

ANNUAIRE

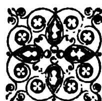
STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. Demeunynck et Devaux,

Employés de la Préfecture.



SE VEND A LILLE

Chez L. DANEL, Imprimeur, Grande-Place.
Chez VANACKERE, Libraire, Grande-Place.

15.e ANNÉE. — 1843.



IMPRIMERIE DE L. DANEL, GRANDE-PLACE.

CALENDRIER.

Année de la période Julienne.............................. 6556
de la fondation de Rome, selon Varron.............. 2596
de l'époque de Nabonassar.......................... 2590
de l'ère des Chrétiens................................ 1843

L'année 1258 des Turcs a commencé le 12 février 1842, et finira le 31 janvier 1843, selon l'usage de Constantinople.

L'année 2619 des Olympiades, ou la 3.me de la 655.e Olympiade, commence le 8 juillet 1843.

Comput Ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*
Nombre d'or............	1.	Les 8, 10 et 11 mars.
Épacte................	*.	Les 7, 9 et 10 juin.
Cycle Solaire..........	4.	Les 20, 22 et 23 septembre.
Indiction romaine.......	1.	Les 20, 22 et 23 décembre.
Lettre dominicale.......	A.	

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 12 février.
Les Cendres, 1.er mars.
Pâques, 16 avril.
Les Rogations, 22, 23 et 24 mai.
Ascension, 25 mai.
La Pentecote, 4 juin.
La Trinité, 11 juin.
La Fête-Dieu, 15 juin.
L'Avent, 3 décembre.

ECLIPSES.

Il y aura cette année deux Eclipses de Soleil et une de Lune.
Le 27 juin, Eclipse annulaire de Soleil, invisible à Paris.
Les 6 et 7 décembre, Eclipse partielle de Lune, visible à Paris.
Commencement de l'Eclipse à 11 h. 27 m. 4 s. du soir.
Le 21 décembre, Eclipse totale de Soleil, invisible à Paris.

JANVIER.

P. Q. le 8, à 8 heures 21 m. du soir.
P. L. le 16, à 8 heures 36 m. du soir.
D. Q. le 23, à 1 heure 11 m. du matin.
N L. le 30, à 0 heure 11 m. du soir.

1	*Dim.*	Circoncision.
2	lundi.	s. Macaire.
3	mardi.	ste. Geneviève.
4	merc.	s. Rigobert.
5	jeudi.	s. Siméon Stylite.
6	vend.	L'Épiphanie.
7	sam.	s. Lucien, évêque.
8	*Dim.*	ste. Adèle.
9	lundi.	s. Julien, m.
10	mardi.	s. Guillaume.
11	merc.	s. Théodose.
12	jeudi.	ste. Césaire.
13	vend.	Baptême de N. S.
14	sam.	s. Hilaire, évêque.
15	*Dim.*	s. Nom de Jésus.
16	lundi.	s. Marcel, pape.
17	mardi.	s. Antoine, abbé.
18	merc.	Ch. s. Pierre à R.
19	jeudi.	s. Omer, évêque.
20	vend.	s. Sébastien.
21	sam.	ste. Agnès, vierge.
22	*Dim.*	s. Vincent.
23	lundi.	s. Vincent, mart.
24	mardi.	s. Babylas, évêque.
25	merc.	Conv. de s. Paul.
26	jeudi.	s. Polycarpe.
27	vend.	s. Jean Chrys.
28	sam.	s. Charlemagne.
29	*Dim.*	s. François de Sales.
30	lundi.	ste. Martine.
31	mardi.	s. Pierre Nol., conf.

FÉVRIER.

P. Q. le 7, à 4 heures 42 m. du soir.
P. L. le 14, à 8 heures 19 m. du soir.
D. Q. le 21, à 10 heures 56 m. du matin.

1	merc	s. Ignace, martyr.
2	jeudi.	Purification.
3	vend.	s. Blaise.
4	sam.	s. André C.
5	*Dim.*	ste. Agathe.
6	lundi.	ste. Dorothée.
7	mardi.	s. Romuald.
8	merc.	s. Jean de Matha.
9	jeudi.	ste. Apolline.
10	vend.	ste. Scholastique.
11	sam.	s. Séverin.
12	*Dim.*	*Septuagésime.*
13	lundi.	s. Martinien.
14	mardi.	s. Valentin.
15	merc.	ss. Faustin et Julien.
16	jeudi.	ste. Julienne.
17	vend.	s. Donat.
18	sam.	s. Siméon.
19	*Dim.*	*Sexagésime.*
20	lundi.	s. Eleuthère.
21	mardi.	s. Pépin de Land.
22	merc.	Ch. s. P. à A.
23	jeudi.	ste. Isabelle.
24	vend.	s. Mathias.
25	sam.	s. Césaire.
26	*Dim.*	*Quinquagésime.*
27	lundi.	s. Lambert.
28	mardi.	s. Romain.

MARS.

N. L. le 1, à 6 heures 22 m. du matin.

P. Q. le 9, à 9 heures 58 m. du matin.

P. L. le 16, à 6 heures 8 m. du matin.

D. Q. le 22, à 10 h. 43 m. du s.

N. L. le 30, à 11 h. 58 m. du s.

1	merc.	*Les Cendres.*
2	jeudi.	s. Simplice.
3	vend.	ste. Cunégonde.
4	sam.	s. Casimir.
5	*Dim.*	***Quadragésime.***
6	lundi.	ste. Colette.
7	mardi	s. Thomas.
8	merc.	s. Jean de Dieu. + *T.*
9	jeudi.	ste. Françoise.
10	vend.	Les 40 Martyrs. + *T.*
11	sam.	s. Firmin. + *T.*
12	*Dim.*	***Reminiscere.***
13	lundi.	ste. Euphrasie.
14	mardi.	ste. Mathilde.
15	merc.	s. Longin.
16	jeudi.	s. Abraham.
17	vend.	s. Patrice, év.
18	sam.	s. Gabriel.
19	*Dim.*	***Oculi.***
20	lundi.	s. Joachim.
21	mardi.	s. Benoît.
22	merc.	s. Basile.
23	jeudi.	ste. Victorine.
24	vend.	s. Siméon.
25	sam.	L'ANNONCIATION.
26	*Dim.*	***Lætare.***
27	lundi.	s. Sixte, pape.
28	mardi.	s. Gontran.
29	merc.	s. Eustache.
30	jeudi.	s. Amédée.
31	vend.	s. Benjamin.

AVRIL.

P. Q. le 7, à 6 heures 15 m. du soir.

P. L. le 14, à 2 heures 3[illegible] m. du soir.

D. Q. le 21, à 0 heure 34 m. du soir.

N. L. le 2[illegible], à 4 heures 28 m. du soir.

1	sam.	s. Hugues.
2	*Dim.*	***La Passion.***
3	lundi.	s Richard, év.
4	mardi.	s. Isidore.
5	merc.	s. Vincent.
6	jeudi.	ss. Célestin et P.
7	vend.	ste. Waltrude.
8	sam.	s. Albert.
9	*Dim.*	***Les Rameaux.***
10	lundi.	s. Macaire, m.
11	mardi.	s. Léon le Grand.
12	merc.	s. Jules.
13	jeudi.	***La ste. Cène.***
14	vend.	Mort de N.-S.
15	sam.	ste. Anastasie.
16	*Dim.*	PAQUES.
17	lundi.	***Pâques.***
18	mardi.	s. Parfait.
19	merc.	s. Théodore.
20	jeudi.	s. Sulpice.
21	vend.	s. Anselme, évêque.
22	sam.	ste. Sidonie.
23	*Dim.*	***Quasimodo.***
24	lundi.	s. Fidel, mart.
25	mardi.	s. Marc. *Abs.*
26	merc.	s. Clète.
27	jeudi.	s. Anthime, évêque.
28	vend.	s. Vital, martyr.
29	sam.	s. Pierre, martyr.
30	*Dim.*	ste. Catherine de S.

MAI.

P. Q. le 7, à 3 heures 34 m. du matin.
P. L. le 13, à 10 heures 44 m. du soir.
D. Q. le 21, à 4 heures 4 m. du matin.
N. L. le 29, à 7 heures 4 m. du matin.

1	lundi.	s. PHIL. et J.
2	mardi.	s. Athanase, pape.
3	merc.	Inv. de la Ste. Cr.
4	jeudi.	ste. Monique.
5	vend.	s. Pie V, pape.
6	sam.	s. JEAN à la P. L.
7	*Dim.*	s. Stanislas. roi.
8	lundi.	Appar. s. Martin.
9	mardi.	Trans. s. Nicolas.
10	merc.	s. Antonin, archev.
11	jeudi.	s. Gengoul, m.
12	vend.	s. Léopold, martyr.
13	sam.	s. Servais, évêque.
14	*Dim.*	s. Boniface.
15	lundi.	s. Pacôme
16	mardi.	s. Honoré.
17	merc.	ste. Restitude.
18	jeudi.	s. Venant.
19	vend.	s. Yves.
20	sam.	s. Bernard.
21	*Dim.*	s. Hospice.
22	lundi.	*Rogations. Abs.*
23	mardi.	s. Guilbert, m. *Abs.*
24	mercr.	ste. Jeanne. *Abs.*
25	jeudi.	ASCENSION.
26	vendr.	s. Quadrat.
27	sam.	s. Ferdinand.
28	*Dim.*	s. Germain.
29	lundi.	s. Maximil. de T.
30	mardi.	s. Ferdinand.
31	mercr.	ste. Pétronille.

JUIN.

P. Q. le 5, à 2 heures 44 m. du soir.
P. L. le 12, à 7 heures 19 m. du matin.
D. Q. le 19, à 8 heures 39 m. du soir.
N. L. le 27, à 7 heures 29 m. du soir.

1	jeudi.	s. Fortuné.
2	vend.	s. Erasme.
3	sam.	ste. Clotilde. *V. J.*
4	*Dim.*	PENTECOTE.
5	lundi.	*Pentecôte.*
6	mardi.	s. Norbert.
7	merc.	s. Robert. 4 *T*
8	jeudi.	s. Médard.
9	vend.	s. Prime. 4 *T.*
10	sam.	ste. Marguerite. 4 *T.*
11	*Dim.*	*La Trinité.*
12	lundi.	s. Onuphre.
13	mardi.	s. Antoine de P.
14	merc.	s. Eustase.
15	jeudi.	*Fête-Dieu.*
16	vend.	s. François Régis.
17	sam.	s. Avit, abbé.
18	*Dim.*	ste. Marine.
19	lundi.	s. Gervais.
20	mardi.	ste. Florence.
21	merc.	s. Louis de Gonz.
22	jeudi.	*Octave de la F.-D.*
23	vend.	s. Liébert.
24	sam.	*Nativité de s. J.-B.*
25	*Dim.*	Transl. s. Eloi.
26	lundi.	ss. Jean et Paul.
27	mardi.	s. Ladislas.
28	merc.	s. Léon II.
29	jeudi.	*ss. Pierre et Paul.*
30	vend.	Comm. de s. Paul.

JUILLET.			AOUT.		
P. Q. le 4, à 7 heures 12 m. du soir. P. L. le 11, à 5 heures 15 m. du soir. D. Q. le 19, à 1 heure 50 m. du soir. N. L. le 27, à 5 heures 52 m. du matin.			P. Q. le 2, à 11 heures 36 m. du soir. P. L. le 10, à 5 heures 4 m. du matin. D. Q. le 18, à 9 heures 50 m. du matin. N. L. le 25, à 2 heures 45 m. du soir.		
1	sam.	s Rombaut.	1	mardi.	s. Pierre ès-liens.
2	*Dim.*	Visitation de N.-D.	2	merc.	N.-D. des Anges.
3	lundi.	s. Hyacinthe.	3	jeudi.	Inv. de s. Etienne.
4	mardi.	Transl. de s. Martin.	4	vend.	s. Dominique.
5	merc.	ste. Zoé, martyre.	5	sam.	N.-D. aux Neiges.
6	jeudi.	ste. Godelive, m.	6	*Dim.*	Transf. de N.-S.
7	vend.	s. Willebaud, év.	7	lundi	s. Gaëtan.
8	sam	ste. Elisabeth, r.	8	mardi.	s. Cyriaque.
9	*Dim.*	Les 19 Martyrs de G.	9	merc.	s. Romain, martyr.
10	lundi.	ste. Félicité, m.	10	jeudi.	s. Laurent.
11	mardi.	Transl. de s. Benoît.	11	vend.	ste. Suzanne.
12	merc.	s. Gualbert, abbé.	12	sam.	ste. Claire.
13	jeudi.	s. Anaclet, martyr.	13	*Dim.*	ss. Hippolyte et C.
14	vend.	s. Bonaventure.	14	lundi.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	sam.	s. Henri, emp.	15	mardi.	ASSOMPTION.
16	*Dim.*	N.-D. du M.-C.	16	merc.	s. Roch, confesseur.
17	lundi.	s. Alexis, confesseur.	17	jeudi.	s. Mammès, m.
18	mardi.	s. Arnould, évêque.	18	vend.	ste. Hélène.
19	merc.	s. Vincent de Paule.	19	sam.	ste. Thècle.
20	jeudi.	ste. Marguerite, v.	20	*Dim.*	s. Bernard, abbé.
21	vend.	ste. Julie.	21	lundi.	ste. Jeanne de C.
22	sam.	ste. Marie-Magdel.	22	mardi.	s. Symph., martyr.
23	*Dim.*	s. Apollinaire, év.	23	merc.	s. Philippe Béniti.
24	lundi.	ste. Christine, v.	24	jeudi.	s. Barthélémi, ap.
25	mardi.	s. Jacques, ap.	25	vend.	s. Louis, roi de Fr.
26	merc.	ste. Anne	26	sam.	s. Zéphirin, évêque.
27	jeudi.	s. Désiré, évêque.	27	*Dim.*	s. Césaire d'Arles.
28	vend.	s. Nazaire.	28	lundi.	s. Augustin, évêque.
29	sam.	ste. Marthe, v.	29	mardi.	Décoll. de s. J.-B.
30	*Dim.*	ss. Abdon et Senn.	30	merc.	ste. Rose de Lima.
31	lundi.	s. Ignace de Loyola.	31	jeudi.	s. Raymond N.

SEPTEMBRE.

P. Q. le 1, à 5 heures 32 m. du matin.
P. L. le 8, à 7 heures 6 m. du soir.
D. Q. le 16, à 11 heures 22 m. du soir.
N. L. le 23, à 11 h. 2 m. du s.
P. Q. le 30, à 2 h. 20 m. du s.

1	vend.	s. Gilles, abbé.
2	sam.	s. Etienne.
3	*Dim.*	ste. Séraphie, v.
4	lundi.	ste. Rosalie, v.
5	mardi.	s. Bertin, abbé.
6	merc.	s. Zacharie, pr.
7	jeudi.	ste. Reine, v.
8	vend.	*Nativité N.-D.*
9	sam.	s. Omer, évêque.
10	*Dim.*	s. Nicolas de Tol.
11	lundi.	ss. Prote et H.
12	mardi.	s. Guidon.
13	merc.	s. Aimé, archev.
14	jeudi.	Exalt. ste. Croix.
15	vend.	s. Nicomède.
16	sam.	ste. Euphémie.
17	*Dim.*	s. Lambert.
18	lundi.	ste. Sophie.
19	mardi.	s. Janvier.
20	merc.	s. Eustache. 4 *T.*
21	jeudi.	s. Mathieu.
22	vend.	s. Maurice. 4 *T.*
23	sam.	s. Lin, pape. 4 *T.*
24	*Dim.*	N.-D. de la Merci.
25	lundi.	s. Firmin, évêque.
26	mardi.	ste. Justine.
27	merc.	ss. Côme et Damien.
28	jeudi.	s. Wenceslas.
29	vend.	Déd. s. Michel.
30	sam.	s. Jérôme, pr.

OCTOBRE.

P. L. le 8, à 11 heures 26 m. du matin.
D. Q. le 16, à 2 heures 8 m. du soir.
N. L. le 23, à 7 heures 45 m. du matin.
P. Q. le 15, à 2 heures 52 m. du matin.

1	*Dim.*	ss. Remi et Piat.
2	lundi.	ss. Anges gardiens.
3	mardi	s. Gérard.
4	merc.	s. François d'Ass.
5	jeudi.	s. Placide, confess.
6	vend.	s. Bruno, confess.
7	sam.	s. Marc, pape.
8	*Dim.*	ste. Brigitte, v.
9	lundi.	s. Denis, martyr.
10	mardi.	s. François de B.
11	merc.	s. Gomer, confess.
12	jeudi.	s. Maximilien, évêq.
13	vend.	s. Edouard, roi.
14	sam.	s. Calixte, pape, m.
15	*Dim.*	ste. Thérèse, v.
16	lundi.	s. Martinien, m.
17	mardi.	s. Florentin, év.
18	merc.	s. Luc, évangéliste.
19	jeudi.	s. Pierre d'Alcant.
20	vend.	s. Caprais, martyr.
21	sam.	ste. Ursule.
22	*Dim.*	s. Mellon, évêque.
23	lundi.	ss. Sévérin et R.
24	mardi.	s. Magloire, év.
25	merc.	ss. Crépin et Crép.
26	jeudi.	s. Evariste, prêtre.
27	vend.	s. Frumence, év.
28	sam.	ss. Simon et Jude.
29	*Dim.*	s. Narcisse, patr.
30	lundi.	s. Lucain, mart.
31	mardi.	s. Quentin. *V.-J.*

NOVEMBRE.

P. L. le -. à 5 heures 31 m. du matin.
D. Q. le 15, à 2 heures 42 m. du matin.
N. L. le 21, à 5 heures 43 m. du soir.
P. Q. le 18, à 7 heures 18 m. du soir.

1	merc.	TOUSSAINT.
2	jeudi.	*Comm. des Morts.*
3	vend.	s. Hubert, évêque.
4	sam.	s. Charles Borr.
5	*Dim.*	s. Zacharie, pr.
6	lundi.	s. Léonard, confess.
7	mardi.	s. Achille.
8	merc.	Les 4 ss. Couronnés.
9	jeudi.	s. Mathurin, c.
10	vend	s. Juste, évêque.
11	sam.	s. Martin, archevêq.
12	*Dim.*	s. Réné, évêque.
13	lundi.	s. Homobon, c.
14	mardi.	ss. Albéric et A.
15	merc.	s. Eugène, évêque.
16	jeudi.	s. Edmond, archev.
17	vend.	s. Grégoire, évêque.
18	sam.	s. Odon, abbé.
19	*Dim.*	ste. Elisabeth de H.
20	lundi.	s. Félix de Valois.
21	mardi.	Présentation N.-D.
22	merc.	ste. Cécile, v.
23	jeudi.	s. Clément, pape.
24	vend.	ste. Flore, v.
25	sam.	ste. Catherine, v.
26	*Dim.*	s. Pierre, év. d'A.
27	lundi.	s. Maxime.
28	mardi.	s. Mansuet.
29	merc.	s. Saturnin.
30	jeudi.	s. André.

DÉCEMBRE.

P. L. le -, à 0 heure 10 m. du matin.
D. Q. le 14, à 1 heure 2 m. du soir.
N. L. le 21, à 5 heures 18 m. du soir.
P. Q. le 18, à 3 heures 2 m. du soir.

1	vend.	s. Éloi, évêque.
2	sam.	ste. Bibiane.
3	*Dim.*	*Avent.*
4	lundi.	ste. Barbe, v. m.
5	mardi.	s. Sabas, abbé.
6	merc.	s. Nicolas, évêque.
7	jeudi.	s. Ambroise, archev.
8	vend.	*Conception N.-D.*
9	sam.	stes. Léoc. et Val.
10	*Dim.*	ste. Valère, v. m.
11	lundi.	s. Damase, pape.
12	mardi.	ste. Constance.
13	merc.	ste. Luce, v. m.
14	jeudi.	s. Nicaise, év.
15	vend.	s. Mesmin.
16	sam.	ste. Adélaïde.
17	*Dim.*	ste. Olympie.
18	lundi.	s. Gatien, évêque.
19	mardi.	s. Timothée.
20	merc.	s. Philogone. 4 *T.*
21	jeudi.	s. Thomas.
22	vend.	s. Flavien, conf. 4 *T.*
23	sam.	ste. Victoire. 4 *T.*
24	*Dim.*	s. Delphin.
25	lundi.	NOEL.
26	mardi.	*s. Étienne, pr. m.*
27	merc.	s. Jean, évangéliste.
28	jeudi.	Les ss. Innocens.
29	vend.	s. Thomas de C.
30	sam.	s. Sabin, évêque.
31	*im.*	s. Sylvestre.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal du Saint-Esprit.

✠, *les Chevaliers-Commandeurs.*

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(G. ✠), *les Grand'Croix.*
(C. ✠), *les Commandeurs.*
✠, *les Chevaliers.*

Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

(G. C. ✻), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✻), *les Grands-Officiers.*
(C. ✻), *les Commandeurs.*
(O ✻), *les Officiers.*
✻, *les Chevaliers.*

COUP-D'ŒIL
SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
Et sur les principales bibliothèques particulières du département.

Par M. Le Glay,

Archiviste général du département du Nord, Correspondant de l'Institut.

Si nos calculs sont exacts, comme nous avons avons lieu de le croire, le nombre total des volumes existant actuellement dans les bibliothèques publiques du département du Nord s'élèverait à plus de 115,000 volumes; or, sur une population de 1,060,000 habitants, cela donnerait un volume plus un quart de volume pour dix personnes. Mais nous serions loin de compte si nous voulions adopter une telle évaluation, car nos richesses littéraires n'ont garde d'être également réparties. L'arrondissement d'Hazebrouck, si intéressant d'ailleurs sous tant de rapports, manque tout-à-fait de bibliothèque publique; à moins que l'on ne donne ce nom au très-mince dépôt que possède la ville de Bailleul.

L'arrondissement d'Avesnes n'est guères mieux partagé, malgré les efforts louables que fait le chef-lieu pour créer un dépôt littéraire.

Hâtons-nous de dire, au surplus, que dans les localités où l'administration n'a point encore institué de bibliothèque proprement dite, les particuliers, d'accord le plus souvent avec le clergé, ont formé des collections qui se distribuent en prêt à tout le monde : de sorte qu'en cette matière comme dans beaucoup d'autres, il ne faut pas trop se fier aux supputations de la statistique.

Nous allons traiter rapidement des bibliothèques publiques, puis nous aborderons les collections particulières. A cet effet, nous suivrons l'ordre des arrondissements tel qu'il est officiellement établi.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

DUNKERQUE. 1.° La bibliothèque de Dunkerque se compose d'environ 5,000 volumes imprimés; elle n'a point de manuscrits, car on ne saurait donner ce nom à trois volumes au plus, très-récents,

contenant l'un des prières, un autre des réflexions et des maximes, le troisième, deux mémoires d'intendant de la Flandre.

2.° Le système de classification adopté est celui des cinq grandes divisions : Théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire, elles-mêmes fractionnées, savoir : la théologie en écriture sainte, philosophie sacrée, liturgie, conciles, saints pères et théologiens; la jurisprudence en droit civil et criminel, droit ecclésiastique; les sciences et arts en philosophie, sciences, arts et métiers; les belles-lettres en grammaire, rhétorique, orateurs, poètes, art dramatique, etc., et l'histoire en géographie, chronologie, voyages, histoire religieuse, ancienne, bas-empire, etc.

3.° Il existe un catalogue manuscrit par ordre des matières, conforme à la classification ci-dessus indiquée, et un catalogue manuscrit par ordre alphabétique; ils ont été dressés avec soin et reçoivent exactement l'inscription des ouvrages dont s'accroît la bibliothèque. Une copie du catalogue par ordre des matières a été fournie en 1837 au ministère de l'instruction publique.

4.° La bibliothèque possède en ouvrages remarquables : Le Nouveau-Testament en arménien, la Chronique de Nuremberg, des Bibles de Plantin et d'Elzevir, deux Antiphonaires provenant d'abbayes détruites pendant la révolution, un *Hortus musarum* de 1552, un Horace de 1680, un Virgile de 1680, un atlas de Mercator, un exemplaire complet de l'Encyclopédie méthodique, commencée par Panckoucke, terminée par madame veuve Agasse; l'Antiquité expliquée du P. Montfaucon, des Neptunes ou collections de cartes marines, les Classiques latins de Lemaire, la Bibliothèque latine éditée chez Panckoucke, le grand ouvrage sur l'Egypte, les Antiquités romaines de Piranesi, etc.

5.° L'établissement figure au budget annuel de la commune de Dunkerque pour une allocation de 1,200 fr., dont 4 à 500 fr., selon la lettre du vote, se dépensent en abonnements aux journaux, recueils périodiques traitant d'administration, et le surplus en acquisitions directes au profit de la bibliothèque; elles ont pour objet, selon les besoins de la localité, des livres de navigation, de géographie, de sciences, etc. MM. les ministres de la marine, de l'intérieur et de l'instruction publique ont bien voulu, de temps à autre, accorder des ouvrages. Parmi les ouvrages qui manquent et qu'on désirerait tenir de la munificence du gouvernement, parce qu'ils excèdent les ressources de la ville, on cite les classiques en tout genre, des traités sur la numismatique, la géographie de Malte-Brun, le voyage de Victor de Jacquemont, celui de Dumont-d'Urville, la continuation moderne de l'Art de vérifier les dates, de grands ouvrages de médecine et d'histoire naturelle

(sauf Buffon dont la bibliothèque possède un exemplaire), les grandes collections historiques, etc.

6.° Le local de la bibliothèque est au premier étage nord de l'hôtel-de-ville, et se compose de trois salles de plain-pied liées entre elles par de grands portiques symétriquement découpés dans les cloisons de séparation; il pourrait recevoir 10,000 volumes; il est sec, aéré, et convient, sous tous les rapports, à l'emploi auquel il est affecté.

7.° Jusqu'à présent le public y a été admis trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi; en outre, la bibliothèque est ouverte le soir pour satisfaire au vœu exprimé par M. le ministre de l'instruction publique.

8.° Il est à propos de dire que, soit à raison de préoccupations commerciales, soit à cause des heures d'ouverture adoptées jusqu'aujourd'hui, soit pour tout autre motif, la bibliothèque de Dunkerque n'obtient pas, malgré les dispositions très-favorables de l'autorité, une fréquentation telle qu'on devrait le supposer d'une population de près de 24,000 ames; il n'a donc pas été nécessaire d'attacher à la bibliothèque un personnel spécial et distinct: Cette organisation presque sans frais se concilie parfaitement avec la circonstance que le dépôt est dans l'hôtel-de-ville même; les besoins sont aussitôt satisfaits qu'aperçus; sans doute l'organisation existante ne serait guères compatible avec la possession de nombreuses richesses scientifiques, avec une affluence considérable de personnes jalouses de les explorer, mais elle suffit aux nécessités de l'état de choses actuel et a le mérite de l'économie.

9.° Il n'existe point à Dunkerque de bibliothèques particulières annexées au tribunal ou au collége; seulement ce dernier établissement jouit, à titre de dépôt, de quelques ouvrages provenant d'une société littéraire dissoute en 1834; la jouissance n'en est que précaire; ces ouvrages en petit nombre comprennent un cours de littérature de Laharpe, une histoire romaine de Rollin, etc., il serait bien à désirer que le collège, objet de tant de sacrifices de la part de la commune, pût être compris dans la répartition d'ouvrages classiques de valeur et que la sollicitude du gouvernement vînt en aide à la sollicitude locale; on signale surtout les classiques de M. Nisard comme un ouvrage de fonds et de première nécessité.

Nous donnons ici la nomenclature de quelques ouvrages dont il existe deux exemplaires, savoir :

1.° Biblia ad vetustissima exemplaria castigata. 1 vol. in-12, Anv., Plantin, 1569.

2.° Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, par J.-B. Descamps. 1 vol. relié, Paris, Desaint, 1769.

3.° Commentarii sive Annales rerum Flandricarum, libri septemdecim, auctore Jacobo Meyero Balliolano. 1 vol. relié, petit in-fol., Anv., J. Steelfius, 1561.

4.° La grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, etc., par Jean-François Le Petit. Dordrecht, 2 vol. reliés, petit in-folio, 1601.

5.° Lettres de M.me de Sévigné. 2 vol. reliés in-12, La Haye, P. Gosse, 1726.

6.° Lettres écrites de Londres sur les Anglais, etc., par Voltaire. 1 vol. in-12 relié; Amst. et Ledet, 1735.

7.° Discours sur les révolutions de la surface du globe, etc., par Georges Cuvier. 1 vol. br. in-8.°, 6.e édition. Paris, E. d'Ocagne, 1830.

Cet établissement doit son origine à une donation faite par Faulconnier, historien de la ville de Dunkerque, de sa bibliothèque particulière composée de près de 3,000 volumes; cette libéralité remonte à 108 ans environ.

Il n'avait été fait aucun don, ni legs, soit en livres, soit en argent, depuis la fondation; mais lorsque, prenant une louable initiative, l'administration municipale eut décidé que la bibliothèque serait ouverte tous les soirs, M. le ministre de l'instruction publique récompensa par un don assez considérable de livres cet exemple donné aux autres villes du département.

Pour compléter ce qui est encore à dire de la bibliothèque de Dunkerque, nous offrons ici l'indication sommaire des principaux ouvrages dont elle a fait l'acquisition depuis 1818 :

Les œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre, de Châteaubriand, de Montesquieu, de Racine, de Crébillon, de Molière, de Regnard, de Beaumarchais, de Rabelais, de M.me de Staël, de Laharpe, de Guéguenée, de Villemain, l'Atlas de M. Jarry de Mancy, le Don Quichotte de Viardot, Gilblas, des traductions de poèmes épiques, etc.

Les œuvres de Robertson, de Gibbon, de MM. Augustin et Amédée Thierry, Capefigue, Alexis Tocqueville, Michel Chevalier, Gustave de Beaumont, Pouqueville; l'histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante; celle de Venise, par Daru; le cours d'histoire de M. Guizot; l'histoire et la bibliothèque des Croisades, par Michaud; la Correspondance d'Orient, par le même; l'histoire de la Révolution de M. Thiers; l'histoire romaine, de Niebuhr; Rome au siècle d'Auguste, par Desobry; la chute de l'Empire romain, de M. Sismonde de Sismondi; les chroniques de Froissart, de Monstrelet, etc.; l'Atlas historique de Lesage; les Archives du

nord de la France ; des dictionnaires historiques, biographiques, etc.

Le voyage de Pallas; le voyage en Arabie, de Niébuhr ; l'itinéraire de l'Espagne, par M. de Laborde, et beaucoup d'autres voyages.

L'Astronomie de Lalande, l'exposition du Système du monde par Laplace, l'Atlas géographique de Laplace; un Buffon, un Cuvier; les œuvres philosophiques de MM. Damiron, Droz, Achille Jouffroy, de Gérando, et quelques traités d'économie politique ; le traité sur l'Art de bâtir, de Rondelet ; le complément de l'Encyclopédie méthodique, de Panckoucke ; une Henriade de luxe, des dictionnaires de langues, Champollion, etc.

Le bibliothécaire est M. Piéters, secrétaire de la mairie. Un employé de la mairie, M. Caux, fait les fonctions de sous-bibliothécaire.

Ils n'ont point de traitements spéciaux. Leur mission de bibliothécaire est une annexe de leurs emplois dans les bureaux de la mairie, et la rémunération embrasse ce double service.

M. Piéters exerce les fonctions de bibliothécaire depuis le mois de septembre 1828, mais ce titre lui a été conféré par arrêté du maire, en date du 9 août 1834.

BERGUES. D'un rapport transmis en mai 1838 par M. Randouin, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, il résultait que la ville de Bergues possède un amas de livres classés sans méthode, quoique rangés sur des rayons, et non catalogués. Ces livres proviennent de l'ancienne abbaye de Saint-Winnoc. Il y a là, disait M. le sous-préfet, le noyau d'une bibliothèque communale. La ville de Bergues a des ressources, et M. le Maire a été invité à s'occuper sérieusement de cette utile fondation. Suivant M. Bailly, le nombre des volumes qui forment ce rudiment de bibliothèque serait de 2,000 ; mais rien ne prouve l'exactitude d'un chiffre qui n'a pas été vérifié.

Sur ma proposition, M. le préfet adressa, le 5 novembre 1838, la lettre suivante à M. le sous-préfet de Dunkerque :

« Un catalogue manuscrit intitulé : Catalogue de la bibliothèque
» de l'arrondissement de Bergues, vient d'être trouvé dans les
» archives de la préfecture.

» Suivant ce document, la bibliothèque dont il s'agit ne com-
» prendrait pas moins de 19,000 ouvrages, ou à peu près 60,000
» volumes. Cependant il résulte des renseignements que vous
» m'avez transmis sur les bibliothèques de votre arrondissement
» que quelques volumes déposés dans une pièce de l'hôtel-de-ville
» et provenant de l'abbaye de Saint-Winnoc, composent toute la
» richesse littéraire de la ville de Bergues.

» Il serait difficile de croire que la bibliothèque à laquelle se » rapporte ce catalogue fût celle de Dunkerque, qui ne compte » que 5,000 volumes environ.

» Je vous prie donc, M. le sous-préfet, de vouloir bien procéder à de sérieuses investigations à cet égard. Il serait important de connaître ce que l'on a pu entendre par la bibliothèque de l'arrondissement de Bergues, où cette bibliothèque » était placée, et enfin quelle destination auraient reçue les » ouvrages qu'elle renfermait. A en juger par le catalogue précité, » la collection littéraire de Bergues serait la plus nombreuse et » la plus intéressante du département.

» Pour faciliter vos recherches, je crois devoir vous informer » que le catalogue est rédigé par ordre alphabétique des noms » d'auteurs, sauf les trois premiers cahiers, qui comprennent les » ouvrages anonymes. Le premier article est ainsi conçu :

« 5.° Biblia sacra hebraïce, chaldaïce, græce et latine (polyglotton). Antw., Plantin, 5 vol. fol. »

» Le dernier, qui appartient à un supplément, est ainsi conçu :

» 19,280. Henno (Fr.), Tractatus de incarnatione. Duaci, Mai- » resse, 1711, in-8.° »

» Enfin le catalogue porte en bas de la dernière page l'attestation suivante : « Je soussigné certifie cette copie conforme à » l'original. Signé, J.-L. Bareel. »

Voici le sommaire de la réponse de M. le sous-préfet :

« Le catalogue de la bibliothèque, trouvé dans les archives de » la préfecture, doit remonter à une époque très-ancienne ; car » il ne reste plus que quelques débris du riche dépôt que ce » document constate.

» Je vois par une ancienne correspondance qu'un catalogue de » la bibliothèque de Bergues, dressé à une époque plus récente, » a été transmis à un de vos prédécesseurs, le 11 mars 1817 ; » et M. le ministre de l'intérieur lui en a accusé réception par la » lettre du 23 janvier 1818 ; c'est donc ce dernier catalogue qui » doit faire foi et l'autre me paraît être sans valeur.

» Des renseignements ayant déjà été demandés à M. le maire » de Bergues sur la dispersion de la collection qui avait été la » propriété de cette ville, je lis dans une ancienne correspondance » qu'à l'époque de 1793, la bibliothèque de Bergues a été, en » quelque sorte, livrée au pillage (1) ; beaucoup d'ouvrages ont » servi à faire des gargousses pendant le siége.

(1) Cependant le catalogue rédigé en l'an VII fait foi que, nonobstant ce prétendu pillage, la bibliothèque se trouvait encore d'environ 60,000 volumes.

» Quelques années plus tard, et par l'ordre du sous-préfet
» d'alors, une partie de ces ouvrages a été transportée à la sous-
» préfecture et un beaucoup plus grand nombre a été amené à la
» mairie de Dunkerque. Aussi ces deux derniers dépôts paraissent
» avoir été des émanations de l'ancienne bibliothèque de Bergues.

» De plus, en exécution de la lettre de M. le ministre de l'in-
» térieur du 23 janvier 1818, sus-datée, M. le maire de Bergues
» a procédé, vers le mois de mai 1819, à la vente de vieux livres
» dépareillés, doubles et bouquins (1), dépendant de la biblio-
» thèque de Bergues.

» Toutes ces circonstances expliquent comment cette riche col-
» lection a été dispersée et réduite à si peu de chose.

» M. le maire de Bergues annonce, au surplus, que dans la
» session du mois d'août dernier, le conseil municipal a nommé
» une commission chargée d'opérer le classement des livres encore
» existant, et d'en rédiger un nouveau catalogue. »

Le catalogue que nous avons mentionné plus haut présente quelques manuscrits que nous allons signaler :

Graduale rom. ad usum ecclesiæ abbatialis S. Winnoci, par Dallery, relig. de St.-Winnoc. 1735, in-fol.

Proprium de tempore, par Duchemin. 1598 (provenant de St.-Winnoc), ... in-fol.

Proprium missarum de tempore. Manuscrit moderne, ... grand in-fol.

Liber cœremonialis monachorum sanctæ Justinæ Cassinenis. Du 16.e siècle, ... in-4.o

Statuta synodi diœc. Yprensis, anni 1577. In-4.o, Ypres, 1577, interfolié de papier blanc avec des notes.

Chronique des événements, particulièrement du diocèse d'Ypres, qui paraît avoir été tenue au ci-devant couvent des Carmes à Dunkerque, ab anno 1611 ad annum 1638, ... in-8.o

Elucidationes præcipuorum documentorum ac præceptorum regulæ S. Benedicti. Manuscrit fin du 17.e siècle, in-4.o

Vita S. Winnoci abbatis, quædam circa S. Osvaldum regem et S. Levinam virg. et mart.

Ce manuscrit, qui existe encore et qui nous a été communiqué, mérite une description spéciale ; nous l'avons faite avec quelques

(1) Telle est l'expression, non pas de M. le sous-préfet, mais du procès-verbal de vente : or, on sait ce qu'il faut entendre par *bouquins* dans le langage des gens du monde. Tout livre qui a cent ans et une reliure quelque peu défectueuse est mis impitoyablement au nombre des bouquins. Je crains bien que, sous cette qualification flétrissante, on n'ait fait disparaître beaucoup de livres précieux.

détails dans notre *Mémoire sur les bibliothèques du département* (p. 196, à la note).

La vie de S. Winnoc n'a point encore paru dans le grand recueil des Bollandistes; mais J. Ghesquière a inséré dans les *Acta SS. Belgii*, VI, 383-431, une longue et savante dissertation sur ce saint et l'a fait suivre d'une courte vie anonyme extraite d'un manuscrit de Molsheim. Ainsi l'ouvrage contenu dans le manuscrit ci-dessus est encore inédit. On en a publié une traduction ou un extrait en flamand sous ce titre : Drogo. *Het Leven ende doodt van den H. Winnoaco patron van Berghen S. Winnox*, in-12, Dunkerque, 1712.

Annalia sive chronica forestariorum et comitum Flandriæ ab anno .... ad Philipum Bonum. Manuscrit de la fin du 16.e siècle, incomplet, in-fol.

Loix et coutumes de la ville de Bruges, du 26 août 1619. in-4.o

Humani corporis machine. De la fin du 17.e siècle, in-4.o

Vlaemschen latynsche dictionarium (géographique). Manuscrit moderne, 17.e siècle, ... in-4.o

Tragédies et quelques pièces de poésie en latin. 17.e siècle, ... in-8.o

Jean Boccace, des cas des nobles malheureux hommes et femmes. In-fol., papier, commencement du 16.e siècle, initiales coloriées.

Œuvres de Chirac ou Traité des fièvres. 2 vol. in-4.o du commencement du 18.e siècle.

Miscellanées sur le droit et la jurisprudence civile et canonique belgique, par Georges de Ghewiet. 26 vol. in-folio.

Grand répertoire auquel est inséré celui du premier président de Blye, par le même. 6 vol. in-folio.

Jurisprudence du département de Flandre, par le même. In-fol.

Coutumes de Tournay, pouvoir et banlieue d'icelle, commentées et conférées avec les coutumes voisines, par le même. 2 vol in-fol.

Arrêts du parlement de Flandre, recueillis par de Flines, de Blye, Baralle, Heynderich, Mollet, Poillet, d'Hermaville et de Ghewiet.

Pour donner une idée de ce qu'était, il y a quarante ans, cette bibliothèque, dont il reste aujourd'hui de si tristes vestiges, donnons un extrait des réponses faites le 27 floréal an VII à une série de questions posées par le gouvernement.

« Avant la révolution, il existait à Bergues trois bibliothèques conventuelles, savoir : à l'abbaye de Saint-Winnoc, aux Dominicains et aux Capucins; elles ont été réunies en une seule, offrant une collection de 60,000 volumes, et la garde en fut confiée à

M. J.-L. Bareel. Le commissaire près l'administration centrale du département, étant venu inspecter ce dépôt, l'a trouvé dans le meilleur ordre et s'en est montré fort satisfait.

» Une commission nommée par le district a rédigé le catalogue conformément aux règles tracées par le comité d'instruction publique, qui en a reçu un exemplaire sur cartes. Par suite de l'envoi de ce catalogue, le district a gratifié le dépôt de plusieurs ouvrages, qui ont été immédiatement inscrits sur le répertoire. »

Par quelle bizarre fatalité la plus riche collection de livres qu'il y eût dans le département s'est-elle ainsi dissipée et presque réduite à rien? Il faut convenir que les explications données par l'autorité ne sont pas pleinement satisfaisantes. Une enquête sérieuse amènerait peut-être des renseignements utiles et aiderait sans doute à recouvrer quelques-uns de ces livres si étrangement égarés.

Pour mon compte, je suis porté à croire que les richesses littéraires de Bergues auront été transférées à Dunkerque, lorsque cette dernière ville est devenue le chef-lieu de l'arrondissement, et que faute d'un local pour les recevoir convenablement, on les aura laissées en proie à toutes les causes de destruction, c'est-à-dire au vandalisme ignorant des uns et à la cupidité trop éclairée des autres. Ce qui me le persuade surtout c'est une note par laquelle l'administration municipale de Dunkerque réclama en effet, vers l'an VIII, la translation des livres composant le dépôt de Bergues.

Du reste, M. le maire de Bergues a fait imprimer tout récemment le catalogue des livres dont se compose actuellement la bibliothèque communale. Ce catalogue comprend 87 pages in-8.°; il est rédigé par ordre alphabétique des titres, suivant la division ci-après : *Religion*, — *Histoire*, — *Littérature*, — *Sciences et œuvres diverses*. Cette classification n'est pas tout-à-fait conforme aux règles adoptées actuellement en bibliographie. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que cet inventaire est fait avec assez de soin, et que les titres sont assez exactement rapportés.

La lecture de ce catalogue prouve suffisamment que la bibliothèque de Bergues ne manque pas d'une certaine importance. Elle possède, si mon calcul est juste, 1255 ouvrages parmi lesquels il en est beaucoup qui jouissent d'une bonne réputation et qui ont une valeur réelle. Seulement, on doit reconnaître que la plupart de ces livres, provenant sans doute de l'abbaye de Saint-Winnoc, des Dominicains et des Capucins de la même ville, ne sont pas d'une utilité immédiate pour les habitants de la ville de Bergues, qu'accommoderaient mieux sans doute des ouvrages plus modernes et plus appropriés à leurs intérêts matériels et moraux. Il y aurait

donc lieu d'examiner si l'administration municipale ne pourrait pas être autorisée à vendre une portion de ces livres avec obligation d'en appliquer le produit à l'acquisition d'autres ouvrages désignés à l'avance.

En attendant, je dois exprimer ici le regret de ne pas retrouver dans le catalogue nouveau tous les manuscrits qui figurent sur l'ancien inventaire et que nous avons signalés ci-dessus.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Il n'y a pas de bibliothèque publique dans l'arrondissement d'Hazebrouck, qui offre une population de 107,309 habitants.

BAILLEUL. La ville de Bailleul possède un très-petit fonds d'ouvrages modernes, consistant en divers traités de mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle et en livres classiques. M. le maire est fort disposé à augmenter cette faible collection et à en faire jouir ses administrés. M. Leroy, secrétaire de la mairie, membre correspondant de la commission historique du département, a toutes les qualités requises pour diriger utilement le dépôt qu'on veut former.

HAZEBROUCK. La ville d'Hazebrouck n'a fait jusqu'à présent aucun effort pour avoir une bibliothèque. Toutefois, il est juste de dire que le clergé de la ville, aidé de quelques personnes charitables, a fondé un établissement qui fournit de bons livres aux pauvres, à l'instar de ce qui se pratique à Lille et à Cambrai.

CASSEL. Il existe, nous assure-t-on, dans l'hôtel-de-ville, quelques centaines de volumes qui pourraient devenir les éléments d'une collection plus nombreuse.

A l'époque où il fut décidé que chaque district aurait sa bibliothèque publique, il en fut formé une à Hazebrouck à l'aide des livres provenant du couvent des Augustins, de quelques autres maisons religieuses et de quelques émigrés; elle fut établie aux Augustins. On ne sait pas au juste de combien de volumes elle se composait; mais, en l'an VIII, lorsque plusieurs émigrés eurent obtenu la restitution des livres confisqués sur eux, la collection possédait encore environ 3,000 volumes, parmi lesquels six manuscrits dont on n'indique pas la nature, ayant appartenu, dit la note que nous avons sous les yeux, à l'émigré Montmorency. Voici comment le commissaire du pouvoir exécutif caractérise ces manuscrits : *Il y en a de remarquables en considérant les couleurs et la*

dorure avec lesquels certains sont travaillés ; mais quant à leur importance, il paraît que leur récit n'est point remarquable. Il est fort difficile de tirer quelques notions du rapport de ce fonctionnaire qui ne semble très-familier ni avec la langue ni avec la bibliographie.

Que sera devenue cette bibliothèque, lors de la suppression des districts? c'est ce que je n'ai pu constater. Quoi qu'il en soit, l'arrondissement d'Hazebrouck n'est pas, plus que les autres parties du département, dépourvu de notabilités littéraires; et sans parler de plusieurs hommes distingués qui l'honorent aujourd'hui, nous citerons quelques-uns des écrivains qui y ont pris naissance : Jean Strazeele, né dans le village de ce nom, près de Bailleul, fut professeur royal en langue grecque, au collége de France, à Paris, lorsque Pierre Danes quitta cette chaire. Il a laissé un commentaire latin sur les vers dorés de Pythagore, que son compatriote François Thorius, de Bailleul, publia en 1562. Antoine et Jacques Meyer, ces deux hommes qui ont si bien mérité de la science historique en nos contrées, étaient de Flêtre (Vléteren), à une lieue et demie de Bailleul. Gilles de Coninck, né à Bailleul, jésuite, est mort, en 1633, à Louvain, où il professait la théologie scholastique. Il a laissé divers ouvrages qui ont été imprimés à Anvers de son vivant et après sa mort. Anien Coussère, né à Cassel, abbé d'Aldembourg, près de Bruges, au XV.e siècle, est auteur d'une *Chronique universelle*, dont le manuscrit était conservé dans cette abbaye. La même ville de Cassel a vu naître Charles Manneken, dont le nom a été latinisé en *Virulus*. Virulus régenta, pendant plus d'un demi-siècle, la pédagogie du Lys, à Louvain, dont il peut être regardé comme le fondateur. Il avait rédigé et publié des formules épistolaires (1) qu'Erasme a persifflées plus tard (2). Toutefois, le bon Virulus était, pour son époque, un excellent directeur de la jeunesse. Louis Vivès nous a transmis de curieux détails sur la manière dont il s'entretenait avec ses élèves et leurs parents (3). Le jésuite Guillaume de Landsheere, auteur d'un grand nombre d'ouvrages ascétiques et moraux ; Jean Gya, habile professeur de belles-lettres à Paris et ami de Guillaume Budée; Nicaise Ellebod, médecin à Pavie et savant helléniste; Pierre Poméranus, philologue remarquable

(1) *Caroli Viruli formulæ epistolares*, in-fol., Louvain, Conrad de Westphalie, 1476. V. 3.e *Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, par M. le baron de Reiffenberg, 19.

(2) *De conscribendis epistolis*, I, 352.

(3) M. de Reiffenberg, Mémoires cités, 20.

qui alla s'établir à Milan, étaient tous de Cassel. Le village de Vieux-Berquin a donné naissance à Louis de Berquin, qui se rangea parmi les sectateurs de Luther et écrivit bon nombre de pamphlets contre le pape, la messe, les *théologastres*, etc. Vulmar Bernard, docteur et professeur de droit canonique à Louvain, l'un des députés du clergé au concile de Trente, était né à Eeke, dans les environs de Cassel. Enfin, le village de Volkerinckhove peut revendiquer Michel et Remi Druitius, le premier, docteur *in utroque jure* à Louvain, et l'autre, évêque de Bruges.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

LILLE. L'industrie et le commerce ne sont point incompatibles avec l'amour des livres. Dès les temps les plus reculés, la petite contrée connue sous le nom de châtellenie de Lille a produit des hommes studieux qui ont formé laborieusement de belles collections littéraires. Au IX.e siècle, le fondateur de Cysoing possédait une bibliothèque comparable à celle d'un roi: plus tard l'abbaye de Cysoing elle-même, celles de Phalempin, de Loos, de Marquette, le chapitre de Saint-Pierre formèrent d'importantes collections dont les traces subsistent encore. Le célèbre négociateur Auger de Bousbecque, né à Comines en 1522, est mis au rang des bienfaiteurs des lettres pour avoir rapporté d'Orient une grande quantité de manuscrits grecs. Il faut l'entendre raconter avec quel soin il les cherchait et recueillait de toutes parts, et quel déplaisir il éprouva, lorsqu'en partant de Constantinople il fut obligé, faute d'argent, d'y laisser un magnifique Dioscoride de la plus haute antiquité. Georges d'Hallewin, cet homme que Vivès et Erasme n'ont pas cru indigne de leurs éloges, possédait à Comines une bibliothèque très-considérable (1). Alexandre Le Blanc, seigneur de Meurchin, grand investigateur des antiquités du pays, avait rassemblé dans son cabinet une telle quantité de documents qu'au dire de Buzelin, nulle autre collection ne surpassait la sienne (2). Sanderus a publié, *Biblioth. ms[ta]*, I, 273, l'inventaire des manuscrits délaissés en 1569 par cet amateur qui demeurait à Lille. On y remarque divers volumes écrits de sa main, et entr'autres 1.° *La chronique de Saint-Berthin*, en latin; 2.° *Termination des*

(1) Guichardin, traduit par Belle-Forest, dit *une très-belle et rare librairie*. Buzelin, *Gallo-Frandria*, 63, s'exprime encore plus pompeusement : *Incomparabilem omnis generis librorum in pluteos eleganter aptatos congessit.*

(2) *Et sane vix eo quisquam diligentior in eo genere fuit, plusque monumentorum Belgii veterum collegit.* Gallo-Flandr., 44.

rithmes faictes et escrites dudit feu S. de Meurchin ; 3.° *Livre de généalogies ;* 4.° le livre intitulé *Rapiamus de diverses matières ;* 5.° *un répertoire des choses escrites à la main estans en la maison dudit S. de Meurchin ;* 6.° *Chronique abrégié des faicts des roys de France commentés par ledit feu S. de Meurchin en aucuns lieulx ;* 7.° *plusieurs quayers des choses notables et exquises ;* 8.° une chronique commençant : *Pour ce qu'en ce monde l'homme est mortel, etc.*

Le catalogue de l'abbé Favier, 1765, in-8.°, Lille 1765, et celui de M. Duriez, 182..., attestent des amateûrs aussi éclairés qu'opulents. Il est bien à regretter que les richesses littéraires amassées par ce dernier soient allées se perdre dans les collections parisiennes et étrangères.

Au XVIII.e siècle, la ville de Lille, plus heureuse sous ce rapport que les autres cités du département, possédait une bibliothèque publique fondée par le chapitre de Saint-Pierre et enrichie des bienfaits du roi. Jean et Louis Raimond de Valory, qui occupèrent les premières dignités de cette collégiale, contribuèrent de leurs deniers et de leur crédit à former cet utile établissement. L'administration en fut d'abord confiée à l'écolâtre; mais ensuite on reconnut qu'il fallait pour cet emploi un homme spécial et connaisseur. MM. Nicolas Gouriot, de Valory de la Pommeraye, Nicolas Angelin et Guillaume Gallouin, chanoines, furent tour-à-tour préposés à la bibliothèque; ils avaient sous leurs ordres deux sous-bibliothécaires rétribués, choisis parmi les chapelains de la collégiale.

Les salles de lecture étaient ouvertes le mardi et le jeudi.

Le 28 décembre 1789, le chapitre ordonna la rédaction d'un nouveau catalogue de sa bibliothèque; et le 1.er mars suivant, il allouait une rétribution aux sous-bibliothécaires pour les soins qu'ils avaient donnés à ce travail.

Formée du fonds de Saint-Pierre, auquel sont venus se joindre la plupart des livres provenant des abbayes de Cysoing, de Loos (1),

---

(1) La bibliothèque de l'abbaye de Loos, qui n'était pas en rapport avec l'opulence de cette maison, reçut de notables accroissements par les soins d'Ignace Delfosse. Cet abbé fit reconstruire, en 1720, le local destiné à recevoir les livres et l'enrichit d'un grand nombre d'ouvrages anciens et modernes. Il avait fait rebâtir en même temps l'infirmerie et le dortoir, sans songer à son logement particulier. C'est ce qu'on a exprimé dans ce quatrain :

Post sex terque decem datus est Ignatius abbas,
Doctus, amans recti, sobrius atque pius.
Hic aulam libris, ægrotis condidit ædes,
Somni instauravit claustra, sibique nihil.

de Marquette, de Phalempin (1), des Frères prêcheurs (2), la bibliothèque communale de Lille se composait en septembre 1838, de 21,882 volumes imprimés, et 350 volumes manuscrits, lesquels sont classés suivant les cinq grandes divisions ci-après, savoir :

Théologie................	1,952	vol. imp.	120	vol. manuscr.
Jurisprudence............	1,982	—	85	—
Sciences et arts..........	4,088	—	22	—
Belles-lettres............	3,624	—	15	—
Histoire.................	10,236	—	108	—
	21,882	vol. imp.	350	vol. manuscr.
Augmentation depuis 1838.	778		11	
TOTAL	22,660		361	

(1) Nous extrayons de la chronique de Phalempin, dernièrement retrouvée par nous, un fragment curieux concernant la bibliothèque de cette abbaye au XVIe siècle :

« *Et cum esset* (*Andreas Mondet*) *procurator sub D. Joanne Chivore prædecessore suo, per instantiam suam et abbatis voluntatem fecit edificare claustrum cum omnibus fenestris, ut nunc vidimus, et bibliothecam nostram anno Domini* 1512, *dilatando ipsam multo longiorem quam fuerat antiqua; que magnam affert delectationem, eo quod valde secreta sit ab tumultibus multis servorum domus et aliorum mechanicorum. Et nisi obstitisset ecclesie parochialis murus, multo ampliorem reddidisset et edificasset. Non tamen obstat quin sit referta et exornata prestantissimorum autorum libris tam veterum quam recentiorum cujuscumque materie, sive historias tam sacras quam prophanas, sive expositiones sanctarum scripturarum; item decretales, jus pontificium vel divinum, sermones quam plurimos veterum et recentiorum autorum. Habentur etiam libri medicinales et qui tractant de naturis herbarum. Et super hec omnia superexcellit sacro-sancta Biblia hebraïce, chaldaïce, grece et latine cum vulgata editione per D. Christophorum Plantinum typis excusa, jussu invictissimi regis Philippi II, catholici, anno D.* 1569, *tomi VI, quam dono dedit nobis ad communem utilitatem D. Ægidius Tilianus canonicus et scholasticus ecclesie B. Marie Tornacensis.* »

(2) Persuadés, comme l'a dit un écrivain du moyen-âge, qu'un monastère sans librairie était une forteresse sans arsenal, les Dominicains, ou Frères prêcheurs de Lille, avaient, depuis deux siècles, donné leurs soins à la composition d'une bibliothèque; et, pour laisser un témoignage perpétuel de reconnaissance envers les personnes qui leur faisaient don de quelques livres, ils avaient dressé un registre sur vélin portant ce titre : *In hoc libro continentur nomina eorum qui dederunt aliquos libros huic bibliothecæ communi fratrum prædicatorum, ab anno Domini* 1621. Parmi ces bienfaiteurs, on remarque surtout Maximilien Villain de Gand, évêque de Tournai, mort en 1644; Adrien Lamorald Villain de Gand, également évêque de Tournai; Adrien Baubbins ou Bauwins, abbé de Phalempin, vers 1680; Jean du Joncquoy, abbé de Marchiennes, mort en 1651; Erasme Dautel, abbé de Cysoing, mort en 1636; Hugues Beckman, successeur du précédent, Jean de Lannoy, Philippe de Sion, Nicolas Petitpas, Michel et Gérard Lefebvre, Robert Imbert, Bridoul, Louis Mortet, chanoines ou chapelains de Saint-Pierre; Jean Bonnel, curé de Wambrechies; Jean-François Oudin, curé de Saint-Etienne, à Lille; Antoine Waterloop, curé de Mar-

On a adopté, pour les sections de chacune de ces cinq grandes classes, les subdivisions que Debure a suivies dans sa *Bibliographie instructive*.

Il existe un catalogue manuscrit en 6 volumes; savoir : un volume pour chacune des classes désignées ci-dessus, et le 6.e volume contenant la table générale des auteurs par ordre alphabétique. Un exemplaire de ce catalogue, exécuté avec soin et relié, a été adressé dans le temps à M. le ministre de l'intérieur. Mais depuis lors les ouvrages dont s'est augmentée la bibliothèque ont nécessité de nombreuses additions, et enfin on a reconnu la nécessité de recomposer le catalogue en entier. Le conseil municipal a voté les fonds nécessaires pour l'impression de ce travail, qui est en voie d'exécution et dont le troisième volume est actuellement sous presse. Il contient la division des sciences historiques.

On communique indistinctement, mais sur place, au public tous les livres demandés; les manuscrits se donnent aussi à tout venant, mais un volume à la fois et avec toutes les précautions exigées pour leur bonne conservation. On permet d'y puiser des notes et d'en faire des extraits. Quant à l'autorisation de prendre des copies complètes pour les publier, l'administration municipale s'est réservé la faculté de l'accorder ou de la refuser suivant l'exigence des cas.

Pour obvier aux abus qu'entraînait la sortie des livres, M. le maire a pris, le 13 janvier 1836, un arrêté qui porte qu'aucun ouvrage ne pourra être communiqué au-dehors de l'établissement sous quelque prétexte que ce soit. Cette mesure, adoptée dans des vues d'ordre et de conservation, ne serait-elle pas, dans certaines circonstances, d'une excessive rigueur ? N'eût-il pas été convenable de se réserver le pouvoir d'y déroger quelquefois pour des motifs graves, dans l'intérêt de la science et moyennant de bonnes garanties ? Il semble, par exemple, qu'on eût pu déclarer que la Société royale des sciences de Lille, qui rend des services incontestables, serait habile à obtenir communication de certains livres toutes les fois que ses travaux académiques l'exigeraient.

La bibliothèque, placée dans le même local que le musée des tableaux, est située au centre de la ville, près du collége com-

---

quette ; Baudouin de Croix, seigneur de Haulcourt ; Jean Lenglart, Philippe Commer, André Fourmestraux, Jacques de Rogue, Jacques Hespel, Jean Bridou, médecin, Abraham de Bouly, Pascal et Pierre Capon, Roland de Beaumaretz, Guillaume Hévrin, Charles et Maximilien Montagne, Jean Gilles, tous bourgeois de Lille ; Balthazar Bellere, le célèbre imprimeur de Douai. (*Hist. du couv. des Dominicains de Lille*, par le P. Richard, m. 12, Liége, sans date, 105.)

munal, et assez isolée pour n'avoir point à redouter les inconvénients attachés au voisinage de nombreux bâtiments (1). Elle est tenue avec soin par M. Gachet, homme éclairé, laborieux et jouissant de l'estime générale. Il a été nommé à ce poste par arrêté municipal du 29 octobre 1842, en remplacement de M. F.-J. Lafuite, décédé le 4 octobre de la même année (2). La bibliothèque est ouverte tous les jours de neuf heures du matin à trois heures; les séances du soir n'y sont pas organisées jusqu'à présent. Une commission administrative municipale de cinq membres a été créée par arrêté de M. le maire du 5 janvier 1835; le bibliothécaire fait partie de cette commission.

Après ces détails purement matériels, qu'il me soit permis d'aborder un peu la partie bibliographique. Parmi les ouvrages rares que possède la bibliothèque de Lille, il en est un qui mérite, à mon avis, une courte description. C'est un exemplaire du fameux *Speculum salvationis humanæ*, ouvrage généralement regardé comme l'un des premiers monuments de la typographie. M. Brunet, dans son excellent *Manuel du libraire*, III, 364, a décrit, il est vrai, les diverses éditions de ce précieux ouvrage; mais M. Lafuite a trouvé dans l'exemplaire de Lille des particularités que le savant bibliographe paraît n'avoir pas connues.

« L'exemplaire (pet. in-fol.), dit M. Lafuite, se compose de 60 feuillets imprimés à deux colonnes, d'un côté seulement; en tête de chaque colonne est une vignette dont le sujet est indiqué au bas par une petite inscription latine. Les faces imprimées du feuillet sont en regard l'une de l'autre, mais il est à remarquer que les feuillets 31 et 44 sont imprimés au recto et au verso; sur ce verso il n'y a que le texte et point de vignette. Le texte imprimé au verso du feuillet 31 est le même que celui du recto du feuillet 60, et celui du verso du feuillet 44 est le même que celui du recto du feuillet 45. Le texte est hollandais, les caractères gothiques sont assez difficiles à déchiffrer, même pour ceux qui connaissent la langue. Il n'y a point de titre ou frontispice à la tête de l'ouvrage; mais on y lit un prologue en hollandais, suivi d'une table des chapitres, aussi en hollandais. Il n'y a point de pagination imprimée; les feuillets ont été numérotés à la main, et depuis peu, à ce qu'il paraît.

» Le volume est relié proprement en vélin et renfermé dans un étui recouvert en veau. Au dos de l'étui se trouve imprimé,

---

(1) Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du XV.e siècle, les Elzevir, les Alde, les Plantin et les gravures les plus précieuses.

(2) Voyez ci-après, à l'article NÉCROLOGIE, une notice sur M. Lafuite.

en lettres dorées comme dans les reliures ordinaires, le titre de l'ouvrage : *Spiegel der behoudinis uitgevonde tot Harlem* 1440. Ce même titre est écrit à l'encre au dos du volume.

» On a inséré dans le volume un portrait de Laurent Coster, assez bien gravé par J.-V. Velde, d'après une peinture de J.-V. Campen. On lit au haut de ce portrait cette inscription : *Laurentius Costerus Harlemensis, primus artis typographicæ inventor, circa annum* 1440. Au bas du portrait sont les deux distiques si connus, de P. Scriverius : *Vana quid archetypos*, etc. (1)

Une autre rareté du même dépôt, c'est *Le Donat espirituel que fist honnourable et discret maistre Jehan Jerson, en son vivent docteur en sainte théologie et chancellier de Paris*, translaté de latin en français, et imprimé à Bruges par Colard Mansion, avec les mêmes caractères que *Le Jardin de dévotion*, premier livre imprimé à Bruges vers 1475. Cet opuscule se compose de 18 feuillets, à longues lignes, au nombre de 23 sur les pages entières et relié avec d'autres traités : c'est le seul exemplaire connu de cette édition (2).

Nous avons donné, dans notre Mémoire déjà cité, un rapide inventaire des éditions du quinzième siècle que possède la bibliothèque de Lille ; nous ne reproduirons pas ici ces détails de bibliographie pure ; mais il convient de dire un mot de ce qu'elle contient en fait d'ouvrages rares et précieux, d'une date plus récente.

En 1670, quand Louis XIV confia à Vauban le soin d'agrandir et de fortifier la citadelle de Lille, on eut besoin d'un terrain qui appartenait au chapitre de Saint-Pierre, les chanoines le cédèrent fort gracieusement et sans vouloir d'indemnité. Le Roi, qui ne se laissait pas vaincre en magnificence, accorda, à perpétuité, à la bibliothèque du chapitre, un exemplaire de tous les livres publiés par l'imprimerie royale du Louvre.

---

(1) Voyez sur le *Speculum humanæ salvationis* et sur les prétentions de la ville de Harlem, *Dict. biblioth. choisi du XV.e sicèle*, I, 27 et suivant, 36 et suivant, 57. M. Duverger, imprimeur, à Paris, et bibliophile fort éclairé, est venu récemment visiter ce précieux monument typographique dont il veut faire une description nouvelle.

(2) Brunet, *Nouvelles recherches bibliographiques*, II, 82, et *Catalogue de la bibliothèque de Lille* (*Sciences et arts*). In-8.o, Lille, 1839, p. 26. M Brunet e l'auteur du Catalogue de Lille donnent à l'opuscule de Gerson le nom de Dénat C'est une erreur : il faut lire Donat, le texte latin du même traité ayant pour titr e *Donatus moralisatus*. Nous nous sommes d'ailleurs assuré que l'imprimé porte ré q lement *Donat*.

Par suite de cette décision, le chapitre reçut, entr'autres grandes collections, le magnifique recueil d'estampes connu sous le nom de *Cabinet du Roi*, 23 vol. grand in-f.º, et un 24.ᵉ vol. petit in-f.º Paris, impr. royale. Voyez *Catal. de la Bibl. de Lille* (*sciences et arts*), 286; *Man. du Libraire*, I, 308.

La collégiale de Saint-Pierre a fourni aussi : 1.º *Recueil des monuments des catastrophes que le globe de la terre a essuyées*, etc., trad. de l'allem. de Knorr et Walch; 5 vol. in-fol., Nuremberg, 1768-78; *Man. du Lib.*, II, 306. — 2.º *Phytanthoza iconographia*, de J.-G.-N. Dieteric; 4 vol. in-f.º avec 1025 pl. col., Ratisbonne, 1737-45; *Cat. de la Bibl. de Lille*, 97. — 3.º *Traité des arbres et arbustes de Duhamel*; 2 vol. in-4.º, Paris, 1755, *ibid.* (1). — 4.º *Plantarum historiæ universalis oxoniensis distributio nova*, de Rob. Morison; 3 vol. in-f.º, Oxford, 1715; *Catal.*, 96; *Manuel*, II, 526. — 5.º *Herbier de la France*, par Bulliard, 5 vol. petit in-f.º, Paris, 1780-93; *Catal.*, 100; *Manuel*, I, 298.

Peu de bibliothèques de province sont plus riches que celle-ci en recueils de gravures, estampes et lithographies. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur la partie du *Catalogue* imprimé, premier volume, p. 278 à 285. Elle n'est pas mal partagée non plus en fait d'histoire : on y trouve *Les Historiens des Gaules et de France* de Dom Bouquet et de ses successeurs, les *Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, les *Ordonnances* dites *du Louvre*, les recueils de mémoires et chroniques pour servir à l'histoire de France, formés récemment par MM. Guizot, Petitot, Buchon, etc.; tout ce qui a paru jusqu'à ce jour de documents inédits de l'histoire de France (44 vol. in-4.º); *Monumenta historiæ Germanicæ*, de Pertz, et enfin la précieuse collection dite *des Records d'Angleterre*, environ 80 vol. in-fol. et in-4.º, don magnifique offert à la bibliothèque de Lille, en reconnaissance des documents que la commission des Records avait fait recueillir dans ce dépôt et surtout aux archives départementales (2).

Mais il serait temps d'aborder la partie des manuscrits. Les manuscrits sont le *sanctum sanctorum* d'une bibliothèque; c'est là que

(1) La bibliothèque possède aussi un magnifique exemplaire sur papier vélin, non rogné, de l'édition de 1804-1819, 7 vol. in-f.º

(2) La ville de Lille est sans doute, après Paris, la seule ville en France qui possède deux exemplaires de cet admirable recueil. Les archives départementales, où ont été puisées et où existent encore tant de pièces importantes sur l'histoire d'Angleterre, ont reçu la même faveur que la bibliothèque. Chaque ouvrage porte l'inscription suivante imprimée en tête de l'exemplaire : *This book is to be perpetually preserved in the Archives of the departement of the North; Lille, C. P. Cooper. Sec. Com. Pub. Rec.*

se trouvent la sagesse cachée et les trésors inconnus dont parle Salomon. Secouons donc un peu la poussière qui les recouvre.

Les manuscrits de la bibliothèque de Lille ne sont pas très-nombreux, mais ils offrent, pour la plupart, de l'importance, soit comme monuments calligraphiques, soit sous le rapport de l'histoire et de l'archéologie. Un bibliophile anglais, sir Thomas Philips, qui, en 1827 et 1828, a parcouru nos provinces pour y recueillir des raretés bibliographiques, a jugé convenable de faire imprimer la nomenclature de ces manuscrits, comme il l'avait fait pour ceux d'Arras et de Saint-Omer. Le catalogue, si on peut l'appeler ainsi, forme 16 pages d'impression in-8.° Sir Philips s'est contenté de donner les titres des manuscrits tels qu'il les a recueillis en tête de chaque volume, sans se mettre en peine de vérifier si le même tome ne contenait point d'autres ouvrages, comme cela arrive souvent dans les manuscrits. Il n'a observé aucun ordre, pas même l'ordre alphabétique. De temps à autre, il a ajouté de courtes notules, tantôt en anglais, tantôt en français ou en latin. Il a même omis plusieurs manuscrits assez importants. Du reste, M. Arthur Dinaux a réimprimé ce catalogue, avec des corrections et des additions, dans les *Archives historiques du nord de la France.*

Nous-même, nous achevons actuellement un travail assez étendu sur les manuscrits de Lille. Déjà M. le Ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu nous imposer cette tâche, a reçu tout ce qui concerne la théologie et la jurisprudence. Une copie de notre inventaire analytique sera, sur la demande de M. le Maire, déposée à la bibliothèque, où elle pourra être de quelque utilité aux amis de l'étude.

M. Ed. Gachet, conservateur actuel de la bibliothèque de Lille, a adopté une mesure qui devrait être imitée par tous ses collègues. Il a ouvert un registre sur lequel il inscrit, jour par jour, les ouvrages qui lui sont demandés. De cette manière, il sera facile d'établir une sorte de statistique très-propre à faire connaître la direction intellectuelle des personnes qui fréquentent le dépôt. Voici le résultat de ses observations pendant le mois de novembre 1842 :

Jurisprudence	7
Théologie et histoire de la religion	23
Histoire de France	18
— de la Flandre, de Lille, de la Belgique	20
— ancienne	19
— générale	17
— artistique	8
Géographie et voyages	11

Dessin, peinture, architecture	33
Médecine, histoire naturelle, chimie, physique	36
Mathématiques	6
Economie agricole, commerciale, industrielle	5
Morale et philosophie	19
Littérature ancienne	33
— française	23
— anglaise	7
Traités de rhétorique, de grammaire, dictionnaires	17
Romans	7

Le nombre des lecteurs varie de 10 à 35 par jour ; il est de vingt en moyenne : c'est le dimanche et le jeudi qu'il est le plus considérable. Les lecteurs seraient bien plus nombreux, si, comme dans beaucoup d'autres villes, on avait adopté les séances du soir, tant recommandées par M. le Ministre de l'instruction publique.

ROUBAIX et TOURCOING. Il y a deux ans, nous nous sommes permis d'exprimer un vœu au sujet de ces deux villes si dignes d'intérêt ; nous disions : « Les villes de Roubaix et de Tourcoing n'ont pas de bibliothèque. On s'en étonnerait davantage si leur splendeur actuelle était d'une date moins récente. On conçoit que l'administration, obligée de satisfaire aux besoins urgents et positifs d'une population industrielle qui s'est développée presque subitement, ne peut pas tout d'abord étendre sa sollicitude aux choses d'un ordre purement intellectuel. Les intérêts matériels, bien qu'ils ne soient pas les plus précieux, sont toujours les plus exigeants, mais une fois que l'on y a libéralement pourvu, il serait bon de songer un peu aux autres Le moment est venu, ce nous semble, où ces deux importantes cités ne peuvent rester privées d'une bibliothèque. Espérons donc que Roubaix et Tourcoing ne se laisseront pas plus long-temps devancer, dans cette carrière, par les villes bien moins populeuses que nous avons nommées. Espérons que, là aussi, l'autorité municipale, avec l'utile concours du clergé et des hommes de bonne volonté, dotera bientôt ses administrés d'un établissement que sans doute ceux-ci ont déjà réclamé plus d'une fois. Là se trouveront surtout, après les livres religieux et moraux qui doivent en tous lieux tenir le premier rang, des traités sur les diverses branches d'industrie et de commerce, sur les sciences naturelles, physiques et mathématiques, sur l'économie politique, les finances, etc. »

Nous sommes heureux de pouvoir déclarer aujourd'hui que nos vœux sont remplis. M. le Maire de Roubaix, parfaitement secondé par le conseil municipal, est parvenu à établir un com-

mencement de bibliothèque publique. Une somme annuelle est consacrée à la création de ce dépôt naissant. La société royale des sciences de Lille a applaudi à cette sage mesure en offrant à la nouvelle bibliothèque la collection complète de ses Mémoires. Des dons particuliers vont accroître ce premier fonds; et l'on ne peut douter que le gouvernement ne seconde par ses faveurs des efforts aussi louables. M. Marissal, déjà archiviste de la ville, en sera aussi le bibliothécaire.

Bien que l'administration municipale de Tourcoing n'ait pas encore constitué sa bibliothèque, nous savons qu'elle se met en mesure d'y pourvoir; et d'ici à peu de temps, elle sera, nous n'en doutons pas, aussi riche sous ce rapport que sa voisine.

La ville d'ARMENTIÈRES, par cela même qu'elle possède un collége, finira sans doute par créer une bibliothèque. Un établissement d'instruction publique ne peut se passer d'une collection littéraire.

Les communes de BAISIEUX, CYSOING et LESQUIN, ont formé des bibliothèques rurales pour lesquelles la Société royale de Lille s'est empressée de leur offrir, à titre d'encouragement, divers ouvrages relatifs à l'agriculture.

Enfin il existe à Lille, sous le titre de *Bibliothèque catholique*, un dépôt que l'on ne saurait trop signaler à la reconnaissance des amis de la science et de la morale réunies. On y prête gratuitement et sans autre garantie que la bonne foi des emprunteurs, toute sorte de livres choisis aux personnes qui se présentent. La bibliothèque, soutenue par des souscriptions particulières et dirigée par des personnes fort recommandables, renferme 2,652 ouvrages, ou 4,000 à 4,500 volumes, dont un quart circule habituellement dans le public. Ces ouvrages sont répartis de la manière suivante :

Histoire, voyages, etc.	537
Sciences, arts, littérature, etc.	260
Religion (théologie, œuvres des Pères, vies de saints, orateurs chrétiens, etc.)	943
Morale	912
	2,652

Nous aurons occasion de mentionner des dépôts semblables organisés dans les villes de Cambrai, Valenciennes, etc.

A cette occasion, qu'on nous permette d'exprimer ici un vœu : ce serait de voir adopter dans les bibliothèques communales la

mesure salutaire du prêt des livres. Ne serait-il pas possible d'y former deux divisions : l'une comprenant les ouvrages qui, ne pouvant jamais être déplacés, devraient être lus et consultés sur place; l'autre se composant de livres usuels que l'on donnerait en lecture à l'extérieur, moyennant certaines garanties? Nous nous proposons de développer ailleurs cette idée.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

CAMBRAI. La bibliothèque communale de Cambrai, qui est aujourd'hui la plus riche du département, n'existait point avant la révolution; elle s'est formée d'ouvrages choisis dans les bibliothèques particulières de divers établissements religieux du Cambrésis, supprimés en 1791, savoir : le chapitre métropolitain, les abbayes de St.-Aubert, du Saint-Sépulcre, de Vaucelles, de Cantimpré, de St.-André du Câteau, des Bénédictines anglaises, de Prémy, etc.

La bibliothèque du chapitre cathédral devait être à peu près aussi ancienne que le siége épiscopal de cette ville. Dès les temps les plus reculés, nos évêques avaient établi une *librairie* auprès de leur église. Ces dépôts de livres se réduisaient sans doute à un fort petit nombre de volumes, pour l'usage du chœur et des écoles. Nous voyons dans la vie de St. Aubert, qui vivait au 7.e siècle, que cet évêque de Cambrai dirigeait lui-même les études de ses jeunes clercs. On peut présumer que la première partie du célèbre manuscrit de l'histoire des Francs par Grégoire de Tours (1) aura été apportée, ou même écrite à Cambrai, sous l'épiscopat de saint Aubert, qui était de la race royale, et lié avec Dagobert 1.er Plus tard, en 765, l'évêque Albéric fit copier les deux exemplaires des Canons qui existent encore (2). Vers la fin du 8.e siècle, Hildouard offrait à la Vierge, patronne de son église, un exemplaire des *Commentaires de Bède sur saint Luc* (3) et de son curieux *Sacramentaire*, en deux volumes oblongs, qui offrent de beaux *spécimen* d'onciales en or (4). Halitgaire, qui succéda à Hildouard, est plus connu : honoré de la confiance de Louis-le-Débonnaire, ce prélat fit tourner au profit de la science ses ambassades à Rome et à Constantinople. La cathédrale de Cambrai dut s'enrichir de

---

(1) Voyez notre *Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai*, N.° 624.

(2) Ibid., N.° 619.

(3) Ibid., N.° 277.

(4) Ibid., N.° 159.

ses heureuses importations. Cette église ayant été plusieurs fois consumée par des incendies (1068 et 1148), on doit croire que la plupart des livres qu'elle possédait périrent dans ces désastres. Le *Commentaire de Bède* dont nous parlions tout-à-l'heure porte évidemment des traces de combustion sur l'un de ses angles.

Le plus ancien catalogue connu de cette bibliothèque épiscopale est celui que rédigea, en 1609, Julien de Ligne, bénéficier de cette église, laborieux compilateur, qui tous les ans offrait à messieurs les chanoines, en guise d'étrennes, quelque curieux travail sur les antiquités cambrésiennes. La plupart des manuscrits mentionnés dans cet inventaire subsistent; néanmoins on y indique un *Cicéron* et un *Tite-Live* fort anciens, que j'ai cherchés vainement.

Vers 1740, Simon Antoine Marion avait rédigé le catalogue des manuscrits sous ce titre : *Catalogus librorum manuscriptorum extantium in bibliotheca ecclesiæ metrop. cameracensis, concinnatus et exaratus à D. Marion*, in-8.° Voy. *Catal.* de Mutte, N.° 5750. L'abbé Mutte lui-même avait écrit et rassemblé une grande quantité de notes et de commentaires sur les mêmes manuscrits, Ibid., n.° 751. Malheureusement, on ne sait ce que sont devenues ces annotations des deux chanoines, et je n'ai pu m'en aider pour le travail que j'ai publié en 1831. Enfin, le P. Possevin, à la fin de son *Apparatus sacer*, in-folio, Cologne 1608, a donné aussi un catalogue fort bref des manuscrits de la métropole de Cambrai. Il y a même joint un petit nombre de notes.

Dès les premiers temps de la découverte de l'imprimerie, le chapitre s'empressa d'en accueillir les produits et d'en favoriser le développement. On connaît le beau *Breviarium Cameracense*, 2 vol. in-8.°, que l'évêque Henri de Berghes fit imprimer à Paris, en 1497, par Ulric Géring. Plusieurs chanoines se distinguaient dès-lors aussi par leur amour pour les livres. Lambinet, *Orig. de l'imprimerie*, I, 256, cite la bibliothèque d'Ambroise de Cambrai, docteur *in utroque jure* et chanoine de cette église. V. *Bibliographie Cambrésienne*, par M. Arthur Dinaux. *Discours préliminaire*.

Pour être moins anciennes et moins opulentes que la *Librairie* de l'église Notre-Dame, les bibliothèques des abbayes citées plus haut ont cependant contribué pour une belle part à enrichir le dépôt littéraire de Cambrai. L'abbaye de Saint-Aubert, nommée la *Maison des Nobles*, parce qu'elle avait le privilége d'héberger les princes et les têtes couronnées, possédait une fort belle collection de livres que malheureusement les religieux du siècle dernier ne songeaient guère à augmenter. Il paraît que les souverains du pays y empruntaient quelquefois des livres; j'ai trouvé dans les archives de la *Chambre des Comptes* de Lille un titre original, daté

au mois de juin 1311, par lequel l'abbé et le couvent de Saint-Aubert reconnaissent avoir reçu des exécuteurs testamentaires de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une *Bible en langue vulgaire*, en deux volumes, à eux donnée jadis par le seigneur de Lallaing, et que le comte de Hainaut leur retenait depuis long-temps. On ne voit pas cette *Bible* dans les manuscrits du dépôt actuel; il est à remarquer, du reste, que tous les manuscrits de Saint-Aubert n'ont pas été placés dans notre bibliothèque; je n'ai aucune donnée sur ce qu'ils sont devenus.

L'abbaye de Saint-Sépulcre a fourni un contingent beaucoup plus considérable. Nous citerons, entr'autres, le N.º 88 de notre catalogue: beau *Livre d'Heures* du XIV.e siècle, les N.os 203 et 204: *Thrésor de Brunetto Latini* et *Horloge de Sapience*; 209: très-ancienne copie des *Confessions de Saint Augustin*; 210 et 211: précieux manuscrit des œuvres de Saint Grégoire, du XII.e siècle, etc.

La bibliothèque de Vaucelles, ordre de Citeaux, était somptueuse; l'abbé Richard Moréno, qualifié par les frères Sainte-Marthe *vir doctus et probus*, mort en 1720, enchérissant encore sur ses prédécesseurs, avait acquis un grand nombre d'ouvrages; mais ce n'était guères que des livres de théologie; dom Ruffin, élu abbé en 1759, s'appliqua à doter son abbaye des productions les plus estimables de la littérature et des sciences. Il avait à Paris et dans les principales villes de l'Europe des correspondants qui achetaient pour lui les meilleurs livres qui se publiaient ou qui paraissaient dans les ventes. Grace aux soins de ce prélat éclairé, le dépôt de Vaucelles ne comprenait pas moins de 40,000 volumes. Sur la plupart, D. Ruffin avait tracé de sa main des notes bibliographiques concernant l'origine ou la rareté de l'ouvrage.

L'ancien local n'étant plus assez vaste pour contenir une telle collection, le même abbé avait fait construire une magnifique galerie que la pioche des vandales n'a pas plus épargnée que le reste de l'abbaye (1).

Baronius, *ad ann.* 778, et Baluze, *Notes sur les Capitulaires*, 1161 (2), parlent d'une Bible écrite par Alcuin et conservée à Vaucelles. Malheureusement la bibliothèque de Cambrai, dans laquelle sont venus se fondre les livres de Vaucelles, ne possède pas cette

(1) Voyez *Notice biographique sur Jacques-Christophe Ruffin, abbé de Vaucelles*, par Pascal Lacroix, *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, année 1820, p. 161 et suivantes. Le dernier bibliothécaire de Vaucelles fut Florent-Joseph Dorémus, mort chanoine honoraire de Cambrai en 1821.

(2) Voici les paroles de Baluze: *Alcuinus quoque, vir tantus, libros propria manu scribebat. Testis codex sacrorum bibliorum quem in Vallicellana bibliotheca*

bible fameuse. M. Peignot, dans une première lettre à M. Amanton, écrite le 5 février 1829, *sur deux manuscrits précieux du temps de Charlemagne*, avait d'abord conjecturé que la bible apportée en 1828, de Bâle à Paris, par M. Speyer-Passavant, pourrait bien être la même que celle dont il est question dans Baluze et Baronius; mais de nouveaux renseignements lui ayant appris que la bible de M. Speyer, après être restée long-temps dans le couvent de Prum, en Lorraine, était passée dans le chapitre de Moliers-Grandval, près de Bâle, où on la voyait encore en 1792, le savant bibliographe a abandonné cette conjecture. Quant à moi, je suis convaincu que cette rareté n'a jamais existé à Vaucelles en Cambrésis, mais qu'on a été induit en erreur par la similitude des noms. La bible d'Alcuin se trouvait du temps de Mabillon et se trouve encore aujourd'hui à Rome *in bibliotheca patrum Oratorii* VALLICELLANA.

Il est temps de donner une idée de la bibliothèque de Cambrai, telle qu'elle existe actuellement.

Placée dans une dépendance de l'ancien hôpital de Saint-Jean, elle est maintenant à l'abri de toutes causes de destruction, grâce à l'habileté avec laquelle M. l'architecte De Baralle a restauré, consolidé, approprié et embelli le vieux bâtiment qui lui sert de vaisseau (1).

Dans l'Annuaire du département du Nord, le chiffre des volumes de cet établissement est toujours porté à *vingt-sept-mille*; mais le dénombrement ci-dessous, fourni le premier mai 1838 par M. le maire de Cambrai, porte ce nombre à *trente-deux mille cinq cent trente*, et depuis lors le chiffre a dû s'accroître encore.

IMPRIMÉS. — Grammaire, 594. — Histoire naturelle, 427. — Agriculture, 300. — Arts mécaniques, 230. — Mathématiques, 237. — Physique et chimie, 450. — Médecine, 446. — Arts libéraux, 230. — Rhétorique, orateurs, 382. — Poésie, 1,486. — Philologie, 397. — Polygraphie, 3,777. — Philosophie, 355. — Education, 292. — Droit naturel, des gens, etc. 537. — Lois civiles, commentateurs, 575. — Jurisprudence civile et criminelle, 745. — Droit canonique, 902. — Histoire des religions, Conciles, etc., 2,497. — Liturgie, ouvrages ascétiques et mystiques, 1,837. —

---

extare Baronius ait ad annum DCCLXXVIII, ubi, inter varia carmina, ista leguntur :

Pro me, quisque legas, orare memento,
Alcuin dicor ego.

(1) On trouve une vue de cet édifice en tête de notre Catalogue des manuscrits de Cambrai.

Théologiens, 3,045. — Prédicateurs, 920. — Histoire monastique, Biographie religieuse, 2,316. — Géographie, Voyages, 828. — Chronologie, 336. — Histoire ancienne, 884. — Histoire moderne générale, 345. — Histoire moderne d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, 79. — Histoire moderne des états de l'Europe, 1773. — Biographie, 438. — Histoire littéraire, 2,147. — Antiquités, 1,120. — Généalogies, armoriaux, 297 (1).

MANUSCRITS. — Liturgie, Théologie, 615. — Jurisprudence, 72. — Biographie ecclésiastique, 194. — Armoiries, Généalogies, 27 — Médecine, Histoire naturelle, 25. — Mélanges, 313 (2).

On voit par le tableau qui précède quel est le mode de division adopté dans le catalogue, qui forme trois beaux volumes in-folio manuscrits. Cette division a été adoptée vers 1810 par une commission d'hommes éclairés; assurément elle pourrait être meilleure; mais je ne sais s'il y a lieu, quant à présent, d'en choisir une autre. A mon avis, il suffirait, pour donner au catalogue le degré d'utilité qu'il comporte, d'y joindre une table alphabétique des noms d'auteurs, avec indication très-abrégée et renvoi au numéro de ceux de leurs ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque. Quant aux livres anonymes, on se bornerait à les rappeler dans une table alphabétique, par une indication très-sommaire, avec renvoi au numéro.

La *Bible* de Schœffer, précieux incunable de 1472 (3), n'est point, malgré ce qu'on a pu dire, le plus ancien ouvrage que possède cet établissement; il s'y trouve bon nombre d'éditions du XV.e siècle sans date, parmi lesquelles plusieurs sont certainement antérieures à la *Bible* de Schœffer; et d'ailleurs on y conserve, sous le N.° 5665, un bel in-folio sur vélin qui porte en toutes lettres la date de 1465; c'est le *Liber sextus decretalium Bonifacii P. VIII, cum profundo apparatu Johannis Andreæ* (4), imprimé à Mayence par Fust et Schœffer de Gernsheim; ce volume a été signalé par moi il y a

---

(1) Depuis 1838 la ville a acquis ou obtenu du Gouvernement un certain nombre d'ouvrages dont la plupart sont relatifs à l'histoire et aux sciences physiques.

(2) En fait de manuscrits, la bibliothèque a fait l'achat récent d'un *Traité de Fortifications*, in-4°, rédigé par un ancien commandant de la place de Bouchain.

(3) La bibliothèque de Saint-Omer possède une *Bible* plus remarquable encore que celle-ci par son ancienneté. (Voy. *Variétés historiques sur la ville de Saint-Omer*, par M. Piers, 200.)

(4) M. Brunet, *Manuel*, I, 250, avait cité deux exemplaires sur vélin de cette édition, l'un provenant de Caignat, l'autre du duc de la Vallière. Le *Bulletin du Bibliophile*, avril 1834, page 3, et l'*Analecta biblion*, 1836, page 20, en indiquent un troisième. Celui de Cambrai vient donc porter à quatre le nombre connu des exemplaires sur vélin, de ce rarissime volume.

long-temps à M. Van Praet, pour la rédaction de son catalogue des livres imprimés sur vélin.

Nous citerons en outre, parmi les livres de la bibliothèque de Cambrai qui ont une date certaine, autant et plus reculée que la *Bible* de Schœffer : N.° 2254, *Marci Valerii Martialis epigrammata cum Nic. Perotti commentariis*, in-folio, 1470 (si toutefois la note que nous avons sous les yeux est exacte). — 3730, *Bessarionis libri V adversus calumniatores Platonis*, in-fol., Rome, 1470. — 6491, *Preceptorium divine legis*, etc., in-folio, Cologne, J. Koelhof, 1472. — 6623, *Enchiridion S. Augustini*, in-4.°, Mayence, Ulric Zel, 1467. — 7076, *Epistole divi Hieronymi*, in-folio, Venise, Ant. Bartholome, 1470. Un autre exemplaire sous le N.° 328 des manuscrits. — 8267, *Johann. Gerson Opus quod aliter intitulatur Thomæa Kempis*, in-4.°, Math. Goes, 1470. — 9393, *Opus præclarum secunda secundæ S. Thomæ*, in-f.°, Mayence, Schœffer, 1470. — Quant aux éditions du xv.e siècle, postérieures à 1472, elles sont trop nombreuses pour être inventoriées ici.

Je ne prétends point signaler toutes les curiosités bibliographiques que renferme ce riche dépôt; mais je dirai qu'il s'y trouve beaucoup de livres ayant appartenu à Etienne Baluze et portant la belle signature de cet homme célèbre; quelques uns même sont enrichis de ses notes (1). Mentionnons en outre *Naudæi Syntagma de re militari*, in-4.°, Rome, 1637. — *Minturnus de poetâ ad Hectorem Pignatelium*; in-4.°, Venise, 1559. — Le *Théocrite d'Oxford*, in-8.°, 1699. — Le *Martianus Capella* de Grotius, avec un sixain autographe de l'auteur à Philippe Desportes (2). — La belle édition de *la Pucelle*, de Chapelain, in-f.°, 1656. — Le *Leo*

---

(1) Il en est ainsi un grand nombre où se trouve la signature de J. Ballesdens, aumônier du Roi, secrétaire du chancelier Séguier et l'un des quarante de l'Académie française. Ballesdens, éditeur de plusieurs bons ouvrages, possédait une collection précieuse de livres dont la plupart sont aujourd'hui à la bibliothèque du Roi, et à celle de l'Arsenal. V *Catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, par M. P. Paris, II, 163; sur les annotations manuscrites, V. Ch. Nodier, *Mél. tirés d'une petite bibliothèque*, 379-385.

(2) *Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai*, p. 243. Les vers de Grotius sont ainsi conçus :

Reverendo Præsuli D. Philippo Desportes, abbati tironensi.

Mitto tibi nostrum, præsul reverende, Capellam.
Extorsit meus hunc officiosus amor;
At pudor adversum, mendas circumspice, dicit,
Sive tuas mendas, sive typographicas.
Ille quidem dicit; sed amor magis instat et urget:
Hinc pudor, hinc stat amor; victùs amore pudor.

Allatius, de Cologne, in-8.°, 1653. — Le *Réveille-Matin des François*, sous le pseudonyme Eusèbe Philadelphe, in-8.°, 1574. — Bref, des collections très-amples d'Elzevirs, d'Aldes, de Juntes, d'Estiennes, de Plantins, etc. — Les *Variorum* presque complets. — Le *Thesaurus antiquitatum*, de Polenus. — Une réunion très-curieuse d'*Imitations de J.-C.* (1). Et en fait de grands ouvrages : *la Byzantine*. — *L'Antiquité expliquée*, de Montfaucon. — *Les Monuments de la monarchie française*, du même. — Les Bibles hébraïques, in-f.°, de Paris, 1645 et 1753. — La Polyglotte, de 1776 — La Bible de Bâle, de 1618 — Le *Recueil des historiens de France*, de dom Bouquet. — *L'Histoire littéraire de France*, des Bénédictins. — Les *Voyages en Nubie et à Méroé*, de Caillaud. — Le *Thesaurus linguæ græcæ*, édition de MM. Didot. — Le *Voyage autour du Monde*, de Freycinet. — *Les Classiques*, de Lemaire. — La *Biographie*, de Michaud. — Diverses collections de *Chroniques nationales*. — Les *Mémoires* de diverses académies. — Les grands ouvrages de législation et de jurisprudence, tels que Merlin, Locré, Favart de Langlade, etc.

L'établissement a part aux distributions de livres faites par ordre du gouvernement. Depuis longues années, le Conseil municipal accordait une allocation annuelle de 1,500 fr. pour achat de livres. Après 1830, cette allocation fut supprimée, et l'on se borna à servir les souscriptions commencées; mais à dater de 1837 une nouvelle allocation de 1,500 fr. a été votée pour le même objet.

La bibliothèque de Cambrai serait bien plus riche encore qu'elle ne l'est, si à diverses époques antérieures à 1815, l'on n'en avait détaché des portions considérables pour former des dépôts spéciaux à l'usage des divers établissements publics. Ainsi se sont constituées les bibliothèques de l'évêché, de la sous-préfecture, du tribunal civil et du tribunal de commerce, du séminaire et du collège communal. Je ne sais si ces collections ont pris de l'accroissement; il est possible même qu'elles ne soient plus toutes intactes.

Nous avons, il y a près de douze ans, publié le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*. Ce volume, accueilli avec bienveillance par le public, est maintenant épuisé, de sorte que nous nous trouvons engagés à en donner une édition nouvelle et améliorée. Les manuscrits de

(1) C'est moi qui, en 1825, ai procuré à ce dépôt la collection d'*Imitations de J.-C.* qu'avait formée avec tant de soin et de goût M. Pascal Lacroix, homme excellent, érudit doué d'une belle ame, qui avait voué aux livres une sorte de culte religieux, et qui, sur la fin de ses jours, fut, comme beaucoup d'autres, obligé de congédier ces amis de sa vie entière, ces consolateurs dont il avait alors tant besoin.

Cambrai sont en général d'un haut intérêt ; il en est plusieurs qui jouissent d'une certaine réputation dans le monde savant.

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons exprimé le regret que le conseil municipal de Cambrai ait laissé échapper en 1831 l'occasion d'enrichir la bibliothèque d'un trésor qui nous était signalé et dont nous lui proposions l'achat. Il s'agissait de *quatre-vingts lettres de Fénelon, autographes et inédites*, que M. Levavasseur, vérificateur des douanes, à Tournay-Charente, voulait céder pour la modique somme de quinze cents francs. J'ai vu, touché et examiné à loisir toutes ces précieuses lettres. Elles étaient adressées, pour la plupart, à M. de Bernières, intendant de Flandre, et concernaient les affaires religieuses et civiles du pays. Quelques-unes étaient fort longues et fort curieuses sous le rapport historique. Le précédent conseil municipal avait, en 1830, voté l'acquisition ; mais des motifs, dont nous ignorons la valeur, ont fait ensuite annuler ce vote.

La bibiothèque de Cambrai est ouverte quatre fois la semaine, le mardi, le jeudi, le vendredi et le samedi, de deux à cinq heures de relevée en été, et de deux à quatre en hiver. Les séances du soir, recommandées par M. le Ministre de l'instruction publique, n'y ont pas lieu.

Bibliothécaire, M. J.-B. Thibault, régent de philosophie et d'histoire au collége de Cambrai, auteur d'un ouvrage estimé, ayant pour titre : *Pensées sur l'homme, ses habitudes et ses devoirs*, in-8.°, Paris, Firmin Didot, 1831 ; nommé le 15 janvier 1837. Sous-bibliothécaire, M. Gourdin, régent de mathématiques retraité, auteur d'un *Traité élémentaire d'arithmétique* ; nommé 1.er février 1837.

La ville de Cambrai possède, comme celle de Lille, une institution destinée à prêter de bons livres aux familles et surtout aux indigents. Cet établissement continue à prospérer. D'un rapport daté du 7 décembre 1840, il résulte que les distributions, toujours croissantes, se sont élevées, en 1838, à 31,648 ; progression de 5,000 sur l'année précédente. En 1839, le progrès ne fut pas moindre, puisque le chiffre des distributions est monté à 37,120 ; 6,000 plus qu'en 1838.

Je m'honore d'être l'un des fondateurs de cette bibliothèque charitable. J'y ai vu l'heureux accomplissement d'un vœu que j'avais émis dans une occasion solennelle, en disant :

« Substituez aux vaines et décevantes théories de la politique le goût et l'amour des lettres. Faites, par leur moyen, pénétrer jusque dans les derniers rangs de l'ordre social une instruction douce, morale, appropriée à la situation de chacun. Que les bons livres, que les chefs-d'œuvre avoués par la raison et le droit sens

soient rendus populaires. Que des bibliothèques rurales soient établies dans les moindres localités, et que là, l'humble villageois et sa famille trouvent des trésors à leur portée, des livres dont la mère puisse permettre la lecture à sa fille. Qu'au sein de nos villes la charité ne soit pas moins empressée de déposer un bon ouvrage dans l'asile du pauvre que d'y porter de l'argent et du pain..... »

LE CATEAU. En 1835, la ville du Câteau-Cambrésis ne possédait pas de bibliothèque; mais j'étais informé qu'il y avait dans un local public un monceau de livres dont il était possible de tirer parti. J'écrivis à M. le Préfet la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet, la ville du Câteau-Cambrésis est aussi peuplée que certains chefs-lieux de département. Florissante déjà par divers établissements et manufactures qui alimentent une multitude d'ouvriers, elle tend à accroître tous les jours ces éléments de prospérité matérielle. Bientôt elle possèdera un monument national (1).

» Comment se fait-il qu'une cité si digne d'intérêt ne jouisse pas d'une bibliothèque publique, elle qui, depuis longues années, recèle onze à douze cents volumes d'ouvrages plus ou moins utiles? Les habitants du Câteau ne seraient-ils pas en droit de demander à l'administration municipale pourquoi, au lieu de laisser dépérir ces livres, elle ne les livre pas à l'usage des lecteurs dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville? Je sais qu'à diverses reprises des vœux ont été exprimés dans ce sens; je sais aussi que plusieurs fois l'autorité locale et supérieure s'est montrée favorable à un tel projet; mais il paraît que des obstacles se sont présentés et qu'on n'a pu les surmonter.

» Ces obstacles n'en seront pas pour vous, Monsieur le Préfet.

» J'oserais donc vous proposer de demander à M. le maire du Câteau l'inventaire des livres que la ville possède, avec des notes sur l'état de conservation et sur l'usage que la ville en a fait jusqu'ici.

» Lorsque vous aurez cet aperçu, il vous sera facile de décider si cette collection est de nature à former un fonds de bibliothèque, pour laquelle on obtiendrait certainement de MM. les ministres quelques dons d'ouvrages modernes.

» J'ai, du reste, sous les yeux, le catalogue imprimé des livres qui, en 1805, ont été extraits du dépôt de Cambrai pour être

---

(1) La statue du maréchal Mortier, duc de Trévise, ouvrage de M. Bra, notre célèbre concitoyen.

remis à M. le maire du Câteau et confiés à la garde de M. Carville, principal du collége. Ce catalogue, visé par M. Dumolard, sous-préfet, porte le récépissé de M. Carville. La remise des livres a eu lieu par suite de l'arrêté de l'un de MM. vos prédécesseurs, en date du 3 vendémiaire an XIV. Il paraît que cette collection était destinée à l'usage du collége, alors école secondaire du Câteau; mais au lieu d'établir les livres dans un local où ils pussent être consultés par les professeurs et les élèves, on les a jetés dans un réduit où ils gisent encore et où probablement ils ont subi de grandes détériorations. Le nombre total des ouvrages compris au catalogue est de 701, qui formeraient un total de 1,638 volumes, si plusieurs de ces ouvrages n'étaient signalés comme incomplets...

» Lille, 1.er octobre 1835. »

M. le baron Méchin s'empressa de donner suite à ma proposition. La mairie du Câteau se prêta de fort bonne grace à l'organisation d'une bibliothèque, et en peu de temps cet établissement fut ouvert au public.

Un inventaire nouveau était devenu indispensable; il fut rédigé et transmis à M. le préfet, qui voulut bien me le communiquer, en me demandant mon avis sur l'importance des livres qui y figuraient.

Il résulte de ce catalogue rédigé suivant l'ordre alphabétique des titres, par les soins de M. Rodriguez, ancien notaire, que les livres retrouvés çà et là dans les bâtiments du collége formaient, au 19 novembre 1835, un ensemble de 659 ouvrages, ou 1,443 volumes de divers formats. (1)

Nous y trouvons quelques ouvrages importants, et entr'autres:

1.° *Acta sanctorum*, des Bollandistes, 30 vol. au lieu de 53 qui forment l'ouvrage entier. Du reste, on sait qu'il existe peu d'exemplaires complets de cette inestimable collection. — 2.° *Auli Gellii noctes atticæ*, in-8.°, Venise, 1515. Cette édition aldine est estimée et rare. — 3.° *Aurifodina universalis scientiarum*, 2 vol. in-fol., Paris, 1680. Espèce d'encyclopédie du 17.e siècle. — 4.° *Alberti Magni opera*, 21 vol., Paris, 1521. — 5.° *Annales ecclesiastici* de Baronius, 17 vol. in-fol., Anvers et Cologne, 1597 et suiv. — 6.° *Sidonii Apollinaris opera*, in-4.°, Paris, 1609. C'est l'édition du président Savaron. — 7.° Flavii Josephi *Antiquitatum judaïcarum libri XII*, in-fol., Bâle, 1534. — 8.° *Geographia Ptolomæi*, in-fol., Bâle, 1552. — 9.° *Histoire des empereurs durant les six premiers siècles de l'Eglise*, 6 vol. in-4.°, Paris,

(1) Comparaison faite de cet inventaire avec celui de 1805, on voit que le nombre des ouvrages est diminué de 42, et celui des volumes de 195.

1700-38. — 10.° *Histoire littéraire de la France*, par Dom Rivet, etc., 9 vol. in-4.°, Paris, 1833 et suiv. Cet ouvrage a maintenant 19 volumes. — 11.° *Histoire de la maison de Châtillon*, in-fol., Paris, 1621; *de la maison de Béthune*, in-fol., Paris, 1622; *de la maison de Montmorency et de Laval*, in-fol., Paris, 1624; *des maisons de Dreux, Bar, Luxembourg*, etc., in-fol., Paris, 1631; *des maisons de Guines et d'Ardres*, in-fol., Paris, 1631. Tous ces ouvrages d'André Duchesne jouissent d'une grande estime. — 12.° *Histoire de la maison royale de France*, par le P. Anselme, 2 vol. in-fol., Paris, 1712. — 13.° *Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer, 7 vol. in-4.°, Paris, 1734. — 14.° *Origenis opera omnia, grece et latine*, 4 vol. in-fol, Paris, 1733, très-bonne édition.

Aujourd'hui, la bibliothèque du Câteau se compose de 1,700 volumes et plus; tous sont étiquetés, numérotés et rangés aussi bien que le permet le local qui les renferme. Une soixantaine de volumes nouveaux ont été accordés par M. le Ministre de l'instruction publique : la ville en a acquis de ses deniers une vingtaine, et quelques autres ont été donnés à l'établissement par des particuliers.

La bibliothèque est ouverte au public chaque jeudi et chaque dimanche, depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. La sortie des livres est strictement prohibée.

Les fonctions de bibliothécaire sont confiées à un régent du collége, qui reçoit à cet effet une indemnité annuelle de 120 fr.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

AVESNES. Il y avait, dans les environs d'Avesnes, trois abbayes anciennes et riches : Hautmont, Liessies et Maroilles.

Si les deux voyageurs bénédictins que nous avons déjà cités avaient visité ces monastères, nous possèderions sans doute quelques notions sur leurs richesses littéraires. Les indications qu'ils auraient laissées nous eussent mis sur la voie sans doute, sinon pour recouvrer, du moins pour signaler quelques-uns de ces manuscrits impayables que recélaient toujours les vieilles abbayes; et l'on ne pourrait pas dire de leurs dépôts littéraires ce que l'on dit de leurs bâtiments : *etiam periêre ruinæ*. Comme toutes les maisons de l'ordre de Saint-Benoît, celles-ci eurent leur célébrité : à Hautmont, l'on conservait un mémorial de l'abbé Ursio, mort en l'an 1079. On y lisait, entr'autres choses, le récit de la translation du corps du pape saint Marcel, de Rome à Hautmont, où il était resté caché pendant les diverses invasions du Hainaut. Ce frag-

ment a été inséré dans le recueil des Bollandistes, t. II du mois de janvier, p. 9. Ursio avait écrit aussi la vie du même saint Marcel et l'avait dédiée à Liébert, évêque de Cambrai. Foppens n'a pas mentionné ce dernier ouvrage qui, du reste, est indiqué, dans le *Gallia christiana*, III, 116, et dans *Sec. 2, bened.* 673. Les annales de l'abbaye d'Hautmont, rédigées par Philippe Fromont, religieux et prieur de cette abbaye, mort en 1636, et compilées sans doute sur les anciens mémoriaux de la maison, n'ont jamais été publiées. Dieu sait ce qu'est devenu le manuscrit. A la même époque et dans la même maison, vivait Hubert d'Assonleville; on lui doit deux ouvrages de théologie et de morale, recherchés des curieux. Le premier a pour titre : *Promptuarium curiositatis alphabeticum*, in-4.°, Douai, Kellam, 1625; le second est intitulé : *Parænesis sive commonitorium ad errantes in fide omnes*, in-4.°, Douai, Kellam, 1632, et in-8.°, Mons, 1633. L'un des hommes qui firent le plus d'honneur à l'abbaye d'Hautmont, est Jean Brisselot, célèbre par ses connaissances en grec et en hébreu. D'abord abbé d'Hautmont et suffragant de Cambrai, sous le titre d'évêque de Bérite, il devint confesseur et conseiller du jeune Charles-Quint et enfin archevêque d'Oristagni et primat de Sardaigne. En 1520, il se démit de la mitre archiépiscopale et revint mourir dans sa chère abbaye d'Hautmont.

Quand la maison de Liessies n'aurait à se vanter que de son abbé, le vénérable Louis de Blois, ce serait déjà pour elle un assez beau titre de gloire.

Il semble que Maroilles ait produit moins d'écrivains que Liessies et Hautmont. Du moins, les biographes gardent un silence presque complet sur les produits littéraires de ce couvent. Néanmoins, il est certain que la vie de saint Humbert, patron du lieu, a été écrite par un moine de Maroilles, qui ne s'est pas nommé, V. *Acta SS. Belgii*, IV. 146. Ghesquière, l'un des éditeurs de ce beau recueil, cite, en outre, avec éloge, Dom Benoit l'Empereur, dernier prieur, homme plein d'érudition, qui a fourni aux agiographes de précieux commentaires sur la vie de saint Humbert.

La ville d'Avesnes paraît n'avoir eu aucune part à la succession littéraire de ces trois abbayes. Sa bibliothèque, toute récente, toute jeune, ne présente aucun vestige de livres monastiques. C'est aux dons de M. le ministre de l'instruction publique et à ceux de quelques citoyens amis des lettres que la bibliothèque doit sa création nouvelle. Un catalogue de ce petit dépôt a été transmis le 3 novembre 1838 au ministre de l'instruction publique par M. le préfet, qui a en même temps rendu compte des louables efforts de la mairie d'Avesnes pour créer et vivifier cet établissement.

En 1837, la Société d'agriculture de l'arrondissement a confondu

sa bibliothèque avec celle de la ville, de manière à en augmenter l'importance et l'utilité pratique. Le contingent fourni d'abord par la ville fut de 588 volumes, plus 37 livraisons d'ouvrages non terminés; la Société d'agriculture a apporté 435 volumes; ce qui a porté le nombre total à 1,023. L'établissement a été ouvert en juin 1838. Le public y est admis le mardi et le jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir. La bibliothèque n'a point de local particulier; elle est placée dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

En 1833, 34 et 35, le budget municipal portait un crédit de 100 fr. pour achat de livres. Ce crédit, n'ayant pas été employé, cessa de figurer sur les budgets de 1836 et 1837; en 1838, la même somme fut allouée et dépensée; en 1840, cette dépense a été portée à 400 fr. Une commission composée de MM. Constant et Emile Tordeux, Clavon, Maillet, Pillot et Evrard, est chargée de la surveillance de la bibliothèque et de l'achat des livres, conformément à l'art. 38 de l'ordonnance royale du 22 février 1839. Les fonctions de bibliothécaire sont remplies par M. Colinet, et celles de bibliothécaire-adjoint par M. Pauquet. Ils ont été nommés par arrêté de M. le maire d'Avesnes du 6 juin 1832, approuvé le 11 du même mois par M. le préfet du Nord. Leur service, tout bénévole, n'est pas rétribué.

On trouve à Avesnes beaucoup de personnes qui s'occupent de sciences et de littérature. La ville possède, outre le tribunal civil et la sous-préfecture, une garnison d'infanterie, un hospice civil, et une succursale de l'hôpital militaire de Maubeuge, un collége communal fréquenté par plus de cent élèves. C'est à Avesnes qu'est le chef-d'ordre de la congrégation des Sœurs de la Providence qui y tiennent un pensionnat de 250 élèves. On y a fondé de plus un cercle littéraire, une société d'archéologie et une société agricole. Ces divers établissements donnent à la ville une importance intellectuelle qui permet de croire que la bibliothèque prendra de rapides accroissements. Le zèle actif du maire, M. Gossart, mérite d'être encouragé.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

DOUAI. Douai est la ville littéraire de la Flandre française; on l'a même surnommée, je crois, l'Athènes du Nord, et ce n'est point son Université qui lui a valu cette belle réputation. La confrérie des Clercs parisiens y fut érigée dès l'an 1330, dans l'église Notre-Dame, par de jeunes écoliers qui, revenus de l'université de Paris, où les entretenait la munificence de Robert de Douai, voulurent continuer au sein de leur ville natale les exercices littéraires et poétiques auxquels ils s'étaient livrés. Nommés tour-

à-tour *Clercs* et *Ecoliers de Paris*, *Clercs du Grand-Pui de Notre-Dame*, *du Pui de Douai*, *Clercs parisiens*, ils subsistèrent jusqu'en 1778, époque où Le Grand de Laleu remporta le prix pour la dernière fois. Cette institution possédait des biens fonciers que l'on appliqua, en 1779, à la dotation des Sœurs de Charité. Chaque année, le dimanche après l'Assomption, on distribuait des couronnes aux auteurs des meilleures pièces de vers, chants royaux et ballades composés en l'honneur de la sainte Vierge. Jusqu'en 1634 les lauréats obtenaient une exemption entière d'octrois quand ils avaient reçu une couronne pendant trois années consécutives, comme à Toulouse on devenait maître ès jeux floraux, après avoir remporté trois fois de suite l'Eglantine, l'Amaranthe ou le Souci. Plus tard, vers le XIV.e siècle, Antoine de Blondel, seigneur de Cuincy, fonda, dans son château, à une demi-lieue de Douai, le *Banc poétique de Cuincy*. Sanderus, le grave chanoine d'Ypres, ne dédaigne pas de nous apprendre qu'Antoine de Blondel, nouveau Pétrarque, célébrait au sein de cette académie champêtre les attraits d'une autre Laure, illustre beauté du pays (1).

Il y avait chez les Trinitaires de Douai une autre confrérie poétique sous l'invocation de sainte Barbe. Jehan Loys, dont les poésies ont été imprimées, fut proclamé prince de cette confrérie, vers 1585. J'aime à croire que ce n'est pas pour avoir composé le sonnet discourtois, anti-patriotique, où il dit, en parlant de sa ville natale :

> Adieu, ville bourbeuse; adieu, ville emmurée,
> Forgeronne importune et prison des esprits ;
> Adieu, dis-je, Douay, où naissance je pris ;
> Vostre fascheux pavé mon esprit ne récrée, etc.

Un de ses fils, Jacques Loys, remporta trois fois le prix du chant royal, chez les Clercs Parisiens, en 1608, 1609 et 1610. On connaît surtout, parmi ses œuvres, un petit poème intitulé les *Louanges du Sel*, dédié à Mathieu Salé, greffier criminel de Douai, qui se piquait aussi de poésie (2). Jacques Loys a parlé de Douai en termes plus respectueux que ne l'avait fait son père :

---

(1) « In patriam reversum, ille potens deorum et hominum dominator, ut est in » fabulis, Cupido transfixit, qui concepti amoris ignes carminibus gallice scriptis et » ad barbiton suum suavissime decantatis, magni nominis et illustrem puellam colens » alebat. » Sanderus, *De claris Antoniis*, 149.

(2) Buzelin, *Gallo-Flandr.*, 183. — Goujet, *biblioth. française*, XIV, 179, 187. — Paquot, XVI, 355-363.

Douay, docte séjour des beaux esprits Belgeois,
Où tout le monde accourt ainsi que dans Athennes,
Qui nourris dans tes murs de féconds Démosthennes,
Des Homères encor plus grands que le Grégeois....

Michel d'Esne, seigneur de Béthencourt, en Cambrésis, dégoûté du métier de la guerre et contristé des malheurs que les dissensions civiles amassaient sur son pays, se retira à Douai vers 1580, pour se consacrer tout entier aux belles-lettres et à la pratique des vertus chrétiennes. Il y institua dans son hôtel une espèce de cercle académique, où les beaux esprits se réunissaient à jour fixe (1). Michel d'Esne, ordonné prêtre en 1589, et élu évêque de Tournai en 1595, ne cessa de protéger les gens de lettres. Les bibliothèques des Jésuites de Tournai, de Lille, de Douai et de Comines, possédaient des marques de sa libéralité.

L'Université, pendant ses deux siècles d'existence, a joui d'une haute renommée. A l'amour un peu frivole des concours purement poétiques, elle est venue joindre le goût des études fortes et sérieusement scientifiques. Elle a, sans nul doute, conservé à la ville de Douai cette espèce de physionomie littéraire qui s'y est entretenue jusqu'à nos jours.

L'Université de Douai eut de bons et savants professeurs; mais de très-grandes célébrités enseignantes, elle n'en eut guère et resta toujours, sous ce rapport, inférieure à Louvain.

En 1767 elle demanda et obtint des lettres-patentes pour l'établissement d'une bibliothèque publique sous sa direction. Ces lettres portent la date du 1.er mai même année. L'établissement ne s'ouvrit pas aussitôt. Des difficultés survinrent concernant les moyens de pourvoir aux dépenses qu'il devait occasioner. Le 13 mai 1769, un arrêté du conseil d'état imposa aux écoliers une légère rétribution pour l'entretien de la bibliothèque. Or, à cette époque, les écoliers, troupe turbulente et indisciplinée, songeaient plus en général à mener une vie joyeuse et à troubler le repos des bourgeois, qu'à se faire un nom dans les sciences. Ils s'insurgèrent contre la rétribution; mais une ordonnance du 5 juin suivant, émanée du lieutenant-général de la gouvernance, imposa silence aux mutins; l'ordre se rétablit et la perception se

---

(1) Buzelin s'exprime ainsi : « Plurimis sane Duacensium insigni ad studium vir-
» tutis et amorem litterarum stimulandis exemplo fuit. Pangendis versibus gallicis
» delectabatur vehementer, nullumque nactus est e Franciæ poetis quem non diligen-
» tissime legerit ut promptius elegantiusque poemata conscriberet. Ac perjucundum
» ipsi erat cum aliis seu Duacensibus, seu profectis aliunde, poeticum certamen
» instituere. *Gallo-Flandr.*, 194.

fit sans trop d'encombre. L'inauguration de la bibliothèque eut lieu le 3 août 1770, et un discours fut prononcé par M. Denis, récemment nommé conservateur de l'établissement (1).

En 1791, la bibliothèque de l'Université devint bibliothèque communale et s'enrichit, comme celle des autres villes, des dépouilles enlevées aux maisons religieuses de la circonscription. Là, vinrent donc se réunir les livres de Marchiennes, d'Anchin, de Flines, de St.-Amé, de St.-Pierre, des Augustins, des Bénédictins anglais, des Capucins, des Carmes, des Dominicains, des Oratoriens, des Récollets anglais, etc.

L'abbaye de Marchiennes, ancienne et riche communauté de Bénédictins, fondée vers 643, dans l'Ostrevant, sur les bords de la Scarpe, possédait une riche bibliothèque (2) que visitèrent, en 1718, dom Martène et dom Durand.

Il paraît que l'antique chapitre de Saint-Amé ne possédait pas de bibliothèque; du moins nous n'en voyons aucune trace parmi les documents que nous avons sous les yeux. Ce chapitre, néanmoins, a produit plusieurs hommes distingués et amis des livres. Alexandre, abbé d'Anchin, au douzième siècle, parle, dans la vie de son prédécesseur Gossuin, d'un physicien célèbre nommé Azo, qui prêta à Gossuin, pour le transcrire, un commentaire sur les œuvres grammaticales de Priscien. Dom Brial, en insérant ce passage dans la collection de D. Bouquet (3), déclare qu'il ne connaît pas cet Azo, à moins que ce ne soit, dit-il, Hesso qui a recueilli les actes du concile tenu à Reims en 1119. Buzelin, que D. Brial n'a pas consulté, dit que c'est un chanoine de Saint-Amé, mentionné par Grégoire VII dans une lettre à l'évêque de Paris (4). Bien qu'Azo fût chanoine du temps de Grégoire VII, déposé en 1084 et mort en 1085, il n'est pas impossible qu'il ait assez vécu pour se trouver en relations littéraires avec Gossuin qui ne devint abbé qu'en 1131, mais qui passait déjà pour un habile philosophe, sous la prélature d'Alvise, son prédécesseur. Du reste, on trouve dans les archives de cette église un acte du 6 des calendes de

---

(1) *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, par feu M. Plouvain, 319.

(2) Le petit catalogue inséré par Sanderus dans sa *Bibliotheca manuscripta*, I, 58, est bien loin d'offrir la nomenclature complète des manuscrits de cette abbaye.

(3) Eo temporis grammaticus quidam famosissimus commenta quædam exaraverat super opera Prisciani, quæ passim ab omnibus raptabantur, tam pro altitudine sensuum quam pro eloquii venustate.... Hæc commenta Azo peritissimus et opinatissimus illius temporis physicorum, unice dilecto commodaverat Gosuino, non ex integro, sed per partes, ut cum remitteret partem transcriptam, aliam reciperet transcribendam. *Vita B. Gosvini*, apud Bouquet, XIV, 444.

(4) *Gallo-Flandria*, 178.

mai 1051, souscrit par le prévôt, nommé Azo. Suivant l'auteur des *Souv. à l'us. des hab. de Douai,* Azo serait l'un des fondateurs de la confrérie des Clercs parisiens.

Lors de l'installation de l'université, la dignité de chancelier de ce corps fut attachée à la prévôté de Saint-Amé. Walerand Hangouart, qui l'était alors, fut en outre élu recteur (1) ; son successeur fut Mathieu Galénus, célèbre docteur et professeur en théologie (2). Le prévôt suivant, Mathias Bossémius, occupa aussi une des chaires de la faculté de théologie (3) ; Nicolas Lelong était revêtu de cette double dignité, lors de la prise de Douai par Louis XIV. Il en fut de même de Mathias Geertman (4), Jacques Gilbert, Jacques de Marcq et Jacques Taisne. Plusieurs doyens de cette collégiale se sont signalés aussi par leur savoir durant le dernier siècle, témoins Nicolas de la Verdure que Fenelon se plaisait à consulter ; Bruneau de Wassignies, possesseur éclairé d'une riche bibliothèque, et André Chevalier, mort à Cambrai en 1819, vicaire-général du diocèse.

On ne voit pas non plus que le chapitre de St.-Pierre ait fourni son contingent à la bibliothèque de Douai. Ces chanoines séculiers, ne vivant pas en commun, n'avaient pas sans doute de bibliothèque commune.

Il résulte d'un état détaillé, reposant aux archives générales du département du Nord, que le prieur de Beaurepaire, près Mar-

(1) Walerand Hangouart était le Mécène du temps. Divers auteurs se plurent à lui dédier leurs ouvrages ; ainsi Bernard Everard, d'Armentières, sa comédie latine, *Salomon;* Boèce Epo, son discours *De honorum academicorum titulis;* Jean Du buisson, son *Aristotelis Organum universum;* Adrien du Hecquet, son *Scæna rerum multarum inversa.* A sa mort, arrivée en 1567, Antoine Meyer, Janus Dousa, Hubert Le Clerc et d'autres encore le célébrèrent en latin ; Jean Silvius lui fit une longue épitaphe en vers grecs. Ceux qui le louèrent en vers français n'osèrent pas se nommer. Nous avons en outre sous la main la dédicace en vers latins d'un autre ouvrage dédié à Walerand Hangouart, et intitulé : ARISTOCRATIA BIBLICA, *sive de christiani hominis vita, studio ac moribus in republica optimi, ad solamque prælectionem biblicam instituendis, cum Johan. Gubernatoris, patria Gediniensis, nuncupatorio, eodemque ænigmatico hendecasyllabo.* Cet ouvrage n'a sans doute jamais été imprimé.

(2) On lui doit la découverte et la publication de plusieurs anciens documents ; ce à quoi on fait allusion dans les quatre vers mis au bas de son portrait :

Tu de tenebris eruisti plurima
Confecta longo jam situ volumina
Prioris ævi, et reddidisti pristinum
Illis nitorem et gloriæ verum decus.

(3) Voyez, sur cet homme si docte et si humble, Paquot, I, 407.

(4) Mathias Geertman mérite d'être cité ici tout spécialement pour avoir légué sa vaste bibliothèque au séminaire du roi, après avoir institué les pauvres ses héritiers.

chiennes (1), a dépensé en achat de bons livres, depuis le 23 mai 1772 jusqu'à la suppression de l'établissement en 1790, la somme de 3,530 liv. 10 s. Ces livres auront contribué bien certainement à augmenter le fonds de la bibliothèque de Douai.

La bibliothèque de Douai, placée dans un vaste et beau local, dépendant du Muséum, renferme environ 31,000 volumes, dont 980 manuscrits (2). Les livres sont classés, selon l'ancien système, par facultés, avec les subdivisions. M. Duthillœul, bibliothécaire, travaille à opérer un nouveau classement, conforme aux règles indiquées par Ebert et Schrelinger.

L'administration municipale a fait imprimer en 1820, à un petit nombre d'exemplaires, un *Inventaire des livres de la bibliothèque publique de Douai, fait en* 1805, *par ordre de M. Forest de Quartdeville, continué par ordre de ses successeurs jusqu'au* 1.er *avril* 1820, in-4.o, pap. fort, de 657 p., Douai, Wagrez-Taffin, mai 1820. Ce répertoire, en forme de tableaux synoptiques, passe pour incomplet, peu méthodique et peu exact (3).

Très-riche sous le rapport de l'ancienne librairie, la bibliothèque de Douai l'est fort peu en livres modernes. Nous extrayons ce qui suit d'un rapport adressé, le 26 mai 1838, à M. le Préfet du Nord par M. le maire de Douai :

« L'établissement fait peu d'achats de livres, parce qu'il n'a à » sa disposition que des sommes fort minimes. Il reçoit quelques » dons, à de longs intervalles, du gouvernement. Le nombre des » ouvrages importants qui lui manquent est immense. Il ne possède » aucun des ouvrages modernes relatifs aux sciences physiques ou » mathématiques. Pour les sciences naturelles, on n'y trouve que » les *Fossiles* de Cuvier et un ouvrage de chimie moderne. Rien » pour la médecine, les arts, les lettres; la géographie et la poly- » graphie attendent encore un don depuis cinquante ans. »

L'inventaire dont nous venons de parler est trop imparfait pour nous servir de guide exclusif dans la revue sommaire que nous offrons ici. Néanmoins nous y avons fait un relevé approximatif des ouvrages imprimés dans le quinzième siècle; nous en avons trouvé deux cents environ, ayant date certaine. Il en est beaucoup

---

(1) Ce prieuré de Beaurepaire dépendait de l'abbaye de Cysoing, ordre de Saint-Augustin.

(2) Ces évaluations ont été données par M. le maire de Douai, qui n'a pas établi les quantités partielles des divisions. M. Vitet, en 1831, ne l'élevait qu'à 27,000 ; mais M. Vitet n'a pu donner ce chiffre que sur un ouï-dire.

(3) Ainsi, on trouve sous la rubrique *philosophie*, des ballets, des opéras, des partitions de musique, des méthodes de plain-chant, des traités sur le commerce, des instructions pour la tenue des livres.

d'autres sans date qui ne sont pas moins dignes de l'attention des bibliophiles. Les indications suivantes nous ont été fournies obligeamment par M. le bibliothécaire : nous y avons ajouté quelques notes très-brèves.

« Historiæ veteris et novi Testamenti. — Petit in-f.°, papier. — Les gravures en bois sont antérieures à l'imprimerie ; mais les caractères ont été imprimés dans le 15.e siècle. Le baron de Heinecken a donné, en 1771, la description incomplète des cinq éditions de ce monument de la xylographie (1).

» De Bure, dans le catalogue de la bibliothèque de M. le duc de la Vallière (I, 33) ; La Serna Santander, *Dict. bibl.* (II, 200), et M. Brunet, dans son *Manuel* (II, 198), dans ses *Recherches* (II, 177), en ont parlé avec beaucoup de détails. Ce livre, d'une extrême rareté, ne contient que des images entremêlées de mots et de sentences, soit en haut, soit en bas, soit au milieu de la planche, quelquefois sur des rouleaux, suivant l'ancienne manière de faire parler les figures. On n'en connaît pas la date ; on ne sait pas plus le nom du graveur qui l'a exécuté. Ce livre est plus particulièrement désigné sous le nom de *Biblia pauperum*. Lors de la vente de la bibliothèque de M. le duc de la Vallière, l'exemplaire ne fut vendu que 780 livres ; mais en 1825, un exemplaire fort rogné fut acheté 3020 fr. à Paris.

» Historia sancti Johannis evangelistæ ejusque visiones apocalipticæ. — Petit in-f.° sur papier, sans date.

» Non moins rare et non moins curieux que le précédent, ce livre ne contient que des figures avec des inscriptions latines. Tous les exemplaires sont imprimés d'un côté du papier. Ce livre se compose de 48 planches. Le baron de Heinecken n'avait rencontré que *six* exemplaires de cet ouvrage (2) : Un à la bibliothèque impériale de Vienne ; un second à Wolfenbuttel, le troisième chez le duc de la Vallière ; le quatrième au cabinet de S. M. Britannique ; le cinquième à l'hôtel-de-ville de Harlem et le sixième dans la bibliothèque royale de Berlin, et sur ces six exemplaires, trois seulement étaient complets : ceux de Vienne, du duc de la Vallière et de Harlem. On peut maintenant en compter un quatrième complet ; c'est celui que possède la bibliothèque de Douai et qui était resté ignoré jusqu'en 1835. A la vente de la bibliothèque de M. le duc de la Vallière, l'exemplaire qui en faisait partie fut vendu 799 livres 19 sols ; mais il est aujourd'hui sans prix. Un de nos savants bibliographes s'occupe en ce moment de décrire, comme ils

---

(1) *Idée d'une collection d'estampes*, 252-333. Brunet, *Manuel*, II, 198

(2) *Ibidem*, 334-373 ; Brunet, *Manuel*, *loco citato*.

méritent de l'être, ces deux précieux monuments; nous sommes à l'avance certains de l'accueil que recevra son travail de tous les amis de la bibliographie.

» Mammetractus, sive expositio in singulos libros Bibliorum per singula capitula (auct. Joan. Marchesino), per Petrum Schœffer de Gernsshem in civitate maguntina feliciter cosumatus; anno M. CCCCLXX; in-fol. goth., sur papier (1). — Livre très-rare, provenant de la bibliothèque d'Anchin.

» Ovidii Nasonis Metamorphoseos. — Imprimé à Rome en 1471; in-fol. goth. sur papier, 155 feuillets (2). Cet ouvrage incomplet s'est vendu 500 fr. en 1813. L'établissement de l'imprimerie à Rome ne date que de 1470 (3).

» Bonifacii Papæ VIII liber sextus decretalium. — Moguntiæ, per Johan. Fust et Petr. Schœffer, 1476, imprimé sur vélin, in-fol. goth. (4). Estimé sur le catalogue d'Edwards de Londres, en 1796, environ 800 fr.

» Gregorii IX nova compilatio decretalium cum glossa. — Moguntiæ, per Petr. Schœffer, 1473, grand in-fol. goth. de 305 feuillets. Porté par Mac-Carthy à 1200 fr.

» Scholastica historia Magistri Petri Comestoris sacre Scripture, etc. — Basileæ, 1477. In-fol. goth.

» Singularia Ludovici Pontani. — Veneliis, impensis Johannis de Colonia, etc. — In-fol. goth., 1475, sur papier; 2 colonnes, 45 feuillets. Ce livre a échappé aux curieuses recherches du savant Brunet (5).

» Monachi Glosa una cum textu Alexandri. — Parisiis, per Petrum Levet, in-4.° goth., 1476, papier, 155 feuillets. M. Brunet, qui mentionne plusieurs éditions de ce livre, n'a point connu celle-ci; cet Alexandre est nommé par les bibliographes *Alexander Gallus, de Villa Dei.*

---

(1) Brunet, *Manuel*, II, 417. *Nouv. Rech.*, II, 177.

(2) C'est sans doute le premier volume de l'édition d'Ovide donnée à Rome et dont il est difficile de réunir les deux tomes. Brunet, *Manuel*, II, 509.

(3) Nous croyons que le savant bibliothécaire se trompe en fixant à l'an 1470 l'introduction de l'imprimerie à Rome. Sweynheim et Pannartz, qui exerçaient à Subbiaco depuis 1465, s'établirent à Rome en 1467, et avant la fin de cette même année, y imprimèrent *Ciceronis epistolæ familiares.* A la même époque Ulric y faisait paraître *Meditationes Joana Turrecremata.*

(4) Nous avons vu ci-dessus que la bibliothèque de Cambrai possède le *Sextus Decretalium*, imprimé en 1465 par les mêmes Fust et Schœffer.

(5) Il est décrit dans Hain, *Rep. bibl.*, 13270. Du reste, il n'entrait pas dans le plan de M. Brunet de faire connaître tous les livres imprimés dans le quinzième siècle. Le seul écrivain qui se soit imposé cette tâche est M. Hain, dans son *Repertorium bibliographicum*.

» Boethii Romani et oratoris celeberrimi libri de consolatione philosophie. Lovanii, per Johann. de Westfalia, 1484, in-4.°, papier (1). Cette édition était aussi inconnue à M. Brunet.

» Martirologium, simul et antiqua atque nova regula canonica seu ecclesiastica. — Parisiis, per Guidonem Mercatoris, 1490, in-fol., 98 feuillets, non mentionné par M. Brunet (2).

» Tabula utilissima in libros veteris ac novi testamenti doctoris famosissimi Nicolai de Lyra. — Edita anno 1480, Colon., goth., in-fol. imprimé sur deux colonnes, 207 feuillets non chiffrés (3). Ouvrage peu connu, omis par M. Brunet.

» Expositio brevis et utilis per toto Psalterio a Joh. Turrecremata. Argentine, 1482. — Petit in-f.° goth. sur deux colonnes, 134 feuillets non chiffrés. — N'est point cité par Brunet (4).

» Les nobles hommes et femmes infortunez, translaté du latin en françois, imprimé nouvellement à Paris pour Anthoine Vérard. — Sans date : in-fol. goth. orné de 45 vignettes de diverses étendues. M. Brunet lui donne comme certaine la date de 1498.

» Cardinalis Bonaventuræ, de tempore simul et sanctis perfructuosum opus. Zwollis, 1479. In-fol. goth. (5). — Edition première et très-rare; n'est point citée par Brunet.

» Sev. Boetii de scolarium disciplina commentarium. — *Absque loco*, 1486; in-fol. goth. 67 feuillets non chiffrés (6). — M. Brunet mentionne un grand nombre d'éditions de ce livre, mais il ne parle pas de celle-ci.

» Junii Juvenalis Aquinatis Satiræ cum commentario Dom. Calderini. Venetiis, per magistrum Andream, 1488. — Petit in-fol., 59 feuillets. Edition rare, avec le commentaire disposé autour du texte.

» P. Ovidii Nasonis Sulmonensis heroïdum liber. — *Absque loco et anno.* Petit in-fol. signé A. G., 59 feuillets dont deux blancs (7). Lettres rondes semblables à celles employées à Rome vers 1475. Ce livre ne paraît pas être connu des bibliographes.

» Dion, de Troja non capta. — *Absque anno :* in-quarto de 8 feuillets. Paris, pour Robert Gourmon.

---

(1) V. Hain, 3377.

(2) Non mentionné par Hain.

(3) Non mentionné par Hain.

(4) Hain, 15703.

(5) Mentionné par La Serna, n.° 324; Hain, 3512.

(6) Non décrit par Hain.

(7) Hain, 12178?

» Sancti Bonaventuræ tractatus. — Argentine, per Martinum Flach, petit in-fol. goth.

» Missale atrebatense. — 1491, Parisiis, per Schaunem de Prato; in-fol. goth.

» Comment. in Propertium à Philippo Beroaldo. — 1487, Bonon. in-fol. Lettres rondes. Le commentaire est disposé autour du texte. »

Si la bibliothèque de Douai est pauvre en ouvrages de nos savants modernes, il faut avouer que la science des anciens y abonde. Pour en donner une idée, il suffira de dire que l'histoire naturelle et les branches qui s'y rattachent sont représentées spécialement par Aristote, Théophraste, Pline, Varron et Columelle, Dioscoride et Mathiole, Agricola, Aldrovande, Dodoens, Albert-le-Grand, Conrad Gessner, Lécluse, Delobel, Ray, Jonston, Emm. Swedenberg, Sibbald, Linné, Bonnet, Tournefort, Needham et Spallanzani, Woodward, Réaumur, Buffon.

Martène et Durand ont signalé dans leur *Voyage littéraire* un bon nombre de manuscrits qui, des abbayes d'Anchin et de Marchiennes, sont venus se réfugier à la bibliothèque de Douai. Nous allons en signaler d'autres que nous avons pu examiner nous-mêmes, ou qui nous ont été renseignés par M. Duthillœul. Cette revue nous fournira l'occasion de nommer quelques écrivains qui appartiennent spécialement à la ville de Douai.

36. Interpretatio sanctarum scripturarum tam novi quam veteris testamenti a fratre Joanne Fiefvé, religioso monasterii Marchianensis. 1571, in-folio, pap.

— Ce manuscrit n'est cité ici que parce qu'il a pour auteur un écrivain du pays, inconnu jusqu'à présent de tous les biographes. Le traité commence ainsi : *Nihil apud eos qui christiano nomine censentur*. Il ne va que jusqu'au 25.e chapitre de Saint-Mathieu. On lit sur la dernière page : *Finis capitis 24 Mathœi. Reliqua tria de passione Domini et resurrectione desiderantur ut opus hoc ipsum perficiatur, sed et horum fortassis dabit Deus quoque finem. Frater* JOANNES FIEFVÉ *qui scripsit in æternum vivere possit.*

54. Commentarius in Psalterium Davidicum, auctore J. d'Espières. — 2 vol. in-fol., pap.

— Cet ouvrage de Jean d'Espières, grand prieur d'Anchin, ne paraît pas avoir été imprimé, mais il en a publié d'autres chez divers imprimeurs de Douai. V. Foppens, *Biblioth. Belg.*, 628; M. Duthillœul, *Bibliogr. Douaisienne*, 2.e édit., 135.

440. Commentarius in quatuor libros sententiarum a magistro Adriano Besnerio, doctore Duacensi. — In-fol. pap.

— Adrien Besnier, dont il n'est fait aucune mention dans nos biographes flamands, est encore auteur d'une Concorde manu-

scrite des évangélistes, inscrite dans la même bibliothèque, sous le n.° 30. Du reste, je ne trouve pas ce nom de Bernier parmi les professeurs de la faculté, énumérés par M. Plouvain, *Souv. à l'us. des hab. de Douai,* 279. M. Duthillœul nous le fera sans doute mieux connaître dans son *Catalogue des manuscrits de Douai.*

450 et 451. 1.° Commentarius in quartum sententiarum, in-quarto; 2.° Controversiæ de sacramentis, in-fol., pap.

Le catalogue donne pour auteur au premier de ces traités *Martin Rythovius* et au second *Bauduin Rhythovius.* Il est évident néanmoins que ce n'est qu'un seul et même personnage. V. Sanderus, *Flandria illustrata,* I, 363; Vander Haer, *De init. tum. belg.*, lib. 1, cap. XI; Foppens, *Biblioth. Belg.*, 848.

452. Theodori Van Couverden commentaria in sanctum Thomam, in-fol. — Foppens, qui a consacré un court article à Van Couverden, ne cite pas cet ouvrage du professeur de Douai.

517. De visione Dei, authore Francisco Vermelio; in-12, oblong. — Cet écrit se rattache sans doute au système des Thomistes dont François Vermeil, dominicain de Douai, fut l'un des ardents défenseurs. Il a fait imprimer un autre ouvrage intitulé: *Clavis regia,* etc. Voy. Echard et Quétif, *Script. ord. Præd.*, II, 586; Paquot, édit. in-12, VI, 134; Duthillœul, *Bibliogr. Douaisienne,* 2.e édit., 134. Un autre manuscrit (n.° 678) doit faire supposer que Fr. Vermeil s'occupait aussi de médecine (1).

631 et 642. 1.° Arrêts du parlement sur diverses questions.... 2.° Commentaire sur la coutume des tournois, par M. Ferdinand-Ignace Malotau, écuyer, seigneur de Villerode. — M. de Villerode, conseiller honoraire au parlement de Flandre, a laissé, outre ses recueils de jurisprudence, quelques travaux contenant l'histoire du pays et, entre autres, sur l'histoire de Cambrai, par Carpentier. Voyez notre *Notice sur J.-B. Carpentier, historiographe du Cambrésis;* Valenciennes, 1832, 8.

711. Q. Horatii Flacci opera (2).

« Ce manuscrit, qui paraît être de la fin du 12.e siècle, forme un volume grand in-4.°, et a contenu probablement, dans l'origine, toutes les poésies d'Horace. Il a malheureusement subi de nombreuses mutilations et se trouve aujourd'hui réduit à 72 feuillets, le reste ayant été coupé, soit au commencement, soit à la fin,

(1) Notæ Francisci Vermelii super opus typis editum de vacuandi ratione Joannis Fernelii, in-12, pap.

(2) Cet article et le suivant sont de M. Duthillœul qui a bien voulu nous les communiquer.

soit même dans le cours du volume. Les marges de plusieurs des feuillets conservés ont même été coupées jusqu'à la lettre. Le volume est écrit en lettres romaines sur un parchemin grossier et se lit assez facilement, même avec ses abréviations. Dans les marges se trouvent un assez grand nombre de notes destinées à éclaircir le texte, mais peu importantes en elles-mêmes. Tel qu'il nous est parvenu, ce volume peut encore être considéré comme précieux.

713. Lucani Pharsalia.

« Manuscrit sur vélin grossier, du 12.e siècle, de format in-8.o allongé, en lettres rondes. Il se compose de 81 feuilles : restauré en 1839. Le poème commence sous ce titre écrit en lettres rouges : « *Incipit liber primus Lucani Cordubensis....* » et continue sans interruption jusqu'au 107 du livre 9.e : la fin de ce livre et le 10.e tout entier manquent. Ce manuscrit contient un bon texte de Lucain. Il offre sur ses marges un assez grand nombre de notes destinées, soit à interpréter quelques passages, soit à éclaircir quelques faits géographiques, historiques ou mythologiques; mais aucune de ces annotations ne m'a paru avoir une grande importance. »

Fabulæ Phædrianæ. — In-4.o, *minori forma*, de 20 feuillets, vélin. Écriture de la fin du 12.e siècle ou des premières années du 13.e siècle.

— Le recueil contient les fables d'Ugobard de Sulmone, au nombre de 62. Graces à l'obligeance de M. Duthillœul, M. le professeur Dressler a pu profiter des variantes contenues dans ce précieux manuscrit pour en enrichir l'édition qu'il a donnée des fables d'Ugobard, à la suite de son *Phædri fabulæ Æsopiæ*, in-8 o. Bautzen, 1838. J'ai rendu compte de cette savante publication dans la *Revue du Nord de la France*, mai 1839.

— Ici nous aurions encore à décrire, si l'espace le permettait, un *Prudence* d'une belle antiquité, grand in-4.o sur vélin; le *Lapidarium* de Marbode, contenu dans un in-folio vélin qui renferme en outre, 1.o le *Liber gestorum Balaam et Josaphat*, attribué sans fondement à S. Jean Damascène; 2.o *Undecim sermones S. Cæsarii;* 3.o *Multarum plantarum descriptio ;* 4.o *Narratio brevis pugnæ Boviniensis*. Nous pourrions citer aussi une traduction de Boèce en vers romans, un Macrobe, un *Somnium Scipionis*, un recueil de quelques écrits d'Alain Chartier, George Chastellain et Olivier de la Marche; des poésies et chansons anglaises, les tragédies de Sénèque, plus, bon nombre de tragédies et comédies latines composées par des jésuites, et entr'autres *Habrahamus, comœdia ; Homo Varius, comœdia ;* et *Oswinus, seu clementia tuta, comœdia.*

Mais il est temps d'aborder les manuscrits historiques, richesse la plus réelle, la plus pratique des bibliothèques. Déjà plusieurs

de ces manuscrits ont été signalés à l'occasion de Martène et Durand aux abbayes de Marchiennes et d'Anchin. Nous n'y reviendrons pas.

Durant le quinzième et le seizième siècle, on vit beaucoup de riches bourgeois flamands entreprendre le voyage de Rome et de Terre-Sainte, et écrire ensuite la relation de leurs pélerinages. Nous avons parlé plus haut de George Lenguerand, Anselme Adornes, Claude Mirabel, Jacques Le Saige. La bibliothèque de Douai possède aussi ses pélerins. C'est messire Jehan de Zeilbeke, demeurant à Comines, qui a laissé une histoire de son *Voyage à Rome, à N.-D. de Lorette et à Jérusalem*, en 1499, sur papier, petit in-4.° (1), et Jean-Louis de Saint-Joseph, carme déchaussé, auteur d'un *Voyage de Rome*. Ces deux écrivains sont inconnus à Foppens ; mais le dernier est cité par Paquot, XIII, 313, et Cosme de Villers, II, 42, qui, du reste, ne mentionnent ni ce voyage de Rome ni divers autres ouvrages de Jean-Louis de Saint-Joseph (2).

On trouve ici, comme dans les principales bibliothèques des Pays-Bas, de précieux documents pour l'histoire agiographique, qui fournit elle-même tant de données utiles à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature (3). Toutefois nous nous bornons à une énumération rapide :

792. Vitæ SS. Salvii, Faronis, Quintini, Foilliani, Benigni, etc. — Grand in-folio vélin, initiales en or ou coloriées.

793. Passio S. Jacobi, S. Christophori. Fragmenta variorum operum ecclesiasticæ historiæ et regnorum tam Franciæ quam Hispaniæ perutilia. — In-fol. vélin.

795. In hoc Codice continentur passiones et vitæ sanctorum. — Grand in-fol. vélin.

---

(1) M. Mone a donné un extrait du voyage de Jean de Zeilbeke dans ses *Anzeiger für Kunde der teutchen Vorzeit*, ann. 1835, 275, où il reproduit également de longs passages de G. Lenguerand dont nous avons parlé à l'article des manuscrits de Lille.

(2) Le P. J.-L. de Saint-Joseph a fait imprimer *les Combats de l'Eglise militante*, in-4.°, Douai, veuve Dieulot, 1679. Voyez *Bibliographie douaisienne*, par M. Duthillœul, 2.° éd., p. 252. Il est vraisemblable que le manuscrit dont il s'agit provient des carmes déchaussés de Douai, qui possédaient, du même religieux, les ouvrages suivants : 1.° *Miroir des affaires de l'Eglise depuis saint Pierre jusqu'à Clément X*; 2.° *l'Inconstance de la fortune de l'empire romain dans la succession des empereurs* ; 3.° *Des trois races royales de la France, de Mérovée, de Pépin et de Capet, dans la succession des comtes de Flandre* ; 4.° *la Grande-Bretagne en perspective*.

(3) « Quoiqu'on puisse, dit Montesquieu, reprocher aux auteurs de ces vies d'avoir » été quelquefois un peu trop crédules sur des choses que Dieu a certainement faites, » si elles ont été dans l'ordre de ses desseins, on ne laisse pas d'en tirer de grandes » lumières sur les mœurs et les usages de ces temps-là. » *Esprit des Lois*, livre XXX, ch. 12.

796. Liber actuum S. Joannis evangelistæ, à P. Dorlando Cartusiensi. — In-8.° papier. — Ce manuscrit provient vraisemblablement de la riche bibliothèque de Georges Colvenère. V. Foppens, 974.

797. Translatio S. Stephani. Vitæ S. Gregorii; S. Rictrudis. — In-fol. vélin.

798. Vitæ SS. Eusebiæ, Rictrudis et Jonati, etc. — In-4.° vélin, fig. Voy. ci-dessus.

799. Aliqua S. Rictrudis miracula. Fulcardi abbatis historia. Chronicon Marchianense. Statutum rerum temporalium ejusdem monasterii. — In-4.° vélin, quelques figures.

— En regard de la première page on lit une note ainsi conçue: *Solidæ fidei auctor seu scriptor. Codex manuscriptus Marchianensis quo utor, ab annis 400 scriptus capitalibus litteris, quod indicium antiquitatis est; cum quo editio Buzelini eo quidem conspirat, sine ullo nostræ posterioris editionis dissensu, quo agitur de martyrio S. Adalbaldi ducis duacensis.... Scriptus est hic codex jussu Simonis abbatis ejusdem monasterii.* L'abbé Simon qui, d'après cette note, fit écrire le manuscrit, siégea depuis 1199 jusqu'en 1202. C'est donc vers l'an 1200 qu'il faut en fixer la date. Fulcard, dont l'histoire se trouve à la suite des miracles de sainte Rictrude, était abbé de Marchiennes en 1108-1115. L'ouvrage de Buzelin auquel il est fait allusion dans la note ci-dessus ne peut être que son *Histoire des saints de Douay et de plusieurs autres*, petit in-4.°, Douai, 1636 (1), ouvrage que ni Foppens, ni Paquot, ni M. Duthillœul ne signalent. Quant à l'auteur de la note elle-même, il y a apparence que c'est le Bollandiste Daniel Papebroch, éditeur de la vie de sainte Rictrude. Voy. dans les *Acta sanctorum Belgii*, IV, 504, de longs extraits du manuscrit de Douai qui a été composé au 12.e siècle par un religieux anonyme de Marchiennes.

801. Vita S. Guthlaci. Gesta abbatum Croylandiæ, etc. — Petit in-folio vélin, écrit. du 13.e siècle.

I. La première page est remplie par un petit article intitulé: *De translatione B. Neoti.* Au revers un index conçu en ces termes: *Vita S. Guthlaci. — Translatio S. Guthlaci. — Miracula S. Guthlaci. — Abbreviatio vitæ S. Guthlaci. — Gesta abbatum Croylandiæ. — Gesta antecessorum comitis Waldevi. — De comitissa — Miracula venerabilis Waldevi. — Vita S. Neoti. — Liber intitulatus* Paradisus. — *Origines de singularitate clericorum.— Liber Ysidori ad sororem Florentinam. — Vita S. Yvonis. — De trans-*

(1) Je trouve cette indication dans un catalogue manuscrit de la bibliothèque des Récollets-Wallons de Douai, 70.

latione S. Yvonis. — *Miracula S. Yvonis.* — Le manuscrit provient de l'abbaye de Croyland, d'où il aura été apporté, lors de la révolution religieuse d'Angleterre, par les Bénédictins réfugiés dans nos Pays-Bas. En 1834, M. Berbrugger demanda des renseignements sur ce livre dont M. Haenel lui avait révélé l'existence. M. le bibliothécaire de Douai les donna, et par suite, M. le ministre de l'instruction publique en demanda et obtint communication. M. Francisque Michel, qui s'occupe de rassembler les matériaux d'une collection historique sur *Guillaume-le-Conquérant et ses fils*, a extrait de notre manuscrit la vie du comte Waltheof (*Waldevus, Gualdevus*), et de Judith, sa femme, nommée ici *Ivetta*. Cette vie commence ainsi : *Incipit vita et passio venerabilis viri Gualdevi comitis Huntendonie et Northantonie.* — *Gualdevus ample prosapie comes....* (1). A la fin se lisent deux épitaphes ; l'une assez longue, en prose, dont voici les dernières lignes :... *Post plurimorum curricula annorum, Henricus abbas Croylandie hanc tumbam marmoream parari fecit, in quam reliquias S. Comitis XVI.*to *kal. aprilis, astante et psallente conventu, cum debita sustulit devotione, anno ab incarnatione Domini M.*o *CC.*o *X.*o *IX.*o L'autre épitaphe est en vers dont le premier est ainsi conçu :

Hic, Gualdeve comes, tumularis et incineraris.

II. L'article suivant commence : *Comitissa quedam Ivetta comitis Waldevi relicta.*

III. *Beati Neoti vitam compendioso aggrediens....*

IV. *In hoc libro quem hodie de vita Sanctorum Patrum scripturi sumus....* — *Explicit prephatio de vita SS. Patrum ad Lausum prepositum palatii ab Heraclide directa.* — *Incipit ad eumdem liber* Paradisus.

V. Vient ensuite une espèce de chant funèbre sur la mort de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Cette lamentation, qui n'est ni de la prose ni des vers, rappelle celle que nous avons insérée dans notre édition de Balderic, 383, et dont nous disons quelques mots, ibid., 568. Voici le début du chant funèbre de Lanfranc :

Heu ! heu ! ploret Anglia simul et Italia,
Plangat Francia, lacrimetur et Alimannia, etc.

VI. *Transitus ad patriam non est mors....*

VII. *Origines de singularitate clericorum.* Ici le manuscrit est

---

(1) Sur Waltheof, seigneur anglo-saxon, décapité par ordre de Guillaume-le-Conquérant et honoré ensuite comme martyr, v. Orderic Vital, apud Duchesne, *Hist. Normann.*, 537 et suiv. ; Ingulfe de Croyland, 900 et suiv. ; Aug. Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre*, livre V, année 1074.

à deux colonnes, au lieu d'être à longues lignes comme dans le reste du volume. Début du traité : *Miseram quidem vobis ante tempus epistolam....*

VIII. *Sancte sorori sue Florentine Isidorus.* Opuscule composé de deux livres.

IX. *De origine S. Yvonis. — Miracula S. Yvonis.* Le reste manque. Le dernier chapitre contenu dans le manuscrit commence par ces mots : *Haut huic dissimile aliud contigisse miraculum....*

Vitæ SS. Amandi, Vedasti. — Passiones apostolorum Andreæ et Thomæ. — S. Calixti papæ. — Petit in-4.° vélin.

Vita et passio præclari martyris Thomæ cantuariensis archiepiscopi, authore J. Sarisburiensi. — In-folio vélin, initiales coloriées, rehaussées d'or.

Tractatus de passione B. Thomæ archipræsulis et martyris. — In-4.° vélin. Init. en or ou coloriées.

La vie de madame S.te Hiltrude, vierge. — In-12, papier. S.te Hiltrude, récluse à Liessies, en Hainaut, morte au commencement du 8.e siècle. On célèbre sa fête le 27 septembre.

Vita R. D. Gosuini, abbatis aquicinctini. — In-4.°, papier.

Histoire des prêtres du collége anglais à Douai, martyrisés en Angleterre. — 2 vol. in-4.° pap. M. Piers a inséré dans la *Revue anglo-française*. . . . et dans les *Archives du Nord*, nouvelle série, II, 5, une savante et curieuse *Notice sur le collége anglais de Saint-Omer*, qui avait des rapports si intimes avec celui de Douai.

Historia Franco-Merovingica. — In-4.°, papier. — Incipit liber primus de gestis et successione regum Francorum qui Merovingi dicti sunt. Sequitur breve chronicon ab anno 1202 ad annum 1224. — In-4.°, vélin, initiales peintes. L'*Historia Franco-Merovingica* est d'André Silvius, prieur de Marchiennes à la fin du 12.e siècle; elle a été, comme nous l'avons dit, publiée par Raphaël de Beauchamp, in-4.°, Douai, P. Bogart, 1633.

Liber floridus, per Lambertum S. Audomari canonicum : in-folio, papier. — C'est une copie, faite au 15.e siècle, des parties historiques du fameux *Liber floridus* de saint Bavon de Gand. Voyez, au sujet de l'ouvrage et du manuscrit original, Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, I, 43, 64, 330; Barrois, *Biblioth. protyp.*, n.° 316; Voisin, *Documents pour l'histoire des bibliothèques de Belgique*, 44.

La bibliothèque de Douai renferme l'importante collection des manuscrits historiques de François de Bar, grand-prieur d'Anchin (1). Les productions de ce laborieux historiographe ne se

---

(1) François de Bar, né en 1538, à Sezencourt, près de Saint-Quentin, embrassa l'état monastique à l'abbaye d'Anchin, et fut grand-prieur de cette maison durant les

bornent pas aux treize volumes in-folio dont Foppens a donné la nomenclature. Voici une indication plus complète : I. *Epistolæ*, petit in-4.°; II. *Cosmographia*, in-12; III. *Opera varia*, petit in-4.°, IV. *Chronicon ab origine mundi ad annum* 1573. Cette chronique, commencée par Jean Tobœuf, promoteur de l'officialité d'Arras, sous l'évêque Fr. Richardot, a été complétée et mise en ordre par de Bar, en 1586; V. *Compendium annalium ecclesiasticorum Cæs. Baronii*, 2 vol. in-fol.; VI. *Historia archiepiscopatus Cameracensis et cœnobiorum ejus*, 2 vol. in-fol.; VII. *Historia episcopatus Atrebatensis et cœnobiorum Artesiæ*, 3 vol. in-fol.; VIII. *Historia episcopatus Tornacensis et cœnobiorum; item Audomarensis et Gandensis*, 2 vol. in-fol.; IX. *De ordinibus monasticis*, in-fol.; X. *Opus ordinum monasticorum*, in-4.°; XI. *Historia monastica*, 2 vol. in-fol. (1); XII. *Historia monastica Franciæ*, *Italiæ et Hispaniæ*, in-fol.; XIII. *Hist. Aquicinctensis ecclesiæ*, gr. in-4.°; XIV. *Electio et gesta R. D. abbatis Aquicinctini*, *Warneri de Daure*, in-fol (2); XV. *Opera varia*, in-fol.

Recueil des antiquitez de Flandre. — In-folio. — Chroniques de Flandre en flamand, de l'an 621 à 1506. — In-folio, papier. Les *Antiquitez de Flandre* sont sans doute l'ouvrage de Wielandt. Voy. *Notices et extraits des manuscrits de la biblioth. de Bourgogne*, par M. de Reiffenberg, I, 79-112; *Hist. de la Flandre*, de M. Warnkœnig, trad. de M. Gheldoff, *Introduction*, 81.

De la ville de Lille et de la fondation d'icelle; in-fol., papier. — Journal du siége de Lille en 1667; petit in-4.° — Veprecularia ou la solennité des fêtes des nobles rois de l'Épinette tenues dans la ville de Lille; in-fol., papier, armoiries.

Estat de la maison de Bourgoigne, par Olivier de la Marche. — In-4.°, papier, de 87 feuillets.

Le *Mémorial de la Scarpe* a publié sur ce manuscrit une courte notice qui a été reproduite par les *Archives du Nord*, nouv. série, II, 114. On y paraît croire que c'est un autographe de l'auteur.

---

trente-deux dernières années de sa vie. Il était, dit Foppens, homme de grande vertu et de grande érudition. Bien qu'il n'eût jamais rien publié, ses travaux historiques lui avaient acquis une telle réputation que le fameux cardinal Baronius ne dédaigna pas de le consulter pour la rédaction de ses *Annales*. De Bar mourut à Anchin, le 25 mars 1606.

(1) Cet ouvrage est, sans doute, le même que le *Monasterologia* cité par les auteurs de l'*Hist. litt. de la France*, XII, 205, au sujet de la date controversée de l'élection d'Hariulfe à la prélature de l'abbaye d'Aldemborck.

(2) Warnier de Daure gouverna l'abbaye d'Anchin depuis 1570 jusqu'en 1595. Accusé d'avoir conspiré pour livrer Douai et Bouchain aux Français, il fut obligé de fuir et se vit même remplacé momentanément par un intrus nommé Joachim de Zoete ; mais enfin il put rentrer dans son abbaye et l'administrer paisiblement.

Cette assertion, que nous révoquons en doute, eût mérité d'être appuyée de quelques preuves. Quoi qu'il en soit, le manuscrit de Douai a cela de particulier qu'il offre un début (1) et une finale (2) qu'on ne lit pas dans les éditions de Bruxelles 1616, et Louvain 1645. Il résulte en outre de ce manuscrit que l'*Estat* a été écrit, non au siége d'*Aisse* (ou Aix) *en Allemagne*, comme le disent les imprimés, mais au siége de *Nuisse* (Neuss) *dans l'évêché de Cologne*. On sait, en effet, que durant presque toute l'année 1474, le duc Charles tint assiégée la ville de Neuss. Il faut dire, au reste, que les manuscrits de cet *Estat de la maison de Bourgogne* ne sont pas bien rares (3).

Computus de tribus decimis domino duci Burgundiæ concessis in defensione fidei contra Theurcos, collectis in quatuor officiis Flandriæ, Tornacensi et Trajectensi diocesibus. — In-4.° vélin; un autre exemplaire en papier. — Nous avons dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, deux bulles originales du pape Nicolas V: l'une, du 5 des ides de janvier et l'autre du 6 des ides de mars 1454, concernant les dîmes accordées à Philippe-le-Bon pour la croisade contre Mahomet II, qui venait de s'emparer de Constantinople.

Recueil de pièces et mémoires pour l'histoire des Pays-Bas et de la ville de Douai sous les ducs de Bourgogne et la maison d'Autriche. — Recueil de pièces, mémoires, etc., pour l'histoire de la ville de Douai, par Martin-Joseph Derasière, avocat au parlement de Tournai. — Faits historiques concernant la ville de Douai. — Description de la ville de Douai et de sa dépendance. — La ville de Douai rentrée sous la domination de Louis XIV. — 9 vol. in-folio.

Prévôts et échevins de la ville de Valenciennes depuis 1302 jusqu'en 1752, avec les armoiries; in-4.° — Recueil de pièces et mémoires concernant la ville de Valenciennes. Portefeuille.

---

(1) « En accomplissant à vostre requeste, Mgr. l'avitailleur de Calais, j'ay mis en » brief ce que j'ay pu comprendre de l'estat de la maison du duc Charles de Bour- » goigne mon très-souverain seigneur, ensemble des ordonnances de sa guerre. Et » commenceront à l'estat de sa maison, et au service de Dieu et de la chapelle qui » doit estre commencement de toutes choses. »

(2) « .... Le bien vostre, Olivier de la Marche, chevalier, conseiller, maistre » d'ostel de Mgr. le duc de Bourgoigne, capitaine de sa garde et son bailli d'amont » au conté de Bourgoigne. »

(3) Mathæus a publié dans ses *Veteris ævi analecta*, I, 231, sous le titre *Rationarium aulæ et imperii Caroli audacis, ducis Burgundiæ*... une version de l'*Estat*. On s'est trompé dans les *Archives du Nord*, article précité, lorsqu'on a dit que cette traduction est en allemand. Elle est dédiée à Daniel de Milan, et éditée d'après le manuscrit probablement unique de Groningue.

Collectio quorumdam historicorum rerum Atrebatensium, scilicet Dyon. Bersacii (1), Ant. Scronovii (2), Ferdin. de Cardevacque (3), Ponti Payen (4) et Jacobi Duclercq (5), seu Valerandi Obert (6). — In-4.°, papier.

Il ne nous reste plus à signaler que quelques manuscrits importants que nous comprenons dans les deux catégories suivantes :

Histoire de la Grande-Bretagne. — 1.° Incipit liber primus venerabilis Bedæ presbyteri de gestis Anglorum; in-fol. vélin, initiales coloriées. — 2.° Theatrum antiquissimæ verissimæque historiæ Britanniæ majoris; 4 vol. in-fol. — 3.° Registrum expeditionum factarum per illustriss. cardinalem Polum, legatum, anno 1554; 4 vol. in-fol. — 4.° Topographia Hyberniæ, auctore Sylvestro Gyraldo; in-folio vélin. — 5.° Histoire d'Angleterre; in-fol. — 6.° Questions, réponses, priviléges, apologies; in-fol. — 7.° Mémoire sur la réformation en Angleterre; in-fol.

Ces trois derniers ouvrages, ainsi inscrits sur le catalogue, sont rédigés en anglais. Je regrette de n'avoir pas eu le loisir de recueillir leurs titres véritables et quelques détails sur leur contenu, lorsque je visitai la bibliothèque le 27 juin 1840.

Héraldique et généalogie. — 1.° Blason d'armes, par Adrien Quarré (7). — 2.° Le blason d'armoiries, par Cécile (8), héraut

---

(1) Denis de Bersaques a laissé un traité *De origine, serie et rebus gestis comitum Artesiæ*, dont Ferri de Locres déclare avoir tiré un bon parti pour sa chronique.

(2) Il s'agit sans doute d'Antoine Schoonovius, chanoine de Sainr-Donat, à Bruges, premier éditeur d'Eutrope, qui a laissé beaucoup d'ouvrages inédits.

(3) Ferdinand de Cardevacque, seigneur de Beaumont, l'un des ascendants de la noble famille d'Havrincourt, a composé divers ouvrages dont aucun ne paraît avoir été imprimé. Sa bibliothèque renfermait de précieux manuscrits dont on peut voir le catalogue dans Sanderus, *Bibl. manuscripta*, I, 290.

(4) Ponthus Payen, seigneur des Essarts, est auteur d'un traité *De tumultu urbis Atrebatensis, anno* 1570. Il y a des copies de son manuscrit à Arras, à Lille, à la Bibliothèque du Roi, etc.

(5) Les mémoires de Jacques Duclercq ont été publiés par notre savant et célèbre ami, M. le baron de Reiffenberg.

(6) Walerand Obert, seigneur de Gaudiempré, anobli en 1583, est cité par Ferri de Locres, comme auteur d'un récit des troubles d'Arras en 1578. Son manuscrit, provenant de l'abbaye de Saint-Vaast, doit être aujourd'hui à la bibliothèque d'Arras.

(7) La famille Quarré a été anoblie par lettres du 12 août 1627, dans la personne de Charles Quarré, licencié-ès-droits, seigneur de Cavroy, échevin de la ville d'Arras. *Registre des chartes* de la chambre des comptes de Lille, t. 60, fol. 83. Ce folio a été lacéré, en 1792, par les sieurs Top et Salmon, qui ont rempli avec beaucoup de zèle et de conscience leur office de destructeurs des titres de noblesse

(8) Chrystin, *Jurisprudentia heroica, Synopsis authorum*, nomme ce héraut parmi les écrivains qu'il a consultés et cités.

du roy Alphonse, d'Arragon, de Sicile, de Valence. — 3.° Recueil de généalogies, par le sieur de Thiembrone. — 4.° Recueil de blasons par don Charles de Cau, religieux de l'abbaye de Loos. — 5.° Livre de la Toison-d'Or, recueilli par Josse Carton, natif de Saint-Aumer. — Maisons nobles de Picardie, par La Morlière.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT.

VALENCIENNES. Les abbayes de Saint-Amand, de Saint-Jean, de Hasnon, de Vicogne, ont fourni leur contingent pour la formation de la bibliothèque actuelle de Valenciennes; mais ce sont les Jésuites surtout qu'elle doit reconnaître comme ses premiers fondateurs. Le 10 avril 1582, le P. Eleuthère du Pont, et quatre autres professeurs de la même compagnie vinrent fonder un collége à Valenciennes. Dès le commencement du dix-septième siècle, ce collége possédait une bibliothèque qui s'accrut insensiblement par des acquisitions et par les dons de quelques habitants de la ville. On lit encore sur les gardes de divers volumes les noms d'Antoine d'Outreman, abbé de Saint-Jean, auteur d'une chronique de son monastère; de Henri d'Outreman, connu par son *Histoire de Valentiennes;* de Jean de La Fontaine, dit Wicart, qui a composé *la Fontaine des amoureux de science;* de Jean Dodelet dont les ouvrages historiques mériteraient bien d'être publiés. La collection de livres rassemblés par les Jésuites forma le fonds principal de la bibliothèque publique.

Il y avait dans les dépôts de livres provenant des communautés religieuses ou confisqués sur les émigrés une quantité suffisante de bons ouvrages pour composer à Valenciennes une bibliothèque non moins considérable que celles des villes voisines; mais il paraît que les artilleurs chargés en 1793 de la défense de la place obtinrent des masses énormes de livres pour confectionner leurs gargousses.

La bibiothèque actuelle de Valenciennes ne renferme guère qu'environ 13,000 volumes. Le nombre des manuscrits n'a pu encore être évalué. Ils sont, jusqu'à présent, confondus avec les imprimés. Du reste, ce dépôt s'enrichit tous les jours, non-seulement par les acquisitions judicieuses qui s'effectuent, mais aussi par l'ordre que l'on y a introduit, par la restauration et la reliure des manuscrits les plus précieux, et enfin, par la réunion de plusieurs documents qui gisaient ignorés dans les archives municipales, au secrétariat de la mairie et dans la galerie d'histoire naturelle. L'établissement vient d'acquérir un mobilier nouveau. Des armoires élégantes et commodes ont été construites pour ren-

fermer les atlas et les livres à figures. Des tables couvertes de tapis, pour les lecteurs, garnissent la grande salle. Les bancs, restes un peu trop scholastiques de la bibliothèque des Jésuites, ont été remplacés par des chaises. On a nettoyé, reverni et retendu les tableaux qui décorent les voussures de cette grande salle. Les inscriptions ont été renouvelées en lettres d'or. En un mot, grace au bon goût et à la vigilance éclairée de M. Aimé Leroy, bibliothécaire, la bibliothèque de Valenciennes sera, sinon l'une des plus riches, du moins l'une des mieux organisées du pays (1).

Ce beau local, du reste, est tout plein encore des souvenirs de la société célèbre qui l'a construit et inauguré. On y voit les portraits des Jésuites les plus illustres, surtout de ceux qui appartiennent à la province gallo-belgique; aux quatre angles sont les plus célèbres cardinaux de l'ordre, Jean de Lugo, Robert Bellarmin, Sorfza Pallavicino et François Tolet; puis, sur les panneaux, les PP. François Coster, Pierre Canisius, Charles Scribani, Pierre Cotton, Henri Sommalius, Gaspar Schott, Athanase Kircher, Malapert, Famien Strada, Gilles Boucher, Jean-Erard Foullon, Jacques Wallius, Sidronius Hoschius, René Rapin, François Suarez, Gabriel Vasquez, Denis Pétau, Jacques Sirmond, Jacques Bonfrère, Alphonse Salmeron, Corneille de la Pierre, Godefroi Henschenius, Jean Bollandus, Daniel Papebroch, Grégoire de Saint-Vincent, Christophe Clavius, Henri Tacquet, Louis Bourdaloue, Paul Segneri, Léonard Lessius et Antoine Possevin.

Assurément ces trente-cinq noms forment une belle pléïade littéraire et scientifique; ils figurent dignement dans le sanctuaire du savoir; car je ne crois pas qu'il y ait une seule branche des connaissances humaines qui n'ait été cultivée avec succès par l'un de ces hommes dont les portraits décorent la bibliothèque de Valenciennes.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes. Cette tâche appartient naturellement à M. le conservateur du dépôt qui déjà a donné un échantillon de son travail dans les *Archives historiques du Nord*, nouvelle série, tome III. Nous nous bornons à quelques indications dont on voudra bien excuser l'insuffisance :

Biblia sacra. — 2 vol. in-fol., vélin, superbes vignettes, très-belle conservation. Ce manuscrit paraît avoir été fait pour une maison noble dont les armoiries sont enluminées sur la première page. Tout autour sont les blasons et les portraits des seigneurs de Erkel, Muers, Egmon, Werdeberg, Baden, Wirtenberg,

(1) V. l'*Echo de la Frontière* du 26 mars 1840.

Cleves, Liningen, Oestenruck, Simmeren, Zarwerden, Gulic, Bergh, Lorraine, Bradenberg, Marzay. Malheureusement une main sacrilége a enlevé les deux premières pages du 2.e volume.

Libri octo Gregorii Nazanzeni. — In-4.o, écrit du IX.e siècle.

Au *verso* du premier feuillet, on lit, en lettres onciales : *In hoc corpore continentur libri octo Gregorii Nazanzeni epi.* Au *folio* 141 *a* et *b*, on trouve un petit poème sur sainte Eulalie, en trois langues, latine, romane et tudesque. Ce monument si antique et si curieux des deux langues qui ont succédé au latin dans notre Europe du moyen-âge, gisait ignoré dans la bibliothèque de Valenciennes, lorsque le 28 septembre 1837, M. Hoffman de Fallersleben les y trouva dans ce volume avec le chant de victoire de Louis III, fils de Charles-le-Bègue, que l'on croyait perdu depuis l'an 1693. Ce savant en a fait l'objet d'une publication que M. Willems a traduite sous ce titre : ELNONENSIA. *Monuments des langues romane et tudesque dans le IX.e siècle, contenus dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, conservé à la bibliothèque publique de Valenciennes*. In-4.o de 34 pages, Gand, 1837, édition tirée à 120 exemplaires; *fac simile*. M. Willems a enrichi sa traduction de notes telles qu'il les fait toujours, savantes, judicieuses et concises.

Sancti Hieronymi explanationum in Isaia, libri X. — In-folio, vélin. Ce manuscrit, qui provient d'Hasnon, peut remonter au XI.e siècle. Il n'a pas été remarqué par les bénédictins Martène et Durand, lorsqu'ils se présentèrent à Hasnon, en 1708.

S. August. de civitate Dei libri XV. — Hildeberti poema de natura lapidum. — 2 vol. in-fol. vélin, écriture du XII.e siècle, à 2 col., d'une très-belle conservation.

Les manuscrits de la *Cité de Dieu* ne sont pas rares. Il est peu de bibliothèques qui n'en possèdent. Quant au poème d'Hildebert, il est également fort connu. C'est un *Lapidaire* ou traité des pierres précieuses. Au reste, c'est plutôt à Marbode, évêque de Rennes, qu'à Hildebert, évêque du Mans, qu'il faut l'attribuer (1). — Provient de Saint-Amand.

Gilberti monachi Elnonensis expositio in omnes epistolas B. Pauli. — In-fol., vél., 2 col., très-bien conservé. Ecriture du XII.e siècle (2).

Gilbert, d'abord doyen de Saint-André d'Elnon, puis moine de Saint-Amand, au onzième siècle, a laissé, outre l'ouvrage men-

---

(1) *Le Lapidaire* a été, dit-on, composé au 1.er siècle, par Evax, roi d'Arabie, puis traduit en vers latins au 11.e par Marbode. Il en existe une version française du 13.e siècle par Guillaume Osmont ou Jehan de Mandeville.

(2) Une copie de ce manuscrit se trouvait également dans l'abbaye des Dunes.

tionné ci-dessus : 1.° *Miracula sancti Amandi quæ facta sunt per Gallias* (1) ; 2.° *Libri quatuor de incendio Sancti Amandi eleganti poemate descripti* (2).

Historia ecclesiastica ex Socrate, Sozimo et Theodorico in unum collecta a Cassiodoro senatore. — Manuscrit du XII.e siècle à deux col. Initiales ornementées ; belle conservation. A la dernière page, on lit : *Liber S. Amandi Elnonensis. Si quis abstulerit, anathema sit.* C'est l'histoire tripartite recueillie par Cassiodore d'après Socrate le Scholastique, Sozomène et Théodoret. Cette compilation a été imprimée pour la première fois à Augsbourg, par Jehan Schussler, in-f.°, 1472.

Historiarum Pauli Horosii presbiteri adversus paganos libri numero septem. — Précieux manuscrit vélin à 2 colonnes, écriture du XI.e siècle. Une note marginale au dernier feuillet, écrite vers le 16.e siècle, porte : *Liber ecclesiæ domini Amandi presulis Christi.* A la dernière page du texte on lit, sur une colonne laissée en blanc, ces mots en lettres rouges du XIII.e ou XIV.e siècle : *Mense novembris pridie ante festum sancte Cecilie virginis et martyris factum est tonitru apud nos repentinum.*

La bibliothèque de Cambrai possède aussi un manuscrit de cet ouvrage de Paul Orose, mais moins ancien que celui-ci. V. notre *Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai*, n.° 697. La première édition, publiée à Augsbourg, en 1471, par Jehan Schussler, est fort recherchée. Voy. Brunet, *Manuel*, II, 592.

Trois traités 1.° Les admonitions traians aux choses internelles. 2.° Les consolations internelles. 3.° La parfaitte imitation de Jhesu Crist et du contempt de toutes les vanitez du monde.

Ce sont, comme on voit, les trois premiers livres de l'Imitation de J.-C., mais dans un ordre différent de celui qu'observent les éditions imprimées. Ici, c'est d'abord le second livre, puis le troisième, puis enfin le premier. Le quatrième manque.

Il y a dix ou douze ans, que visitant, avec mon ami, M. Arthur

---

(1) Ce récit des miracles de saint Amand a été imprimé : 1.° dans les œuvres de Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance ; in-fol., Douai, Baltazar Bellère, 732-737. — 2.° Dans les *Acta sanctorum*, des Bollandistes ; février, I, 895-900. — 3.° Dans les *Acta sanctorum Belgii*, IV. 272. Ce récit est mêlé de prose et de vers. Les vers ne se trouvent point dans Philippe de Harvengt.

(2) L'abbaye de Saint-Amand conservait sous le n.° 56 le manuscrit original de ce poème, écrit vers 1068. Vers la fin du volume se trouvait un recueil intitulé : *Epitaphia memorabilium monachorum et abbatum in monasterio Elnonensi sepultorum.* Ce précieux manuscrit existe-t-il dans la bibliothèque de Valenciennes? Dieu le veuille !

Dinaux, la bibliothèque de Valenciennes, j'examinai assez attentivement ce manuscrit. Une telle interversion dans l'ordre des livres et l'omission du quatrième me frappèrent. On était alors dans l'un des beaux moments de la controverse sur l'auteur de cet ouvrage fameux. L'idée me vint que les divers livres dont il se compose pourraient bien être autant de livres séparés et appartenir à des auteurs différents. Je fis part de mon observation à M. Arthur Dinaux qui ne la trouva pas déplacée; je la consignai en outre dans mes notes pour y revenir à l'occasion. Souvent j'exprimai cette pensée devant mes amis qui m'invitaient à la développer, mais préoccupé par d'autres travaux, je négligeai ce soin. En 1837, parut le livre de M. Onésime Leroy, intitulé : *Etudes sur les mystères.* A la fin de ce curieux traité, l'honorable auteur a inséré un chapitre où il parle longuement et savamment de notre manuscrit de Valenciennes et en déduit des arguments nouveaux pour formuler l'opinion qui attribue au célèbre chancelier de Paris cette production, la plus admirable, comme dit Fontenelle, qui soit sortie de la main des hommes.

Le Miroir de la mort moult prouffitable pour retraire de péchié. — Le Miroir des pescheurs par saint Bernard (1).

Le Miroir des pescheurs, par maistre Jehan Gaschaux (2).

Second mariage et espousement entre Dieu le fils et l'ame pescheresse faisant pénitance en la personne de Marie Magdalene. In-f.°, vélin, portant la date de 1491 (3).

Cy commence ung dévot traittié du saint sacrement de l'autel. In-4.° vélin (4).

---

(1) M. Mangeart démontre fort bien que le *Miroir des pescheurs* ne peut être de saint Bernard, puisqu'il y est parlé avec éloges de ce dernier Père de l'Église. Mais ne serait-ce pas la même chose que le *Miroir de l'ame pescheresse*, par un chartreux, traduit du latin en français par Jean Miélot, chanoine de Lille? Il existe un autre *Mirouer* ou *Spécule des pescheurs*, en vers. V. *Catal. de La Vallière*, N.° 2827.

(2) Ce *Miroir des pescheurs* n'est pas le même que celui dont on vient de parler. Le manuscrit qui porte ce titre contient sept autres traités mystiques bien plus considérables que celui-là. On a donné au volume le titre de *Miroir des pescheurs*, à cause de l'indication suivante qui se trouve à la fin : *Explicit le Miroir des pescheurs*, et on a ajouté par *maistre Jehan Gaschaux* (lisez *Gerson*) parce que le premier traité du volume est ainsi intitulé : « *Cy commence le livre de la vie contemplative, lequel fist et ordonna mestre Jehans de Garchaux* (*sic*) *pour ses suers germaines*, *etc.*

(3) Ce n'est que le second volume. On y trouve des fragments en vers. Il finit par l'indication suivante : *Escript et finé le derrenier jour de febvrier l'an M CCCC IIII.xx XI, par l'ordonnance et commandement de monseigneur Bauldain de Lannoy, seigneur de Moulembais, de Sorres et de Torcoing, chevalier de l'ordre de la Thoison d'or*, *etc.* V. la brochure de M. Mangeart, page 35.

(4) Comme le précédent, ce manuscrit provient de la maison de Lannoy de Molem-

Lettres de Jehan, seigneur de Lannoy, à Loys son fils. Autographe de 1465, petit in-f.o, papier (1).

Forteresse de la foy. In-f.o papier (2).

Anatomie de l'ame, par le révérend père Constantin de Barbençon. In-4.o, vélin (3).

Margarita philosophica. In-4.o vélin (4).

Ars bene moriendi. In-4.o, papier, provenant de St-Amand (5).

Le livre des bonnes mœurs, par J. Legrand, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. In-4.o — Les copies manuscrites de cet

---

baix. On lit sur le premier feuillet : *Ce livre est à Françoise de Barbenchon, dame douairière de Molembaix*, et sur le dernier : *Ce livre est à monseigneur de Molembaix Baud. de Lannoy*. Broch. précitée, 39. Il y aurait lieu de s'assurer si ce n'est pas le 4.e livre de l'*Imitation*.

(1) Broch. précitée. Ce Jean de Lannoy, seigneur de Rume, Sebourg et Bossut sur l'Escaut, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, décéda le 18 mars 1492

(2) C'est la traduction du *Fortalitium fidei* composé en latin, vers 1440, par le frère Thomas, patriarche de Barbarie, ou plutôt par Alphonse *de Spina*. L'original a été imprimé plusieurs fois dans le XV.e siècle. V. Brunet, *Manuel*, II, 46. Ce manuscrit provient, comme plusieurs autres mentionnés ci-dessus, de Françoise de Barbençon, dame douairière de Molembaix, qui avait épousé Philippe de Lannoy, seigneur de Molembaix, Solre-le-Château, Cauroy, chevalier de la Toison-d'Or, etc. Il est présumable que la traduction est celle de Pierre Richard dit Loiselet, curé de Marque. V. *Catal. de La Vallière*, N.o 815.

(3) Constantin de Barbençon, qui appartenait, sans doute, à l'illustre maison de ce nom, est mort en odeur de sainteté à Bonn, le 26 novembre 1631. Son *Anatomie de l'ame* avait été présentée par lui le jour même de sa mort à l'examen des docteurs de Cologne. Ce traité mystique a été imprimé à Cologne en 1632 et à Liége en 1635. V. Paquot, éd. in-12, VIII, 114.

(4) La pièce principale de ce recueil est le *Secreta secretorum*, faussement attribué à Aristote, traduit ou composé en latin par Philippe Clericus. Il en existe plusieurs versions françaises. V. notre *Catalogue raisonné des manuscrits de Cambrai*, n.o 857, *Catalogue de la Vallière*, n.o 1333, et Brunet, *Manuel*, I, 111. Il ne faut pas confondre *le Secret des secrets*, avec *les Secrets naturiens selon les plus grans philosophes*, compilés par Jehan Bonnet, V. Van Praet, *Biblioth. de L. de la Gruthuyse*, et M. Paulin Paris, *Manuscrits françois de la biblioth. du Roi*, II, 208.

(5) M. Mangeart, qui a examiné ce traité, l'a reconnu pour être bien celui de Gerson; seulement, dit-il, il est précédé d'un prologue qui vraisemblablement n'est pas de lui. On lit sur le feuillet de garde la note suivante : *In hoc volumine continentur eximie exceptiones selecte et descripte a viro non minus probo quam docto, D. Adamo Bornago cantore hujus Amandensis monasterii. Hinc subsequuntur nonnulle misse pro peregrinantibus, postea tractatus de arte bene et faustiter moriendi; continentur insuper approbate et non infimi decoris meditationes diversorum doctorum super passione domini nostri J. C., cum expositione super epistolam B. Pauli ad Titum et super Abdiam prophetam. — Bene utenti benedictio. — D. Georgius Brisse hec fieri et concinnari studuit, anno quo frater ipsius à sancta civitate Hierusalem revertebatur*, 1552, *die VII mensis martii, feria tertia.*

ouvrage ne sont pas rares : V. M. Barrois, *Biblioth. prot.*, n.os 600, 947-48, 2116. M. Laloux, avocat à Douai, en possède un fort bel exemplaire (1).

Le Miroir des Dames. In-fol., pap. — C'est sans doute le même ouvrage que le *Miroir aux Dames* mentionné par M. Barrois dans sa *Biblioth. protyp.*, n.os 53, 949, 950, 2131-32. Dans l'un de ces articles, l'auteur du *Miroir* est nommé Vatquet.

Recueil contenant : 1.o la Grande Danse macabre (2) ; 2.o le Grand Calendrier ou Compost des Bergiers (3) ; 3.o l'Histoire de Mélusine (4) ; 4.o Galien restauré (5) ; 5.o les quatre fils Aymon (6) ; 6.o Huon de Bordeaux (7).

Le Livre de Perceforest. In-fol., pap. — A propos de ce roman célèbre, nous dirons qu'il a été translaté de latin en français vers 1307, à la prière de Guillaume, comte de Hainaut, par un moine de Crespin, près Valenciennes. C'est du moins ce que nous apprend la préface du *Perceforest*, manuscrit 6778 de la biblioth. du Roi. V. *Manuscrits françois*, de M. P. Paris, I, 445.

Mémoires des troubles des Pays-Bas, commençant après la pacification des troubles et guerres des pays d'Allemagne. Petit in-fol., pap. — C'est un récit des évènements de 1565 à 1585.

Chronique de France. In-fol. pap., écriture du 15.e siècle. — Le manuscrit comprend 78 chapitres, dont le premier est intitulé : *De plusieurs notables faiz que fist Charles le Grant depuis qu'il fust empereur de Rome*. Le dernier traite du règne de Charles VI.

Chroniques de Jean Froissart, in-4.o pap. — M. Buchon a inséré en entier ce manuscrit dans sa nouvelle édition de Froissart. Il s'arrête à l'année 1340. L'éditeur pense que c'est l'ouvrage primitif du chroniqueur, tel qu'il l'avait achevé à l'âge de 24 ans,

---

(1) Le *Livre des bonnes mœurs* a été imprimé plusieurs fois dans le 15.e siècle. On en a même publié une traduction anglaise (*the book of good manners*), à Westminster, en 1488. M. Brunet, *Manuel*, II, 405. Jacques Legrand est encore auteur d'une compilation morale intitulée *Sophologium*, imprimée à Paris, en 1475, et qu'il a lui-même traduite en français, sous le titre *Archiloge Sophie*, M. P. Paris, *manuscrits françois*, I, 283 ; II, 213.

(2) V. M. Peignot, *Recherches sur les danses des morts*, in-8.o, Dijon, 1826.

(3) Cet ouvrage d'astrologie a été imprimé plusieurs fois dans le 15.e siècle. Voyez M. Brunet, *Manuel*, IV, 160.

(4) Brunet, *Man.* II, 266; *Nouv. Rech.*, II, 231 ; *Catal.* de La Vallière, n.os 4115, 416, 417. M. Barrois, *Biblioth. prot.*, n.os 590, 1269, 1627.

(5) Roman célèbre dont l'édition la plus recherchée est celle de Paris, 1500.

(6) *Bibl. prot.*, n os 119, 463, 526, 1306, 1917.

(7) Dans un catalogue de la librairie des ducs de Bourgogne, ce roman est nommé *Hulin de Bordeaux*, *Biblioth. prot.*, n.o 1278.

pour le présenter à la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut. Voyez le *Panthéon littéraire*, Froissart, III, 409 et suiv.

Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentiennes, par sire Simon Leboucq, prévost. In-fol., pap. — En 1838, on avait conçu le projet d'imprimer avec luxe et comme *Keepsake valenciennois*, cette excellente histoire qui ne le cède en rien à celle de d'Outreman. L'édition devait être illustrée de gravures et lithographies représentant les anciens monuments de la ville. En tête du volume devait se trouver une notice sur l'auteur par M. Arthur Dinaux. Il paraît que cette heureuse idée n'a pas reçu d'exécution. Simon Leboucq a laissé beaucoup de manuscrits sur Valenciennes (1). La bibliothèque de Cambrai possède de lui une autre histoire de la même ville, 2 vol. in-fol., V. notre *Catal. raisonné*, n.° 1018.

Historia Britannorum versificata, contenue dans un in-folio vélin de 270 feuillets, écriture du 13.e siècle jusqu'au f. 246; le reste est du 14.e; provenant de Vicogne. — C'est tout simplement le roman du *Brut* en vers latins. M. de Gaulle en a donné, dans l'*Echo du monde savant*, 26 juin 1839, une bonne notice qui a été reproduite par les *Archives historiques du Nord*, nouv. série, II, 323 (2). Du reste, il n'est pas exact de dire que cette version est tout-à-fait inconnue, puisque Martène et Durand l'ont mentionnée très-clairement dans leur *Voyage littéraire*. Ce n'est pas ici non plus la seule copie existante, attendu que la bibliothèque cotonnienne en possède une sous la rubrique *Julien* D. XII. Voyez ce qu'en dit M. Fr. Michel, *Rapport au ministre de l'instr. publ.*, in-4.°, 1839, 251-252. Du reste, ni M. de Gaulle, ni M. Fr. Michel ne nomment Alexandre Nuques, à qui nos deux Bénédictins attribuent la composition de ce poème latin.

Brief recueil de la construction de la noble et triomphante ville de Valenciennes, par François Lefebvre.

Spectacula in adventu Alberti et Isabellæ in Valencenis donata, liber per Joann. Bochium, pap. — Il est à croire que ce n'est qu'un extrait de l'ouvrage de Jean Bochius, intitulé : *Historica narratio profectionis et inaugurationis sereniss. Belgii principum Alberti et Isabellæ*. In-fol., fig. Antv., ex officin. Plantin., 1602.

Livre des annotations, mémoires, recueils et extraits anciens

---

(1) Entr'autres, *Recueil de chartes et autres pièces relatives à la ville de Valentiennes*, 4 vol. in-fol.

(2) Dans l'*Écho du monde savant*, on n'indique pas quelle est la bibliothèque où repose ce manuscrit. L'omission est réparée dans les *Archives du Nord*, où il est dit que la *découverte* en a été faite dans la bibliothèque de Valenciennes par M. de Gaulle, conjointement avec M. A. Leroy, bibliothécaire.

des antiquités des pays et comté du Hainaut, par le R. P. de Sainte-Barbe, alias du Château. — 6 vol. in-4.°

Copies des priviléges, franchises, placards, résolutions, etc., de la ville de Valenciennes, recueillis par Jean Cogneau (Coqueau ?), greffier de la ville de Valenciennes. — In-fol., pap. Donné à la bibliothèque par M. Lussigny, avocat et juge suppléant.

La dure et doloreuse oppression que firent aucuns mauvais esprits aux religieuses de Quesnoy-le-Comte. Extrait d'un recueil manuscrit de Simon Leboucq. L'événement dont il y est question a été raconté, mais avec moins de détail, par Chrétien Masseuw, dans son *Chronicorum multiplicis historiæ libri XX*, in-fol., Antv., 1540, 268, et par le P. Delewarde dans son *Hist. générale du Hainaut*, V, 314. M. Arthur Dinaux en a fait le sujet d'un article dans les *Archives du Nord*, II, 83.

Advenues en la ville de Valenciennes et les environs, depuis le 20 novembre 1651, jusques et compris le 8 septembre 1657, suivies du siége mémorable de Valenciennes par les François en 1656 (1). — Autographe de Simon Leboucq (2).

Abrégé des chroniques de Jean Molinet, par Simon Leboucq.

Généalogie de la maison de Lalaing, pap., avec les blasons enluminés.

La vie de messire Jacques de Lalaing, pap. — C'est vraisemblablement l'ouvrage de Georges Chastelain, publié par Jules Chifflet, in-4.°, Bruxelles, 1634.

Le catalogue des abbesses de Fontenelles, pap. — La liste de ces abbesses est fort tronquée dans le *Gallia christiana*, III, 184, aussi bien que dans l'*Histoire de Valentiennes* par d'Outreman, 478. M. Arthur Dinaux, dans les *Archives du Nord*, nouvelle série, I, 496, a publié sur cette abbaye de Fontenelles un fort bon article où il donne des détails inconnus jusqu'ici ; mais en général, il est difficile d'établir la chronologie exacte et complète d'une maison religieuse, sans en compulser les archives et dépouiller les titres qui s'y trouvent. Nous possédons, dans le dépôt central de Lille, les chartes et diplômes de l'abbaye de Fontenelles depuis l'an 1215 jusqu'en 1773 (3).

---

(1) Jacques de Rantre, Valenciennois, a publié : *Description des choses les plus mémorables arrivées pendant le siège de Valenciennes par l'armée de France*. In-4.°, fig., Valenciennes, 1657.

(2) Simon Leboucq, prévôt de la ville de Valenciennes, né en cette ville le 16 mai 1591, mort le 1.er décembre 1657.

(3) Cette maison, de l'ordre de Citeaux, a été fondée en 1212, près de Valenciennes, à peu de distance de l'Escaut.

Les manuscrits de Valenciennes sont beaucoup plus dignes d'attention que les incunables et éditions du 15.e siècle. Toutefois il serait injuste de ne pas mentionner ici quelques-unes de ces impressions primitives. Ce sont :

Biblia sacra. — Petit in-fol., Venise, 1480.

Divinorum officiorum Rationale Rev. D. Guilielmi Durandi. — In-folio, Nuremberg, 1481. Cette édition est peu recherchée; on sait que le *Rationale* a été imprimée pour la première fois par Fust et Schœffer en 1459.

Commentarii in libros de civitate Dei, per Th. Valois et Nic. Triveth. — In-folio, Mayence, P. Schœffer, 1473. V. Brunet, *Manuel*, I, 130.

Omelie D. Gregorii super Ezechielem. — In-4.°, Paris, 1500.

S. Bonaventuræ opera. — 4 vol. in-folio, Nuremberg, 1491.

Registrum sermonum seraphici doctoris Bonaventuræ. — In-fol., 1479.

Gersonii opera. — 4 vol. in-fol., Venise, 1494-1502.

S. Anthonini opera. — 4 vol. in-fol., Venise 1481.

Sermones notabiles atque perutiles. — In-fol., Strasbourg, 1484.

Sermones electissimi S. Vincentii Ferrariensis. — In-fol., *sine loco*, 1486.

Registrum in sermones de sanctis, Roberti de Licio. — In-4.°, Augsbourg, 1489.

Manipulus florum et specula omnis status humanæ vitæ. — In-4.°, Venise et Nuremberg, 1495.

Jos. de Mayno in codicem commentarius. — 2 vol. in-fol., Venise, 1500.

Speculum doctrinale Vincentii Bellovacensis. — In-fol., Cologne, 1494. — Speculum historiale Vincentii Bellovacensis; — in-fol, Nuremberg, 1483. — Speculum morale (ejusdem); — in-fol., Venise, 1493 (1).

Senecæ epistolæ ad Lucilium. — In-4.°, Paris, 1475. — Cette édition est remarquable en ce qu'elle contient la correspondance supposée de Sénèque avec saint Paul.

Boetii de consolatione philosophiæ libri V, cum comm. B. Th. de Aquino. — In-fol., Nuremberg, Ant. Koburger, 1476. C'est une des plus rares éditions de ce célèbre ouvrage. — Le même, in-4.°, Lyon, 1499. — Le même, trad. d'*un honneste clerc désolé querant sa consolation en la translation de cestui livre*, avec les

(1) La bibliothèque de Douai possède l'édition complète de Vincent de Beauvais, 4 vol. in-fol, Douai, 1624, et aussi le *Miroir historial*, in-fol., Paris, 1531, mais seulement en trois volumes au lieu de cinq que cette édition doit avoir.

commentaires de Reynier de Saint-Trudon, in-fol., Bruges, Colard Mansion, 1477. V. Van Praet, *Esprit des journaux*, février 1780.

Opera omnia Francisci Petrarchæ. — In-fol., Bâle, 1496.

Auctores octo opusculorum... — In-4.°, Lyon, 1485.

Liber chronicarum ab initio mundi. — In-fol. max., cum multis figuris. — Nuremberg, Ant. Koburger, 1493. C'est la fameuse chronique de Nuremberg, par Hartman Schedel, remarquable surtout par plus de 2,000 figures en bois.

Legenda sanctorum que Lombardica nominatur historia. — In-fol., Cologne, 1485.

Sanctarum peregrinationum in montem Sion... opusculum. — In-fol. Mayence, 1486. Première édition latine de ce curieux voyage.

Enfin la bibliothèque de Valenciennes renferme aussi un certain nombre d'éditions du 15.e siècle sans date.

Comme toutes les collections formées aux dépens des bibliothèques monastiques, celle de Valenciennes est plus riche en ouvrages de théologie qu'en livres d'aucune autre catégorie. Nous ne sommes pas de ces esprits superbes et dédaigneux, qui considèrent les livres de théologie comme une superfluité et une vaine surcharge dans les bibliothèques modernes. Assurément la science qui traite de Dieu ne doit pas tenir la dernière place dans ces temples, où la science de l'homme se pavane si complaisamment; mais il est vrai, pourtant, qu'ici les grands ouvrages d'intérêt positif et matériel manquent un peu (1).

La bibliothèque de Valenciennes est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de dix heures du matin à une heure. Il y a une séance le soir. Les vacances sont les mêmes que celles du collége communal. Aucun livre n'est communiqué au dehors.

Il existe une commission d'inspection composée de MM. Arthur Dinaux, L. Legrand et A. Dubois. Le personnel de la bibliothèque se compose d'un bibliothécaire au traitement annuel de 1,200 fr., d'un sous-bibliothécaire qui touche 800 fr., et d'un garçon de salle aux gages de 400 fr.

Bibliothécaire, M. Aimé Leroy (2), nommé le 25 juillet 1831. — Sous-bibliothécaire, M. Dufour, bachelier ès-lettres.

SAINT-AMAND. L'abbaye de Saint-Amand était célèbre comme

---

(1) Ainsi, pour ne parler que de l'histoire et de la polygraphie, on n'y trouve ni les collections de Muratori, de Rymer, de Martène et Durand, ni le *Journal des Savants*.

(2) M. Aimé Leroy, érudit et bibliophile distingué, écrivain spirituel, est l'un des éditeurs des *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, où il a inséré plusieurs articles fort remarquables. Il a publié, entre autres opuscules, *Promenades au cimetière de Valenciennes*, in-8.°, Valenciennes, 1823.

école dès le neuvième siècle. Elle était en tel honneur sous ce rapport que Charles-le-Chauve y envoya deux de ses fils pour être élevés par les soins des moines Milon et Hucbald (3). A cette école était annexée une librairie que les siècles suivants enrichirent, mais qui plus tard eut à souffrir des pertes cruelles. « La » bibliothèque, disent Martène et Durand, a été pillée en plu- » sieurs occasions.... Les religieux se plaignent d'une personne » d'autorité qui a enlevé une bonne partie des meilleurs manu- » scrits. » Nos bons bénédictins taisent discrètement le nom de cette *personne d'autorité ;* mais on croit savoir qu'il s'agit de M. Ch. M. Le Tellier, archevêque de Reims, qui, se trouvant à Saint-Amand avec Louis XIV, demanda plusieurs manuscrits qu'on n'osa lui refuser (4).

Formée des débris littéraires qui ne furent pas transportés à Valenciennes, la bibliothèque actuelle de Saint-Amand, placée dans une des salles de la mairie, contient 630 volumes imprimés, dont 368 forment des ouvrages complets et 262 appartiennent à des ouvrages incomplets et dépareillés ; plus 12 volumes et cahiers manuscrits.

La ville a fait imprimer en 1837 le catalogue de ses livres, in-8.° de 60 pages, Saint-Amand, imprimerie de Raviard-Thibaut. Cet inventaire est divisé de la manière suivante : 1.° *Livres saints ;* 2.° *Traités sur les livres saints ;* 3.° *Pères de l'Eglise, écrits théologiques, ascétiques, mystiques, controversistes, etc., etc.;* 4.° *Philosophie ;* 5.° *Histoire ;* 6.° *Droit civil, canonique et privé, économie politique, ordonnances, etc.* ; 7.° *Descriptions et voyages ;* 8.° *Géographie ;* 9.° *Poètes, ouvrages classiques et élémentaires, méthodes, etc. ;* 10.° *Dictionnaires, index ;* 11.° *Ecrits divers ;* 12.° *Science héraldique ;* 13.° *Art équestre ;* 14.° *Manuscrits ;* 15.° *Onvrages incomplets.*

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien une telle division est peu méthodique; le rédacteur du catalogue n'en a sans doute trouvé le modèle nulle part ; il est à désirer que dans la prochaine édition il adopte un tout autre classement. Du reste cette petite bibliothèque renferme plus d'un ouvrage précieux, entre lesquels je citerai une belle bible latine in-f.°, Lyon, 1516, et bon nombre de commentaires estimés des théologiens et recherchés des biblio-

---

(3) Vredius, *Hist. com. Flandriæ*, 48. Dans le même passage, Vredius attribue à Gonther ou Gonthier, moine de St.-Amand, un poème sur les exploits de Frédéric Barberousse dans la Ligurie, mais il est bien difficile d'admettre que ce religieux, qui assista à la translation du corps de saint Amand, en 1107, ait pu chanter encore des événements qui ne s'accomplirent que cinquante ans plus tard.

(4) M. Voisin, *Documents pour l'histoire des bibliothèques de la Belgique*, 324.

philes. On y trouve encore les *Vetera analecta*, de Mabillon; le *Thesaurus anecdotorum*, de Martène et Durand; un *Montaigne*, in-f.°, Paris, 1652 (édition d'ailleurs assez peu recherchée); les *Loix ecclésiastiques*, de d'Héricourt, Paris, 1721, les *Diplomata belgica*, d'Aubert le Mire, complétés par Foppens, in-f.°, Bruxelles, 1723-1748; le *Theatrum orbis terrarum*, d'Ortelius, in-f.°, Anvers, 1574; le *Lexicon græcum*, de Christophe Plantin, in-f.°, Anvers, 1562; le *Lexicon eptaglotton*, d'Edmond Castelli; Londres, 1669 (et non 1619, comme le dit le catalogue), précieux ouvrage, surtout lorsqu'il est joint à la *Polyglotte* de Walton, que possède aussi cette bibliothèque, mais dépareillée; c'est-à-dire où manquent le 1.er et le 3.e vol.

Je dois encore mentionner *l'Académie des sciences et des arts*, d'Isaac Bullart, 2 vol. in-f.°, Amsterdam, édition elzévirienne, dont un seul exemplaire s'est quelquefois vendu 90 francs, quand les figures s'y trouvaient au complet.

Parmi les manuscrits, le catalogue mentionne un *Dictionnaire sur vélin, à deux colonnes, écrit probablement au 12.e siècle;* le rédacteur du catalogue ne nous dit pas ce que c'est que ce dictionnaire; mais je puis suppléer à son silence, et voici la note que j'en recueillis à ce sujet, étant sur les lieux; le 12 janvier 1836 : « un » vol. in-f.°, écriture du 14.e siècle (et non du 12.e), à deux » colonnes, initiales rehaussées d'or, couleurs fraîches et vives. La » feuille de garde qui précède la première page porte ces mots : » *Liber domus beate Marie de Macourt, ordinis cartusiensis, juxta* » *Valenchenas cameracens. Dioces.* En français : *Chis livres est de* » *la maison de Notre-Dame de Macourt, de l'ordene des Char-* » *troix, emprès Valenchiènes.*

» *In hoc volumine habetur Catholicon.* »

La 1.re page porte ce titre : « *Incipit summa que vocatur Catholicon edita a fratre Johanne de Janua de ordine fratrum predicatorum.* »

Ce vocabulaire a été imprimé souvent dès le 15.e siècle. La 1.re édition, Mayence, 1460, est infiniment précieuse; un exemplaire a été payé 2,620 fr. dans la célèbre vente des livres de Maccarthy. Le manuscrit que nous venons de mentionner a été envoyé à Paris en 1837, sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique; il est maintenant réintégré au dépôt,

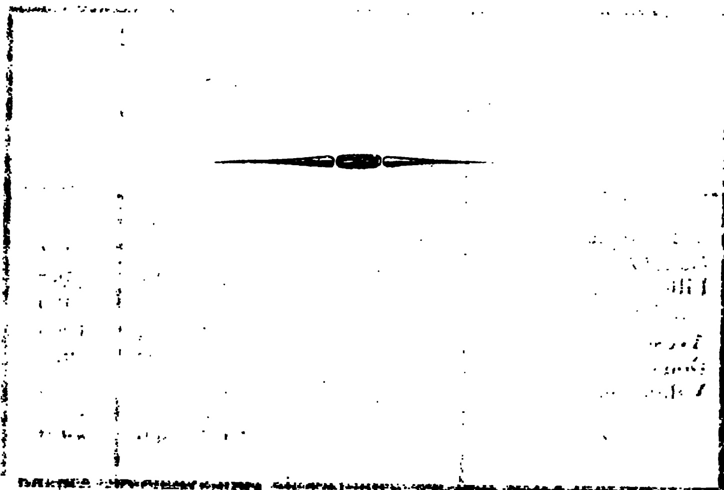
Un manuscrit que le catalogue ne mentionne pas, et dont j'ai pris note aussi à la même époque, est le cartulaire de la ville et de la banlieue de Saint-Amand, 3 vol. in-fol., sur vélin, avec cartes, portant sur le plat les armoiries de l'abbaye de St.-Amand.

Ce cartulaire, dont j'ai omis alors d'annoter l'âge, doit offrir de l'intérêt, et il faut espérer qu'il n'a point disparu.

Le petit catalogue dont il vient d'être parlé, bien que défiguré par des fautes d'impression, est pourtant un travail estimable ; il témoigne de la sollicitude de M. le maire de Saint-Amand pour un dépôt littéraire qui serait assurément fort précieux, si l'incurie des administrations précédentes n'en avait laissé soustraire un grand nombre de volumes. Le public est admis dans cette petite bibliothèque tous les jours, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à quatre, mais il ne s'y présente guère que quelques membres du clergé, et de temps à autre un amateur d'érudition. Ce sont les employés de la mairie qui font bénévolement office de bibliothécaires. Jusqu'ici l'établissement n'a fait aucune acquisition et il n'a jamais eu part aux libéralités du gouvernement.

Plusieurs fois M. le préfet a appelé sur la bibliothèque de Saint-Amand l'intérêt de M. le ministre de l'instruction publique, qui jugera bon sans doute de lui procurer quelques ouvrages modernes et d'une utilité pratique ; on s'étonne que la ville elle-même ne vote pas annuellement une somme modique pour achat de livres.

NOTA. Nous sommes forcé de remettre à l'*Annuaire* prochain tout ce qui concerne les bibliothèques particulières.



POPULATION. — *Naissances.* — 1841.

…NDISSEM.	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
…kerque…	1735	1618	64	52	47	36	3552
…zebrouck..	1614	1494	11	9	85	91	3304
…lle……..	5059	4763	201	168	453	413	11057
…mbrai…..	2647	2568	77	71	139	162	5664
…esnes…..	1805	1633	36	19	87	92	3672
…uai……..	1486	1320	46	43	67	75	3037
…enciennes.	2287	2262	85	92	92	98	4916
TOTAL….	16633	15658	520	454	970	967	35202

Mariages. — 1841.

…RRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
…nkerque………	642	58	93	31	824
…zebrouck……..	576	50	71	27	724
…lle……………	1977	122	216	72	2387
…mbrai………..	1154	36	117	45	1352
…esnes…………	878	35	66	24	1003
…uai………….	621	29	84	27	761
…lenciennes…….	978	32	124	36	1170
TOTAL……	6826	362	771	262	8221

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance. — 1841.

ARRONDISSEMENTS.	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Dunkerque	94	72	166
Hazebrouck	79	48	127
Lille	297	209	506
Cambrai	139	86	225
Avesnes	72	49	121
Douai	63	40	103
Valenciennes	119	77	196
TOTAUX	863	581	1444

Ces 1,444 enfants ne sont compris ni parmi les naissances, ni parmi les décès.

Décès. — 1841.

ARROND.	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque	781	521	564	719	115	14	»	2714
Hazebrouck	694	565	565	763	161	13	»	2761
Lille	1973	2804	2146	2180	420	30	»	9553
Cambrai	948	1252	809	913	222	17	»	4161
Avesnes	433	757	517	885	228	20	»	2840
Douai	511	781	579	580	133	11	»	2595
Valenciennes	718	1365	697	773	170	16	»	3739
TOTAL	6058	8045	5877	6813	1449	121	»	28363

Le chiffre des naissances s'étant élevé à	35,202
Et celui des décès, à	28,363
L'excédant des premières sur les seconds est de	6,839

Cet excédant, ajouté au nombre de 1,085,298 habitants, constaté par le recensement opéré en 1840, et dont nous avons donné les résultats dans l'annuaire de 1842, élève la population du département à 1,092,137 ames. C'est ce qu'indiquent les détails consignés dans le tableau ci-après:

ARRONDISSEMENTS.	Population au 1.er janvier 1841.	Accroissement pendant l'année.	Population au 31 décembre 1841.
Dunkerque..............	102468	838	103306
Hazebrouck..............	105574	543	106117
Lille..................	328005	1504	329509
Cambrai................	166921	1503	168424
Avesnes................	139248	832	140080
Douai..................	100158	442	100600
Valenciennes............	142924	1177	144101
TOTAUX.............	1085298	6839	1092137

Le nombre des naissances a été, en 1841, supérieur d'environ 500 à celui de l'année précédente. Cette augmentation porte exclusivement sur la classe des enfants légitimes, et chose digne de remarque, alors que le chiffre des nouveaux nés de cette classe s'accroissait d'un 46.e, celui des naissances d'enfants naturels diminuait d'un 20.e Cette dérogation à la loi ordinaire de la génération est-elle le résultat d'un progrès moral ? Nous ne saurions l'affirmer.

Le chiffre des enfants morts-nés n'a presque point varié, et on observe qu'en 1841 comme en 1840, beaucoup plus de garçons que de filles ont péri au moment de leur naissance.

Les mariages entre garçons et filles ont éprouvé une diminution assez sensible. Ceux entre garçons et veuves, entre veufs et filles et entre veufs et veuves ont, au contraire, un peu augmenté, mais cet accroissement n'a compensé qu'en partie la réduction qu'ont éprouvée les premiers.

Les décès se divisent ainsi qu'il suit entre les différentes classes de personnes :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons...........	9,536	Filles.............	8,740
Hommes mariés.....	3,174	Femmes mariées....	2,904
Veufs.............	1,537	Veuves............	2,472
	14,47		14,116

Comme on le voit, la mort a sévi d'une manière égale sur chaque sexe.

Pris dans son ensemble, le nombre des décès a été beaucoup plus considérable en 1841 qu'en 1840. La mortalité a été très-grande dans les cinq premiers mois de l'année, surtout dans les mois de janvier, février et mars, qui ont offert, chacun, près de 3,000 extinctions, tandis que les sept derniers n'en ont amené, en moyenne, qu'environ 2,000. Au total, la différence en plus sur l'année précédente est de 1,579.

Cette mortalité a frappé tout entière sur les deux premiers âges, d'un jour à un an et d'un an à 15, mais principalement sur celui-ci, ainsi qu'on le verra par la comparaison suivante :

	ENFANTS	
	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.
Décès en 1840	5683	6961
— en 1841	6058	8045
EXCÉDANT en 1841	375	1084

On doit attribuer cette surabondance d'extinctions aux temps constamment pluvieux et humides qui ont régné pendant les cinq premiers mois de l'année 1841, et ont occasionné un grand nombre d'affections typhoïdes et gastriques, dont beaucoup de jeunes enfants ont subi les atteintes mortelles.

Il est à remarquer que les contrées septentrionales du département n'ont pas éprouvé les funestes effets de ces intempéries. Dans ces contrées, qui se composent des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck, la mortalité a été moindre en 1841 qu'en 1840, tandis qu'elle a été plus considérable dans toutes les autres. Celles qui en ont le plus souffert sont les arrondissements d'Avesnes et Valenciennes ; le premier, qui n'avait eu que 2,467 décès en 1840, en a eu 2,840 en 1841, et le second, dans lequel 3,739 extinctions sont survenues pendant cette dernière année, n'en avait subi que 3,181 dans le cours des douze mois précédents. L'augmentation pour ces deux seuls arrondissements est de 931.

Malgré ces circonstances défavorables, la population, comme nous l'avons vu plus haut, s'est accrue en 1841 de 6,839 habitants.

L'arrondissement qui a pris la plus grande part dans cet excédant, est celui de Cambrai, et après lui l'arrondissement de Valenciennes. Viennent ensuite ceux de Dunkerque et Avesnes. Les arrondissements qui ont le moins contribué à l'augmentation signalée, sont ceux d'Hazebrouck, Lille et Douai. L'accroissement obtenu par l'arrondissement de Cambrai est égal, en nombre, à celui de l'arrondissement de Lille, bien que sa population totale ne s'élève qu'à la moitié de celle de cette dernière partie du département.

Villes et communes ayant plus de **3,000** *habitants et dont les Maires sont à la nomination du Roi.*

Lille	72537
Dunkerque	27047
Roubaix	24802
Douai	23143
Tourcoing	22503
Valenciennes	21343
Cambrai	20141
Bailleul	9943
Saint-Amand	9918
Wazemmes	7963
Wattrelos	7864
Hazebrouck	7574
Maubeuge	7431
Le Câteau	6880
Estaires	6825
Armentières	6817
Merville	6282
Bergues	6045
Gravelines	5357
Solesmes	5295
Comines	5161
Denain	5144
Condé	5103
Steenwerck	4789
Cassel	4410
Vieux-Condé	4386
Halluin	4264
Quesnoy-sur-Deûle	4238
Anzin	4191
Landrecies	4111
Fresnes	4100
Morbecque	3975
Le Quesnoy	3922
Hondschoote	3915
Steenvoorde	3863
Wormhoudt	3828
Avesnes	3821
Iwuy	3732
Linselles	3592
Flines-lez-Marchiennes	3574
Wambrechies	3571
Orchies	3568
Vieux-Berquin	3482
Nieppe	3451
Loos	3404
Hasnon	3389
Marcq-en-Barœul	3348
Caudry	3318
Les Moulins	3314
Onnaing	3308
La Gorgue	3223
Annœullin	3213
Roncq	3133
Seclin	3086
Templeuve	3024
Raismes	3010

66 autres communes ont une population agglomérée de 1,500 habitants et plus.

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le comte d'Haubersart.
M. le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✻.)
M. le baron Mortier.
M. le baron de Brigode, maire, à Annappes.
M. le lieutenant-général comte Merlin.
M. Ferrier, ✻, ancien directeur des douanes, à Dunkerque.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissements électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissements et celle des députés élus dans chacun d'eux en 1842.

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine, à Lille.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✻), ancien préfet du Nord.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, ✻, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin, ministre de la justice.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Louis de Staplande, à Bergues.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. d'Haubersart, conseiller d'état.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Corne, président du tribunal de Douai.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. de Maingoval, propriétaire, à Valenciennes.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. Marchant, propriétaire, à Maubeuge.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Béhaghel, membre du Conseil général et maire de Bailleul.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1843 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 8,500 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 8,216 électeurs et se divise comme suit :

1.er arrond.t électoral	703		7.e arrond.t électoral	648	
2.e	idem	970	8.e	idem	418
3.e	idem	1252	9.e	idem	655
4.e	idem	582	10.e	idem	912
5.e	idem	239	11.e	idem	734
6.e	idem	342	12.e	idem	766

La seconde partie de la liste comprend 248 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 36 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT.	CANTONS.	Liste générale du jury. 1.re partie — Électeurs	2.e partie. — Jurés.	Electeurs complémentaires et supplémentaires (1).	Total des électeurs départementaux.
Dunkerque	Bergues	224	4	»	228
	Bourbourg	133	4	»	137
	Dunkerque-Est	166	12	1	179
	Dunkerque-O.	176	8	»	184
	Gravelines	58	1	»	59
	Hondschoote	86	3	»	89
	Wormhoudt	147	4	»	151

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT.	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1.re partie — Électeurs	2.e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	TOTAL des électeurs départementaux.
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E....	95	3	»	98
	Bailleul-S.-O....	113	5	»	118
	Cassel.........	167	2	»	169
	Hazebrouck-N...	127	3	»	130
	Hazebrouck-S...	86	4	1	91
	Merville........	120	3	»	123
	Steenvoorde....	58	2	»	60
Lille........	Armentières....	128	2	»	130
	Cysoing........	90	»	»	90
	Haubourdin.....	109	5	»	114
	Lannoy.........	83	»	»	83
	La Bassée......	114	2	»	116
	Lille-Centre....	404	9	»	413
	Lille-Nord-Est...	350	9	»	359
	Lille-Ouest....	299	6	»	305
	Lille-Sud-Est...	242	5	»	247
	Lille-Sud-Ouest.	378	12	»	390
	Pont-à-Marcq...	84	1	»	85
	Quesnoy-sur-D..	98	5	»	103
	Roubaix........	216	1	»	217
	Seclin.........	84	»	»	84
	Tourcoing-Nord.	113	1	»	114
	Tourcoing-Sud..	133	2	»	135
Cambrai....	Cambrai-Est....	188	8	1	197
	Cambrai-Ouest..	225	6	»	231
	Carnières.......	76	1	»	77
	Clary..........	105	3	»	108
	Le Câteau......	185	8	»	193
	Marcoing.......	153	3	»	156
	Solesmes.......	136	2	»	138

ARRONDISSEMENT.	CANTONS.	Liste générale du jury. 1.re partie — Électeurs	2.e partie — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Avesnes.....	Avesnes-Nord...	81	6	»	87
	Avesnes-Sud....	97	10	3	110
	Bavay..........	91	2	»	93
	Berlaimont......	57	2	»	59
	Landrecies......	65	7	»	72
	Le Quesnoy-E...	73	5	»	78
	Le Quesnoy-O..	58	2	»	60
	Maubeuge......	128	9	»	137
	Solre-le-Château.	41	2	7	50
	Trélon.........	43	3	4	50
Douai.......	Arleux.........	85	»	»	85
	Douai-Nord.....	176	11	7	194
	Douai-Ouest....	199	3	1	203
	Douai-Sud......	207	5	3	215
	Marchiennes....	41	3	6	50
	Orchies........	113	»	»	113
Valenciennes.	Bouchain.......	105	1	»	106
	Condé..........	88	15	»	103
	St.-Amand rive d.	60	1	»	61
	St.-Amand rive g.	66	3	»	69
	Valenciennes-E..	273	2	2	277
	Valenciennes-N..	187	4	»	191
	Valenciennes-S..	133	3	»	136
	Total.......	8216	248	36	8500

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs........................ 1 sur 133 habitants.
Jurés (1.re et 2.e partie)........... 1 sur 129
Electeurs départementaux.......... 1 sur 128

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. de St.-Aignan, conseiller-d'état, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. de Contencin, ✻.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Vanhœnacker-Luiset, ✻.
Grodée.

MM. Bernos, ✻.
Legrand.
Derbigny.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissements : Dunkerque, 3 ; — Hazebrouck, 4 ; — Lille, 8 ; — Cambrai, 4 ; — Avesnes, 4 ; Douai, 3 ; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. de Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues, et membre de la chambre des députés.
Ferrier, ✻, pair de France, à Paris.
Gourdin, ✻, propriétaire et maire, à Dunkerque.
Cleenewerck, ✻, propriétaire et maire, à Hazebrouck.
Behaghel, Louis, député, maire de Bailleul.
De Lencquesaing, ✠, ✻, propriétaire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.

MM. Grodée-Alavoine, négociant, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✻, propriétaire, à Lille.
Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille, et membre de la chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire, à Lille.
Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Comte de Brigode, propr. et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Mimerel, ✻, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✻, ancien présid., et propr., à Marquette.
François-Deloffre, ✻, propriétaire, à Cambrai.
Béry, ✻, propriétaire, à Cambrai.
Lobry-Deloge, propriétaire, à Solesmes.
Mouton, avocat, à Cambrai.
Hannoye, avocat, à Avesnes.
Marchant, propriétaire, à Maubeuge, et membre de la chambre des députés.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, juge de paix et propriétaire, à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✻, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy (de Béthune), avocat, à Douai.
Choque, notaire, à Douai.
Le baron Lahure (C. ✻), lieutenant-général en retraite, à Wavrechain-sous-Faulx.
Hamoir-Boursier, négociant, à Valenciennes.
Desespringalle, propriétaire, à Saint-Amand.
Lecuyer, président du tribunal de première instance, à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort des dites séries, pour régler l'ordre de renouvellement.

Les première et deuxième séries ont été renouvelées en décembre 1836 et 1839; la troisième l'a été en 1842.

Série à renouveler en 1845.

CANTONS DE GRAVELINES et BOURBOURG, M. Ferrier.
——— BAILLEUL NORD-EST et SUD-OUEST, M. Behaghel.
——— HAZEBROUCK NORD et SUD, M. Cleenewerck.
——— LILLE NORD-EST et SUD-EST, M. Smet.
——— LA BASSÉE et SECLIN, M. le comte de Brigode.
——— CARNIÈRES et SOLESMES, M. Lobry-Deloge.
——— CLARY et MARCOING, M. Béry.
——— BAVAY et MAUBEUGE, M. Marchant.
——— DOUAI OUEST et ORCHIES, M. Leroy (de Béthune).
——— VALENCIENNES-SUD et BOUCHAIN, M. le baron Lahure.

Série à renouveler en 1848.

CANTONS DE BERGUES, HONDSCHOOTE et WORMHOUDT, M. de Staplande.
——— CASSEL et STEENVOORDE, M. de Lencquesaing.
——— LILLE SUD-OUEST et HAUBOURDIN, M. Delespaul.
——— LANNOY et ROUBAIX, M. Mimerel.
——— TOURCOING NORD et SUD, M. E. Defontaine.
——— LE CATEAU, M. Mouton.
——— LANDRECIES, LE QUESNOY EST et OUEST, M. Baillon.
——— SOLRE-LE-CHATEAU et TRÉLON, M. George.
——— DOUAI-SUD et ARLEUX, M. Choque.
——— CONDÉ, M. Lécuyer.

Série à renouveler en 1851.

CANTONS DE DUNKERQUE EST et OUEST, M. Gourdin.
——— MERVILLE, M. Degruson.
——— LILLE CENTRE et OUEST, M. Grodée-Alavoine.
——— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
——— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget.
——— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
——— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Hannoye.
——— DOUAI NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
——— VALENCIENNES EST et NORD, M. Hamoir-Boursier.
——— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Desespringalle.

Conformément à l'ordonnance royale du 18 août 1842, le conseil général du département a ouvert, le 8 septembre suivant, sa

session ordinaire de cette année. Il a nommé pour président M. Ferrier, pair de France, et pour secrétaire, M. Marchant, membre de la chambre des députés.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

Après l'élection du président et du secrétaire, M. le Préfet est introduit. — Il donne lecture de l'exposé de la situation du département et du résumé des questions qui seront soumises aux délibérations du conseil. — M. le Préfet dépose ensuite sur le bureau les dossiers des diverses affaires sur lesquelles il a fait préparer des rapports circonstanciés. — Ce magistrat appelle spécialement l'attention du conseil sur le choix qu'il a à faire, en vertu de l'art. 29 de la loi du 3 mai 1841, des membres des jurys chargés du réglement des indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. — L'assemblée décide qu'on suivra, pour l'impression des procès verbaux de ses délibérations, le mode adopté en 1840 et 1841, et qui consiste dans la distribution, à l'ouverture de chaque séance, du procès verbal approuvé dans la séance précédente. — Elle maintient ensuite la division établie depuis de longues années dans les attributions de ses bureaux, et procède à leur organisation.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

Le conseil renvoie à l'examen du 2.e bureau une demande du sieur *Duquesne*, de Lille, tendant à obtenir la continuation du subside accordé depuis six ans à son fils, élève architecte, afin de donner à ce jeune homme les moyens d'achever ses études à Rome. — Renvoie également au 2.e bureau une nouvelle réclamation d'indemnité formée par l'entrepreneur du Palais de Justice de Lille. — Le rapporteur du 1.er bureau propose l'allocation au budget départemental de 1843 des crédits qui, par leur conformité avec les allocations de 1842, ne paraissent devoir donner lieu à aucune observation. — Une courte discussion s'engage sur le premier article relatif à l'entretien des bâtiments de l'hôtel de la Préfecture; l'article est ensuite alloué, conformément au chiffre de 38,000 francs proposé. — La discussion se renouvelle à propos de l'art. 2, concernant l'entretien de la Sous-Préfecture d'Avesnes. Le débat ayant changé de nature et s'étant porté sur la question de la communication des pièces justificatives des dépenses, l'assemblée, passe à l'ordre du jour. — Elle alloue ensuite, sans observation,

quarante-deux articles du budget de 1843. — Le conseil prononce l'ajournement sur neuf autres articles. — Rejette une demande de secours formée par le sieur *Macra*, ex-employé de la Sous-Préfecture de Douai. — Vote un crédit de 600 francs pour les frais d'impression des budgets et comptes départementaux. — Accepte avec empressement l'offre faite par M. le Préfet de présenter au conseil, dans sa prochaine session, un tableau résumé des dépenses faites depuis dix ans pour chacun des services départementaux, avec des observations sur les causes des diminutions ou des augmentations progressives, et des explications sur le chiffre des nouveaux crédits demandés.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE.

Le conseil fixe au 14 septembre le jour de la discussion en séance générale de la proposition relative à la révision des bases de la sous-répartition de l'impôt foncier, prise en considération dans la dernière session, et décide qu'on appellera à la séance M. le directeur des contributions et M. *Bonnet*, commissaire-expert. — Vote un crédit de 286 francs pour régulariser l'acquisition faite en 1840, de deux glaces destinées à la décoration de l'un des salons de la sous-préfecture de Douai. — Alloue dans l'état d'emploi des fonds départementaux reportés de 1840 sur 1842, un crédit de 383 francs 50 centimes pour compléter le paiement des frais de publication des procès verbaux des délibérations du conseil général en 1841. — Vote une allocation de 1,500 francs pour l'entretien du mobilier de la Préfecture pendant l'année 1843. Vote également l'inscription dans l'état d'emploi des fonds reportés sur 1842 d'une somme de 21 francs 25 centimes, due au département de l'Aisne pour frais de séjour temporaire, en 1840, de deux aliénés appartenant au département du Nord. — Ajourne l'allocation des frais d'entretien du corps-de-garde du Palais-de-Justice de Douai jusqu'à ce que des explications aient été données par M. le Préfet. — Déclare qu'il n'y a pas lieu, en raison de la situation fâcheuse des finances départementales, de renouveler l'abonnement au *Recueil industriel et des beaux-arts, par M. de Moléon.* — Appuie le vœu émis par les conseils d'arrondissement de Douai et Valenciennes, pour que les séances des conseils de préfecture soient publiques, en restreignant toutefois ce vœu à la publicité des séances consacrées aux affaires contentieuses. — Entend la lecture d'un rapport sur une proposition de M. le Préfet, tendant à faire élever à 7,500 francs, pour l'augmentation d'une demi-bourse, le crédit qui sera affecté, en 1843, à l'entretien d'élèves dans l'école des arts et métiers de Châlons, et vote, après une courte discussion, le crédit demandé, avec faculté à M. le Préfet

de réunir deux demi-bourses sur une même tête, lorsque les circonstances lui paraîtront le demander. — Maintient, pour 1843, le crédit de 2,400 francs, alloué en 1842 pour la propagation de la vaccine. — Témoigne les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir accorder la subvention de 600 francs qui lui est demandée pour concourir à la fondation d'un établissement récemment ouvert pour tirer la soie des cocons récoltés dans les départements voisins de Paris. — Exprime également son regret de ne pouvoir, vu l'état de ses finances, s'associer, par le vote d'une allocation, aux vues bienveillantes de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en faveur de l'école centrale des arts et des manufactures. — Alloue, après quelques observations de M. le Préfet, les allocations demandées pour l'entretien, en 1842 et 1843, du corps-de-garde du Palais-de-Justice de Douai. — Emet le vœu que l'arrondissement de Valenciennes soit de nouveau autorisé, sous diverses conditions spécifiées, à se livrer à la culture du tabac dès qu'il pourra produire des engagements de planter jusqu'à concurrence de 100 hectares. Nomme M. Louis *Defontaine* et M. *Cleenewerck*, pour faire partie des commissions chargées, dans les arrondissements de Lille et Hazebrouck, de la délivrance des permissions pour la culture du tabac en 1843. — Emet un avis favorable sur une demande du conseil municipal de Douai, tendant à faire reporter au 22 de chaque mois le marché aux chevaux qui se tient dans cette ville, le dernier mercredi. — Appuie également le vœu de la ville de Bergues, tendant à être autorisée à établir deux foires aux chevaux, qui se tiendraient le mardi avant la Pentecôte et le mardi après le 8 septembre. — Donne aussi un avis favorable à la demande formée par la commune de Trélon, pour que les six foires établies de deux en deux mois dans cette localité, par une ordonnance royale du 29 novembre 1835, soient remplacées par douze foires mensuelles fixées au dernier lundi de chaque mois. — Entend la lecture d'un rapport sur le compte rendu par le médecin-vétérinaire du département, de ses travaux et de ses observations, ainsi que de ceux des vétérinaires des arrondissements, et vote, au budget de 1843, le crédit ordinaire de 4,600 francs, affecté aux traitements des vétérinaires. — Décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux réclamations élevées par les hameaux de La Bruyère, Wimbergue et Saubois, dépendant de la ville de Saint-Amand, au sujet de l'inexécution des conditions que le conseil général avait imposées à ladite ville en rejetant la demande de séparation faite par ces hameaux. — Ajourne la discussion sur la demande de la ville de Douai, tendant à obtenir l'établissement d'une école secondaire de médecine. — Estime qu'il n'y a pas lieu pour le moment de donner suite au vœu renouvelé par le conseil

d'arrondissement de Valenciennes, pour l'élargissement de la route royale N.° 45, de Valenciennes à Tournai. — Réitère le vœu déjà plusieurs fois émis par lui dans ses précédentes sessions, pour que la route royale N.° 29 soit élargie dans la traversée du faubourg de Paris à Valenciennes. — Réitère également le vœu que le projet de redressement de la route royale N.° 42, au lieu dit le Wez-Macquart, soit approuvé et reçoive une prompte exécution. — Réitère le vœu qu'une chaussée pavée soit substituée à celle en empierrement sur la route royale N.° 44, entre Cambrai et Saint-Quentin.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

Le conseil général arrête que le crédit de 13,261 francs 97 centimes, alloué au sous-chapitre 14 du budget départemental de 1842, à valoir sur les dépenses de construction du Palais-de-Justice de Lille, sera reporté au sous-chapitre 17, et sera remplacé dans le premier, par une semblable somme prélevée sur le crédit de 30,000 francs, affecté aux travaux extraordinaires de la route départementale N.° 10. — Alloue au sous-chapitre 14 du budget de 1843, un crédit de 3,000 francs pour le transport des condamnés, mendiants et secours de route aux forçats libérés, et les frais de transport et de secours de route aux voyageurs indigents. — Autorise l'aliénation, au profit du département, de sept portions d'excédants de la route départementale N.° 13, de Maubeuge à Maroilles, et demande que la somme de 465 francs, formant le prix de pareils excédants vendus en 1839 par le Domaine, soit réclamée du trésor public et versée dans la caisse du département. — Continue de s'associer au vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que les naissances soient constatées à domicile comme les décès, afin d'éviter les dangers résultant du transport des nouveaux-nés à la mairie. — Par suite des observations de M. le ministre de l'intérieur, propose comme amendement à sa délibération de l'année dernière d'appuyer la demande du hameau de Trieu-Polette, tendant à faire prononcer que la cession à faire par la commune de Fresnes, comprendra tout le terrain situé entre le hameau et l'Escaut, d'une contenance de 41 hectares 95 ares 70 centiares. — Déclare que le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que les couvertures en chaume soient défendues sur les bâtiments contigus aux routes et chemins vicinaux, se trouve rempli par les instructions de M. le Préfet, et que toute manifestation nouvelle à ce sujet est inutile. — Renvoie à la commission de desséchement de la vallée de la Scarpe, le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Douai, concernant la réparation du pont de Boulet, sur le Décours, à

Alnes. — Renvoie au rapporteur des chemins vicinaux de grande communication celui exprimé par le même conseil sur l'utilité de paver cinq chemins vicinaux dans l'arrondissement de Douai. — Estime que l'objet de plusieurs autres vœux des conseils d'arrondissement de Douai et Hazebrouck, concernant l'établissement de passerelles, près des ponts mobiles des canaux, le redressement des chemins vicinaux, l'élargissement de plusieurs ponts, le curage des fossés de la place de Douai, la construction d'écuries militaires dans la même ville, et la police du roulage, rentre dans les attributions de M. le Préfet. — Prie ce magistrat de faire dresser le devis estimatif des réparations nécessaires à la tour de Saint-Amand. — Demande que le conseil municipal de cette ville délibère sur la somme à fournir par la commune pour le restauration de cette tour; — Prie, enfin, M. le Préfet, de réclamer le concours de la commission historique près du ministère de l'intérieur, et d'accorder son appui personnel dans le but de faire allouer pour ladite tour un secours semblable à celui dont a été doté le beffroi de Bergues. — Vote au sous-chapitre 1.er du budget de 1843, un crédit de 2,500 francs pour l'entretien ordinaire des prisons départementales. — Vote, 1.° un crédit de 917 francs 50 centimes pour solder les travaux exécutés aux bâtiments du Palais-de-Justice d'Avesnes; 2.° un autre crédit de 1,115 fr. pour travaux exécutés à la maison d'arrêt de la même ville ; 3.° un troisième crédit de 940 francs pour payer les dépenses résultant de la fourniture d'objets mobiliers au tribunal de ladite ville. — A propos de la demande faite par M. le Préfet, de deux crédits de 2,000 francs chacun pour l'entretien des bâtiments et du mobilier des tribunaux du département, des observations sont faites par un membre, relativement au mode suivi pour la rédaction des devis estimatifs des travaux. Une discussion s'établit à ce sujet; elle se termine par l'ordre du jour et ensuite par l'allocation des deux crédits demandés. — Le conseil vote au sous-chapitre 1.er du budget de 1843, un crédit de 910 francs, destiné au paiement des travaux et fournitures à faire au Palais-de-Justice d'Avesnes.— Vote, après l'échange de quelques observations, un crédit de 1,400 francs pour le renouvellement des peintures des façades et des châssis du Palais-de-Justice de Lille, qui sont le plus exposés à la pluie. — Emet le vœu « que tant dans un intérêt national bien entendu, » que dans celui du commerce et de l'industrie du département » du Nord, celui de la navigation et de la ville de Dunkerque, le » projet de bassin à flot, modifié par M. l'inspecteur général » *Bernard*, qui a réuni l'assentiment unanime et qui est d'une » nécessité indispensable au port de Dunkerque, fasse l'objet d'un » projet de loi à la chambre dans sa session actuelle. » —

Demande « que le gouvernement fasse le plus tôt possible les fonds » nécessaires pour l'amélioration urgente de la Colme, et notamment pour le bassin de jonction de cette rivière avec le canal de » Bergues à Dunkerque, au-dessus de la porte dite de Dunkerque, » dans la ville de Bergues; qu'enfin et en conformité du vœu » exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, les » bateliers soient admis à ne payer sur la Colme, et même sur « l'Aa, en raison du peu de profondeur de ces voies navigables, » les droits de navigation que jusqu'à concurrence du tirant d'eau » de leurs bateaux. » — Emet le vœu que la somme de 300,000 francs, allouée par la loi du 24 mai 1842, pour la construction de musoirs à l'extrémité des estacades du port de Dunkerque, soit employée aux travaux d'exhaussement et de prolongement de la jetée. — Entend la lecture d'un rapport sur l'état des choses, en ce qui concerne le canal projeté de la Sambre à l'Escaut; — Remercie M. le ministre des travaux publics et M. le Préfet du zèle apporté aux études de ce canal, zèle que partage à un haut point M. le sous-secrétaire d'état des travaux publics; — Renouvelle enfin ses instances pour que l'exécution de cette importante canalisation suive de près l'achèvement des études du dernier tracé.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE.

Le conseil reçoit communication d'une lettre de M. le Préfet, sur l'impossibilité où il se trouve d'assister régulièrement aux séances, à cause de la maladie de M.me de S.t-Aignan. — Maintient, pour 1843, au taux constamment fixé depuis 1832, le prix de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle. — Vote, au budget de 1843, un crédit de 9,000 francs à valoir sur les frais de confection des tables décennales de l'état-civil. Le surplus de l'allocation nécessaire figurera au budget de 1844. — Maintient au chiffre de 100 francs pour 1843, le secours accordé au sieur *Hèvre*, ancien employé de la sous-préfecture de Dunkerque. — Accorde à la commune du Maisnil un dégrèvement de 48 francs sur sa contribution personnelle et mobilière de 1843, sauf à répartir cette somme au centime le franc, sur toutes les communes de l'arrondissement de Lille. — Accorde à celle de Mons-en-Barœul, un dégrèvement de 100 francs sur sa contribution mobilière de 1843, sauf répartition comme dessus. — « Le » conseil général, désireux d'associer le nom du département au » monument à élever dans l'église métropolitaine de Cambrai, à » la mémoire du vertueux évêque, M. *Louis Belmas*, et voulant, » par là, donner à l'illustre défunt une nouvelle marque de sa » reconnaissance pour la sagesse avec laquelle il a administré le

» diocèse pendant de longues années et durant les temps les plus » difficiles, vote une somme de 3,000 francs, applicable à la sous» cription ouverte pour l'érection de ce monument. » — Emet le vœu que les fils d'étrangers nés en France et y résidant, soient compris dans le recrutement de l'armée, lorsque leurs pères sont établis dans le royaume et y résident depuis plus de vingt ans. — Renouvelle le vœu exprimé l'année dernière, et qui tend à ce que les jeunes soldats qui auront obtenu l'exemption, soit comme fils ou petit-fils de veuve, soit comme fils ou petit-fils de père aveugle ou septuagénaire, ne puissent contracter d'engagement comme remplaçants, sans le consentement préalable de leur mère ou aïeule, ou bien sans celui de leur père. — Emet le vœu que la carte géologique du département soit publiée par le gouvernement. — Entend la lecture d'un rapport sur la situation du service des gardes-champêtres. Un membre présente, à ce sujet, des observations qui donnent lieu à une discussion à laquelle il est mis fin par l'adoption des vœux suivants : 1.° Embrigadement des gardes-champêtres et création d'un chef par canton ; — 2.° assermentation des gardes-champêtres pour tout le canton ; — 3.° soins à donner au choix des sujets ; préférence à accorder aux anciens militaires ; exclusion des candidats ayant moins de 25 ans et plus de 35 ; — 4.° création d'un fonds pour les pensions de retraite ; — 5.° autorisation aux petites communes de se réunir pour n'avoir qu'un garde ; — 6.° Fixation par une loi d'un minimum de traitement, en raison combinée de l'étendue du territoire et du chiffre de la population ; — 7.° Défense aux gardes d'exercer la profession de cabaretier, non seulement par eux-mêmes, mais encore par leurs femmes ; — 8.° Fréquentes inspections locales par les officiers et sous-officiers de gendarmerie, conformément à l'article 2 du décret du 11 juin 1806, et rapports mensuels au Préfet = Le conseil renouvelle le vœu qu'il n'a cessé d'émettre pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies et possessions françaises. — Conclut à ce qu'il soit créé, dans la commune de Gouzeaucourt, douze foires qui continueront à se tenir le 8 de chaque mois. — Emet aussi un avis favorable sur une demande de la commune de Crévecœur, tendant à établir une foire annuelle qui se tiendrait le 25 juin. — Exprime le désir que les communes rurales se procurent des tableaux sur papier cartonné, présentant les lois les plus usuelles, et formant le code des campagnes ; que ces tableaux soient appendus dans les salles de réunion des conseils municipaux ; prie, en conséquence, M. le Préfet, de faire connaître aux communes l'utilité de cette dépense, en les invitant à la voter. — S'associe de nouveau au vœu déjà émis plusieurs fois par les conseils d'arrondissement de Lille et de Dunkerque, pour que les pro-

priétaires et exploitants de pâturages qui y élèvent, nourrissent et engraissent des bestiaux qu'ils ont achetés, pour en dépouiller les herbages et les revendre ensuite, ne soient pas assujettis au droit de patente.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE.

Cette séance est consacrée à l'examen de la proposition relative à la révision des bases de la sous-répartition de la contribution foncière. Cette proposition, développée par son auteur, donne lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, ainsi que MM. *de Malézieu*, directeur des contributions, et *Bonnet*, commissaire-expert. Il est mis fin au débat par la résolution suivante : « Le conseil général décide qu'il n'y a pas lieu » quant à présent, à modifier les bases de sous-répartition de la » contribution foncière. »

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE.

Le conseil renvoie à M. le Préfet, pour recevoir, s'il y a lieu, un complément d'instruction, la demande du conseil municipal de Merville, tendant à obtenir l'établissement d'un franc-marché aux chevaux et aux bestiaux dans cette ville. — Persiste dans l'avis qu'il a émis en 1836 et 1837, sur les changements à opérer à la législation qui régit les biens communaux, et prie M. le Préfet d'attirer de nouveau l'attention du gouvernement sur les principales dispositions qui ont été signalées comme utiles à introduire dans la rédaction d'une loi relative à ces mêmes biens. — Emet, en outre, le vœu que le gouvernement n'attende pas davantage à s'occuper de cette importante matière. — Le conseil entend la lecture d'un rapport sur le service des aliénés indigents; — Entend les réponses faites à diverses reprises par M. le Préfet, aux diverses observations insérées dans ce rapport. — Une longue discussion s'établit sur les différentes questions qu'il soulève, notamment sur celle des traités souscrits et à souscrire avec les directeurs des asiles d'Armentières et Lille. — Après la clôture du débat, les conclusions du rapport sont adoptées dans les termes suivants : Le conseil, 1.° approuve le compte provisoire de 1841, présentant un excédant de recette de 416 francs 68 centimes ; — 2.° alloue le supplément de crédit de 5,600 francs, réclamé pour l'exercice 1842, lequel sera inscrit à l'état d'emploi des fonds disponibles de 1840, reportés sur 1842; — 3.° vote, au sous-chapitre XI, le crédit de 88,000 francs, demandé pour 1843; — 4.° fixe pour 1843 la quote-part des communes dans le prix de la pension des aliénés indigents, placés d'office dans les deux asiles départe-

mentaux, de la même manière que pour 1842, et d'après les proportions suivantes :

Communes dont les revenus s'élèvent :

à 100,000 fr. et au-dessus.......	33/100.es
de 50,000 à 100,000 fr........	25/100.es
de 20,000 à 50,000 fr........	20/100.es
de 5,000 à 20,000 fr.........	17/100.es
de 1,000 à 5,000 fr........	14/100.es
au-dessous de 1,000 fr........	10/100.es

— 5.° Pour le cas où, dans le cours des 20 années, expirant au 31 décembre 1862, il serait fait à l'asile d'Armentières d'autres dépenses que celles comprises dans les 472,062 francs 31 centimes du relevé présenté par M. le Préfet, le conseil fait toutes réserves de droit contre le traité conclu avec le directeur de l'asile, dont la durée aurait dû remonter au 1.er janvier 1841; — 6.° autorise M. le Préfet à conclure avec le directeur de l'asile de Lille, dès qu'il sera transféré dans un local plus vaste, un traité sur des bases analogues à celui d'Armentières, dont la durée ne pourra excéder 20 ans, et qui contiendra que si les dépenses d'appropriation et d'amélioration étaient soldées auparavant, le prix de journée serait réduit, pour l'année qui suivrait celle où le solde aurait été payé. Ce traité sera soumis à la ratification du conseil général; — 7.° Prie M. le Préfet de continuer à donner toute son attention à la régie de l'asile d'Armentières, afin de réduire les dépenses de nourriture et d'entretien, et de les rapprocher, autant que possible, du niveau de celles de l'asile de Lille.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

M. le Président propose à l'assemblée de consigner dans une adresse au roi l'expression de la profonde douleur avec laquelle le conseil général a reçu l'annonce du funeste évènement de la mort de S. A. R. le duc d'Orléans, qui a plongé dans le deuil la famille royale et la France entière. — Un long et vif débat, auquel prennent part beaucoup de membres, s'établit à ce sujet. — La proposition est ensuite rejetée, à la majorité de 14 voix contre 10. — Après la lecture d'un rapport sur les vœux émis par les conseils d'arrondissement, concernant la législation qui régit les sucres indigènes, « le conseil général, pénétré de l'heureuse influence » qu'a sur la prospérité de l'agriculture, prise dans son ensemble, » la fabrication du sucre indigène; convaincu que développer le » travail agricole, c'est à la fois, moraliser et enrichir le peuple, » et créer au trésor d'inépuisables ressources; émet le vœu que la

» sucrerie indigène continue à être régie par la législation au-
» jourd'hui existante. » — S'associe au vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour qu'il soit procédé à la révision de la loi sur les patentes, sauf toutefois l'avis préalable des chambres de commerce et celui des conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures. — Déclare ne pas appuyer la demande du conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce que les droits d'entrée sur les cotons filés fins, soient diminués. — Déclare également ne pas s'associer au vœu émis par le même conseil, pour que l'industrie de la batiste soit protégée par des traités de commerce avec les nations étrangères. — Généralise le vœu qu'il a émis dans une séance précédente, pour que les droits de navigation ne fussent perçus sur la Colme et sur l'Aa, qu'en raison du tirant d'eau réel de ces deux rivières. — « Le conseil
» général, informé que le canal qui doit joindre la Deûle à l'Escaut
» est sur le point d'être achevé sur le territoire belge, et que la
» compagnie concessionnaire du canal de Roubaix, sollicite du
» gouvernement un emprunt ou une garantie d'intérêt pour
» exécuter le souterrain, qui seul peut opérer la jonction désirée ;
» émet le vœu que par tous les moyens compatibles avec l'intérêt
» public, le gouvernement vienne aider à l'achèvement d'une
» voie de transport, qui doit ajouter à la prospérité de l'agricul-
» ture et de l'industrie du département, et faciliter les échanges
» du Nord de la France avec la Belgique. » — Emet un avis favorable à la demande de la commune de Gommegnies, tendant à obtenir la création de deux foires annuelles, qui se tiendraient les 15 avril et 15 novembre, en remplacement des douze foires qu'elle avait précédemment sollicitées, et qui ont été refusées par M. le ministre de l'agriculture et du commerce — Appuie la demande de la commune de Templeuve, en autorisation d'établir un marché pour la vente des bestiaux, qui se tiendrait le troisième mardi de chaque mois. — Donne un avis favorable à l'établissement, dans la commune de Walincourt, de deux foires fixées au 12 avril et au 12 octobre. — Emet le vœu que la demande de la ville du Quesnoy, tendant à faire rétablir au 25 octobre, l'ouverture de la foire annuelle, qui se tient dans cette ville, et qui a été transférée au 8 octobre, par ordonnance royale du 16 juin 1840 soit accueillie. — Donne un avis conforme à la demande de la commune de Marchiennes, pour l'établissement d'un marché aux bestiaux, fixé au dernier lundi de chaque mois. — Propose de ne pas donner suite à la demande de la ville d'Orchies, pour l'établissement d'un second marché mensuel de chevaux, qui se tiendrait le deuxième lundi du mois. — Recommande aux méditations du gouvernement ce que peut avoir de vicieux et d'incomplet la

répartition des députés dans les divers arrondissements. — Entend le compte rendu d'un rapport de M. le Préfet, sur les opérations du jury médical en 1841 et sur les recettes qui en sont la conséquence; — remercie M. le Préfet de cette communication, en le priant de continuer ses soins à la surveillance des officines de pharmacie et à la vente des remèdes secrets. — Déclare qu'il n'y a plus lieu de s'occuper du réglement demandé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour la police du halage des bateaux sur l'Escaut, attendu qu'il y a été pourvu par un arrêté de M. le Préfet du 10 août. — Appuie la demande du hameau du Saug, tendant à faire prononcer sa séparation de la commune d'Escaudain, et sa réunion à celle de Lourches, et émet le vœu que la délimitation soit faite, conformément au plan dressé le 6 juin 1841, par le sieur *Defernez*. — Vu l'instruction incomplète de l'affaire, prononce l'ajournement sur la demande de la section du faubourg de la Barre, tendant à faire autoriser sa séparation de la commune de Wazemmes. — Déclare qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'accueillir la demande des habitants du Marais-de-Beaurepaire, tendant à être séparés de la commune de Cartignies et réunis à celle de Beaurepaire. — Ouvre, au sous-chapitre VII du budget de 1843, un crédit de 670 francs, pour l'établissement d'un corps de bibliothèque dans la salle des délibérations du tribunal de commerce de Lille. — Vote une somme de 682 francs au même sous-chapitre, pour renouvellement et amélioration du mobilier du tribunal d'Hazebrouck. — Arrête qu'un crédit de 1,007 francs 66 centimes sera inscrit au sous-chapitre 1.er, pour travaux d'amélioration et d'entretien aux bâtiments du tribunal civil de Douai. — Ouvre, au sous-chapitre VII, 1.o un crédit de 939 francs 90 centimes, pour achat et renouvellement du mobilier du même tribunal; 2.o un crédit de 132 francs, pour le mobilier du tribunal civil de Cambrai; 3.o un troisième crédit de 233 francs 20 centimes, pour le mobilier du tribunal de commerce de Dunkerque. — Rejette la proposition d'un crédit de 814 francs, pour le déplacement du parquet de M. le procureur du roi, les locaux actuels devant cesser, dans un temps peu éloigné, d'être affectés au siége du tribunal. — Passe à l'ordre du jour, sur la demande du conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce que les droits de navigation sur le canal de la Sensée soient réduits de moitié, attendu que dans l'état actuel des choses, les frais de transport par eau, de Cambrai à Douai et à Lille, sont aussi élevés que ceux du roulage par terre; — toutefois le conseil général émet le vœu que dans le cas où le gouvernement s'occuperait du rachat des droits de navigation, il fixe son attention sur le canal de la Sensée, qui forme le lien de Dunkerque avec Paris. — Autorise M. le Préfet à faire exécuter au bâtiment

des archives, en construction à Lille, les travaux supplémentaires détaillés au rapport de M. l'architecte *Leplus*, joint à celui de M. le Préfet, et présentant une dépense évaluée à 22,165 francs 86 cent., y compris une somme à valoir de 4,765 francs 86 cent. — Ouvre, au budget de 1843, un crédit de 37,000 francs, à-compte de la somme de 59,921 francs 37 centimes, qui restera à payer pour solde des travaux exécutés ou à exécuter à ce bâtiment. — Ajourne le vote des dépenses à faire pour compléter le mobilier à attribuer à l'hôtel de la Préfecture, en vertu de l'ordonnance royale du 7 août 1821, et pour reconstruire dans cet hôtel une aile de bâtiments qui se trouve dans un dépérissement complet, et où l'on placerait quelques chambres de maître et de domestique, qui doivent être meublées, aux termes de l'ordonnance précitée. — Renvoie au 2.e bureau la proposition relative à la fixation du chiffre normal du mobilier de la Préfecture. — Ouvre au sous-chapitre 1.er, article 1.er du budget de 1843, un crédit de 1,328 francs, pour la fourniture et la mise en place de 16 persiennes nécessaires à la partie de l'hôtel de la Préfecture occupée par le conseil de préfecture et M. le secrétaire-général.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE.

Le procès-verbal de la séance du 16, dont la lecture est faite par le secrétaire, est adoptée avec une rectification provoquée par un membre, à propos d'une citation faite dans la discussion relative à un projet d'adresse au Roi. — Le Conseil renvoie au 2.e bureau une proposition du sieur *Vandenbossche*, libraire, pour l'impression de la liste électorale. — Sur un rapport du 2.e bureau, vote différents crédits, montant, ensemble, à 8,983 francs 58 centimes, pour travaux à exécuter à dix casernes de gendarmerie. — Décide que la caserne de gendarmerie de Pont-à-Marcq sera reconstruite, suivant les plans et devis présentés, qui en portent la dépense à 15,965 francs; que cette somme sera payée en deux annuités, et qu'un premier crédit de 10,000 francs sera alloué au budget de 1843. — Maintient, pour 1843, le tarif de conversion des journées de prestation, qui a été arrêté pour 1842. — Entend la lecture d'un rapport sur le compte rendu par M. le Préfet des travaux des agents-voyers pendant l'année 1841. — Une discussion s'établit relativement aux améliorations que réclame le service des chemins vicinaux. — Le conseil ensuite exprime sa satisfaction au plus grand nombre des agents-voyers, pour le zèle qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions. — Déclare ne pas admettre le vœu du conseil d'arrondissement de Douai, pour la reconstruction du pont de Dorignies, sur la Haute-Deûle, près du fort de Scarpe.



— Vote un crédit de 113 francs 23 centimes, pour le remboursement des frais d'entretien d'un meuble de salon existant à la sous-préfecture d'Avesnes, et décide que ce meuble sera vendu au profit du département. — Rejette la demande en indemnité formée par le sieur *Dehez*, entrepreneur dn Palais-de-Justice de Lille. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de s'occuper du vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour qu'il soit établi un aqueduc d'écoulement destiné à obvier aux inondations des terrains qui avoisinent la Sensée à Hem-Lenglet et Fressies, attendu que cet aqueduc est aujourd'hui entièrement achevé. — Emet le vœu que le port de Dunkerque, dont l'avenir est grandement menacé par la concurrence des ports de la Belgique et par celle éventuelle des chemins de fer, soit affranchi du droit de tonnage. — Vote une allocation de 1,000 fr. pour concourir à l'érection d'une statue à la mémoire de *Jean-Bart* dans la ville de Dunkerque, et regrette que l'état des finances départementales ne lui permette pas d'accorder une somme plus forte. — Rejette la demande de la commune de Catillon tendant à obtenir un secours du département, pour compléter le paiement des frais de construction de son église. — Rejette également une demande de secours faite pour la construction d'une église pour la succursale de Rosendael nouvellement érigée et qui se compose de deux sections des communes de Teteghem et Coudekerque-Branche. — Ajourne jusqu'à complète instruction une autre demande formée par la commune de Noyelles-sur-Selle, dans le but d'obtenir un secours pour solder une dette de 7,000 fr. qu'elle a contractée envers les entrepreneurs de son église. — Accorde à la commune de Pont-à-Marcq un secours complémentaire de 1,200 fr., payable en deux ans, applicable à la dépense de reconstruction de l'église de cette paroisse. = Vote un crédit de 13,865 fr. au budget de 1843, pour le paiement des loyers des dix-huit casernes de gendarmerie dont le département n'est pas propriétaire; — renouvelle les vœux qu'il a exprimés dans ses sessions précédentes pour le rétablissement de la brigade de Watten et la création d'une nouvelle brigade à Berlaimont; — propose l'établissement d'une brigade à Tourcoing, mesure que recommande l'ouverture prochaine du chemin de fer; — reconnaît l'utilité du rétablissement de la brigade de Steenvoorde, à cause de l'existence d'une route pavée qui lie sur ce point la France à la Belgique. = Déclare, tout en rendant hommage aux vertus de saint Vincent de Paule et aux bienfaisantes institutions dues à son pieux génie, qu'il n'y a pas lieu de concourir, par le vote d'une subvention, à l'érection du monument que l'on projette d'élever à sa mémoire, dans le département des Landes, et qui, dans le fond, n'a rien de particulièrement intéres-

sant pour le département du Nord. — Alloue, sur les fonds des centimes extraordinaires reportés de 1840 sur 1842, un crédit de 4,868 fr. 25 cent., pour compléter le paiement des intérêts dus, pendant ladite année 1842, sur l'emprunt départemental autorisé par la loi du 5 août 1840. — Déclare ne pas accueillir le vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que les commissaires répartiteurs des contributions directes soient nommés pour trois ans, sur la présentation des Conseils municipaux. — Vote au sous-chapitre XVI du budget départemental de 1843, un crédit de 340 fr. 20 cent., pour le paiement de la prime d'assurance des bâtiments départementaux. — Alloue un crédit de 14,770 fr., pour menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux, et émet le vœu qu'il soit donné suite à sa délibération de 1839, tendant à faire augmenter de 300 fr. les menues dépenses du tribunal civil de Valenciennes. — Vote, en faveur de M. *Dufresne*, une pension annuelle et viagère 157 fr. 50 cent., payable à partir du 1.er avril 1842, sur le fonds de retraite des employés de la Préfecture. — Regrette de ne pouvoir accueillir le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour que les employés des Sous-Préfectures soient admis à participer au bénéfice de la caisse des retraites établie en faveur des employés de la Préfecture.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur les aliénés non dangereux, et après l'échange de quelques observations adopte la résolution suivante : — « Fixe, pour 1843, au nombre de cinq les » places réservées dans chacun des asiles de Lille et d'Armen- » tières aux aliénés non dangereux ; — arrête à 6/10 la contri- » bution des communes dans le placement de leurs aliénés de » cette catégorie, et insiste de nouveau auprès de M. le Ministre » de l'intérieur, pour que cette proportion ne soit plus changée; » — est de nouveau d'avis que, pour ce même exercice, et à » l'avenir, l'allocation relative aux aliénés dangereux et celle » relative aux aliénés non dangereux, soient établies distincte- » ment au budget, cette dernière à la section des dépenses » facultatives, la première seule à la section des dépenses obli- » gatoires du département; — entend, d'ailleurs, que l'admission » des aliénés non dangereux soit toujours subordonnée au place- » ment dans les asiles du département de tous les aliénés dange- » reux. » = Après d'assez nombreuses observations contradictoires, alloue à la ville de Douai, à titre de secours unique, pour la reconstruction de son collége royal, une somme de 15,000 fr. payable par cinquième d'année en année, à compter de 1843.

Entend la lecture d'un rapport sur la demande d'allocation des indemnités annuellement accordées à Mgr. l'archevêque et aux membres du clergé diocésain. Une longue et vive discussion s'établit à ce sujet ; elle se termine par l'adoption de la délibération suivante : « 1.° Les fonds restés libres sur les crédits portés à » l'art. 1.er du sous-chapitre 20 du budget de 1842, à titre d'in- » demnité au clergé diocésain, seront affectés, jusqu'à due con- » currence, au paiement d'une partie des indemnités dues, pour la » même année, au troisième vicaire-général et au dixième cha- » noine; 2.° pour compléter ce paiement, il est ouvert un crédit » de 690 fr. 55 cent. au budget de report des centimes facultatifs » de 1840 sur 1842; 3.° il est ouvert au sous-chapitre 20 du » budget de 1843, un crédit de 19,600 fr. pour les indemnités » allouées aux membres du clergé diocésain, savoir : à Mgr. l'ar- » chevêque, 6,000 fr. ; aux trois vicaires-généraux, à raison de » 1,200 fr. chacun, 3,600 ; aux dix chanoines, à raison de 1,000 fr. » chacun, 10,000 fr. »

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE.

Le Conseil général vote en faveur de M. *Thierry*, chef de division à la préfecture, l'allocation d'une pension annuelle et viagère de 1,350 fr., payable à compter du 1.er février 1843, sur les fonds de retraite des employés de la préfecture. Vote encore au budget départemental de 1843 une allocation de 1,500 fr. au profit dudit sieur *Thierry*, à titre d'indemnité, à cause de l'insuffisance de la pension. — Alloue au même budget les crédits ci-après : mesures contre les épidémies, 600 fr. ; subvention pour le chemin de Cassel à Gravelines, 8,719 fr. ; entretien des jeunes aveugles dans les institutions spéciales, 2,400 fr. ; subvention au consistoire du culte réformé, 600 fr. — Arrête que conformément à la loi du 5 août 1840, il sera perçu, en 1843, une imposition extraordinaire de 2 cent. et 1/2 additionnels, à compte sur l'amortissement de l'emprunt, et que le produit en sera porté au sous-chapitre 24 pour cette destination ; — arrête encore que la somme réalisable, en 1843, sur l'emprunt départemental, est fixée à la somme de 41,832 fr. ; montant du restant de l'emprunt ; — et invite M. le Préfet à traiter avec la caisse des dépôts et consignations pour le prêt de cette somme aux meilleures conditions possibles. — Adopte les bases proposées par le premier bureau pour le sous-répartement des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres de 1843. — Vote la perception, en 1843, de cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière, pour les dépenses facultatives d'utilité départementale. — Vote un

crédit de 13,468 fr. 50 c. à inscrire au budget de 1842 et imputable sur les deux cinquièmes restant dus de la subvention de 50,000 fr. allouée au concessionnaire de l'établissement thermal de St.-Amand, à la condition que M. le Préfet fera des démarches auprès de ce concessionnaire, pour qu'il tienne compte d'un intérêt de 4 pour 0/0 sur la somme qu'il aura reçue par anticipation. = Décide, 1.° qu'il sera procédé au réarpentage cadastral du canton Est de Maubeuge, dans lequel l'ancien travail a été exécuté d'une manière inexacte et défectueuse; — que dans les autres cantons où l'arpentage ne paraît pas susceptible de révision, il sera procédé au renouvellement des plans de la manière indiquée par le directeur des contributions directes, mais que préalablement l'essai de ce système sera fait, dans quelques communes anciennement cadastrées, sous les yeux des membres du Conseil général de la localité; — qu'il sera alloué au budget du cadastre, pour 1843, la somme de 45,221 fr. 98 cent., pour les causes énoncées au rapport de M. le Préfet; — qu'il sera perçu un centime additionnel à la contribution foncière de 1843, pour subvenir à cette dépense, avec l'allocation qui sera accordée sur le fonds commun; — que l'excédant qui pourra s'élever à 6,000 fr. sera employé, en partie, aux premiers essais de renouvellement des plans. = Alloue pour 1843 la subvention ordinaire de 400 fr. accordée aux éditeurs de l'*Annuaire départemental*. — Rejette le crédit de 500 fr. demandé pour la réimpression de la liste des électeurs. — Rejette également une demande de secours formée par M. *Demortain,* conservateur du dépôt du vaccin. — Alloue au sous-chapitre 19 du budget de 1843, une somme de 1,000 fr. pour la pension du sieur Charles *Maillart*, élève architecte à l'Ecole royale des beaux-arts de Paris. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'augmentation de pension sollicitée par le sieur *Dutouquet,* élève architecte, et que le crédit à porter au budget, pour cette pension, restera fixé à la somme de 500 fr. — Alloue une somme de 400 fr. une fois payée, pour venir en aide à l'éducation musicale de la demoiselle *Bonduel*, élève du conservatoire royal de Bruxelles, mais sous la condition expresse qu'elle viendra, après son instruction terminée, exercer son art en France et autant que possible dans le département du Nord. — Alloue deux crédits, ensemble de 7,500 fr., pour les dépenses du service des archives départementales; — déclare qu'il n'échet de faire imprimer les tables des ventes de domaines dressées par les soins de M. l'archiviste, en l'invitant toutefois à continuer cet important travail et à comprendre dans lesdites tables les noms des commands déclarés par les adjudicataires; — charge M. le Préfet d'exprimer à M. l'archiviste toute la gratitude du Conseil à raison du zèle et de la persévérance qu'il apporte dans

ses importants travaux. = Un membre lit un rapport sur le service des enfants trouvés. Des observations sont échangées entre plusieurs membres et M. le Préfet. La délibération suivante est ensuite adoptée : « Le Conseil général donne son adhésion à la suppression
» du tour de l'hospice de Lille ; mais il exprime le vœu que les
» enfants trouvés et abandonnés puissent être présentés et admis
» audit hospice pendant une partie de la nuit ; qu'à cette fin, l'ar-
» rêté du 7 décembre 1841 soit modifié, et que M. le Préfet donne
» à cette modification la publicité convenable. — Il appelle de
» nouveau l'attention de M. le Préfet sur les mesures les plus
» propres à assurer le bienfait de l'instruction à tous les enfants
» trouvés et abandonnés. — Il approuve le compte de l'exercice
» 1841 qui lui a été présenté par M. le Préfet. — Il vote le crédit
» demandé de 110,320 fr. pour l'exercice 1843, lequel crédit sera
» porté au sous-chapitre 10 du budget de cet exercice. — Il fixe,
» comme les années précédentes, au cinquième de la dépense la
» part contributive des communes, en affranchissant de cette
» cotisation celles qui ont moins de 10,000 fr. de revenus. — Il
» témoigne à M. le Préfet toute sa gratitude sur l'heureux résultat
» de son zèle dans cette branche importante de l'administration. »
= Le Conseil, délibérant sur les dispositions à prendre en vertu de l'ordonnance royale du 7 août 1841, concernant l'ameublement de l'hôtel de la Préfecture, fixe à huit les chambres de maître, avec leurs accessoires, au lieu de six, minimum déterminé par l'ordonnance précitée ; — fixe à 77,000 fr. le maximum du mobilier de l'hôtel, constitué conformément à ladite ordonnance ; — autorise M. le Préfet à faire procéder à la vente, dans les formes prescrites, des objets hors de service, dont la valeur d'achat a été reconnue être de 3,720 fr. 70 cent. ; — et attendu que le complément de mobilier évalué à 12,914 fr. 12 cent. ne sera nécessaire, au moins pour la plus grande partie, qu'après que le Conseil général aura statué sur la question de savoir si, pour l'établissement des chambres de maître et de domestique, on fera aux bâtiments de l'hôtel les changements de distribution et les améliorations proposées par M. le Préfet, question qui a été ajournée à l'année prochaine d'accord avec lui, déclare qu'il n'échet d'allouer cette année aucun crédit pour cette augmentation d'ameublement. — Emet le vœu que tout le mobilier garnissant l'hôtel de la Préfecture et appartenant au département, soit assuré contre l'incendie. = Entend la lecture d'un long rapport sur le service de l'instruction primaire. — Après une assez longue discussion sur différents points de ce rapport, le Conseil arrête le budget spécial de ce service pour l'année 1843, savoir : en recette à 180,336 fr. 39 cent., et en dépense à la même somme ; — arrête que pour la distribution du fonds de

11,000 fr., spécialement affecté aux écoles de filles, les Conseils municipaux, les comités locaux et supérieurs, M. le recteur et l'inspecteur des écoles seront consultés comme par le passé. — Prie instamment M. le Préfet de continuer ses vives instances près de M. le Ministre de l'instruction publique, pour faire valoir les sacrifices que le département s'impose et obtenir la plus large part possible dans les fonds généraux, pour l'acquisition et la construction des maisons d'école. — Persiste dans sa décision de l'année dernière, et déclare en conséquence que le maximum de la part contributive du département et de l'Etat, pour faciliter aux communes la construction, l'acquisition et la réparation de leurs maisons d'école, est et demeure fixé au tiers de la dépense totale et utile, pour les communes autres que celles classées parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et aux deux tiers pour celles-ci, sans que jamais la subvention puisse, dans aucun cas, dépasser la somme de 4,000 fr. pour les communes classées ou non classées. — Invite M. le Préfet à user de son influence près des maires des communes, pour qu'ils stimulent le zèle des comités locaux, afin d'obtenir que ces comités s'occupent plus qu'ils ne le font généralement des écoles primaires confiées à leurs soins, et qu'ils s'assemblent régulièrement une fois par mois. — Prie également M. le Préfet de vouloir bien s'entendre avec Mgr. l'archevêque, à l'effet d'assurer, à l'instruction primaire, le concours du zèle, de la charité et des lumières des membres du clergé de ce diocèse qui font partie des comités locaux. — Enfin exprime le désir que les membres des comités supérieurs veuillent bien visiter fréquemment les écoles, ces visites devant avoir pour résultat certain de réprimer les abus où il en existe encore, et de donner partout une bonne direction aux écoles de ce département; le Conseil ne doute pas que ceux de ses membres qui font partie des comités supérieurs ne soient les premiers à faire preuve du plus grand zèle dans cette circonstance.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE.

M. le président fait connaître que M. le Préfet lui a annoncé l'arrivée d'une députation de la Chambre de commerce de Dunkerque, qui désire être entendue sur la question du chemin de fer qui doit lier la ligne du Nord à la mer. — Une discussion s'établit sur le point de savoir si cette commission sera entendue. — « Le Conseil général, considérant que la question de la direction » à donner à la voie de fer qui réunira le chemin du Nord à la » mer est d'une importance capitale pour le département et qu'elle » implique l'existence de Dunkerque, le port le plus important

» qu'il possède; — considérant qu'à l'époque avancée de la session
» il est impossible d'entendre les délégués de la ville de Dunkerque
» et de se livrer à l'examen approfondi de toutes les parties de
» cette immense question, dont les éléments lui manquent; —
» décide qu'il n'y a lieu d'examiner dans la présente session la
» direction à donner au chemin de fer qui liera celui du Nord à
» la mer, et prie M. le Préfet de provoquer, s'il y a lieu, une
» session extraordinaire pour s'occuper spécialement de cette
» question. » = Le Conseil détermine les contingents des arrondissements dans la répartition des contributions foncière, personnelle et des portes et fenêtres de l'exercice 1843. — Vote au budget de 1843, sous-chapitre 19, une somme de 17,100 fr. pour le service de l'institution des sourds-muets. = Réitère son vœu pour que l'exercice de la médecine vétérinaire soit réglé par une loi. — Emet le vœu que l'administration de la guerre élève ses prix au taux de ceux du commerce; — Prie M. le Préfet de prendre les mesures convenables pour que tous les arrondissements puissent prendre part aux concours; — donne l'approbation *la plus* formelle aux mesures proposées par M. le Préfet pour l'amélioration de la race chevaline dans le département; — alloue au budget départemental de 1843 une somme de 3,000 fr. pour les primes départementales. — Alloue au budget une somme de 600 fr. pour subvenir aux dépenses de publication d'un volume qui contiendra le résumé des travaux auxquels s'est livrée jusqu'ici la Commission départementale des monuments historiques. — Accorde une subvention annuelle de 1,000 fr. au jeune *Colas* (Alphonse), de Dompierre, élève de l'école de peinture de Lille, pour l'aider à compléter ses études artistiques. — Rejette la demande du sieur *Duquesne*, de Lille, tendant à faire allouer à son fils, élève architecte à l'école des Beaux-Arts, un dernier subside de 1,200 fr. pour 1843. — Rejette également la demande du jeune *Deligne*, élève peintre et sculpteur, à Cambrai, tendant à obtenir un secours de 400 à 500 fr. — Prononce aussi le rejet d'une proposition du conseil municipal d'Hazebrouck, tendant à faire accorder au sieur *Blondel* (Jules), un subside qui lui permette de se livrer à l'étude de l'art du dessin, dans les ateliers des grands maîtres, à Paris. — Refuse d'accéder au vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire continuer, pendant l'année 1843, la pension de 1,200 fr. qui a été accordée depuis cinq ans au jeune *Mils* (Constantin), élève peintre. — Par suite du principe adopté dans sa séance du 10, concernant l'école centrale des manufactures, rejette la demande formée par le sieur *Lemaire* (Léon-Hector), de Maubeuge, élève de cette école, à l'effet d'obtenir une subvention destinée à faciliter la continuation de ses études.

— Alloue au budget de report de 1840 sur 1842 une somme de 314 fr. 76 cent., dépensée en 1840 par la commission de surveillance de la prison de Valenciennes, pour la fourniture de divers effets d'habillement aux détenus. = Entend la lecture d'un rapport sur la situation et le régime des prisons départementales. Après une courte discussion, adopte la résolution suivante : « Le budget » des prisons du département du Nord est réglé, pour 1843, à la » somme de 178,905 fr., répartie comme suit :

» Administration	32,600 fr.
» Dépenses personnelles aux détenus	135,520
» Matériel	9,785
» Objets divers	1,000
TOTAL égal	178,905

» — Renouvelle le vœu d'une loi modificative du décret du 4 » mars 1808, en vertu duquel on range parmi les charges obli- » gatoires du département les dépenses personnelles des détenus » à la requête, dans l'intérêt et au profit exclusif de l'adminis- » tration des douanes, des contributions directes et autres, déjà » assimilées pour les frais de poursuites, par le décret du 18 » juin 1811, aux parties civiles. » — Vote un crédit de 1,500 fr., à titre d'encouragement, en faveur de la colonie agricole de Mettray. — Donne son approbation au compte-général de la dépense des prisons pendant l'année 1841, présenté par M. le Préfet, et montant à la somme de 160,585 fr. 32 cent. — Vote, tant au budget de report de 1840 sur 1842 qu'au budget de 1843, divers crédits demandés pour travaux à exécuter aux prisons départementales, et montant ensemble à 15,954 fr. 92 cent. — Après l'audition d'un rapport très-étendu sur les routes départementales, arrête le budget d'entretien de ces voies de communication pour l'exercice 1843 ; — émet le vœu que l'instruction du projet de classement de la route de Berlaimont au Quesnoy soit conduite à sa fin le plus promptement possible ; — déclare qu'il n'y a lieu de revenir sur le tracé admis pour la traversée dans la commune de Busigny, dans le projet de route départementale du Câteau à Bohain, et invite M. le Préfet à activer toutes les mesures propres à consommer le classement et l'établissement de cette route. — Persiste dans le rejet de la proposition faite de l'établissement d'une route du Quesnoy à Bouchain. — Ajourne, comme les années précédentes, la demande relative à une route de Bergues à St.-Omer par St.-Momelin. — Adopte le vœu émis par le conseil municipal de St.-Amand, appuyé par le conseil d'arrondissement de

Valenciennes, pour qu'un chemin vicinal, qui relie la route N.° 8 à la route royale N.° 45, soit déclaré route départementale. — Persiste dans sa résolution d'établir la route d'Estaires à La Bassée comme chemin de grande communication, et invite M. le Préfet à réduire la part contributive des communes ou des intéressés dans la dépense, au tiers de 75,000 fr., importance des devis. — Prend l'engagement de classer cette route comme route départementale, aussitôt qu'après son entière confection elle sera remise au département en bon état d'entretien. — Prie M. le Préfet de s'entendre avec son collègue du Pas-de-Calais pour que la largeur de la voie actuelle soit maintenue, et que, sous prétexte d'économie, par la vente d'excédants de terrain, on n'aille pas diminuer l'aptitude de cette route à une grande circulation. — Vote au budget de 1843 une somme de 30,000 fr. à-compte sur les travaux et terrains à solder, concernant l'établissement de la route N.° 6, de Landrecies à Chimay, dans la traversée de Trélon. — Alloue, 1.° un crédit de 21,000 fr. à-compte sur les travaux de construction de la route N.° 8, de Condé à St.-Amand; 2.° un crédit de 33,760 fr. 03 cent. pour deuxième à-compte sur les travaux de remaniement de la route N.° 9, de Lille à St.-Omer. — Réclame des projets complets pour chaque fraction de route dont l'élargissement est proposé, et demande que ces projets soient appuyés du plan des lieux, du catalogue énonçant la grandeur et l'estimation, et des offres des propriétaires obtenues par le syndicat. — Vote un crédit de 1,054 fr. 13 cent., pour la dépense du rétablissement du pont de la Meuse aux abords d'Estaires. —Vote une somme de 33,095 fr. au budget de 1843, pour les travaux de remaniement de la route N.° 10, de Valenciennes au Câteau; — arrête que les honoraires de MM. les ingénieurs, pour les travaux de cette route, seront fixés à 4 0/0 sur les premiers 40,000, et à 1 0/0 sur les sommes excédantes. — Prie M. le Préfet de recommander aux agents chargés du service une grande activité pour constater les contraventions aux réglements de la police du roulage sur tout le parcours de la route N.° 10. — Alloue, 1.° un premier à-compte de 4.000 fr. pour la reconstruction du pont d'Esnes, sur la route N.° 11, de Cambrai à Guise; 2.° une somme de 2,000 fr. pour le rehaussement de la route N.° 12, aux approches de Berlaimont. — Vote au budget de 1843 une somme de 16,000 fr., pour effectuer le remaniement de la route N.° 14, dans la traversée de Roubaix, conformément au projet dressé par M. l'ingénieur *Davaine*, et invite M. le Préfet à faire procéder à la vente, au profit du département, des grès de rebut provenant des travaux effectués dans la campagne de 1842, et de ceux que laisseront sans emploi les travaux à effectuer en 1843. — Alloue un crédit de 10,000 fr.

pour continuer l'élargissement de la même route, de Tourcoing au Risquontout. — Invite M. le Préfet à faire vendre, par adjudication publique, une parcelle de 14 ares 50 centiares, vers le moulin de Croix, demeurée libre par suite du redressement de ladite route. — Déclare qu'il n'y a lieu de s'occuper de la plantation des 2.e et 3.e parties de la route N.o 15, de Dunkerque à Furnes.

2.e SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE.

Le Conseil autorise M. le Préfet à transiger, au nom du département, avec l'administration des hospices de Lille, pour les droits qu'elle peut avoir à la propriété des bâtiments et du terrain de l'ancien Raspuck, moyennant une somme qui ne pourra, dans aucun cas, dépasser 15,000 fr.; et, pour le cas où une transaction ne pourrait avoir lieu sur cette base, autorise également M. le Préfet, conformément à l'art. 38 de la loi du 10 mai 1838, à soutenir l'action judiciaire qui serait intentée au département par l'administration des hospices, à raison de la propriété desdits bâtiments et terrain; le Conseil s'en rapportant, au surplus, au zèle ordinaire de M. le Préfet, pour défendre, dans cette circonstance, les intérêts du département.— Invite ce magistrat à faire procéder à une expertise contradictoire avec la ville de Cambrai, pour déterminer la valeur de l'hôtel de la sous-préfecture de cet arrondissement, afin de mettre le Conseil général à même de décider, dans sa prochaine session, s'il y a lieu d'acquérir cette propriété au nom du département; et prie en attendant M. le Préfet de faire d'autres démarches pour parvenir à louer un bâtiment propre à recevoir la sous-préfecture, aux meilleures conditions possibles pour le département, et pour un bail de neuf années au moins, lui donnant à cet effet tous pouvoirs nécessaires. — Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, prie M. le Préfet de faire examiner par une commission composée d'ingénieurs et d'hommes spéciaux, le mérite des cartes de l'arrondissement de Douai, présentées par MM. *Robaut*, d'une part, et *Dislère* et *Thurin*, de l'autre, afin que, sur le rapport de cette commission, le Conseil général puisse allouer, dans la session prochaine, la prime de 800 fr. à l'auteur de celle de ces cartes qui sera jugée préférable, comme la plus complète et la plus remarquable, en même temps, par son exactitude et par son exécution. = Un membre donne lecture d'un rapport sur le projet de construction d'un palais de justice et d'une prison, à Cambrai. Cette proposition donne lieu à une discussion à la suite de laquelle le Conseil adopte la résolution suivante: Invite M. le Préfet à entrer en arrangement avec la ville de Cambrai, pour conclure, s'il est

possible, un bail d'une durée de quinze ans au moins, dont le prix serait fixé d'après une expertise contradictoire, pour assurer le maintien des tribunaux de 1.re instance et de commerce dans l'hôtel de ville de Cambrai. Ce bail déterminerait les conditions de toute nature auxquelles seraient soumises les deux parties contractantes. — Dans ce cas, M. le Préfet voudra bien faire dresser le devis des travaux nécessaires pour faire à la prison de Cambrai les améliorations reconnues possibles et corrélatives à sa conservation, pendant un temps équivalent à la durée du bail dont il vient d'être parlé. — Si M. le Préfet ne parvenait pas à traiter avec la ville de Cambrai sur les bases ci-dessus posées, il est autorisé à acquérir immédiatement au nom du département, pour un prix qui ne pourra pas excéder 82,000 fr., le terrain appartenant aux héritiers *Queulain*, pour y placer le tribunal et la prison, suivant les plans et devis précédemment arrêtés. — A cet effet, le Conseil vote éventuellement, pour payer le prix de l'acquisition ci-dessus, une imposition d'un centime un quart extraordinaires sur les quatre contributions directes du département, pendant l'année 1844. — Quant aux travaux d'appropriation pour le placement des tribunaux dans les bâtiments du terrain *Queulain*, en cas d'acquisition, M. le Préfet est autorisé à en imputer la dépense sur le montant des six dernières annuités de l'imposition extraordinaire de l'arrondissement de Cambrai, qui doivent rembourser le département de l'avance faite audit arrondissement sur le produit de l'emprunt départemental. = La discussion se porte ensuite sur la demande du conseil municipal de Valenciennes, pour la construction d'un palais de justice et d'une maison d'arrêt. La délibération ci-après est enfin adoptée : « Le Conseil général engage M. le Préfet à se concerter avec l'administration municipale de la ville de Valenciennes, pour conclure, s'il est possible, une convention au moyen de laquelle le tribunal de 1.re instance serait maintenu dans le local où il est maintenant établi, avec un bail de longue durée, à charge par le département de contribuer, pour une somme qui serait déterminée dans ladite convention, aux dépenses que nécessite la restauration de l'hôtel de ville de Valenciennes. Cette convention serait soumise à l'approbation du Conseil dans la prochaine session.— A défaut de cet arrangement, M. le Préfet est invité à faire dresser les plans et devis de la construction d'un palais de justice sur la place St.-Géry, et dans des proportions en rapport avec la pénurie des ressources du département, à communiquer ensuite ces projets au conseil municipal de Valenciennes, pour savoir dans quelle proportion il serait disposé à contribuer à cette dépense. — Enfin M. le Préfet voudra bien faire évaluer séparément la dépense supplémentaire qu'en-

traînerait le placement du tribunal de commerce dans le nouveau palais de justice, afin que le Conseil général puisse décider s'il y a lieu d'autoriser ce transfert, ou de laisser le tribunal dans le bâtiment qui lui est maintenant affecté. » = Le Conseil entend la lecture d'une partie du rapport sur les chemins vicinaux de grande communication. A l'occasion du chemin projeté de Bailleul à Steenwerck, un débat s'engage et se termine par ce vœu que ledit chemin ne soit mis en adjudication qu'autant que M. le Préfet puisse le faire à l'aide de deniers inactifs du fonds commun, et sans nuire aux chemins à construire dans les autres arrondissements, d'après la part équitable qui leur revient.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE.

Le Conseil vote un crédit de 1,200 fr. en faveur de M. *Mallebrancq*, à titre d'indemnité pour ses travaux extraordinaires pendant la session et pour les soins donnés à la rédaction et à l'impression des procès-verbaux des séances. — Alloue une indemnité de 300 fr. à M. *Lechien*, pour l'expédition des procès-verbaux. — Vote quatre crédits montant ensemble à 3,840 fr. 99 cent., pour des travaux aux routes et à la caserne de gendarmerie de Bouchain. = Adopte successivement les vœux suivants : 1.er *vœu*. Le Conseil général émet le vœu et invite M. le Préfet à s'en rendre auprès du gouvernement l'actif interprète, que les articles 3 et 4 de la loi du 11 juin 1842, qui mettent à la charge des départements et des communes les 2/3 des indemnités de terrains et bâtiments à acquérir pour l'établissement des chemins de fer, soient révisés. Il prie les pouvoirs législatifs de considérer sérieusement, 1.° l'impossibilité où seraient les Conseils généraux de répartir cette charge d'une manière équitable par l'incertitude des résultats imprévus attachés aux chemins de fer; 2.° les luttes ardentes qu'amènerait, dans le sein des Conseils généraux, cette fixation respective de la part contributive du département et des communes et les charges énormes que la coalition des intérêts pourrait faire peser sur certaines localités; 3.° les embarras inextricables où le refus de concours de certains pouvoirs locaux jetterait l'administration, la loi n'ayant rien prévu ni sur le refus de voter ni sur la nature des valeurs à imposer dans la commune, ni sur les mesures d'office à prendre pour parvenir à l'exécution; 4.° l'impossibilité où la plupart des communes et des départements eux-mêmes seraient de faire face à ces obligations, le pouvoir central ne pouvant, dans l'état des choses, apporter une trop sérieuse attention à la pénurie de la plupart des villes et des départements et à l'état d'insolvabilité complète vers lequel ils

marchent, si une main ferme ne vient les arrêter. — 2.e *vœu*. Le Conseil général émet le vœu que le gouvernement, appréciant sérieusement les intérêts de l'agriculture et de l'industrie française, et les conditions relativement défavorables dans lesquelles ces branches capitales de notre prospérité se trouvent à l'égard de la Belgique, s'abstienne, quant-à-présent, de toute convention nouvelle avec ce pays voisin, qui aurait pour base l'abaissement des droits de douane, protecteurs de nos productions minérales métallurgiques et industrielles. — 3.e *vœu*. Le Conseil émet le vœu que le canal du Neuf-Fossé, qui est le seul de toute la ligne de Paris à Dunkerque, où les bateaux trouvent à peine un tirant d'eau d'un mètre, tandis que sur cette ligne de premier ordre ils obtiennent un enfoncement d'un mètre 50 centimètres, au moins, soit mis en rapport avec l'ensemble de la ligne. Fait remarquer que par une exception unique le canal de Neuf-Fossé est sous le régime de l'administration militaire; que de là vient, sans doute, l'oubli où l'administration des ponts et chaussées a constamment laissé cette fraction d'une communication si importante dans ses projets d'amélioration. Insiste donc pour que, soit l'administration des ponts et chaussées, soit l'administration de la guerre, fasse, dans le plus bref délai, les travaux nécessaires à l'approfondissement du canal du Neuf-Fossé. — 4.e *vœu*. Le Conseil, frappé du caractère de brigandage que prend de plus en plus le braconnage, en présence de l'extrême faiblesse de notre législation pénale répressive de ce délit; considérant d'un autre côté que la conservation et la reproduction du gibier sont une question qui intéresse plus encore l'alimentation et le bien-être de la société que la propriété elle-même; émet de nouveau le vœu que le gouvernement propose le plus tôt possible à la législature un projet de loi destiné à réprimer efficacement le braconnage, sous toutes ses formes, ainsi que la chasse au lévrier. — 5.e *vœu*. Le Conseil prie M. le Préfet d'être auprès du gouvernement l'organe de ses vives instances, pour que MM. les ministres de l'intérieur et des finances se montrent favorables, en ce qui concerne le département du Nord, aux demandes de surélévation du tarif de l'octroi, pour les vins et les alcools, au-delà des droits d'entrée de l'Etat, toutes les fois que la situation financière des communes nécessitera le maintien ou l'établissement de ce tarif exceptionnel, sous la condition que les droits d'octroi ne soient pas, avec la valeur de ces liquides, dans une corrélation supérieure à celle qui existera entre les droits et la valeur des bières et des eaux-de-vie de grains, objets de consommation générale dans le département. — 6.e *vœu*. Emet le vœu que le tarif sur l'introduction des machines étrangères soit révisé, de manière à garantir les constructeurs français du grave

dommage qui pourrait résulter pour eux de la libre sortie des machines de l'Angleterre. — 7.e *vœu*. Considérant que la circulation de Lille à la frontière belge, par Roubaix et Tourcoing, est la plus active du département, et qu'elle s'accroît chaque jour; que cette circulation se développe beaucoup encore par l'établissement des chemins de fer, et que toute la population voyageuse arrive à Lille, centre général des affaires de l'arrondissement; que le court trajet qui sépare de Lille les villes de Roubaix et Tourcoing serait un motif pour que les habitants de ces villes n'usassent pas du chemin de fer, si ce chemin devait les laisser à une distance plus ou moins éloignée de l'enceinte de la ville, et qu'il y aurait là une perte notable pour l'entreprise du chemin de fer et un désavantage pour les nombreuses populations que ce chemin doit favoriser; émet le vœu que le chemin de fer de la frontière belge à Paris pénètre dans l'intérieur de la ville de Lille. — 8.e *vœu*. Émet le vœu que des ordres soient donnés par M. le ministre de la guerre, pour que les troupes, à leur arrivée dans les places fortes où elles doivent tenir garnison, soient casernées immédiatement, ou du moins le plus promptement possible; insiste à cet égard, parce que, depuis quelques années surtout, et dans un grand nombre de villes de garnison, les logements militaires chez l'habitant deviennent une charge de plus en plus lourde, tandis qu'ils ne devraient avoir lieu qu'en cas d'absolue nécessité et alors seulement que la prévoyance de l'administration militaire n'a pu les éviter. = Le Conseil arrête qu'il n'y a lieu de s'occuper de la demande de subvention en faveur de la commune d'Assevent, pour la construction d'un pont sur la Sambre, jusqu'à ce que cette commune ait fait statuer contradictoirement sur la prétention des concessionnaires du canal de n'être point assujettis au rétablissement d'un mode régulier et gratuit de passage, en remplacement du gué de cette commune, faisant partie du chemin vicinal de Binche à Solre-le-Château, ni surtout de ne devoir contribuer en rien à la dépense du pont à ériger sur ce gué, en remplacement du bac qu'ils y ont établi depuis la canalisation. — Appelle toute l'attention de M. le Préfet sur les abus et les empiétements de toute nature que reprochent aux concessionnaires du canal de la Sambre les communes et les propriétaires riverains de ce canal; — fait particulièrement appel à la bienveillance et à la fermeté de ce magistrat, en ce qui concerne la commune d'Assevent, qui se voit à la veille d'être privée de toute communication avec la rive droite de la Sambre, par des prétentions qui ne tendent à rien moins qu'à enlever, à toute une contrée, l'usage d'un chemin vicinal existant de temps immémorial. = Le Conseil recommande à la surveillance attentive de M. le Préfet la stricte

exécution des obligations naturelles et des engagements écrits des concessionnaires des canaux de St.-Quentin, de la Sambre à l'Oise, et surtout de la Sambre, en ce qui concerne l'établissement du niveau des eaux à une hauteur qui ne puisse nuire ni aux prairies ni aux usines; la constatation de ce niveau par des repères immuables, son abaissement partout où il compromet les intérêts de la propriété, la richesse agricole et la salubrité publique; le curage régulier et complet des contre-fossés, de manière à assurer le constant écoulement des eaux, l'entier déblaiement du lit du canal à toutes les époques de chômage, conformément aux réglements qui ne sont pas exécutés; enfin la prompte organisation des propriétaires de tout le littoral de la Sambre en des syndicats qui concourront, avec l'administration, à la défense de tous ces intérêts qui peuvent parfaitement se combiner avec les facilités et les droits d'une bonne navigation. — Appelle spécialement la bienveillante attention de M. le Préfet sur tous les griefs articulés par la commune d'Aymeries, qui lui paraissent nécessiter une prompte satisfaction. = Le Conseil approuve le canevas d'arrêté sur les cours d'eau non navigables, dans lequel M. le Préfet a résumé ses observations sur les questions à lui adressées par M. le ministre des travaux publics, pour être soumises au Conseil; — toutefois il appelle l'attention de ce magistrat et de M. le ministre sur les points suivants qui lui paraissent capitaux : — Fixation nouvelle et calculée dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité, des niveaux d'eau des usines; — placement fixe et apparent de repères constatant ces niveaux, et interdiction de tout rehaussement, sous des peines sévères; — contribution des propriétaires d'usines dans la proportion de leur intérêt, et eu égard à l'influence de leurs usines sur l'envasement, au curage des cours d'eau sur lesquels elles sont assises; — obligation aux propriétaires de terrains traversés par des fossés ou des rigoles affluents aux cours d'eau non navigables, de coordonner les dimensions de ces fossés et de les entretenir constamment en bon état d'écoulement, sans barrages ni obstacles; — soins constants apportés par l'administration à ce que le niveau des eaux navigables venant des affluents, soit tenu à une hauteur, et ait, par ses déversoirs, une décharge qui prévienne le refluement des eaux desdits affluents, dans les temps de crue subite; — même attention répressive pour l'ouverture et l'entretien constant des contre-fossés des canaux; — enfin, constitution de syndicats pour chaque cours d'eau, navigable ou non, par la majorité des propriétaires intéressés, sinon d'office, pour la surveillance et la défense des intérêts agricoles et de salubrité publique, la prescription, l'exécution et les votes des dépenses de curage, entretien et amélioration des cours d'eau et des propriétés

riveraines, sous la direction et le contrôle de l'autorité départementale. = Le Conseil général, après un examen attentif et approfondi de la prétention de l'administration forestière à la propriété d'une partie de la chaussée Brunehaut, de Bavai au Câteau et au-delà, prétention qu'il trouve de tout point mal fondée, prie M. le Préfet de tenir la main à ce que les intérêts du département et les droits des communes ne soient pas abandonnés, et à ce qu'un rapport soit soumis au Conseil, dans sa prochaine session; sur l'état de la question, afin qu'il puisse décider s'il viendra au secours des communes par une subvention qui les aide à repousser d'injustes prétentions; — et dans le cas où M. le Préfet croirait pouvoir amener cette affaire à une transaction, ainsi qu'il annonce l'avoir essayé, le Conseil le prie de la renfermer, autant que possible, dans les limites ci-après: — Ou l'abandon à l'administration forestière des excédants de largeur de la chaussée, à charge par elle de la réparation et de la mise en bon état immédiat de la portion réservée à la vicinalité et qui serait empierrée dans toute sa longueur; — ou la remise aux communes de ces terrains, qui seraient aliénés, dans le but de la même réparation, à charge seulement par la direction des forêts de concourir à l'entretien, conformément aux prescriptions de l'art. 13 de la loi du 21 mai 1836. = Le Conseil, après l'audition d'un rapport sur les comptes départementaux des exercices 1840 et 1841, se livre à une discussion sur la question relative à la production des pièces justificatives des dépenses, et adopte la délibération suivante : « Le Conseil, malgré les réclamations qu'il a adressées à l'administration dans ses sessions de 1840 et 1841, pour la déterminer à produire à l'appui des comptes départementaux les pièces justificatives de la dépense, en copies dûment certifiées, ne pouvant l'amener à faire cette production indispensable, déclare qu'il se trouve dans l'impossibilité absolue de remplir sérieusement la mission qui lui est donnée par l'art. 24, § 1.er de la loi du 10 mai 1838, d'entendre et débattre les comptes d'administration qui lui sont présentés par le Préfet; en conséquence, ajourne jusqu'à ce que M. le ministre de l'intérieur, revenant sur les termes trop absolus de sa circulaire, autorise M. le Préfet à produire le double ou même des copies certifiées des pièces, et que, par là, le Conseil général soit mis à même de débattre les comptes définitifs de 1840 et la situation provisoire de 1841. = Emet le vœu suivant relativement au contingent du département dans la répartition du fonds commun : « Considérant que les dépenses ordinaires et obligatoires ne peuvent être votées depuis plusieurs années qu'au moyen d'une somme considérable prise sur ses centimes facultatifs; que cet état de choses, qui ne fait que

s'aggraver pour l'exercice 1843, place le département dans une situation exceptionnelle et contraire au vœu de la loi; qu'il est équitable que le département du Nord reçoive une répartition plus élevée dans le fonds commun de cinq centimes; émet le vœu que sa part dans la distribution du fonds commun soit élevée à un chiffre plus en rapport avec la somme qu'il verse annuellement; — considérant encore que jamais, jusqu'à ce jour, le département n'a pris aucune part dans la distribution du fonds commun de 6/10.es de centime, demande un secours de 50,000 fr. applicable à la construction du palais des archives départementales. — Prie instamment M. le Préfet de transmettre ce vœu et cette demande à M. le ministre de l'intérieur, de les appuyer avec tout le zèle dont il n'a cessé et dont il ne cesse chaque jour de nous donner des preuves, et de les fortifier de tous les arguments qu'il puisera dans sa parfaite connaissance du département. = Entend la lecture de la suite du rapport sur les chemins vicinaux de grande communication; — arrête qu'il sera perçu, en 1843, sur les quatre contributions directes, cinq centimes additionnels, pour le service desdits chemins; — prend différentes décisions sur les chemins classés ou projetés de Millan à Lederzeele, de Neuf-Berquin à Haverskerque, d'Haubourdin à Carvin, d'Aniche à Aubigny ou Bugnicourt, de Bermerain à Cambrai, d'Avesnes à Eppe-Sauvage, de Fourmies à Etrœungt, de Dompierre à Dourlers, et de Roubaix à Tournai, et adopte toutes les conclusions du rapport. = Emet le vœu qu'il soit bientôt nommé un second ingénieur, dont la résidence serait fixée à Valenciennes, et recommande cette affaiae au zèle ordinaire de M. le Préfet pour les intérêts du département. — Demande que, pour faciliter les travaux du Conseil, les propositions de M. le Préfet, concernant les réparations à faire aux bâtiments et au mobilier des établissements départementaux, soient à l'avenir classées par ordre de matières. — Ordonne l'impression de la liste arrêtée par le Conseil, des citoyens qui pourront être appelés, en 1843, à faire partie des jurys spéciaux chargés de statuer en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. = Est d'avis qu'il y a lieu d'insister fortement, de nouveau, près de M. le ministre de l'intérieur, pour qu'il veuille bien approuver le paragraphe additionnel à l'article 95 proposé par le Conseil général dans sa session de 1839, et dont l'adoption mettra enfin un terme aux difficultés qui arrêtent, depuis plusieurs années, l'application des mesures réglementaires relatives aux plantations le long des chemins vicinaux. — Prie M. le Préfet d'appuyer de tout son pouvoir, près de M. le ministre, les demandes du Conseil général; toute décision contraire devant avoir pour résultat de créer de graves embarras et d'inextricables difficultés à l'administration, pour les

communes et pour les propriétaires riverains des chemins vicinaux. = Emet le vœu 1.° que les propriétaires de la vallée de la Lys et des terrains y attenants sujets aux inondations, soient formés en une ou plusieurs associations, à l'instar de celles des bords de la Scarpe et de l'Escaut, à l'effet d'étudier les causes des inondations extraordinaires qui les ont affligés, d'en découvrir et d'en provoquer le remède; — 2.° que des conférences soient ouvertes entre MM. les ingénieurs français et belges, dans le but de découvrir si certaines causes des inondations n'existent pas en Belgique et d'en obtenir le redressement. = S'associe à la demande du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à faire décider que le chemin de fer de Paris à Lille entrera dans la ville de Douai, et que la station soit établie sur la place Saint-Jacques. — Adopte le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que le Gouvernement fasse le plus tôt possible les fonds nécessaires à l'élargissement de l'écluse Vauban, à Gravelines, cet élargissement devant procurer au pays des garanties indispensables contre le danger des inondations qui l'inquiètent si vivement et compromettent sa richesse agricole. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'achat d'ouvrages administratifs et d'une carte du département, et pour l'amélioration du sort des employés de la Sous-Préfecture. — Donne acte à M. le Préfet de la production du compte d'emploi de la portion des fonds d'abonnement affectée, en 1841, aux traitements des employés et gens de service de la Préfecture. — Approuve le compte de non-valeurs et de réimpositions, pour 1840, présenté par M. le directeur des contributions directes, et arrête que ses résultats seront consignés aux registres de ses délibérations. Renouvelle le vœu émis dans sa session de 1839 sur les mesures à prendre pour délivrer la campagne de ces coalitions coupables de fermiers qui existent, dans plusieurs cantons du département, sous la dénomination de *mauvais gré*, et qui empêchent les propriétaires d'user du droit de louer leurs terres à qui bon leur semble. — Emet le vœu que le sort des juges de paix et de leurs greffiers soit amélioré, et pour que l'augmentation de traitement à leur allouer soit fixée de manière à permettre la suppression des droits de vacation qui leur sont attribués. — Emet le vœu que dans le prochain budget général, pour l'exercice 1844, il soit introduit une disposition ayant pour but de frapper d'interdiction les emmagasinements de tabacs de cantine au domicile des particuliers, toutes les fois que ces emmagasinements excéderaient la quantité de 3 kilogrammes de tabac, et de conférer à l'administration, procédant suivant les formes prescrites par le titre 6 de la loi du 28 avril

1816, les pouvoirs suffisants pour en opérer la saisie dans ce cas. — Donne son avis sur les différentes questions soumises au Conseil par une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur du 20 juillet 1841, relativement aux modifications qu'il pourrait être convenable de faire à la législation sur les cimetières. = Exprime le regret que la communication de la circulaire ministérielle du 28 août 1842, relative à l'organisation du patronage pour les condamnés libérés, lui ait été faite trop tard pour pouvoir s'en occuper; — émet le vœu que les circulaires relatives à des travaux de cette importance soient adressées directement à chacun des membres du Conseil général, quelque temps avant l'ouverture de la session. = Ajourne la proposition faite de modifier la fixation, adoptée dans une de ses séances précédentes, des jours où se tiendront les foires aux chevaux dont l'établissement est sollicité par la ville de Bergues. — Déclare ne pas appuyer le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que le bureau de distribution des dépêches établi à Hondschoote soit érigé en direction de poste. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour que toutes les communes qui ont des moyens suffisants pour se procurer une pompe à incendie soient invitées à en faire l'acquisition. — Renouvelle le vœu qu'il a émis dans plusieurs sessions précédentes, pour que les traitements du secrétaire-général et des conseillers de préfecture du département du Nord soient élevés au taux fixé pour les départements de première classe. — Espère que l'institution des bouteurs, ou commissionnaires pour la vente des grains dans la ville de Douai, sera réglée d'ici à la session prochaine de telle sorte que le vœu émis par le Conseil d'arrondissement pour qu'il soit mis un terme à *l'illégalité* dont cette institution est entachée ne se renouvellera plus. — Appuie le vœu émis de nouveau par le Conseil d'arrondissement de Lille pour qu'il soit établi, à Lannoy, un bureau d'enregistrement, pour le service du canton dont cette ville est le chef-lieu.

RAPPORT SUR LES CHEMINS VICINAUX

DE GRANDE COMMUNICATION.

MESSIEURS,

L'importante question des chemins de grande communication a, cette année, comme les précédentes, été de la part du bureau des travaux publics l'objet d'un examen attentif, d'une impartiale et scrupuleuse attention.

Je suis chargé de vous rendre compte du résultat de ce travail, qui, il faut le dire, semble destiné à perdre de son importance et surtout de son intérêt, à mesure qu'avançant dans l'application de la loi du 21 mai 1836, nous marchons à l'épuisement des ressources du fonds subventionnel.

Nous n'avons plus aujourd'hui à vous entretenir de ces belles créations de chemins, dont tous, naguère, nous étions si heureux d'enrichir nos arrondissements respectifs. Pour la plupart d'entr'eux, elles sont de long-temps interdites; ils ont absorbé par avance la totalité de leurs parts afférentes dans le produit des seconds 25 centimes, dont la période commence à peine. Ce qui peut rester libre encore pour quelques autres leur commande la plus sévère circonspection. Enfin, pour tous, l'énormité des dépenses d'entretien des routes créées ne laisse à jamais que bien peu de place à l'ouverture de voies nouvelles, en même temps qu'elle impose à l'avenir la permanence de charges extraordinaires dont il eût été si désirable d'entrevoir le terme.

Est-ce à dire que cette situation soit de nature à ne nous inspirer qu'un sentiment de découragement ou tout au moins d'indifférence ? Telle ne saurait être la pensée de votre rapporteur, et, s'il a pour devoir de vous montrer les faits dans toute leur réalité, de vous en faire mesurer les conséquences de manière à vous prévenir contre des erreurs ou des illusions dangereuses, il se sent heureux de pouvoir vous dire avec conviction que, tel qu'il est, l'état actuel de notre grande vicinalité lui paraît avoir de quoi satisfaire largement de sages exigences, surtout si nous travaillons à en accroître les fruits, en mettant à profit les enseignements que cette situation renferme. C'est dans cet esprit qu'est dirigé le travail que nous avons mission de vous soumettre.

Comme les années précédentes, il se divise en trois parties : la première comprend les chemins déjà classés; la seconde expose l'état actuel du fonds subventionnel; la troisième présente les demandes de classements nouveaux.

Cet ordre, qui nous paraît le plus logique, est aussi celui suivi par M. le Préfet dans l'excellent travail qu'il a mis sous les yeux du Conseil général, travail si riche d'aperçus, si complet de développements, que le plus souvent nous ne pourrons mieux faire que de reproduire ses termes, en nous bornant à y attacher des formules de conclusion.

Voici de quelles réflexions M. le Préfet fait précéder son rapport :

« Le service des chemins vicinaux de grande communication,
» doté jusqu'ici de ressources proportionnées à l'étendue de ses
» besoins, et dirigé par MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées
» avec un zèle, une intelligence et une activité que je me fais un

» devoir de signaler au Conseil général, continue à marcher d'une
» manière de plus en plus satisfaisante. Les chemins parvenus à
» l'état d'entretien sont maintenus dans une parfaite et constante
» viabilité; les grandes lignes nouvelles, entreprises depuis quelques
» années, sont pour la plupart très-avancées; plusieurs même
» seront entièrement terminées à la fin de cette campagne. Les
» détails que je vais avoir l'honneur de placer sous les yeux du
» Conseil général lui prouveront que les sacrifices consentis par
» le département et les communes ont porté leurs fruits, et que le
» pays retire déjà les avantages qu'il était fondé à attendre de
» l'établissement des chemins vicinaux de grande communication,
» créés dans le but d'ajouter encore à sa prospérité. »

Après cette courte introduction, M. le Préfet commence la revue des chemins classés, nous l'y suivrons.

PREMIÈRE PARTIE. — Chemins classés.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Chemin N.° 1, de Dunkerque à St.-Omer par Loon. — Longueur totale 18,691 mètres, dont 630 mètres en pavés et 18,061 mètres en gravier.

Ce chemin est entièrement à l'état d'entretien. Sa dépense annuelle s'élève à 11,800 fr.; elle est payée moitié par le département, l'autre moitié par les Watteringues et les communes.

L'établissement de cantonniers et l'emploi de graviers passés à la claie sont deux améliorations importantes apportées dans le nouveau bail d'entretien, et qui déjà se font sentir sur l'état du chemin. Dans deux ans cette route sera ramenée à la situation la plus satisfaisante.

Chemin N.° 2, de Bergues à St.-Omer par Bierne. — Longueur totale, 26,711 mètres, dont 3,744 mètres en pavés et 22,967 mètres en gravier.

Ce chemin est entièrement à l'état d'entretien Sa dépense annuelle s'élève à 16,850 fr.; elle est payée moitié par le département, l'autre moitié par les Watteringues et les communes.

Les approvisionnements pour l'entretien en 1842 sont à pied d'œuvre. Lorsque les travaux seront exécutés, ce chemin sera en bon état de viabilité.

Chemin N.° 3, d'Honschoote à Watten. — Longueur totale, 35,981 mètres, dont 17,930 mètres en pavés et 18,051 mètres en gravier.

Ce chemin est entièrement à l'état d'entretien. Sa dépense

annuelle s'élève à 13,800 fr. ; elle est payée moitié par le département, l'autre moitié par les Watteringues et les communes.

La partie pavée d'Hondschoote à Bergues demande un entretien assez fort ; la partie en gravier, le long de la Haute-Colme, est d'un entretien plus facile.

Les approvisionnements arrivent, et lorsque les ouvrages de l'année seront exécutés, la route sera en fort bon état, surtout les graviers.

Chemin N.º 4, de Bergues à Furnes. — Longueur totale 12,216 mètres, dont 423 mètres en pavés et 11,793 mètres en gravier.

Ce chemin est entièrement à l'état d'entretien. Sa dépense annuelle s'élève à 8,350 fr. ; elle est payée moitié par le département, l'autre moitié par les Watteringues et les communes.

Le chemin N.º 4 n'est d'un entretien difficile que sur le premier tiers de sa longueur, et ensuite dans la portion qui traverse les sables de Ghyvelde.

Les approvisionnements de 1842 commencent à arriver. La route sera en très-bon état quand les travaux de l'année seront terminés.

Chemin N.º 11, de Cassel à Gravelines, — Ce chemin, d'une longueur totale de 34,927 mètres, dont 9,820 mètres en pavés et 25,107 mètres en gravier, se divise en deux parties, dont l'une est depuis long-temps à l'état d'entretien, et dont l'autre, composée des lacunes existant entre la Colme à Looberghe et la route royale N.º 42 à Cassel, s'effectue en vertu de l'adjudication passée le 28 mai 1838.

La construction de ces lacunes a été adjugée moyennant la somme de 235,000 fr., payables, savoir : 159,293 fr. par les communes intéressées, et 75,707 fr. par le département.

Les dépenses faites au 30 juin 1842 s'élèvent, y compris les indemnités de terrains, à 175,436 fr. 43 cent.

La chaussée est totalement exécutée sur les deux premières parties, longues ensemble de 8,769 mètres; elle est également exécutée et rendue viable sur le reste, composant la troisième partie, de Bollezeele à Cassel, dont la longueur est de 9,472 mètres. On effectue en ce moment le deuxième rechargement sur cette troisième partie, et déjà il est achevé sur 2,000 mètres environ. La chaussée sera complètement terminée avant l'arrière-saison.

De tous les chemins vicinaux de grande communication de ce département, celui de Cassel à Gravelines est le seul qui ait été subventionné sur les centimes facultatifs. Le montant des crédits ouverts jusqu'à ce jour étant de 66,988 fr., et le subside accordé s'élevant à 75,707 fr., M. le Préfet propose au Conseil général l'inscription au budget de 1843 des dépenses facultatives d'un dernier crédit de 8,719 fr., pour assurer l'entier paiement de l'allocation promise.

Les parties du chemin de Cassel à Gravelines, arrivées à l'état d'entretien, mesurent ensemble une longueur de 16,686 mètres, dont 9,820 mètres en pavés et 6,866 mètres en gravier.

La dépense annuelle de cet entretien s'est élevée annuellement jusqu'ici à 7,850 fr., mais comme les parties en lacune, qui sont à la veille d'être achevées, devront être, à partir de 1843, réparées et entretenues aux frais du département et des communes, MM les ingénieurs ont proposé de porter le crédit à ouvrir, pour cet exercice, à 20,600 fr., ce qui constitue une augmentation de 12,050 fr.

Votre 3.e bureau, trouvant dans le crédit demandé par M. le Préfet la consécration d'un vote antérieur du Conseil général, a l'honneur de vous proposer, messieurs, de créditer au budget des dépenses facultatives, pour l'exercice 1843, la somme de 8,719 fr., formant le solde de l'allocation accordée au chemin de Cassel à Gravelines.

Chemin N.° 17, d'Hondschoote à Wormhoudt. — Ce chemin, d'une longueur totale de 17,103 mètres, dont 1,110 mètres en pavés et 15,993 mètres en gravier, se divise en deux parties distinctes : l'une à l'état d'entretien entre la place d'Hondschoote et les Cinq-Chemins; l'autre en lacune entre les Cinq-Chemins et Wormhoudt.

La longueur du chemin en lacune est de 10,545 mètres, dont 275 mètres existaient en pavés, le reste, ou 10,270 mètres, doit être exécuté en gravier.

La chaussée s'établit sur une largeur de trois mètres. Le chemin est porté à une largeur uniforme de huit mètres entre fossés, qui auront chacun 1 mètre 50 centimètres.

Le montant de la dépense, suivant adjudication du 7 juin 1835, est de 171,740 fr., y compris la somme à valoir et les indemnités de terrains.

Les dépenses faites au 30 juin dernier s'élèvent à 141,967 fr. 62 cent.

Le chemin est exécuté sur une longueur de 9,470 mètres, en deux parties, à chaque extrémité; le milieu seul est encore en terrain naturel, mais la chaussée sera complètement terminée avant l'arrière-saison.

La partie du chemin N.° 17, depuis long-temps à l'état d'entretien, est d'une longueur de 6,558 mètres, dont 835 mètres en pavés et 5,723 mètres en gravier.

La dépense annuelle d'entretien a été jusqu'à ce jour de 4,250 fr.; mais par suite de l'achèvement total de la route en 1842, cette dépense sera élevée, pour 1843, à 10,400 francs, attendu que l'entretien des parties récemment construites devra être supporté par le fonds commun et le département.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Chemin N.° 18, de Cassel à la frontière. — Ce chemin se divise en deux parties distinctes : l'une, entièrement terminée, et, depuis quelques années, arrivée à l'état d'entretien, entre la route royale N.° 15 et l'extrémité du bourg de Steenvoorde; l'autre partie en lacune, entre Steenvoorde et la frontière de Belgique. L'étendue totale du chemin est de 11,324 mètres, entièrement en pavés.

Les travaux de la lacune ont été adjugés le 5 août 1839, pour la somme de 118,990 fr. 95 c.

Les dépenses faites au 30 juin dernier s'élèvent, y compris les indemnités de terrains, à 112,413 fr. 70 cent.

Tous les propriétaires riverains ont consenti à la cession amiable de leurs terrains.

La chaussée est exécutée sur toute sa longueur, à l'exception de 45 mètres. On s'occupe maintenant des ponts et des terrassements.

La partie du chemin N.° 18, actuellement à l'état d'entretien, est d'une longueur de 6,990 mètres. La dépense annuelle est de 3,100 fr.; mais elle sera élevée pour 1843 à 4,800 fr., attendu que la partie en construction sera terminée dans le cours de 1842, et devra désormais être réparée et entretenue aux frais du département et des communes.

Chemin N.° 23, de Bailleul à Estaires et à Merville. —*Rapport de M. le Préfet.* « Ce chemin est divisé en trois sections : celles de Bailleul et d'Estaires au pont de la Couronne, étaient achevées au 31 décembre dernier; leur entretien est en totalité à la charge du département et des communes : leur longueur totale est de.. 16,056m 60c

« Il reste à construire la section de la Couronne à Merville, dont la longueur est de.............. 5,336 50

» La longueur totale du chemin est donc de.. 21,393 10

» Elle devra être entretenue en totalité par l'administration en 1843.

» Cette route est presque toute en gravier.

» Le crédit alloué pour les travaux d'entretien en 1842 est de 8,800 fr.

» Il a été attaché aux parties exécutées quatre cantonniers. Ils ont chacun 4,000 mètres à entretenir; leur service marche bien et l'entretien du chemin est passable.

» Le chemin N.° 23 présentait, lors de son classement, une lacune de 16,848 mètres 30 centimètres; la dépense d'une chaussée pavée s'y fût élevée à 450,000 fr. environ. Quoique le terrain soit d'une nature glaiseuse et presqu'en tout temps impraticable, il fut proposé d'y établir une chaussée en gravier de Saint-Omer reposant sur un lit de moëllons calcaires, connus vulgairement sous le nom de *blancs*. La dépense a été estimée 192,000 fr., en y comprenant les indemnités de terrains. Ce projet a été admis.

» Les travaux doivent être achevés en 1842; il ne reste plus maintenant à construire que 3,000 mètres environ de chaussée.

» Le crédit affecté à la dépense de construction de ce chemin eût été suffisant si les inondations extraordinaires de janvier 1841 n'avaient pas révélé la nécessité d'exhausser cette route sur plus de 7,000 mètres de longueur.

» Au 1.er janvier 1842, la dépense était de...	157,220f	19c
» Il restait à exécuter la branche de Merville, moins 300 mètres courants déjà faits, soit.....	49,000	»
Total.........	206,220	19
» Le montant de l'estimation primitive étant de..	192,000	»
» L'excédant de la dépense probable était de.	14,220	19

» Mais on a laissé dans leur ancien état les chaussées préexistantes à Estaires et Bailleul; la longueur en est, à Estaires, de

de...			637m	50c	en pavés.
» A Bailleul..........................			406	30	id.
» Idem, en gravier.....	4,138m	50c			
Totaux.......	4,138	50	1,043	80	

» Ce qui fait en somme 5,182 mètres 30 centim.s de chaussée.

» Or, les mille mètres de pavés sont composés de matériaux informes posés sur le sol nu, hors d'état de soutenir la moindre fatigue en hiver, et presque constamment rouagés. Il faut les remanier en expulsant les mauvais matériaux et laissant, à cet effet, à chaque extrémité une lacune que l'on comblerait par une chaussée en gravier.

» Les 4,000 mètres de gravier à Bailleul ont aussi besoin d'être rechargés, ayant été faits avec du gravier de la localité, qui se réduit promptement en poussière.

» Pour remettre le tout dans un état satisfaisant et en harmonie

avec la chaussée neuve, il faut, à la dépense du devis primitif de la construction du chemin N.° 23, ajouter une nouvelle dépense de 25,000 *francs*. Comme les travaux proposés par MM. les ingénieurs et le syndicat sont indispensables, je ne saurais hésiter à en autoriser l'exécution; je serai forcé, toutefois, d'en imputer la totalité de la dépense sur le fonds subventionnel, attendu que la plupart des communes intéressées à ce chemin, épuisées par les sacrifices qu'elles ont déjà consentis pour sa construction, ne sont plus aujourd'hui en position de pouvoir participer à la dépense des travaux supplémentaires.

» L'expérience faite à Vieux-Berquin a démontré que des chaussées en gravier de trois mètres de largeur peuvent convenir dans tous les terrains pour les chemins de grande communication peu fréquentés, et à proximité des rivages. Elles se construisent à beaucoup moins de frais que les chaussées pavées. »

Une augmentation de 25,000 fr., sur un chiffre de dépenses de moins de 200,000 fr., ne pouvait manquer d'exciter l'attention de votre commission.

Ainsi que vous l'aurez remarqué dans le rapport de M. le Préfet, cette augmentation provient de la double nécessité d'exhausser la chaussée sur une longueur de plus de 7,000 mètres, nécessité dont on ne s'était pas avisé avant les inondations extraordinaires de 1841 ; puis de remanier et d'épurer des matériaux des portions de pavé préexistantes.

L'administration ne saurait trop recommander à MM. les ingénieurs d'étudier leurs projets de manière à n'avoir pas à craindre des imprévus qui dérangent aussi essentiellement les conditions dans lesquelles le Conseil général avait entendu se placer, et dans le même ordre d'idées, votre commission pense qu'en général il serait désirable que, dans les devis qui accompagnent les demandes de classement, on tînt compte des travaux extraordinaires jugés indispensables pour mettre les portions existantes en harmonie avec celles à construire.

Le Conseil général n'hésitera probablement pas à s'associer en cela au vœu de son troisième bureau.

Chemin N.° 33, d'Hazebrouck à Merris. — En vous faisant connaître dans votre dernière session, Messieurs, que les fonds nécessaires à l'entreprise de ce chemin étaient assurés, que les ordonnances royales autorisant les impositions extraordinaires votées par les communes intéressées étaient obtenues et que rien ne s'opposait plus à l'exécution immédiate des travaux, M. le Préfet vous a entretenus d'une demande du Conseil municipal de Bailleul tendant à obtenir que le tracé du chemin d'Hazebrouck à Merris fût rectifié de telle sorte que ce chemin, à partir de Strazeele, fût

dirigé sur Bailleul, en passant par Méteren au lieu de suivre la ligne sinueuse et plus longue de Merris et Outersteene.

Vous n'avez pas cru, Messieurs, devoir accueillir cette demande et vous avez décidé le maintien du classement du chemin d'Hazebrouck à Merris, suivant le tracé précédemment adopté, avec cette seule modification que ce chemin est classé sur tout le territoire de Merris et jusqu'à la limite de celui de Bailleul.

Toutes les difficultés se trouvant ainsi levées, M. le Préfet a procédé le 17 décembre 1841 à l'adjudication de la construction du chemin d'Hazebrouck à Merris.

Les travaux évalués à 137,600 fr. ont été adjugés moyennant un rabais de 6 fr. 06 cent. pour cent, au profit de l'entrepreneur.

Le chemin s'établit sur une largeur uniforme de huit mètres entre fossés d'un mètre vingt centimètres. La chaussée doit avoir trois mètres de largeur.

Les travaux sont en cours d'exécution; les terrassements avancent et les approvisionnements arrivent à pied d'œuvre.

Le syndicat de ce chemin a proposé d'apporter au projet dressé par MM. les ingénieurs, et qui a servi de base à l'adjudication précitée, diverses modifications ayant pour objet 1.° de diminuer de 120 mètres la longueur du pavage à établir sur le territoire de Strazeele; 2.° d'augmenter de 470 mètres le pavage à faire dans la traverse de Borre; 3.° d'opérer un redressement considérable à la sortie de Strazeele vers Merris.

M. le Préfet annonce que les renseignements qu'il s'est procurés lui ont fait connaître que la réduction proposée sur le pavage dans la traverse de Strazeele pouvait s'effectuer sans inconvénient; que l'augmentation de pavage, dans la commune de Borre, constituerait une véritable amélioration, attendu que le sol continuellement humide de cette commune ne supporterait que difficilement un gravier, et qu'enfin le redressement projeté à la sortie de Strazeele vers Merris procurerait une économie de parcours de 300 mètres et aurait en outre l'avantage d'établir le chemin sur un fonds solide, tandis qu'on ne pourrait empierrer le chemin actuel sans y placer préalablement une couche de moellons. Ce magistrat ajoute que par arrêté du 19 juillet dernier, il a autorisé ces modifications qui ne doivent entraîner qu'une assez faible augmentation de dépense susceptible d'être couverte, d'ailleurs, soit au moyen de la somme à valoir, soit à l'aide d'une portion des rabais obtenus lors de l'adjudication des travaux de construction du chemin d'Hazebrouck à Merris.

Les renseignements qui précèdent nous ont été confirmés en tous points par l'un de nos collègues appartenant à la localité. Il y a dans les modifications autorisées par M. le Préfet une amélioration

réelle d'autant plus heureuse qu'elle ne devra imposer aucune aggravation de charge à la caisse départementale.

Chemin de Bailleul à Steenwerck. — Nous commencerons par laisser parler M. le Préfet :

« Vous connaissez assez, Messieurs, pour qu'il soit inutile que je vous les rappelle ici, toutes les difficultés qui se sont opposées jusqu'à ce jour à l'exécution de ce chemin, dont le classement remonte à 1837.

» Tout en exprimant, dans votre délibération du 3 septembre 1841, votre regret de ce que les communes intéressées aient refusé de se rallier à la nouvelle combinaison que vous aviez projetée pour l'établissement du chemin de Steenwerck à la frontière par le Seau, vers Ypres, vous avez levé l'interdit dont vous aviez momentanément frappé le chemin de Steenwerck à Bailleul, et vous avez déclaré vous en remettre aux soins de l'administration, pour la suite à donner à l'exécution de ce chemin, conformément à son classement.

» J'ai, en conséquence, provoqué l'émission d'une ordonnance royale qui autorisât la commune de Steenwerck 1.° à emprunter la somme de 30,000 fr. destinée à payer son contingent dans les travaux du chemin de Bailleul à Steenwerck; 2.° à s'imposer extraordinairement, en dix ans, la somme de 37,000 fr., pour subvenir au remboursement de cet emprunt. Cette ordonnance a été rendue le 6 juin 1842.

» La commune de Bailleul ayant, de son côté, voté, sur ses fonds libres, une somme de 15,000 fr. payable en trois ans, et le paiement de la portion de dépense mise à la charge des communes se trouvant ainsi assuré, rien ne s'opposerait plus à ce que le chemin dont il est question fût entrepris, si je n'avais quelques craintes sur la possibilité de pourvoir au subside que le fonds subventionnel doit allouer à ce chemin pour couvrir l'autre moitié de la dépense, soit 45,000 fr.

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, l'an dernier, le contingent de l'arrondissement d'Hazebrouck dans le fonds subventionnel de 25 centimes votés de 1837 à 1842, par le Conseil général, s'élevait à........................ 143,651 »

» Cet arrondissement a obtenu :

» Pour le chemin de Cassel à la frontière........................	60,738 »	165,433 »
» Pour celui de Bailleul à Estaires et Merville....................	91,590 »	
» En frais d'entretien..........	13,105 »	

» Il est donc en avance, sur son contingent dans le nouveau fonds récemment créé, de.......... 21,782 »

Report...........	21,782 »
» Il convient maintenant d'ajouter à cette somme :	
» 1.° Le nouveau subside de 25,000 francs, que je vous ai démontré tout-à-l'heure la nécessité d'affecter au complet achèvement du chemin N.° 23 de Bailleul à Estaires et Merville..................	25,000 »
» 2.° Le subside à allouer au chemin N.° 23 d'Hazebrouck à Merris, adjugé et actuellement en cours d'exécution, ci.........................	68,301 »
» 3.° Les frais d'entretien, pendant cinq ans, des chemins N.os 18, 23 et 33, que je n'évaluerai, pour la part du département, qu'à 8,000 fr. par année, ci, pour cinq ans........................	40,000 »
TOTAL........	155,083 »
» En supposant donc que l'arrondissement d'Hazebrouck obtienne dans le nouveau fonds commun un second contingent de 143,651 fr., ce contingent se trouvera plus qu'absorbé par les frais de construction et d'entretien de ses trois chemins actuels ;	143,651 »
l'arrondissement se trouvera même en avance de..	11,432 »

» Cette situation financière ne commande-t-elle point la plus grande circonspection ? et peut-on subventionner, en ce moment, le chemin de Bailleul à Steenwerck, lorsqu'il est prouvé que le contingent à assigner à l'arrondissement d'Hazebrouck, dans une nouvelle période de cinq années, a déjà trouvé son emploi total ; lorsqu'il est évident qu'une allocation de 45,000 fr. ne pourrait être accordée au chemin susdit qu'au préjudice des autres arrondissements.

» Une autre circonstance se présente d'ailleurs qui doit engager l'administration à ne point hâter l'exécution du chemin de Bailleul à Steenwerck. Un projet vous est soumis, dans ce même rapport, pour le classement et l'entreprise d'une ligne de grande communication de Merville à Haverskerque. Ce projet n'est point nouveau, Messieurs, et déjà vous vous en êtes occupés dans plusieurs de vos sessions. Vous aviez tellement reconnu l'utilité et la convenance de cette ligne, que vous en aviez prononcé le classement comme dépendance du chemin N.° 23 de Bailleul à Estaires et à Merville, et que ce n'a été qu'avec regret que plus tard, vous avez dû forcément renoncer à son exécution.

» Si aujourd'hui sa réalisation est possible, comme les avantages que procurerait au pays la ligne de Merville à Haverskerque

seraient évidemment supérieurs à ceux du chemin de Bailleul à Steenwerck, qui, tel qu'il doit s'effectuer, n'intéresse que ces deux communes, je pense que les communes et le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck devraient être consultés sur la priorité d'exécution à accorder à l'un ou à l'autre de ces deux nouveaux chemins. »

Sans doute, Messieurs, à la rigueur nous n'aurions rien à voir dans la question financière soulevée par M. le Préfet, puisque la loi lui attribue exclusivement la libre disposition du fonds subventionnel.

Toutefois, ce magistrat s'est toujours montré si bienveillant observateur des vœux du Conseil général, et cette fois encore, il semble par ses explications provoquer si directement l'opinion de cette assemblée, que votre commission a cru devoir s'occuper de la préparer.

En fait, l'arrondissement d'Hazebrouck, en tenant compte des dépenses nécessitées par ses chemins en construction, aurait dès-à-présent absorbé et au-delà le produit de vingt-cinq nouveaux centimes additionnels. Cette part serait excédée d'une somme de onze à douze mille francs, à laquelle, en ajoutant 45,000 fr. pour le chemin en question, et laissant de côté les 30,000 fr. que pourra réclamer le chemin nouveau dont le classement est proposé, on trouve que l'arrondissement aurait reçu 56 à 57,000 francs de plus qu'il n'a droit à prétendre d'ici à cinq années.

Qu'ainsi il y aurait emprise de toute cette somme sur la part des autres arrondissements, circonstance qui, il faut le dire en passant, ne se rencontre que dans l'arrondissement de Cambrai, où la longueur des lignes à exécuter n'a pas permis de fractionner les allocations de manière à les contenir dans les limites de la part relative de cet arrondissement.

Plusieurs membres du bureau se sont élevés contre une infraction aussi manifeste aux règles d'une proportionnalité dont tous nous avons soutenu l'équitable principe, et, faisant ressortir le préjudice que les autres arrondissements pourraient avoir à en craindre dans certain cas donné, ils concluaient à inviter M. le Préfet à différer l'exécution d'un chemin auquel toutefois on était d'accord à reconnaître un droit de priorité sur tous classements ultérieurs. D'autres, en rappelant les vicissitudes qu'avait eu à subir la question, faisaient valoir des considérations de justice ou tout au moins de convenance qui devaient en déterminer la solution : ils ajoutaient (et ceux-ci appartenaient à l'arrondissement) que cet arrondissement n'avait plus guère de classement à provoquer autre que celui dont il doit être parlé dans la suite de ce rapport; que si, d'ailleurs, il venait à s'y produire quelque demande

nouvelle, le Conseil général serait maître de l'écarter; qu'ainsi, et comme il était facile de prévoir qu'à l'expiration des cinq années dans lesquelles nous entrons, force serait de continuer le vote des centimes additionnels, les arrondissements auraient alors le moyen de se faire rembourser des anticipations exceptionnellement consenties en faveur de quelques-uns d'entr'eux.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la majorité des membres présents s'est prononcée pour un avis favorable à l'exécution la plus prochaine du chemin de Bailleul à Steenwerck.

Il appartient maintenant au Conseil général de la sanctionner par un vote approbatif.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Chemin N.º 5, de Lille à Tourcoing. — Longueur totale, 13,652 mètres, en pavés, entièrement à l'état d'entretien, dont la dépense annuelle est de 11,000 fr.

Ce chemin est l'un des plus fréquentés et des plus importants, il s'y fait un service très-actif de diligences. La chaussée pavée en est fort large, mais elle a de nombreux vices de construction que l'on s'attache chaque année à faire disparaître. Ces améliorations ont commencé dans les traversées des communes, la traversée de Marcq est entièrement arrangée, celle de Mouveaux l'est à demi; celle de Tourcoing laisse encore à désirer; quoique le crédit annuellement affecté à l'entretien de ce chemin soit suffisant, il offre peu de marge pour les rectifications que les exigences toujours croissantes du public et le développement de la circulation rendent nécessaires.

La longueur du chemin N.º 5, qui était d'abord de 13,652 mètres, vient d'être réduite à 10,000 mètres par l'adjonction de la branche du Risquonstout à la route départementale N.º 14. M. le Préfet pense qu'il y aurait utilité à rattacher à ce chemin, en remplacement de la partie supprimée, la chaussée de Mouveaux à Roubaix, habituellement fréquentée par des transports de toute espèce, et la seule voie de communication pour les voitures, lorsque la circulation est forcément interrompue sur la route départementale N.º 14, entre Tourcoing et Roubaix.

M. le Préfet annonce qu'il va prendre les dispositions nécessaires pour être en mesure de vous présenter, lors de votre prochaine session, un projet régulier de classement de la branche de Mouveaux à Roubaix.

En attendant que le Conseil général soit appelé à se prononcer définitivement sur le mérite du projet que M. le Préfet annonce l'intention de lui soumettre dans sa session prochaine, nous cons-

taterons dès-à-présent ce fait que la branche de Mouveaux à Roubaix, destinée à entrer en partage de la circulation entre cette dernière ville et Lille, aura pour effet d'alléger la fatigue excessive qui pèse sur la route départementale N.o 14, et, par suite, les frais énormes d'entretien qu'elle exige.

Chemin N.o 6, de Lille à Lannoy. — Longueur totale, 10,485 mètres en pavés, entièrement à l'état d'entretien. Dépense annuelle, 5,000 francs.

Ce chemin, qui, il y a deux ans, n'était encore qu'une impasse, se rattache aujourd'hui aux routes de Lannoy à Roubaix, de Lannoy à Tournai, d'Hem à Ascq et de Lannoy à Annappes. Il est parcouru par les diligences, et il dessert un grand nombre d'établissements industriels de création récente. Le crédit annuel de 5,000 fr. affecté à son entretien est resté stationnaire, mais, s'il était suffisant il y a dix ans, et s'il a permis alors quelques améliorations, il suffit à peine aujourd'hui au maintien en bon état de la chaussée, ainsi que de ses accôtements et fossés.

Les réparations annuelles viennent d'y être terminées : elles ont absorbé tout le crédit, et ont eu pour résultat de rendre la chaussée parfaitement roulante ; on a même rétabli quelques ouvrages d'art. On aurait pu toutefois, avec un crédit plus fort, reprendre en relevés à bout quelques parties de pavés sujettes à se détériorer sans cesse, parce que les joints en sont excessivement larges. Une allocation plus élevée devra nécessairement être accordée pour l'entretien de ce chemin.

Chemin N.o 7, de Lomme à Fournes. — Longueur totale, 9542 mètres en pavés, entièrement à l'état d'entretien. Dépense annuelle, 4,000 francs.

Ce chemin a suppléé fort utilement, cette année, la route royale N.o 41, que le dégel avait rendue presque impraticable, entre Haubourdin, Lomme et Fournes.

Sa situation est très-satisfaisante et son entretien est peu dispendieux.

A l'occasion de ce chemin, vous avez, l'an dernier, émis le vœu que la route N.o 41, entre Haubourdin et Fournes, fût rétablie dans des conditions de solidité capables de prévenir les dégradations qui rendent impraticable, chaque année, cette importante communication. Les mêmes motifs vous détermineront sans doute à renouveler ce vœu.

Chemin N.o 8, de Seclin à Douai. — Longueur totale, 28,228 mètres en pavés, entièrement à l'état d'entretien. Dépense annuelle, 10,000 francs.

Ce chemin est très-fréquenté, non-seulement par le transit, mais encore par les nombreuses voitures qui exploitent la forêt de

Phalempin et les fabriques de sucre indigène établies dans beaucoup de communes des cantons de Seclin et de Pont-à-Marcq, par les voitures qui approvisionnent les nouvelles routes en construction, et enfin par celles qu'y amènent les embranchements construits par les communes de Wahagnies, du Forest et de Roost-Warendin.

Le crédit de 6,600 fr., affecté depuis quelques années à l'entretien du chemin N.° 8, était insuffisant; aussi ce chemin était-il devenu impraticable. Il a fallu en remanier les parties les moins anciennes. Ce crédit a été porté, pour 1843, à 10,000 fr.; il permettra de maintenir en bon état la chaussée et ses accôtements, et d'y opérer une foule d'améliorations de détail dont les principales sont :

1.° La reconstruction de quelques aqueducs;

2.° Le remaniement de la chaussée sur le territoire de Seclin, où les profils sont vicieux et les matériaux détestables;

3.° L'élargissement à la descente de Wahagnies.

Il est permis d'espérer que grâce à ce subside considérable affecté pour 1843 à l'entretien et à l'amélioration de cette route, elle offrira enfin les conditions de bonne viabilité qu'on est en droit d'attendre des sacrifices qui y ont été consacrés.

Chemin N.° 9, de Roubaix à la frontière. — Longueur totale, 5482 mètres 20 cent., en pavés, entièrement à l'état d'entretien. Dépense annuelle, 2,500 francs.

Ce chemin se maintient en très-bon état. Le crédit précité a suffi jusqu'ici pour l'entretien de la chaussée et des accôtements, et même pour la restauration d'une partie des ouvrages d'art. Ces travaux d'amélioration sont encore nécessaires et se continuent.

La Belgique avait contracté l'engagement de terminer ce chemin sur son territoire; les travaux y sont en cours d'exécution et paraissent poussés avec activité.

Le Conseil général apprendra avec satisfaction que l'achèvement des travaux en Belgique complètera bientôt les avantages que cette communication est appelée à réaliser.

Chemin N.° 12, de Roubaix à Tourcoing et à Mouchin. — Les travaux adjugés, en 1838, pour l'achèvement de la branche de Toufflers et de celle de Forest, des remaniements à Hem et à Ascq et l'exécution de 14,000 mètres de chaussée à Mouchin, sont terminés sur Toufflers, Forest, Hem et Ascq. Ils se maintiennent fort bien et promettent de bons résultats. Il ne reste à finir que la partie de Mouchin, les approvisionnements s'y font avec activité et les travaux seront achevés cette campagne. Tout porte à croire que le montant prévu de la dépense ne sera point excédé.

La chaussée du chemin N.° 12, partie située entre Roubaix et

Lannoy, avait été originairement fort mal exécutée et se bouleversait constamment dans la mauvaise saison.

Il fallait épurer le pavé et l'établir sur une épaisse forme en sable.

Ce travail ne devant s'opérer qu'une fois, et la route se bordant rapidement de constructions neuves, il convenait d'en redresser les plus fortes sinuosités.

Enfin cette route étant la seule qui se dirige à l'est de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, vers Valenciennes et Tournay, il s'y opère un roulage très-actif, et il fallait en élargir la chaussée, au moins dans les parties agglomérées.

Ces travaux estimés à la somme de 60,000 fr. ont été adjugés le 27 août 1841, au sieur Robin, moyennant un rabais de 10 fr. 03 c. pour 0 0. Leur dépense doit être couverte à l'aide d'un crédit de semblable somme que j'ai accordé sur le fonds subventionnel.

Ces travaux sont en cours d'exécution. Les terrains nécessaires aux redressements ont été acquis à des conditions avantageuses, et les terrassements y sont faits. On approvisionne les pavés et le sable. Les redressements abrègent le chemin de 111 mètres 25 centimètres sur 662 mètres 75 centimètres.

La partie du chemin N.º 12 qui s'étend de Mouchin à Saint-Amand n'avait pu encore être entreprise, à cause de l'insuffisance des ressources offertes par les communes pour sa construction. Le Conseil général ayant reconnu que ce chemin se trouvait dans une position exceptionnelle, et qu'il y avait lieu de se départir, en sa faveur, du principe qui fixe la subvention départementale à la moitié seulement de la dépense à faire, M. le Préfet a accordé à ce chemin, une allocation de 200,000 fr. et rien ne s'opposant plus dès lors à son établissement, il a procédé, le 17 décembre 1841, à son adjudication.

Ces travaux ont été adjugés moyennant un rabais de 8 fr. 26 c. pour 0/0; ils doivent s'exécuter en quatre ans à partir de 1842. Les travaux sont commencés du côté de Saint-Amand; les terrassements y sont faits; on y approvisionne les matériaux, et l'administration s'occupe activement des acquisitions de terrains.

M. le Préfet rend compte en ces termes d'un incident : « Je crois devoir vous entretenir ici, messieurs, d'un incident auquel a donné lieu une modification apportée au tracé du chemin de Mouchin à Saint-Amand, dans la traverse de la commune de Lecelles.

« Un grand nombre d'habitants de Lecelles avaient demandé, en 1837, que le tracé de ce chemin, sur le territoire de ladite commune, fût dirigé par la rue de l'Église. Le Conseil municipal avait émis le même vœu, à la réserve de quatre de ses membres qui réclamaient l'entière exécution du projet rédigé par MM. les

ingénieurs des ponts et chaussées, c'est-à-dire, le pavage du chemin dit vieux chemin de Lille.

» Consulté à cette époque, le syndicat du chemin de Mouchin à Saint-Amand avait déclaré que la rue de l'Église étant le point le plus central du village de Lecelles, le tracé par cette voie était le plus rationnel et devait conséquemment être préféré. MM. les ingénieurs des ponts et chaussées partagèrent cette opinion, mais firent connaître que la direction par la rue de l'Église entraînerait un supplément de dépense de 8 à 9,000 fr., non que la longueur du parcours fût plus considérable, mais parce qu'il faudrait acheter les terrains nécessaires à l'établissement d'une partie du nouveau chemin.

» Cette question de tracé était demeurée depuis lors sans solution.

» Mais à peine les travaux de construction du chemin de Mouchin à Saint-Amand furent-ils adjugés, que de nombreuses réclamations me furent adressées sur l'adoption d'un tracé définitif du chemin, dans la traverse de Lecelles, et témoignèrent d'un changement bien extraordinaire dans l'opinion des habitants de Lecelles, au sujet de ce tracé.

» Les mêmes personnes qui, en 1837, avaient sollicité la direction du chemin par la rue de l'Église, insistaient pour que le pavé fût établi sur l'ancien chemin, dit vieux chemin de Lille, et j'appris indirectement que le Conseil municipal inclinait également vers ce projet, à l'adoption duquel il était d'abord opposé.

» Quoi qu'il en fût, je mis le Conseil municipal de Lecelles en demeure de donner son avis motivé sur la préférence à accorder à l'un des deux tracés dont il est question, et je lui fis observer que la direction par la rue de l'Église, devant occasionner un supplément de dépense d'environ 9,000 fr., ne pouvait être adoptée qu'autant que la commune ou les parties intéressées s'engageraient à couvrir cette somme, ou que les propriétaires consentiraient à faire la cession gratuite des terrains sur lesquels la partie de chemin à ouvrir devrait être établie.

» Le Conseil municipal de Lecelles s'occupa de cette affaire dans sa séance du 6 janvier 1842. De quatorze membres présents, huit se prononcèrent pour le pavage du vieux chemin de Lille, cinq demandèrent que le tracé fut dirigé par la rue de l'Eglise, et un s'abstint de voter.

» La majorité prétendait que le subside de 8,000 fr. voté par la délibération du 26 septembre 1839, n'a été offert que dans la prévision du pavage du vieux chemin de Lille; qu'aucune modification ne pouvait être apportée à ce tracé que de son consentement; elle déclara que si une nouvelle direction était adoptée,

elle retirerait son offre qui n'est que facultative, et refuserait le paiement de sa subvention, sauf à encourir l'imposition d'office dont la commune peut être frappée en vertu des dispositions de la loi du 21 mai 1836; elle ne donna d'ailleurs aucune raison plausible d'où l'on pût inférer que la direction du tracé par le vieux chemin de Lille eût des titres à la préférence.

» La minorité, au contraire, démontra péremptoirement les avantages que procurerait à la commune de Lecelles la direction du chemin par la rue de l'Eglise, et annonça qu'une association de propriétaires était disposée à payer la somme nécessaire pour l'acquisition des terrains destinés à l'ouverture de cette nouvelle voie.

» Je reçus, en effet, une soumission par laquelle cinq habitants notables de Lecelles s'engageaient solidairement envers le département à verser, à la première réquisition qui leur en sera faite, une somme de 10,000 fr. pour la réalisation du tracé par la rue de l'Eglise.

» Il est évident que l'administration départementale, qui, par une faveur toute particulière, a consenti à accorder une subvention égale aux quatre cinquièmes de la dépense de construction du chemin de Mouchin à Saint-Amand, avait le droit incontestable de diriger le tracé de cette ligne de la manière qui lui paraissait la plus conforme à l'intérêt général, et qu'elle devait d'autant moins se laisser arrêter par l'opposition de la majorité du Conseil municipal de Lecelles, que le subside de 8,000 fr. voté par cette assemblée le 26 septembre 1839, n'est nullement conditionnel, ainsi qu'on l'a prétendu depuis.

» Néanmoins cette opposition avait eu un tel retentissement dans la commune de Lecelles et dans les localités voisines, et avait tellement animé les esprits, qu'au lieu de passer outre, je résolus de tenter une dernière fois des voies de conciliation, et de chercher à ramener le Conseil municipal à des idées plus raisonnables. Un des honorables membres du Conseil général voulut bien me seconder dans cette entreprise et sa parole influente et persuasive fit pencher la majorité des conseillers municipaux de Lecelles en faveur du tracé par la rue de l'Eglise.

» Ce résultat obtenu, je pris, sous la date du 20 mai 1842, un arrêté pour fixer définitivement la direction du chemin dans la traverse de Lecelles et pour autoriser les redressements proposés par les ingénieurs. J'avais lieu de croire les débats terminés, lorsque je reçus dernièrement de M. le Ministre de l'intérieur une lettre qui m'apprit que la minorité du Conseil municipal de Lecelles lui avait adressé un recours contre l'arrêté précité, en se fondant sur ce que la direction de chaque chemin vicinal de grande communication

devant, aux termes de la loi du 21 mai 1836, être déterminée par le Conseil général, je ne pouvais y apporter de modifications sans la participation dudit Conseil. Cette prétention est facile à repousser, car l'instruction ministérielle du 24 juin 1836 s'exprime à cet égard dans les termes suivants : « Il est bien évident, du reste, » que la désignation des points extrêmes de chaque chemin, et des » principaux points de son parcours est tout ce que la loi exige du » Conseil général. Il serait impossible, en effet, que ce Conseil » examinât en détail le parcours de chaque chemin, et prononçât » sur toutes les inflexions de ses courbes *ou les rectifications* » *de son tracé;* ce sont là des détails d'exécution qui resteront » dans les devoirs de l'administration. »

« Je vous devais ces longues explications, Messieurs, parce que j'ai la certitude que plusieurs de vous ont reçu les plaintes des opposants sur ce qu'ils appellent un abus de pouvoir, et que je tenais à vous prouver que l'administration a suivi une marche régulière et légale dans cette affaire, où l'on cherchait évidemment à sacrifier l'intérêt général à quelques intérêts particuliers.

» Pour en finir avec le chemin vicinal de grande communication N.° 12, il me reste à vous faire connaître que cette ligne est généralement maintenue en fort bon état, à l'aide du crédit de 13,500 fr. affecté à son entretien, et que l'on réussit même à en reconstruire successivement tous les ouvrages d'art défectueux. Néanmoins ce crédit devra nécessairement être augmenté pour réparer et entretenir la chaussée pavée qui existait sur le territoire de Saint-Amand, avant l'adjudication des travaux d'achèvement, ainsi que la partie de chaussée récemment exécutée sur Mouchin, et qui a été définitivement reçue. »

Après les détails dans lesquels M. le Préfet entre avec nous à l'égard de cette affaire, il n'est guère permis de douter que la solution à laquelle il s'est arrêté ne soit effectivement la plus avantageuse à l'intérêt le mieux entendu de la commune de Lecelles. Cette solution est d'ailleurs conforme au dernier vote du Conseil municipal, juge essentiellement compétent pour décider de cet intérêt. Nous n'aurions donc rien à dire de cette affaire, si l'importance même que quelques clameurs lui ont prêtée ne nous avait conduits à l'examiner à un point de vue plus général. M. le Préfet peut-il, de sa seule autorité, modifier dans son parcours un chemin classé par le Conseil général ? Telle est la question que s'est posée votre commission, et qu'après discussion elle a reconnu ne pouvoir résoudre en aucun sens d'une manière absolue. Dans un chemin il y a à distinguer son tracé de sa direction ; celle-ci se règle par la fixation de quelques points principaux ; l'autre est déterminé par tous ceux de l'étendue du parcours.

Or, si la loi attribue au Conseil général le choix de la direction, c'est à l'administration qu'est laissé le soin de régler les détails du tracé, le droit de l'infléchir ou de le rectifier dans certaines de ses parties, suivant que l'utilité lui en apparaît au moment de l'exécution. Telle est d'ailleurs l'interprétation donnée à la loi par la remarquable instruction qui la commente et dont M. le Préfet vous a reproduit les termes.

Toutefois, on sent que cette interprétation elle-même, quelque sage qu'elle soit, ne saurait être toujours acceptée d'une manière absolue; qu'ainsi, en cas d'offres spontanément faites par des particuliers sur le vu du tracé, une modification légère en elle-même peut affecter essentiellement l'intérêt qui a déterminé un sacrifice devenu sans objet par suite du changement ultérieurement introduit. Cet intérêt doit donc être respecté. Aussi, nous le répétons, on chercherait en vain une règle inflexible, une limite certaine, une démarcation positive. Mais peut-on douter que le chef de l'administration, gardien vigilant et impartial de l'intérêt public, n'use avec sagesse et sobriété de cette sorte de latitude, qu'il n'ait garde de provoquer mal à propos des conflits toujours fâcheux, et que surtout il n'évite avec soin tout ce qui pourrait fournir quelque prétexte sérieux de décliner des engagements de concours? N'y a-t-il pas là des garanties capables de rassurer contre les abus qu'on pourrait craindre d'une sorte d'élasticité inévitable?

Votre commission place à cet égard une entière confiance dans les vues équitables et éclairées qui dirigent le chef de l'administration départementale, et elle vous propose de le remercier des communications détaillées qu'il a bien voulu vous donner à l'égard de cette affaire.

Chemin N.º 14, d'Armentières à Ypres. Longueur totale, 7,083 mètres, en pavés, à l'état d'entretien sur les deux parties terminées d'Armentières au Badou, et de Frelinghien à la route départementale N.º 2. Dépense annuelle, 2,750 fr.; ce crédit est néanmoins susceptible d'être augmenté l'an prochain.

M. le Préfet nous informe quil a approuvé le 13 décembre 1841 l'état indicatif des travaux à faire pour la construction de la troisième partie du chemin d'Armentières à Ypres, dont l'exécution avait dû être provisoirement ajournée. Les travaux sont poussés avec activité et seront complètement terminés dans les premiers jours de septembre 1842.

Chemin N.º 19, de Sainghin à Pont-à-Marcq. — Longueur totale, 9,149 mètres, en pavés, à l'état d'entretien sur presque toute son étendue. Dépense annuelle, 2,000 fr.

Ce chemin est maintenant entièrement pavé; il ne reste plus à achever que les terrassements que la commune de Templeuve a

pris l'engagement d'exécuter dans les parties neuves sur toute la longueur de la ligne.

Le pavage des parties anciennes de ce chemin et notamment celui de la traversée du village de Templeuve, composé de faibles matériaux, a été extrêmement négligé; le crédit affecté à l'entretien du chemin ne permet pas d'apporter immédiatement, dans cet ancien pavage, toutes les améliorations désirables et qui ne pourront être que graduellement obtenues.

Chemin N.º 22, d'Englos à Haubourdin. — Ce chemin, d'une longueur totale de 1,893 mètres 60 centimètres, adjugé le 28 octobre 1839, vient d'être terminé. Les travaux consistaient en la construction d'une chaussée pavée de 1,532 mètres 80 centimètres de longueur sur trois mètres de largeur.

Cette chaussée a été établie dans un chemin légèrement sinueux et extrêmement étroit. Il serait fort à souhaiter que les accôtements qui n'ont quelquefois pas 50 centimètres de largeur, fussent portés partout à trois mètres; en pente, le chemin a été complètement régularisé et la rampe a été fort adoucie. Jusqu'en 1843, le chemin demeurera sans entretien. Ce sera sans inconvénient pour la partie neuve, qui est en parfait état en ce moment, mais il eût été à souhaiter que la partie vieille, dont la longueur est de 361 mètres 80 centimètres, sur le territoire d'Haubourdin, fût entièrement reprise en relevés à bout.

Chemin N.º 30, de Carvin à Orchies. — Les travaux de ce chemin, estimés à 150,644 fr. 42 cent., ont été adjugés, le 16 juin 1841, pour être exécutés en 1841, 1842 et 1843.

Bien que l'adjudication ait été passée à une époque peu avancée de l'année, et qu'il y ait eu assez de beaux jours en septembre pour permettre l'exécution de la portion des travaux afférente à l'exercice 1841, l'entrepreneur n'en fit rien, et l'année s'écoula sans qu'un seul pavé fût mis en œuvre. Le syndicat prit en considération les pluies continuelles de cette année malheureuse, et, sur sa recommandation, M. le Préfet consentit à ne point faire subir à l'entrepreneur la réduction qu'il avait encourue; il lui accorda de plus un délai qui a expiré au 1.er juillet dernier.

Les travaux de 1841 sont maintenant achevés, mais ceux de 1842 sont à peine commencés et l'entrepreneur est donc en retard.

Sauf ce reproche, qui ne manque pas de gravité, on ne peut rien objecter aux opérations de l'entrepreneur. Ses pavés sont d'un échantillon supérieur aux prescriptions du devis, et la main-d'œuvre ne laisse rien à désirer.

Cet entrepreneur vient d'assurer que ses travaux de la campagne actuelle vont être poussés avec toute l'activité convenable.

MM. les ingénieurs ont fait connaître qu'il était à craindre que le chemin, tel qu'il se construit, ne résistât pas au roulage, attendu qu'il est assis sur un fonds glaiseux, et que certaines parties, exécutées par un temps très-sec, sont encore mouvantes au point de faire concevoir des pressentiments très-fâcheux.

Convaincus qu'un bain de sable de 18 centimètres ne suffira point pour préserver les grès du contact de la glaise, MM. les ingénieurs ont proposé de modifier les bases du projet et d'augmenter de moitié la quantité de sable à fournir. M. le Préfet s'est empressé d'accueillir cette proposition, afin d'épargner au département et aux communes un entretien très-coûteux, et d'écarter le danger d'un remaniement dont les frais retomberaient, sans aucun doute, en majeure partie, à la charge du fonds subventionnel.

La fourniture supplémentaire de sable est estimée 4,000 fr. Ce surcroît de dépense sera imputé sur les rabais obtenus lors de l'adjudication, qui, à la fin de l'entreprise, doivent, s'ils n'ont pas été employés, faire retour aux souscripteurs particuliers, à raison des sacrifices considérables qu'ils ont consentis pour la construction du chemin N.° 30, de Carvin à Orchies.

La triste et onéreuse expérience faite autrefois sur divers points du département démontre combien il importe de ne rien négliger lors de la construction d'un chemin, pour lui assurer de bonnes conditions de conservation.

Nous voyons avec plaisir que le surcroît de dépenses, s'il y en a un, pourra être imputé sur les rabais obtenus, mais nous ne comprendrions guères que, dans aucun cas, ces rabais pussent donner lieu à des répétitions quelconques de la part des souscripteurs particuliers. Leurs offres doivent, ce nous semble, à moins de réserves formelles, être considérées comme un forfait auquel il n'y a rien à changer et qui doit offrir, dans certains cas d'ailleurs fort rares, de chétives compensations des chances inverses dont le plus souvent le département a à supporter la surcharge.

Chemin N.° 36, de Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing. — Les travaux de ce chemin, classé de grande communication en 1841, par le Conseil général, ont été adjugés le 10 juin dernier seulement, au profit du sieur Robin. La dépense de la construction est évaluée à 73,210 fr. 89 c.

Les travaux, qui doivent être exécutés en trois ans, consistent dans l'établissement d'une chaussée pavée de 2,508 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, et des ouvrages qui en dépendent.

Aucun travail ne sera entrepris sur ce chemin, avant la campagne prochaine.

Les parties anciennement confectionnées du chemin de Quesnoy-

sur-Deûle à Tourcoing sont l'objet d'un bail d'entretien passé pour quatre ans, à partir du 1.er janvier 1842. Elles nécessiteront non seulement des travaux d'entretien, mais encore de grosses réparations que l'on tâchera d'opérer peu à peu, dans les bonnes années, sans excéder la limite de 5,500 fr. établie au devis.

Le Conseil municipal de Bondues a déclaré se refuser à voter le payement du contingent assigné à cette commune dans les frais de construction du chemin N.° 36, de Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing, et a demandé que ladite commune fût rayée de la liste de celles désignées comme intéressées à l'établissement de cette ligne, attendu que ce chemin ne doit lui être d'aucune utilité.

Le syndicat, consulté à deux reprises différentes sur cette réclamation, estime qu'elle n'est pas susceptible d'être accueillie; et dans son rapport, en date du 20 avril 1842, il s'exprime, à cet égard, dans les termes suivants :

« La commune de Bondues nie aussi l'intérêt qu'elle peut avoir à l'établissement de la route N.° 36. Mais cette commune fort étendue touche d'une de ses extrémités aux habitations de Linselles, et d'une autre, à celles de la ville de Tourcoing. Ainsi, d'une part, intérêt très-vif pour plusieurs des exploitations agricoles, à ce que la lacune de la Vignette au Blanc-Four soit pavée : de l'autre intérêt non moins vif, pour les autres domaines, à ce que le pavé vicinal qui traverse Bondues et celui qui va du Blanc-Four à Tourcoing, soient affranchis du mauvais entretien et des entraves inhérentes à la vicinalité simple, et qu'ils présentent au parcours fréquent auquel ils sont assujettis les avantages qui ne peuvent résulter que de la grande vicinalité. »

En conséquence M. le Préfet vous propose de rejeter la réclamation du Conseil municipal de Bondues, et de maintenir cette commune au nombre de celles intéressées à la construction et à l'entretien du chemin de grande communication N.° 36.

Votre commission a examiné la réclamation de la commune de Bondues, et, la rapprochant des justes observations par lesquelles le syndicat la réfute, votre 3.e bureau croit devoir vous proposer de maintenir la commune de Bondues au nombre de celles intéressées au chemin de Quesnoy à Tourcoing, sauf à M. le Préfet à calculer sa part de concours dans la proportion qui lui paraîtra équitable, eu égard aux avantages qu'elle doit retirer de cette communication éminemment importante dans un intérêt plus général.

Chemin N.° 37, de Lannoy à Néchin. — Egalement classé en 1841 par le Conseil général, ce chemin, dont l'étendue n'est que de 560 mètres, a été adjugé le 16 février dernier; la dépense de sa construction est évaluée à 21,000 fr.; son exécution aura lieu cette année.

Les terrains nécessaires à l'établissement de la chaussée, des accôtements et des fossés, ont été acquis à l'amiable à des prix modérés ; on est même parvenu à rectifier la ligne, qui, originairement, était fort sinueuse, et à l'abréger.

Les terrassements sont faits, les matériaux s'approvisionnent, et rien ne peut faire présumer que le travail ne s'achève pas en bonne saison. Les dépenses se renfermeront dans les limites prévues.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Chemin N.o 10, de Douai à Bapaume. — Ce chemin est d'une longueur totale de 6,516 mètres, depuis son origine à la route royale N.o 17 jusqu'à la limite du département du Nord à la sortie de la commune de Lécluse.

Il est entièrement à l'état d'entretien depuis le 1.er janvier 1841, et occasionne une dépense annuelle de 2,600 fr. Cette somme est reconnue insuffisante et il sera prochainement nécessaire de l'augmenter.

Chemin N.o 13, de Valenciennes à Somain. — Ce chemin, d'une longueur totale de 19,173 mètres, se compose de deux parties distinctes, situées, l'une dans l'arrondissement de Valenciennes, et l'autre dans l'arrondissement de Douai. La partie comprise dans l'arrondissement de Valenciennes a une étendue de 13,663 mètres ; elle a été adjugée le 20 juin 1838 pour la somme de 124,480 fr.

Les travaux ont commencé en 1839 et doivent être terminés en 1844.

Les dépenses faites au 31 mai 1842, y compris les indemnités de terrains, s'élèvent à........................ 78,764f 52c

La dépense totale présumée au 31 décembre 1842 sera de 82,000 fr.

A cette époque, toute la chaussée pavée sera construite pour ce qui regarde l'entreprise ; il ne restera qu'à régulariser la route dans les anciennes parties autant que la situation des fonds le permettra.

Le Conseil d'arrondissement de Valenciennes a demandé dans sa dernière session que la commune de Wallers fût mise en demeure de terminer immédiatement la portion du chemin de Valenciennes à Somain, qu'elle s'est engagée à exécuter à ses frais, dans la traverse de son territoire ; des recommandations avaient déjà été adressées à cet égard à M. le maire de Wallers, et j'ai lieu de croire, dit M. le Préfet, que cette portion de chemin sera achevée cette année.

La longueur de la chaussée à l'état d'entretien s'augmente successivement des parties neuves définitivement reçues. Aussi la

dépense annuelle, qui n'était en 1841 que de 5,500 fr., ne tardera-t-elle pas à être portée à 7,000 fr.

La seconde partie du chemin N.° 13 de Valenciennes à Somain, située dans l'arrondissement de Douai, a une longueur de 5,510 mètres; sa construction a été adjugée le 15 avril 1840, moyennant la somme de 83,958 fr. 67 cent.

Son exécution doit être terminée en cinq ans; c'est-à-dire en 1844.

Au 30 juin 1842, la dépense faite, tant pour travaux que pour indemnités de terrains, s'élevait à 60,000 fr. La dépense totale présumée au 31 décembre 1842 sera de 77,000 fr. Le chemin sera alors arrivé aux trois quarts de son exécution.

L'activité imprimée aux travaux donne lieu d'espérer que la chaussée sera livrée à la circulation, sur toute sa longueur, en 1843, un an plus tôt conséquemment que le devis ne l'exige. Il est vrai qu'à cette époque il restera encore des terrassements à faire, des indemnités à payer, quelques améliorations à réaliser pour la construction d'ouvrages d'art, dont la nécessité sera reconnue d'ici là; mais toujours est-il certain qu'à cette époque, la chaussée sera entièrement terminée.

La réclamation du Conseil d'arrondissement de Valenciennes est parfaitement fondée, et nous avons l'honneur de vous proposer de prier M. le Préfet de tenir la main à ce que la commune de Wallers ne diffère pas plus long-temps la confection de la portion de pavé qu'elle a pris l'engagement d'exécuter à ses frais dans la traversée de son territoire.

Chemin N.° 25, d'Arleux à Orchies. — Ce chemin, d'une longueur totale de 9,702 mètres, a été adjugé en cinq lots distincts, les 2 et 12 juin 1840, moyennant la somme de 172,900 fr.

Les travaux, d'après les conditions du devis, devaient être terminés en quatre ans, c'est-à-dire en 1843; mais les entrepreneurs se sont tous mis en avance, et la chaussée se trouve dès-à-présent achevée sur presque toute sa longueur.

Le premier lot, celui de Vred à Pecquencourt, a été exécuté en 1840.

Les travaux de pavage viennent d'être terminés sur le 2.e, le 4.e et le 5.e lots; quant au 3.e lot, il ne restait plus pour le finir que 259 mètres de pavage à faire, et comme le pays tenait particulièrement à ce que la ligne vicinale de grande communication d'Arleux à Orchies fût complètement achevée avant l'hiver prochain, M. le Préfet a personnellement engagé l'entrepreneur du 3.e lot, le sieur Dubois, à se mettre en mesure de paver immédiatement cette faible lacune.

Chemin N.° 34, d'Auberchicourt à Abscon. — Ce chemin, d'une

longueur totale de 4,704 mètres, a été classé de grande communication par le Conseil général dans sa dernière session.

Nous laissons parler M. le Préfet.

« Sa construction, évaluée à 83,000 fr., fait l'objet d'une entreprise à forfait soumissionnée par la compagnie des mines de houille d'Aniche pour le prix de 74,502 fr. En accordant à ladite compagnie l'entreprise de ce chemin, j'ai suivi la marche tracée par M. le Ministre de l'intérieur, dans une affaire identique, celle de la construction du chemin d'Hélesmes à Bouchain par Denain, confiée sur simple soumission à la compagnie d'Anzin.

» J'ai trouvé d'autant moins d'inconvénients à affranchir ce chemin des formalités d'une adjudication publique, que la compagnie d'Aniche présentait à l'administration toutes les garanties désirables d'une bonne et prompte exécution des travaux, et qu'une adjudication n'eût certainement pas amené, dans la réduction de la dépense, un résultat aussi favorable que celui produit par l'acceptation des offres de cette compagnie.

» La dépense des travaux effectués s'élevait au 30 juin 1842, à 45,000 fr., et il est permis d'espérer, d'après la marche des approvisionnements, que la compagnie d'Aniche sera en mesure de tenir l'engagement qu'elle a souscrit de terminer complètement la construction du chemin N.º 34 dans la campagne de 1842. »

M. le Préfet a cru devoir procéder, à l'égard de cette route, comme il l'avait fait l'année précédente, par rapport à celle d'Hélesmes à Denain, après autorisation ministérielle. Il a concédé l'entreprise à la compagnie d'Aniche, moyennant une somme à lui payer de.................................... 74,502 fr.
laquelle augmentée de......................... 8,000

subside offert par la compagnie, élève en réalité à... 82,502
le prix d'un pavé prévu au devis pour 83,000 fr.

Les explications fournies par M. le Préfet dans le sein de la commission nous ont persuadés que, dans l'espèce, le mode d'adjudication avec concurrence et publicité n'aurait présenté aucune chance favorable; qu'au contraire, il eût été à craindre que, non plus que pour le chemin voisin d'Arleux à Orchies, on n'eût pas trouvé d'adjudicataire au prix du devis; mais qu'à coup sûr aucun n'eût voulu s'obliger à exécuter, dans le courant d'une campagne, comme l'a fait la compagnie, qu'ainsi il s'est opéré une conciliation d'intérêts favorable à tous.

Au surplus, ce mode de procéder ne peut être qu'une rare exception au principe de l'adjudication avec publicité et concurrence, recommandé dans l'ordonnance royale du 14 novembre 1837, en matière de travaux qui intéressent les communes.

Chemin N.° 35, de Douai à Saint-Amand. — Le Conseil général, dans sa dernière session, a partagé en deux sections distinctes le chemin susdit, l'une comprenant la partie située entre Flines et l'Alène-d'Or, arrivée depuis longtemps à l'état d'entretien; l'autre comprenant la partie située entre Flines et Douai, par Lallaing et Waziers, et qui est encore à construire.

Il a désigné, comme devant contribuer à l'entretien de la première section, les communes de Douai, Flines, Tilloy, Marchiennes-Ville, Vred, Alnes, St.-Amand, Sars-et-Rosières Brillon, Rosult et Bousignies.

Et comme intéressées à la construction seulement de la seconde section, les communes de Flines, Lallaing, Waziers, Sin et Douai, qui devront ultérieurement prendre à leur charge la totalité des frais d'entretien.

La première section, dont la position se trouve maintenant régularisée, est l'objet d'un bail d'entretien passé pour quatre ans, à dater du 1.er janvier 1842. Sa dépense annuelle est de 4,500 francs. Le chemin est très-bon en ce moment, et les travaux d'art y sont en voie d'amélioration.

Par suite de la décision du Conseil général, qui a adopté définitivement, pour l'établissement de la seconde section, le tracé passant par Waziers, Lallaing, le Marais des Six-Villes et arrivant à Flines par la rue de Choigny, « j'ai, dit M. le Préfet, décidé qu'une somme de 12,000 fr. serait prélevée sur le fonds subventionnel, à titre de concours dans la construction de cette ligne, à condition que le surplus de la dépense serait fourni par les communes intéressées.

» J'ai en outre chargé MM. les ingénieurs des ponts et chaussées de rédiger le projet du chemin susdit, suivant le tracé adopté, non pas de Douai à Flines toutefois, mais seulement depuis l'extrémité du territoire de Waziers jusqu'à la rencontre de la partie déjà confectionnée de Flines à l'Alène-d'Or, attendu que la commune de Waziers vient de faire paver la partie du chemin qui traverse son territoire, à la réserve d'environ 80 mètres courants, qui seront achevés en 1842, au moyen des ressources communales.

» Le projet, dressé avec toute l'économie possible, s'élève à la somme de 38,000 fr. Or, en défalquant de ce chiffre la subvention de 12,000 fr., il restait encore à pourvoir, par les communes intéressées, à une dépense de 26,000 fr.

» Les Conseils municipaux de ces communes ont été mis en demeure de délibérer sur leurs offres de concours dans la dépense précitée; il résulte de leurs délibérations que Douai et Sin ont refusé toute subvention, parce que le chemin n'a point pour ces deux communes un intérêt direct; que Flines et Lallaing ont voté

ensemble 25,000 francs qui, joints au subside départemental de 12,000 francs, laissent encore, sur le chiffre total du devis, un déficit de 1,000 fr., que le syndicat prie l'administration supérieure de vouloir bien couvrir au moyen d'un supplément d'allocation. Je suis disposé à accorder ce nouveau subside, et les travaux du chemin pourront être mis incessamment en adjudication.

» Mais les communes refusent de se charger seules de l'entretien, en alléguant que ce chemin étant classé de grande communication, les frais de cet entretien doivent être supportés simultanément par elles et par le département. Le motif de ce refus est péremptoire, et vous reconnaîtrez, Messieurs, combien étaient fondées les réserves que j'ai faites à cet égard, lors de la discussion de l'affaire, où le Conseil s'est évidemment écarté de la marche suivie pour le classement des chemins. »

Les conditions attachées par votre délibération de l'année dernière au maintien du classement de ce chemin étaient si formellement exprimées, qu'il serait impossible de s'en écarter sans créer un dangereux précédent, sans porter atteinte à la dignité du Conseil ; et c'est à ce point de vue, bien plus que sous le rapport purement financier, qu'il me paraît convenable d'envisager aujourd'hui cette affaire.

Il importe que les communes sachent bien que les conditions auxquelles le Conseil subordonne l'effet d'un vote sont sérieuses et doivent être respectées et accomplies. Aussi, et quelque minimes que fussent les différences entre vos prescriptions et les offres recueillies, nous n'aurions pas hésité à vous proposer de prier M. le Préfet de ne pas donner suite au classement conditionnellement prononcé.

Toutefois, en ce qui touche la question d'entretien, la dépense avait été exclusivement imposée aux communes. En y réfléchissant de nouveau, nous avons pensé qu'il pouvait n'être pas sans inconvénient d'introduire une exception à la règle générale d'après laquelle le département et les communes participent concurremment à cette charge, et, nous rappelant les objections présentées à cet égard par M. le Préfet, et les réserves dont il avait même accompagné l'accueil de notre délibération de l'an dernier, mais surtout par un désir de conciliation auquel se sont rendus les trois membres de l'arrondissement de Douai, nous avons pensé qu'il y avait lieu, tout en maintenant à 12,000 fr. le chiffre du subside départemental, d'abandonner la question d'entretien, laissant à M. le Préfet le soin d'en régler les proportions comme il croira juste de le faire. De cette manière il aura à confondre toutes les communes appartenant aux deux branches que précédemment il avait fallu distinguer. En conséquence, votre 3.e bureau a l'hon-

neur de vous proposer de décider que M. le Préfet sera prié : 1.º de ne pas dépasser le chiffre de 12,000 francs pour le subside à accorder au chemin de Douai à St.-Amand par Lallaing et Flines ; 2.º de régler suivant les conditions qui lui paraîtront les plus équitables, la proportion des frais d'entretien entre les communes et le département. Ces communes sont : Douai, Sin, Waziers, Lallaing, Flines, Tilloy, Marchiennes-Ville, Vred, Alnes (arrondissement de Douai), St.-Amand, Sars-et-Rosières, Brillon, Rosult et Bousignies (arrondissement de Valenciennes.)

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Chemin N.º 15, d'Esnes à Maretz. — Ce chemin, d'une longueur totale de 12,580 mètres, a été adjugé le 25 mars 1839, pour la somme de 264,890 fr. 33 c.

La durée de son exécution a été fixée à cinq ans, à dater de 1839.

Les dépenses faites au 31 mai 1842 s'élevaient, y compris les indemnités de terrains, à 162,175 fr. 60 c.; la dépense totale présumée au 31 décembre 1842 sera de 200,000 francs.

A cette époque, les quatre cinquièmes de la chaussée pavée seront entièrement construits. Il ne restera à paver qu'une partie au-delà de Clary, d'environ 2,500 mètres de longueur, jusqu'à la chaussée Brunehaut, à Maretz.

L'adjudication a produit un rabais de 1,141 fr. 67 c.; ce rabais viendra en déduction du contingent départemental, et bien que l'on ait découvert, dans le nivellement du chemin, plus de terrains glaiseux qu'on ne l'avait supposé dans le projet, ce qui a nécessité une plus grande quantité d'encaissements en pierres sous la chaussée, et augmenté notablement la dépense pour cette nature de terrain, l'état d'avancement du chemin permet d'assurer qu'il y aura en définitive quelques économies, mais il conviendra de reporter le boni du rabais et les économies obtenues sur le chemin N.º 16, ainsi que MM. les ingénieurs en ont fait la proposition.

Chemin N.º 16, de Solesmes à Caudry. — Ce chemin, d'une longueur totale de 8,485 mètres, a été adjugé le 25 mars 1839, pour la somme de 175,275 francs.

La durée de l'exécution des travaux a été fixée à cinq ans, à dater de 1839.

Les dépenses faites au 31 mai 1842 s'élevaient, y compris les indemnités de terrains, à 121,470 fr. 89 cent.

La dépense totale présumée au 31 décembre 1842 sera de 135,000 francs.

A cette époque, les quatre cinquièmes de la chaussée seront

entièrement construits. Il ne restera à paver qu'une lacune d'environ 1,500 mètres entre Viesly et Briastre.

L'adjudication a produit un rabais de 746 fr. 99 cent., mais ce rabais ne pourra pas venir en déduction du contingent départemental, parce que le nivellement du chemin a fait découvrir plusieurs terrains glaiseux où il a été indispensable d'employer des encaissements en pierres sous la chaussée pavée, pour éviter son bouleversement sous l'action des voitures, comme il arrive sur la route départementale N.o 10. Le contingent départemental devra donc être augmenté de toutes les économies que présentera en définitive l'exécution du chemin N.o 15, d'Esnes à Maretz, afin d'étendre, autant que possible, jusqu'à l'extrémité du village de Caudry, comme l'indique la désignation du chemin, la chaussée pavée qu'on n'a pu conduire que jusqu'au centre du village, d'après la longueur prévue dans l'évaluation de la dépense. M. le Préfet nous annonce qu'il a autorisé, le 13 juin dernier, un premier revirement de 2,500 francs du chemin N.o 15 au chemin N.o 16, et qu'il est probable qu'un second revirement de fonds pourra avoir lieu en 1843.

Les revirements de crédit que M. le Préfet vous annonce devoir faire dans le cours d'exécution des deux chemins dont il vient d'être parlé, ne sauraient donner lieu à aucune observation critique. Outre qu'ils rentrent dans le droit exclusif de ce magistrat, ils paraissent être parfaitement justifiés par la nécessité d'asseoir le plus solidement possible la chaussée pavée dans des terrains difficiles.

Chemin N.o 26, de Cambrai à Solesmes. — Ce chemin, d'une longueur totale de 19,319 mètres, a été adjugé le 12 juin 1840, pour la somme de 459,083 fr. 49 c.

La durée d'exécution n'a pu être déterminée. Les travaux doivent s'effectuer d'abord jusqu'à concurrence des contingents votés par les communes. Cette première partie des ouvrages doit être terminée en quatre ans. Le chemin se construit par les deux extrémités à la fois. Les travaux seront continués et achevés avec le contingent départemental, aussi promptement que le permettra ce contingent, sans que la somme des travaux à exiger de l'entrepreneur puisse dépasser 100,000 fr. annuellement.

Par arrêté en date du 29 mars 1842, M. le Préfet a accordé à ce chemin un premier à-compte de 50,000 fr. sur la subvention départementale qui lui a été promise, et qui s'élève à 224,428 fr.; ce qui permettra d'imprimer aux travaux une activité beaucoup plus grande.

Les dépenses faites au 31 mai 1842, y compris les indemnités de terrains, étaient de 153,837 fr. 59 c.

La dépense totale présumée au 31 décembre prochain sera de 260,000 fr.

Pour cette époque la première section du chemin, depuis Cambrai jusqu'au calvaire de Cagnoncle, et la troisième section, depuis Saint-Waast jusqu'à Solesmes, seront achevées. Le chemin sera alors construit sur 11,229 mètres, et il restera à construire la deuxième section de 8,080 mètres de longueur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Chemin N.o 21, de Saint-Amand à Hélesmes. — Ce chemin, dont la longueur totale est de 9,450 mètres, a été adjugé le 20 août 1839, pour la somme de 87,539 fr. 76 c.

Les travaux doivent, d'après les conditions de l'entreprise, être exécutés en cinq ans, à dater de 1840.

Les dépenses faites au 31 mai 1842 s'élevaient, y compris les indemnités de terrain, à 37,386 fr. 05 c.

La dépense totale présumée au 31 décembre 1842 sera de 52,000 fr.

Pour cette même époque, les trois cinquièmes des travaux seront exécutés. On s'est attaché à paver d'abord les parties de l'ancien chemin où le sol naturel était le plus mauvais, afin d'obtenir une communication plus longtemps praticable sur toute la ligne.

Les parties anciennement confectionnées du chemin N.o 21 sont à l'état d'entretien depuis le 1.er janvier 1841; elles exigent une dépense annuelle de 3,150 fr. Le crédit a été de 5,500 fr. en 1841, parce qu'il a fallu remettre en bon état des parties qui avaient été négligées par les communes depuis plusieurs années.

Chemin N.o 29, d'Hélesmes à Bouchain, par Denain. — Ce chemin, d'une longueur totale de 7,735 mètres, et dont la dépense est évaluée à 89,000 fr., n'a point été adjugé. La compagnie des mines de houille d'Anzin s'est engagée à l'exécuter moyennant l'abandon des ressources allouées par le département et les communes, et qui s'élèvent ensemble à 40,000 fr. La soumission qu'elle a présentée à cet effet a été acceptée par mon arrêté en date du 7 mai 1841.

Les dépenses faites au 31 mai 1842 s'élevaient, y compris les indemnités de terrains, à 45,925 fr. 73 c.

La compagnie d'Anzin a annoncé l'intention de terminer le chemin cette année. Toutes les opérations ont été faites en conséquence sur le terrain, mais il est douteux cependant que cette compagnie puisse réunir la quantité de pavés nécessaire pour construire toute la chaussée.

Chemin d'Hélesmes à Bouchain, par Escaudain, Rœulx et

Neuville. — Ce chemin avait été classé en 1840, par le Conseil général, à la condition que le département n'interviendrait que pour un tiers dans la dépense de sa construction, évaluée à 138,000 fr., et que les deux autres tiers seraient garantis par la compagnie de Douchy, sous la déduction des subsides à voter par les communes désignées comme intéressées à cette ligne.

Cette condition n'ayant point été acceptée par la compagnie de Douchy, M. le Préfet vous avait proposé, dans votre dernière session, le déclassement du chemin dont il est question.

Toutefois vous avez cru devoir ajourner cette mesure, parce qu'il vous a paru qu'une légère modification à apporter au tracé primitif pourrait ramener le chemin projeté à de meilleures chances de réalisation.

Cette modification consistait à détourner le chemin, à partir de Rœulx, pour le diriger par Mastaing vers Bouchain. Ce tracé aurait l'avantage de relier directement le chemin susdit avec une autre ligne qu'il serait également désirable de voir établir, et qui, passant par les communes de Marquette, Marcq, Fressin et Bugnicourt, formerait ainsi la jonction entre les routes royales N.os 17 et 43, et y rattacherait les nombreux établissements agricoles et industriels que renferment ces localités.

« Conformément au vœu que vous avez émis, dit M. le Préfet, j'avais chargé MM. les ingénieurs des ponts et chaussées de rédiger un projet de chemin de grande communication partant de Denain, et passant par Lourches, Rœulx, Mastaing, Marquette, Marcq, Fressin et Monchecourt. Ce projet m'avait été transmis, et je me disposais à faire délibérer les communes sur son adoption et sur leur participation dans la dépense, lorsque je fus informé par l'un de MM. les membres du Conseil général, que le chemin, tel qu'il était projeté, n'aurait qu'une utilité restreinte, et que l'on obtiendrait difficilement les fonds nécessaires pour sa construction.

» Le même membre ajoutait qu'après avoir recueilli les vœux des communes, il était préférable que le chemin d'Hélesmes à Bouchain fût dirigé, à partir de Marquette, par Wasnes-au-Bac, Bantigny, Tilloy et Neuville-Saint-Remy; que cette ligne, connue autrefois sous le nom de route de Tournai à Cambrai, réunirait tous les suffrages, parce que sa construction permettrait à de nombreuses communes de fréquenter les marchés de Cambrai, Marchiennes, Orchies et de s'approvisionner de bois et de charbon en toutes saisons.

» J'ai, en conséquence, invité MM. les ingénieurs à s'occuper immédiatement de la rédaction d'un nouveau projet, dans la direction ci-dessus indiquée, mais leur travail, ne m'étant point encore parvenu, ne pourra être mis sous les yeux du Conseil général que

dans la session de 1843. D'ici là les communes auront été entendues et le Conseil sera alors en mesure de prendre une décision. »

Les combinaisons nouvelles dont M. le Préfet entretient le Conseil sous la dénomination d'un classement dont l'annulation a été successivement ajournée par différents motifs, ces combinaisons, disons-nous, constituent autant de projets nouveaux et distincts dont l'examen trouvera sa place dans la catégorie des demandes de classement que nous aurons à traiter dans la suite de ce rapport.

Toutefois, il peut paraître raisonnable et juste de détacher dès à présent, pour en faire le complément d'un chemin de Saint-Amand à Bouchain, la partie comprise entre Denain et la route royale N.° 43, passant par Lourches, Rœulx et Mastaing.

On se rappelle qu'en reliant à cette portion un prolongement fort important dans la direction de Bugnicourt, on n'avait eu en vue que d'assurer de meilleures chances à la route tout entière, en réunissant les offres d'un plus grand nombre de communes. Toutefois, un de nos collègues appartenant à la localité assure que le chemin de Denain, arrêté au point de jonction de celui de Mastaing avec la route royale N.° 43, trouvera immédiatement dans les communes intéressées des ressources suffisantes. Dès lors, il ne reste plus qu'à prier M. le Préfet :

1.° De consulter les communes intéressées et d'user auprès d'elles de toute son influence pour en obtenir des offres qui, atteignant la limite normale, rendent possible la réalisation du chemin projeté entre Denain et Bouchain, passant par Lourches, Rœulx et Mastaing, et finissant à la rencontre de la route royale N.° 43.

2.° De régulariser, d'ici à la prochaine session, les conditions de classement de ce chemin, auquel le Conseil réserve provisoirement un droit de priorité vis-à-vis de ceux qui pourraient se présenter dans le même arrondissement.

Telles sont les conclusions que votre 3.e bureau a l'honneur de présenter à votre adoption.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Chemin N.° 20, de Trélon à Rond-Buisson. — Ce chemin, d'une longueur totale de 10,499 mètres, a été adjugé le 19 octobre 1839, pour la somme de 31,500 francs.

D'après les conditions de l'entreprise, les travaux de construction de ce chemin devaient être terminés en 1842.

Ils ont été achevés en effet au 1.er juin dernier, et ils pourront être admis à la réception définitive avant la fin de cette campagne.

A partir du 1.er janvier 1843, l'entretien de ce chemin devra être supporté par le département et les communes; la dépense

annuelle de cet entretien est présumée devoir s'élever à 6,000 fr.

Le Conseil général ayant, dans sa dernière session, exprimé le vœu que l'administration réitérât ses instances auprès de M. le Ministre de la guerre, pour obtenir la levée de l'opposition qu'a rencontrée, de la part de la commission mixte, le projet de construction de la partie de chemin de Solre à Trélon, « j'ai, dit M. le Préfet, fait ouvrir à cet effet de nouvelles conférences entre MM. les ingénieurs des deux services.

» Nonobstant les circonstances favorables exposées par le Conseil général, et résultant de ce que l'établissement des fortifications de Paris permet d'apporter des modifications au système de défense de la frontière du nord, l'ingénieur militaire a persisté dans son opposition. Ses motifs me paraissent toutefois avoir été victorieusement réfutés par l'ingénieur civil, et je conserve l'espoir que la commission mixte, actuellement saisie de cette affaire, permettra de construire la lacune qui interrompt aujourd'hui, d'une manière si fâcheuse pour de nombreux intérêts, une ligne fort importante, dont les deux extrémités sont en cours d'exécution.

» Si cette autorisation est accordée, je provoquerai immédiatement les offres des communes et des particuliers en faveur de l'exécution de cette lacune, et je mettrai l'affaire en état de vous être présentée lors de votre prochaine session. »

Nous avons la satisfaction de vous apprendre que la levée de l'opposition militaire, que M. le Préfet vous laissait entrevoir sous forme d'espérance, nous est annoncée par un de nos collègues comme lui étant formellement promise par les membres de la commission mixte.

Chemin N.° 24, de Gussignies à Avesnes. — Ce chemin, d'une longueur totale de 17,551 mètres, a été adjugé le 15 janvier 1840, pour la somme de 86,278 fr.

D'après les conditions du devis, les travaux ne devaient être achevés qu'en 1844; ils étaient néanmoins terminés complètement au 1.er juin dernier et pourront être soumis à la réception définitive avant la fin de cette campagne.

La dépense totale de l'entretien du chemin N.° 24, qui, à partir de 1843, devra être supportée par les communes et le département, est évaluée à 10,000 fr.

Cette somme peut paraître considérable, si on la rapproche du chiffre qui exprime la longueur de la route et du chiffre d'entretien de quelques routes départementales; mais, dit M. le Préfet, il est à observer « 1.° qu'en ce moment aucune route royale ni départementale de l'arrondissement d'Avesnes n'est autant fréquentée que certaines parties du chemin N.° 24, où l'on remarque jusqu'à 600 colliers par jour, appartenant presque exclusivement à des

voitures de gros roulage chargées de houille, de fer, de marbre, de minerai et de bois pour les mines; 2.° qu'une chaussée étroite de trois mètres, qui ne laisse passage qu'à une seule voiture à la fois, supporte bien plus de fatigue qu'une chaussée de cinq mètres, et donne lieu à des frais de main-d'œuvre bien plus élevés.

» L'expérience acquise permet d'ailleurs ici de donner des chiffres positifs. La première section du chemin N.° 24, construite la première, ayant pour longueur 6,280 mètres, a coûté d'entretien, depuis un an, l'énorme somme de 4,500 fr., encore son état laisse-t-il beaucoup à désirer. »

Le Conseil d'arrondissement d'Avesnes a, dans sa dernière session, émis le vœu que le prolongement du chemin N.° 24, depuis la route départementale N.° 13 jusqu'à la route N.° 12, en suivant la chaussée Brunehaut, fût effectué le plus tôt possible. Cette lacune, qui permettra d'abréger notablement le trajet d'Avesnes à Bavay, à Valenciennes et à Lille, présente une longueur totale de 4,100 mètres. M. le Préfet se propose de faire étudier le projet de sa construction, à la dépense de laquelle plusieurs communes particulièrement intéressées, ainsi que divers propriétaires, s'engagent à prendre part. L'administration espère pouvoir, de son côté, venir en aide à ces utiles travaux, en y consacrant d'abord l'excédant probable des 86,278 fr. qui ont été affectés à l'établissement du chemin N.° 24 de Gussignies à Avesnes.

Le prolongement dont M. le Préfet vous entretient est certainement une amélioration d'autant plus désirable, qu'il ne paraît pas impossible de la voir se réaliser sans augmentation de dépenses sur le chiffre du devis primitif.

Chemin N.° 27, de Maubeuge à Solre. — Ce chemin, d'une longueur totale de 13,812 mètres, a été adjugé le 31 juillet 1840, moyennant la somme de 109,290 fr.

Les travaux commencés en novembre 1840 doivent, d'après les conditions de l'entreprise, être terminés dans le courant de 1844.

Le chemin est attaqué sur une longueur d'environ 9,000 mètres et peut être considéré comme terrassé aux deux tiers; aucun empierrement n'est encore placé, mais l'approvisionnement du cailloutis est très-avancé depuis la sortie de Ferrière-la-Grande jusqu'à l'entrée du village de Damousies. Sans un déplorable système de tergiversation de la part de l'entrepreneur et les difficultés d'expropriation des terrains nécessaires à la route, les travaux du chemin N.° 27, dont le projet, trop légèrement établi, a dû subir de nombreuses modifications, seraient beaucoup plus avancés. J'ai néanmoins, ajoute M. le Préfet, l'espoir que toutes ces difficultés ne seront plus de longue durée et qu'avant peu les travaux pourront être poussés avec une grande activité.

Chemin N.o 28, de Maubeuge à Binche. — Ce chemin, d'une longueur totale de 8,777 mètres, n'a pu être adjugé lors du concours ouvert à la préfecture le 28 mai 1841. Sa construction a été confiée au sieur Delsaux, moyennant une somme de 49,110 fr.

Les travaux ont commencé le 1.er avril 1842 et doivent, d'après les conditions du devis, être terminés en 1844.

Au 1.er juin 1842, les travaux de terrassement étaient achevés aux quatre cinquièmes et l'approvisionnement du cailloutis exécuté à moitié. Si l'impulsion donnée jusqu'ici aux travaux se poursuit jusqu'au mois de novembre, le chemin sera complètement terminé cette année.

La Belgique, malheureusement, n'a point encore réalisé l'engagement qu'elle a pris de prolonger ce chemin sur son territoire; et j'ai récemment appris, dit M. le Préfet, que le génie militaire paraissait devoir mettre obstacle à l'exécution de cet engagement. M. le gouverneur du Hainaut a bien voulu me promettre d'intervenir activement pour lever les difficultés qui s'opposent à la continuation des travaux sur le territoire de la province.

Votre commission a l'honneur de vous proposer d'inviter M. le Préfet à continuer d'actives démarches auprès du gouvernement belge, afin de le presser d'accomplir ses engagements, en prolongeant sur son territoire un chemin dont les avantages doivent être également partagés par les deux pays.

Chemin N.o 31, de Bavay à Solesmes. — Ce chemin, d'une longueur totale de 25,090 mètres, a été adjugé le 30 mai 1841, moyennant la somme de 184,500 fr.

Les travaux ont commencé le 1.er avril 1842, et doivent, d'après les conditions du devis, être terminés en 1845.

Au 1.er juin 1842, les travaux de terrassement, commencés à la sortie de Bavay, étaient arrivés sur le territoire d'Amfroipret, à 6 kilomètres environ de cette première ville. Suivant la demande faite par Le Quesnoy, ces travaux seront portés, d'ici à la fin de la campagne, jusqu'à la route royale N.o 45. Les approvisionnements en cailloutis sont commencés.

Le syndicat du chemin vicinal de grande communication de Bavay à Solesmes a proposé d'apporter au tracé de ce chemin, dans la partie comprise entre le bois de Gommegnies, Villereau et Le Quesnoy, une modification dont cette dernière ville retirerait de grands avantages. « J'ai, dit M. le Préfet, chargé MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées de l'examen et de l'étude de ce projet, mais leur travail ne m'est point encore parvenu. Or, le Conseil d'arrondissement d'Avesnes a, sur l'observation d'un de ses membres, émis dans sa dernière session l'avis qu'aucune modification ne doit être apportée dans la direction du chemin N.o 31, aux abords de la ville du Quesnoy, et que le tracé adopté par

le Conseil général doit recevoir sa pleine et entière exécution. Toutefois, comme cet avis n'est appuyé d'aucun motif qui permette d'en apprécier la valeur, je me réserve d'examiner le projet avec la plus grande attention lorsqu'il me sera soumis, et je n'autoriserai la modification sollicitée qu'autant qu'il soit bien évident que les avantages qu'elle pourrait procurer à la ville du Quesnoy ne causeront le moindre préjudice à aucune des autres communes intéressées à cette ligne. J'ai d'ailleurs déjà fait connaître à M. le Président du syndicat que je n'autoriserai le changement de tracé dont il est question, qu'autant qu'il ne devra résulter de son exécution aucune nouvelle charge pour le département.

» La commission mixte des travaux publics s'étant opposée à l'exécution de la partie du chemin N.º 31, de Bavay à Goguie-Chaussée, cette portion de la voie classée était demeurée suspendue, et, dans votre dernière session, vous avez proposé de modifier cet ancien tracé en le dirigeant par Malplaquet jusqu'à la frontière belge, d'où part en droite ligne sur Mons une chaussée romaine qui traverse le bassin houiller des environs de Bavay.

» Avant de faire étudier, conformément à votre recommandation, cette nouvelle direction dont vous avez reconnu les avantages, et dont un avant-projet dressé par l'un des agents-voyers de l'arrondissement d'Avesnes, évaluait la dépense à 21,000 fr., j'ai cru devoir m'assurer que le génie militaire ne s'opposerait point à la réalisation de cette nouvelle partie du chemin.

» J'ai fait ouvrir à cet effet, entre MM. les ingénieurs des deux services, des conférences dont le résultat n'est point favorable, car M. le chef du génie, à Maubeuge, se fondant sur ce que les motifs militaires qui ont fait rejeter, en 1840, l'exécution du chemin dont il s'agit, de Bavay à Gognie-Chaussée, subsistent toujours, a été d'avis que le prolongement projeté de Bavay à la frontière belge, par Malplaquet, ne peut être autorisé. »

Quoi qu'il en soit, l'affaire est soumise à la commission mixte, depuis le 9 avril 1842, et aucune décision n'est encore intervenue jusqu'à ce jour.

Les réflexions auxquelles nous nous sommes livrés précédemment à l'occasion de la direction introduite dans le tracé du chemin de Mouchin, trouveraient ici une nouvelle application.

Au surplus, M. le Préfet nous a appris de vive voix que les modifications indiquées pour le chemin qui nous occupe venaient d'être abandonnées par le syndicat; qu'ainsi il devenait sans objet d'en examiner le mérite.

Quant à la nouvelle direction vers la frontière, dont précédemment vous avez recommandé l'étude, il ne peut en être question quant à présent; aussi n'est-ce uniquement que pour mémoire que nous indiquerons l'existence d'une délibération du Conseil muni-

cipal de la commune de La Longueville, réservant à l'examiner lorsque la question se produira régulièrement.

Vous croirez sans doute, messieurs, devoir remercier M. le Préfet des soins qu'il a donnés à cette affaire dans le sens de vos dernières recommandations, et inviter ce magistrat à continuer ses bons offices, à effet de vaincre la résistance de la commission mixte, en lui démontrant l'inanité de ses motifs.

Chemin N.° 32, d'Étrœungt à Landrecies. — Ce chemin, d'une longueur totale de 20,396 mètres, a été adjugé le 6 janvier 1842, moyennant la somme de 151,000 fr.

Les travaux ont commencé le 15 mars 1842, et doivent, d'après les conditions du devis, être terminés en 1847.

Au 1.er juin 1842, les terrassements et les ouvrages d'art, commencés à partir de la route royale N.° 2, sont arrivés sur le territoire de Cartignies, avec un développement d'environ 4,000 mètres. L'approvisionnement du cailloutis est en partie fait sur cette longueur.

Chemin de Solre à Jeumont. — La longueur totale de ce chemin est de 16,425 mètres La dépense de sa construction est évaluée à 140,700 fr.

Le Conseil d'arrondissement d'Avesnes a, dans sa dernière session, réitéré le vœu que les travaux d'exécution de ce chemin, classé depuis plusieurs années, fussent mis en adjudication dans le plus bref délai possible.

Il est à craindre, dit M. le Préfet, que ce vœu ne puisse de quelque temps encore être accueilli: car, bien que les communes aient voté les ressources nécessaires au paiement de leur quote-part dans la dépense, l'état du fonds subventionnel, qui ne permet point de compléter les subsides accordés aux chemins N.os 31 et 32 de Bavay à Solesmes et d'Etrœungt à Landrecies, permet bien moins encore de songer à l'entreprise de nouveaux chemins dans l'arrondissement d'Avesnes.

Chemin de Landrecies à Solesmes. — Ce chemin, dont la longueur totale est de 15,432 mètres, doit occasionner une dépense de 133,000 francs, s'il se construit en gravier, ou de 256,000 fr., si l'on y établit une chaussée pavée.

Les communes intéressées à cette ligne paraissent accorder la préférence à une chaussée pavée. Néanmoins, les subsides qu'elles ont offerts sont loin encore d'atteindre le chiffre de la limite normale. Comme le département se trouve maintenant dans l'impossibilité de coopérer à la dépense d'exécution de ce chemin, j'attendrai, dit M. le Préfet, pour stimuler de nouveau les communes et les engager à faire des offres plus élevées, que le fonds subventionnel soit en position de venir efficacement à leur aide.

Cette dernière observation nous paraît fort juste, et elle devrait

être généralisée et appliquée à toute espèce de projets présentés dans des arrondissements qui ont épuisé la totalité de leur part afférente dans le fonds subventionnel.

A quoi servirait-il, en effet, d'exciter des prétentions, d'encourager des espérances auxquelles on saurait ne pouvoir donner satisfaction ?

Ici se termine l'inspection des chemins de grande communication répartis entre les divers arrondissements et qui, à de rares exceptions près, nécessitées par l'épuisement des ressources du fonds commun, sont ou à l'état d'entretien ou en voie d'exécution.

Leur étendue totale dépasse 700,000 mètres, et ce sont là des résultats sur lesquels il est permis au Conseil général d'arrêter des regards satisfaits, car, en même temps qu'ils témoignent de l'intelligente sollicitude de l'administration, du zèle actif de ses agents, ils présentent l'emploi le plus fructueux des forces financières du département.

Mais ces forces elles-mêmes veulent être ménagées et appliquées avec une sage prudence; c'est à ce prix qu'on peut en préparer la reproduction.

Maintenant que nous sommes bien fixés sur le passé, comptons exactement avec le présent, afin de mesurer plus sûrement l'avenir.

Avant de nous occuper d'entreprises nouvelles, supputons avec soin les ressources qu'il nous reste à y appliquer.

Pour cela, suivons M. le Préfet dans l'aperçu qu'il nous présente de la situation actuelle du fonds subventionnel.

DEUXIÈME PARTIE. — Aperçus financiers.

22 centimes spéciaux votés de 1837 à 1841 ont produit	1,563,649 »	
5 centimes votés pour 1842, dont 3 pour complément des 25 cent.; 2 en avance sur les seconds 25 centimes	357,285 »	
	1,920,934 »	1,920,934 »
Sur quoi déduisant,		
1.° Pour dépense d'agents-voyers, 1837 à 1842	151,853 »	157,928 »
2.° Secours pour objets divers	6,075 »	
Reste net à affecter aux travaux des chemins.		1,763,006 »

Voici les allocations accordées jusqu'à ce jour :

Chemins.

N.° 1. De Dunkerque à Saint-Omer, entretien en 1841 et 1842	11,800	»
2. De Bergues à Saint-Omer, idem	17,350	»
3. D'Honschoote à Watten, idem	14,300	»
4. De Bergues à Furnes, idem	9,850	»
— — construction d'une lacune	2,966	»
5. De Lille à Tourcoing, entretien en 1841 et 1842	9,166	66
6 De Lille à Lannoy, idem	4,166	66
— — construction d'un pont	625	35
7. De Lomme à Fournes, entretien en 1841 et 1842	3,333	33
8. De Douai à Seclin, entretien de 1837 à 1842	13,500	»
— — grosses réparations en 1841	10,000	»
9. De Roubaix à la frontière, entretien de 1840 à 1842	3,333	33
10. De Douai à Bapaume, construction d'une lacune	7,366	»
11. De Cassel à Gravelines, entretien en 1841 et 1842	8,200	»
12. De Roubaix à Tournai et à Mouchin, construction	100,040	»
— entretien de 1840 à 1842	16,853	»
— remaniement entre Roubaix et Lannoy	60,000	»
— à-compte sur la subvention de 200,000 francs allouée pour la construction de la partie du chemin située entre Mouchin et St.-Amand	100,000	»
13. De Valenciennes à Somain, partie comprise dans l'arrondissement de Valenciennes, construction	61,941	»
— entretien en 1841 et 1842	5,875	»
13. De Valenciennes à Somain, partie comprise dans l'arrondissement de Douai, construction	53,500	»
A reporter	512,666	33

Report.....	512,666	33
Chemins.		
N.° 14. D'Armentières à Ypres, construction..	48,199	»
15. D'Esnes à Maretz, construction........	143,176	»
16. De Solesmes à Caudry, construction..	86,022	»
17. D'Hondschoote à Wormhoudt, construction............................	107,375	»
— — entretien en 1841 et 1842.....................	7,950	»
18. De Cassel à la frontière, construction.	60,738	»
— — entretien en 1841 et 1842..........................	3,950	»
19. De Sainghin à Pont-à-Marcq, construction...........................	4,000	»
— — entretien en 1841 et 1842..........................	2,250	»
20. De Trélon au Rond-Buisson, construction.	12,600	»
— subside pour établissement de caniveaux....................	900	»
21. De Saint-Amand à Hélesmes, construction...........................	45,215	»
— — entretien en 1841 et 1842....................E....	4,325	»
22. D'Englos à Haubourdin, construction..	13,850	»
24. De Bailleul à Estaires et Merville, construction........................	90,840	»
— — entretien de 1840 à 1841..........................	6,905	»
24. De Gussignies à Avesnes, construction.	43,190	»
25. D'Arleux à Orchies, construction.....	98,000	»
26. De Cambrai à Solesmes, à-compte sur la subvention de 224,428 fr. allouée pour la construction de ce chemin....	50,000	»
27. De Maubeuge à Solre, construction....	72,185	»
28. De Maubeuge à Binch, construction...	29,243	»
29. D'Hélesmes à Denain, construction....	30,000	»
30. De Carvin à Orchies, construction....	77,144	»
— subside pour réparer le chemin de Faumont..................	250	»
31. De Bavay à Solesmes, à-compte sur la subvention de 105,868 francs allouée pour la construction de ce chemin....	35,000	»
A reporter....	1,589,943	33

Report.... 1,589,943 33

Chemins

N.° 32. De Landrecies à Etrœungt, à-compte sur la subvention de 90,950 fr. allouée pour la construction de ce chemin....	35,000	»
33. D'Hazebrouck à Merris, construction......	68,301	»
34. D'Auberchicourt à Abscon, construction.	41,000	»
35. De Douai à Saint-Amand, entretien de 1840 à 1842......................	8,500	»
36. De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing, construction.....................	36,605	»
— — entretien en 1842.	1,500	»
37. De Lannoy à Néchin, construction. ..	10,500	»
	1,791,349	33

BALANCE.

Dépenses..............................	1,791,349	»
Recettes..............................	1,763,006	»
Déficit à combler.............	28,343	»

A quoi il convient d'ajouter les sommes ci-après dont il est besoin pour des chemins classés et entrepris :

1.° Chemin de Bailleul à Estaires et à Merville, supplément...........	25,000	»
2.° — de Mouchin à Saint-Amand, complément..................	100,000	»
3.° — de Bailleul à Steenwerck, idem.	45,000	»
4.° — de Cambrai à Solesmes, idem.	174,428	»
5.° — de Douai à Saint-Amand, idem.	12,000	»
6.° — de Bavay à Solesmes, idem.	70,368	»
7.° — d'Etrœungt à Landrecies, idem.	55,950	»
8.° Traitement des agents-voyers en 1843..	27,000	»
9.° Entretien des chemins, idem...	76,000	»
Total à couvrir..............	614,089	»

En présence de ces chiffres et sans qu'il soit besoin d'autres considérants, nous nous bornerons à vous proposer, au nom de votre troisième bureau, le projet de délibération suivant :

« Le Conseil général décide qu'il sera perçu en 1843 cinq centimes additionnels aux quatre contributions, affectables aux chemins de grande communication. »

Avant de passer à l'examen des demandes nouvelles soumises par M. le Préfet au Conseil général, nous avons pensé que chacun de nous consulterait avec intérêt la situation respective des arrondissements vis-à-vis du fonds commun; il la trouvera dans la table ci-après :

Arrondissements.	Contingent du produit de 25 centimes.	Dépenses effectuées.	Dépenses résultant d'engagements.
Dunkerque	174,192	179,286	»
Hazebrouck	143,651	230,734	70,000
Lille	531,116	448,041	30,000
Douai	156,122	206,016	12,000
Cambrai	202,348	279,198	174,428
Valenciennes	214,282	217,356	70,000
Avesnes	200,823	228,118	126,218

Observations. 1.° Ne sont pas comprises les dépenses résultant des classements faits en 1842.
2.° Plusieurs dépenses en commun entre Douai et Lille figurent entièrement au compte de ce dernier arrond.t
3.° Ne sont pas portées les dépenses d'entretien pour 1843.

Nous ne nous livrerons à aucune réflexion à la suite de ces aperçus financiers : ils présentent exactement la réalité des faits : c'est à chacun à en déduire les conséquences.

Passons à la troisième et dernière partie de notre travail.

TROISIÈME PARTIE. — Demandes de chemins à classer.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Chemin de Ghyvelde à Hondschoote. — Un projet nous est soumis, depuis deux ans, Messieurs, pour le classement parmi les lignes vicinales de grande communication du chemin de Ghyvelde à Hondschoote, par la commune des Moëres; cette ligne formerait le prolongement du chemin N.º 17, d'Hondschoote à Wormhoudt.

Un des principaux motifs qui ont fait ajourner, l'an dernier, le classement de ce chemin a été la rétractation, par la commune

des Moëres, du vote de 20,000 fr. qu'elle avait appliqué à la construction dudit chemin.

Cet obstacle a été heureusement aplani, et les ressources offertes par les communes placent aujourd'hui la nouvelle ligne dont il est question dans de bonnes conditions d'exécution.

Le chemin de Ghyvelde à Hondschoote sera d'une très-grande importance, en ce qu'il mettra en rapport avec la route départementale de Dunkerque à Furnes des communes riches et populeuses déjà desservies aujourd'hui par le chemin de grande communication d'Hondschoote à Wormhoudt, et leur assurera, pour la vente de leurs bois de construction et de chauffage, un débouché dont profiteraient surtout les communes de Ghyvelde, d'Uxem, des Moëres et autres qui, faute de chemins praticables, ne peuvent se procurer aujourd'hui qu'à grand'peine les bois dont elles ont besoin.

Ces avantages ont frappé les Conseils municipaux des Moëres, de Ghyvelde et d'Hondschoote et les ont déterminés à voter entre eux trois les fonds nécessaires au paiement de moitié de la dépense de construction du chemin dont il s'agit.

Cette dépense, d'après le devis de MM. les ingénieurs, est évaluée à 65,000 fr.

La moitié, à laquelle les communes doivent pourvoir, est donc de	32,500f	»
Or, la commune des Moëres a voté	20,000	»
Celle d'Hondschoote	11,000	»
Celle de Ghyvelde	1,500	»
TOTAL	32,500	»

Comme, en présence de ce résultat, il n'y a plus d'hésitation possible, le Conseil d'arrondissement de Dunkerque sollicite avec instance l'adoption par le Conseil général du projet de classement qui lui est soumis.

M. le Préfet déclare ne pouvoir mieux faire que de s'unir à ce conseil et de vous proposer, Messieurs, 1.° de classer de grande communication le chemin de Ghyvelde à Hondschoote; 2.° de désigner comme intéressées à ce chemin les communes d'Hondschoote, de Ghyvelde et des Moëres.

En conséquence de ce qui précède, et conformément aux dispositions manifestées à l'égard de ce chemin par le Conseil général dans sa session dernière, votre troisième bureau a l'honneur de vous proposer le projet de délibération suivant :

« Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, et conformément à l'avis du Conseil d'arrondissement de Dunkerque;

» 1.° Classe de grande communication le chemin de Ghyvelde à Hondschoote.

» 2.° Désigne comme intéressées les communes de Hondschoote, Ghyvelde et Les Moëres. »

Chemin de Millam à Lederzeele. « Par sa délibération en date du 26 juillet 1842, dit M. le Préfet, le Conseil d'arrondissement de Dunkerque sollicite une allocation de 35,000 fr. pour la confection d'un chemin vicinal, de Millam à Lederzeele. Ce chemin, qui réunirait la ligne de grande communication d'Hondschoote à Watten et celle de Bergues à Saint-Omer, desservant un territoire admirable, mais totalement privé d'issue, avait, comme l'expose le Conseil d'arrondissement, fixé depuis long-temps l'attention de l'administration, mais la réalisation en avait paru presqu'impossible, en raison de l'importance des charges qu'il fallait faire peser sur des communes n'ayant d'autres ressources que les impositions extraordinaires.

» Le devis de ce chemin évalue la dépense de sa construction à 90,000 fr. Les communes de Millam, Lederzeele, Volckerinckhove, Bourbourg et la 3.e section des Watteringues ont réalisé par leurs votes une somme de 55,000 fr. et c'est pour combler le déficit existant encore que le Conseil d'arrondissement de Dunkerque demande un subside de 35,000 fr.

» L'instruction de cette affaire laisse complétement ignorer si la ligne projetée doit être de grande ou de petite communication.

» Si ce chemin doit être une voie vicinale ordinaire, il ne peut, d'après le principe posé dans l'article 8 de la loi du 21 mai 1836, participer au fonds subventionnel, qui doit être exclusivement réservé aux chemins classés.

» Si l'on a entendu le présenter au classement parmi les chemins vicinaux de grande communication, cette faveur ne pourrait lui être accordée attendu qu'elle est sollicitée déjà pour le chemin de Ghyvelde à Hondschoote, qui a des titres fondés à la préférence.

» Je n'ai donc, messieurs, aucune proposition à vous soumettre sur la demande du Conseil d'arrondissement de Dunkerque relative au chemin de Millam à Lederzeele. »

L'étude de ce projet et l'instruction qu'il a reçue autorisent à faire croire que, dans la pensée des assemblées consultées et même des agents de l'administration, il devait s'agir d'un classement de grande communication. Toutefois, le mot n'en est consigné dans aucune des délibérations dont se compose le dossier de cette affaire, et M. le Préfet, par un scrupule qu'on ne peut qu'approuver, s'abstient de vous faire une proposition sans laquelle le Conseil ne peut lui-même délibérer sur un classement.

Au fait, c'est un retard d'au plus une année pour la régularisation d'une affaire à laquelle il peut paraître juste de donner dès à présent date, sans préjudice toutefois à d'autres droits antérieurs. Votre 3.e bureau n'a à vous proposer aujourd'hui que cette sorte d'ajournement motivé.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque. — M. le Préfet expose que d'instantes demandes lui ont été adressées à l'effet d'obtenir le classement et l'exécution d'un chemin vicinal de grande communication de Neuf-Berquin à Haverskerque.

Ce projet n'est point nouveau, et vous vous rappellerez, messieurs, que déjà vous vous en êtes sérieusement occupés dans plusieurs de vos dernières sessions.

Pénétrés des avantages que procurerait l'établissement d'un chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque, vous aviez proposé de rattacher ce chemin à celui de grande communication N.o 23 de Bailleul à Merville et à Estaires, en remplacement de la branche de Vieux-Berquin à Merville, qui eût été supprimée. Mais les démarches tentées auprès des communes, dans le but d'arriver à une conciliation d'intérêts qui eût amené ce résultat, ayant été infructueuses, le classement conditionnel qui avait été accordé au chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque dut être considéré comme non-avenu.

La construction de ce chemin serait d'un très-grand avantage pour les communes situées à l'est et au midi de l'arrondissement d'Hazebrouck, qui seraient ainsi mises en libre et facile communication avec plusieurs villes où se tiennent d'importants marchés et où les appellent fréquemment leurs relations commerciales.

Le projet dressé par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées évaluait à 87,000 francs la dépense à faire pour la construction du chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque. La partie située entre Merville et Neuf-Berquin ayant été tout récemment construite aux frais de la commune de Merville seulement, et ayant coûté 27,000 fr., la dépense des travaux restant à effectuer se trouve réduite à 60,000 fr.

La moitié à la charge des communes est conséquemment de 30,000 francs.

Le Conseil municipal de Merville, malgré l'énormité de ses précédents sacrifices, s'est engagé à contribuer de nouveau pour

un contingent de	8,500	»
Haverskerque a voté	8,000	»
Neuf-Berquin	1,600	»
TOTAL	18,100	»

Il reste à couvrir un déficit de 11,900 fr. à obtenir des communes de Vieux-Berquin, Estaires et La Gorgue, qui, bien qu'ayant le plus grand intérêt à l'établissement du chemin de Merville à Haverskerque, se sont refusées jusqu'à ce jour à participer à la dépense de son exécution.

M. le Préfet dit qu'il y a lieu de croire que ce refus ne subsistera plus après le classement du chemin ; mais que s'il se reproduisait toutefois, devant une nouvelle mise en demeure, qui serait faite alors aux communes précitées, il trouverait dans l'application des dispositions de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836, les moyens de vaincre une résistance vraiment inexplicable et répartirait entre lesdites communes la somme de 11,900 fr., qu'elles pourraient acquitter très-facilement, en cinq ans, sur leurs centimes spéciaux, sans compromettre en rien le service de leurs chemins vicinaux de petite communication.

M. le Préfet déclare, en conséquence, proposer au Conseil général, de concert avec le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, 1.° de classer de grande communication le chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque par Merville ; 2.° de désigner comme intéressées à ce chemin les communes de Merville, Neuf-Berquin, Haverskerque, Bailleul, Estaires, La Gorgue et Vieux-Berquin.

Dès 1838, le Conseil général s'est prononcé sur l'utilité du chemin aujourd'hui proposé par M. le Préfet, et il en a spontanément décidé le classement conditionnel, en même temps qu'il recommandait une modification essentielle aux lignes formant la double communication de Bailleul à Estaires et à Merville.

On ne peut s'empêcher de regretter qu'ainsi qu'on l'a prévu, la résistance opposée alors au vœu du Conseil, le place aujourd'hui dans l'alternative ou de se livrer à une dépense dont une grande partie eût pu être épargnée, ou de refuser le chemin à la commune qui n'a cessé de faire les offres les plus généreuses pour l'obtenir.

Vous ne voudrez pas vous arrêter à ce dernier parti ; ce serait, par une rigueur peut-être juste en elle-même, consacrer en fait une sorte d'injustice.

Vous ne verrez dans la proposition qui vous est faite que l'utilité incontestable du projet auquel elle s'applique et vous ne pourrez lui refuser vos sympathies. Toutefois, elles ne doivent pas faire perdre de vue les considérations financières.

Sur une dépense totale évaluée par ventilation à 60,000 fr., dont 30,000 laissés à la charge des communes, les offres volontaires ne s'élèvent qu'à 18,100 fr. ; c'est donc encore une somme de 11,900 fr. à demander à l'imposition extraordinaire des communes intéressées. M. le Préfet ne paraît pas douter de l'obtenir en faisant, s'il le faut, l'application de l'article 6 de la loi de 1836. C'est un fait à laisser

en dehors, car il est bien entendu que, dans aucun cas, le département ne pourrait être engagé au-delà du chiffre de 30,000 fr. Une autre difficulté non moins sérieuse, c'est l'épuisement des ressources afférentes à l'arrondissement; mais on ne demande que le classement, c'est de lui qu'on a besoin. Le subside départemental viendra quand la situation financière le permettra, sauf aux communes à employer immédiatement leurs ressources réalisables et à rechercher les moyens d'escompter l'avenir, afin de faire jouir le plus tôt possible le pays des bienfaits d'une communication qui ouvre à ses produits les riches marchés de l'Artois.

Le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, en donnant un avis favorable au classement de la route d'Haverskerque, semble vouloir en détacher la partie de Neuf-Berquin à Merville, qu'il ne considère que comme vicinale. Toutefois, si l'on se rappelle que primitivement vous avez compris cette portion dans le classement, et qu'il n'y a rien de changé, si ce n'est qu'elle a été depuis confectionnée aux frais de la commune de Merville, on n'hésitera guères à admettre la classement tel qu'il est présenté par M. le Préfet.

Ce magistrat avait indiqué la ville de Bailleul comme intéressée au chemin. Nos trois collègues se sont accordés à reconnaître qu'il n'en devait pas être ainsi.

La discussion qu'a soulevée hier la question de subvention à accorder au chemin de Bailleul à Steenwerck nous a fait comprendre la nécessité de consulter la commission sur l'affaire qui vient d'être l'objet de notre rapport; elle l'a examinée au point de vue nouveau.

Le classement du chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque n'avait été admis, vous l'avez vu, qu'avec la réserve qu'il ne pût être subventionné par le département, que lorsque le permettraient les ressources afférentes à l'arrondissement.

Cette réserve avait, dans l'intention de la commission, le double objet de ne pas accroître l'avance déjà emprise dans le fonds commun par l'arrondissement d'Hazebrouck, et aussi d'assurer l'exécution préalable du chemin de Bailleul à Steenwerck, en faveur duquel il est équitable de maintenir d'une manière absolue un droit de priorité.

Afin qu'il ne puisse y avoir aucune incertitude à l'égard de ce dernier point, et voulant néanmoins, autant que possible, éviter un ajournement indéfini, qui, en décourageant les communes, paralyserait les généreux sacrifices qu'elles se montrent disposées à consacrer si largement à la création du chemin,

Votre 3.e bureau m'a chargé de modifier de la manière suivante la rédaction des conclusions qu'il soumet à votre approbation.

« Le Conseil général,

» Sur la proposition de M. le Préfet,

» Vu la délibération du Conseil d'arrondissement;

» 1.° Classe de grande communication le chemin de Neuf-Berquin à Haverskerque par Merville, *sous la condition sine quâ non* qu'aucune allocation départementale ne puisse être attribuée à ce chemin d'ici à 1847, et avant aussi que celui de Bailleul à Steenwerck, dont le classement remonte à 1837, n'ait obtenu la subvention qui lui a été assignée;

» 2.° Désigne comme intéressées à ce chemin les communes de Merville, Neuf-Berquin, Haverskerque, Estaires, La Gorgue et Vieux-Berquin. »

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Chemin de Seclin à La Bassée. — Voici les termes du rapport de M. le Préfet :

« A la demande de plusieurs maires des communes du canton de Seclin, j'ai fait procéder aux études d'un chemin vicinal de grande communication destiné à rapprocher et relier les deux chefs-lieux des cantons de Seclin et de La Bassée.

» MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées ont rédigé, pour l'établissement de ce chemin, deux projets dans des directions différentes.

» D'après le premier projet, le chemin dont il s'agit prendrait naissance à la route royale N.° 25, à la limite des territoires de Phalempin et de Chemy, il suivrait le pavé actuel passant à Gondecourt, Herrin et Allennes, puis il se dirigerait sur Annœullin, en suivant la pied-sente actuelle, et irait directement sur Provin et Bauvin jusqu'au bac de cette commune, où se terminerait la partie qui concerne le département du Nord. Au-dessus du bac, il rejoindrait un chemin existant sur Berclau et Douvrin jusqu'à La Bassée, chemin déjà en partie construit aux frais des communes et dont le pavage se continue.

» Ce premier projet a pour objet le pavage des lacunes qui existent : 1.° d'Allennes-les-Marais à Annœullin; 2.° d'Annœullin à Provin; 3.° de Provin à Bauvin; 4.° de Bauvin au bac. Son exécution occasionnerait une dépense de 121,332 fr. 36 cent., susceptible néanmoins d'être réduite à 109,230 fr. 87 cent., si les communes intéressées consentaient à se charger, au moyen de l'emploi de journées de prestations, des transports de grès et de sable, depuis le rivage jusqu'à pied-d'œuvre.

» Le second projet ne diffère du premier qu'en ce que le chemin arrivé à Annœullin, en suivant le parcours ci-dessus indiqué, irait rejoindre la route royale N.° 41, à la limite des territoires de Wicres et de Fournes, en passant par le hameau de Don et la commune de Sainghin-en-Weppes. La dépense de ce projet, con-

sistant dans le pavage des lacunes qui existent, 1.° d'Allennes à Annœullin, 2.° de Don à Sainghin, est évaluée à 85,917 fr. 69 cent., et pourrait être réduite à 78,826 fr. 27 cent., si les transports se faisaient gratuitement par les communes.

» Les deux projets dont il est question ont pour but non-seulement de relier, par une chaussée pavée, les deux points extrêmes, Seclin et La Bassée, mais encore de faire communiquer avec ces deux villes et la rivière de la Deûle les communes populeuses qui les séparent.

» Depuis quelques années, l'industrie manufacturière s'est introduite dans ces contrées, et y a déterminé l'établissement de plusieurs pavés communaux qui ne remplissent qu'imparfaitement leur but, parce qu'ils ne sont pas généralement soudés les uns aux autres. En comblant les lacunes, on donne aux parties exécutées une valeur nouvelle, en étendant le champ de leur exploitation, et, à l'aide d'une faible dépense, on ouvrira une route fort étendue.

» Ainsi le pavé à construire d'Allennes à Annœullin donnera un rivage aux communes d'Allennes, Herrin, Gondecourt et Chemy, qui n'arrivent à la Deûle que par un long détour. En achevant la route de Sainghin à Don, l'on rapprochera également de la Deûle les communes de Sainghin, Wicres, Fournes; de même les pavés d'Annœullin, Provin et Bauvin feront communiquer ces deux dernières communes avec la Deûle et la ville de Carvin dont les marchés sont considérables.

» Il existe, dans la plupart des communes des cantons de Seclin et de La Bassée, une foule d'établissements industriels mus par la vapeur, et l'on conçoit quels immenses avantages la route projetée procurerait à ces communes, indépendamment de l'utilité dont elle serait pour les deux villes chefs-lieux.

» J'avais l'intention de provoquer le classement et l'exécution simultanée des deux lignes de Seclin à La Bassée, par Provin et Bauvin d'une part, et par Don et Sainghin d'autre part, attendu que leur confection ne doit entraîner qu'une augmentation de dépense de 38,000 fr., puisqu'il existe une partie commune, évaluée à 47,745 fr. 86 cent., qui doit toujours se faire, soit que l'on adopte l'une ou l'autre des deux directions proposées.

» Mais, après avoir entendu les communes, j'ai dû renoncer à l'exécution de la ligne de Seclin à La Bassée par Don et Sainghin, parce que je n'ai trouvé aucun conseil municipal des communes du canton de La Bassée disposé à voter le moindre subside pour aider à la réalisation de ce projet.

» En revanche, les ressources que j'ai obtenues des communes du canton de Seclin, en faveur du tracé par Provin et Bauvin, placent cette ligne dans les meilleures conditions d'exécution, et l'administration n'a certes qu'à se féliciter de ce résultat.

» En effet, le tracé de Seclin à La Bassée par Provin et Bauvin a les titres les plus fondés à la préférence, en ce qu'il raccourcit le parcours d'environ deux mille mètres ; qu'il doit donner une existence nouvelle aux communes de Provin et Bauvin, siéges de plusieurs fabriques de sucre indigène et d'un grand commerce de lins et de toiles, et qu'il a enfin sur l'autre projet l'avantage de fournir aux communes du canton de Seclin une communication non seulement avec la Deûle à Bauvin, mais encore avec le canal de La Bassée qui se réunit à la Deûle à Bauvin.

» La dépense de construction de ce chemin est, ainsi que je l'ai dit plus haut, évaluée à 121,332 francs. La moitié à la charge des communes est donc de 60,666 francs.

» Voici quelles sont les ressources offertes :

Bauvin, en argent	12,000	»
Provin, idem	12,000	»
Seclin, idem	3,000	»
Allennes, idem	1,200	»
Bauvin, Provin, Annœullin, Allennes, en transport de matériaux à pied-d'œuvre et terrassements, évalués d'après les devis à	17,200	»
Souscriptions particulières	15,266	»
TOTAL	60,666	»

Mais à ces ressources, il convient d'ajouter les contingents suivants, à imposer aux communes qui, nonobstant l'intérêt qu'elles doivent retirer du chemin, ont néanmoins refusé de participer à la dépense de sa construction :

Chemy, en cinq ans	500	»		
Gondecourt, idem	500	»		
Herrin, idem	500	»		
La Bassée, idem	5,000	»		
La commune de Seclin, qui n'a voté que la faible somme de 3,000 fr., pourrait en outre être imposée d'office à 2,000 fr., afin d'élever son contingent au même chiffre que celui de La Bassée	2,000	»		
	8,500	»	8,500	»
TOTAL			69,166	»
Il n'y aurait donc à accorder en secours que			52,166	»
SOMME ÉGALE			121,332	»

» En présence d'une situation aussi favorable, le Conseil d'arrondissement de Lille n'a point hésité à appuyer la demande de classement du chemin de Seclin à La Bassée par Provin et Bauvin, en exprimant toutefois le regret que le refus du concours des communes du canton de La Bassée ne permette pas l'exécution simultanée des deux projets.

» Aux considérations générales ci-dessus développées et qui militent si puissamment en faveur de l'adoption du projet qui vous est soumis, j'ajouterai encore, Messieurs, que depuis la loi du 21 mai 1836, les cantons de Seclin et de La Bassée n'ont encore obtenu aucun chemin de grande communication, et qu'il y a d'autant plus lieu de leur octroyer la ligne dont il est question, que ce sera en même temps accorder une juste compensation à l'arrondissement de Lille, qui, dans la distribution du premier fonds subventionnel, a été beaucoup moins favorablement traité que les autres arrondissements.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, de concert avec le Conseil d'arrondissement de Lille, 1.° de classer de grande communication le chemin de Seclin à La Bassée passant par Gondecourt, Herrin, Allennes, Annœullin, Provin et Bauvin; 2.° de désigner comme intéressées à cette ligne les communes de Seclin, Chemy, Gondecourt, Herrin, Allennes-les-Marais, Annœullin, Provin, Bauvin et La Bassée. »

Après les développements du rapport de M. le Préfet, il nous restera bien peu de chose à vous dire de cette affaire, que déjà vous connaissez tout aussi bien que nous.

Il eût sans doute été fort désirable de pouvoir classer en même temps le chemin de Seclin à La Bassée dans ses deux directions, ainsi que M. le Préfet l'aurait souhaité lui-même; mais l'absence de toute offre en faveur de la lacune de Sainghin oblige à renoncer, temporairement du moins, à cette ligne qui, cependant, au moyen d'une légère augmentation de dépenses, aurait réalisé le grand avantage de relier les rives de la Deûle, d'en faciliter l'accès à de nombreuses populations, enfin de mettre en rapport les quatre points si importants d'Haubourdin, Carvin, La Bassée et Seclin.

Heureusement, nous verrons bientôt qu'une combinaison applicable à un autre classement se prêtera également à procurer ces résultats, et nous nous félicitons surtout que des offres généreuses et spontanées nous présentent la facilité d'ouvrir immédiatement une communication peut-être plus directe encore entre les villes de Seclin et de La Bassée; nous voulons parler de celle dont le classement, appuyé par le Conseil d'arrondissement de Lille, vous est proposé par M. le Préfet.

Elle prend naissance à la route royale N.° 25, au-delà de Seclin,

passe par les communes de Gondecourt, Herrin, Allennes-lez-Marais, Annœullin, Provin et Bauvin où elle rencontre la Deûle à sa jonction avec le canal de La Bassée, se prolonge ensuite sur le territoire du Pas-de-Calais en ligne directe vers La Bassée.

L'importance de cette ligne vous est suffisamment connue par l'indication des principaux points qu'elle doit relier. Ajouterons-nous que, dans la plupart des communes traversées, existent des usines fort importantes et pour lesquelles la facilité et l'économie des transports deviennent un élément, nous ne disons plus de prospérité, mais de salut ?

Nous aurions souhaité pouvoir vous apprendre que le prolongement assis sur le territoire du Pas-de-Calais allait aussi recevoir un classement immédiat. Nous n'avons encore à vous offrir à ce sujet que des espérances pour l'avenir ; mais elles se fortifient à nos yeux de tout l'intérêt que le département voisin ne peut manquer de reconnaître lui-même dans le nouveau débouché qui lui est offert.

D'un autre côté, tout retard de notre part serait de nature à compromettre la création d'une route qui ne devient possible qu'à l'aide d'offres généreuses faites par des industriels, à la condition d'une réalisation immédiate. Or, dans l'état précaire de la sucrerie indigène, qui oserait dire que, l'an prochain, ceux qui l'exploitent seront encore en disposition de faire les sacrifices auxquels ils se dévouent aujourd'hui ? Et ne serons-nous pas heureux de pouvoir, en ouvrant une communication destinée à servir tant d'intérêts, contribuer en même tems à venir en aide aux courageux efforts que fait cette intéressante industrie pour soutenir une lutte à laquelle l'agriculture est si directement intéressée ?

Que si nous examinons la position financière du chemin, nous voyons que déjà les offres spontanées (1) arrivent à la moitié de la dépense ; qu'ainsi les contingents de contribution à imposer à certaines communes viendraient en déduction du subside départemental.

Dans une telle situation, votre 3.e bureau n'a pas hésité à vous proposer d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, et conformément à l'avis du Conseil d'arrondissement de Lille ;

» 1.° Classe de grande communication le chemin de Seclin à La Bassée, passant par Gondecourt, Herrin, Allennes, Annœullin, Provin et Bauvin ;

---

(1) Aux offres indiquées dans le rapport de M. le Préfet, il y a encore à ajouter une souscription collective qui, bien que minime dans son chiffre, prouve les sympathies et surtout l'intérêt qui s'attache à ce chemin.

» 2.° Désigne comme intéressées à ce chemin les communes de Seclin, Chemy, Gondecourt, Herrin, Allennes-les-Marais, Annœullin, Provin, Bauvin et La Bassée. »

Chemin d'Haubourdin à Carvin. « Conformément aux demandes qui m'en ont été adressées, dit M. le Préfet, j'ai fait rédiger par MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées le projet des travaux à faire pour l'établissement d'un chemin vicinal de grande communication d'Haubourdin à Carvin, en passant par Wavrin et Annœullin.

» Ce chemin prendrait naissance à la route royale N.° 41, au territoire de Wavrin, suivrait le pavé de Wavrin, traverserait la Deûle au pont de Don et se composerait ensuite de la route pavée de Don à Annœullin et à Carvin. Le projet précité a pour objet le pavage de la lacune qui existe de Wavrin à Don; la dépense en est évaluée à la somme de 41,000 fr.

» Les avantages de cette nouvelle ligne sont faciles à apprécier. En effet, en comblant la lacune qui se trouve entre Wavrin et Don, on termine la route d'Haubourdin à Carvin, route que les communes ont pavée à leurs frais, sur plus de dix mille mètres de longueur, et qu'aucune autre ne supplée, et on offre aux nombreuses communes traversées par ce chemin, des débouchés faciles sur le canal de la Deûle et sur les deux routes royales N.os 25 et 41.

» Les communes que j'avais provisoirement désignées comme intéressées au chemin dont il est question, et que j'avais conséquemment mises en demeure de délibérer sur leurs offres de concours dans la dépense de sa construction, n'ont point toutes répondu à mon appel; néanmoins les ressources qui ont été votées par plusieurs d'entr'elles placent, dès à présent, ce chemin dans de bonnes conditions d'exécution.

» En effet, la moitié de la dépense, portion habituellement laissée à la charge des communes dans les frais d'établissement des chemins vicinaux de grande communication, se trouve déjà couverte au moyen des votes suivants :

Carvin, en argent	1,500	»
Wavrin, idem	8,425	»
Haubourdin, idem	150	»
Wavrin et Annœullin, en transports de matériaux à pied d'œuvre et terrassements évalués d'après le devis à	8,425	»
Souscriptions particulières	2,000	»
Total	20,500	»

» Ce chiffre sera même susceptible de s'augmenter ultérieurement par l'addition des contingents qui pourront être imposés d'office aux communes qui auront été définitivement désignées comme intéressées; lesquels contingents viendront en déduction de la subvention départementale.

» Le Conseil d'arrondissement de Lille, sous les yeux duquel ont été placées toutes les pièces relatives au projet qui nous occupe, a émis l'avis que le chemin d'Haubourdin à Carvin fût classé de grande communication, et qu'il fût exécuté le plus promptement possible, attendu le peu d'importance des travaux.

» J'ai, en conséquence, l'honneur de proposer au Conseil général de prononcer le classement de ce chemin tel qu'il est projeté, et de désigner comme intéressées à sa construction et à son entretien, les communes d'Haubourdin, Ligny, Santes, Wavrin, Wicres, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Annœullin, Allennes-les-Marais et Carnin. »

Cette proposition a reçu l'assentiment de votre commission. Il s'agit, en effet, vous le voyez, messieurs, d'une somme extrêmement minime pour assurer le comblement d'une lacune qui ouvre à de nombreuses communes un accès au pont de Don et remplace ainsi, jusqu'à un certain point, la branche de Sainghin dont nous avions, dans le précédent rapport, le regret de constater l'impossibilité financière.

Cette circonstance suffirait pour faire accueillir le classement. Aussi croyons-nous inutile de faire valoir que la plus grande étendue de la route à classer se compose d'un beau pavé récemment construit par la commune d'Annœullin sans aucun subside départemental.

Tout se réunit pour placer ce projet dans les meilleures conditions de classement. En conséquence, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer le projet de délibération suivant :

« Le Conseil général,

» Sur la proposition de M. le Préfet, et conformément à l'avis du Conseil d'arrondissement de Lille;

» 1.o Classe de grande communication, le chemin d'Haubourdin à Carvin, passant par Wavrin et Annœullin;

» 2.o Désigne provisoirement comme intéressées à ce chemin les communes d'Haubourdin, Ligny, Santes, Wavrin, Wicres, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Annœullin, Allennes-les-Marais, Carnin, Fournes et Herlies. »

Chemin d'Armentières à La Bassée. Vous avez, dans votre dernière session, messieurs, examiné les plans et devis du projet du chemin de grande communication d'Armentières à La Bassée, dont la dépense est évaluée à 180,000 fr., et comme l'épuisement

du fonds subventionnel commandait l'ajournement du classement de cette ligne, dont l'utilité vous a paru évidente, vous avez, tout en prononçant cet ajournement, demandé que les communes provisoirement désignées comme intéressées à ladite ligne fussent mises en demeure de se prononcer sur son adoption et sur leurs offres de concours pour parvenir à sa réalisation.

M. le Préfet a fait délibérer les conseils municipaux des communes précitées, qui sont celles de Fromelles, Herlies, Aubers, La Bassée, Armentières, La Chapelle-d'Armentières, Erquinghem-Lys, Marquillies, Illies, Wicres, Salomé, Sainghin-en-Weppes, Fournes, Nieppe, Houplines et Frelinghien.

De ces seize communes treize ont refusé toute espèce de concours : une, celle d'Herlies, a déclaré être disposée à apporter son contingent proportionnellement à ce que feront les autres communes intéressées; Armentières a voté 30,000 fr., et Erquinghem-Lys 1,000 fr.

Les ressources obtenues ne s'élèvent donc qu'à 31,000 fr., et la portion de dépense à laquelle les communes doivent seules pourvoir est de 90,000 fr.

En présence de ce résultat, et quel que soit l'intérêt qui se rattache à l'exécution du chemin d'Armentières à La Bassée, M. le Préfet estime que le classement de ce chemin doit être forcément ajourné jusqu'à ce que les communes se soient décidées à voter les moyens de faire face à la dépense de sa confection.

Cet avis est partagé par le Conseil d'arrondissement de Lille.

Il ne nous reste à nous-mêmes qu'à vous proposer d'exprimer de vifs regrets qu'une communication si importante, l'une des plus belles de l'arrondissement, n'ait encore pu, ni dans l'une ni dans l'autre des directions où le projet s'en est produit, trouver dans les nombreuses communes qu'elle doit intéresser, un concours d'offres capables de la placer dans des conditions de réalisation.

Nous ne devons pas nous lasser de la recommander à la sollicitude de l'administration.

Chemin de Seclin à Pont-à-Marcq par Avelin, et de Seclin à Cysoing. — Conformément au vœu que vous avez émis l'an dernier, j'ai, dit M. le Préfet, fait délibérer les communes sur l'adoption du projet de classement d'un chemin vicinal de grande communication, 1.° de Seclin à Pont-à-Marcq par Avelin; 2.° de Seclin à Cysoing.

Cette seconde ligne, prenant naissance à la route royale N.° 17, presqu'en face du pavé d'Avelin, irait rejoindre, en traversant Fretin et Péronne, le chemin vicinal de grande communication N.° 12, au pont de Bouvines, et ne serait conséquemment que la

continuation de la ligne de Seclin à Pont-à-Marcq, dont la construction n'a pour objet que le pavage d'une lacune sur le territoire d'Avelin.

» Les communes que j'ai provisoirement désignées comme intéressées à ces deux lignes, sont : Seclin, Avelin, Attiches, Fretin, Ennevelin, Templeuve, Pont-à-Marcq, Bouvines, Péronne et Cysoing. Elles ont été mises en demeure de se prononcer, 1.° sur l'adoption soit du chemin de Seclin à Pont-à-Marcq seulement, soit de la totalité de la ligne projetée de Seclin à Cysoing ; 2.° sur la part qu'elles seraient disposées à prendre dans la dépense d'exécution de l'une ou l'autre de ces lignes.

» La dépense du chemin de Seclin à Pont-à-Marcq est évaluée à 65,000 fr.; une seule de ces communes précitées a voté pour sa construction et a offert 10,000 fr.

» Le chemin de Seclin à Cysoing, dont l'exécution doit coûter 29,000 francs, n'a également été l'objet que d'une seule offre montant à 2,000 fr.

» Les observations contenues dans les délibérations que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux témoignent que les tracés proposés pour les deux lignes dont il est question, n'ont point obtenu le suffrage des communes que ces chemins doivent desservir.

» Après avoir pris connaissance de l'état des choses, le Conseil d'arrondissement de Lille a proposé de reprendre le projet précédemment étudié d'une route directe de Seclin à Avelin, sur le tracé du chemin vicinal déjà existant, et traversant en ligne droite la plaine qui sépare ces deux communes. Ce chemin est partout d'une largeur suffisante, d'un fonds excellent et d'un niveau régulier. Les achats de terrains et les travaux des terrassements seraient presque nuls, et la dépense se bornerait uniquement au pavage sur une longueur de 3,000 mètres au plus. La somme nécessaire à cette construction serait probablement un peu plus élevée que celle exigée pour le chemin projeté par la Chapelle de Martinsart, mais cette nouvelle ligne aurait l'immense avantage d'abréger de deux kilomètres la distance qui sépare les communes de Seclin et d'Avelin, et ces communes seraient dès-lors disposées, comme elles en ont déjà précédemment exprimé l'intention, à faire elles seules des offres suffisantes pour couvrir la moitié de la dépense.

» Quant au prolongement projeté jusqu'à Cysoing, le Conseil d'arrondissement a pensé qu'il conviendrait de lui donner une autre direction par Ennevelin et Templeuve.

» Le chemin pavé qui conduit à Ennevelin aboutit à la route royale, N.° 17, presqu'en face du pavé d'Avelin.

» D'Ennevelin à Templeuve, une seule lacune de 2,500 mètres

environ resterait à paver. Cette ligne, qui établirait une communication immédiate entre Seclin et Cysoing, pourrait, dans la suite, acquérir une importance beaucoup plus grande par son prolongement de Templeuve à la Belgique, soit jusqu'à Mouchin par Genech, soit jusqu'au chemin de grande communication N.º 12, à Bachy, par Genech et Cobrieux. La route de Seclin à Tournay deviendrait alors plus directe que par Cysoing.

» Si vous partagez, messieurs, l'opinion du Conseil d'arrondissement de Lille, je ferai mettre à l'étude les deux projets ci-dessus indiqués et j'appellerai de nouveau les communes à délibérer sur leur adoption. »

Votre 3.e bureau, partageant les opinions du Conseil d'arrondissement de Lille sur la nécessité de ces lignes dont l'exécution peu coûteuse mettrait en rapport continu un grand nombre de points importants de l'arrondissement, a l'honneur de vous proposer d'inviter M. le Préfet à mettre à l'étude les deux projets nouvellement indiqués, et à faire délibérer les communes sur leur adoption, en provoquant en même temps leurs offres de concours.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Chemin de Courchelettes. — Bien que vous ayez positivement refusé, l'an dernier, d'accorder sur le fonds subventionnel aucun secours à la commune de Courchelettes, pour l'entretien de son chemin vicinal, le Conseil d'arrondissement de Douai est encore revenu à la charge dans sa dernière session, et sollicite de nouveau l'allocation d'un subside en faveur de ce chemin, qui se trouve placé dans une position vraiment exceptionnelle.

Ce chemin, qui réunit les routes de Douai à Arras, et de Douai à Cambrai, est devenu, surtout depuis l'exécution du chemin de grande communication N.º 25, d'Arleux à Orchies, l'un des plus utiles de l'arrondissement.

Fréquenté par les nombreuses voitures employées au transport des houilles, ce chemin est exposé à subir de continuelles dégradations que les revenus très-bornés de la commune de Courchelettes ne lui permettent pas de faire convenablement réparer.

M. le Préfet pense, Messieurs, « qu'il y a lieu, dans cette circonstance toute spéciale, à faire fléchir un peu la rigueur du principe, et il vous prie en conséquence de vouloir bien accorder à la commune de Courchelettes un secours annuel de 500 fr. pour l'aider à réparer son chemin; il ajoute qu'il examinera plus tard s'il ne serait pas possible de le rattacher à l'un des chemins de grande communication classés, notamment à celui d'Orchies qui se dirige sur Arleux. »

Messieurs, ce dernier moyen rentrerait évidemment dans un système d'embranchement que déjà plusieurs fois vous avez condamné. Du reste, comme il n'est même pas proposé, nous n'avons pas à nous en occuper autrement.

Quant au secours demandé dans l'état actuel du chemin, c'est là une question qui a été, l'an dernier, discutée et résolue de manière à ce qu'il n'y ait plus à y revenir.

Sans doute il est fâcheux dans bien des cas que la rigueur du principe peut-être trop absolu posé dans la loi du 21 mai 1836, interdise toute allocation en faveur des chemins non classés. Trop souvent, à défaut d'un minime secours, les efforts des communes demeurent impuissants, leur œuvre incomplète, leurs sacrifices en partie stériles. D'un autre côté, n'est-il pas facile de prévoir les abus que pourrait engendrer la déviation du principe ? Aussi, cette fois comme toujours, vous engagerons-nous à le respecter.

C'est pourquoi votre 3.e bureau ne peut que vous proposer le rejet de la demande formée par la commune de Courchelettes.

Chemin de Pecquencourt à Somain. — « L'instruction relative au classement de ce chemin étant demeurée stationnaire depuis l'an dernier, dit M. le Préfet, je ne puis que me référer, quant aux renseignements à vous donner sur sa situation, aux explications contenues dans mon rapport général sur le service des chemins en 1841. »

La question relative au chemin n'a pas fait un pas depuis l'année dernière, et cependant alors déjà il ne manquait plus que 12,000 fr. pour compléter la somme de 43,000 fr., à laquelle avait été évaluée la dépense.

Il est permis d'espérer que de nouveaux efforts provoqués par l'administration finiront par amener cette affaire aux conditions d'une solution désirable.

Nous ne quitterons pas l'arrondissement de Douai sans vous entretenir de quelques projets qui ont été envoyés à la commission, accompagnés d'études préparatoires, mais sans propositions. Ils sont de nature à intéresser à un haut degré cet arrondissement.

L'un de ces projets est depuis plusieurs années l'objet de vos recommandations; c'est celui qui est destiné à mettre en rapport avec les établissements houillers, les importantes et industrieuses populations pressées entre les routes royales N.os 49 et 17. Il se dirige de Denain vers Bugnicourt. Vous avez tout à l'heure décidé qu'il y avait lieu de détacher de ce chemin la partie comprise entre Denain et le point d'intersection de la route N.o 43. C'est donc de l'autre côté de la même route, à la hauteur du pavé de Marquette, que partirait le nouveau chemin, dorénavant distinct, de Bouchain à Bugnicourt, par Marquette, Marcq, Fressin et Bugnicourt.

Il ne nous reste rien à vous apprendre sur l'utilité de cette communication, et vous n'hésiterez pas, nous le pensons, à inviter M. le Préfet à employer son active influence auprès des communes intéressées, afin d'en obtenir un concours d'offres proportionnées à la dépense assez importante qu'exige ce beau travail.

Un autre projet vous est également soumis, qui mérite au plus haut point votre intérêt.

Il a pour objet de tirer une ligne transversale et presque centrale, entre les routes royales N.os 43 et 17. Elle partirait de la commune d'Aniche, pour aboutir, soit à Aubigny, soit à Bugnicourt. Toutefois les membres appartenant à l'arrondissement s'accordent à donner la préférence à ce dernier point; la relation des offres devra surtout la déterminer.

On sent toute l'importance de cette nouvelle voie, qui, d'un côté, se rattachant directement au chemin d'Auberchicourt à Abscon, et peu distante de celui d'Hélesmes à Bouchain, rencontrerait à l'autre extrémité un prolongement presque non interrompu jusqu'à la route royale de Cambrai à Arras, et offrirait ainsi à un vaste, riche et industrieux pays des communications faciles et presque directes avec les grands établissements houillers et métallurgiques.

Aussi, est-on dès-à-présent fondé à croire que, bien que la dépense de ce chemin ne s'élève guères à moins de 200,000 fr., on trouvera dans le concours des communes et des compagnies des ressources qui permettent d'en aborder prochainement l'exécution.

En conséquence, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer d'inviter M. le Préfet à suivre activement l'instruction des affaires relatives à ces projets, de manière à ce qu'elle soit complètement régularisée et puisse se résumer en une proposition de classement pour la session prochaine.

Nous ne vous parlerons pas de quelques autres chemins qui se trouvent n'être l'objet que d'un vœu collectif de l'arrondissement de Douai, et qui paraissent d'ailleurs ne présenter, quant à présent, aucun élément de réalisation.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

L'épuisement total des ressources de cet arrondissement lui interdit pour plusieurs années encore toute prétention à des classements nouveaux, et effectivement il n'en présente aucun.

Toutefois, nous avons à vous entretenir d'un projet qui, bien que recommandé par un de nos collègues de l'arrondissement de Valenciennes, n'en doit pas moins être considéré comme se rattachant particulièrement à celui de Cambrai. Nous voulons

parler d'un chemin qui, prenant naissance à la route N.° 43, à la hauteur de la commune de Marquette, se dirigerait au-delà par celles de Wasnes-au-Bac, Bantigny, Tilloy et Neuville-Saint-Remi, ouvrant ainsi aux populations de la rive gauche de l'Escaut une communication directe avec Cambrai.

Cette voie, connue anciennement sous la dénomination de route de Cambrai, mérite à un haut degré de fixer l'attention du Conseil général; et sans doute l'arrondissement de Cambrai jugera utile de lui donner la première place parmi celles dont une situation meilleure lui rendra la possibilité de réclamer le classement.

La dépense paraît devoir être assez considérable : nous ne pouvons en fixer le chiffre. MM. les ingénieurs l'évaluent à la somme de 423,000 francs, y compris la partie de Denain à la route N.° 43, laquelle s'en trouve maintenant détachée c'est un décompte à faire.

On doit croire qu'un chemin appelé à servir de si nombreux intérêts obtiendra, tant de la part des communes que de celle des sociétés charbonnières, des dotations qui en rendront l'exécution possible.

C'est dans ce but que votre troisième bureau croit devoir vous engager, Messieurs, à recommander l'instruction et la suite de cette intéressante affaire à la sollicitude de M. le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Chemin de Fresnes à Quaroube. — Le Conseil d'arrondissement de Valenciennes a encore exprimé, dans sa dernière session, le regret de ce que l'opposition du génie militaire ne permette point d'exécuter le chemin de Fresnes à Quaroube qui, destiné à former le prolongement de la route N.° 8, serait de la plus grande utilité pour les communes populeuses dont il traverserait le territoire.

Le Conseil pense cependant qu'il serait possible de construire ce chemin, en n'en élevant le pavé qu'un peu au-dessus des inondations ordinaires. Dans cette hypothèse, le pavé serait couvert par les eaux qui baignent les alentours de la place en temps de guerre, lorsqu'on tient les écluses fermées; car elles sont, dans cette circonstance, beaucoup plus élevées que l'inondation annuelle produite chaque hiver par les pluies.

M. le Préfet se propose de faire examiner la question, sous ce point de vue, par MM. les ingénieurs des deux services.

Votre troisième bureau ne peut que vous proposer de déclarer que le Conseil général verra avec plaisir que cette affaire soit soigneusement examinée au point de vue nouveau où l'a placée le conseil d'arrondissement de Valenciennes.

Espérons que cet examen aura pour résultat de faire reconnaître l'inanité des motifs de l'opposition militaire dont est frappé cet utile projet.

Chemin de Condé à Tournai. — Pont sur l'Escaut à Hergnies. — « Après avoir passé en revue, dans votre dernière session, messieurs, les diverses combinaisons auxquelles se prêterait le chemin projeté de Condé à Tournai, vous avez déclaré que la hauteur des offres de concours serait une des raisons les plus influentes sur votre choix entre des directions qui, toutes satisfaisantes, ne présentent pas, l'une sur l'autre, une différence d'avantages bien marquée, mais qu'il n'y avait pas lieu d'entendre en ce moment les conseils municipaux sur l'adoption de l'un ou l'autre des divers projets présentés, attendu que l'état financier du département prescrit l'ajournement indéfini de l'exécution de ce chemin.

Passant ensuite à l'examen des deux combinaisons proposées par la commune d'Hergnies, pour la construction d'un pont sur l'Escaut, vous avez reconnu de véritables chances de succès à celle qui consiste à faire de cette construction l'objet d'une concession avec péage, moyennant une prime de 12,000 fr. à payer au concessionnaire, moitié par Hergnies, et l'autre moitié par les communes intéressées, le département et l'Etat.

M. le Préfet a, par suite, appelé les communes de Vieux-Condé, Odomez, Bruille, Saint-Amand, Flines et Château-l'Abbaye, à voter leur contingent dans la faible dépense de 2,000 fr. laissée à leur charge, mais toutes ont refusé leur concours, à la réserve de Bruille, qui a voté une modique subvention de 400 fr.

Dans cet état des choses, la commune d'Hergnies, ne voulant pas différer plus long-temps la construction d'un pont d'une nécessité absolue, a pris l'engagement de subvenir aux deux tiers de la prime de 12,000 fr., dont il est question, sous la déduction, à son profit, des subsides qui pourront être offerts ultérieurement par les communes.

M. le Préfet vous propose, en conséquence, messieurs, de décider 1.° qu'une somme de 2,000 fr. sera accordée à la commune d'Hergnies, sur le fonds subventionnel, pour la construction du pont précité, 2.° qu'une semblable allocation sera sollicitée, en faveur de ladite commune, sur les fonds de l'État.

Cette proposition étant en tous points conforme à l'esprit des conclusions adoptées par le Conseil général, à la suite de notre rapport de l'an dernier, votre commission a l'honneur de vous proposer le projet de délibération suivant :

« Le Conseil général,

» 1.° Accorde un secours de 2,000 fr., pour la construction d'un pont sur l'Escaut dans la commune d'Hergnies ;

» 2.° Emet le vœu qu'un semblable subside soit accordé par l'État pour le même objet;

» Le tout à la condition expresse que ladite commune d'Hergnies prendra à sa charge le surplus de la dépense totale, et sauf à elle à retenir à son profit les sommes qui pourraient provenir des autres communes intéressées. »

Chemin de Nouvion à Etrœungt. — « En m'informant, dit M. le Préfet, que le Conseil général de l'Aisne a émis, dans sa dernière session, le vœu que le chemin vicinal de grande communication N.° 33, du Nouvion à Etrœungt, s'arrêtant à la limite de ce département, fût prolongé dans celui du Nord, jusqu'à Etrœungt, M. le Préfet de l'Aisne a demandé que je prisse des mesures pour la construction de ce prolongement, sans lequel la ligne entière ne remplirait pas sa destination.

» Le Conseil d'arrondissement d'Avesnes a formulé la même demande dans sa délibération du 25 juillet 1842, et a fait ressortir les avantages à obtenir du prolongement précité, qui établirait, par une ligne droite, une communication entre deux routes royales et procurerait un débouché facile aux bois de la forêt du Nouvion, dont le besoin se fait sentir de plus en plus par suite des nombreux défrichements qui s'opèrent dans cette partie de l'arrondissement d'Avesnes.

» J'ai fait dresser le devis sommaire des travaux de construction du prolongement dont il s'agit, et j'ai fait délibérer, sur leurs offres de concours dans la dépense évaluée à 27,000 fr., les communes d'Etrœungt, Floyon, Cartignies, Boulogne, Beaurepaire, Larouillies, Haut-Lieu et Recquignies, qui m'ont paru intéressées à l'établissement de cette nouvelle ligne.

» De ces communes, deux seulement ont répondu à mon appel : Etrœungt a voté 2,500 fr. et Floyon, 8,000 fr. Toutes les autres ont positivement refusé leur concours.

» La faiblesse des ressources offertes et la situation du fonds subventionnel commandant l'ajournement de l'exécution du prolongement du chemin du Nouvion à Etrœungt, je n'ai dès lors aucune proposition de classement à vous soumettre. »

Nous avons remarqué avec étonnement une des dernières parties du rapport de M. le Préfet; car les offres qu'il signale comme s'élevant à 10,500 fr. sur une dépense de 27,000 fr. dépassent même la limite posée à la participation des communes pour l'arrondissement d'Avesnes.

Au surplus, nous n'avons à vous proposer aucun changement aux conclusions négatives de M. le Préfet. Il ne peut, en effet, s'agir aujourd'hui que d'un ajournement ; mais l'exiguité de la dépense pour le département peut faire espérer qu'il ne sera pas de longue durée.

Chemin de Sains au Nouvion. — « Le Conseil général de l'Aisne, dit M. le Préfet, a également provoqué, dans sa dernière session, l'exécution du prolongement dans le département du Nord du chemin vicinal de grande communication N.° 32, de Sains au Nouvion.

» Les communes de Favril, Prisches, Landrecies, Les Fayts, Beaurepaire et Maroilles, dont le territoire serait traversé par le nouveau chemin à établir, m'ayant paru les plus intéressées à la réalisation du prolongement projeté, je les ai mises en demeure de se prononcer sur l'adoption du tracé et sur leurs offres de concours dans la dépense de son exécution.

» Toutes ces communes ont refusé de consentir le moindre sacrifice pour l'ouverture de cette nouvelle voie de communication, en prétextant qu'elle ne leur serait d'aucune utilité.

» Ce refus, ajoute M. le Préfet, me paraît justifié d'ailleurs par la position financière des communes susdites, et j'ai lieu de croire que le vœu du Conseil général de l'Aisne, sur lequel je n'ai aucune proposition à vous soumettre, ne pourra de sitôt obtenir sa réalisation. »

Ce chemin, recommandé par un département voisin, semble faire double emploi avec celui de Solesmes à Anor, par Landrecies et Etrœungt, et cette circonstance explique le refus de concours de toutes les parties prétendûment intéressées.

Votre commission a pensé qu'il n'y a pas lieu à s'occuper de ce projet.

Chemin d'Avesnes à Eppe-Sauvage. — « Par sa délibération en date du 25 juillet 1842, dit M. le Préfet, le Conseil d'arrondissement d'Avesnes sollicite de la manière la plus instante leclassement d'un chemin vicinal de grande communication d'Avesnes à Eppe-Sauvage, traversant le centre des communes d'Avesnelles, Flaumont, Sémeries, Ramousies, Liessies, Willies et Eppe-Sauvage.

» Ce chemin aurait une très-grande importance en ce qu'il desservirait la partie supérieure de l'Helpe majeure d'Eppe à Avesnes et mettrait cette partie de l'arrondissement en communication avec la route de Chimay et le bassin houiller de Charleroy.

Les communes intéressées à l'établissement de ce chemin ont été invitées à faire des offres de concours pour sa construction; mais trois seulement paraissent disposées à participer à cette dépense; toutes les autres refusent leur intervention en alléguant que ce chemin ne leur sera aucunement utile.

» Comme l'arrondissement d'Avesnes possède encore deux chemins classés et que le défaut de ressources ne permet pas d'entreprendre, je pense qu'il y a lieu de s'abstenir de tout nouveau classement, d'ici à quelque temps du moins, dans cet arrondisse-

ment. Toutefois, comme le chemin d'Avesnes à Eppe-Sauvage serait l'un des plus évidemment utiles qui puissent être établis, j'ai l'honneur de proposer au Conseil général de faire rédiger un projet régulier et complet de ce chemin par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées et de mettre ensuite les communes en demeure de délibérer sur l'adoption de ce chemin, dont il n'existe qu'un avant-projet reconnu susceptible d'importantes modifications. »

Depuis le commencement de la session, M. le Préfet a fait passer à votre commission de nouvelles offres de concours en faveur de ce chemin, que nos collègues de la localité s'accordent à reconnaître comme présentant les caractères de la plus grande utilité. Ces offres, qui atteignent déjà un chiffre de plus de cinquante mille francs, témoignent hautement de l'importance qu'y attache le pays, et il paraît impossible qu'en présence de si généreux sacrifices le Conseil général ne manifeste pas lui-même ses sympathies pour ce beau projet, en recommandant à M. le Préfet son étude et, par suite, la complète instruction de l'affaire. Telles sont les conclusions dont votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer l'adoption.

Chemin d'Etrœungt à Fourmies. — « Le Conseil général a, dans sa session de 1839, prononcé le déclassement du chemin d'Anor à Etrœungt, attendu que, malgré les instantes démarches de l'administration, les ressources nécessaires à la construction de ce chemin n'ont pu être réalisées : sur une dépense évaluée à 125,000 francs, 6,000 francs seulement avaient été obtenus.

» Les communes de Fourmies, Etrœungt, Wignehies et Recquignies sollicitent aujourd'hui de nouveau le classement de ce chemin, non plus d'Anor à Etrœungt; mais seulement de Fourmies à Etrœungt en traversant Wignehies et Recquignies; elles s'engagent, dès à présent, à concourir pour un tiers à la dépense de construction de cette ligne.

» Le Conseil d'arrondissement d'Avesnes est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande des communes précitées, et de procéder, dans le plus bref délai possible, à l'adjudication des travaux.

» L'administration ne saurait agir avec une semblable précipitation dans une affaire dont elle vient seulement d'avoir connaissance, et qui a besoin d'être examinée avec quelque attention. M. le Préfet croit en conséquence devoir ajourner, jusqu'à votre session de 1843, toute proposition relative au classement du chemin d'Etrœungt à Fourmies. »

En examinant l'intérêt qui se rattache au nouveau fractionnement dont il vient de vous être parlé, nous n'avons pu nous empêcher de reconnaître l'utilité du tronçon qui, se raboutant à la première partie en voie d'exécution d'Etrœungt à Landrecies, formerait

avec elle une seule et même ligne dont la commune de Fourmies, par son importance sous plus d'un rapport, mérite de devenir un des points extrêmes.

Nous n'aurions donc aucune objection à élever contre ce classement, s'il nous était proposé dans les formes régulières.

Quant à présent, votre troisième bureau croit n'avoir rien d'autre à vous proposer que de recommander la suite de cette affaire aux soins vigilants de M. le Préfet.

Chemin de Dourlers à Dompierre et de la Capelle à Chimay. — « Des demandes ont été adressées au Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour obtenir le classement de ces deux chemins.

» Le Conseil s'est abstenu de donner son avis sur l'objet de ces demandes par le motif qu'elles ne sont pas suffisamment instruites, et que les communes intéressées à l'exécution de ces chemins n'ont pas fait connaître leurs offres de concours dans la dépense. »

M. le Préfet déclare n'avoir, de son côté, aucune proposition à vous soumettre.

Peut-être vous demanderez-vous, Messieurs, s'il convient d'entretenir, par un ajournement sur le sort duquel on peut se méprendre, des espérances que de toute manière on ne saurait de long-temps réaliser, surtout à l'occasion d'un chemin qui semble faire double emploi avec celui de Maubeuge à Maroilles, et auquel il est permis de contester le caractère de grande vicinalité.

Si donc vous partagez l'avis de la majorité de votre commission, vous prononcerez qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de ce projet.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1843.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département et sur la part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires ; 2.° sur les produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 16 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE I.er		
Travaux ordinaires de bâtiments.		
Grosses réparations et entretien des bâtiments des préfectures, sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et autres édifices départementaux.		
Art. 1.er Réparation au bâtiment de la préfecture..............	»	»
2. Placement de persiennes aux fenêtres des salles du conseil général et du conseil de préf.re, dans l'hôtel de la Préfect.	1,328	»
3. Entretien des bâtiments de la préfecture..................	3,300	»
4. Idem du bâtiment de la sous-préfecture d'Avesnes.......	500	»
5. Idem du bâtiment de la sous-préfecture de Douai........	500	»
6. Idem du palais de justice de Lille.....................	1,000	»
7. Idem des bâtiments des prisons.......................	2,500	»
8. Idem des bâtiments des casernes de gendarmerie.......	2,000	»
9. Idem des bâtiments des cours et tribunaux............	2,000	»
10. Travaux de peinture au palais de justice de Lille.......	1,400	»
11. Idem pour changement du parquet du tribunal de Cambrai.	»	»
Total à reporter.	14,528	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report............	14,528 »
Art. 12. Travaux de réparation au tribunal civil d'Avesnes.....	910 »
13. Réparat. des bâtim. du tribunal de 1.re inst. de Douai.	1,007 66
14. Idem à la maison de justice de Douai....	5,666 66
15. Travaux de réparation, solde des travaux entrepris....	1,060 13
16. Réparation à la prison de Dunkerque...............	697 86
17. Idem à la prison d'Hazebrouck....................	1,464 »
18. Idem à la prison de Cambrai.....................	627 80
19. Idem au dépôt de sûreté de Bailleul....	144 »
20. Idem au dépôt de sûreté d'Orchies................	321 66
21. Idem à la caserne de gendarmerie de Lille............	1222 92
22. Idem idem idem de Pont-à-Marcq.....	10,000 »
23. Idem idem idem de Gravelines........	3,200 »
24. Idem idem idem d'Hazebrouck......	379 24
25. Idem idem idem de Cambrai........	748 08
26. Idem idem idem du Quesnoy........	900 »
27. Idem idem idem de Douai...........	1,428 82
28. Idem idem idem d'Orchies...........	95 78
29. Entretien de la caserne de gendarmerie de Bouchain...	580 »
30. Idem à celle de Bailleul.........................	191 »
31. Traitement fixe alloué aux architectes pour la direction et la surveillance des travaux de réparation et d'entretien ci-dessus..............................	5,000 »
32. Entretien de la pyramide de Denain................	36 »
Total du sous-chapitre 1.er......	50,209 61

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — (Néant.)

SOUS-CHAPITRE III.

Hotels de préfecture et de sous-préfectures. (Loyers.)

Art. 1.er Loyers de l'hôtel de préfecture ou des bâtiments occupés par les archives..............................	4,000 »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public :	
Sous-préfectures de Dunkerque...............	1,200 »
Sous-préfectures d'Hazebrouck...............	1,200 »
Sous-préfectures de Cambrai.................	1,200 »
Sous-préfectures de Valenciennes.............	2,600 »
Total du sous-chapitre III..........	10,200 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. (Mobiliers.)	
ART. 1.er Achats nouveaux pour complément ou renouvellement du mobilier de la préfecture....................	» »
Nota. La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était au 1.er janvier 1843 de 64167 99	
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.........	1,500 »
3. Entretien du mobilier des bureaux de sous-préfectures :	
De l'arrondissement de Dunkerque............ 60 »	
d'Hazebrouck............ 8 »	
de Cambrai.............. 60 »	
d'Avesnes............ ... 55 »	
de Douai............... 55 »	
de Valenciennes.......... 60 »	298 »
TOTAL du sous-chapitre IV...	1,798 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département..........................	13,865 »
2. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne, ou admis dans les six mois de leur congé..........	800 »
TOTAL du sous-chapitre IV..........	14,665 »
SOUS-CHAPITRE VI.	
Prisons départementales. — (Maisons d'arrêt, de justice et de correction.)	
ART. 1.er *Administration. — Traitements des aumôniers, des officiers de santé et des concierges; salaires des guichetiers et autres.*	
Traitements sujets à la retenue de 5 p. 0/0 pour les pensions de retraite. Maison de justice de Douai....... 3,600 »	
d'arrêt de Lille........... 4,500 »	
Prison de Dunkerque............ 1,600 »	
d'Hazebrouck............ 1,600 »	
de Cambrai.............. 1,600 »	
d'Avesnes............... 1,500 »	
de Valenciennes.......... 1,700 »	
11 depôts de sûreté............. 2,250 »	18,350 »
TOTAL *à reporter*.............	18,350 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report...........		18,350 »
Traitements non sujets à la retenue. Maison de justice de Douai.......	5,000 »	
d'arrêt de Lille...........	4,450 »	
Prison de Dunkerque............	750 »	
d'Hazebrouck...........	2,250 »	14,250 »
de Cambrai.............	650 »	
d'Avesnes,...............	650 »	
de Valenciennes............	500 »	
Art. 2. ***Nourriture, entretien et habillement de tous les détenus sans distinction et autres dépenses y relatives.***		
Maison de justice de Douai, p.r environ 173 détenus.	32,835 »	
d'arrêt de Lille, p.r 192 détenus.	36,442 »	
Prison de Dunkerque, p.r 50 détenus.	9,490 »	
d'Hazebrouck, p.r 105 détenus.	19,929 »	135,520 »
de Cambrai, p.r 55 détenus.	10,439 »	
d'Avesnes, p.r 65 détenus.	12,337 »	
de Valenciennes, p.r 60 détenus.	11,388 »	
Dépôts de sûreté, p.r 14 détenus.	2,660 »	
Art. 3. ***Chauffage et éclairage; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; médicaments et autres menues dépenses du régime intérieur.***		
Maison de justice de Douai.....................	850 »	
d'arrêt de Lille.........................	6,555 »	
Prison de Dunkerque.........................	470 »	
d'Hazebrouck.........................	300 »	9,785 »
de Cambrai.........................	470 »	
d'Avesnes.........................	270 »	
de Valenciennes.........................	270 »	
Frais de tournée d'inspection.........................	600 »	
Art. 4. ***Bâtiments. — Loyers, menues dépenses, travaux d'entretien intérieur dits réparations locatives.***		
(Néant.)		
Art. 5. ***Objets divers. — Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.***		
Frais de greffe.........................	800 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés.............	100 »	1,000 »
Frais de fers pour les condamnés.............	100 »	
Total du sous-chapitre VI.......		172,245 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cours et tribunaux.	
ART. 1.er Éclairage des bâtiments ; menues dépenses d'entretien intérieur dites réparations locatives.............	» »
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département....	7,400 »
3. Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux....	2,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour la cour royale.	» »
Idem pour le tribunal civil d'Hazebrouck.............	682 »
Idem pour le tribunal de 1.re instance de Douai	939 30
Idem pour le tribunal de 1.re instance d'Avesnes........	940 »
Idem pour le tribunal de commerce de Cambrai........	» »
Idem pour le tribunal de commerce de Dunkerque	233 20
5. Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux	14,770 »
6. Menues dépenses des justices de paix	4,770 »
7. Traitem. d'un concierge-conserv. au palais de just. de Lille	800 »
8. Etablissement d'un corps de bibliothèque au tribunal de commerce de Lille..........................	670 »
Achat d'une grande table pour le tribunal de 1.re instance de Cambrai	132 »
TOTAL du sous-chapitre VII....	33,336 50
SOUS-CHAPITRE VIII.	
ART. 1.er Chauffage et éclairage du corps de garde de la préfecture	500 »
2. Idem du palais de justice de Douai.............. .	400 »
TOTAL du sous-chapitre VIII...	900 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien de routes départementales.	
ART. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes	18,500 »
2. Route N.o 2, de Lille à Ypres..................	12,325 »
3. Route N.o 3, de Douai à Tournai..............	8,550 »
4. Route N.o 4, de Bouchain à Tournai	11,175 »
5. Route N.o 5, d'Avesnes à Philippeville......... ...	7,000 »
6. Route N.o 6, de Landrecies à Chimay	27,900 »
7. Route N.o 7, de Condé à Mons.................	6,000 »
8. Route N.o 8, de Condé à St.-Amand	4,500 »
9. Route N.o 9, de Lille à St.-Omer...............	27,341 17
Route N.o 10, de Valenciennes au Câteau...........	» »
Route N.o 11, de Cambrai à Guise	» »
TOTAL *à reporter*........	123,291 17

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.	123,291 17
Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont	» »
Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles	» »
Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, par Roubaix.	» »
Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.	» »
ART. 10. Charges du personnel, conducteurs, piqueurs et préposés aux ponts-à-bascule.	14,100 »
11. A valoir, pour frais imprévus, impressions, indemnités aux agents.	2,000 »
12. Réserve destinée au paiement des indemnités à accorder aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales	6,000 »
TOTAL du sous-chapitre IX.	145,391 17

SOUS-CHAPITRE X.

Enfants trouvés ou abandonnés.

ART. 1.er On évalue ces dépenses, d'après un nombre moyen de 1,800 enfants, et à raison de 75 fr. 50 c. pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1843, de . . . . 135,900 »	
DÉDUIRE :	
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense. . . 3,000 » 2.° La portion des revenus des hospices spécialement affectée à la même destination . . . . » » 3.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes appelées à concourir au paiement de ces dépenses. . . . . 27,580 » 4.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs, au soulagement des communes et des hospices. . . . . » » Total : 30,580 »	
Reste ou subvention du département. . . 105,320 »	105,320 »
ART. 2. Traitement de l'inspecteur du service des enfants trouvés.	3,000 »
3. Subventions aux bureaux de bienfaisance pour aider les mères dans certains cas imprévus.	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre X.	110,320 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XI.	
Aliénés.	
ARTICLE UNIQUE. On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans la maison spéciale du département ou dans une maison d'un département voisin, à charge de remboursement), d'après un nombre moyen de 270 aliénés des deux sexes et à raison de 428 fr., pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1843, de .... 115,560 »	
DÉDUIRE :	
1.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes du domicile des aliénés, appelées à concourir au payement de ces dépenses........ 28,560 » ; 2.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources........ 2,000 » — 30,560 »	
RESTE pour la part afférente au département. 85,000 »	85,000 »
Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu........ » »	3,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI........	88,000 »
SOUS-CHAPITRE XII.	
ART. 1.er Frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement (lorsqu'il y a lieu) des mémoires de l'imprimeur........	8,000 »
2. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales........	600 »
TOTAL du sous-chapitre XII........	8,600 »
SOUS-CHAPITRE XIII.	
Archives départementales.	
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives et des employés........	6,000 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons, établissement de tablettes et allocation à l'inspecteur des archives communales........	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII........	7,500 »

DÉSIGNATION DES DEPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIV.	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour royale, lorsqu'il y a appel.............................. Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département......... Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport, pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	1,000 »
ART. 2. Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents....... ..	2,000 »
3. Frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des Députés, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.....	1,000 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état civil...........	9,000 »
5. Mesures contre les épidémies......................	600 »
6. Idem pour les épizooties.........................	300 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles........	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.........	14,000 »

SOUS-CHAPITRE XV.

Dette départementale ordinaire ou complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1841 et antérieurs non périmés.

NÉANT.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES	
RÉCAPITULATION.		
Sous-Chap. I.er Travaux ordinaires des bâtiments...........	50,209	61
II. Contributions...........................	»	»
III. Loyers des hôtels de préfecture............	10,200	»
IV. Mobiliers de la préfecture et des bureaux de sous-préfecture..........................	1,798	»
V. Casernement de la gendarmerie............	14,665	»
VI. Prisons départementales.................	178,905	»
VII. Cours et tribunaux......................	33,336	50
VIII. Corps de garde des établissements départementaux..............................	900	»
IX. Entretien des routes départementales........	145,391	17
X. Enfants trouvés ou abandonnés............	110,320	»
XI. Aliénés................................	88,000	»
XII. Impressions............................	8,600	»
XIII. Archives du département................	7,500	»
XIV. Frais de translation, de route et autres......	14,000	»
XV. Dettes ordinaires.......................	»	»
Total général des dépenses ordinaires.....	663,825	28
FONDS LIBRES DE 1841.		
Économies faites sur les dépenses des aliénés indigents..........	30,000	»
RECETTES ORDINAIRES DE 1843.		
Produits des 9e 4/10 additionnels ordinaires.................	484,418	28
Part du département dans le fonds commun...................	141,000	»
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES.		
Art. 1.er Produit d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives..............	150	»
2. Revenus particuliers des prisons départementales....	»	»
3. Vente d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales................................	257	»
4. Produit brut de la vente de matériaux de rebut provenant des routes départementales.....................	»	»
5. Vente de mobilier départemental reconnu hors de service.	»	»
6. Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour payement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux..	8,000	»
Total général des recettes ordinaires....	663,825	28

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables, 1.° sur les c times facultatifs imposés en vertu de la loi des finances et sur le seco provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives : 2.° le produit des propriétés du département non affectées à un service dép temental ; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour t vaux des routes ou autres d'intérêt départemental, et sur d'au recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses d 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMME ALLOUÉES
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des édifices départementaux.	
Constructions, acquisitions, honoraires, etc.	
ART. 1.er A valoir sur les frais de construction des archives départementales	20,000
2. 3.e cinquième de la prime de restauration de l'établissement thermal de St.-Amand	»
3. Travaux snpplémentaires à la prison d'Hazebrouck	»
4. Entretien du mobilier de la sous-préfecture d'Avesnes	113
5. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie	340
TOTAL du sous-chapitre XVI	20,453
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et des ouvrages d'art qui en font partie.	
Supplément au fonds porté au sous-chapitre IX de la première section pour entretien et réparations des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
ART. 1.er Route N.° 9, de Lille à St.-Omer	»
2. Solde de la reconstruction du pont de la Meuse	1,054
3. Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, par Roubaix, réparation de la chaussée dans l'intérieur de Roubaix	16,000
A reporter	17,054

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
Report............	17,054	13
Art. 4. Même route, à valoir sur la construction de la chaussée depuis Tourcoing jusqu'à la frontière..............	20,188	13
5. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay, travaux dans la traverse de Trélon..............................	29,231	14
6. Route N.° 7, de Condé à Mons, construction de pérés..	1,500	»
7. Même route, plantation..........................	»	»
8. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont, exhaussement des parties basses..............................	2,000	»
9. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes, entretien de la plantation..............................	»	»
10. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer, remaniement de la 1.re partie..............................	8,928	03
11. Route N.° 11, construction du pont d'Haisne..........	4,000	»
12. A valoir sur les travaux de remaniement de la route N.° 10.	7,000	»
13. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer..................	3,646	83
14. Route N.° 10, de Valenciennes au Câteau...........	25,000	»
15. Route N.° 11, de Cambrai à Guise.................	8,970	»
16. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont..............	6,500	»
17. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.............	9,000	»
18. Route N.° 14, de Lille à Tourcoing................	21,000	»
19. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes..............	6,900	»
Total du sous-chapitre XVII.........	170,918	26
SOUS-CHAPITRE XVIII.		
Subventions aux communes.		
Art. 1.er Nouvel à-compte sur la subvention pour frais de construction du chemin de Cassel à Gravelines.........	8,719	»
2. 8.e dixième de la subvention accordée pour l'établissement du chemin de Roubaix à Dottignies..............	3,000	»
3. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, accordées		
A la commune de Verlinghem, 2.e tiers..............	1,000	»
A celle de Pont-à-Marcq, 2.e tiers.................	600	»
A la même commune, 1200 francs en deux ans........	600	»
A celle de Villers-Ghislain, 2.e moitié............	500	»
A celle de Watten, 2.e moitié....................	500	»
A celle de Lannoy, 2.e moitié....................	1,000	»
A celle de Gondecourt, 2.e tiers..................	1,000	»
A celle de Maretz................................	»	»
A celle de Douai pour la reconstruct.n de son collége royal	3,000	»
Total du sous-chapitre XVIII....	19,919	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE XIX.		
Encouragements.		
ART. 1.er Encouragement pour l'Annuaire départemental........	400	»
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. A la veuve Laine............. ...	600	»
… A la veuve Delhaye	150	»
… A la veuve Bailly	100	»
3. Société d'agriculture et encouragement à l'agriculture...	9,400	»
4. Artistes vétérinaires............................	3,026	»
5. Entretien d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort	360	»
6. Primes d'encouragement ponr l'élève des chevaux......	3,000	»
7. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine	»	»
8. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons ou d'Angers............................	1,500	»
9. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales	17,100	»
10. Pensions de quatre élèves à l'école des aveugles........	2,400	»
11. Conservation des monuments historiques.............	600	»
12. Encouragement au jeune Detrez, peintre	1,000	»
13. Encouragement au jeune Maillard, élève architecte	1,000	»
14. Encouragement au jeune Dutouquet.................	500	»
15. Subvention pour dix places dans la maison de refuge de Lille	1,500	»
16. Secours à la Société humaine de Dunkerque...........	300	»
17. Subvention à la demoiselle Bonduel de Wambrechies, élève du conservatoire royal de musique de Bruxelles..	400	»
18. Encouragement à M. Colas, élève peintre	1,000	»
19. Subvention à la colonie agricole de Mettray...........	1,500	»
20. Gratification à M. Thiéry, chef de division à la préfecture...	1,500	»
21. Indemnité à M. Mallebrancq pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux du conseil général.........	1,200	»
22. Indemnité au sieur Lechien pour les écritures du conseil général....................................	300	»
23. Secours au sieur Evre, employé de la sous-préfecture de Dunkerque................................	100	»
TOTAL du sous-chapitre XIX..........	48,936	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XX.	
Clergé et édifices diocésains.	
ART. 1.er Indemnité à Mgr. l'archevêque....................	6,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux..............	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines........	10,000 »
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestants ou réformés.	600 »
3. Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr. Louis Belmas....................	308 33
TOTAL du sous-chapitre XX..........	20,508 33
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Impression des extraits de rôles préparés par l'administration pour que les maires et les percepteurs y consignent les documents nécessaires à la confection des listes électorales	500 »
3. Gratifications pour belles actions	1,200 »
4. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques..............................	» »
5. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	500 »
6. Réserve pour dépenses diverses, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.......	1,000 »
7. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
TOTAL du sous-chapitre XXII..........	5,100 »
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires.	
NÉANT.	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XVI Édifices départementaux	20,453 43
XVII. Routes départementales	178,918 26
XVIII. Subventions aux communes	19,919 »
XIX. Encouragements	48,936 »
XX. Cultes	20,508 33
XXI. Mendicité	» »
XXII. Dépenses diverses	5,100 »
XXIII. Dettes départementales extraordinaires	» »
TOTAL	285,835 02
RECETTES DE LA II.e SECTION.	
ART. 1.er Report de fonds libres	10,000 »
2. Produit des 5 centimes votés par le conseil général pour les dépenses facultatives d'utilité départementale en 1843	257,669 30
3. Loyer de l'établissement thermal de St.-Amand	» »
4. Redevance pour un droit de passage sur le terrain départemental de la pyramide de Denain	1 »
5. Vente de terrain le long de la route départementale N.o 8	1,124 72
6. Subventions des communes pour travaux neufs des routes classées, route départementale N.o 9	16,740 »
7. Vente des matériaux de l'ancienne prison dite Tour-St.-Pierre, à Lille	» »
8. Produit des souscriptions pour la carte du département.	300 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)	285,835 02

Troisième section.

...enses départementales extraordinaires imputables 1.° sur le produit les centimes extraordinaires imposés conformément aux lois diverses, 2.° sur l'emprunt départemental autorisé par la loi du 5 août 1840.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES ET EMPRUNT.	
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
...es dépenses de ce chapitre sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois ci-après indiquées, savoir :	
.° L'arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, à compter de 1834. (Loi du 28 juin 1833,) 10.e terme.....	27,095 »
.° L'arrondissement d'Hazebrouck, 200,000 francs en dix ans, à compter de 1834 (même loi), 10.e terme............	20,000 »
.° L'arrondissement de Valenciennes, 70,000 francs en dix ans, sur toutes les contributions, à partir de 1835 (Lois des 4 juin 1834 et 9 juillet 1836), 9.e terme..................	7,000 »
.° Le département, 2 1/2 centimes pendant 5 ans (Loi du 5 août 1840), 3.e terme..............................	182,455 »
TOTAL des recettes du sous-chapitre XXIV....	236,550 »
Emploi de ces impositions en 1843.	
...RT. 1.er Construction de la route départementale N.° 8, de Condé à St.-Amand, 9.e dixième.......................	21,000 »
2. A valoir sur les travaux extraordinaires de la route départementale N.° 10...	33,095 »
3. Remboursement de l'emprunt......................	182,455 »
TOTAL des dépenses du sous-chapitre XXIV....	236,550 »

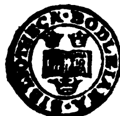


DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunt départemental de 790,000 fr.	
Emploi détaillé de la portion de cet emprunt réalisable en 1845.	
ART. 1.er A valoir sur les travaux extraordinaires à exécuter sur la route N.° 9....	24,832 »
2. A valoir sur les frais de construction d'un bâtiment pour les archives départementales....	17,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXV......	41,832 »

Quatrième section.

Dépenses spéciales imputables 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectées aux chemins vicinaux de grande communication ; 3.° sur les produits éventuels spéciaux affectés à divers services publics.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Impositions spéciales de 5 centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836, pour travaux sur les chemins vicinaux en 1843.	
ART. 1.er Fonds de subvention pour les chemins vicinaux... ...	337,910 75
2. Traitement d'un agent-voyer en chef....	3,000 »
Idem de 16 agents-voyers ordinaires à 1,500 francs	24,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI....	364,910 75



DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Contingents communaux et souscriptions particulières, pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet..................	300,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	300,000 »
SOUS-CHAPITRE XXVIII.	
Dépenses imputables sur des produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	
Frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers herboristes..........................	5,660 »
Artistes vétérinaires, à valoir sur les traitemens...............	1,574 »
Subventions pour les dépenses des conseils de salubrité.........	1,800 »
Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine...	2,400 »
TOTAL du sous-chapitre XXVIII....	11,434 »
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXVI. Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	364,910 75
XXVII. Contingents et souscriptions pour les chemins vicinaux........................	300,000 »
XXVIII. Produits spéciaux	11,434 »
TOTAL..................	676,344 75
RECETTES DE LA IV.e SECTION.	
ART. 1.er Produit des centimes spéciaux votés par le conseil général pour dépenses spéciales en 1843	364,910 75
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, exercice 1843	300,000 »
3. Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements..	1,652 »
4. Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes par les jurys médicaux..................................	9,782 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses spéciales...	676,344 75

BALANCE.

Total général des dépenses..............	676,344	75
Total général des recettes..............	676,344	75

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	663,825 28
2.e Dépenses facultatives	285,835 02
3.e Dépenses extraordinaires, impositions	278,382 »
4.e Travaux sur les chemins vicinaux. Sur les centimes spéciaux	364,910 75
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	300,000 »
Dépenses sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	11,434 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,904,387 05
RECETTES.	
Fonds libres de 1841	30,000 »
SECTION 1.re Produit des 9 centimes 4/10mes ordinaires	484,418 28
Part dans le fonds commun	141,000 »
Produits éventuels ordinaires	8,407 »
2.e Fonds libres de 1841	10,000 »
Produit des 5 centimes facultatifs	257,669 30
Produit des propriétés non affectées à un service public	1,125 72
Subventions communales pour travaux de route	17,040 »
3.e Produit de l'imposition extraordinaire (Lois diverses)	» »
———— Loi du 5 août 1840	236,550 »
Portion de l'emprunt. Loi du 5 août 1840	41,832 »
4.e Produit des 5 cent. spéciaux pour chemins vicinaux.	364,910 75
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux	300,000 »
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	11,434 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,904,387 05

BALANCE.

Total général des dépenses........ 1,904,387 05

Total général des recettes......... 1,904,387 05

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 juin 1833 à la charge du département, exercice 1843.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1841.		
Centimes facultatifs	......	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833	......	34,372 09
Fonds de 1842.		
Centimes facultatifs de 1843	......	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes	......	145,964 30
Centimes imposés d'office	......	» »
TOTAL des ressources	......	180,336 39

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires	42,680 »
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires	137,656 39
CHAPITRE III. (NÉANT.)	
TOTAL des dépenses	180,336 39

Sixième Section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1843.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1841.........	14,030 56
Produit des centimes votés pour 1843.......................	51,700 86
TOTAL des recettes de 1843........	65,731 42
DÉPENSES.	
Travaux d'arts et expertises.......................... ...	39,065 04
Mutations cadastrales....	6,000 »
Dépenses extraordinaires...	14,187 50
Remboursements d'avances à des communes ou à des particuliers.	» »
TOTAL des dépenses de 1843....	59,252 54

RENSEIGNEMENTS.

	MONTANT du principal.	
Principal de la contribution foncière de 1843	4,170,086 »	7,298,215 »
——— personnelle et mobilière de 1843	983,300 »	
——— des portes et fenêtres de 1843	1,008,384 »	
——— des patentes de 1843	1,136,445 »	
——— afférente aux biens de la couronne, pour 1843	» »	

	NOMBRE de fractions de centimes.	MONTANT des centimes.
Nombre de centimes facultatifs votés par le conseil général sur les contributions personnelle et mobilière pour dépenses facultatives de 1843, autres que celles de l'instruction primaire	5	257,669 30
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière, et des portes et fenêtres et des patentes, par la loi du 25 août 1840	2 1/2	182,455 »
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière, et des portes et fenêtres et des patentes, par des lois diverses	3c,3c-23 2,736	54,095 »
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, par la loi du 5 août 1840	»	2 »
——— spéciaux votés sur les quatre contributions directes pour dépenses des chemins vicinaux	5	364,910 75
——— facultatifs votés pour l'instruction primaire (portion des 5 cent.s facult. ci-dessus).	»	» »
——— votés pour l'instruction primaire en exécution de la loi du 28 juin 1833	2	145,964 30
——— votés pour le cadastre	1	41,700 86
TOTAUX	21,85	1,046,795 21

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des Finances.

Chef, M. Strub.
Expéditionnaires. MM. Foulon, — Vanderhelle, — Bonnaire, — Martel.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée; — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Biencourt.
Expéditionnaire. M. Lezaire.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitements des juges, des ministres du culte, etc ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, M. Devaux.
Commis principal. M. Lechien.
Expéditionnaires. MM. Joly, — Bernard.

ATTRIBUTIONS. Domaine ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidation de dépenses ; = Agence

judiciaire du trésor public; — correspondance ; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — réglements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

2.e DIVISION.

Chef, M. Deblock.

Secrétariat-Général.

Chef, M. Laine.
Employé principal. M. Vincent.
Expéditionnaires, MM. Botto, — Butin, — Plumcocq.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au Préfet et au conseil de Préfecture ; — distribution dans les bureaux ; — état de situation des affaires en retard ; — renseignements à donner sur cette situation ; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre aux arrêtés du conseil de préfecture ; — visas et légalisations. = Personnel des Préfets, Sous-Préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des éléments de la session du conseil général et classement des papiers de ce conseil ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. — Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévoûment. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture; — amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; — sociétés savantes; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie. = Ecoles des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale. = Conseils des prud'hommes.

Bureau de police.

Chef, M. Druez.
Employé principal, M. Lauridant.
Expéditionnaires, MM. Breton, — Saint-Aubert, — Delannoy.

ATTRIBUTIONS. — Instruction publique; — collèges royaux et communaux; — collation des bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Police des cultes; — congrégations religieuses. = Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes-particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maisons de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté; — maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. = Vaccine. = Epidémies. = Asiles d'aliénés. = Eaux thermales. = Médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger; — passe-ports gratuits; — passe-ports avec secours de route. = Permis de port-d'armes de chasse; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Echenillage. = Etat-civil; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère; — départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transport d'armes et poudres. = Incendie; — pompiers soldés.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.
Employés principaux, MM. Dehau et Lefebvre.
Expéditionnaire, M. Rudot.

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle; — répartition du contingent; — tirage au sort; — conseil de révision; — remplacements; — substitutions; — mise en activité; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement; — vétérans et militaires libérés; — congés de renvoi; — congés de réforme; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux

de l'habillement des troupes; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; — dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siége; — vivres et fourrages; — abattage et transports de bois pour l'armement des places; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. — Dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie; — emplacement des brigades; — casernement à loyer; — indemnités de literies; — fourrages. = Garde nationale; — son service dans les places fortes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Demeunynck.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Petit.
Employé principal. M. Landrieu.
Expéditionnaires, MM. Baillœuil, — Masurel, — Plaetsier, — Genin, — S.t-Leger.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Chemins de fer. — Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines, — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. — Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la

défense des places; — instruction des affaires; — poursuites des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries; — correspondance; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

Archives du département.

MM. Le Glay, ✻, archiviste général.
Le Glay (Ed.), sous-archiviste.
Deligne (Jules), employé, section historique.
Boussemart (Alph.), idem, section administrative.

Imprimeur de la préfecture.

M. L. Danel, imprimeur du roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel, ✻.

Audiences de M. le Préfet.

Lundi, mercredi et samedi, de une heure à trois heures.
MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du Conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Louis Guillau.

SOUS-PRÉFECTURES et CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le Conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le Préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1842.
La 2.e l'a été en décembre 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. A. Randouin, ☼.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
BERGUES, M. Zylof d'Obigny, propriétaire, à Bergues.
———— M. Delaroyère, notaire, à Bergues.
HONDSCHOOTE, M. Delaroyère, doct. en méd.ne, à Hondschoote.
WORMHOUDT, M. Blanckaert, maire de Wormhoudt.

2.me série.
DUNKERQUE-EST, M. Delattre, adjoint au maire de Dunkerque.
———— M. Hovelt, ancien avoué, à Dunkerque.
DUNKERQUE-OUEST, M. Lemaire, avocat, à Dunkerque.
BOURBOURG, M. Vercoustre, maire de Bourbourg.
GRAVELINES, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Dequeux-Saint-Hilaire, ☼.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
HAZEBROUCK-NORD, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
HAZEBROUCK-SUD, M. Warein, Louis, ancien député et propriétaire, à Hazebrouck.
MERVILLE, M. Hennion, notaire, à Estaires.
———— M. Duquesne, César, propriétaire, à La Gorgue.
STEENVOORDE, M. Revel, Germain, prop., à Steenvoorde.

2.me série.
BAILLEUL-NORD-EST, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Cortyl, Benoit-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
CASSEL, M. Duvet, Alexandre, ancien maire de Cassel.
———— M. Béhaghel, propriétaire, à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Lille-Centre, M. Verley, Charles, directeur de la banque, à Lille.
Lille-Ouest, M. Dujardin, notaire, à Lille.
Lille-Nord-Est, M. Kuhlmann, ✻, négociant, à Lille.
Lille-Sud-Est, M. Richebé, Auguste, ✻, négociant, à Lille.
Lille-Sud-Ouest, M. Roussel, ✻, adjoint au maire, à Lille.
Armentières, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
Tourcoing-Nord, M. Masurel, Carlos, négociant, à Tourcoing.
Tourcoing-Sud, M. Defontaine, ancien notaire, à Tourcoing.

2.me série.

La Bassée, M. Coget, fabricant de sucre indigène, à Marquillies.
Cysoing, M. Brame, Jules, maître des requêtes au conseil d'état, à Lille.
Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
Lannoy, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
Pont-a-marcq, M. Parrayon, propriétaire, à Mérignies.
Quesnoy-sur-Deule, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
Roubaix, M. Wattine-Wattel, négociant, à Roubaix.
Seclin, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Fresneau (O. ✻).
Secrétaire, M. Maubec.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Marcoing, M. Boulanger, Édouard-Amédée, cultivateur et propriétaire, à Doignies.
Solesmes, M. Wallez, Nicolas-François, propriétaire, à Briastre.
Clary, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire, à Ligny.
—— M. Millot, Philippe-François, notaire, à Walincourt.
Carnières, M. Thelliez, juge de paix, à Carnières.
Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.

2.me série.

Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
Le Cateau, M. Sartiaux-Morcrette, maire et brasseur, au Câteau.
—— M. Bricout, Léopold, cultivateur, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✻).
Secrétaire, M. Mantoulé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
AVESNES-NORD, M. Devise, propriétaire, à Avesnes.
AVESNES-SUD, M. Clavon, avocat, à Avesnes.
BAVAY, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
BERLAIMONT, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
MAUBEUGE, M. Bottiau, Nicolas-Rupert, maire de Maubeuge.

2.me série.
LE QUESNOY-EST, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
LE QUESNOY-OUEST, M. Boy, Casimir, propr., au Quesnoy.
TRÉLON, M. Legrand, Théophile, filateur, à Fourmies.
SOLRE-LE-CHATEAU, M. Delebecke, notaire et maire, à Solre-le-Château.
LANDRECIES, M. Vendois, médecin, à Maroilles.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Poisson, ✻.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
ARLEUX, M. Lepeuple, notaire, à Arleux.
MARCHIENNES, M. le baron de Bouteville, ✻, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
MARCHIENNES, M. Remy de Campeau, propriétaire, à Villers-Campeau.
ORCHIES, M. Guilbert-Estevez, juge de paix, à Orchies.
——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.e série.
DOUAI-NORD, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
——— M. Lequien, docteur en médecine, à Douai.
DOUAI-OUEST, M. Danel, avocat-général, à Douai.
DOUAI-SUD, M. Tarlier, notaire, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le baron Petit de la Fosse, ✻.
Secrétaire, M. Cornu.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

CONDÉ, M. Benezech de Saint-Honoré, propriétaire, à Vieux-Condé.
CONDÉ, M. De Gheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
SAINT-AMAND, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
———— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller à la cour royale, à Douai.

2.e série.

VALENCIENNES-EST, M. Boulanger, juge au tribunal civil, à Valenciennes.
VALENCIENNES-NORD, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
VALENCIENNES-SUD, M. Dupire, notaire, à Valenciennes.
BOUCHAIN, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
———— M. Delinsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1837 et 1840.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, á la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

Les noms des conseillers municipaux élus en 1840 sont précédés d'un astérisque *, pour distinguer ces membres de ceux dont l'élection a eu lieu en 1837.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Gourdin, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Delattre, — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Gourdin, François.	*Carlier, Louis.	*Buffin, Camille.
*Thévenet, Louis.	Féron, Hector.	Lefebvre, Pierre.
*Lemaire, Laurent.	*Philippe, Jean-Bap.	Bonvarlet, Pierre.
*Meneboo, Pierre.	*Quillacq, Louis.	*Mollet, Jean-Ch.
*Dupouy, Guillaume.	Morel, Benjamin.	Delattre, Benjamin.
Daudruy, Louis.	Petyt, Auguste.	Salomez, Daniel.
*Gallois, Arnould.	*Herrewyn, Pierre.	Fontémoing, Joseph.
*Bourdon, Constant.	Pol, Jean-Théophile.	Dibos, Emile.
Chaveron, Raymond.	*Aubert, Marc.	N....

Secrétaire de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemaker, maire.

Adjoints.

MM. Vermullen-Moutton; — Kien-Delegher.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Zilof-d'Obigny.	*Debaecker-Beyaert.	Modewyck, Benjam.
Claeys-Parent.	*Demazière, Auguste.	Chocqueel, Jean.
*De Staplande, Louis.	Parmentier, Pierre.	Goutier-Verleye.
*Demasur, Louis.	Kien-Delegher.	*Meezemacker, Benj.
Demeezemaker.	Guilbert, Louis.	*Carpentier, Winoc.
*Delaroière, Charles.	*Delebaere, Jean.	*Goutier, avocat.
Vermullen, Jacques.	Joos, Louis.	*Pastoors, Alexandre.
*Vernaelde, Philippe.	*Christiaens, Laurent.	

Secrétaire de la mairie, M. Gilbert.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Cleenewerck, ✠, maire.

Adjoints.

MM. Prevost; — Pouvillion.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Cleenewerck, Henri.	Pasquier, Jean-Jos.	Delbecq, Pierre.
Houcke, Philippe.	*Deberdt, César.	*Clodorez, Dominique
*Prévost, Henri.	*Leroy, Jean.	Duvet, Joseph.
*Vandewalle, Louis.	*Dehaine, Henri.	Lemetter, François.
*Leclercq, Antoine.	Massiet, Louis.	Bollaert, Charles.
*Smagghe, Louis.	Warein, Louis.	Quenson, Augustin.
*Vandewalle, Désiré.	Pouvillion, Charles.	N...
*Duriez, Louis.	Huyghe, Aimable.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Béhaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé-Vandewalle; — Bieswal.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Flahault-Decool.	Behaghel, Jacques.	*Hennion, Louis.
Vanuxem-Smagghe.	*Lotthé-Vandewalle.	Stoppelgast, Louis.
Louf-Bels.	Dehaene, Jean.	Sénéchal-Thery.
*Flahault-Debruyne.	*Béhaghel, Louis.	*Duverlie, Mathias.
*Decoussemaker, Ch.	*Bieswal, Charles.	*Staes-Couterie.
*Decoussemaker, Fr.	*Plichon, Ildephonse.	N...
*Liefooghe. Henri.	*Colpaert-Vanlerberghe.	N...
*Behague, Jean.	Cortyl-Benoit.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, maire.

Adjoints.

MM. Duflos; — Deroy.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Hennion, Edouard.	*Vieren, François.	Loridan, Jean-Bapt.
*Robichez-Thyrant.	Deroy, Alexandre.	*Notteau-Dubaele.
*Hernout, Alexandre.	Ducourant-Wallez.	*Lesage, Aimable.
Decleene, Auguste.	Turbié-Tahon.	*Galiot, Aimable.
Lemaire, Augustin.	Lerouge, Xavier.	*Guise, Louis.
Vienne, Jean-Bapt.	*Robart, Louis.	N...
Duflos-Deschodt.	*Beccue-Vaast.	N...
*Ridez, Jean-Ghislain.	Dumont, Anthime.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaeghe, maire.

Adjoints.

MM. Delassus; — Boudeville-Wiscart, ✠.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Verhaghe-Ledien.	*Arnouldt, Henri.	Duquenne-Delassus.
Roussel, Prosper.	*Deroide-Martin.	*Deroo-Caulier.
Hautecœur-Barizel.	*Senellart-Pannier.	Cambier-Mattelin.
*Clarisse-Piat.	*Yon-Hadou.	Delassus-Vanderberghe.
*Boudeville-Wiscart.	*Leturgie, Mathieu.	Dambrine-Becue.
*Hugue-Despretz.	*Hue, Maurice.	Tacquet-Delbarre.
*Olivier, Alphonse.	*Courdent, Antoine.	Dupont-Leduc.
*Duvette, Jean-Bapt.	Malvache-Porcq.	

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Bigo, ✠, maire.

Adjoints.

MM. Roussel, ✠; — Richebé, ✠; — Bommart; — N..... ; — N.....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Tilloy-Casteleyn.	*Bernard-Rouzé.	*Delespaul, Ed., ✻.
Verley, Charles.	Champon-Dubois.	*Denisart-Hurtrel.
Bigo, ✻.	*Poirel, Antoine, ✻.	Delattre-Dupont.
*Barrois, François.	*Mille-Mathieu.	*Davaine, N.-Emm.
*Roussel, ✻.	*Gentil-Descamps.	St.-Leger, François.
*Duméril, Augustin.	*Masurel, Jean-Bapt.	Richebé, Aug., ✻.
*Bonte-Pollet.	Delesalle-Desmedt, ✻	*Bommart, Alexand.
*Coingny, Edouard.	*Dourlen, Auguste.	N...
*Grodée-Alavoine.	Scrive-Labbe, ✻.	N...
*Blocquel, Simon.	*Doyen, Théophile.	N...
Charvet-Barrois.	Wacrenier, César, ✻.	N...
*Brame, Louis.	Degrimonpont-Vernier.	N...
Smet, Jean-Bapt., ✻.	*Dorémieux, Charles.	N...

Secrétaire de la mairie, N...

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

MM. Butin ; — Delebois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Six-Flipo.	Parent, Jean-Bapt.	*Deloince, Charles.
*Delebois, Antoine.	*Cordonnier, Aug.	Ghesquier, Edouard.
*Castrique, Jean-B.	*Mathieu, Auguste.	Butruy-Luttun.
*Dansette-Leblon.	Dillies-Delacroix.	Nottelle-Delangre.
*Bayart-Morel.	*Wanin, Alexandre.	Loridan, Julien.
*Beghin-Duflos.	*Brame, Pierre.	Theetten, Louis.
*Walckiers-Obert.	Roussel, Charles.	N...
Butin, Louis.	Bayart, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt ; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Cuvelier-Pagès.	*Desprez-Damase.	*Delbecque, Louis.
Théry-Liénart.	*Hassebrouck-Hovyn.	*Ghesquière Van Elslande.
Meurillon, Augustin.	Dumortier-Toulemonde.	*Lesaffre-Brel.
Lambin, Louis.	Desbonnets, Jean-B.	*Montaigne, Apollin.
Desbonnets, Pierre.	Delbecque, Aimé.	*Capelle-Ghesquière.
*Catteau-Lauwick.	Pollet-Delbecque.	*Berten, Henri.
*Goeman, Pierre-Jos.	Herrengt, Albert.	N...
*Cuvelier, Edouard.	Dumortier, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Edouard Marcotte.

ROUBAIX.

M. Bossut, ✵, maire.

Adjoints.

MM. Delaoutre ; — Lanvin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Screpel-Lefebvre.	Frasez-Bayart.	Cocheteux-Segard.
*Mimerel père, ✵.	Duhamel-Housez.	Delaoutre, Achille.
*Piat, César.	Motte-Duthoit.	*Selosse, Jean-Bapt.
Lemaire, Auguste.	*Bossut fils, ✵.	*Motte-Bredart.
*Mourmant, Jules.	*Delcourt-Beghin.	Decarne, Vincent.
Hertogh, Camille.	Descat, Théodore.	*Lepers-Agache.
*Salembier-Bulteau.	Cavrois-Grimonprez.	Tiers-Bonte.
Lecomte, Louis.	Lanvin, Louis.	Pennel, Alexandre.
Dellebecq-Desfontaines.	Dujardin, J.-B.	Clarisse-Desbarbieux.

Secrétaire de la mairie, M. H. Lemaire.

TOURCOING.

M. N....., maire.

Adjoints.

MM. N.... ; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delahaye, André.	*Deltour-Delepoulle.	Delobel, Antoine.
*Dewavrin, Charles.	*Delobel-Dewitte.	Dervaux, Jean.
*Varrasse-Couroublе.	*Timal, Antoine.	Six-Lerouge.
*Motte, Philippe.	*Gahide-Behague.	Flipo fils aîné.
*Leloir, Chrysostôme.	*Lemaire-Requillart.	Bernard, Pierre-Eug.
*Desurmont, Henri.	Masurel, Carlos.	Ducoulombiez-Danniaux.
*Wattinne, Charles.	Defontaine, François.	Wattinne, Louis.
*Jonglez-Wattel.	Roussel de Livry.	N...
*Montagne-Ducroquet	Crombez, Aimable.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Fr. Dujardin.

WAZEMMES.

M: Collette-Rousselle, maire.

Adjoints.

MM. Soins; — Paillot.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Collette-Rousselle.	Spineux, Auguste.	Lecherf, Romain.
*Mauviez, Aimé.	*Dejaeghère, Charles.	Sarazin, Antoine.
*Deniset.	*Jonckhèere, Auguste	Leroy, Julien.
*Verdier, Louis.	*Petit, Delphin.	Splette, Louis.
*Duchange, Alexand.	Ducourouble.	Broutin, Auguste.
*Mourmant, Edmond.	*Verhaeghe.	Mullié, Eugène.
*Danel-Bigo.	*Crombet, Hippolyte.	Paillot, Aimé.
*Soins, Louis.	Merlin, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. N....., maire.

Adjoints.

MM. Lenglet; — Petit-Courtin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Déjardin, Clément.	*Petit-Courtin.	Douay, Fénélon.
*Pagniez-Leleu.	Defremery, Pierre.	Lallier, Alphonse.
*Durieux-Ponsart.	Savary, Dieudonné.	*Lescut, Philippe.
*Vallez-Bonnaire.	*De Thieffries, Louis.	*Faille, Casimir.
Lobry, Aristide.	Pluvinage, Pierre.	*Taffin fils.
Callory père.	*Brabant-Hurez.	Bricout, François.
*Lenglet, Juvénal.	Boittelle, Casimir.	*Duchange père.
*Béthune-Houriez.	Farez, Fénélon.	Boone-Parsy.
*Huart-Crépin.	*Buzin-Petit.	N....

Secrétaire de la mairie, M. V.or Houzé.

LE CATEAU.

M. Sartiaux-Morcrette, maire.

Adjoints.

MM. Caffeau; — Morcrette.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lefebvre-Leroy.	*Ternant-Renuart.	Cousin-Hennequant.
Hannequand père.	*Eraux-Chantreuil.	*Carlier, Charles.
Lozé aîné, Jean-Bapt.	*Bricout, Maximilien.	*Caffeau-Frémin.
Sartiaux-Morcrette.	*Derenty, Augustin.	*Desse, Régis.
*Goffart, François.	Chantreuil, Emile.	*Egret, Henri.
*Besville, Augustin.	Colomb, Antoine.	*Flayelle, Laurent.
*Boudart-Horrie.	*Morcrette-Gallonde.	N....
Petit, Théophile.	*Mouton, Napoléon.	

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Gossart, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Evrard; — Grossier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
George, Célestin.	*Houzé, Victor.	*Hannoye, Prosper.
Devise, César.	*Pillot, Edmond.	Durœulx, Pierre.
Davoine, Florent.	*Caverne, Jean-Bapt.	Evrard, Léopold.
*Clavon, Augustin.	Grossier, Alexandre.	*Lecuyer, François.
*Hannoye, Désiré.	*Leloup, Antoine.	*Ducarne, Henri.
*Lavice, André.	*Rigot, Zéphir.	*Passage, Joseph.
*Maillet, Maximilien.	Gossart, Dominique.	N....

Secrétaires de la mairie, MM. Colinet et Dubois.

MAUBEUGE.

M. Bottieau, maire.

Adjoints.

MM. Bayart; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Estienne, Alexis.	*Lecomte, Louis.	Walrand, Emilien.
*Delgorge, Augustin.	Antier, Jules.	*Favarcq, Adolphe.
Bottieau-Rupert.	*Horrie, Hector.	*Bayart, Nicolas.
*Baral, Hubert.	De St.-Leger, Ferd.d	Deharvengt, J.-B.
*Lenclud, Placide.	*Lucq, Rosa.	Berteau, Philippe.
*Quivy, Etienne.	Pouillaude de Carnières.	Dandoy-Mailliard.
*Marchant, Philibert.	*Martin, André.	*Lobez, Xavier.
*Ghislain, Emile.	*Giguet, Pierre.	

Secrétaires de la mairie, MM. Cobert et Bastien.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. N...., maire.

Adjoints.

MM. N....; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Gronnier, Charles.	*Evain, Aug.-Jos.	*Foucques, Amédée.
Tréca, Célestin.	Durand-d'Elecourt.	Danel, Paul.
Bommart, Anacharsis.	Broux, Louis.	*Rossignol, Apollon.
Lequien, Xavier.	Bris, Arthus.	*Desfontaines-d'Azincourt.
Chartier, Prosper.	Courtrai, Louis.	Stiévenard, Ant.
Bois, Constant.	*Lefebvre, Félix.	Dablaing, Théophile.
*Gelez, Félix.	Honoré, Adrien.	*Tarlier, Alexandre.
Rozey, Pierre.	Minart, Pierre-Paul.	N....
*Pellieux, J.-Ant.-A.	*Delval-Cambray.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

M. Leper, maire.

Adjoints.

MM. Delemer; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Guilbert-Estevez.	*Bombled, Emile.	Dellainne, Edouard.
Dedeuxville, J.-B.te	*Samin, Alfred.	*Leper, Victor.
Naveau-Fourmestraux.	*Lemaire-Couteau.	*Josson, Gilbert.
Baucq-Guislain.	*Gamonet, Victor.	*Delegrange, Henri.
Delemer, Louis.	Lubrez-Dupire.	*Treca-Treca.
Herbo, Jean-Bap.te	*Simon-Treca.	*Jacquart-Depery.
Gruyelle-Mallet.	*Duhem-Dauchy.	*Delcourt, Laurent.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Direz, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Debailliencourt; — Delcourt.

Conseil municipal.

MM	MM.	MM.
*Miot, Charles.	*Beauvois, Louis.	Durieux, Stanislas.
*Dupire, Adolphe.	Dupont, Barthélémi.	*Jaussaud, Alexandre.
*Gellé, Charles.	Carlier, Honoré.	*Bracq-Dabencourt.
*Leclercq, Jean-B.te	*Dutemple.	Delcourt, Théophile.
*Boca, Louis.	*Lenglé, Albert.	Debailliencourt, Jér.
*Hamoir, Edouard.	*Lefebvre-Coppin.	*Marbottin.
Ledieu, Alexandre.	Direz aîné.	Dubois, Jean-Bap.te
*Bultot, Jacques.	*Grar, Edouard.	*Serret fils.
*Dubus, Louis-Jos.	*Hocque-Desmasure.	Delame, Léopold.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Pureur père; — Caudron fils.

Conseil muuicipal.

MM.	MM.	MM.
Caudron fils.	*Mention-Bourgogne.	Housez-Wattelez.
Duhot.	*Blanchart, Domin.	Pureur père.
Taquet-Flament.	*Martel, Gaston.	Mathieu-Lachapelle.
Mention, Alexis.	*Dugnolle, Eloi.	*Reghem.
Amand.	*Petit-Lefebvre.	*Touillez, Stanislas.
Miroir père.	*Caudron-Jorion.	Darthois, Emmanuel.
'Dubois, Pierre.	*Wattiau-Wanon.	*Cirez.
Delzant, Jacques.	*Dervaux.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Nicolle; — Horrie.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Druon, Jules.	*Davaine-Vanautrève.	Plichon, Eloi.
*Nicolle, Louis.	*Laby, Pierre.	Mériaux, Henri.
Sterlin-Dubois.	Desmoutier, César.	*Coqueriaux-Plouvier
Pilette, Amand.	*Hédon, Pierre.	*Plugin, Alexandre.
*Horrie, Louis.	*Motte, Hyacinthe	*Caudoux-Saubois.
André, Xavier.	Delcourt-Hornez.	*Debettignies, Max.n
Waché, Séraphin.	Desespringalle, Col.	*Pique, Pierre.
Havez-Legrand.	Caroul, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Catelain-Milot, — Salvaige de la Cipière. — A Bergues, M. Houzé. — A Gravelines, M. Ferrasin. — A Bourbourg, M. Gigot.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Durand. — A Bailleul, M. Stevenoot. — A Estaires, M. Dreux. — Merville, M. Lachapelle. — A Cassel, M. Vanbambeke.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Longhaye, commissaire central.

MM.
Houzé.
Bernade.
Nicolle.

MM.
Portenart.
Monestier.

A Armentières, M. Cachelou. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Duhamel. — A Tourcoing, M. Cantel. — A Wazemmes, M. Dapremont. — A Wattrelos, M. Lhermitte.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✠.
Au Câteau, M. Deladerrière.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Demaline.
A Maubeuge, M. Soudeix.
Au Quesnoy, M. Spital.
A Landrecies, M. Manesse.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Lavoix.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Arnous. — A Condé, M. Flamet. — A St-Amand, M. Lhotellerie.

Commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer.

A Roubaix, M. Mallez.
A Tourcoing, M. Merlin.
A Saint-Saulve, M. Horrie.
A Denain, M. Bultel, ✻.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 661 communes dont se compose le département, 608 n'ayant pas eu de revenus suffisants pour couvrir leurs dépenses de 1841, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire et pour faire face aux travaux urgents et autres objets d'intérêt local.

De ces 608 communes, 58 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque ; 53 à celui d'Hazebrouck; 125 à celui de Lille; 114 à celui de Cambrai; 144 à celui d'Avesnes; 52 à celui de Douai, et 62 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1841 se sont élevées, savoir :

1.º Pour le traitement des gardes-champêtres, à	156,052	»
2.º Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	275,948	»
3.º Pour le service ordinaire du culte paroissal.	83,625	»
4.º Pour le service ordinaire de l'instruction primaire	94,526	»
5.º Pour le service de la garde nationale	10,197	»
6.º Pour les chemins vicinaux	128,030	»
7.º Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	501,098	»
TOTAL	1,249,476	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 4,601,984 francs, présente un taux moyen de 22 centimes additionnels.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs.

Dunkerque.	Estaires.	Wazemmes.	Douai.
Bergues.	Lille.	Cambrai.	Condé.
Hazebrouck.	Armentières.	Le Câteau.	Valenciennes.
Bailleul.	Roubaix.	Maubeuge.	St.-Amand.
Cassel.	Tourcoing.	Avesnes.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg.	Steenvoorde.	Seclin.	Trélon.
Gravelines.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Hondschoote.	Les Moulins.	Fourmies.	Marchiennes.
Merville.	Quesnoy-sur-Deûle.	Landrecies.	Sin.
Morbecque.		Le Quesnoy.	Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs.
Dunkerque	MM. Versmée.
Bergues	Deschamps.
Gravelines	Demarle-Dhanzo.
Hazebrouck	De Taverne.
Bailleul	Van Merris.
Estaires	Vermersch.
Merville	Barizel.
Lille	Jouffroy.
Armentières	Boussemaer.
Roubaix	Daguin-Bulteau.
Tourcoing	Debuigne.
Cambrai	Delcroix.
Maubeuge	Levecque fils.
Douai	Courtrai.
Condé	Douchemant.
Marchiennes	Foulon.
Saint-Amand	Dumoulin.
Valenciennes	Boduin.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1841.

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	NOMS DES Recev. principaux.	PRODUITS.	
Bergues	Huyche	Debruyne	41444	»
Bourbourg-Ville	»	Sailly	13201	»
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	5010	»
Coudekerque-Branche	»	Maeght	3040	»
Dunkerque	Dalinval	Dupays	223555	»
Gravelines	»	Demarle-Hubert	27662	»
Hondschoote	»	Debil	10468	»
Bailleul	»	Leroy	47063	»
Cassel	Ruyssen	Ballet	21580	»
Estaires	Deman	Charles	23325	»
Hazebrouck	Dupré	Ruyssen	43254	»
La Gorgue	»	Beun	8912	»
Merville	»	Deroide	22344	»
Morbecque	»	Bruneel	11381	»
Steenvoorde	»	Vanbambèke	9184	»
Vieux-Berquin	»	Ingelrant	5358	»
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	1000	»
Annœullin	»	Panckoucke	5108	»
Armentières	Camblain	Héron	32511	»
Bassée (La)	»	Pollet	4666	»
Comines	»	Marcotte	8424	»
Croix	»	Delbecq	2304	»
Esquermes	»	Duchastelle	9346	»
Lannoy	»	Semet	5208	»
Les Moulins	»	Ricouart	23973	»
Lille	Parvillez	Loth fils	998965	»
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	8604	»
Roubaix	A. Grimonprez	Bredart	145346	»
Seclin	»	Olivier	12823	»
Tourcoing	Lapersonne	Lemaire	132790	»
Wazemmes	Létocart	Caselli, Giquel	35878	»
Cambrai	D'hailly	Lanthier	151799	»
Câteau (Le)	Chartiaux	Thiéry	30869	»
Avesnes	Dubois	»	25115	»
Bavay	»	Pouillaude	7620	»
Landrecies	»	Laurent	13828	»
Maubeuge	Alexandre	»	44710	»
Quesnoy (Le)	Gaurion	Tessier	22340	»
Solre-le-Château	»	Gérard	5624	»
Douai	Deberckem	Vanhacken	273070	»
Amand (St.)	Louette	Remy	32945	»
Anzin	»	Gouvion-Dubois	10468	»
Condé	Gadebois	Houzé	17538	»
Valenciennes	Boizart	Thomas	213793	»
Vieux-Condé	»	Decout	3004	»

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1841 ont donné lieu à une dépense de 1,088,820 fr., savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	69,619	»
Idem	d'Hazebrouck	152,403	»
Idem	de Lille	560,855	»
Idem	de Cambrai	30,199	»
Idem	d'Avesnes	50,331	»
Idem	de Douai	64,545	»
Idem	de Valenciennes	160,868	»
	Total	1,088,820	»
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1840 a été de		1,199,389	»
Différence en moins en 1841		110,569	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Maisons d'école à Steenwerck, — Carnin, — Wasquehal, — Escaupont, — Quaroube, — Saint-Saulve.
Eglises, à Pont-à-Marcq, — Salomé, — Wasquehal. — Chapelle à Erquinghem-le-Sec.
Presbytères, à Steenwerck, — Saint-Sylvestre-Cappel, — Brillon.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1841 s'élèvent à 120,255 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	10,271	»
Idem	d'Hazebrouck	»	»
Idem	de Lille	65,741	»
Idem	de Cambrai	22,887	»
Idem	d'Avesnes	»	»
Idem	de Douai	7,138	»
Idem	de Valenciennes	14,218	»
	Total	120,255	»

GARDE NATIONALE.

Le recensement des mobilisables effectué en novembre 1840 a donné pour le département le résultat ci-après :

1.re classe. —	Célibataires	44,408
2.e ———	Veufs sans enfants	98
3.e ———	Citoyens remplacés à l'armée	2,320
4.e ———	Mariés sans enfants	3,575
5.e ———	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145	4,439
6.e ———	Mariés avec enfants	11,772
	Total des mobilisables	66,612

Ce nombre, qui équivaut à peu près au seizième de la population générale du département, se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement de Dunkerque	5,690
——— d'Hazebrouck	6,715
——— de Lille	19,962
——— de Cambrai	10,859
——— d'Avesnes	8,550
——— de Douai	5,977
——— de Valenciennes	8,859
Total	66,612

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de cinq légions, cent vingt-trois bataillons et quarante-deux compagnies isolées, comprenant le tout un effectif de 90,275 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

RÉSULTAT DE LA RÉVISION DES CONTRÔLES

Au premier janvier 1842.

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.	Effectif des corps spéciaux compris dans l'effectif général. Artilleurs.	Effectif des corps spéciaux compris dans l'effectif général. Sapeurs-pompiers volont.
Dunkerque.......	5	8	29	9,058	8,602	197	246
Hazebrouck.......	4	9	1	9,017	11,273	»	292
Lille..............	10	19	9	21,987	39,344	283	800
Cambrai.........	1	17	»	15,620	15,388	154	246
Avesnes..........	4	20	3	15,488	10,610	151	383
Douai............	2	10	»	9,101	8,698	122	279
Valenciennes.....	4	10	»	10,004	11,089	282	333
Totaux....	30	93	42	90,275	105,004	1,189	2,579

Les sapeurs-pompiers soldés ne sont pas compris dans l'effectif ci-dessus.

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés.

Arrondissements.	ORGANISATION. Bataillons.	ORGANISATION. Compagnies.	ORGANISATION. Subdivisions.	Nombre de pompes.	Effectif des corps.
Dunkerque.......	»	4	1	23	257
Hazebrouck.......	»	4	2	16	294
Lille..............	1 (*)	5 (**)	10	41	910
Cambrai..........	»	1	4	15	178
Avesnes..........	»	»	9	24	292
Douai............	»	1	1	11	165
Valenciennes......	»	3	2	15	248
Totaux....	1	18	29	145	2,344

(*) Un bataillon soldé à Lille.
(**) Dont une compagnie soldée à Roubaix.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-Major. MM. Parmentier, colonel.
Planckeel, lieutenant-colonel.
Herrewyn, major.
Vernaelde, chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. De Staplande, Pierre, com.t
——— cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, comm.t
——————— de Quaëdypre. — M. Christiaens, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Duval-Deschodt, c.t
——————— de Watten. — M. Quaisin, commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-Major. MM. Lemaire, André, colonel.
Féron, Hector, lieutenant-colonel.
Raffanel, major.
Meneboo, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Bouchet, commandant.
2.e ——————— — M. Taverne, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M Regodt, commandant.
——————— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻, comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, command.t
——————— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. N...., commandant.
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Plouvier-Boulet, commandant.
——— de Merris (B.-S.-O.) — M. Vitse, Jean, com.[t]

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, commandant.
——— de Noordpeene. — M. Duvet, Charles, comm.[t]

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, comm.[t]
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Vanpradelles de Palmaert, commandant.
——— de Morbecque (H.-S.) — M. Degrave, Grég., ✻, commandant.

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouillez-Verhaeghe, com.[t]
——— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, comm.[t]
——— cantonnal de La Gorgue. — M. Duquenne, César, comm.[t]

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, com.[t]
——— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Deloiuce-Boutry, comm.[t]
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, comm.[t]

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., comm.[t]
——— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.[t]

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Monnier, Augustin, com.[t]
——— de Templeuve. — M. Bonnier, Désiré, com.[t]

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, command.t
————————— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, comm.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, comm.t
————————— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-Major. { MM. Montigny-Champon (O. ✵), colonel.
Wacrenier, César, ✵, lieutenant-colonel.
Paradis, ✵, major.
Degland, ✵, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, ✵, comm.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ————————— M. Fréville-Delange, ✵, commandant.
3.e ————————— M. Desquiens, commandant.
4.e ————————— M. Saint-Leger, commandant.
5.e ————————— M. Delattre-Dupont, commandant.
Bataillon de sapeurs-pompiers (corps soldé). — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Liénard, ✵, commandant.
——— cantonnal de Wambrechies. (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Thevelin, commandant.
————————— de Thumeries. — M. Vallois, Louis, comm.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
————————— de Comines. — M. Froidure-Lambin, comm.t

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.t
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, J.-B., commandant.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Collette, Louis, commandant.
——————— de Camphin-en-Carembault. — M. Hay, com.t

CANTONS DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Duvillier, Louis, comm.t
——— cantonnal de Roncq (T.-N.)— M. Vienne-Olivier, comm.t
——————— de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Lamblin, com.t

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Douay, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. le comte de Gommegnies, commandant.
——————— d'Escaudœuvres (id.) — M. Tellier, Jos., com.t
——————— d'Abancourt (Cambrai-O.) M. Dubreuil, com.t
——————— de Raillencourt (id.) — M. Legrue, comm.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, commandant.
——————— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Payen, comm.t
——————— de Quiévy. — M. Delfolie, commandant.

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonnale.

État-Major. MM. Seydoux, Charles, ✻, colonel.
Béra, lieutenant-colonel.
Hiolin, major.
Petel, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Câteau. — M. Cousin, commandant.
——————— de Catillon. — M. Béra, commandant.
——————— de St.-Souplet. — M. Cotteaux, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Decaisne, commandant.
——————— de Walincourt. — M. Millot, Ph., commandant.

CANTON DE MARCOING.

llon cantonnal de Marcoing. — M. Boulanger, commandant.
———————— de Masnières. — M. Dollez aîné, comm.t
———————— de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, comm.t

CANTON DE SOLESMES.

llon cantonnal de Solesmes. — M. Froment-Sartiaux, comm.t
———————— de Bermerain. — M. Darcheville, comm.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

llon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, commandant.
—— cantonnal de Saint-Aubin (Av.-N.) — M. Lamendin, com.t
———————— de Felleries (id.) — M. Texier, commandant.
———————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
———————— d'Etrœungt (id.) — M. Derely, commandant.

CANTON DE BERLAIMONT.

illon cantonnal de Berlaimont. — M. Mary, commandant.

CANTON DE BAVAY.

illon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
———————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Lecuyer, com.t

CANTON DE LANDRECIES.

illon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
—— cantonnal de Maroilles. — M. Briatte, commandant.
———————— de Bousies. — M. Dutemple, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

illon communal de Maubeuge. — M. Cazaban, commandant.
—— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
———————— de Colleret. — M. Gossuin, commandant.
———————— de Beaufort. — M. Trampont, commandant.

CANTONS DU QUESNOY.

illon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Lenglumé, c.t
—— communal de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, c.t
———————— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est.) — M. Lesnes, commandant.
———————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot, comm.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Sobier, comm.[t]
——————— de Cousolre. — M. Dufosset, commandant.

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
——————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
——————— de Fressin. — M. Coquelle, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-Major.	MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✱), colonel. N..., lieutenant-colonel. Simon, major. Gelez, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✱, commandant.
2.e ——————— — M. Guilbert, ✱, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.). — M. Constant, comm.[t]
——————— de Roost-War.[n] (D.-O.) — M. Dumont, A., c.[t]
——————— de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, comm.[t]
——————— de Lewarde (Douai-Sud.) — M. Colau, comm.[t]

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Haze, commandant.
——————— de Somain. — M. Benoit, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
——————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.[t]

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Druon, Jules, comm.[t]
——— cantonnal de Raismes (rive droite). — M. Pavart, H., c.[t]
——————— de Lecelles (rive g.[e]). — M. Davaine, J.-B, c.[t]

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Risbourg, commandant.
——————— de Denain. — M. Mathieu, commandant.
——————— de Lourches. — N..., commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, commandant.
——— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
——————— de Vieux-Condé. — M. Castiaux, command.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — M. Dournay, comm.t
——— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiaux, comm.t
——————— d'Onnaing (Val.-Est) — M. Cazin, Const.n, c.t
——————— De Maing (Valenc.-S.) — M. Dechertemps, c.t

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois jusqu'à six heures du soir.

Composition de la cour royale.

Premier Président, M. Colin, Pierre-François (O. ✻).
Présidents, MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, ✻.
Lambert, Pierre-Joseph-Marie, ✻.
Petit, Pierre-Félic.-V.-A., ✻.
Le Roux de Bretagne, Auguste, ✻.

Conseillers.

MM.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-François-Joseph, ✻.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Augustin-Jos.
Durand-d'Elecourt, G.-L.-J., ✻.
Debaillion, Benoit.
Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✻.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Maurice, Noël-Aug.-L.-Jos., ✻.
Bigant, François-Constant.
Tailliar, Eugène-Franç.-Joseph.
De Warenghien, Charl.-Florim.

MM.
Leroy, Louis-Amand.
Benoist, François-Joseph.
Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F.
Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis.
Cahier, Auguste-Louis-Jean.
Souquet, François.
Lenglet, Lucien-Thrasybule.
Francoville, Ovide-Aim.-Rom.
Minart, Pierre-Désiré.
Lagarde fils, Constant-Louis.
Buffin, Camille-Hyacinthe.
Binet, Camille.
Grimbert, Alex.-Charles-Marie.

Conseillers honoraires.

MM. Vigneron, Marc-Antoine-Gabriel. — Enlart de Guemy, Théodore-Edouard-Gabriel.

Conseillers-auditeurs.

MM. Cotteau, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Piou, O. ✻.
Avocats-généraux, MM. Hibon, premier avocat-général, ✻; — Danel; — Rabou.
Substituts pour le service du parquet, MM. Devincq, — Pouillaude de Carnières.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1842.

Première chambre civile.

Premier président, M. Colin.
Président, M. Leroux de Bretagne.
Conseillers, MM. Lefebvre de Troismarquet, — Gavelle, — Maurice, — Tailliar, — De Warenghien, — Vanderwallen, — Souquet.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Petit.
Conseillers, MM. Dubrulle, — Durand-d'Elecourt, — Piéron, — Bigant, — Leroy, — Benoist, — Pillot, — Cahier.
Conseiller-auditeur, M. Maniez.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Lambert.
Conseillers, MM. Duriez, — Debaillon, — Dumoulin, — Lagarde fils.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Gosse de Gorre.
Conseillers, MM. Lenglet, — Francoville, — Minart, — Buffin, — Binet, — Grimbert.
Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Roty, Val.-M.-J., ancien bâton.
Laloux père, Léon-Ange-Jos.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.
Honoré, Adrien-Amé.
Wagrez, Amable-Marie.
Huré, Louis-Michel.
Talon.
Damon.
Dennetier, Adolphe.
Peltier.
Leroy, Émile.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.
Delebecque, Marie-Pierre-A.
Devemy, Louis-Joseph.

MM.
De Bonijol-Dubrau, B.-Al.-G.
Parmentier, Hector-Eug.-Jos.
Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J.
Théry, Alphonse-Auguste.
Gardin, Hipp.-Jacq.-Christian.
Chedieu.
Dubus, Ulric-Th.-Jos.
Deledicque, Adolphe-H.-J.
Lemaire de Marne, Vict.-Jul.-J.
Lucas, Henri-Joseph.
Capon, Alex.-Eug.-Jos.
Desclaibes, Léon-Ch.-Ant.
Imbert de la Phalecque, V.-A.-J.
Houzel, Victor.

MM.
Fievet.
Ladureau, Florimond-Alb.
Evrard.
Lepeuple.
Desart.
Laloux fils.

MM.
Lavoix.
Imbert de la Phalecque.
Dewazières.
Treca.
Vincent.

Avocats admis au stage.

MM.
Cornaille.
Garez.
Tellier.
Prevost.
Estoret.
Dubrulle.
Danis.
Allart.
Parel.

MM.
Duquesne.
Debaecker.
Honoré.
Scrive.
Duhem.
Moraud.
Dutemple.
Dubus (Oscar).

Avoués près la cour.

MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.
Delegorgue, Louis-Augustin.
Debeaumont, Romain-Joseph.
Guilmot-Martin, Ant. Ph.-Jos.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.
Cuvelle, François.

MM.
Pla-Waciénier, Jos.-Charles.
Duchochois, Louis-Pierre-Guil.
Estabel, Aimé-Marie-Jean.
Huret, Florim.-Vinc.-Joseph.
Decoussemaker, Ch.-Ed.-H.
Regnier.

Huissiers audienciers.

MM.
Biencourt père, Alex.-Joseph.
Boniface père, Phil.-Augustin.
Doredonville.
Bracq, Pierre-Aimé.

MM.
Cuny, Louis-Joseph.
Sailly, Louis.
Biencourt fils, Fr.-Alex.-Jos.
Boniface fils, Augustin-Jos.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.

Président honoraire, M. Olivier.

Juges, MM. Darras, juge d'instruction; — Verleye, — Desmoutiers.

Juges suppléants, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.

Procureur du Roi, M. Dekytspotter, ✻.

Substitut, M. Drouart.

Greffier, M. Dejaeghere.

Commis-Greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des Avocats.

MM.	MM.	MM.
Lemaire.	Leurs, à Bourbourg.	De Clebsattel.
Kien, bâtonnier.	Coppens, à Armbouts-Cappel.	Vandewynckel père.
Delattre fils.		Hovelt, ✻.

Avocats stagiaires, MM. Debaecque; — Vandeper; — Debaecker; — Bouly de Lesdain aîné.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	Carpentier.	Hovelt, Ernest.
Boutillier.	Dufour.	N....
E. Tetut.	Robyn.	

Huissiers.

MM.	MM.
Vollaeys, à Dunkerque.	Marcant, à Bergues.
Calbet, id.	Baron, à Bourbourg.
Breyne, id.	Delahaye, id.
Delangue, id.	Dewinter, id.
Dumont, id.	Stranne, à Gravelines.
N....	Ryngaert, à Hondschoote.
N....	Marchand, à Rexpoëde.
Béthune, à Bergues.	Casella, à Watten.
Brousse, id	Schelle, à Wormhoudt.
Dupuy, id.	Dedryver, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-

lieu. — Juge de paix, M. Willems. — Suppléants, MM. Delattre et Carpentier. — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delangue.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléants, MM. Declebsattel et Beck. — Greffier, M Demey. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Beck. — Vandewynckel fils. — Ed. Hovelt. — Guitton. — Debaecker. — Vaillant.

Commissaires-priseurs, MM. Naghel et Sagot.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; les commissaires de police y remplissent aussi altèrnativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléants, MM. Guilbert et Modewyck. — Greffier, M. Goutier. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel. — Delaroière. — Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✻ ✻. — Suppléants, MM. Buret et N.... — Greffier, M. Picquart. — Huissiers audienciers, MM. Dewinter et Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Warin. — Billiet, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléants, MM. Demarle et Waguet. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Palmaert. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Zoete. — Suppléants, MM. Outters et Goudaert. — Greffier, M. Haemers. — Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Goudaert. — Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Leys. — Suppléants, MM. Dezwarte, à Esquelbecq, et N.... — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Leenhouder, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référé, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq.
Juges, MM. Quenson, juge d'instruction. — Bollaert. — Moleux.
Juges-Suppléants, MM. Pasquier, — Deschodt, — Pinchon.
Procureur du roi, M. Delhomel.
Substitut, N....
Greffier, M. Caboche.
Commis-Greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Duvet. — Charles Vandewalle. — Deschodt. — Pinchon.
Avocat stagiaire, M. Decool.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Ruyssen.	Leleu.
Pasquier.	Kien.	N....

Huissiers.

MM.		MM.	
Halinck,	à Hazebrouck.	Grillet,	à Bailleul.
Decool,	id.	N....	id.
Chieux,	id.	Devos,	à Cassel.
Bruneel,	id.	Venière,	id.
Réant fils,	id.	Delannoy,	à Merville.
Degrendel,	id.	Servant,	à Steenvoorde.
Stove,	à Arnéke.	Jourdain,	id.
Treutenaere,	à Bailleul.	Bodchon,	à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu — Juge de paix, M. Decoussemaker. — Suppléants, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. — Greffier, M. Bollengier. — Huissier audiencier, M. Réant fils.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Massiet. — Suppléants, MM. Justin Loingeville et

Cleenewerck. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Deswarte, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, idem.	David, à Caestre.
Bollaert, idem.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Itsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemaker, Charles. — Suppléants, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Louis Decoussemaker. — Suppléants, MM. Lotthé et Bubbe. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.	MM.
Stoppelgast, à Bailleul.	Gokelaere, à Nieppe.
Decoussemaker, idem.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq, idem.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. – Juge de paix, M. Wits. — Suppléants, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. – Huissier audiencier, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.
Dehandschoewercker, à Cassel.
Poillon, idem.

MM.
Venem, à Cassel.
D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Olivier, à Merville. — Suppléants, MM. Duquesne et Verhaeghe. — Greffier, M. Delouf, à Merville. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.
Verhaeghe fils, à Merville.
Leturgie, idem.

MM.
Hennion, à Estaires.
Duflos, idem.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléants, MM. Cazein et Haeu. — Greffier, M. Legrand. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoute. — Haeu, à Steenvoorde. — Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✱.
Président honoraire, M. Danel, ✱.
Vice-président, M. Dufresne, ✱.
Juges, MM. Boutry, — Dubois, — Artaud, — Delefosse.
Juges d'instruction, MM. Decaudaveine, — Loingeville, ✱.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✱, — Roussel, ✱, — Desrousseaux, — Boutry.
Procureur du roi, M. Courtin.
Substituts, MM. Delespaul, — Lallier.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, — Doutreligne, — Izambard.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Roussel.	Legrand.	Brame.
Brielman, bâtonnier.	Delannoy.	Le Glay.
Blondeau.	Théry.	Houvenaghel.
Gennevoise.	Mourcou.	Dupuis.
Bougenier.	Menche.	

Avocats stagiaires.

MM. Hurtrel, — Dutilleul, — Marracci, — Chombart.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Hurtrel.	Flamen.	Ed. Desrousseaux.
Duchaufour.	Lemoine.	N....
Ad. Cousin.	Samin.	

Huissiers.

MM.	
Ernoud,	à Lille.
Brixy,	id.
D'hennin,	id.
Defrance,	id.
Desaute,	id.
Th. Lefebvre,	id.
Payelle,	id.
Mas,	id.
Agache,	id.
Mallet,	id.
Séb. Defrance,	id.
Merlin,	id.
Lécutiez,	id.

MM.
Loridan, à Lille.
Lezier, à Lannoy.
Régnault, à Armentières.
Lys, à Haubourdin.
Durot, à Pont-à-Marcq.
N..., à Quesnoy.
Planque, à La Bassée.
Fontaine, à Roubaix.
Tiberghien, id.
Sailly fils, à Seclin.
Dumoulin, à Cysoing.
Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléants, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Marchant. — Suppléants, MM. Carlier et Sénéchal. — Greffier, M. Duretz. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléants, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléants, MM. Mas, à Lille, et Lefranc, à Wazemmes. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléants, MM. Blondeau et Hurtrel. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.
Delahaye, à Lille.
Carlier, id.
Gruloy, id.
Dehau, Félix, id.
Dujardin, id.
Desmottes, id.
Mas, id.
Mélot, id.
L. Desrousseaux, id.
Deledicque, id.

MM.
Leclercq, à Lille.
Bonnier, id.
Pajot, id.
Morin, id.
Delimeux, id.
Coustenoble fils, id.
Defontaine, id.
Desrousseaux, J., id.
Duhayon, à Ronchin.
Guerin, à Wambrechies.

Commissaires-Priseurs.

MM.
Delfosse, à Lille.
Binauld, id.
Célarier, id.

MM.
Martel, à Lille.
Pajot, id.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

32

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléants, MM. Ghesquier et Butin. — Greffier, M. Liénart. — Huissier audiencier, M. Regnault.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, — Boussemaer, à Armentières. — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Broutin. — Suppléants, MM. Desmons, à Cysoing, et Delannoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Delinselle, à Cysoing. — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléants, MM. Lepoutre et Fichaux. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.
Coppin, à Haubourdin.
Lesage, à Lomme.

MM.
Brice, à Radinghem.
Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléants, MM. Proost et Soyez. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, — Mannier fils, à La Bassée. — Deron, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✱, à Ascq. — Suppléants, MM. Parent et Pille. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy ; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy. — Suppléants, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Durot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. Testart, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. —Suppléants, MM. Lelong et Fauvarque. — Greffier, M. Gervoson. —Huissier audiencier, M. Regnault, à Armentières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, à Quesnoy ; — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Marissal. — Suppléants, MM. Werquin et Lanvin. — Greffier, M. Bocquet. — Huissiers audienciers, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, — Cottigny, — Crousse, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Hassebroucq.

14.[e] CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Adam. — Suppléants, MM. Clayes et Hároguer. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Héroguer, — Collette, à Seclin.

15.[e] CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléants, MM. Leloir et Edouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.[e] CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Wattinne. — Suppléants, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.
Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.
Hassebroucq, à Tourcoing.
Delahaye, id.
Bernard, id.

MM.
Adam, à Linselles.
Rouzé, à Roncq.
Moroy, à Marcq-en-Barœul.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.
Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi

et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des 1.er et 3.e samedi de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des 2.e et 4.e samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.
Juges, MM. Quecq, juge d'instruction, — Asselin, — Cacheux, ✻.
Juges suppléants, MM. Leroy, — Fénelon Farez, — Renard.
Procureur du roi, M. Pley.
Substitut, M. N....
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Leroy, Henri.	Mouton.	Bouly, Eugène.
Farez, bâtonnier.	Lancelle.	D'Esclaibes, Ed.
Renard.	Leroy, Jean-Louis.	Watier, Edmond.
Douay, Fénelon.	Vitrant.	

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Buzin.	Foulon.
Caudron.	Bouchez.	Hourie.
Legrand.	Farez, Eugène.	

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Baston, à Cambrai.
Daigremont, id.	Herlin, id.
Bommier, id.	Picart, à Carnières.
Boudry, dit Daniau, id.	Salé, au Câteau.
Hulot, id.	Fontaine, id.
Bertin, id.	Molinier aîné, à Clary.
Deladeulle, id.	Auguste Molinier, id.
Thieullet, id.	Bultez, à Marcoing.
Pluvinage, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléants, MM. Babeau et Leroy, Auguste. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Hulot et Thieullet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lobry. — Suppléants, MM. Duchange et Savary. — Greffier, M. Masson. — Huissiers audienciers, MM. Deladeulle et N. . . .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Leroy, à Cambrai.	Savary, à Cambrai.	Gillet, à Cambrai.
Foulon, id.	Déjardin, id.	Leroy-Lallier, id.
Piettre, id.	Duchange, id.	Brulley de Labrunière, id.

Commissaires-priseurs, MM. Montigny, — Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléants, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert. — Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Câteau.*

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléants, MM. Boudard et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau.

MM.
Flayellle, Henri, au Câteau.
Deudon, id.
Carlier, id.

MM.
Flayelle, Hector, au Câteau.
Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléants, MM. Taisnes et Desmarest. — Greffier, M. Gaillièque. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry. — Decaisnes, à Clary. — Millot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. Puche. — Suppléants, MM. Trocmez et Daillard-Bris. — Greffier, M. Dauchez. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléants, MM. Lobry et Mesnard-Payen. — Greffier, M. Taisne. — Huissier audiencier, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur. — Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis aux rapports du juge d'instruction; les mardis et mercredis aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.
Juges, MM. de Lagorce; — Loy, juge d'instruction.
Juge honoraire, M. Bevière.
Juges suppléants, MM. Guillemin, — Désiré Hannoye, — Lerouge.
Procureur du roi, M. Bourdon.
Substitut, M. Paillard.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-Greffiers, MM. Delsart et Lemire. — Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Casimir Lebeau, à Avesnes.
Clavon, idem.
Guillemin, idem.
Désiré Hannoye, idem.
Maurice, idem.

MM.
Prosper Hannoye, à Avesnes.
Meunier, idem.
Anguste Lebeau, idem.
Isidore Lebeau, idem.
George, idem.

Avocat stagiaire, M. Paul.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Paul.	Pillot.	Pecard.
Lavice.	Jules Hannoye.	Lemaire.

Huissiers.

MM.	MM.
Lebrun, à Avesnes.	Bailly, à Maubeuge.
Pourrier, id.	Guillain fils, idem.
Dineux, id.	Lejeune, idem.
Colinet, id.	F. Delsart, au Quesnoy.
N.... id.	Dugimont, id.
Lebeau, à Bavai.	Duchateau, id.
Nicolas Guilain, idem.	Bernard, id.
Laurent fils, à Berlaimont.	Bévenot, à Solre-le-Château.
Froment, à Landrecies.	Guillain, à Trélon.
Madoulé, idem.	Pecquériaux, idem.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. George. — Suppléants, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ✻. — Suppléants, MM. Clayon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissiers audienciers, MM. Lebrun et Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.	MM.
Evrard, tabellion, à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoine, idem.	Lamendin, à Dourlers.
Ducarne, idem.	Antoine, à Etrœungt.
N.... idem.	Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Cagnon. — Suppléants, MM. Colmant et Coulmont. — Greffier, M. Erouard. — Huissiers audienciers, MM. Guilain et Lebeau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, — Marchal, tabellion, — Coulmont.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix fils. — Suppléants, MM. Lasnes et Paul. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Emond, à Berlaimont. — Eliez, idem.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléants, MM. Ancelet et Bethune. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.
Deruez, à Landrecies.
Stievet, idem.

MM.
Petithomme, à Landrecies.
Lambour, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléants, MM. Brabant-Barthelémi et Baillon. — Greffier, M. Carion. —

Huissiers audienciers, MM. Duchâteau, — Bernard, — Delsart et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléants, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Loiseau. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Bernard, — Duchâteau et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.
Beauvais, idem.
Vallez, idem.

MM.
Lustremant fils, à Jenlain.
Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléants, MM Froissart et Bottieau. — Greffier, M. Passage. — Huissiers audienciers, MM. Guillain fils, Bailly et Lejeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.
Bottieau, à Maubeuge.
Sorlin, idem.

MM.
Froissard, tabell., à Maubeuge.
Walrand, idem.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Garbe. — Suppléants, MM. Bever et George. — Greffier, M. Michaux. — Huissier audiencier, M. Bevenot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier, — Suppléants, MM. Delannoy et Dubois. — Greffier, M. Méhaut. Huissiers audienciers, MM. Pecqueriaux et Guilain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Rossignol, — Danniaux, juge d'instruction.

Juges suppléants, MM. Dumon, Honoré et Fievet.

Procureur du Roi, M. Mastrick.

Substitut, M. De Guerne.

Greffier, M. Dubron.

Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. — Expéditionnaire, M. Cappe.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Vigneron.	Nutly, Léon.	N....
Sigismond-Leroy.	Boutique.	
Valin.	N....	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt père,	id.	Campion,	id.
N....	id.	Boniface fils,	id.
Sailly,	id.	Carnin,	id.
Biencourt fils,	id.	Sénéchal, à Arleux.	
Bracq,	id.	Delannoy, à Marchiennes.	
Cuny,	id.	Lemaire, à Orchies.	
Doredonville,	id.	Lemaire-Deroubaix, à Orchies.	
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge de paix, M. Lagache de Bourgies. — Suppléants, MM. Leroy, Emmanuel. et Duclerfays. — Greffier, M. Duhem. — Huissier audiencier, M. Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléants, MM. de Bailliencourt dit Courcol, et Dennetier. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissiers audienciers, MM. Sailly et Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléants, MM. Deusy et Peltier. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Allard, à Douai.		Choque, à Douai.	
Becq,	id.	Tarlier,	id.
Galand fils,	id.	Duclerfays,	id.
Capon,	id.	Siévenart,	id.
De Baillencourt, dit Courcol, à Douai.		Druon,	id.
		Proyart,	id.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Daix, — Deldicque, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Piéron, à Cantin. — Suppléants, MM. Lepeuple et Houdart. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple fils, — Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléants, MM. Thery et Debonte. — Greffier, M. Tellier. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez, ✻. — Suppléants, MM. Carlier-Caby et Josson. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Dubus, — Samin, — Gamonet, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles ; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer.

Juges, MM. Girard, juge d'instruction, — Boulanger, — Maillard, juges.

Juges suppléants, MM. Boca père, — Dupont, Fougeroux de Campigneulles.

Procureur du roi, M. de Warenghien.

Substitut, M. Bottin.

Greffier, M. Lecomte.

Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Regnard.	Verdavainne.
Dubois, bâtonnier.	Deruesne.	Waternau.
Dupont.	Carpentier.	Mangeaert.
Dubus.	Girard fils.	Wartelle.
Danis.	Thellier, Louis.	
Grar fils.	Delannoy.	

Avocats stagiaires.

MM. Miot, — Dupont de St.-Ouen, — Leroy, — Alglave, — Boutet.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Royer.	Delsart.	Devillers.
Le Barbier.	Thellier jeune.	Combe fils.

Huissiers.

MM.		MM.	
Tournay, syndic, à Valenciens.		Dupont, à Valenciennes.	
Leflan,	id.	Béthune, à Bouchain.	
Pillion,	id.	Vallez,	id.
Carliez,	id.	Dubois, à Condé.	
Ducret fils,	id.	Taquet,	id.
Berquet,	id.	Horrie-Duwez, à Saint-Amand.	
Cochinart,	id.	Godry,	id.
Bouilliez,	id.	Nugues,	id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dugimont. — Suppléants, MM. Paillart et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléants, MM. Guislain et Legrand. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléants, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Guislain, à Valenciennes.		Dubois, à Valenciennes.	
Lefebvre,	id.	Boduin,	id.
Paillard,	id.	Mabille,	id.
Beauvois,	id.	Gamblon,	id.
Dupire fils,	id.	Alglave,	id.
Douchy,	id.		

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Dussart, — Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléants, MM. Dupont et Régnier. — Greffier, M. Deprés, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Regniez, — Bouchez fils, — Cogé fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Dubot. — Suppléants, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noel fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Martel, — Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Druon. — Suppléants, MM. Doutriaux et Desylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Nugues.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Wable. — Suppléants, MM. Desespringalle et Dupret. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand père, à Mortagne.	Desbrosses, à Saint-Amand.
Horrie, à Saint-Amand.	Davaine, id.
Baligand fils, id.	Barbieux, id.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, — Tournois, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Dessurne.

Juges, MM. Aubert, Marc, — Mollet, — Morel-Agie, — Carlier, Amand.

Juges suppléants, MM. Thelu, Alexandre, — Boudin, — Mailhos, — Bourdon, Constant.

Greffier, M. Fontemoing.

Commis-Greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Delesalle-Desmedt, ✻.

Juges, MM. Th. Rouzé, — Fidèle Cordonnier, — Sauvaige-Fretin, — Masse-Lefebvre.

Juges suppléants, MM. Th. Barrois, — Masquelier, — Derode, Prosper, — Cuvelier, Th.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-Greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Deleau, — Pajot, — Boittelle, — Duchange père.

Juges suppléants, MM. Casiez fils, — Brabant-Hurez, — Alph. Lallier, — Delannoy, Edouard.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Ch. Gellé.
Juges, MM. Desnoyelles, — Delcourt-Dubois, — Delame-Lelièvre, — Hocque-Desmasure.
Juges suppléants, MM. Serret, Georges, — N..., — Canonne, — Bracq.
Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. — Vice-président, M. Motte-Duthoit.
Membres du conseil, MM. Screpel-Lefebvre, — Henri Delattre, — Bulteau-Mimerel, ✻, — Florin-Bossut, — N...
Suppléants, M. Requillart-Desaint, — J.-B. Dujardin.
Secrétaire du conseil, M. Laignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. — Vice-président, M. Coingny.
Membres du conseil, MM. Mille-Desmons, ✻, — Machu, — Bacq, — Scrive-Labbe, ✻, — Lambert.
Suppléants, MM. Descat-Leleux, — Colbrant.
Secrétaire du conseil, M. Fémy.

CAMBRAI.

Président, M. Blériot-Legrand. — Vice-président, M. Doudan-Canonne.
Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Van Ruymbecke, — Bricout, — Decomble, — Tellier-Baert.
Suppléants, MM. Pierson, — Toussaint fils.
Secrétaire du conseil, M. Vigneron.

TOURCOING.

Président, M. Masurel, Carlos. — Vice-président, M. Ch. Wattinne.
Membres du conseil, MM. Destombes, Antoine, — Jonglez Wattel, — N..., — Dervaux fils, — Leroux-Facon.
Suppléants, MM. Delplanque-Glorieux, — Vasseur-Lamoral.
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dablaing.

Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Defontaine-Delacroix, — Lepet-Desuede.

Suppléants, MM. Massy-Coupez et Desmarest.

Secrétaire du conseil, M. Carlier-Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Dansette-Leblon. — Vice-président, M. Bayart-Morel.

Membres du conseil, MM. N..., — N..., — Wable, Julien, — Mahieu-Delangre.

Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

VALENCIENNES.

Président, M. Timal. — Vice-président, M. Prignet.

Membres du conseil, MM. Renotte, — Rocher, — Val, — Colin, — Tombe.

Suppléants, MM. Fosse, — Botteau.

Secrétaire du conseil, M. Lemaire.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.

Le comte Corbineau (G. O. ✻), pair de France, lieutenant-général, commandant la division.

Copineau, ✻, capitaine aide-de-camp.

Baron de Varaigne (O. ✻), colonel, chef de l'état-major de la 16.e division.

Cabour-Duhay (O. ✻), chef d'escadron,	attachés à l'état-major.
Bartouilh de Couloumé, ✻, chef d'escadron,	
Bernard, ✻, capitaine au corps royal d'état-major,	
Segille de Biarre, ✻, idem,	
Malot, idem,	

Première subdivision.

MM.
Magnan (C. ✻), maréchal-de-camp, commandant le département du Nord.

Brigade de Cavalerie.

MM.
Bro (C. ✻), maréchal-de-camp, commandant la brigade.
Pelignot, lieutenant d'état-major, aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.
Stoffel, colonel (O. ✻).
Quintin de Kercadio (O. ✻), chef d'escadron, major de place.
Bouillon, ✻, Pollet, ✻, Jumel, ✻, capitaines, adjudants de place.
Egrez, ✻, Guesnu, ✻, lieutenants, adjudants de place.
Gouttière, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.
Delbosc d'Auzon, ✻ (O. ✻), chef d'escadron, commandant de la citadelle.
Bourdon, ✻, lieutenant adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
De la Serre (C. ✻), colonel, commandant de place.
Marcelin, ✻, capitaine, Homassel, ✻, id., Bourgogne, lieutenant, ✻, adjudants de place.
Mirande, adjudant-sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.
Chadabet (C. ✻), colonel, commandant de place.
Dessertennes, ✻, capitaine, Allemand, ✻, lieutenant, Maltraux, lieutenant, adjudants de place.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.
Lacretelle (O. ✻), colonel, commandant de place.
Pianelli, ✻, capitaine, } adjudants de place.
Mayer, ✻, lieutenant, } adjudants de place.
Bourseul, ✻, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.
Legal, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Legendre, ✻, lieutenant-colonel, commandant de place.
Magnier, ✻, capitaine, } adjudants de place.
Amat de Loupiac, ✻, capitaine, } adjudants de place.
Delaroche, ✻, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Clerget (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Godet, ✻, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Faure de Saint-Romain, ✻, chef de bataillon, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Morand, (O. ✻) chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Doutrelaine (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Delafontaine, ✻, major, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Moureau, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le Boul (O. ✻), maréchal-de-camp, commandant l'école d'artillerie.
Dadole (O. ✻), lieutenant-colonel, adjoint au commandant.
Danlion, capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Mercklein, professeur de sciences appliquées.
Malet, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de mathématiques.
Gagnard, ✻, garde d'artillerie de première classe.
Pignieulle, id. de deux ièmeclasse.
Parisot, maître artificier.

FONDERIE ROYALE DE DOUAI.

MM.

Tournaire (O. ✻), chef d'escadron, directeur.
Maingaud, ✻, capitaine de première classe, sous-directeur.
Roguin, Martin, Fievet, Pinel, } capitaines de deuxième classe.
Logerot, ✻, garde d'artillerie de première classe.
Jacquet, garde d'artillerie de deuxième classe.
Jaillet, ✻, idem.
Loubry, contrôleur de la fonderie.
Péroquin, contrôleur adjoint.
Deutzer, ouvrier d'État.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

De Metz (✠, C. ✻), colonel, directeur,
Odeyer (✠, O. ✻), lieutenant-colonel, sous-directeur, commandant l'artillerie de la place,
Maillot, capitaine en second, adjoint à la direction,
Latache, capitaine en résidence fixe, } à Lille.
Rollandy, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Dunkerque.
Thiery, ✠, ✻, capitaine commandant l'artillerie, à Bergues.
N....., capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Besaucèle (O. ✻), colonel, directeur.
Guérin (O. ✻), lieutenant-colonel, sous-directeur,
Simon, ✻, capitaine en premier, adjoint,
Astruc, capitaine en second, adjoint,
Malliar, idem,
Chappuy, idem,
Fontaine, ✻, capitaine en résidence fixe,
} à Douai.

Bézault, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Cambrai.
Planchenault, ✻, capitaine en résidence fixe, idem.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Aubertin (O. ✻), colonel, directeur,
Anselin, ✻, chef d'escadron, sous-directeur,
Margot, ✻, capitaine en résidence fixe,
Metzinger, capitaine en second,
Tanneur, idem,
Leboiteux, idem, comm.t de dépôt,
} à Valenciennes.

Vuillemot, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Condé.
Marcus, ✻, capitaine en résidence fixe, adjoint.
Géant, ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Devaux, ✻, capitaine en résidence fixe, adjoint.
Aporta, ✻, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Girard, ✻, cap.e en premier, commandant l'artillerie, à Bouchain.
Honëau, ✻, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, à Landrecies.
Maurice, ✻, capitaine en résidence fixe, commandant l'artillerie, à Maubeuge.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

M. Négrier, (O. ✻), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE LILLE.

MM.

Paulin, (O. ✻), officier de l'ordre de Léopold, chevalier du Sauveur de Grèce et de Saint-Louis, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Vialla, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Huart, idem.
Bailly, capitaine en second dudit état-major.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Pastey, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef,
Sorin, capitaine de l'état-major du génie,
Bernard, idem,
} à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Million (O. ✻), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
N...., capitaine en premier de l'état-major du génie.
Coffyn, capitaine en second dudit état-major.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.
Noizet de Saint-Paul (O. ✻), capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

M. Morvan (O. ✻), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Berthelot, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Leduc, capitaine en second de l'état-major du génie.
Forcinal, idem.

PLACE DE BERGUES.

M. Berthelot, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef, résidant à Dunkerque.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Vandervrecken de Bormans, capitaine en premier, ingénieur en chef.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. Belmas, ✻, colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Hérault, ✻ lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Hanoteau, capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Antoine, ✻, capitaine en second de l'état-major du génie.
Colombé, Denis, idem.

PLACE D'AVESNES.

M. Boubée de Lespin, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Revel, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Jourdain, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÈTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.
Rihouet, élève commissaire pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
Noizet Saint-Paul, ✻, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
Bonnier, Louis, raffineur commissionné.

Salpétriers du département du Nord.

MM.
Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
N...., pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.
Bénard (O. ✻), intendant de la 16.e division militaire.
Lefebure (O. ✻), sous-intendant de 1.re classe, } à Lille.
Chrétien, ✻, idem de 2.e classe, } à Lille.
Robert, adjoint de 2.e classe à l'intendance militaire, } à Lille.

MM.
Dubois, ✱, sous-intendant de 1.re classe, à Douai.
Lonclas, ✱, sous-intendant de 2.e classe, à Cambrai.
Orville (O. ✱), — — à Valenciennes.
De Bretagne, ✱, adjoint de 1.re classe, à Dunkerque.
Mallet de Chauny, ✱, sous-intendant de 2.e classe, à Maubeuge.
Lobert, commis entretenu de 1.re classe, chef du bureau de l'intendance de la 16.e division.
Martin, commis entretenu de 1.re classe, idem.
Fichu, — de 2.e classe, à Lille.
Dufay, — — à Lille.
Deneker, commis entretenu de 3.e classe, à Dunkerque.
Léonard, — — à Lille.
Niobey, — — à Maubeuge.
N.... — — à Lille.
Baudet, — — id.
Gravelle, — — à Douai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Dupuy, ✱, médecin principal, 1.er professeur,
Cazeneuve, médecin ordinaire, professeur,
Murville, chirurgien principal, 1.er professeur,
Mounier, chirurgien-major, professeur,
Scrive, chirurgien aide-major, professeur,
Thiriaux, ✱, pharmacien principal, 1.er professeur,
Millot, pharmacien-major, professeur,
Poggiale, pharmacien-major, professeur,
Cuvillier, chirurgien aide-major,
Aulagnier, idem,
Loyer, pharmacien aide-major,
} à Lille.

Officiers d'administration.

MM.
Bilco, ✱, officier-principal comptable.
Brunelet, adjudant d'administration.
Grangé, adjudant d'administration en premier.
Debourdeau, adjudant d'administration en second.
Marty,
Pierga,
} adjudants d'administration auxiliaires.
Top, aumônier.

Magasin de réserve des effets d'hôpitaux militaires.

MM.

Pique, adjudant d'administration en premier, chargé de la gestion du magasin,
Davranche du Kermont, adjudant d'administration en second, } à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.

Allais, ✻, officier d'administration comptable,
Doctin, adjudant d'administration en premier, } à Lille.

Service des subsistances militaires.

MM.

Alquié, officier d'administration comptable, chef du bureau de centralisation,
De Lisleferme, officier d'administration principal, comptable du service des vivres, } à Lille.

Service des fourrages.

M. Conrad, officier d'administration, comptable de 2.e classe, chargé du service, à Lille.

Service du chauffage.

MM.

Paquin, entrepreneur de la 16.e division.
Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.

Chaumont, directeur divisionnaire.
Bonbert, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

MM.

Simon, médecin ordinaire,
Pourial, ✻, chirurgien-major,
Cogez, pharmacien-major, } à Dunkerque.

Officiers d'administration.

MM.	
Donzé, officier comptable de deuxième classe,	à Dunkerque.
Bassel, adjudant en premier,	
Libersart, adjudant auxiliaire,	
Desitter, aumônier,	

Service des subsistances.

M. Gérard, officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.

Service des lits militaires.

M. Cardon, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.	
Souriguère, médecin ordinaire,	à Cambrai.
Mienné, chirurgien-major,	
Lacordaire, chirurgien aide-major,	
Caron, pharmacien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.	
Donnier, officier comptable,	à Cambrai.
Stefanopolis-Guay, adj.[t] d'administr.[on] en premier,	
Florentin, adjudant d'administration auxiliaire,	
Delobelle, aumônier,	

Service des vivres-pain.

M. Marlière, officier d'administration comptable de 2.[e] classe.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Jodocius, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.	
Marbotin, médecin ordinaire,	à Valenciennes.
Guerre, ✻, chirurgien-major,	
Dupuis, pharmacien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.	
Candelé, officier comptable de deuxième classe,	à Valenciennes.
Divry, adjudant en premier,	
N...., adjudant d'administration auxiliaire,	
Berton, idem,	
Queny, aumônier,	

Service des vivres.

M. Noirel, officier d'administration comptable.

Service des fourrages.

M. Leblond, officier d'administration comptable de 2.e classe.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain et des fourrages.

M. Goblet, officier d'administration comptable de 1.re classe.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.	
Loyer, médecin ordinaire,	à Maubeuge.
Chaudron, ✻, chirurgien-major,	
Thiriez, pharmacien aide-major,	

Officiers d'administration.

MM.	
Boullenger, officier d'administration, comptable, de 1.re classe,	à Maubeuge.
Durand, adjudant d'administration en second,	
Dalbynirre, idem,	
Hainaut, aumônier,	

Service des vivres-pain et des fourrages.

M. Jacquin père, officier d'administration comptable de 1.re classe.

Service des lits militaires.

M. Mereaux, garde-magasin.

PLACE D'AVESNES.

Service des vivres et des fourrages.

M. Garnier, officier d'administration comptable de 2.e classe.

Service des lits militaires.

M. Legroy, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Dupuis, ✡, chef d'escadron commandant, } à Lille.
Blot, ✡, lieutenant trésorier, } à Lille.
Laneyrie, lieutenant, } à Lille.
Pichot de Baratier de Saint-Auban, lieutenant, à Dunkerque.
Corsin, lieutenant, à Hazebrouck.
Lhéritier, lieutenant, à Cambrai.
Toucas, lieutenant, à Avesnes.
Janssens, ✡, capitaine, à Douai.
Gros, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 34 brigades, dont 30 à cheval et 4 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à cheval à Dunkerque. — Commandant, M. Théry, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Commandant, M. Bertelle, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Wallerand, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Commandant, M. Wiart, maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Pasquet, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Delaporte, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Roussel, brigadier.

Trois à Lille. — Commandants, MM. Leborgne, maréchal-des-logis; Piret, brigadier; Meyer, brigadier.
Une à Roubaix. — Commandant, M. Champion, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Belois, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Dehay, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Dieu, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Lamory, maréchal-des-logis.
Une au Câteau. — Commandant, M. Druesnes, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Bonavis. — Commandant, M. Bertrand, brigadier.
Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Commandant, M. Deligny, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Ravin, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Pirot, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Thion, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Delahaye, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Commandant, M. Cavaillou, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandant, MM. Franck, maréchal-des-logis; — Duburcq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Commandant, M. Savard, brigadier.
Une à Valenciennes. — Commandant, M. Bailleux, maréchal-des-logis.
Une à pied à Denain. — Commandant, M. Lebrun, brigadier.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Canat, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Dubus, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Leroy, brigadier.

MARINE.

***ÉTAT** nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.*

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Roussin (O. ✻), commissaire de la marine de 1.re classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Descroix, ✻, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.
Hermel, sous-commissaire de 2.e classe, chargé du contrôle.

MM.

Jolly, commis de 2.e classe, chargé des revues, fonds, approvisionnements et subsistances.

Plouvier, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.

Morette, commis de 1.re classe, employé au contrôle.

Leblond, commis de 2.e classe, employé à l'inscription maritime.

François, idem, idem, idem.

Poterin de Lamorinière, commis de 2.e classe, idem.

Gallet, ✻, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.

Legrand, professeur d'hydrographie.

Gratien, lieutenant de la gendarmerie maritime.

Meneboo, médecin chargé du service de santé de la marine.

Cuel, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.

Demaison, piqueur chargé de la surveillance des travaux maritimes.

Godin, syndic des marins, à Dunkerque.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Quiquet, commis principal, chargé de l'inscription maritime.

Merlin, syndic des marins.

Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.

Dupays, capitaine de 1.re classe, à Dunkerque.

Perre, capitaine de 2.e classe, idem.

Mathee, lieutenant de port, à Dunkerque.

Merlin, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai.

Par ordonnance royale du 2 décembre 1841, le diocèse de Cambrai est érigé en archevêché, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque. — Mgr. Giraud.

Vicaires généraux. — MM. Wicart, Casimir-Alexis-Joseph; — Giraud, Pierre-Auguste; — Philippe, Henri-Joseph.

Secrétariat de l'archevêché. — MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, secrétaire général; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire; — Debord, Claude, secrétaire particulier et aumônier de M. l'archevêque.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

Officialité métropolitaine. — MM. Wicart, secrétaire-général, official; — Duhot, chanoine, promoteur; — Duprez, chanoine, greffier.

Officialité diocésaine. — MM. Giraud, vicaire-général, official; — Philippe, vicaire-général, vice-official; — Leleu, chanoine honoraire, promoteur; — Deleforterie, chanoine honoraire, greffier.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines titulaires. — MM. Filhol, Pierre; — Bonce, Benoit-Félicien; — Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Michel, Alexis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis-Joseph; — Piquet, Louis; — Lagatie, Pierre-Jacques; — Duhot, Grégoire-Joseph; — Debord, Claude.

Chanoines honoraires. — MM. Rigaut, Jean-Baptiste; — Leleu, Jean-Baptiste; — Desrousseaux, Auguste-Aimé; — Top, Charles-Joseph; — Delautre, Athanase-Léon; — Deleforterie, Joseph-Séraphin; — Mallet, Napoléon-Joseph.

Diacre du chapitre, M. Demeester. — Sous-diacre, N....

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — *Bureau administratif.*

Président. — Mgr. l'archevêque.

Vice-président. — L'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres. — MM. Dupont, chanoine, trésorier; — Duprez, chanoine, secrétaire; — Leleu, chanoine, supérieur du grand séminaire; — Desrousseaux, chanoine, supérieur du petit séminaire; — Delmer, économe du grand séminaire.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professenrs. — MM. Bury, Emmanuel-Joseph; — Ravaux, François-Joseph; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dayez, Marcel-Joseph; — Decottignies, Jean-Louis.

Econome. — M. Delmer, Jean-Baptiste.

Petit séminaire.

Supérieur. — M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs. — MM. Charles, Louis-Désiré; Weins, Jean-Joseph; — Thuliez, Pierre-Joseph; — Carron, Auguste-Aimé; — Bertrand, Alexandre-Joseph; — Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; — Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; — Lehoucq, Jules-César-Joseph; — Monnier, Henri.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en trois archidiaconés, qui sont:

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai;

L'archidiaconé de Lille, divisé en quatre grands-décanats, dont deux pour l'arrondissement de Lille et un pour chacun des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck;

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats: un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats, au nombre de neuf, sont divisés en soixante décanats ou cures, dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix, et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivants:

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
——— de Cysoing,	———————	Templeuve.
——— de Pont-à-Marcq,	———————	Mons-en-Pév.
——— de St.-Amand (rive g.),	———————	Lecelles.
——— d'Avesnes-Sud,	———————	Etrœungt.
——— du Quesnoy-Ouest,	———————	Gommegnies.

Ces soixante cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807, et de la démarcation concertée entre les autorités ecclésiastique et administrative.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, Archiprêtre, grand-doyen.

Décanats.

Cambrai-Est (Notre-Dame). — MM. Piquet, Louis, doyen; — Ramon, curé d'Iwuy, vice-doyen.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). — MM. Rigaut, Jean-Baptiste, doyen; — Basuyau, curé de Paillencourt, vice-doyen.

Le Câteau. — MM. Wallez, Hippolyte-André, doyen; — N..., vice-doyen.

Carnières. — MM. Bresson, Florisse-Joseph, doyen; — Bécar, curé de Saint-Hilaire, vice-doyen.

Clary. — MM. Maréchal, Stanislas, doyen; — Collet, curé de Villers-Outréaux, vice-doyen.

Marcoing. — MM. Salez, Nicolas-Joseph, doyen; — Remy, curé de Mœuvres, vice-doyen.

Solesmes. — MM. Jourdain, Pierre-Guislain, doyen; — Coulmon, curé de Saulzoir, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Levesque, Alexandre-François-Narcisse, grand-doyen.

Décanats.

Douai-Sud (Notre-Dame). — MM. Lefebvre, François-Joseph, doyen; — Direz, curé d'Aniche, vice-doyen.

Douai-Nord (Saint-Pierre). — MM. Semaille, Chrétien-Joseph-Casimir, doyen; — Legrain, curé de Flines, vice-doyen.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Levesque, Alexandre-François-Narcisse, doyen; — Dupuis, curé d'Auby, vice-doyen.

Arleux. — MM. Quiquempoix, Philippe-Joseph, doyen; — Leconte, curé de Gœulzin, vice-doyen.

Orchies. — MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, doyen. — Simon, curé de Saméon, vice-doyen.

Marchiennes. — MM. Messager, Jean-Baptiste, doyen; — Herlencout, curé de Fenain, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Wicart, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Armentières. — MM. Cateaux, Jean-Baptiste, doyen; — Lefils, curé d'Erquinghem, vice-doyen.

La Bassée. — MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, doyen; — Guermonprez, curé d'Illies, vice-doyen.

Haubourdin. — MM. Dhalluin, Charles-Joseph, doyen; — Lemahieu, curé de Loos, vice-doyen.

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). — MM. Bernard, Charles-Joseph, doyen; — Hérogner, curé de Saint-André, vice-doyen.

Lille-Sud Ouest (Saint-Etienne). — MM. Lefebvre, Augustin-Joseph, doyen; — N...., vice-doyen.

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). — MM. Ghemar, Philippe-François, doyen; — Desprez, curé de Pont-à-Marcq, vice-doyen.

Seclin. — MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, doyen; — Jaclin, curé de Gondecourt, vice-doyen.

Cysoing (Templeuve). — MM. Desreumaux, Jean-Baptiste, doyen; — N...., vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Lannoy. — MM. Arnould, Charles-Louis, doyen; — Gahide, curé d'Annappes, vice-doyen.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). — M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, doyen.

Lille-Centre (La Magdeleine). — M. Savin, Pierre-Désiré, doyen.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). — M. Honoré, Louis-François-Joseph, doyen.

Quesnoy-sur-Deûle. — MM. Taffin, Mathieu, doyen; — Reniez, curé de Comines, vice-doyen.

Roubaix. — M. Maes, Jules-Philippe, doyen.

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). — M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, doyen.

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). — M. Leleu, Alexandre-Joseph, doyen. — Rousselle, curé d'Halluin, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Vandeputte, Ferdinand-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Dunkerque-Est (Saint-Éloi). — M. Delaetre, Jacques-Charles, doyen.

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). — M. Deconynck, François-Louis, doyen.

Bergues. — MM. Vandeputte, Ferdinand-Joseph, doyen; — Vanbever, curé de West-Cappel, vice-doyen.

Gravelines. — M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, doyen.

Hondschoote. — MM. Vandenbussche, Joseph-Pie-Louis, doyen; — Depoorter, curé de Killem, vice-doyen.

Wormhoudt. — MM. Caillié, Antoine-Paschal, doyen; — Leurcle, curé de Zeggers-Cappel, vice-doyen.

Bourbourg. — MM. Delautre, Athanase-Léon, doyen; — Bacquaert, curé de Watten, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Etienne-Charles-François, grand-doyen.

Décanats.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). — MM. Debreyne, Charles-François, doyen; — Verstavel, curé de Lynde, vice-doyen.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). — MM. Berten, François-Xavier, doyen; — Verhille, curé de Thiennes, vice-doyen.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). — MM. Reumaux, Louis-Jacques, doyen; — Bollengier, curé de Nieppe, vice-doyen.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). — MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, doyen; — Baelde, curé de Méteren, vice-doyen.

Cassel. — MM. Aernout, Henri-Louis-Joseph, doyen; — Vanderbauwede, curé de Wemaers-Cappel, vice-doyen.

Steenvoorde. — MM. Vandervelde, Anselme-Dominique, doyen; — Treutenaere, curé de Terdeghem, vice-doyen.

Merville. — MM. Deloux, Benoit-François, doyen; — Dourlez, curé d'Estaires, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, archidiacre.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, grand-doyen.

Décanats.

Bouchain. — MM. Dallennes, Alexandre-Joseph, doyen; — Cambreleng, curé de Douchy, vice-doyen.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). — MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, doyen; — Decaudin, curé de Trith-Saint-Léger, vice-doyen.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). — MM. Pique, Hyacinthe, doyen; — Bliecq, curé d'Onnaing, vice-doyen.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). — MM. Lebrun, Louis-Joseph, doyen; — Delattre, curé d'Anzin, vice-doyen.

Condé. — MM. Croquey, Pierre-François, doyen; — Duez, curé d'Hergnies, vice-doyen.

Saint-Amand rive droite (Saint-Amand). — MM. Joffrain, Louis-Joseph, doyen; — Becquet, curé de Bruille, vice-doyen.

Saint-Amand rive gauche (Lecelles). — MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, doyen; — Gourdin, curé de Thun, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, grand-doyen.

Décanats.

Avesnes-Nord (Avesnes). — MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, doyen; — Desforges, curé de Felleries, vice-doyen.

Avesnes-Sud (Etrœungt). — MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, doyen; — Dernoncourt, curé de Boulogne, vice-doyen.

Landrecies. — MM. Desse, Joseph-Célestin, doyen; — Gobert, curé de Maroilles, vice-doyen.

Solre-le-Château. — MM. Gérard, François, doyen; — Lambotte, curé d'Erpion, vice-doyen.

Trélon. — MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, doyen; — Lancelle, curé de Fourmies, vice-doyen.

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, grand-doyen.

Décanats.

Bavay. — MM. Tréhout, Antoine-François, doyen ; — Lemaire, curé de Mecquignies, vice-doyen.

Berlaimont. — MM. Longuet, Victor-Joseph, doyen ; — Wallet, curé de Pont-sur-Sambre, vice-doyen.

Maubeuge. — MM. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, doyen ; — Balafeur, co-adjuteur, vice-doyen.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). — MM. Tilmant, Jean-Baptiste, doyen ; — Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, vice-doyen.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). — MM. Lambert, Pierre-Louis, doyen ; — Legrand, curé de Jenlain, vice-doyen.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bourbourg............	Pénitentes capucines......	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs Ursulines..........	Pensionnat de demoiselles.
Bailleul..............	Sœurs noires...........	Soin des malades à domicile.
Cassel...............	Filles de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires..............	Sœurs bénédictines.......	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)..	Idem.................	Soin des vieilles femmes.
Lille.	Ursulines..............	Idem.
Lille.	Sœurs de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.	Religieuses franciscaines...	Idem.
Lille................	Dames du Sacré-Cœur...	Pensionnat de demoiselles.
Lille................	Dames du Bon-Pasteur....	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes...........	Dames bernardines.......	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice).......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Idem des vieilles femmes.
Tourcoing...........	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai............	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau...........	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)......	Sœurs de la Pr. de S.te-Th	Soin des malades.
Avesnes.............	Idem.................	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai..............	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai..............	Dames de Flines.........	Idem.
Douai..............	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Douai..............	Sœurs carmélites........	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes.........	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Rouen...	Dunkerque..........	Sœurs de la Provid...	Instr. des jeunes filles.
Lille	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque.	Idem...............	Soin des malades.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Idem.....	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille. ...	Bailleul (idem).......	Idem..............	Soin des vieillards.
Paris....	Bailleul.	Sœurs du St.Enf.-Jés., dites de St.-Maur..	Instr. des jeunes filles.
Lille. ...	Cassel.............	Idem.............	Inst. des jeunes filles p.
Paris. ...	Armentières (hospice)..	Sœurs de la Charité..	Soin des administrés et instr. des jeunes filles.
Lille....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris. ...	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris. ...	Lille (h. de Stappaert) .	Idem............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.........	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf.-Jésus	Soin des malades.
Paris....	Lille...............	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille...............	Sœurs de la S.te-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
St.-Laurent (Vendée).	Lille...............	Sœurs de la Sagesse..	Inst. de sourdes-muett.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (hospice).....	Idem............	Idem.
Rouen...	Seclin..............	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Paris. ...	Tourcoing (secours à d.)	Sœurs de la Charité..	Secours aux indigents
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Idem.............	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.............	Soin et inst. des j. filles.
Paris. ...	Cambrai (secours à dom).	Idem..	Soin des vieill et enf.
Avesnes..	Anor........	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.............	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Eppe-Sauvage........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Fourmies...........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Frasnoy............	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Glageon....	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Landrecies..........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy (hospice)..	Idem.............	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge (hospice)...	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Ohain..............	Idem...	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies..........	Idem............	Idem.
Portieux .	Trélon.............	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai..............	Sœurs de la Charité..	Soin des pauvres malades à domicile.
Lille....	Orchies	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et des m.
Paris. ...	Valenciennes.........	Sœurs de la Charité. .	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Valenc. (Hôtel-Dieu)..	Idem.......... ...	Soin des malades.
Avesnes..	St.-Amand (h.ce d. Orph)	Sœurs de S.te-Thérèse	Soin des jeunes filles.
Avesnes..	Hergnies...........	Idem.	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe quatre oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt et Saint-Amand.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy ; — Larchevêque, à Walincourt ; — Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Alphen Gompers.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.	MM.
Camaret, ✻, recteur.	Vincent, inspecteur.
Lebailly, inspecteur.	Pillon, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.
Camaret, ✻, recteur, président.
Lebailly, Vincent, } Inspecteurs.
Collin, ✻, premier président de la cour royale.
Piou, procureur général près la conr royale de Douai.
Poisson, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Honoré, membre du conseil municipal.
Le comte de Montozon, membre de la chambre des députés.
Leroy, de Béthune, membre du conseil général.
Taillar, conseiller à la cour royale.
Duthillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Fourneron, ✻, proviseur du collége royal.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Rara, professeur de 3.e, au collége royal.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.
Morelle, professeur de philosophie.
Didier, professeur de rhétorique.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Vasse aîné, professeur de physique et de chimie.
Du Cellier, professeur d'histoire.

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
Forneron ✻, proviseur.
Fabre, censeur.

MM.
Barbier, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Morelle, prof. de philosophie.
Du Cellier, prof. d'histoire.
Vasse aîné, prof. de sc. phys.
David, prof. de math. spéc.
Vasse jeune, pr. de math. élém.
Tisserand, agrégé pour les sc.
Koszutsky, p. de langue allem.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.
Brovellio, maître de chant.
Didier, prof. de rhétorique.

Lettres et Langues anciennes.

MM.
Didier, prof. de rhétorique.
Bonnomet, profess. de seconde, suppléé par M. Carré.
L'abbé Rara, prof. de troisième.
Cadart, profess.r de quatrième, suppléé par M. Huleu.
Lingrand, professeur de 5.e
Jarriez, professeur de 6.e
Lobry, maître élém. (2.e année).
Lemarre, maître élémentaire (1.re année).

Maîtres d'études.

MM. Wallez, Vanderscher, Vandersippe, Thumerel, Pruvots, Faure, Leleu, Lefebvre.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 43 ; boursiers communaux, 9 ; pensionnaires libres, 127 ; demi-pensionnaires, 16 ; externes, 145.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, au collége royal de la marine et à l'école royale forestière.

MM.
Hulleu, profess.r de littérature.
David, prof. de math. spéc.
Vasse jeune, pr. de math. élém.
Koszutski, prof. d'allemand.

MM.
Du Cellier, prof. d'histoire, de géographie et de cosmograp.
Wallet, professeur de dessin.

COLLÉGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.
Bastien, rég. de philosophie.
Ribeaucourt, régent de mathématiques et de physique.
Sueur, régent de mathématiques élémentaires.
Chon, régent d'histoire.
Ruelle, régent de rhétorique.
Ansiaux, régent de seconde.
Crevel, régent de troisième.
Faucompré, rég. de quatrième, suppléé par M. Foissey.

MM.
Théry, régent de cinquième.
Watelle, régent de sixième.
Demarquette, rég. de septième, suppléé par M. Podevin.
Pillon, chargé de la huitième.
Lemaire, dessin.
Tibbins, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Kuhlmann, chimie.
Desmyttère, histoire naturelle.

Maître d'études. — M. Laleu.

Nombre d'élèves ; pensionnaires, 7 ; externes, 153.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. l'abbé Boniface, principal.

Professeurs.

MM.
Depasse, r. de math. et de 8.e
Le principal, régent de seconde et de troisième.

MM.
Duwez, régent de quatrième et de cinquième.
Verdel, régent de 6.e et de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 21 ; externes, 30.

COLLÉGE COMMUNAL DE TOURCOING.

MM. l'abbé Lecomte, principal et aumônier.
L'abbé Lescouf, sous-principal.

Professeurs.

MM.
Binse, régent de rhétorique.
Duflos, régent de seconde.
Blaringhem, régent de trois.me
Basier, régent de quatrième.
Comte, régent de cinquième.

MM.
Pruvost, régent de sixième.
Playout, régent de septième.
Dave, régent de math. spéc.
Chanvan, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 128 ; externes, 84.

COLLÉGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. l'abbé Becuwe, principal.

Professeurs.

M. le principal chargé de la 3.e et de la 4.e
M. Bomart, régent de 4.e, chargé de la 5.e et de la 6.e
M. Clarck, chargé des mathématiques et des classes élémentaires.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 30 ; externes, 21.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Maynieu, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de rhétorique.
Demonchy, régent de seconde.
Boutoille, régent de troisième.
Warin, régent de quatrième.
Thomassin, rég. de cinquième.

MM.
Ortille, régent de sixième.
Chotin, régent de septième.
Fontaines, chargé de la huit.e
Carton, régent de mathématiques et de physique.

Maître d'études, M. Fontaines.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 9 ; externes, 95.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. l'abbé Dehaene, principal.

Professeurs.

MM.
Coache, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.
Robert, régent de 4.e et de 5.e
Vallée, régent de 6.e et 7.e
Rousseau, maître d'études, chargé de la 8.e

MM.
Weens, chargé des mathématiques élémentaires.
Rigoby, professeur de langue anglaise.
Deblesschere, chargé de la classe primaire supérieure.

Maître d'études, M. Pock.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 39 ; externes, 47.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de rhétorique et de seconde.
Gourmez, régent de 3.e et de 4.e
Lallart, régent de 5.e et de 6.e

MM.
Boutoille, chargé de la 7.e et de la 8.e
Gourmez, régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Coillot, Baelde.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 43 ; externes, 62.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Verdel, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 3.e et 4.e
Serleys, régent de 5.e et 6.e

M.
Ponchard, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 71.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. l'abbé Hémelsdail, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 5.e et 6.e
Lemaire, régent de 7.e et 8.e
Maître d'études, M. Leconte.
Nombre d'élèves : externes, 27.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Paradis, principal.

Professeurs.

MM.
Thibault, régent d'histoire et de philosophie.
Vanwtberge, régent de mathématiques spéciales et de physique.
Quequet, régent de mathématiques élémentaires.

MM.
Lefrancq, régent de rhétorique.
Delesalle, régent de seconde.
Fliniaux, régent de 3.e
Bouchez, régent de 4.e
Clochez, régent de 5.e
Cousin, régent de 6.e
Hacot, régent de 7.e

Maîtres d'études, MM. Gaillard, chargé de la 8.e; Sergent.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 56; externes, 76.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

M. Thomas, principal.

Professeurs.

MM.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e
Le principal, régent de 5.e et 6.e

M.
Doutriaux, régent de 7.e et de 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8 ; externes, 52.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. l'abbé Babut, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et de troisième.
Vandepitte, rég. de 4.e et de 5.e

MM.
Decroix, chargé de la 6.e et de la 7.e
Leclercq, régent de 8.e

Maître d'études, M. Cousin.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 30 ; externes, 60.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Griselle, principal.

Professeurs.

MM.
Panier, régent de 3.e et de 4.e, suppléé par le principal.
Duwez, régent de 5.e et 6.e

MM.
Cantain, régent de 7.e et 8.e
Nicolet, régent de mathématiques.

Cours d'études françaises. — Maîtres, MM. Ernotte; Delefosse.
Cours de dessin. — Maître, M. Wallerant.

Maître d'études, M. Mollet.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 14 ; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, rég. de 2.e et 3.e	Duburcq, régent de 6.e et 7.e
Fiévet, régent de 4.e et 5.e	Burluraux, rég. des classes élém.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8 ; externes, 27.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal, officier de l'Université.

Professeurs.

MM.	MM.
Mathorez, rég. de philosophie.	Lempereur, régent de 5.e
Dilly, régent de mathématiques spéciales et de physique.	Petit, régent de 6.e
Cordival, O., rég. de rhétorique.	Devred, régent de 7.e
Sauty, régent d'histoire.	Oblin, chargé de la 3.e, 1.er c.
Gambart, régent de seconde.	Dumont, idem, 2.e cours.
Bebin, régent de 3.e	Charles, régent de mathém.
Pirckher, régent de 4.e	Wilkinson, langue anglaise.

Maîtres d'études : MM. Oblin, Franqueville, Dumont, Dusautier, L'hôtellerie, Descamps, Davoine, Lefebvre.— Surveillant général, M. Franqueville.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 109 ; externes, 84.

Ecole spéciale de commerce annexée au collége.

MM.	MM.
Charles, mathématiques.	Dilly, physique et chimie appliquées aux arts.
Petit, langue française.	Boutet, droit commercial.
Gambart, géographie et histoire.	Wilkinson, langue anglaise.
Mélot, tenue des livres et écrit.	
Cordival, rhétorique et littérature.	

Nombre d'élèves, 30.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.

Le principal, régent de 2.e et 3.e, faisant les classes de 4.e et 5.e

Joffrain, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 15 ; externes, 45.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

M. Baisier, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, régent de 3.e et 4.e	Dissaux, chargé du cours de 7.e et 8.e
Descamps, régent de 5.e et 6.e	

Maîtres d'études : MM. Rouzé, Gibson.

Nombre d'élèves : externes, 77.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

A Esquermes, M. Derode.—Ecole de sourds-muets : professeur, M. Ackerman, élève de l'institution des sourds-muets de Paris.

MAITRES DE PENSION.

A Dunkerque, M. Riquier. — A Gravelines, M. Selingues.

A Lille, MM. Fourmariez. — Maignien. — Mullié. — Jansen. — Faucheux. — Pochet. — Hebbelynck. — A Roubaix, M. Plouvier.

A Cambrai, MM. Fliniaux. — Dumon. — Dupont.

A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies-lez-Bavay, M. Jordanez.

A Douai, MM. Chemet. — Bilbaut. — Desprès. — Laoust. — Crenelle.

A Auchy, M. Leleu.

A Valenciennes, MM. Courtin. — Tamboise. — Gruson.

Ecoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié. — Fourmariez.

Ces écoles sont établies en vertu de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 11 décembre 1839, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chef-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établis-

sements d'instruction primaire, y compris les salles d'asîle et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord. — M. Carlier, à Douai. — Sous-inspecteurs, MM. Joly, Dantec, idem.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT DU NORD, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, directeur-économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints.

MM.
Thienpont, — grammaire, géographie, méthode.
Choquet, — écriture.
L'abbé Barbier, — religion, histoire sainte.
Jarriez, cours d'histoire.
Mortreux, — dessin linéaire, arpentage, levé des plans.
Brovellio, — chant.
Herbé, — surveillant.

Nombre d'élèves, 49.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS, A LILLE.

Cet établissement vient de recevoir une nouvelle organisation. Il forme aujourd'hui deux maisons, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance.

MM. Richebé, ✻, adjoint, président. — Verley, conseiller municipal, vice-président. — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier. — Le Glay, ✻, archiviste du département. — Vanackere, libraire. — Defontaine, ✻, membre du conseil général. — Le comte de Brigode, idem. — Longhaye, secrétaire.

Directeurs des sourds-muets.

Les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes.

Les sœurs de la Sagesse.

Directeur honoraire.

M. Massieu, sourd-muet, élève de l'abbé Sicard.

Le conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de cette école une somme de 17,100 fr. dont 13,000 fr. pour l'entretien de 20 bourses et de 12 demi-bourses.

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

PENDANT L'ANNÉE 1842.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉCOLES que les communes doivent entretenir.		NOMBRE de maisons d'école que les communes possèdent.	NOMBRE D'ÉLÈVES.				
				Écoles publiques.		Écoles privées.		TOTAL.
	Élémentaires.	Supérieures.		Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Dunkerque	59	2	54	3629	2625	1201	1034	8489
Hazebrouck	63	3	57	4496	3176	460	838	8970
Lille	138	4	70	10024	8536	4092	3261	25913
Cambrai	129	2	13	6405	3201	2132	2576	14314
Avesnes	150	2	71	6374	5690	1844	1383	15291
Douai	66	1	19	3904	2978	1946	1621	10449
Valenciennes	83	2	35	4968	2942	2746	1870	12526
TOTAUX	688	16	309	39800	29148	14421	12583	95952

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des élèves des écoles publiques est de.......... 68,948

Et celui des enfants enseignés dans les écoles privées, de............................. 27,004

Total pour l'instruction primaire............ 95,952 élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfants enseignés dans les établissements supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collége royal........................... 340
Colléges communaux..................... 1,619
Institut.ons partic.res et pensionnats approxim.t 1,000
Pensionnats de demoiselles id. 3,000

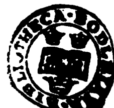
On trouve pour résultat total une quotité de 101,911

Le nombre d'enfants de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ. 180,000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,77.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfants susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.
Dunkerque...............	17000	8489	1 à 2,00
Hazebrouck..............	18600	8970	1 à 2,08
Lille....................	54200	25913	1 à 2,01
Cambrai.................	27600	14314	1 à 1,93
Avesnes.................	23200	15291	1 à 1,52
Douai...................	16600	10449	1 à 1,59
Valenciennes............	22800	12526	1 à 1,82
TOTAUX.........	180000	95952	1 à 1,87



Ainsi l'arrondissement d'Avesnes est celui dans lequel l'instruc-
n primaire est le plus répandue, et l'arrondissement d'Haze-
ıuck celui où elle a le moins d'extension.

SALLES D'ASILE.

LILLE.

Des salles d'asile ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles tituées par M. Cochin, à Paris, ont été établies dans différentes es du département par les soins des administrations locales. Ces blissements sont destinés à soulager les mères de famille indi-ıtes que le soin de leurs jeunes enfants empêche de se livrer au vail. Ces enfants y trouvent un local sain, une surveillance entive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile existant dans le département du Nord étaient nombre de vingt-trois en 1842. En voici l'indication par arron-sement :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfants qui les fréquentent.	
		Garçons.	Filles.
Dunkerque	2	120	200
Hazebrouck	4	200	359
Lille	5	340	531
Cambrai	3	112	168
Avesnes	»	»	»
Douai	5	302	386
Valenciennes	4	219	196
TOTAUX	23	1293	1840
		3133	

CLASSES D'ADULTES.

Les classes d'adultes ont été ouvertes dans le département ; elles

sont au nombre de 29, et sont fréquentées par 2,354 élèves, ainsi que l'établit le détail ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des classes.	NOMBRE d'élèves.
Dunkerque.........	3	304
Hazebrouck.........	4	201
Lille...............	5	671
Cambrai...........	8	350
Avesnes............	3	223
Douai..............	3	176
Valenciennes........	3	429
TOTAUX........	29	2354

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM. Bigo, maire, président; — Tilloy-Casteleyn, trésorier; — Bonnier-d'Hennequin; — Hiolle; — Danel; — Cousin; — Delespaul; — Bécu; — Decaudaveine; — Ed. Desrousseaux; — Théry.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Florin.

Classe de vocalisation, M.elle Florin.

Classe de solfége pour les jeunes gens, M. Leplus fils.

Classe de solfége pour les demoiselles, M. Lavainne père.

Classe de piano, M. Ferdinand Lavainne.

Cl. élémentaire de piano, M.elles Gruson et Delaroqua.

Cl. de violoncelle, M. Baumann.

Classe de violon, M. Muller.

Cl. d'instruments à vent (basson et clarinette), M. Baumann.

Commission des écoles académiques.

MM.

Bigo, maire, président.

Lenglart, vice-président.

Grodée, conseiller municipal, secrétaire.

Reynart, propriétaire, trésorier.

Barrois, François, négociant.

Verly fils, architecte.

MM.

Jouffroy, receveur municipal.

Bernard, capitaine d'état-major.

Bailly, capitaine du génie.

De Contencin, ✻, secrétaire-général de la préfecture.

Delespaul, négociant, conseiller municipal.

École de peinture et de dessin ombré. — MM. Souchon, professeur-directeur; — Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de modelure. — M. Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de dessin linéaire. — MM. Granofski, professeur; — Lemaire-Dequersonnière, idem.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique. — M. Granofski, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective. — M. Lemaire-Dequersonnière, profess.r

Cours de physique. — M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures. — M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique. — M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique. — Partie médicale, M. Brigandat. — Partie chirurgicale, M. Vanderhaghen.

Cours d'anatomie appliquée aux arts du dessin. — M. J. Brisson, professeur.

Cours de zoologie. — M. Desmyttère, professeur.

DUNKERQUE.

Ecole de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtiments du collége et entretenue par la marine. — M. Legrand, professeur.

Ecole communale de dessin et de peinture. — M. Dubuisson, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Develle, professeur.

Ecole de musique (enseignement mutuel). — M. Dubreu, profess.[r]

CAMBRAI.

École de musique.

ommission de surveillance. — MM. de Liénard, président; — Robert, directeur des postes; — Barrois de Grammont, propriétaire; — Richard, propriétaire; — Dumont, maître de pension.

Professeurs.

MM.
Delattre, directeur.
Vandenbogaert, prof.[r] de violon.
Diétrich, professeur de solfége et de violoncelle.

MM.
Thomas, professeur d'instruments à vent.
Bonnay, professeur de cor et d'instruments de cuivre.

Ecole de dessin. — MM. Berger, directeur; — Grohain, profess.[r]

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
Le maire, président.
Bommart-Paix, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négoc.[t], membre du conseil municipal.

MM.
Luco, propriétaire.
Tarlier, Théophile, notaire.
Parmentier, Hector, avocat.

Cours d'anatomie. — M. Tesse, docteur en méd., professeur.

Cours de botanique. — M. Maugin, docteur en méd., professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts. — M. Malet, architecte, professeur.

Ecole d'architecture. — M. Malet, professeur.

Ecole de dessin. — MM. Wallet, professeur; — Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie. — M. Robaut, professeur.

Ecole de peinture. — M. Wallet, professeur.

Ecole de modelure. — M. Moreau, professeur.

Ecole d'écriture. — M. Carrière, professeur.

Ecole de musique.

MM.

Heisser, professeur de chant.
Nourit cadet, prof.r de solfége.
Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Lesage, prof.r de violoncelle.
Nourit aîné, professeur de cor.

MM.

Hellebecque, prof.r de flûte.
Ponce, professeur de basson et hautbois.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président; — Lecomte, secrétaire perpétuel; — Rousseau; — Piérard; — Dubois, — Barré; — Cellier; — Dinaux, Arthur; — Bécar; — Baisier, artiste peintre; — Dupire; — N....

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs.

MM.

Potier, professeur de dessin et de peinture.
Grand fils, professeur d'ornements, modelure et sculpture.
Bernard-Langlet, professeur d'architecture.

Ecole de physique. — M. Evrard.

Ecole de chimie. — M. Evrard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président; — Bertheron, vice-président; — Girard fils, secrétaire; — Teinturier, Adolphe; — Bouton; — Gillard; — Lefebvre fils; — Grar, Numa.

Professeurs. — MM. Perriquet (solfége et violon); — Mohr (clarinette); — Hilario (flûte); — Boucher (violoncelle); — N.... (cor et cornet à piston).

MAUBEUGE.

Cours gratuit de dessin.

Directeur, M. Wallerand.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Dans les annuaires précédents, nous ne comptions que cinq bibliothèques publiques pour tout le département, savoir : Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes. Cette donnée n'était pas exacte, les villes d'Avesnes, du Câteau et de Saint-Amand possèdent aussi des collections littéraires livrées au public. Bailleul a même un petit fonds d'ouvrages que l'autorité municipale se propose de mettre à la disposition des lecteurs.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Gachet, bibliothécaire.
Semet, bibliothécaire adjoint.
Martin-Delahaye, sous-bibliothécaire.
Joly, aide-bibliothécaire.

Commission de surveillance.

MM. Roussel, ✻, adjoint, président.
Poirel, ✻, conseiller municipal.
Blondeau, avocat.
Hebbelynck, chef d'institution.
Gachet, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment nouvellement restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle, ne laisserait rien à désirer, s'il était un peu plus vaste.

Bibliothécaire, M. Thibaut. — Sous-bibliothécaire, M. Gourdin.
Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre heures en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes dont 980 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés, on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Commission de la bibliothèque. — MM. le Maire, président; — Duhem, docteur en médecine, secrétaire; — Leroy, de Béthune; avocat; — Taillar, conseiller à la cour royale; — Minart, idem, — Pilate, secrétaire de la mairie; — Rossignol, juge au tribunal civil; — Duthillœul, bibliothécaire.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 300 manuscrits.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achats de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Leroy aîné. — Sous-Bibliothécaire, M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, de six à neuf heures du soir.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 1,700.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 1,023 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateur : M. Colinet, Cyr.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire : M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Ce dépôt, qui contient 5,109 volumes, dont 35 manuscrits provenant de l'ancienne abbaye de St.-Winoc, est ouvert au public les mardis et jeudis, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures du soir.

Bibliothécaire : M. Goutier, avocat.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'hôtel-de-ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité locale parviendra à établir, pour peu que le Gouvernement lui prête secours.

NOTA. Nous devons dire qu'on a fondé en outre, à Lille, à Cambrai, au Câteau et à Hazebrouck, des *institutions* qui fournissent gratuitement, aux classes peu aisées, des moyens de lecture dans l'intérêt de la morale et des principes religieux.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment des bibliothèques publiques, il existe à Lille,

à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences, telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Reynart fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Bailly, docteur en médecine.
Verly fils, architecte.

MM.
Millot.
Gillet de Laumont.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Lestiboudois (Th.), docteur en médecine; — Legrand, avocat; — Verly, architecte; — Benvignat, architecte; — Delezenne, professeur de physique; — De Contencin, secrétaire-général de la préfecture.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829, mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoit Gernaert, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été ouvert le 27 juin 1841.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, président; — Darras, vice-président; — Piéters, secrétaire; — Philippe, secrétaire adjoint; — Darras, médecin; — Lefebvre; — Verquelle; — Schoutteer fils; — Lequoy; — Develle; — Cauchois; — Brochery; — Forcade père; — Forcade fils; — L. Perre.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.
Le maire, président.
Duquesne-Dapsens, propriétaire.
Reytier, docteur en médecine.
De Warenghien, ✠, ✱, propriétaire.
Potier-Valery, secrétaire et conservateur.
Balthazard, propriétaire.
Wallet, peintre.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre ordinairement desservi par une troupe sédentaire qui y joue le grand opéra, l'opéra comique, le vaudeville, la comédie et le drame accessoires.

Douai a une troupe qui joue la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur, M. Passavent.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Roubaix, Wazemmes et Maubeuge sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Halenbier dit Dufresnoy.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1842 :

Administration	18	Histoire	25
Agrément (ouvrages d')	29	Littérature	20
Almanachs	52	Mémoires	21
Biographie	8	Morale	34
Catalogues de livres, etc.	62	Poésie	7
Chansons (recueils de)	24	Politique	10
Commerce, industrie	1	Religion (heures, livres de piété, etc.)	65
Classiques	12	Sciences et arts	18
Economie	3	Statistique	1
Education	1		

Le nombre total de ces ouvrages est de 411.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du roi; Leleux; Reboux-Leroy; Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Parvillez; Durieux (Emile); V.e Libert; Castiaux fils.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Dunkerque. — M. Lorenzo.

A Bergues. — M. Debever.

A Cassel. — M. Wackernie.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant fils; Guermonprez.

A Cambrai. — MM. Lesne-Daloin; Levêque; Carpentier.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Levecque.

A Douai. — MM. Deregnaucourt; Adam.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — M. Ducrocq.
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard; Vanwormhoudt; Lallou; Udron.
A Bergues. — M. Barbez.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Carton.
A Douai. — MM. Vinois; Crépeaux; Delebecque; Céret.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel; Danel; Durieux; Parvillez; Reboux-Leroy; Salomé; Zévort; Mayeur; Serleys; Corne, dit Duquesne; Ducrocq; Bohem fils; Reboux fils; Boniface; Vermez; Vanackere; Monnier; Bauchet; Leterme.
A Roubaix. — MM. Hennion; Béghin-Defrenne.
A Tourcoing. — MM. Pruvost; Mathon.
A Bergues. — M. Sifantus-Mas.
A Dunkerque. — MM. Torris; Piéters; Schoutter.
A Cassel. — M. Wackernie.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Douai. — MM. Robaut; Adam; Laporte; Desilva.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Giard; Bécar; Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye; Petit-Pillot; Laurent fils; Castiaux, père; Leleu; Corne, dit Duquesne; D.elle Fremeaux; Vandenbossche; Petitot; Reboux fils; Mouque; Elisa Petitot, femme Cufay.
A Armentières. — M. Delecambre.
A Haubourdin. — M.me Schoutter, née Longuépée.
A Roubaix. — M. Mazure; M.me Béghin; M. Caboche.
A Tourcoing. — MM. Pruvost; Catteau; Lepers; Mathon.
A Dunkerque. — M.me V.e Lancel; MM. Olivier; La Chèvre; Gillet; V.e Leys; V.e Lemonnier, née Cleuré; Renard; Vanderest; D.elle Lallou; Vancauwemberghe.
A Bergues. — MM. Coudeville; Barbez, Napoléon.
A Bourbourg. — M. Vandenbroucq.
A Gravelines. — M. Dauchel.
A Bailleul. — MM. Schercousse; Ferou.

A Cassel. — MM. Bachelet ; Lion ; D.elle Aernouts.

A Estaires. — MM. Dehaisnes ; Nicaise.

A Hazebrouck.— M.me V.e Degrave ; M.elle Delessue ; M. Debusschere ; M.me Coache.

A Merville. — M. Singer-Cambrine.

A Cambrai. — M.me V.e Giart ; MM. Toffin ; Hattu.

Au Câteau. — MM. Bonnaire ; Terrin ; Dumesnil ; Drubay.

A Solesmes. — M. Piette.

A Avesnes. — M. Bourgeois.

A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher.

A Landrecies. — MM. Bonnaire ; Deloffre ; Capillier.

A Maubeuge. — D.elle Virlet ; M. Wallerand ; femme Courtin.

Au Quesnoy. — M.elle Delphine Delsart.

A Trélon. — M. Rousseau.

A Douai. — MM. Bétremieux ; Obez ; Foucart, Henri ; Lemâle (V.e) ; Villette ; Contrejean : Vinois ; Bourseul ; Thorez ; Robaut ; Foucart, Jean-Baptiste ; Dislère ; Jacquart.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps ; Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart ; Druon ; Alker.

A Valenciennes. — MM. Lemaître ; Giard ; Marlière ; Binois ; Hourdequin ; Caullet ; Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*, chez Danel, imprimeur du roi, propriétaire gérant.

L'Echo du Nord, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, rédacteurs gérants, MM. Desurmont et Arnold.

Le Moulin-à-Vent, journal littéraire, scientifique et industriel ; rédacteur gérant, M. Dayez.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cambrai. — *La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai*, chez Chanson, imprimeur ; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Emancipateur, rédacteur gérant, M. Carion.

Le Feuilleton cambrésien, journal littéraire, chez Chanson, imprimeur ; propriétaire gérant, M. Fiévet.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, rédacteur gérant, M. Carion.

Au Câteau.— *Le journal du Câteau et du département du Nord*, propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur, rédacteur gérant.

A Douai. — *La feuille d'affiches et annonces de l'arrondissement de Douai*, rédacteur gérant, M. Debève ; imprimeur, M. Cérel.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur ; rédacteur gérant, M. Duthillœul.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire, rédacteur gérant, M. Delebecque.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Recueil mensuel des arrêts de la cour royale de Douai, chez Bétremieux, libraire.

Le Salon Douaisien, propriétaire gérant, M. Havez.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord*, rédacteur gérant, M. Bouton.

L'Echo de la Frontière, rédacteur gérant, M. A. Dinaux.

L'Impartial du Nord, rédacteur gérant, M. Waxin.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819, et le titre de Société royale lui a été accordé par ordonnance du roi du 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois : ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour royale.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le lieutenant-général commandant la division.
M. le maréchal-de-camp commandant le département.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur du roi de l'arrondissement.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.
De Warenghien, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
Le c.te Siméon, pair de France.
D'haubersart, pair de France.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, président à la cour royale.
Tressignies, médecin vétérin.re
Daix-Deshayes, banquier.
Martin (du Nord), ministre de la justice.

MM.
Marion, général d'artillerie en retraite.
Durand-d'Elecourt, conseiller à la cour royale.
Quenson, président du tribunal de Saint-Omer.
De Baillencourt, notaire.
Preux, procureur-général près la cour royale de Metz.
Lefebvre de Trois marquet, conseiller à la cour royale.

Fonctionnaires de la société.

MM.
Maugin, président.
Leroy de Béthune, 1.er vice-p.t
Hibon, 2.e vice-président.
Parmentier, secrétaire-général.

MM.
Deledicque, 1.er secrétaire-adj.
Foucques, 2.e secrétaire-adjoint.
Foulon, économe.
Daix-Deshayes, trésorier.

Membres résidants.

MM.
Bagnéris, docteur en médecine.
Maugin, docteur en médecine.

MM.

Bigant, conseiller à la cour royale.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Le baron de Lagrange (O. ✱), colonel d'artillerie en retraite.
Plazanet (✱ O. ✱), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.
Desfontaines d'Azincourt (O. ✱), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, conseiller à la cour royale.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lagarde, conseiller à la cour royale.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✱ O. ✱), colonel d'artillerie en retraite.
Comte de Montozon, député.
Baron de Guerne, ex-maire de Douai.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées.
Leroy de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, conservateur des eaux et forêts en retraite.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Monicz, propriétaire.
Hibon, premier avocat-général à la cour royale.
Parmentier, avocat à la cour royale.
Bommart, Anacharsis, fabricant de sucre indigène.
Malet, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Decoussemacker, avoué près la cour royale.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat.
Evain, colonel d'artillerie en retraite.
Vasse, professeur de physique au collége royal.
Blavier, inspecteur des mines.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le Préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monu-

ments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de dix-huit membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres résidants.

MM.

De Contencin, ✻, secrétaire-général de la préfecture, membre de la société royale de Lille, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., *président ;*

Le docteur Le Glay, ✻, correspondant de l'Institut, archiviste-général du département;

Victor Leplus, architecte du département;

Benvignat, architecte, membre de la société royale des sciences de Lille;

Gentil-Descamps, membre du conseil municipal de Lille;

Edward Le Glay, ancien élève de l'école des Chartes, sous-archiviste du département;

Bruneel, homme de lettres, à Lille, *secrétaire;*

Le comte de Hamel de Bellenglise, propriétaire;

Derode, officier d'académie, membre de la société royale des sciences et des arts de Lille;

Gillet de Laumont, membre de la même société, inspecteur des lignes télégraphiques;

Chon, professeur d'histoire;

Fockedey, Hippolyte, négociant;

Lecreux, Alfred, idem;

Mille, ingénieur des ponts-et-chaussées;

Decaudaveine, juge d'instruction;

Legrand, conseiller de préfecture;

Marissal, juge-de-paix, à Roubaix;

Brun-Lavainne, à Tourcoing;

Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille.

Membres correspondants.

MM.

Arthur Dinaux, membre de la société des antiquaires de France, etc., à Valenciennes;

Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes;

Trussy, architecte du département, à Avesnes;

Taillar, conseiller à la cour royale de Douai;

Quenson, président du tribunal civil de St.-Omer;

Wallet, architecte, professeur de dessin au collège royal de Douai;

MM.

De Beaumont, président de la société d'émulation, à Cambrai;
De Baralle, architecte du département, idem;
Pieters, secrétaire en chef de la mairie de Dunkerque;
Develle, architecte du département, à Dunkerque;
Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul;
Gesse-Gervais, architecte du département, à Hazebrouck;
De Roisin (le baron), membre de plusieurs sociétés savantes;
Boça, Louis, archiviste-paléographe, à Valenciennes;
Devemy, avocat, à Douai;
Escalier, médecin, à Douai;
Duthillœul, bibliothécaire de la ville de Douai;
Delecroix, receveur-municipal, à Cambrai;
Tordeux, docteur en médecine, à Avesnes;
Quenson, juge au tribunal civil d'Hazebrouck;
Bénezech de St.-Honoré, membre de la société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, à Vieux-Condé;
Grimault, architecte du département, à Valenciennes;
Crapez, maire de la ville de Bavay;
Wilbert, Alc., membre de la société d'émulation de Cambrai;
Lucien de Rosny, correspondant de la société des antiquaires de France, à Melun;
Cauvain, avocat à la cour royale de Paris;
Decoussemacker, avoué à la cour royale de Douai;
Debaecker, avocat et homme de lettres, à Bergues;
Ducas, propriétaire, à Paris.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Legrand, avocat.
Vice-président, M. de Contencin, ✵, secrétaire-général de la préfecture.
Secrétaire-général, M. Millot, professeur à l'hôpital militaire.
Secrétaire de correspondance, M. Moulas, propriétaire.
Trésorier, M. Danel, propriétaire.
Bibliothécaire, M. Chon, professeur d'histoire.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Godin, ✻, ancien chirurgien-major.
Peuvion fils, négociant.

Membres résidants.

MM.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre.
Lestiboudois, Thémist., prof.r de botanique.
Verly fils, architecte.
Kuhlmann, ✻, prof. de chimie.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann, négociant.
Barrois, Théod., négociant.
Lestiboudois, J.-B., doct. en méd.
Delattre, négociant.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, propriétaire.

MM.
Doulen fils, doct. en médecine.
Moulas, propriétaire.
Legrand fils, avocat.
Mullié, maître de pension.
Le Glay, ✻, archiviste du dép.t
Benvignat, architecte, à Lille.
Derode, officier d'académie.
Gillet de Laumont, inspecteur du télégraphe.
De Contencin, ✻, secrétaire-général de la préfecture.
Lefebvre, Julien, propriétaire.
Cazeneuve, professeur à l'hôpital militaire.
Séon, vétérinaire.
Chon, professeur d'histoire.

Commission de physique.

MM.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Th. Barrois, négociant.

MM.
Heegmann, négociant.
Peuvion, idem.

Commission d'agriculture.

MM.
Lefebvre-Heegmann, président.
Macquart.
Cazeneuve.
Desmazières.

MM.
Verly.
Séon.
Decourcelles.
Delezenne.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette Société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet

le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.
Debeaumont, président.
Béthune-Houriez, vice-présid.
Wiart, Henri, secrétaire (section des lettres).
Lequenne-Cousin, secrét.re adj.

MM.
Tordeux, secrétaire (section des sciences).
Evrard, secrétaire adjoint.
Vallez, trésorier.
Wilbert, Al., archiviste.

Membres résidants.

MM.
Béthune-Houriez, ✠, membre du conseil municipal.
Boucher, régent de 4.e
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, docteur en médecine.
Cambrai, docteur en médecine.
Cousin, régent de 6.e
Debaralle, architecte.
Debeaumont, doct. en médec.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, receveur municipal.
Delannoy, Ed., négociant.
Déjardin, Clément, propriétaire.
Déjardin, Adolphe, notaire.
Dhaynaut, Fréd., docteur en médecine.
François-Deloffre, propriétaire.
Fresneau, sous-préfet.
Gillet, notaire.
Gourdin, sous-bibliothécaire.
Hardy, docteur en médecine.
Lefrancq, régent de rhétorique.
Lesne-Daloin, imprimeur.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat.

MM.
Leroy, médecin vétérinaire.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Mazingue, médecin.
Ruelle, docteur en médecine.
Tordeux, pharmacien.
Vallez, membre du conseil municipal.
Wilbert, avocat.
Berger, direct. de l'école communale de dessin.
Wiart, Henri, négociant.
Dowa, peintre.
Thibault, régent de philosophie et bibliothécaire.
Casteleyn, cultivateur.
Crépin, cultivateur.
D'Esclaibes, avocat.
Evrard, ingénieur civil.
Ledoux-Casier, cultivateur.
Lecerf, médecin.
Leleu, cultivateur.
Donnier, directeur de l'hôpital militaire.
Leroy-Leroy, négociant.

Membres correspondants agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Chopin, à Doignies.
Desmoutier, à Viesly.
Desvignes, à Iwuy.

MM.
Desvignes - Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Farez, à Villers-Plouich.
Telliez, à Carnières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
N...., président.
De Warenghien, ✻, pr., vice-pr.
Duthillœul, juge de paix, secrét.
Mellez, brasseur, trésorier.
Camaret, recteur de l'Académ.

MM.
Lambert, ✻, prés. à la cour r.
Bigant, conseiller à la cour r.
Taffin, propriétaire.
Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.
N...., président.
De Warenghien, vice-président.
Campion-Fleurquin, secrét.-adj.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collége r.
Duthillœul, juge de paix.

MM.
Honoré, Victor, brasseur.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Beghin, ébéniste.
Houcke, fabricant.
Bertout, écon. de l'Hôtel-Dieu.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.
Lequien, docteur en médecine, président.
Burgeat, pharmacien, secrét.
Maugin, docteur en médecine, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.
Tesse, doct. en méd., archiviste.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.

MM.
Gronnier, docteur en médecine.
Escalier fils, idem.
Gelez, idem.
Duhem, idem.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.
Faucheux idem.
Watel, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le Préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. Boulanger, juge au tribunal civil.
Vice-présidents, MM. Grar, Numa, agriculteur; Coffyn, capitaine du génie.
Secrétaire, M. Mangeart, professeur de philosophie.
Secrétaire-archiviste, M. Deffaux, secrétaire de la mairie, à Valenciennes.
Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

Membres honoraires.

MM.
Hamoir, Amédée, agriculteur-manufacturier, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.

Membres titulaires.

MM.
Grar, Edouard, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur et raffineur de sucre, idem.
Rousseau, géomètre, idem.
Hocque, Jean-Baptiste, manufacturier, idem.

MM.

Marbotin, Casimir, docteur en médecine, à Valenciennes.
Bernard, Jean, architecte, professeur, idem.
Meilhan, Joseph, médecin-vétérinaire, idem.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Deffaux, Louis-Joseph, secrétaire de la mairie, idem.
Évrard, Augustin, ingénieur civil, à Vicoigne.
Boulanger, Émile, juge au tribunal civil, à Valenciennes.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la Monnaie de Paris, à St.-Saulve.
Pétiau, Casimir, architecte de la ville, idem.
Maugeart, avocat, idem.
Boca, Louis, paléographe, ancien éléve de l'école des Chartes, id.
Coffyn, capitaine du génie, idem.
Miroux, Philippe, cultivateur, idem.
Delinsel, avocat, cultivateur, à Onnaing.
Dutemple, médecin, horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Gravis, Antonin, médecin, à Anzin.
Cheval, Bonaventure, cultivateur, à Etrœux.
Lenglé, Albert, propriétaire, à Valenciennes.
Bécar, peintre, idem.
Pottier, Julien, professeur de peinture, idem.
Hamoir, Alfred, agronome, à Saultain.
Dilly, professeur d'histoire, à Valenciennes.
Bracq, fabricant de sucre, idem.
Charpentier, propriétaire, idem.
Pésier, Edmond, chimiste, idem.
Delanoue, propriétaire, idem.
Grand fils, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes.

ASSOCIATION LILLOISE

Pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le Préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs

ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux; de leur donner elle-même, ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

Membres du conseil administratif de l'association.

MM.
Le Glay, ✻, archiviste du département, président
Gachet, bibliothécaire de la ville, vice-président.
Dumon, Edouard, secrétaire-général.
Descamps, archiviste de la ville, bibliothécaire-archiviste.
Paillart, propriétaire, trésorier.
Bruneel, Henri, négociant.
Delattre-Guichard, négociant.
Fiévet-Chombart, ✻, propriétaire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Kolb-Bernard, négociant.
Devogelsang, propriétaire.
Bernard, Henri, négociant.
Crespel, F., propriétaire.
De Melun, idem.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux généraux ; sept hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards

et les orphelins; sept hospices pour les vieillards et les orphelins; dix-huit hospices destinés spécialement aux vieillards et sept hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1842.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	13	51	40	104	27799 »	»	27799 »
Bourbourg (id.).....	»	27	26	53	12126 »	»	12126 »
Dunkerque (h. gén.)..	19	100	100	219	40894 01	40000 »	80894 01
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	2	65	18	85	12923 88	4000 »	16923 88
Cassel (id.).........	»	27	»	27	5910 42	2000 »	7910 42
Idem (pauvre école)..	»	»	29	29			
Hazebrouck (h. civil.)	»	86	»	86	9764 50	6000 »	15764 50
Idem (maison des mal.)	8	»	»	8			
Steenvoorde (h. civ.).	2	38	»	40	5952 40	»	5952 40
Estaires (hospice civ.).	»	6	»	6	192 »	1300 »	1492 »
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	12	70	24	106	18692 19	3000 »	21692 19
Bassée (La) (id.)....	»	27	11	38	7306 19	»	7306 19
Comines (id.).......	25	10	»	35	12025 12	»	12025 12
Haubourdin (id.)...	»	14	»	14	4409 57	»	4409 57
Lille (hosp. général.)	120	1027	270	1417			
Id. (hôp. St.-Sauv.)	241	»	»	241			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	73	48	121	519402 35	77000 »	596402 35
Id. (hospice Gantois)	»	126	»	126			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	57	57			
Id. (Béguinage).....	»	12	»	12			
Roubaix (hosp. civil.)	29	68	37	134	38005 29	3330 »	41335 29
Seclin (hôp. de mal.).	32	31	»	63	32366 43	»	32366 43
Tourcoing ....h....	»	46	12	58	17183 35	1000 »	18183 35
Wattrelos (hosp. civ.)	»	24	»	24	7656 07	»	7656 07
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	113	163	276			
Id. (hôp. de malades)..	82	»	»	82	179070 42	»	179070 42
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	60	60			
A REPORTER...	585	2021	895	3515	951679 19	137630 »	1089309 19

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1842.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	585	2021	895	3515	951679 19	137630 »	1089309 19
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	20	28	35	83	21589 »	»	21589 »
Landrecies (idem)....	»	35	»	35	5122 40	»	5122 40
Maubeuge (idem).....	10	44	12	66	24512 03	»	24512 03
Id. (fond.on Gippus)..	»	22	»	22			
Le Quesnoy (hosp. c.)	23	31	16	70	24158 25	»	24158 25
Solre-le-Château (id.)	»	»	»	»	485 65	»	485 65
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	402	50	452	254351 55	»	254351 55
Idem (Hôtel-Dieu)...	153	»	»	153			
Orchies (vieillards)..	»	24	»	24	13537 85	»	13537 85
Idem (orphelines)....	»	»	15	15			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	50	9	59	17262 13	»	17262 13
Idem (orphelines)...	»	»	15	15			
Condé (h. des veuv.)..	»	»	»	»	2005 23	1000 »	3005 23
Valenciennes (h. gén.)	»	276	80	356	210410 12	»	210410 12
Idem (Hôtel-Dieu)...	70	»	»	70			
Idem (orphelins). .	»	»	35	35			
Idem (chartriers)....	»	49	»	49			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
TOTAL.....	861	3262	1162	5285	1525113 40	138630 »	1663743 40

Le revenu total de 1,663,743 fr. 40 cent., réparti sur 5,285 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 314 fr. 80 cent., et par journée, 86 cent. 25 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations et dont les revenus sont employés tant en distribution d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, qu'en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Le nombre et les ressources de ces établissements sont indiqués dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENS.	NOMBRE de bureaux de bienfaisance	NOMBRE d'indigens admis aux secours.	REVENUS dotaux.	SUBSIDES municipaux.	TOTAL des ressources.
Dunkerque.......	59	15873	106178 91	23865 »	130043 91
Hazebrouck......	53	24452	98985 47	55705 »	154690 47
Lille............	131	56631	316841 05	136305 »	453146 05
Cambrai.........	101	27466	262572 23	700 »	263272 23
Avesnes.........	132	15794	130948 02	3506 »	134454 02
Douai...........	58	26303	231040 63	14895 »	245935 63
Valenciennes.....	77	20124	131971 40	15700 »	147671 40
TOTAUX.....	611	183643	1278537 71	250676 »	1529213 71

Le revenu total des établissements charitables du département s'élève à la somme de 3,192,957 fr. 11 cent.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

DUNKERQUE. — *Hospices.* — MM. Lemaire, Jules; — Quillac, Louis; — Vandewalle, Louis; — Mollet, Jean.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Papillon, receveur; — Bonnel, économe-comptable; — Verhaeghe, secrétaire.

BERGUES. — *Hospices.* — MM. Duhamel, Eugène; — Demasur, Louis; — Parmentier, Pierre; — Goutier, César; — Joos, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Vernaelde, Philippe; — Pyotte-Vermullen, — Demasur, Louis; — Dumoulin, Louis; — Mouveau.

MM. Modewyck, receveur; — Vercamer, économe-comptable.

BOURBOURG. — *Hospices.* — MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; — Buret, Louis; — Deschodt aîné.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bureau de bienfaisance. — MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; — Buret, Louis; — Vanwormhoudt, Pierre.

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire; — Vandenabeele, économe.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK. — *Hospices.* — MM. Merchié, Laurent; — Sepieter, Joseph; — Dekytspotter, Joseph; — Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Papegaey, Louis; — Itsweire, Louis; — Vandamme, Louis; — Houvenaghel, Joseph; — Vitse, Balthasar.

MM. Salomé, receveur; — Schercousse, secrétaire, économe-comptable.

BAILLEUL. — *Hospices.* — MM. Flahaut, Robert; — Decoussemaker, Joseph; — Decoussemaker, Jean; — Decoussemaker, Benoît; — Behaghel, Jacques.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cortyl, Charles; — Liefooghe; — Poupaert-Deroster; — Vanmerris, Charles; — Béhaghel, Henri.

MM. Baelde, receveur et économe-comptable; — Leroy, secrétaire.

CASSEL. — *Hospices.* — MM. Lauwerière, Louis; — Wakernie, Désiré; — Malot, Henri; — Béhaghel, Louis; — Dehandschoewercker, Aimé.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Malot, Henri; — Pastoors, Joseph; — Dehandschoewercker, Aimé.

MM. Cortyl, receveur; — Allender, économe-comptable.

ESTAIRES. — *Hospices.* — MM. Degruson, Henri; — Deroy, Alexandre; — Brehon, Antoine; — Hennion, Edouard; — Taffin, Zéphirin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Gruson, Jean-Baptiste; — Turbiez; — Fenart; — Taffin, Alidor; — Priem-Dequirez.

M. Ducatez, receveur.

STEENVOORDE. — *Hospices.* — MM. Revel, Germain; — Klein, André; — Serlooten, François; — Vanderlynden, François; — Boone, Amate.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bailleul, Auguste; — Dewitte, Louis; — Delbey, Pierre-Nicolas; — Vangraefschèpe, François; — Lyoen, Auguste.

MM. Rouzé, receveur; — Bailleul, économe-comptable.

Arrondissement de Lille.

LILLE. — *Hospices.* — MM. Danel, Louis; — Delefosse; — Mariage-Bonte ; — Bommart-Crépy; — Brame, Louis ; — Barrois, François ; — Artaud.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy ; — Doyen ; — Masurel ; — Thurin ; — Blocquel.

MM. Dumon, Edouard, receveur ; — Lefebvre, contrôleur ; — Dubiez, économe-comptable de l'hospice général ; — Duvochelle, économe-comptable de l'hospice Saint-Sauveur ; — Dumoustier, économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ; — Petit, secrétaire de la commission des hospices; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES. — *Hospices.* — MM. Baron-Quennelle; — Ducasse, Antoine ; — Dansette, Hubert ; — Bacon, Philippe ; — Dal, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Baron-Quennelle ; — Ducasse, Antoine; — Dansette, Hubert ; — Bacon, Philippe ; — Mabieu-Delangre.

MM. Marcotte, receveur et secrétaire ; — Musin-Lespagnol, économe-comptable.

LA BASSÉE. — *Hospices.* — MM. Alavoine-Delos; — Poissonnier, Auguste ; — Proost-Wallerand, — Leleux, Philippe ; — Mannier, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin ; — Beaucamp, Hubert ; — Largent, Amand; — Denis, Charles ; — Gruson, André.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable.

COMINES. — *Hospices.* — MM. Herrengt, Albert ; — Catteau-Lauwick ; — Meurillon, Augustin ; — Goeman, Pierre ; — Froidure-Lambin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Capelle, Louis; — Roger, Augustin; — Devos, Jean-Baptiste; — Dumortier, Louis; — Delbecque, Louis.

MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance; — Marcotte-Ghesquière, économe de l'hospice; — Marcotte, Edouard, secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

HAUBOURDIN. — *Hospices.* — MM. Poulet Six ; — Cordonnier-Liénard ; — Wicart, Etienne ; — Schoutter; — Leroy, Cyr-Côme.

Bureau de bienfaisance. — MM. Fichaux, Alexandre ; — Petit-Pareydt ; — Testelin, Alexandre ; — Degrise ; — Cadot, André.

M. Bailleul, receveur et économe-comptable.

Roubaix. — *Hospices.* — MM. Mimerel, Auguste ; — Wattine-Watel; — Delattre-Libert ; — Grimonprez-Bossut ; — Motte-Duthoit.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart; — Screpel-Lefebvre ; — Motte-Bredart ; — Cocheteux-Ségard ; — Mullié-Delesalle.

MM. Leconte, receveur; — Jourdeuil, économe-comptable ; — Marissal, secrétaire.

Seclin. — *Hospices.* — MM. Descloquement, Alexandre; — Dujardin, François ; — Bocquet, François; — Vandenbogaert, Ernest ; — Houzé, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis ; — Descloquemant, Henri; — Mollet, Séraphin ; — Descloquemant, François; — Moreaux, Pierre-Joseph.

MM. Paix, receveur ; — Faucompré, économe-comptable ; — Dupont, secrétaire de la commission de l'hospice.

Tourcoing. — *Hospices.* — MM. Duquesnoy-Delepoulle ; — Wattine, Louis ; — Wattine, Charles ; — Timal-Pollet ; — Wattel, Henri.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe ; — Dervaux, Jean ; — Delannoy, François ; — Lorthiois, Floris ; — N....

MM. Debuigne, receveur et secrétaire ; — Tranoy, économe-comptable.

Wattrelos. — *Hospices.* — MM. Meurisse, Pierre ; — Dubrulle, Louis; — Delecroix - Destombes ; — Lezy-Carrette ; — Beny, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Crespel, Jean-Baptiste ; — Delpire, Apollinaire ; — Delecroix, Pierre-François : — Lefebvre, François ; — Picavet, Liévin.

MM. Fourlinnie, receveur et économe-comptable ; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai. — *Hospices.* — MM. Foulon ; — Leroy, Auguste ; — Vallez ; — Quecq; — Renard, Henri.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur, — Caudron, contrôleur ; — Croquefer, économe-comptable ; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes. — *Hospices.* — MM. Piérart-Ohry; — Lalou, Antoine; — de Lagorce, Maurice ; — Lavice, Absinthe ; — Puyramaure, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Clavon, Augustin; — Leloup, Antoine; — Maillet, Maximilien; — Honzé, Emmanuel; — Denis, Pierre.

MM. Michaux aîné, receveur; — Malfait, Antoine, économe-comptable et secrétaire.

Landrecies. — *Hospices.* — MM. Fostier, Elie; — Motte, Henri; — Bastien, François; — Gabet, Antoine-Désiré; — Marie, Jean-François.

Bureau de bienfaisance. MM. Goulin, Alphonse; — Poupliée, Alexis; — Botteaux, Alexis; — Merlin, Augustin; — Bonnaire, André.

MM. Descamps, receveur; — Merlin, économe-comptable; — Madoulé, secrétaire.

Maubeuge. — *Hospices.* — MM. Cazaban; — Lagorce; — Horrie, Hector; — Riche; — Froissart.

Bureau de bienfaisance. MM. Lagorce, Maurice; — Autier, Pierre; — Carion, François; — Sculfort, Vulgis; — Bayart, Adolphe.

MM. Lucq, receveur; — N..., économe-comptable; — Lebon, secrétaire.

Le Quesnoy. — *Hospices.* — MM. Tessier, Jean, ✻; — Margerit, Jean; — Crapet, Emmanuel; — Piette, Hippolyte; — Delannoy, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin; — Dupont-Réné; — Deswattenne, Ernest; — Blondet, Charles; — Beauvais, Célestin.

MM. Baillon, receveur et économe de l'hospice; — Vandamme, secrétaire.

Solre-le-Chateau. — *Hospices.* — MM. Pamart, Xavier; — Bernard, Augustin; — Bernard, Louis-Joseph; — Thieuleux, Louis-Joseph; — Magy, Philippe.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis; — Barthélémi, Cyprien; — Pamart, Xavier; — Bernard, Augustin; — Thieuleux, Louis-Joseph.

M. George, receveur.

Arrondissement de Douai.

Douai. — *Hospices.* — MM. Remy de Rombauld; — Leboucq de Ternas; — Desfontaines d'Azincourt; — Guilmot-Martin; — Hibon.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur; — Lacombe et Watelle, économes-comptables; — Brassart, secrétaire.

Orchies. — *Hospices.* — MM. Warocquier, Jean-Baptiste; — Delemer, Louis; — Tréca-Tréca; Guilbert-Estevez; — Josson, Gilbert.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Martin, receveur, économe-comptable et secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

Valenciennes. — *Hospices.* — MM. Cavrois, Jean-Baptiste; — Delecourt, Théophile; — Paillard, Hippolyte; — Dugimont, Louis; — Palsy.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Mariage, receveur; — Leflan, contrôleur; — Boulan, Casimir, économe-comptable; — Hourdequin, secrétaire.

Saint-Amand. — *Hospices.* — MM. Delecourt-Legrand; — Simon, Auguste; — Meurice; — Guislain, François; — André, François.

M. Waterloo, économe-comptable.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart; — Bouillon, — Courtecuisse, François; — Lesage, Alexandre; — Horrion, Hippolyte.

M. Mériaux, receveur.

Condé. — *Hospices.* — MM. Mention, Jean-Baptiste; — Petit, Guillaume; — Pureur fils, Pierre-Joseph; — Dugnole, Eloi; — Brousses, Gaspard.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur et économe-comptable.

AUMONIERS DES HOSPICES.

Dunkerque. — *Hospice général.* — M. Desitter.
Lille. — *Hospice général.* — MM. Dubus; — Salomé.
—— *Hôpital Saint-Sauveur.* — M. Delattre.
—— *Hospice des Vieux-Hommes et Bleuets.* — M. Gauthier.
—— *Hospice Ganthois.* — M. Lecoustre.
—— *Hospice de Stappaert.* — M. Lecocq.
Tourcoing. — M. Peenaert.
Cambrai — *Hospice général.* — M. Thenard.
—— — *Hôpital Saint-Julien.* — M. Robert.
—— *Hospice Vanderburch.* — M. Delobel.
Avesnes. — M. Bauduin.
Douai. — *Hospice général.* — M. Duthoit.
Valenciennes. — *Hospice général.* — M. Tanières.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auxquels le service de ces enfants est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfants trouvés et abandonnés pendant l'année 1841.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1841.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1841.
Dunkerque	120	11	10	16	105	8720 98
Lille	1012	180	96	130	966	73127 95
Cambrai	350	41	54	13	324	23575 38
Douai	242	10	20	15	217	17584 96
Valenciennes	266	11	10	26	241	20421 98
TOTAUX	1990	253	190	200	1853	143431 25

Les tours de Douai et Valenciennes ont été supprimés à compter du 1.er janvier 1840. — Celui de Lille est fermé depuis le 1.er janvier 1842.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Suit le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1841.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1841.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	92817	531819 25	5,73	94804	518707 50	32730	264143 50
Lille......	165384	989792 »	5,98	168894	1012437 »	54307	390464 »
Cambrai...	36592	190072 50	5,27	37583	198861 »	14012	85779 »
Douai.....	34407	171124 50	4,97	34546	166076 50	12353	79867 03
Valencienn.s	58388	339841 50	5,82	57944	335433 50	24120	139989 50
TOTAUX..	387588	2222649 75	5,74	393771	2231515 50	137522	960241 03

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Beck, directeur; — Willeman, contrôleur.
A Lille. — MM. Lalo, directeur; — Masurel, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contrôl.
A Douai. — MM. Bois, directeur; — Rousselot, contrôleur.
A Valenciennes. — MM. Maurice, directeur; — Leflan, contr.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Listes nominatives des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire; — Kien; — N....
A Hazebrouck. — MM. Duvet, Joseph; — Deschodt; — Pinchon.
A Lille. — MM. Delannoy; — Théry; — Blondeau.
A Cambrai. — MM. Leroy; — Renard; — Farez (Fénelon).
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix; — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints : MM. Maurice; — Hannoye, Prosper; — Lebeau, Auguste.
A Douai. — MM. Dumont; — Leroy, Emile; — Parmentier.
A Valenciennes. — MM. Dupont; — Dubois; — Delannoy.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
—— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
—— de Gravelines. M.e Evrard.
—— de Wormhoudt. — M.e Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.e Plouvier, à Steenwerck.
—— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
Canton de Cassel. — M.e Dehandschoewercker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.e Smagghe.
Canton d'Hazebrouck-Nord. — M.e David, à Caëstre.
—— id. Sud. — M.e Dancoisne, à Hazebrouck.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe fils.
—— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier fils.
Haubourdin. { M.e Brice, à Radinghem. / M.e Coppin, à Haubourdin. }
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq; — M.e Mulle, à Lannoy.
Cysoing. — M.e Delinselle.
Lille. — M.e Leclercq pour les hospices de cette ville. — M.e Desrousseaux pour les bureaux de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Héroguer; — M.e Collette fils.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Delahaye.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Tabary, à Quiévy; — M.e Carrez, à Avesnes-lez-Aubert.
Câteau (Le). — M.es Carlier; — Deudon; — Basquin.
Clary. — M.es Grimbert, à Caudry; Millot, à Walincourt.

Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Mallet, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.es Davoine; — Evrard.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.es Delhaye, — Marchal.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. M.e Deruez.
Maubeuge. — M.e Bottieau fils.
Idem. M.e Walrand.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.e Vallez.
Idem. (idem). — M.e Beauvais.
Idem (Ouest). — M.e Desenfant, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Stocquelet, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Mullet.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Gamonet.
Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.e Davaine.
Bouchain. — M.es Cogé fils; — Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Dupire.
Idem (idem), — M.e Paillart.
Idem (idem), — M.e Dubois.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord cinq caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835.

Par ordonnances royales du 1.er décembre 1841 et du 13 octobre 1842, des caisses d'épargne sont instituées dans les villes de Maubeuge et Roubaix. La première a commencé son service en 1842. Tourcoing et Avesnes sont, en outre, en instance pour obtenir l'autorisation de fonder chez elles de semblables caisses.

Ces établissements, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital, et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 4 pour cent les placements les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution ne peut manquer d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques-là.

Les placements existant dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1841 se divisent ainsi qu'il suit :

3,209	ouvriers ont déposé	1,650,841 28
2,104	domestiques	1,143,325 58
767	employés	421,920 85
1,343	militaires et marins	1,249,157 17
2,781	professions diverses	2,068,824 03
3,706	mineurs	922,987 08
51	sociétés de secours mutuels	33,230 47
13,961		7,490,286 46

La moyenne des placements est de 536 francs 52 centimes.

Voici le résumé des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1841.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	NOMBRE DE LIVRETS ouverts. Pendant l'année.	NOMBRE DE LIVRETS soldés. Pendant l'année.	NOMBRE DE LIVRETS restans au 31 déc.	SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
Dunkerque.	1789	447	271	1965	822514 77	452474 45	319820 65	34877 88	990046 45
Lille...	5004	2194	1079	6119	2725623 83	1910782 92	1103720 47	124768 27	3657454 55
Cambrai....	1003	476	270	1209	275821 89	177722 31	100571 36	12486 77	360251 61
Douai	2030	1113	480	2663	1164942 18	791797 15	506726 65	52004 72	1502017 10
Valencienn.	1632	799	426	2005	710426 83	505830 41	278465 23	33724 44	971546 45
	11458	5029	2526	13961	5703121 50	3838607 24	2309304 36	257802 08	7490286 46

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours: les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la reine des Français.

Présidente honoraire. — M.me la vicomtesse de Saint-Aignan.

Présidente. — M.me Fruict des Parcqs.

Vice-présidentes. — M.me Barbier de la Serre, M.me Lethierry-Virnot.

Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.

Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier; — Dumon cadet; — Muiron; — Barbier de la Serre; — Lefebvre-Smet.

2.e arrondissement. — M.mes Lemoinier; — Petit; — Vannière; — Delespaul; — Lethierry-Virnot; — M.elle Théry.

3.e arrondissement. — M.mes Lepercq; — Delebecque-Barrois; — Théry-Falligan; — Roussel; — Briansiaux; — Bernard-Rouzé.

4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix; — Derode aîné.

5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — V.e Lefebvre-Lebrun; — Salavie; — la baronne d'Assignies; — Fruict des Parcqs; — Charvet-Barrois.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté de M. le Préfet, du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er octobre 1842.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à un an et à moins d'un an d'emprisonnem.[1]	aux travaux forcés.	à la réclusion et à plus d'un an d'empris.[1]	TOTAL.
Douai. — Maison de justice..	69	30	4	31	134
Dunkerque.—Maison d'arrêt.	17	13	»	6	36
Hazebrouck. — Idem.......	43	46	»	7	96
Lille. — Idem.............	163	69	»	»	232
Cambrai. — Idem.........	23	17	»	6	46
Avesnes. — Idem..........	26	37	»	3	66
Valenciennes. — Idem.....	25	39	»	7	71
Dépôts de sûreté...........	32	6	»	2	40
	398	257	4	62	721

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour

royale, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur du roi sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. — MM. Prudhomme, propriétaire; — Schoutter père, rentier; — Chamonin; — Morel, Alfred; — Kien; — Coffyn fils; — Lequoy.

Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Justin; — Quenson, Aug.; — Debuyser, Justin; — Vandewalle, Désiré; — Houvenaghel, Hippolyte.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de Saint-Maurice; — Rouvroy de Beaurepaire; — Lefebvre, curé de Saint-Etienne; — Bernard-Rouzé; — Legrand, Pierre, avocat; — Masurel; — Pallette, secrétaire.

Cambrai. — MM. Leroy, notaire; — Renard, avocat; — Filhol; — Vallez-Bonnaire; — Maréchal.

Avesnes. — MM. Maurice, Bernard, avocat; — Lebeau, avocat; — Evrard, notaire; — Tordeux; — Mailliet.

Douai. — MM. Levêque, ✻, grand-doyen, curé de Saint-Jacques; — Bois, adjoint au maire; — Gronnier, ✻, docteur en médecine; — Campion, économe du collége royal; — *Mellez*, brasseur; — Rossignol, juge au tribunal civil; — Nutly, avoué; — Lenglet, conseiller à la cour royale.

Valenciennes. — MM. Barbotin; — Dumont; — Blanpain; — Ewbanck; — Dubois, Félix.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

M. Escalier, ✻, médecin.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

M. Lemaire, médecin.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

M. Wandewalle, médecin.

Maison d'arrêt et de correction de Lille.

M. Brigandat, médecin.

Maison d'arrêt de Cambrai.

M. Hardy, médecin.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

M. Manouvrier, médecin.

AUMONIERS DES PRISONS.

Douai, M. Grau ; — Dunkerque, M. Ryckebusch ; — Hazebrouck, M. Dekeyster ; — Lille, M. Paële ; — Cambrai, M. Thomas ; — Avesnes, M. Thevenin ; — Valenciennes, M. Sauvet.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtiments de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différents genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé, à cet effet, divers ateliers pour le filage du coton, du lin, des étoupes, la fabrication des calicots, des toiles, des couvertures, et des ateliers de couture, de confection de sarraux, de filochage, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires ; ils sont vêtus uniformément ; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit en fer, une paillasse, un traversin, une couverture de laine et un drap-sac.

Par mesure d'ordre et de police, l'autorité a supprimé la cantine, ainsi que l'usage du tabac, et a soumis les détenus au régime du silence absolu.

Six frères de St.-Joseph sont placés près des hommes et dix-huit sœurs de l'Enfant-Jésus près des femmes.

La prison de Loos peut contenir 1,400 détenus. Sa population effective était au 1.er octobre 1841 de 1,320 individus, dont 1,007 hommes et 313 femmes ; sur ces 1,320 individus, 568 appartenaient au département du Nord ; 350 au Pas-de-Calais ; 197 à la Somme ; 122 à l'Aisne ; 34 à l'Oise ; 1 à Seine-et-Marne ; 28 à la Marne ; 8 à la Seine et 18 aux Ardennes.

Employés de l'administration.

MM.
Du[illegible], directeur.
Pe[illegible], sous-directeur.
Andorre, inspecteur.
Vandenbussche, aumônier.
Agache, idem.
Guilmot, commis aux écritures.

MM.
Quincalet, commis aux écrit.
Guilmot, ✱, médecin.
Billon, docteur en médecine, chirurgien
Steffany, pharmacien.
Coignes, gardien en chef.

Entrepreneur des services et travaux.

M. Jean Casse, à Lille.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les revenus publics du département pour l'année 1840 se sont élevés à la somme de 50,266,495 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	11,642,057	»
Enregistrement, timbre et domaines	6,751,382	»
Douanes et sels	16,179,681	»
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	12,563,931	»
Postes	1,185,598	»
Produits des forêts et de la pêche	1,455,444	»
Produits divers	248,485	»
Produits universitaires	54,798	»
Produits éventuels	185,119	»
	50,266,495	»
Les mêmes produits, pour l'année 1839, ont été de	48,501,773	»
L'augmentation des revenus, en 1840, est donc de	1,764,722	»

Le développement des recettes effectuées sur les contributions et revenus publics se trouve indiqué en tête de chaque administration financière, dans les pages suivantes. A défaut de chapitre spécial pour les produits divers, nous allons faire connaître sommairement ici les produits d'où ces recettes proviennent.

Produits divers et éventuels.

Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles	[illegible]	»
Produits des mines	90,8[illegible]	»
Droits de la vérification des poids et mesures	50,315	»
Produits spéciaux pour dépenses d'écoles normales primaires	15,563	»
Produits de la taxe des brevets d'invention	12,480	»
Produits divers	3,519	»
Produits éventuels	185,119	»
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des Invalides de la guerre	41,716	»
Produits de compensations de valeurs données en paiement de dépenses publiques, reversements et de fonds et autres recettes attribuées au trésor	27,819	»
Recettes sur divers débets de comptables et avances litigieuses compris ou non compris dans l'actif des finances	5	
Recettes extraordinaires	154	»
	433,604	»

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1840, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 11,642,056 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,281,721	»
Personnelle et mobilière	1,051,366	»
Portes et fenêtres	1,052,696	»
Patentes	1,334,547	»
Frais de premier avertissement	22,326	»
TOTAL	11,642,056	»
Le montant des contrib.ons directes a été, en 1839, de	11,508,590	»
Différence en plus en 1840	133,466	»

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de 1.re classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✲, à Lille.
Inspecteur, M. N[illegible], à Lille.
Contrôleur principal, M. Paulin, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Wable, à Maubeuge.
De Marsilly, à Valenciennes.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Moncheaux, à St.-Amand.

MM.
Delespaul, à Lille.
Bonnet, à Lille.
Herbin, à Roubaix.

Contrôleurs de troisième classe.

MM.
Lambert, à Hazebrouck.
N...., à Lille.
Grosjean, à Douai.
De Beaufort, à Dunkerque.

MM.
N..., à Cassel.
Gillet, à Cambrai.
Bernard, à Avesnes.

Surnuméraires, MM. Bobilier, — Macquart.

CADASTRE.

M. Vachier, géomètre en chef.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances du département.

M. Dosne, ✻, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissements.

MM.
Péterinck, à Dunkerque.
Taupin, à Hazebrouck.
Albin Cornuau, à Cambrai.

MM.
Mahou, à Avesnes.
De Bammeville, à Douai.
Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Cochelet, ✻, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Développement des droits constatés et perçus en matière de contributions indirectes pendant l'exercice 1840.

Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs	1,840,690
Droit de fabrication sur les bières	3,451,041
Licences de toute espèce	160,263
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises	177,118
Cartes	21,021
Sels	232
Sucre indigène	2,307,778
Garantie des matières d'or et d'argent	14,876
Bacs, passages d'eau, ponts affermés	10 312
Navigation, bacs non soumissionnés	364,550
Dixième du produit des octrois	229,233
Timbres de toute espèce	105,537
Prélèvements sur les communes pour frais de casernement	81,635
Amendes (portion du trésor)	1,501
Recettes extraordinaires	3,514
Recouvremens sur les avances faites pour divers services	62,135
Tabacs. Vente de tabacs et recettes extraordinaires	101,886
Poudres. Vente de poudres et recettes extraordinaires	3,574,886
Produit des amendes et confiscations	55,710
Recettes des chemins de fer de Lille et Valenciennes à la frontière	»
TOTAL GÉNÉRAL DES recettes	12,563,931
Les recouvrements effectués en 1839 ont été de	11,864,512
Différence en plus en 1840	699,419

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. L. Roquet, ✠, directeur du département, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Jaunet, à Lille.

Bureaux de la direction, rue des Fleurs, N.° 20, à Lille.

MM.
Quivault, premier commis.
Guigue d'Albon.
Roucher.
Declercq.
De Trémaudan.
Chocqueel.
Buchet.

MM.
Bottin.
Bonnin-Volpenil.
Chasseloup de Chatillon.
Letocart.
De Monès d'Elbouix.
Rouy, surnuméraire.

Contrôleurs ambulants.

MM.
Charvet, à Lille.
Corrion, id.
François, id.
Gevaudan, id.

MM.
Moiret, à Lille.
Mariage, id.
Jeronnez, id.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement. M. Hovelt, à Dunkerque.

Receveur principal et entreposeur des tabacs. M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Seugé, — Quignon, à Dunkerque.

M. Lenglet, à Bergues.

Contrôleur de la garantie. M. Séguien, à Dunkerque.

Receveurs particuliers et sédentaires. MM. Mazuel, à Bergues,— Evrard, à Bourbourg, — Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement. M. Loneux, à Hazebrouck.

Receveur principal et entreposeur des tabacs. M. Schmit, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Salze, à Hazebrouck ; Graillet, à Bailleul.

Receveur particulier sédentaire. M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. Petit, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. Vanblarenberghe, à Lille.

Contrôleurs.

MM.
Moreau, à Lille.
Balay, à Lille.

M.
Fondant, à Lille.

Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Delebecque.

Receveur particulier sédentaire, M. Posson.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Caron.
Receveur particulier sédentaire, M. Callau.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Lejosne.
Receveur particulier sédentaire, M. Duchet.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Maes.
Receveur particulier sédentaire, M. Blais.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Cuffaultx.
Receveur particulier sédentaire, M. Petit.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Bougère.
Receveur particulier sédentaire, M. de Renty.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Van Remoortère, à Cambrai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Mangé, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Auguez, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Aclocque, à Avesnes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Cahier, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Declercq, à Avesnes, — Favereau, à Maubeuge.
Receveur principal sédentaire, M. Collignon, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Gigault de la Bédollierre, à Douai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.
Contrôleur de ville, M. Salze, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Scheppers, à Valenciennes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Auger, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Dupuich, à Valenciennes; — Lefèvre, à St.-Amand; — Gadebois, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Lecomte, à Valenciennes.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Malin, à St.-Amand; — Dupont, à Condé.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Demontreuil.

Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Bouveret.

Receveur particulier sédentaire, M. Rostaing.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Fourdrignier.

Receveur particulier sédentaire, M. Petau-Grandcour.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1852 par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1842, 1181 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,200,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.......	1,072 hectares, —	3,000,000 k. de tabac.
Hazebrouck.	109	200,000 . . id.
Total....	1,181	3,200,000

Plus le cinquième toléré par la loi.

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✵, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

De 1.re classe.	*De 2.e classe.*
MM.	M.
Delhaye.	Burteaux.
Rolland.	

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin	N.o 1, à Lille.	
Bizot,	id.	N.o 2, à Lille.
Baffer,	id.	à Dunkerque.
Chemin,	id.	à Merville.
Duchâteau, contrôleur du magasin	N.o 1, à Lille.	
Maillot,	id.	N.o 2, à Lille.
Lesueur,	id.	à Dunkerque.
Caille,	id.	à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Manufacture de Lille.

MM.

Roucher, ✱, régisseur.
Mathieu, contrôleur de comptabilité.
Leloup, sous-inspecteur.
D'Aubigny, inspecteur de fabrication.
Dougny, garde-magasin.
Rocaz, premier commis.
Dehault, deuxième commis.
Leblanc, commis aux écritures de 1.re classe.

Lefebvre-Delattre,	id.	id.
Lecharpentier,	id.	de 2.e classe.
Terreux,	id.	id.

Roger, chef divisionnaire de fabrication.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend la côte, depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la frontière, depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing.

La direction de Valenciennes a 36 lieues de frontières; elle est

bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de sept principalités et de quatorze capitaineries.

Développement des droits constatés et perçus en matières de douanes, pendant l'année **1840.**

DROITS DE DOUANES.	A l'importation	12,862,693
	A l'exportation	173,871
	Au transit	3,161
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	2,558
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexport.on des voitures de voyageurs	995
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété de navires	196
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	83,394
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains	2,966
	Congés des bâtiments français	1,74[illegible]
	Passe-ports des bâtiments étrangers	441
	Expéditions pour entrée et sortie des navires	3,78[illegible]
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	8,040
RECETTES ACCESSOIRES.	Droits de timbre	66,965
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément; droits de magasinage et de dépôt	1,172
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes	1,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles	893
	Produit des amendes et confiscations	325,846
Taxe de plombage et d'estampillage		53,[illegible]
Taxe de consommation des sels		3,580,[illegible]
Total général des recettes		16,179,676

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 13,634,381 francs, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque		9,049,552
— d'Hazebrouck		86,170
— d'Armentières		375,144
— d'Halluin		2,000,378
— de Lille		1,951,910
— de Baisieux		171,227
		13,634,381
2.° A la direction de Valenciennes pour 2,545,295 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :		
Principalité d'Orchies	131,575	
— de Condé	1,103,290	
— de Valenciennes	124,730	
— de Blanc-Misseron	567,718	
— de Maubeuge	481,608	
— d'Avesnes	63,895	
— de Bavay	72,479	
	2,545,295	2,545,295
Somme égale		16,179,676
Les douanes ont produit en 1839		15,682,221
Il y a donc, en 1840, augmentation de		497,455

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Th. Duverger, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Delaetre, premier commis; — Dequen, second idem; — Denelle, troisième idem; — Jacques, quatrième idem; — Cornemont, cinquième idem; — Simon, sixième idem; — Foigne, septième idem; — Nortier, huitième idem.

MM. Bouly de Lesdain; — Deroide; — Bottassi, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM.
Vandal, inspecteur principal.
Bessat-Lacroix, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Bellemin, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Dauriol, idem.

Contrôleurs.

MM. Chabanel, — Mogrion, — Vandenvaero, — de Saint-Amour, — Lauwers.

Vérificateurs.

MM. Cornemont, — Martin, — Baillon, — Caillez, — Sordot, — Philippe, — Henocque, — Crepin, — Perrette, — Cauchois.

Commis principaux de 1.re classe.

MM. Perret, — Demol, — Vandeville.

Commis principaux de 2.e classe.

MM. Pétiaux, — Morel, — Jonnart, — Ménétrier.

Commis de 1.re classe.

MM. Laffon de Ladébat, — Cadet dit Degravier, — Fleury, — Dany, — Angois, — Nollen, — Devaux, commis de 1.re classe, — Van Bambecke et Fleury, surnuméraires; — Foigne, garde-magasin, — Arduser, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Deborde, receveur; — Martin, visiteur; — Huin, visiteur; — Carnin, garde-magasin.
Zuydtcoote. — MM. Hugon, receveur; — Fouquet, visiteur.
Ghyvelde. — M. Faber, receveur.
Bergues. — MM. Godfroy, receveur; — Sinsoilliez, visiteur; — Guignon, visiteur.
La Broustraete. — M. Cahagnet, receveur.
Hondschoote. — MM. Chouffe, receveur; — Buhot, visiteur.
Killemlinde. — M. Breda, receveur.

Oost-Cappel. — MM. Levasseur, receveur; — Carion, visiteur.
Bambecque. — M. Evrard, receveur.
Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.
Grand-Millebrughe. — M. Chuquet, receveur.
Petite-Synthe. — M. Eloy, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Dunkerque.

MM.
Luère, capitaine, à Dunkerque.
Désoriez, lieutenant, idem.
Razer, idem, idem.
Hamont, lieutenant, à Gravelines.
Lamarre, lieutenant, à Leffrinckoucke.
Agnieray, lieutenant de patache, à Dunkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydtcoote.

Capitainerie d'Hondschoote.

MM.
Hautier, capitaine, à Hondschoote.
Leroy, lieutenant, à Ghyvelde.
Demory, lieutenant, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerque, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Capitainerie de Bergues.

MM.
Guillain, capitaine, à Bergues.
Ranselant, lieutenant, à Grand-Millebrughe.
Cauchy, lieutenant, à Esquelbecq.

Cette capitainerie comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Bisiar, Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Dineux, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Faucheur, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Salou. — Glénisson, commis de première classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. — M. Huet, receveur.
Zermezeele. — M. Vandaele, receveur.
Houtkerque. — M. Demeaux, receveur.
Steenvoorde. — MM. Leroy, receveur; — Chabanel, visiteur.
Calcanes. — M. Doublet, receveur.
Boeschêpe. — M. Collin, receveur.
Berthen. — M. Leleu, receveur.
Caëstre. — M. Foigne, receveur.
Bailleul. — MM. Glenisson, receveur; — Ménétrel, visiteur; — Blouet, visiteur.
Bavinchove. — M. Duquesne, receveur.
Lacdorne. — MM. Louette, receveur; — Laude, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Steenvoorde.

MM.
Vanheddeghem, capitaine, à Steenvoorde.
Beaucertain, lieutenant, à Godewaersvelde.
Duval, lieutenant, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Steenvoorde, Calcanes, Godewaersvelde, Saint-Sylvestre-Cappel, Cassel, Oudezeele, Herzeele, Winnezeele et Houtkerque.

Capitainerie de Meteren.

MM.
Cote, capitaine, à Meteren.
Truche, lieutenant, à Berthen.
Macquer, lieutenant, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Meteren, Nouveau-Monde, Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Flétre, Caëstre, Berthen et Boeschêpe.

Capitainerie d'Hazebrouck.

MM.
Cédé, capitaine, à Hazebrouck.
Bigotte, lieutenant, à Morbecque.
Boville, lieutenant, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hazebrouck, Hondeghem, Wallon-Cappel, Morbecque, La Motte-aux-Bois, Préavin, Zermezeele, Wemaers-Cappel, Bavinchove et Staple.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Tests, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Mauris, — Oustalot, vérificateurs.
Deletombe, — Sanson, commis de 1.re classe.
Lançon, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Seau. — M. Meuntez, receveur.
Nieppe. — M. Mutez, receveur.
Pont-de-Nieppe.— MM. Delannoy, receveur; — Serpette, visiteur.
Houplines. — M. Bobier, ✻, receveur.
Bizet. — M. Doyelle, ✻, receveur.
Frelinghien. — M. Bouchez, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Morel, receveur; — Doué, visiteur.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur; — Devaux, visiteur.
Pont-de-Warnéton. — M. Defontaine, receveur.
Quesnoy-sur-Deûle. — MM. Morin de la Pillière, receveur; — Déborde, visiteur.
Comines. — MM. Parenthou, receveur; — Boehler, visiteur.
Wervick. — MM. Duplessis-Quémeneur, receveur; — Etienne, visiteur.
Merville. — MM. Parenthou, receveur; — Chatelain, visiteur.
La Ventie. — M. Moucheront, receveur.
Estaires. — MM. Leclercq, receveur; — Manhès, visiteur.
Erquinghem. — M. Bauchet, receveur.
Beaucamps. — M. Doyelle, receveur.
La Chapelle-Grenier. — M. De Coussemaecker, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie d'Armentières.

MM.
Jumel, capitaine, à Armentières.
David, lieutenant, à Armentières.
Aubin, lieutenant, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Erquinghem, Armentières, Houplines, Wez-Macquart, Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe et Steenwerck.

Capitainerie de Quesnoy-sur-Deûle.

MM.
Jette, capitaine, à Quesnoy.
Grandjean, lieutenant, à Comines.
Sant, lieutenant, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Quesnoy, Comines, Wervick, Linselles, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnéton.

Capitainerie de La Ventie.

MM.
Prévost, capitaine, à La Ventie.
Lallemand, lieutenant, à Estaires.
Féautrier, lieutenant, à La Bouteillerie.

Cette capitainerie comprend les brigades de La Ventie, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, Pétillon, Fromelles, Beaucamps et La Bouteillerie.

INSPECTION DE LILLE.

M. de Ribeaux, ✻, inspecteur principal, à Lille.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Dragon de Gomiécourt, sous-inspecteur sédentaire.
Cléry, vérificateur.
Parsy, idem.

MM.
Le Boucher, commis de 1.re classe.
Rosot, idem.
De Montgaurin, idem.
Didier, commis de 2.e classe.
Delevaque, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Bousbecque. — MM. Legaigneur, receveur; — Delelis, visiteur.

Tourcoing-Ville. MM. Porée, sous-inspecteur sédentaire; — Dutremblez, receveur; — Fay, visiteur; — Direy, idem; — Godard, idem; — Quibeuf, idem.

Tourcoing (station du chemin de fer). — MM. Hinet, receveur; — Bouvy, visiteur; — Magnin, idem; — de St.-Amour, idem.

Touquet-les-Moutons. — M. Vandaele, receveur.

Riscontout. — MM. Cherpa, receveur; — Lespinette, visiteur; — Millevoix, idem.

La Marlière. — M. Deusy, receveur.

Mouveaux. — M. Vernet, receveur.

Wattrelos. — MM. Turlutte, receveur; — Baranger, visiteur.

Roubaix-Ville. — MM. Bouchez, receveur; — Savy, — Lebourguignon-Duperré, — Brackers-d'Hugo, — Houzelot, visiteurs.

Roubaix (station du chemin de fer). — MM. Flahaut, receveur; — Paris, visiteur; — Gérard, idem; — Vandeville, idem; — Delaporte, idem; — Monnier, idem.

Croix. — M. Perret, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.

De Marcenay, ✻, receveur principal.

Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.

Colin, contrôleur.

Busche, idem.

Vérificateurs.

MM.

Vinchon, — Beudin, — Birot de Ruelle, — Nortier, — Lallemand, — Mathorez.

Brodin, — Médinger, commis principaux de 1.re classe.

Cros Rochefort, — Deschanges, — Vanwormhoudt, commis principaux de 2.e classe.

Tugghe, — Jacqué, — Chomel, — Delapierregrosse, — Carnaud, — Guericy, — Casaux, — Olivier, — Espisier, — Tesmoingt, — Bellon, commis de 1.re classe.

Parsy, garde-magasin.

Guilleminot, commis de 1.re classe, à Loos.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Malingre, receveur; — Courtois, visiteur.

Haubourdin. — M. Valliant, receveur.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Vancassel, receveur principal.
Maine, sous-inspecteur sédent.
De Batsalle, vérificateur.
Cadran, idem.

MM.
Blanc, commis de 1.re classe.
Narrat, idem.
Caire, idem.
Bourgerie, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Lannoy. — M. Delevacque, receveur.
Toufflers. — MM. Copin, receveur; — Tardé, visiteur.
Leers. — MM. Evrard, receveur; — Beaudoux, visiteur.
Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Nicollet, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Tourcoing.

MM.
Leforestier, capitaine, à Tourcoing-Ville.
Dromaux, lieutenant, à Tourcoing, idem.
Vernet, idem, à Tourcoing (station du chemin de fer).
Delval, lieutenant, à Roubaix-Ville.
Mégras, idem, à Roubaix (station du chemin de fer).
Bouchez, lieutenant, à Halluin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Bousbecque, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing, Mouveaux, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix et Croix.

Capitainerie d'Ascq.

MM.
Géisweiller, capitaine, à Ascq.
Juillet, lieutenant, à Baisieux.
Roche, lieutenant, à Lannoy.
Montessuy, lieutenant, à Sainghin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Baisieux, Willems, Camphin, Lezennes (cavalerie), Sainghin et Bouvines.

Capitainerie de Lille.

MM.
Dineux, capitaine, à Lille.
Six, lieutenant, à Lille.
Belval, lieutenant, à Fives.
Morin, lieutenant, à Haubourdin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lille, Vendeville, Esquermes, Lambersart, Fives, Haubourdin, Wattignies, Ennetières, Thumesnil et Les Moulins.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. de Laforgue de Bellegarde, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Charligny, premier commis.
Teinturier, second commis.
Pesier, troisième commis.
Cabanes, quatrième commis.
Gardin de Classé, 5.e commis.
Lebrun, sixième commis.
Courteville, septième commis.

INSPECTION DE DOUAI.

M. Mayan, inspecteur, à Douai.

Cette inspection comprend une principalité, dont le chef-lieu est à Orchies.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM.
Germain, receveur principal.
Grisot, vérificateur.
Feret, commis de 1.re classe.
Farez, commis principal, détaché à Douai.
Bugniâtre, commis de 2.e classe, idem.
Dauzel, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

Cysoing. — M. Perin, receveur.
Bourghelles. — M. Bouchez, receveur.
Mouchin. — MM. Blanc, receveur; — Dorigny, visiteur.
Marchiennes. — M. Durand, receveur.
Raches. — MM. Vanderhaeghe, receveur; — Harlet des Hautes-Iles, visiteur.
Saint-Amand. — MM. Lesage, receveur; — Lemarchant, visiteur; — Rouxel, idem.
Pont-à-Marcq. — M. Allier, receveur.
Rumegies. — MM. Haudry, receveur; — Bodvin, visiteur.
Maulde. — MM. David, receveur; — Bonnenfant, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Cappelle.

MM.
Mercier, capitaine, à Cappelle.
Benard, lieutenant, à Somain.
Mineur, lieutenant, à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Cappelle et Auchy.

Capitainerie de Brillon.

MM.
Prévost, capitaine, à Brillon.
Bisiau, lieutenant, à Saméon.
Dineur, lieutenant, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas, Hasnon, rue de Rosuette et Brillon.

Capitainerie de Raches.

MM.
Pierre, capitaine, à Raches.
Bouteleux, lieutenant, à Bersée.
Delafargue, lieutenant, à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Flines-la-Rue, Vred, Flines, Marchiennes et Raimbeaucourt.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Dupré de Geneste, inspecteur, à Valenciennes.
Cette inspection comprend trois principalités dont les chefs-lieux sont à Condé, à Blanc-Misseron et à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
James, Duhamel, s.s-insp. séd.re
Garat, vérificateur.
Barré, id.
Lelièvre, id.
Pimpernelle, id.

MM.
Poitevin, commis principal de 2.e classe.
Arné, commis de 1.re classe.
Smet Jamar, idem.
Nortier, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Mortagne. — MM. Thouvenin, receveur ; — Lefebvre, visiteur ; — Danton, idem.
Bon-Secours. — MM. Fontaine, receveur ; — Flamet, visiteur.
Hergnies. — M. Tricot, receveur.
Vieux-Condé. — M. Genez, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Mathorez, receveur principal, à Valenciennes.
Morel, vérificateur de première classe, idem.
Gallien, vérificateur de deuxième classe.
Lelièvre-Devaux. — Archen, commis de première classe.
Teinturier, commis de deuxième classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Thery, receveur.
Marly. — M. Marier de Chanteloup, receveur.
Denain. — M. Hencart, receveur.
Douchy. — MM. Fécheroulle, receveur ; — Fallague, — Lesperon d'Anfreville, — Bernard, visiteurs.
Haspres, M. Thiebaut, receveur.
Sommaing. — M. Derbecq, receveur.
Abscon. — M. Gobin, receveur.

Saint-Saulve. (Station du chemin de fer.)

MM.
Costerousse, sous-inspecteur, à Saint-Saulve.
Bocquet, receveur, idem.
Prost, — Mineur, — Bonnetty, — Kerst, visiteurs.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron.
De Bussy, sous-inspecteur sédentaire.
Honoré, — Ruelle, — Carré, vérificateurs.
Lecerf, commis principal de 1.re classe.
Leroi, commis principal de 2.e classe.
Macqueron, — Warrier de Wailly, — De Cormette, — Schuler, commis de 1.re classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — M. Drapier, receveur.
Sebourg. — MM. Lhote, receveur ; — St.-Martin de Beyrie, visit.r
Onnaing. — M. Fournier, receveur.

Blanc-Misseron. (Station du chemin de fer.)

MM. Sautteau, receveur ; — Woirhaye, visiteur ; — Magnier, id.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Fresnes.

MM.
Renard, capitaine, à Fresnes.
Tournay, lieutenant, à Condé.
Coisy, lieutenant, à Bruille.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Thivencelles, Fresnes et Vicq.

Capitainerie de Valenciennes.

MM.
Watry, capitaine, à Valenciennes.
Fecheroulle, lieutenant, à Blanc-Misseron.
Gamain, id. à St.-Saulve.
Landru, id. à Valenciennes.
Boileau, id. à Saultain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Saultain, Préseau, Valenciennes, Anzin, Vicoigne, Sebourg, Sebourgnieaux et Marly ; Blanc-Misseron et Saint-Saulve (chemin de fer).

Capitainerie de Douchy.

MM.
Vinchon, capitaine, à Douchy.
Gueld, lieutenant, à Abscon.
Defontaine, lieutenant, à Noyelles.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sommaing, Abscon, Rœulx, Escaudain, Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle, Denain et Thiant.

INSPECTION DU QUESNOY.

M. Davy, inspecteur, au Quesnoy.
Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM.
Martin, receveur principal, à Bavay.
Ternisien, vérificateur de 2.e classe.
Perard, commis de 1.re classe.
De Valensart, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

Bellignies. — MM. Honoré, receveur ; — Bocquillet, visiteur.
Saint-Vaast. — M. Morin de la Pillière, receveur.
Hergies. — M. Ruyssen, receveur.
Hon. — M. Rognion, receveur.
Malplaquet. — MM. Grandvarlet, receveur ; — Gautier, visiteur.
Gognie-Chaussée. — MM. Fournier, Th., receveur ; — Jette, visiteur.
Haussy. — MM. Delahaye, receveur.
Vendegies-sur-Ecaillon. — M. Gardin de Classé, receveur.
Le Quesnoy. — M. Godde, receveur.
Englefontaine. — M. Lemoine, receveur.
Landrecies. — M. Mathieu, receveur ; — Bertherand, visiteur.
Maroilles. — M. Venet, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Wargnies-le-Petit.

MM.
Gruet, capitaine, à Wargnies-le-Petit.
Challier, lieutenant, à Jenlain.
Durand, lieutenant, à Amfroipret.
Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, St.-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

Capitainerie de La Longueville.

MM.
Gilbert, capitaine, à La Longueville.
Petit, lieutenant, à Bavay.
Galichet, lieutenant, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognie-Chaussée, Feignies, La Longueville et Hargnies.

Capitainerie de Ruesnes.

MM.

Lusquin, capitaine, à Ruesnes.

Coquille, lieutenant, à Haussy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saulzoir, Haussy, Romeries, Beaurain, Vendegies-sur-Ecaillon, Ruesnes et Le Quesnoy.

Capitainerie d'Englefontaine.

MM

Choffez, capitaine, à Englefontaine.

Roger, lieutenant, à Locquignol.

Decroos, lieutenant, à Landrecies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Vendegies-au-Bois, Robersart, Landrecies, Maroilles, Jolimetz, Locquignol, Sassegnies, Englefontaine et Forest.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Martin, inspecteur, à Avesnes.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.

Marie-Dumesnil, receveur principal, à Maubeuge.

Giovanelli, vérificateur de 1.re classe.

Laveuve, idem de 2.e classe.

Meurisse, Gaultier; — Philippe, commis de 1.re classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

Villers-Sir-Nicole. — M. Jacqué, receveur.

Bettignies. — MM. Smet-Jamar, receveur; — Jacquesson, — Paris, visiteurs.

Vieux-Reng. — MM. Jourdan, receveur; — Guichaud, visiteur.

Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Bianchi, visiteur; — Gilbert, idem.

Cousolre. — MM. Henriet, receveur; — Gaspard, visiteur; — Renggeur, idem.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.

Fine, receveur principal, à Avesnes.

Rochez, vérificateur de 2.e classe.

Mouchet, commis de 1.re classe.

Malet, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Dineux, receveur.
Etrœungt. — M. Mulier, receveur.
Hestrud. — M. Chodron, receveur.
Beugnies. — M. Jehanne de Quéhélec, receveur.
Clairfaits. — M. Blancho, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Patel, receveur.
Wallers. — M. Millot, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Boutté, receveur; — Weyer, visiteur.
Trélon. — M. Pion, receveur.
Sains. — M. Lefebvre, receveur.
Ohain. — M. Chamon, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Maubeuge.

MM.
Warin, capitaine, à Maubeuge.
Ladrix, lieutenant, à Villers-Sir-Nicole.
Bruyère, lieutenant, à Jeumont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sir-Nicole, Vieux-Reng, Marpent, Jeumont, Colleret, Cousolre, Maubeuge, Ferrière-la-Grande et Ferrière-la-Petite.

Capitainerie de Solre-le-Château.

MM.
Royer, capitaine, à Solre-le-Château.
Barlès, lieutenant, à Beugnies.
Rousselle, lieutenant, à Beaurieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Hestrud, Beaurieux, Clairfaits, Solre-le-Château, Beugnies, Wattignies et Felleries.

Capitainerie de Trélon.

MM.
Pone, capitaine, à Trélon.
Gillet, lieutenant, à Eppe-Sauvage.
Jourdain, lieutenant, à Sains.
Marchal, lieutenant, à Trélon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Trélon, Ohain, Feron, Sains et Liessies.

Capitainerie d'Avesnelles.

MM.

Lemor, capitaine, à Avesnelles.
Marion, lieutenant, à Marbaix.
Huart, lieutenant, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Marbaix, Maison-Raphael, Avesnes, Haut-Lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles et Saint-Remy-Chaussée.

INSPECTION DE CAMBRAI.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division. Le capitaine de brigades à Saint-Quentin est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux; l'inspecteur est appelé à surveiller le service ambulant et d'observation qui se fait sur les derrières du rayon.

Capitainerie de Saint-Quentin.

MM.

Chatelain, capitaine, à Saint-Quentin.
Legat, lieutenant, à Arras.
Musset, lieutenant, à Saint-Quentin.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Développement par nature d'actes et de mutations des droits d'enregistrement constatés pour l'exercice 1840.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,407,735
Greffes, y compris le décime pour franc	62,765
Hypothèques, y compris le décime pour franc	45,099
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc	77,706
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,584
Passeports et permis de port d'armes de chasse	73,352
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	10,081
Recouvrements de frais de justice	54,397
Recouvrements de frais de poursuites et d'instance	796
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris	»
A REPORTER	5,783,305

REPORT..........	5,733,395
Timbre non sujet au décime pour franc...............	816,268
Revenus des domaines..............................	2,835
Produits des terrains des fortifications.....................	132,734
Dommages-intérêts adjugés à l'État,......................	»
Rentes. (Arrérages et rachats)...........................	1,336
Prix de vente de mobilier et créances exigibles............	360
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures..	8,081
Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes..	533
Epaves, déshérences et biens vacants..................	765
Produit de l'ancien domaine extraordinaire..............	»
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères..	55,064
TOTAL des recettes..........	6,751,381
Les produits de 1839 se sont élevés à.....................	6.765,028
Il y a, en 1840, une diminution de......................	13,647

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✠, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Houillon.
Inspecteurs. MM. Fallot, à Lille; — Lejeune, à Douai.
Vérificateurs. MM. Lecomte, Waymel, Poissonnier, Chantron, Suchet, Vial, Walter.
Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Bertrand.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Férot.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre, ouvert à toute heure, rue de Paris, N.° 126, à Lille.

Première division d'inspection.	*Receveurs.* MM.
Armentières..................................	Grancher.
Cysoing.....................................	Morin Longuinière.
Haubourdin..................................	Plouvain.
La Bassée....................................	Dhoudain

Lille.	Enregistrement	Duhamel.
	Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
	Hypothèques	Varry.
Pont-à-Marcq		Debray.
Quesnoy-sur-Deûle		Motte.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)		Bouet.
Seclin		Degouve de Nuncques.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Bailleul		Rossert.
Bergues		Dessailly.
Bourbourg		Malot.
Gravelines		Delimeux.
Cassel		Malot
Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et actes judiciaires	Froment.
	Hypothèques	Samin.
Hazebrouck.	Enregistrement	André.
	Domaines et hypothèques	Benard.
Hondschoote		Demool.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Lambert.

Deuxième division.

Arleux		Autier.
Bavay		Tellot.
Bouchain		Primois.
Condé		Cornet.
Douai.	Enregistrement	Déprés.
	Domaines et actes judiciaires	Richard.
	Hypothèques	Eparvier.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Baccaud.
Orchies		Lahaussois.
St.-Amand (pour les deux cantons)		Collardel.
Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Le Bon.
	Hypothèques	Paillard.
Cambrai.	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Monnoyeur.
	Hypothèques	De Montzey.

Carnières	Calonne.
Clary	Duchesnes de la Sicotière.
Landrecies	Cherpin.
Le Câteau	Pierart.
Marcoing	Vielhescaze.
Solesmes	Kolman.
Avesnes. Enregistrement	Magnier.
Avesnes. Hypothèques et domaines	Pierlot.
Berlaimont	Lebiez.
Maubeuge	Pouillaude de Carnières.
Solre-le-Château	George.
Trélon	Lenglé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'ena que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'état, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin; de 900 hectares; le bois l'Evêque, de 900 hectares, la forêt de Vicoigne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Développement des ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1840, *effectuées par les agents forestiers.*

1,370 hectares ont été aliénés pour une somme de	1,235,321
Le taux moyen par hectare du prix des adjudications a été de 892 francs.	
Total du produit des coupes de bois	1,235,321
Ce produit en 1839 s'est élevé à	921,952
Il y a eu en 1840 une augmentation de	313,369

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche, pendant l'exercice 1840.

Produits des coupes de bois.	Prix principal	1,235,321
	Décime pour franc	123,532
	3 °/ₒ pour travaux d'entretien et de réparation.	37,059
	1 1/2 °/ₒ pour frais d'adjudication	18,975
	Frais d'adjudication des bois façonnés	» »
Produits divers des forêts.	Bois, plants, chablis, etc.	13,117
	Fruits, semences et herbes	8,091
	Minerai, terres, pierres et sables	» »
	Redevances et indemnités	901
	Recettes diverses et imprévues	529
	Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois	2,889
	Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche	3,012
	Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	1,916
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers	3,848
	Location de la chasse dans les forêts de l'État	6,055
	Droits de pêche. Location de la pêche	» »
	TOTAL	1,455,445

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Robequin, à Douai.

MM.

Parison, garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.
Millet, garde à cheval sédentaire de la conservation.
Schmit, garde sédentaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.

Thiery inspecteur, chef de service, à Lille.
Castel, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Lille.
Fremin du Sartel, garde-général, à Valenciennes.
Brun, garde-général, à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, arpenteur-forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Fievet, idem, à Lille.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM.

De Raismes, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lambret, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Million, sous-inspecteur, à Avesnes.
Desprez, garde-général, au Locquignol.
Dubois du Tallar, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Barbaux, au Quesnoy. } Arpenteurs forestiers
Lacourte, Nicolas, à Cartignies. } de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Développement des droits et produits des postes constatés et perçus, pendant l'exercice 1840.

Produit de la taxe des lettres	1,073,118f
Produit du service rural	64,290
Droit de 5 °/o sur les articles d'argent	22,367
Produits des places dans les malles-postes	24,697
Recettes extraordinaires	1,126
TOTAL	1,185,598
Produits de 1830	1,152,251
Augmentation en 1840	33,347

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Thiery, à Lille.

Il y a dans le département du Nord quarante bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, M.me Dupas.
Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M. Rojare.
Bailleul, M.me de Laugardière.
Bavay, M.me Darras.
Bergues, M.me de Premont.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. de Bernes.
Cambrai, M. Ducamp.
Cassel, M.me Desmidt.
Clary, M.elle Prevots.
Comines, M.elle Louette.
Condé, M.me Bossel.
Douai, M. Dupont.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. Boulanger.
Estaires, M.me V.e Dehaisne.
Gravelines, M.me Doublet.
Haubourdin, M.elle Gueret.
Hazebrouck, M. de Coussemaker.
La Bassée, M. Delessue.
Landrecies, M.me Barthelemy.
Le Câteau, M.me Lebas.
Le Quesnoy, M.me Lebœuf.
Lille, M. Waresquiel, ✻.
Marchiennes, M. Poiteau.
Masnières, M.elle Ferry.
Maubeuge, M.elle Loiff.
Merville, M.me Margantin.
Orchies, M. Bisez.
Pont-à-Marcq, M.elle Carpentier.
Roubaix, M.me Trousseau.
St.-Amand, M.me Tonnelier.
Seclin, M.me Deshaies.
Solre-le-Château, M. Grard.
Solesmes, M.me Decaux.
Tourcoing, M. Hartmann.
Trélon, M.elle Garnier.
Valenciennes, M. Charlet.
Sous-inspecteur, M. Pernet.
Watten, M. Josset.
Wormhoudt, M.me Deligny.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Hondschoote, M. Dekayser.
Steenvoorde, M. Bailleul.
Cysoing, M.me Legentil.
Gouzeaucourt, M. Devaux.
Berlaimont, M. Taviaux.
Lannoy, M. Smet.
Etrœungt, M.me Furez.

BRIGADIERS FACTEURS RURAUX.

Lille, Wanthiez ; — Valenciennes, Lefebvre.
(Emplois de nouvelle création.)

HOTEL DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1841, dans l'hôtel des monnaies de Lille.

Recettes brutes sur les produits des monnaies.............	462,518
Prélèvements sur les produits des monnaies	465,544
Perte pour le Trésor public...	3,026

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans l'hôtel des monnaies de Lille, pendant l'année 1841, s'élèvent à 45,860,530 fr. 50 c., savoir :

Pièces de 20 francs......................	170,480	»
Pièces de 5 francs.	44,629,225	»
Pièces de 2 francs......................	580,340	»
Pièces de 1 franc.	321,329	»
Pièces de 1/2 franc.....................	117,233	»
Pièces de 1/4 de franc..................	41,923	50
Total.............	45,860,530	50

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1841 à l'hôtel des monnaies de Lille est de 786,293,010 francs.

Personnel de l'hôtel des monnaies de Lille.

MM.
Ph. De Rouvroy, commissaire du Roi.
Diérickx, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Personnel.

MM.
Bonnaire, vérificateur, } à Lille.
Basselet, vérificateur-adjoint, } à Lille.
Loriaux, aide-vérificateur, } à Lille.
Dawint, vérificateur, à Dunkerque.
Deblock, idem, à Hazebrouck.
Caux, idem, à Cambrai.
Bevenot, idem, à Avesnes.
Wantiez, idem, à Douai.
Douchez, idem, à Valenciennes.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.

Bosquillon, ✻, ingénieur en chef directeur du département du Nord.
Cuel, ✻, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ✻, ingénieur ordinaire, à Landrecies.
Camme, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Bollaert, ingénieur ordinaire, à Lille.
Charet de la Frémoire, élève ingénieur, à Avesnes.
Petit, aspirant ingénieur, à Douai.
Kolb, ingénieur ordinaire, à Valenciennes.

Conducteurs embrigadés.

MM.

Thory, à Avesnes.
Tortrad, à Landrecies.
Macaigne, à Cambrai.
Longuépée, à Douai.
Hette aîné, à Valenciennes.
Lefebvre, à Cambrai.

MM.

Potonié aîné, à Lille.
Duhem, à Lille.
Dubrulle, à Maubeuge.
Gosson-Mine, à Hazebrouck.
Dhaisne, à Valenciennes.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES.

MM.

Gosson jeune, à Hazebrouck.
Fauvaux, à Lille.
Tancrez, idem.
Coupey, idem.
Merlin aîné, idem.
Coupey, idem.
Potonié jeune, idem.
Daillier, idem.

MM.

Dublaisel, à Armentières.
Hette, à Cambrai.
Labbé, idem.
Flament, à Avesnes.
Fiévet, idem.
Cuvelier, idem.
Leclercq, à Douai.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

MM.

Depriez, à Dunkerque.
Mineur, idem.
Dorchies, idem.
Wéry, à Avesnes.

MM.

Chaponnière, à Douai.
Morel, idem.
Daubresse, à Valenciennes.
Belanger, à Condé.

SERVICE DU PORT.

MM. Landremont, Canonne, Langagne fils, à Dunkerque.

Officiers du port.

MM.

Dupays, capitaine de 2.e classe.
Perre, lieutenant de 2.e classe.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.
Testot, aux Moulins.
Bonnay, à Cambrai.
Defossez, à Valenciennes.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Betrancourt, à Pont-à-Marcq.
Langagne, à l'Hazewinde.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente, dont quinze routes royales et quinze routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES ROYALES.	
2	1.re	De Paris à Maubeuge et Mons.	35895m
16	2.e	De Paris à Dunkerque par Hazebrouck.	53879
17	2.e	De Paris à Lille et Menin par Bonavis, Cambrai, Douai et Pont-à-Marcq.	92993
25	3.e	Du Hâvre à Lille, par Seclin.	15540
29	3.e	De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain	58112
39	3.e	De Mézières à Montreuil, par La Capelle, Le Câteau et Cambrai.	40317
40	3.e	De Paris à Dunkerque, par Gravelines.	34641
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.	39289
42	3.e	De Lille à Boulogne, par Cassel.	54990
43	3.e	De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.	27944
44	3.e	De Châlons à Cambrai, par Bonavis.	6745
45	3.e	De Marles à St.-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Qnesnoy et Valenciennes	56585
48	3.e	De Valenciennes à Condé et Audenarde.	18424
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge, par Jeulain et Bavai.	43324
50	3.e	De Douai à Arras.	3946
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	
1	»	De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et St.-Amand.	26093
2	»	De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.	15445
		A REPORTER.	623812

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		REPORT.	623812
3	»	De Tournai à Douai, par Orchies.	16007
4	»	De Bouchain à Tournai, par Marchiennes et Orchies .	18533
5	»	D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château . . .	16328
6	»	De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon . . .	38726
7	»	De Condé à Mons, par Quiévrain.	9030
8	»	De St.-Amand à Condé.	11496
9	»	De Lille à St.-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.	49575
10	»	De Valenciennes au Câteau, par Quérénaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.	29811
11	»	De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.	18706
12	»	D'Avesnes à Berlaimont.	13380
13	»	De Maubeuge à Maroilles	20187
14	»	De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement du Créchet et Roubaix.	16134
15	»	De Dunkerque à Furnes.	10290
		TOTAL.	892015m

CHEMINS DE FER.

Quatre chemins de fer existent dans le département, savoir :

1.o *Chemin de St.-Waast-la-Haut* (*Valenciennes à Denain*).

2.o *Chemin d'Abscon à Denain.*

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession, pour 99 ans, par ordonnance royale du 24 octobre 1835.

3.o *Chemin de Lille à la frontière.*

4.o *Chemin de Valenciennes à la frontière.*

Ces deux voies de communication, quoique exploitées en partie, sont encore en construction. Elles s'exécutent aux frais de l'état, en vertu de la loi du 15 juillet 1840.

La loi du 11 juin 1842 a prescrit la construction d'un chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes. L'administration s'occupe des dispositions préparatoires nécessaires à l'exécution de cette grande voie de communication.

Fonctionnaires et agents chargés de la construction des chemins de fer dans le département.

M. Busche, ✱, ingénieur en chef.

LILLE.

MM.

Mille,	ingénieur ordinaire de	2.e classe.
Morice,	conducteur auxiliaire de	1.re ———
Brabant,	conducteur embrigadé	2.e ———
Blervaque,	id. auxiliaire	id. ———
Bauduin,	id. ———————	id. ———
Lejeune,	id. ———————	id. ———
Lelarge,	id. ———————	id. ———
Comon,	id. ———————	3.e ———
Dubois,	id. ———————	id. ———
Matuszewiez,	id. ———————	id. ———
Lanvin,	id. ———————	id. ———
Cuvelier,	id. ———————	id. ———
Regnault,	id. ———————	id. ———
Castel,	id. ———————	id. ———
Vanwormhoudt,	id. ———————	id. ———
Duval,	id. ———————	id. ———
Picard,	id. ———————	id. ———

VALENCIENNES.

MM.

Maniel,	ingénieur ordinaire de	2.e classe.
Boulanger,	conducteur embrigadé de	2.e ———
Puig,	conducteur auxiliaire de	2.e ———
Baclet,	id. ———————	id. ———
Bichler,	id. ———————	3.e ———
Petit,	id. ———————	id. ———
Vosrezeltowicz,	id. ———————	id. ———
Dombrowski,	id. ———————	id. ———
Dumartin,	id. ———————	id. ———
Dauphiné,	id. ———————	id. ———

DOUAI.

MM.

Petit, élève ingénieur faisant fonctions d'ingénieur ordinaire de l'arrondissement, chargé des travaux de chemin de fer dans cette partie du département.

Fourrier, conducteur embrigadé de 3.e classe.

Sokulski, id. auxiliaire de 3.e ———

Baranski, id. ——————— id. ———

Service d'exploitation.

LILLE.

MM.
Nozo, conducteur, chef du matériel.
Fèvre, chef des ateliers de réparations.
Lhermitte, garde-magasin.

VALENCIENNES.

Rollet, conducteur, chef du matériel.
Audrieux, chef des ateliers de réparations.

Police des chemins de fer.

MM.
Mallet, commissaire de police, à la section de Roubaix.
Merlin, idem, idem, de Tourcoing.
Horrie, idem, idem, de Valenciennes.

CHEMINS VICINAUX.

Agents-voyers.

MM.
Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.
Delgrange, — Croizot, à Dunkerque.
Lebleu, — Vercoustre, à Hazebrouck.
Lemaire, — Soudan, — Petit, à Lille.
Bruyelle, — Robiquet, à Cambrai.
Trussy, — Verdavaine, — Duchatel, à Avesnes.
Dislère, — Thurin, à Douai.
Vitrant, — Lefèbvre, à Valenciennes.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.

En voici la nomenclature :

N.°	1.	— Rivière de l'Aa. — Longueur dans le dép.t	25000m
	2.	— Canal de la Colme	24785
	3.	— Canal de Bourbourg	21462

4. —	Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote	13860
5. —	Canal de Dunkerque à Furnes	13303
6. —	Canal de Bergues à Dunkerque	8701
7. —	Canal des Moëres	10320
8. —	Canal de la Cunette	2303
9. —	Canal de Mardick	3500
10. —	Canal de St.-Omer au Neuf-Fossé	16288
11. —	Rivière de la Lys	55000
12. —	Canal de la Nieppe	9742
13. —	Canal d'Hazebrouck	5845
14. —	Canal de Préavin	1948
15. —	Rivière de la Bourre	7794
16. —	Rivière de la Lawe	2250
17. —	Canal de la Haute-Deûle	33411
18. —	Canal de la Basse-Deûle	16089
19. —	Canal de La Bassée	7152
20. —	Canal d'Aire à La Bassée	500
21. —	Canal de la Marque	18000
22. —	Rivière de la Scarpe	53235
23. —	Rivière de l'Escaut	68483
24. —	Canal de St.-Quentin	21520
25. —	Canal de la Sensée	24000
26. —	Canal de Mons à Condé	3000
27. —	Rivière de la Sambre	45000

DESSÉCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir: celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer,

dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres Belgiques 1,192 hectares; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Toris, à Gravelines, président; — Cocquillier; — N....; — Hamerel, Jacques-Charles; — Hamerel, Stanislas.

Conducteur, M. Deterre. — *Percepteur,* M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — M. Mahieu, propriétaire, président ; — Bachelier-Becke, maire de Capellebrouck ; — Hamerel, Joseph ; — le baron de Kenny ; — Dubois-Daudruy.

Conducteur, M. Poncin ; — *Percepteur,* M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeezemaker, président ; — Declebsattel, Joseph, à Dunkerque ; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe ; — Delabaere ; — Zylof d'Obigny.

Conducteur, M. Planckeel ; — *Percepteur,* M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeunynck-Bouten, président; — Daudruy; — Modewyck, à Bergues; — N. Zoete; — Lemaire, André.

Conducteur, M. Robert; — *Percepteur,* M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée composée de 30 propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, député, président-directeur, à Lallaing; — Leroy, de Béthune, avocat, à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire, à Lille; — Baron de Bouteville, propriétaire, à Hornaing; — Petitbois, maire, à Hasnon; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Duclerfays, à Douai; — *Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Hette aîné; — *Percepteur,* M. Dubois.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Hocque-Desmazures, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy.

Percepteur. M. Quiévy ; — *Conducteur*, M. Renard, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance royale, en date du 19 juin 1837, a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicats, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte, président ; — Lecohier, Joseph ; — Girard, Amand ; — Fournier, maire de Maroilles ; — Mercier.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre, président ; — Boutteaux, Jean-Baptiste ; — Sury, François ; — Sury, Augustin ; — Desquesnes, Bernardin.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance royale du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société sera administrée par une commission composée de cinq membres qui seront élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Blavier, à Douai.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Lille.

Garde-mine, M. Vuillemin, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de vingt-deux, dont dix-neuf de charbon et trois de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavréchain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon,

Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Benvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchain.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly.—Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, S.t-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjan, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duthillœul et consorts, par ordonnance royale du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. — Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Étrœungt, Hordain, Carette et Miuguet.

Concession de Thivencelle. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à M. le maréchal duc de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. — Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal duc de Dalmatie, par ordonnance royale du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. — Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares situés sur Thivencelles et St.-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. — Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur St.-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'état du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extration pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance royale du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité; de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.

Leplus, Victor, architecte du département, président.
Dewarlez, architecte, à Roubaix.
Benvignat, architecte, à Lille.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille.
Marteau, Ch., architecte, à Lille, secrétaire.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
—————— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
—————— de Lille. — M. Victor Leplus.
—————— de Cambrai. — M. Debaralle.
—————— d'Avesnes. — M. Trussy.
—————— de Douai. — M. Mallet.
—————— de Valenciennes. — M. Grimault.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe-d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.
Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne : elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10 ; en 1816 il a été transféré à Calais.
Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.
2.e Lille. — Sur la tour Ste.-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour Ste.-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et deux inspecteurs des télégraphes.
Directeur. M. Perrot.
Inspecteurs, 2.e division, M. Gillet de Laumont ; — 3.e division, M. Dundas.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres.

MM.
Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.
Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

Adjoints.

MM.
Delezenne, pharmac., à Lille.
Duriau fils, id., à Dunkerque.
Gosselet, id., à Landrecies.
Flament, id., à Fourmies.

Quinze officiers de santé, dix sages-femmes et quatre pharmaciens ont été reçus par le jury dans sa session de 1842.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 8 avril 1841, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, dans le département, est de 937.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.
Kolb, négociant, président.
Brigandat, doct. en médecine, vice-président.
Loiset, médecin-vétérinaire du département, secrétaire.
Trachet, ☼, chirurgien en chef en retraite, trésorier.
Th. Barrois, nég., bibliothécaire.
Bailly, docteur en médecine.
Kuhlmann, ☼, prof. de chimie.

MM.
Thém. Lestiboudois, docteur en médecine.
Delezenne, pharmacien.
Delezenne, prof.r de physique.
Demesmay, négociant.
Lefebure, ☼, doct. en méd.
Duhamel, pharmacien.
Loiset, méd. vétér. du départ.t
Gosselet, médecin des épidémies.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Meneboo, président.
Prudhomme, secrétaire.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.
Lebleu fils, médecin.

MM.
Darras, médecin.
Lemaire, médecin des épidémies.
Develle, architecte.
Sapelier, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien,
Debuyser, négociant.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidémies, à Hazebrouck.

MM.
Salomé, marchand de draps.
Thibaut, docteur en médecine.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.
Vandamme, pharmacien, à Hazebrouck.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Bethune-Houriez, ✻, propr.
Cambrai, docteur en médecine.
Debaralle, architecte.
Debeaumont, docteur en méd.
Faille, idem.

MM.
Leroy, Henri, avocat.
Tordeux, pharmacien.
N....
N....

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.

MM.
Leloup, juge de paix.
Renau, négociant.
Tordeux, médecin.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Bris, négociant
Cramette, docteur en médecine.
Delannoy, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Escalier fils, méd. des épidém.
Fontaine, docteur en médecine.
Gelez, docteur en médecine.

MM.
Gronnier, ✻, doct. en médecine.
Lequien, idem.
Reytier, idem.
Tesse, idem.
Faucheux, idem.
Wattel, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Delauney, ✻, docteur en médecine, président.
Deffaux, secrétaire.
Marbotin fils, docteur en méd., secrétaire adjoint.
Bernard, architecte.
Boca, raffineur de sucre.
Carlier, Mathieu, négociant.
Caffeaux, pharmacien.

MM.
Charpentier, anc. pharmacien.
Evrard, professeur de chimie.
Gellé, Ch., manufacturier.
Hocque-Desmazures, idem.
Manesse-Mallez, idem.
Rousseau, géomètre.
Tancrède, manufacturier.
Bruneau, docteur-médecin.

ÉPIDÉMIES.

médecins nommés par le ministre sont chargés du traite-
les indigents en cas de maladie épidémique ; ce sont :

	MM.
re, à Dunkerque.	Tordeux, à Avesnes.
t, à Hazebrouck.	Escalier, à Douai.
st, à Lille.	Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.
y, à Cambrai.	

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions res sur le littoral demeure fixé, pour le département du à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont s sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

	MM.
ire de Dunkerque, présid.[t]	Roussin, commissaire en chef de la marine.
Philibert, négociant.	Bord, sous-intendant militaire.
u, capitaine de frégate en aite.	Kœnigsegg, commandant de place.
ooo, docteur en médecine.	Debaecque, rentier.
in-Milot, commissaire de ce.	Bonvarlet, Pierre, négociant.

rétaire. — M. Tartara.

ressort de cette commission est depuis la frontière de la ue jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

	MM.
ire de Gravelines, présid.[t]	Demarle, Joseph, pharmacien.
pentry, Nicolas, courtier-rprète.	Lesur-Leys, négoc.[t] armateur.
, juge de paix.	Parent, Louis, docteur en méd.
officier de santé.	*Secrétaire.* — M. Jardon.

ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1841 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1841. (*)	NOMBRE DE VACCINATIONS avec succès.	sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque..	3104	2429	10	53	»	10	78
Hazebrouck.	2861	2484	132	60	»	4	86
Lille.......	9852	6671	110	41	5	12	67
Cambrai....	5159	3473	9	136	4	4	67
Avesnes...	3397	2352	12	4	1	1	69
Douai......	2800	2293	22	4	1	»	81
Valenciennes.	4532	3563	107	5	»	4	78
TOTAUX..	31705	23265	402	303	11	34	73

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1839 est égal aux trois quarts de celui des naissances. Ce sont les arrondissements d'Hazebrouck et Douai qui ont fourni le plus et les arrondissements de Lille et Cambrai qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfants.

Réorganisation du service.

Un arrêté de M. le préfet, du 9 mars 1842, contient, entre autres dispositions, celles ci-après :

L'indemnité de 30 cent. par chaque vaccination gratuite accordée par l'arrêté du 4 juillet 1828, cessera d'être payée à compter de l'exercice 1842.

Le service des vaccinateurs spéciaux est supprimé.

Les vaccinations seront faites, dans leurs circonscriptions respectives, par les médecins chargés du service des bureaux de bienfaisance.

Le service de la vaccine est confié aux soins d'un comité central et de comités d'arrondissement.

(*) Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

Le comité central se compose ainsi qu'il suit :

Du préfet, président ;

D'un conseiller de préfecture remplissant, en l'absence du préfet, les fonctions de président du comité ;

Du maire de Lille ;

D'un membre du conseil général ;

Du vice-président de l'administration des hospices de Lille ;

Du vice-président du bureau de bienfaisance ;

De l'un des doyens-curés ;

Du ministre du culte protestant ;

De quatre docteurs en médecine chargés d'un service public.

Du médecin des épidémies ;

Et d'un médecin chargé des fonctions de secrétaire du comité et de conservateur du dépôt de vaccin.

Les comités d'arrondissement se composent :

Du sous-préfet, président ;

D'un membre du conseil d'arrondissement ;

Du maire de la ville chef-lieu ;

Du plus ancien curé ;

Du vice-président du bureau de bienfaisance ;

De deux docteurs en médecine,

Et du médecin des épidémies, remplissant les fonctions de secrétaire du comité.

NOMS DES MEMBRES DES COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.

Le préfet, président.

Bernos, doyen du conseil de préfecture, vice-président.

Le maire de Lille.

Smet, membre du conseil général.

Le vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.

Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille

Bernard, doyen-curé de Sainte-Catherine.

Marzials, ministre du culte protestant.

Dourlen, docteur-médecin.

Lefebure, ✻, docteur-médecin.

J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.

Vervier, docteur-médecin.

Delemar, officier de santé, principal [illegible]

Bailly, docteur en médecine, [illegible] du dépôt de vaccin.

Comité d'arrondissement d'Avesnes.

MM.

Le sous-préfet, président.
Clavon, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, doyen-curé, à Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin, à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin, à Trélon.
Tordeux, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

Comité d'arrondissement de Cambrai.

MM.

Le sous-préfet, président.
Defremery, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin, à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin, à Cambrai.
Cambay, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

Comité d'arrondissement de Douai.

MM.

Le sous-préfet, président.
Lequien, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, docteur en chirurgie, à Douai.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Escalier, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Comité d'arrondissement de Dunkerque.

MM.

Le sous-préfet, président.
Delattre, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Darras, docteur en médecine, à Dunkerque.
Lefebvre, docteur en médecine, à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Comité d'arrondissement d'Hazebrouck

MM.

Le sous-préfet, président.
Huyghe, msmbre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Debreyne, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine, à Hazebrouck.
Vandewalle, docteur en médecine, à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

Comité d'arrondissement de Valenciennes.

MM.

Le sous-préfet, président.
Delannoy, ✻, docteur en médecine, vice-président.
Dupire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine, à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil; au sas octogone; à la citadelle; au Pont-Rouge; au port. — Gravelines, à la mairie. — Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien. — Estaires, chez M. Playout, officier de santé. — Merville, chez M. Courdent, médecin. — Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien. — Lille, chez M. Tilman, docteur en médecine; chez M. Cuvelier, chirurgien. — Armentières, à l'hospice civil. — Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine. — Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé. — Frelinghien, chez M. Lecornez, idem. — La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien. — Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé. — Cambrai, chez l'éclusier de la porte Cantimpré. — Crévecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé. — Avesnes, chez M. Azambre. — Landrecies,

chez M. Gabet, pharmacien. — Leval, chez M. Caverne, médecin. — Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien. — Arleux, à la Maison-Commune. — Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe, et de la porte de Lille. — Marchiennes, chez M. Petit, médecin. — Bouchain, à l'hôtel de la mairie. — Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien. — Condé, chez M. Caudron, médecin. — Valenciennes, au bureau de police de la mairie; au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé en 1839 pour 27 ans aux sieurs Picq et Liermain, moyennant un loyer annuel de 2,050 fr., et à charge d'exécuter, jusqu'à concurrence d'une somme de 95,000 fr., des travaux nécessaires à la réédification des bâtiments. Le département accorde pour cet objet une allocation de 50,000 fr. et le gouvernement une de 25,000.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Une ordonnance royale du 18 décembre 1839, rendue en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance seront composées de cinq membres nommés par les Préfets et renouvelées chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

Armentières.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance.

MM. Ghesquier, maire.
Boussemaer, notaire.
Notelle-Delangre, conseiller municipal.
Delebois, adjoint au maire.
Pouchain-Boutry, marchand.
Directeur. — M. Boué de Verdière.
Médecin. — M. Butin.
Receveur. — M. Lemoyne.
Econome. — M. Musin-Lespagnol.

Lille.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance.

MM. le comte de Brigode de Kemlandt, président.
Mariage-Bonte.
Derasse-Bonte.
D'hornoy.
Ch. Verley, secrétaire.
Directeur. — M. Lemaire.
Médecin. — Le docteur De Smyttère.
Receveur-économe. — M. Usmar Longuespée.

Lommelet.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armen-

tières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin. M. Lefebure, ✻.

Voici quelques renseignements statistiques que nous avons recueillis sur les aliénés :

MOUVEMENT DE LA POPULATION DES ASILES PENDANT L'ANNÉE 1841.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er. janvier 1841.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1841.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières	178	92	16	34	220	81804 91
Lille	219	66	39	17	229	102732 69
Lommelet	96	38	22	9	103	47095 46
	493	196	77	60	552	231633 06

La population des asiles au 31 décembre 1841 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 323; femmes, 229.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 21 centimes 50 dix-millimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées soit par les familles soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales, pendant l'année 1840, est de 689 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots	93
Fous	596

Ces 689 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 498; — Somme, 98; — Pas-de-Calais, 31; — Ardennes, 25; — Aisne, 6; — Seine, 5; — Meuse, 2; — Vosges, 2; — Calvados, 1; — Côtes-du-Nord, 1; — Hérault, 1; — Loiret, 1; — Manche, 1; — Puy-de-Dôme, 1; — Seine-Inférieure, 1; — Belgique, 12; — Angleterre, 3.

Il existait en outre dans le département 536 aliénés, dont 525 dans leurs familles et 11 en état de vagabondage, ce qui fait un total de 1,225 individus atteints de démence.

Des renseignements ont été recueillis sur les causes d'aliénation de ces individus. Nous croyons utile de les transcrire ici.

		Hommes.	Femmes.	Total.
Causes physiques.	Effets de l'âge	6	2	8
	Idiotisme	230	133	263
	Irritabilité excessive	9	8	17
	Excès de travail	4	9	13
	Dénuement	12	18	30
	Onanisme	22	»	22
	Maladie de la peau	4	»	4
	Coups, blessures	12	2	13
	Syphilis	4	»	4
	Hydrocéphale	3	8	11
	Epilepsie, convulsions	35	24	59
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	12	5	17
	Abus du vin et des liqueurs	25	8	33
Causes morales.	Amour et jalousie	20	68	88
	Chagrins	22	79	101
	Evénements politiques	10	4	14
	Ambition	15	11	26
	Orgueil	22	9	31
	Religion mal entendue	17	28	45
Causes inconnues		240	129	369
		724	545	1269

Ces 1,269 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 43 ; — rentiers, propriétaires, 62 ; — militaires, 29 ; — artistes, 6 ; — négociants, commerçants, 26 ; — marchands en détail, 16. — Total, 182.

Professions mécaniques : ouvriers en bois, 16 ; — en fer, 6 ; — en or et argent, 1 ; — en autres métaux, 1 ; — en filature et tissus, 124 ; — en bâtiments, 4 ; — en cuirs et peaux, 13 ; — en teinture, 2 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 14 ; — en objets d'habillement et de luxe, 49. — Total, 230.

Autres professions : Gens occupés aux travaux aratoires, 140 ; — gens de peine, 148 ; — domestiques, 59 ; — sans profession, 438 ; — professions inconnues, 72. — Total, 857.

MAISON DE SANTÉ DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police, comme atteintes du mal vénérien, sont conduites dans cette maison où elles sont traitées aux frais de la ville.

Directeur, M. Bonte.

Chirurgien, M. le docteur Latour.

Médecin, M. A. Brissez.

Dans les autres villes du département, les filles vénériennes sont traitées dans les hospices aux frais des communes de leur résidence.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

ASSURANCES MARITIMES.

DUNKERQUE.

Assureurs particuliers. — MM. Guérin et fils; — Chaveron-Wattel.

Assurances générales de Paris. — MM. Bonvarlet frères, agents.

L'Union des ports de Paris. — M. Pierre Debaecque.

Assurances contre les risques de la navigation intérieure.

Compagnie de Saint-Julien. — M. Claes-Leroy, directeur.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnies d'assurances mutuelles pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du roi près la compagnie, M. Danel.

Directeur, M. Desbonnets, à Lille.

Sous-directeurs, MM. Marronnier aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Lequeux, à Landrecies; — Neuillet, à Ferrière-la-Grande; — Vahn, avoué, à Douai; — Botteaux, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agents principaux de la compagnie, MM. Loncke et Maccartan,



à Lille ; — Aubert, à Dunkerque ; — Smagghe, à Hazebrouck ; — Déjardin, notaire, à Cambrai ; — Lesur, à Avesnes ; — Delecluse, à Landrecies ; — Rouëz, à Solre-le-Château ; — Pecqueriaux, à Trélon ; — Dennetière-Legrain, à Douai ; — Boca, avocat, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

Agents, MM. Piéters, à Dunkerque ; — Lebleu, à Hazebrouck ; —Mercier, à Lille ; — Delcroix, receveur municipal, à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Merlin-Guyot, à Landrecies ; — Eraux, notaire, au Quesnoy; — Panié, à Douai ; — Désir, à Valenciennes.

Compagnie Royale.

Agents généraux de la compagnie, MM. Delattre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — L. Decroix, à Lille ;— Lallier, négociant, à Cambrai ;— Meunier, Valéry, à Avesnes ; — Azambre, à Landrecies ; — Riquet, percepteur, au Quesnoy ; — Bever, notaire, à Solre-le-Château ; — Mehaux, géomètre, à Trélon ; — Dincq, à Douai ; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur, M. Montigny-Champon (O. ✻), à Lille.
Sous-directeurs, MM. Gallois fils, à Dunkerque ; — Degrendel, à Hazebrouck ; — Maronniez, à Cambrai ; — Bevenot, Charles, à Avesnes ; — Daix, à Douai ; — Mathon, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil.

Agents particuliers, MM. Debertrand, à Dunkerque ; — Dufresnoy, à Hazebrouck ; — Sriber, à Lille ; — Lazard, Simon, à Cambrai ; — Dineux, à Avesnes ; — Deschamps, idem ; Vautier, à Douai ; — Dorchies, à Valenciennes.

Compagnie de la France.

Agents généraux, MM. Plaideau aîné, à Dunkerque ;—Derenty, à Lille ;—Podevin, à Cambrai ;— Carniaux, à Avesnes ;—Madoulé-Fournier, à Landrecies ;— Crépeaux, à Douai ;—Jaussaud et Emile Lefebvre, à Valenciennes.

Compagnie du Réparateur.

Agents principaux, MM. Vallé, à Dunkerque ; — Itsweire, à Hazebrouck ; — Dollé-Sézille, à Lille ; — Guérin, à Valenciennes.

Compagnie de l'Alliance.

Agents, MM. Chamouland, à Dunkerque; — Marin, à Lille; — Gibon, à Cambrai; — Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai.

Compagnie de l'Urbaine.

Agents, MM. Bigorne père, à Dunkerque; — Vitse, à Hazebrouck; — Chéradame, à Lille; — De Pancy fils, à Cambrai; — Durazot, à Douai; — Vandeville-Plez, à Valenciennes.

Compagnie de l'Indemnité.

Agents généraux, MM. Baudin, à Dunkerque; — Noël, Max., à Lille; — Nève, à Cambrai; — Vadot, à Douai; — Delhaye, à Valenciennes.

Compagnie de la Sécurité.

Agents, MM. Dasembergue, à Dunkerque; — Defrenne, Bonami, à Lille; — Darleux, à Cambrai; — Thorez, à Douai; — Jacquemart, à Valenciennes.

Compagnie de la Providence.

Agents, MM. Flament, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck; — Cattelin, à Cambrai; — Ficquenet, à Trélon; — Parent, à Valenciennes.

Le Nord.

Directeur, M. Le Blond, Pierre, à Lille.
Agents, MM. Leclercq, à Dunkerque; — Bernast, à Hazebrouck; — Maine-Lemaire, à Cambrai; — Lavaudier, Aimé, à Trélon.

Compagnie de l'Immortelle.

Agent, M Bernard-Gruson, à Lille.

Compagnie du Dragon.

Agent, M. Derney, à Dunkerque.

Compagnie de l'Arc-en-ciel.

Agent, M. Martin, à Dunkerque.

ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE.

Compagnie d'assurances à primes pour le département, autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836

Conseil d'administration. — MM. Baudon, ✻, régent de la banque de France, receveur général du département de la Seine-

Inférieure, président honoraire. — A. Beaussier, ✻, propriétaire, président. — Ed. Defontaine, ✻, ex-président du tribunal de Lille, membre du conseil général du département. — Dubois, juge au tribunal civil de Lille. — Léopold de la Chaussée, propriétaire. — Tilloy, propriétaire et négociant.

Censeur, M. L. Defontaine, ✻, propriétaire, ancien notaire, membre du conseil général du département.

Directeur, M. Loncke-Maccartan.

Agents principaux de la compagnie, MM. Codron, à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck; — Maronnier, aîné, à Cambrai; — Bruyelle, idem; — Ringuet, notaire, à Avesnes; — Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai.

Compagnie de l'Iris.

Agents, MM. Lapérelle, à Dunkerque; — Chieux, à Hazebrouck.

Compagnie de la Cérès.

M. Doua-Labbé, directeur particulier, à Cambrai.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1842,

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT.						POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1842.
	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1842.	Produit par hectare en 1842.	Produit total de chaque espèce de grains en 1842.	
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment	113057	2 »	9,95	10,38	20,76	2347429	75,48
Méteil	14477	2 »	10,04	11,04	22,07	319550	74,67
Seigle	12047	2 »	9,56	9,57	19,15	230757	70,66
Orge	15877	2 »	16,22	14,97	29,94	475403	55,68
Sarrazin	120	1 »	20,65	22,87	22,87	2745	» »
Maïs et millet	»	» »	» »	» »	» »	»	» »
Avoine	45219	2 40	14,55	15,19	36,46	1648924	43,69
Légumes secs	30076	2 50	8,35	8,86	22,17	667005	» »
Autres menus grains	5879	2 25	8,87	9,47	21,32	125376	» »
TOTAUX	236752					5817189	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.......	2387655	10000	226114	20172	2643943
Méteil.......	271324	5000	28954	10500	315778
Seigle........	108529	5000	24094	30094	167717
Orge........	»	38600	31754	443171	513525
Sarrasin.....	»	2888	120	481	3489
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine......	»	1356800	108525	29895	1495220
Légumes secs.	130235	367685	75190	5374	578484
Autres menus grains......	»	221315	13227	»	234542
TOTAUX...	2897743	2007288	507978	539687	5952698

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1842 ayant donné un nombre d'hectolitres de.................... 5,817,189
Et les consommations étant de................ 5,952,698

Il en résulte un déficit de.......................... 135,509

Equivalant à peu près au quarante-troisième environ des produits.

Les chiffres consignés dans les tableaux qui précèdent constatent la supériorité de la récolte de 1842 sur celle de 1841, mais son infériorité, comparée à celles des années précédentes, les chaleurs et les sécheresses prolongées de l'été ont nui au développement des plantes, en précipitant la formation et la maturation des épis. Toutefois, si les produits laissent à désirer sous le rapport de la quantité, ce désavantage est en partie compensé par la qualité supérieure et le poids des grains; on remarque, en effet, que les froments de 1842 donnent en moyenne 75 kilog. 48 décag. par hectolitre, chiffre qu'ils ne dépassent guères même dans les meilleures années.

La récolte des avoines a été peu satisfaisante; elle a 400,000 hectolitres de moins qu'en 1841.

La quantité d'hectares ensemencés en grains en 1842 s'est élevée à 236,752; elle avait été de 240,645 en 1840. Cependant, la superficie livrée à la culture du froment est restée à peu près la même; la diminution a frappé sur les terres affectées aux grains d'espèces inférieures.

Comme on peut le voir par la comparaison ci-dessus, les blés de la dernière récolte présentent sur la consommation un déficit de 296,514 hectolitres. Celui de 1841, qui avait été beaucoup plus considérable, a été couvert par les envois des départements voisins et par les arrivages de la mer du Nord. Il en sera probablement de même de celui de 1842.

Les transports des grains se font par terre lorsque les produits sont conduits aux marchés les plus voisins; mais quand il s'agit d'exportation hors du territoire du département, ou quand le trajet à parcourir est d'une certaine longueur, on emploie les voies de la navigation.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1842, un nombre d'hectares de.................... 15,018

qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 169 hectolitres 56 litres, ce qui fait pour la totalité................................ 2,546,534

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.	1,627,947 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences............	150,180	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	117,718	
	2,686,846 ci..	2,686,846

Les produits de 1842 présentent conséquemment un déficit de.............................. 140,312

La récolte des pommes de terre a été beaucoup moins considérable qu'en 1841, mais la qualité de ce tubercule est généralement bonne.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes: froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; légumes

secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Cambrai, Dunkerque, Avesnes et Fresnes.

Le prix de la monte est fixé à 5 et 8 fr. dans la station d'Avesnes, et à 3 fr. dans les autres stations. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord quatre étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les arrondissements de Dunkerque et de Cambrai.

Chaque année des primes sont accordées par le gouvernement aux propriétaires des juments de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes sont de 200 à 400 fr. lorsque les juments réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres mesurés à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne sont conférées que lorsque la jument est suivie de son poulain de l'année, provenant d'un étalon de pur sang.

Des primes de 200 à 300 fr. sont aussi accordées aux juments indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière une taille d'un mètre cinquante deux centimètres, lorsque ces juments sont suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure, appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus sont accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

Des fonds sont en outre affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet dans sa dernière session une somme de 20,000 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A

la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal, vétérinaire, assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre; — M. Geerssen, adjoint.

——— d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck; — M. Salomé, vétérinaire adjoint, à Bailleul.

——— de Lille. — M. Legrand, vétérinaire adjoint, à Armentières.

——— de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai; — M. Seiller, vétérinaire adjoint, à Esnes.

——— d'Avesnes. — M. Delflache; — M. Cauderlier, vétérinaire adjoint, à Maroilles.

——— de Douai. — M. Jouggla.

——— de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes; — M. Mariage, vétérinaire adjoint, à Bouchain.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis longtemps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement, qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et des arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet ; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Cuel, président.
Hamerel-Picquart, vice-présid.t
Daudruy, trésorier.
Delaetre, secrétaire.

Société d'Hazebrouck.

MM.
Cappon, François, à Vieux-Berquin, président.
Cleenewerck, à Hazebrouck, vice-président.
Maerten, Liévin, à Strazeele, trésorier.
Claudorez, Dominique, à Hazebrouck.
Deschodt, Louis, vétérinaire, id.
Dequidt, Réginald, à S.te-Marie-Cappel.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Joye, Octave, à La Gorgue.
Senellart-Pannier, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Wallon-Cappel.
D'Hont, Angelus, à Rubrouck.
Bouillez-Verhaeghe, à Merville.
Tacquet-Dubreucq, idem.
Lefer, Laurent, à Blaringhem.
Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde, secrétaire.

Société de Bailleul.

MM.
Lothé-Vandewalle, conseiller d'arrondissement.
Cortyl, Benoît, idem.
Cortyl, Charles, prop. et cult.
Salomé, Henri, artiste vétérinaire.
Bieswal, Charles, propriétaire.
Colpaert-Vanlerberghe, propr.
Decoussemaecker-Benoît, prop. et cultivateur.
Decoussemaeker, Amédée, propriétaire.
Decoussemaecker, Maximilien, idem.
Stoppelgast, Louis, notaire.

Société d'Avesnes. — Membres associés ordinaires.

MM.
Dollez, ✻, médecin, à Landrecies, président.
Caverne, pharmac., à Avesnes, vice-président.
L. Mariscal, pharmacien, à Avesnes, secrétaire.
Pillot, Edm., avoué, à Avesnes, secrétaire-adjoint.

MM.
Delflache, vétérin., à Avesnes, trésorier.
Leloup, ✻, juge-de-paix, à Avesnes, bibliothécaire.
Colinet, secrét. de la mairie d'Avesnes, bibliothéc.-adj.
Havée, propriét., à Boulogne.
Georges, conseiller - général, juge-de-paix, à Avesnes.
Desquesnes-Gobled, géomètre, propriétaire, au Favril.
Grossier, pharmac., à Avesnes
Flament, filateur, à Fourmies.
Ravaux, Philippe, propriétaire, à Haut-Lieu.
Prangère, prop., à Avesnelles.
Deharme, prop., à Avesnelles.
Guillemin, Adolphe, propr., à Avesnes.
Bevenot, percept., à Etrœungt.
Aubry père, géomètre, nég., à Avesnes.
Maillet, banquier et cultiv., à Avesnes.

MM.
Sohier, fabr. de sucre, à Solre-le-Château.
Hazard, propr., à Moustiers.
Tordeux, Emile, filateur, à Avesnes.
Gossart, négoc. et maire, à Avesnes.
Bruno, Louis, cultivateur, à Sars-Poteries.
Becart, prop., à Lez-Fontaine.
Hennet, ex-contrôl. des contrib. directes, propriét., à Avesnes.
Azambre, pharmac, à Avesnes.
Passage, commiss.-pris., prop., à Avesnes.
Bevière, brasseur, à Etrœungt.
Gilles, propriét. et maire, à Fontaine-au-Bois.
Piérart-Ohry, propriétaire, à Avesnes.
Piérart, Ant., prop., à Aulnoye.
Cauderlier, vétérin., à Maroilles.
Mary, maire, à Berlaimont.

Membres associés correspondants.

MM.
Houzé, secrétaire de la mairie de Cambrai.
Hamont, vétérinaire, à Paris.
Aubry, Alfred, contrôleur des contrib. directes, au Mans.
Malingié, propr. et cultiv., à Pont-le-Vois (Loiret).
Cuel, ingén. en chef des ponts et chaussées, à Dunkerque.

MM.
Tordeux, Auguste, pharmacien, à Cambrai.
Guillemin, Jules, ingénieur des mines, à Ferin (Belgique).
Lecocq, Henri, profess. d'hist. naturelle, à Clermont (Puy-de-Dôme).
Lecocq, Félix, médecin-vétér., à.....

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur. — M. le Préfet.
Président. — M. le comte Du Maisniel, propriétaire.
Vice-président. — M. Auguste Descamps père.
Secrétaire-général. — M. Doyen, docteur en médecine.
Secrétaire-adjoint. — M. Lemoinier fils.
Archiviste. — M. Génin, ✠, O. ✱.
Trésorier. — M. Mahieu.

Conseil d'administration.

MM.
Dehau-Deleruyelle, propriét.
Delespaul aîné.
Delespaul-Descamps, idem.
De Mondésir, idem.
Descamps père.
Descamps, Alfred.
Descretons, propriétaire.
Desmazières, propriétaire, à Lambersart.
Dubus fils, négociant.
Dumaisniel (le c.te).
Duriez, propriétaire.
Fauchille, idem.
Fondeur, horticulteur.

MM.
Grodée, négociant.
Lecreux, Alfred, négociant.
Lecreux, Jules, idem.
Lecreux, Victor, propriétaire.
Lemoinier fils.
Mathieu, propriétaire.
Miellez, horticulteur.
Paillart fils.
Parent, propriétaire.
Pottier-Wattrelos.
Rameau, propriétaire.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Tripier-Jonglez, négociant.
Vanderhelle, propriétaire.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1841.

5 ÉTABLISSEMENTS DE 1.re CLASSE.

2 citernes aux engrais; — 1 extraction de sulfate d'ammoniaque des eaux provenant de la fabrication du gaz; — 1 atelier d'écarrissage; — 1 four à coke.

84 ÉTABLISSEMENTS DE 2.e CLASSE.

1 atelier de salaison de poissons; — 3 fabriques de tuiles et de poteries; — 4 tanneries; — 38 machines à vapeur à haute pression; — 6 fours à chaux permanents; — 2 distilleries d'eau-de-vie et mélasse; — 3 fabriques de chandelles; — 9 briqueteries permanentes; — 2 fonderies de fer au fourneau et à la Wilkenson; — 5 générateurs à haute pression; — 1 extraction du sulfate de soude formé dans les appareils des blanchisseries de chlore; — 1 extraction des corps gras contenus dans les eaux savonneuses des fabriques; — 2 fabriques de sucre indigène; — 1 fabrique de gaz hydrogène; — 1 corroyerie; — 2 fours à revivifier le charbon animal avec combustion du gaz; — 3 poteries.

124 ÉTABLISSEMENTS DE 3.e CLASSE.

4 brasseries; — 98 briqueteries temporaires; — 2 moulins à huile; — 1 fabrique de fécule de pommes de terre; — 14 fabriques de chicorée; — 1 blanchisserie de toiles; — 1 fabrique de savon; — 1 teinturerie; — 2 fonderies de cuivre au creuset.

En tout 213 établissements répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 3, — Hazebrouck, 14; — Lille, 55; — Cambrai, 18; — Avesnes, 22; — Douai; 10; — Valenciennes, 91.

Ce nombre diffère de 42 en moins avec celui des établissements autorisés en 1840.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1842.

1.o Le sieur Bernard, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 24 janvier 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement au brevet d'invention de quinze ans qui lui a été délivré le 7 mai 1840, pour des bois debout combinés avec le fer, la fonte, appareillés suivant les principes de la stéréotomie, liés entre eux par un ciment asphaltique.

2.o Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 4 mai 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement pour un calorifère reproducteur.

3.o Le sieur Morge, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 16 mars 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un gaz économique.

4.o Le sieur Ducret, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 12 avril 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un système d'éclairage au gaz extrait de la suie.

5.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 19 avril 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement au brevet d'invention et de perfectionnement de dix ans, qui lui a été délivré le 8 mars 1841, pour un calorifère reproducteur.

6.° Le sieur Warren, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 7 mai 1842, un brevet d'importation de quinze ans, pour certains perfectionnements apportés dans les machines servant à faire les vis.

7.° Le sieur Schmidt, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 7 mai 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un moulin à concasser et triturer le grain, à cilyndres polychours.

8.° Le sieur Le Barbier, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 7 mai 1842, un brevet d'invention de dix ans, pour un procédé propre à l'emploi de l'anthracite ou charbon maigre dans le chauffage des machines à vapeur de toutes espèces fixes et locomotives, et à activer la combustion de ce charbon dans les foyers servant à toute espèce d'industrie.

9.° Le sieur Lemesre, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 23 mai 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un système de supports et chapeaux applicables aux métiers à filer.

10.° Le sieur Meus, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 23 mai 1842, un brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans, pour des étoffes rentrées, plissées et refrognées au moyen du caout-chouc.

11.° Le sieur Meus, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 1.er juin 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement, pour des étoffes rentrées, plissées et refrognées au moyen du caout-chouc.

12.° Le sieur Wilson-Brown, demeurant à Glascow (Ecosse), auquel il a été délivré, le 19 juillet 1842, un brevet d'importation de quinze ans, pour des perfectionnements dans la teinture des étoffes, etc.

13.° Le sieur Schodet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 26 juillet 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement au brevet d'importation et de perfectionnement de dix ans, délivré le 10 décembre 1839, au sieur Chardon, dont il est cessionnaire, pour un perfectionnement dans la fabrication du coke par la carbonisation de la houille.

14.° Le sieur Rowley, demeurant à New-Yorck, auquel il a été délivré, le 26 juillet 1842, un brevet d'importation de dix ans, pour des machines propres à la fabrication des draps, des tapis, etc, en laine, poil, duvet, etc.

15.° Le sieur Chatterton, demeurant à Derby (Angleterre),

auquel il a été délivré, le 8 septembre 1842, un brevet d'importation de quinze ans, pour certains perfectionnements apportés aux roues à palettes.

16.° Le sieur Le Barbier, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 12 septembre 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement au brevet de dix ans qui lui a été délivré le 7 mai 1842, pour l'emploi du charbon maigre dans le chauffage des machines à vapeur de toute espèce.

17.° Le sieur Vernus, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 12 septembre 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour 1.° un calorifère ou foyer économique à l'usage domestique pour brûler le coke provenant de l'éclairage au gaz ou autres; 2.° pour une cheminée ouverte, à foyer mobile, perfectionné, à ventilateur et courants d'air, propre à brûler toutes espèces de charbon de terre et de coke.

18.° Le sieur Scrive-Labbe, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 12 septembre 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un perfectionnement apporté dans les métiers à filer le chanvre, le lin et les étoupes de lin.

19.° Le sieur Vanden Broeck, demeurant à Mons (Belgique), auquel il a été délivré, le 12 septembre 1842, un brevet d'importation de cinq ans, pour un procédé servant à ôter aux produits saccharifères de la betterave leur goût et leur odeur *sui generis*.

20.° Le sieur Scrive-Labbe, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 24 septembre 1842, un brevet d'addition au brevet d'invention de cinq ans, qui lui a été délivré, le 12 septembre 1842, pour un perfectionnement apporté dans les métiers à filer le chanvre, le lin et les étoupes de lin.

21.° Le sieur Derone, demeurant à Bruxelles (Belgique), auquel il a été délivré, le 24 septembre 1842, un brevet d'importation de cinq ans, pour un système de soles de foyers à courants forcés, remplaçant la grille.

22.° Le sieur Meus, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 30 septembre 1842, un brevet d'addition et de perfectionnement au brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans, qui lui a été délivré, le 23 mai 1842, pour des étoffes rentrées, plissées et refrognées au moyen du caout-chouc.

23.° Le sieur Bomme, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 5 octobre 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un appareil gazifère applicable à l'éclairage et au chauffage des appartements.

24.° Les sieurs Legavrian, Dequoy et Comp.e, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 5 octobre 1842, un brevet d'addition pour des modifications dans la construction des machines à vapeur.

25.° Le sieur Smith, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 7 octobre 1842, un brevet d'importation de cinq ans, pour des perfectionnements apportés à la manière d'élever, de comprimer et de refouler l'eau et autres liquides.

26.° Le sieur Deregnaucourt, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 7 octobre 1842, un brevet d'invention et de perfectionnement de cinq ans, pour une machine à retordre qu'il appelle de *Deregnaucourt.*

27.° Le sieur Screpel-Louage, demeurant à Wattrelos, auquel il a été délivré, le 15 octobre 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé de teinture du fil et du coton, en bleu solide de diverses nuances et sans indigo, etc.

28.° Le sieur Puissant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 15 octobre 1842, un brevet d'importation de dix ans, pour un appareil destiné à utiliser les vapeurs perdues dans les machines à haute et moyenne pression.

29.° Le sieur Garnier, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 31 octobre 1842, un brevet d'invention de cinq ans, pour un système de cylindres et de plaques à dents applicable aux moulins à moudre les grains.

30.° Le sieur Rome, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 31 octobre 1842, un brevet d'importation de dix ans, pour des perfectionnements apportés aux machines pour couper, percer et comprimer les métaux.

31.° Le sieur Jouve, demeurant à Bruxelles, auquel il a été délivré, le 9 novembre 1842, un brevet pour un métier tricoteur multiple.

32.° Le sieur Schodet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 2 décembre 1842, un brevet pour un perfectionnement dans la fabrication du coke par la carbonisation de la houille.

33.° Le sieur Schodet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 décembre 1842, un brevet pour un foyer sans grille, à barreaux creux, mobile, attiseur et températeur.

34.° Le sieur Wyttenbach, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 14 décembre 1842, un brevet pour un dévidoir mécanique.

35.° Le sieur Kerkove, demeurant à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 28 décembre 1842, un brevet d'invention et de perfectionnement de cinq ans, pour le chauffage des peignes à deux appareils.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a, dans le département du Nord, trois chambres de com-

merce : l'une à Lille, l'autre à Dunkerque, et la troisième à Valenciennes, pour les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président ; — Delesalle-Desmedt, ✻, vice-président ; — Kuhlmann, ✻ ; — Ch. Verley ; — Grodée ; — Fever-Debully ; — Mimerel ; — Charvet-Barrois ; — Tilloy-Casteleyn ; — Th. Rouzé ; — Th. Barrois ; — Saint-Leger ; — J. Lefebvre ; — Marracci ; — Scrive-Bigo ; — Bernard, Henri.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Dessurne, président ; — Aubert ; — Bonvarlet aîné ; — Auguste Dupouy ; — Mailhos ; — Hippolyte Bourdon ; — Petyt, Auguste ; — Monier, Louis ; — Morel, Benjamin.

Secrétaire de la chambre, M. Fontemoing.

VALENCIENNES.

MM. Hamoir, Edmond, président ; — Gellé, Ch., vice-président ; — Hamoir, Amédée ; — Renard, à Fresnes ; — Nicolle-Carpentier ; — Direz aîné ; — Leclercq-Sézille ; — Canonne, Théodore ; — Crapez aîné, à Bavay.

Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix ; voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Delahaye, maire, président ; — Wattinne, Louis ; — Mazurel, Carlos ; — Desurmont, Henri ; — Leloir ; — Nollet-Frys.

ROUBAIX.

MM. Bossut, maire, président ; — Lefebvre-Horrent ; — Al. Dujardin ; — Louis Screpel ; — A. Mimerel, ✻ ; — Vernier-Delaoutre ; — Requillart-Screpel.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régents. — MM. Desmazières, président; — Rouzé-Mathon, Th., secrétaire; — L. Brame; — A. Charvet; — Cuvelier-Brame; — Huet-Colombier; — J. Marracci; — H. Bernard; — Sauvaige-Fretin.

Censeurs. — MM. A. Bernard; — Charvet-Barrois; — Champon-Dubois.

Directeur. M. Ch. Verley.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Cailliez, syndic; — Salomez, 1.er adjoint; — Sergent, 2.e adjoint; — Vital; — Gauwin fils; — Blomme fils; — Sapelier; — Plaideau, Numa; — Leroy; — Debaecker; — Herrewyn fils; — Vandercolme.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du roi, du 4 mars 1830, a fixé à dix le nombre des agents de change, à Lille.

MM. Ducas, syndic; — Durieux, adjoint; — Jacquart; — Demoustier; — Verbiest fils; — Duquesnoy; — Dupuis; — N....; — N....; — N....

Il y a en outre dix courtiers de commerce :

MM. Guilbert; — L. Roland; — Coquelle; — Détrez; — Cocural-Dorcy; — Degeuser; — Salembier; — Holley; — Colle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet; — Barré-Bris; — N ...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

DELERUE.

Jean-Baptiste-François-Joseph Delerue, notaire, adjoint au maire de Lille, né en cette ville, y est décédé le 31 juillet 1842.

Fils d'un notaire dont la ville conserve encore le souvenir, M. Jean-Baptiste Delerue fut, dès son jeune âge, destiné à la carrière du notariat. Les brillantes études qu'il fit à l'école centrale du département du Nord, les couronnes qu'il y remporta en 1801 et 1802, dans les classes supérieures et dans les cours de législation, annoncèrent en lui les hautes dispositions de la nature et une grande aptitude au travail.

Cependant, à l'époque des guerres de la révolution, il dut payer son tribut à la patrie, et il servit pendant plusieurs années dans l'arme de l'artillerie.

De retour dans ses foyers, en 1811, il succéda à son père, en qualité de notaire, et alors commença pour lui cette carrière dans laquelle il se distingua, pendant trente années, par son savoir, et plus encore par une exacte probité, par un rare désintéressement et par toutes les vertus dont la pratique élève en quelque sorte cette profession au rang d'une honorable magistrature.

A un esprit solide et réfléchi, M. Delerue joignait les sentiments de délicatesse les plus élevés. Dans tous les actes de sa vie privée et de ses fonctions notariales, on vit briller l'aménité de son caractère, de ses mœurs, et son esprit de conciliation. Toutes ces qualités si précieuses et si rares, en le plaçant au premier rang parmi les notaires de l'arrondissement de Lille, lui conquirent la confiance générale de ses concitoyens et l'affection de ses collègues; et bientôt leur suffrage unanime l'appela aux honorables fonctions de membre de la chambre de discipline, qu'il a constamment présidée pendant les dernières années de sa vie.

L'estime et la considération dont jouissait M. Delerue le firent appeler aux fonctions municipales. Dans sa trop courte carrière publique, l'élu de la cité apporta aux affaires de la ville une sollicitude constante et un zèle infatigable joints à un jugement droit et sûr qui rendait son concours très-précieux à l'administration.

Mais les études approfondies de son exercice, les longues veilles de sa profession altérèrent sa santé, et son heure fatale fut mar-

quée. Si, à la fin de sa vie, il eut l'insigne honneur de cueillir des palmes civiques, il est à déplorer que le généreux dévoûment qui lui fit accepter des fonctions administratives ait, en agrandissant le cercle de ses occupations, contribué à hâter le moment si funeste à sa famille, à ses amis, à la cité et au notariat.

DUBURQUE.

M. Jacques-Ignace Duburque, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil de préfecture du département, est décédé à Lille le 4 juillet 1842, à l'âge de 71 ans.

La carrière de M. Duburque fut vouée tout entière à l'administration.

Il terminait ses études à l'époque terrible où la révolution venait de rompre avec le passé. Sur cette table rase tout était à reconstruire; on pouvait craindre que les ouvriers ne manquassent à l'œuvre; mais, par l'effet d'une loi providentielle, surgirent de toutes parts les hommes nécessaires au pays dans la crise qu'il subissait, guerriers pour ses armées, administrateurs pour ses conseils.

M. Duburque, né dans les environs de Douai, apporta au service du pays, dans l'administration centrale, des talents rares à cette époque où l'instruction était presque exclusivement dévolue aux classes élevées de la société.

Doué d'un sens droit, d'un grand esprit d'ordre, d'une rare aptitude pour les affaires, M. Duburque était chef du bureau des domaines lors de la création des préfectures, et il suivit à Lille, devenu chef-lieu, l'importante administration qui s'y établit en l'an XIII.

Il était alors chef de division des finances. On comprendra aisément combien cette école pratique des bureaux qui, aujourd'hui encore, nous fournit des hommes si éminents, dut perfectionner son éducation administrative, si heureusement commencée. Et quand plus tard il fut appelé au conseil de préfecture, il se fit remarquer de ses collègues par la sûreté de son jugement et par la facilité avec laquelle il savait résoudre les questions les plus ardues; c'est que M. Duburque, affligé d'une vue assez faible, avait dû exercer sa précieuse mémoire, et cette riche trésorière lui rappelait à l'occasion ces grands principes de la bonne école, ces saines traditions dont il avait gardé le dépôt.

Mais ce qui rendait surtout M. Duburque recommandable, c'était l'extrême aménité de ses mœurs, sa politesse exquise. Il conservait avec tout le monde cette urbanité de formes qui pénètre aujourd'hui de plus en plus dans nos mœurs bureaucratiques, et

qui, loin de nuire à l'administrateur, ajoute à son mérite et surtout fait aimer l'autorité, en rendant plus agréables les rapports de ses représentants avec le public.

Aussi, comptait-il de nombreux amis dans tout le département.

On ne s'étonnera pas que, dans cette position qu'il devait à ses talents et à son caractère, attaché qu'il était par les habitudes de toute sa vie à une administration qu'il avait vue naître, à l'organisation de laquelle il avait lui-même puissamment aidé par ses travaux, on ne s'étonnera pas qu'il ait aimé cette administration d'un amour de père, qu'il ait fait de l'accomplissement de ses devoirs publics son occupation la plus chère, son plaisir le plus vif.... Son dévouement n'avait rien de servile.

Fonctionnaire de la république et de l'empire, M. Dububque aimait à voir le pouvoir fort et respecté, dans l'intérêt même du pays, et il le servait avec le zèle qu'un honnête homme doit à l'autorité qui met en lui sa confiance, mais il ne se croyait pas obligé de lui faire le sacrifice de ses opinions. La restauration ne s'y méprit point; dans l'un de ses mauvais jours, elle destitua le fonctionnaire resté fidèle aux principes que la révolution de 89 avait fait triompher.

La révolution de juillet vint le rétablir sur son siège que désormais, sous un gouvernement plus sage, la mort seule pouvait lui enlever.

Et la mort est venue le frapper *en séance* pour ainsi dire; il n'avait pas encore terminé la tournée de révision dans laquelle il avait pu revoir tous ses amis du département, comme pour leur serrer une dernière fois la main.

Regrettons M. Dububque pour le pays qui pouvait attendre encore d'utiles services de sa verte vieillesse! Regrettons-le pour ses parents, pour ses amis; mais ne nous hâtons pas trop de le plaindre. Réservons notre compassion pour l'homme que la mort brise jeune et incomplet; mais dans ce siècle de rudes labeurs où *les morts vont si vite*, où le corps et l'esprit s'usent dans d'incessants travaux, nous demandons si le septuagénaire à qui il a été donné, par un rare privilège, de mourir dans les lieux où il a vécu honoré, non loin du toit paternel, qui, après cinquante années de fonctions, descend tout d'une pièce dans la tombe, sans avoir subi aucune de ces atteintes partielles qui nous montrent trop souvent le doigt de la mort sur un corps vivant, nous demandons si celui-là n'obtient pas une fin plus digne d'envie que de pitié, surtout si, comme M. Dububque, il peut laisser après lui un nom irréprochable, des travaux utiles et le souvenir d'une vie longue, pleine et tout entière consacrée au pays.

LAFUITE.

François-Joseph Lafuite, né à Lille, le 17 février 1775, est décédé en la même ville, le 4 octobre 1842.

Reçu élève sous-lieutenant à l'école du génie, le 17 septembre 1793, il s'éleva par son mérite, d'accord avec les besoins impérieux du service à cette terrible époque, en moins de deux ans au grade de capitaine. Il était alors employé dans la place de Lille, d'où il passa à Courtrai, puis à Valenciennes, puis à l'armée de l'Helvétie, où il servit très-activement depuis le 15 avril 1799 jusqu'au 1.er mars 1800. Il assista à cette fameuse bataille de Zurich qui couvrit de gloire le général Masséna et dispersa l'armée russe au moment où elle allait envahir la Franche-Comté. M. Lafuite prit une belle part à ce grand fait d'armes : ce fut lui qui dirigea la construction du pont de bateaux jeté sur la Limath, à l'anse de Diettickon, avec tant d'intelligence et d'impétuosité qu'il fallut à peine deux heures pour faire passer toute l'armée française d'une rive à l'autre de la Limath et la mettre ainsi en mesure d'entrer presque immédiatement dans Zurich, où, entr'autres désastres, l'on eut à déplorer une blessure qui coûta la vie au célèbre Lavater. Des combinaisons de service rappelèrent dans le nord le capitaine Lafuite; il fut attaché tour-à-tour aux places de Cambrai, de Bouchain et du Quesnoy.

On s'occupait alors de la réorganisation de l'instruction publique. Chaque ville essayait de faire revivre ces antiques établissements, qui, durant tant de siècles, avaient préparé la jeunesse aux charges publiques et aux devoirs de la vie privée. La ville de Valenciennes, qui, sous le rapport des institutions utiles, ne reste jamais en arrière, fut une des premières à réorganiser son collége. Lafuite y était connu comme un ami de l'enfance, un partisan éclairé des bonnes études; on songea à lui pour la direction du nouveau collége; l'excellent homme prêta l'oreille à ces propositions, il crut qu'il y avait là du bien à faire; ce fut assez pour le déterminer, et sans demander de garanties, sans calculer les chances fort douteuses de la nouvelle carrière qu'on lui offrait, il donna sa démission et vint se mettre à la tête du collége reconstitué. Tout alla d'abord au mieux : les élèves abondaient. Les familles, privées pendant dix ans du bienfait de l'éducation publique, rendaient hommage à la science et surtout au caractère paternel du jeune principal. Arriva l'époque de la distribution des prix, et il fallut, selon l'usage, prononcer un discours. La matière était vaste; on ne pouvait guère se dispenser de rappeler en pareille circonstance le coup funeste récemment porté à l'instruction et aux mœurs. Il

paraît que Lafuite, malgré la modération de sa parole et la sagesse de sa pensée, blessa des susceptibilités. Quelqu'un trouva dans le discours une phrase, un mot qui lui semblait applicable. Après la séance, il apostropha durement l'orateur et lui fit de sinistres menaces; notre ex-officier du génie répliqua avec énergie et dignité, mais il comprit dès-lors que sa situation était fort précaire, puisqu'elle le mettait à la merci de pareils hommes. On le regrettait dans le corps du génie; il n'eut qu'un mot à dire pour y rentrer, et ce fut même à Valenciennes qu'il reprit le service de son grade avec les attributions de chef du génie au Quesnoy. Il fut, en septembre 1806, appelé à Givet, où il demeura jusqu'au 15 janvier 1810 et où il remplit pendant onze mois les fonctions de directeur des fortifications avec le titre de sous-directeur; puis il passa à Condé, où il fut chargé du service simultané de cette place et de celle de Valenciennes jusqu'en octobre 1811. Il avait en cette qualité la direction du canal de la Hayne aux abords de Condé, et l'on eut à se louer beaucoup de sa coopération à ce mémorable travail de navigation intérieure.

Durant les dernières années de l'Empire, c'est-à-dire du mois d'octobre 1811 jusqu'en 1814, nous le voyons tour-à-tour au Helder, à Condé, puis encore au Helder, et c'est dans ce dernier poste que la Restauration le trouva.

Les évènements de cette époque, loin de nuire à l'avancement de M. Lafuite, lui furent au contraire favorables. Au 11 mai 1814 il fut nommé chef du génie à Valenciennes et reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. Lors de la révolution du 20 mars 1815, malgré ses affections, il resta à son poste, tout en se résignant d'avance à une destitution qui, du reste, ne l'atteignit pas. L'occasion de mettre à profit son zèle actif et son expérience se présenta bientôt. La place de Valenciennes fut déclarée en état de siége le 4 mai 1815 et bloquée le 29 juin. Dans cette circonstance comme dans toutes les autres, M. Lafuite sut faire son devoir avec loyauté : Valenciennes fut remise au roi Louis XVIII le 19 juillet.

C'est à Lille que devait prendre fin sa carrière militaire. Il y fut envoyé le 16 janvier 1816, avec le titre de chevalier de St.-Louis. Là encore il se concilia tout-à-la-fois l'estime de ses chefs et le respect affectueux de ses subalternes; il fut promu en 1821 au grade de chef de bataillon, et lorsqu'il prit sa retraite, en 1822, le gouvernement rendit à son caractère sage et intègre un hommage bien mérité en lui confiant les fonctions de juge de paix, magistrature paternelle, conciliatrice, pour laquelle il semblait être né.

Rendu à la vie civile, M. Lafuite sentit se réveiller en lui, plus vifs que jamais, les goûts littéraires et l'amour des livres. Ce noble

penchant, la seule passion qu'il ait connue après celle de soulager le malheur, se développa tellement que, pour la satisfaire, il renonça en 1829 à sa place de juge de paix et accepta celle de bibliothécaire de la ville, devenue vacante par le décès de M. de Gillaboz.

Certes, on ne pouvait faire un meilleur choix. L'ex-juge de paix s'était préparé de longue main à ces fonctions délicates dont on ne se fait pas dans le monde une idée assez juste. Possesseur lui-même d'une belle collection de livres qu'il avait faite, défaite et refaite à plusieurs reprises, suivant les vicissitudes de sa modique fortune, il avait, sinon approfondi, du moins étudié avec amour cette science ardue de la bibliographie qui compte à peine cinq ou six adeptes véritables dans notre populeux département du Nord. Homme de science, mais surtout homme de conscience, il entra, si on peut le dire, avec une joie toute craintive et tremblante, dans le sanctuaire que la confiance de l'autorité venait de lui ouvrir. Ses connaissances acquises, sa longue familiarité avec les livres, ne le rassurèrent point; il se mit à étudier sur nouveaux frais ces ouvrages que l'on peut appeler les classiques de la bibliographie: Debure, Fournier, Cailleau, Brunet, Peignot, furent, nous ne disons pas sa lecture favorite, mais sa lecture habituelle, son étude de tous les jours. Ces guides de la science étaient sans cesse ouverts sur sa table ou amoncelés autour de lui dans son cabinet. M. Lafuite, en un mot, ne négligea ni veilles ni labeurs pour se mettre à la hauteur de ses fonctions et en remplir dignement les devoirs; aussi fut-il bon bibliothécaire comme il avait été bon juge de paix, bon officier du génie.

En le suivant avec rapidité dans les diverses phases de sa vie sociale, nous n'avons guère pu nous arrêter sur ces qualités intimes, ces modestes vertus, qui font à notre avis son plus beau titre de gloire ou mieux son droit légitime à nos regrets et à nos hommages.

M. Lafuite était bon, non pas de cette bonté inerte et passive qui consiste à ne faire ni mal ni bien, mais de cette bonté intelligente, empressée, cordiale, que le christianisme a sanctifiée sous le nom de charité. Il faut l'avoir vu de près pour savoir tout ce qu'il y avait de dévouement et d'affection dans cette belle ame. Père de famille, dénué de fortune, quelquefois aux prises lui-même avec la dure nécessité, il trouva moyen, à toutes les époques de sa vie, de porter secours au malheur. Une de ses œuvres privilégiées, c'était de découvrir parmi les familles pauvres un enfant qui donnait d'heureuses espérances et de pourvoir à son éducation. Nous pourrions citer ici, entr'autres sujets qu'il a formés, des hommes qui se sont fait un état honorable, une position distinguée.

Habile à faire le bien, il ne l'était pas moins à réparer le mal. Lors de son arrivée au Helder, il y trouva plusieurs bataillons de prisonniers espagnols qui, par les dilapidations d'employés concessionnaires, manquaient de pain, de lits, de vêtements. Il découvrit sur-le-champ les abus, dénonça sans pitié les coupables et obtint bien vite une éclatante réparation. En 1815, durant le blocus de Valenciennes, un éclusier avait, par une simple inadvertance de sa femme, laissé introduire une lettre qui semblait compromettre la défense de la place; le général Rey, jugeant le cas avec toute l'inflexibilité des lois militaires, avait requis la peine capitale contre trois membres de cette famille. Une telle rigueur, motivée sur de simples apparences, excita un immense intérêt dans l'ame de M. Lafuite; il plaida la cause du pauvre éclusier, pria, conjura, offrit pour garant sa parole d'officier, son honneur personnel. Le commandant supérieur lui opposait une résistance impassible. Enfin l'excellent capitaine, pour dernier argument, détacha son épée et la remit au général, en déclarant qu'il déclinait ainsi toute participation à cet arrêt funeste et injuste. M. Rey ne résista pas à cet acte de conviction si solennellement exprimé; il serra la main au bon et loyal officier, déchira en sa présence la sentence fatale, et une famille honnête fut sauvée.

Confiante dans ses lumières et son intégrité, l'autorité le chargeait souvent d'expertises en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Un jour, après une opération de ce genre, que l'accomplissement des formalités légales rendait irrévocable, il lui vint des scrupules : il crut s'être trompé gravement au préjudice de la partie expropriée. Il n'avait point par devers lui de quoi réparer cette erreur ; n'importe, il trouva des fonds chez un notaire, les remit à qui de droit et sa conscience fut apaisée.

A ce peu de faits détachés dans une existence si bien remplie, nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres encore, si l'humble chrétien dont nous parlons n'avait toujours pris à tâche de les dérober aux regards publics, ou du moins d'en atténuer l'éclat, d'en effacer la signification. Soit que cette aversion pour le bruit et la renommée fût chez lui un sentiment naturel et primitif, soit qu'elle fût le triste résultat de l'expérience et des mécomptes d'un cœur généreux, toujours est-il vrai qu'elle formait le trait saillant de son caractère; il semblait avoir pris pour devise : *Bene vixit qui bene latuit.* Et certes, ce n'était chez lui ni misanthropie, ni dépit d'amour-propre froissé.

M. Lafuite était profondément religieux ; ses croyances catholiques avaient résisté à toutes les épreuves. Catholique de cœur, il le fut aussi d'esprit et de conviction. La religion, cet unique nécessaire de l'homme, avait été l'objet spécial de ses méditations ; il en

avait fait une étude sérieuse. Les ouvrages qu'il a mis au jour et dont nous donnons ci-après la liste, présentent le résumé heureux de ses doctrines, le tableau le plus vrai de sa belle ame.

Elémens d'arithmétique, ouvrage propre à servir d'introduction aux traités d'algèbre et de géométrie ; in-8.° de 241 pages. Paris, an XI.

Epoques de l'histoire universelle ; in-12. Lille, Lefort, 1817.

Histoire de Fénélon ; 3.° édition, in-12. Lille, Lefort, 1836. La première édition est de 1822.

Histoire de Bossuet ; 2.° édition, in-12. Lille, Lefort, 1836. La première édition est de 1826.

De l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; fort in-18. Lille, Lefort, 1830.

Variétés instructives et morales ; in-18. Lille, Lefort, 1831.

La Foi, l'Espérance et la Charité ; in-12. Lille, Lefort, 1834.

Histoire de Marie-Antoinette, suivie d'un Précis de la vie de madame Elisabeth ; in-12. Lille, Lefort, 1842. Ce dernier ouvrage était encore sous presse quand M. LAFUITE mourut.

Voilà ce qu'a publié M. LAFUITE ; mais ce n'est pas tout ce qu'il a écrit. Dans sa jeunesse, il avait fait une traduction complète de Virgile et de Juvénal. Plus tard, il livra aux flammes ces essais qui ne satisfaisaient ni sa conscience d'homme de lettres, ni ses scrupules de chrétien.

Quelques-unes de ses œuvres auxquelles il tenait davantage se sont égarées dans les divers déplacements de sa vie errante. Ce sont : 1.° Un *Mémoire sur l'origine, les progrès et l'état actuel de l'architecture militaire* (1801) ; 2.° un *Traité d'algèbre et de géométrie analytique ;* 3.° un *Vocabulaire français.*

M. LAFUITE, toujours fidèle à ses principes, publia chacun de ses ouvrages sous le voile de l'anonyme. Il y attachait lui-même trop peu d'importance pour s'en faire un titre quelconque ; mais ne voulant pas en décliner la responsabilité, il les scellait, pour ainsi dire, de ses lettres initiales, tantôt F. J. L., tantôt L. B.

Dans nos temps malheureux, où tant d'écrivains beaucoup plus illustres ont trébuché, où les plumes les plus habiles ont souvent écrit le pour et le contre, enseigné la vérité et l'erreur, félicitons cet homme honnête et modeste de n'avoir jamais eu à désavouer une seule de ses doctrines, à rougir d'un seul de ses écrits.

MARTEAU.

Louis-Augustin-Eloi-Joseph MARTEAU, décédé le 30 décembre

1842, secrétaire en chef de la mairie de Lille, naquit à St.-Pol (Pas-de-Calais), le 28 mai 1784. Son père, juge au tribunal de St.-Omer, le destinait à la magistrature, mais la mort, qui le surprit trop tôt pour l'avenir de sa famille, ne lui permit pas d'accomplir ce dessein. Resté orphelin, sans fortune, à l'âge de quinze ans, le jeune MARTEAU, dont l'éducation était à peine ébauchée, se plaça sous la protection de son oncle, M. Delecroix, ancien avocat au parlement de Douai et professeur de droit, homme de mérite qui devint, en l'an VI, secrétaire-général du ministère de la justice. Ce magistrat, qui, pendant les années 3.e et suivantes de la république, avait concouru, comme substitut de l'agent national près l'administration centrale de Bruxelles, à l'organisation des huit départements de la Belgique, plaça son jeune parent à Aix-la-Chapelle, dans les bureaux de l'administrotion départementale de la Roër. MARTEAU y resta deux ans; mais isolé, loin des amis de sa famille, il éprouva le besoin de revoir son pays; il revint à Douai et y obtint un emploi près de l'administration centrale du Nord. Ce fut à cette époque que, pendant les loisirs que lui laissaient les heures de travail, il continua et perfectionna son instruction commencée. Qui pourrait dire avec quelle ardeur il se livra à cette courageuse entreprise ? Les moyens de s'instruire n'étaient pas, alors, aussi faciles qu'ils le sont aujourd'hui. Souvent sans maîtres, sans autre guide que son intelligence, il dut faire d'incroyables efforts pour accomplir la tâche qu'il s'était imposée; c'est pourtant ainsi qu'il parvint à acquérir cette profonde connaissance des langues anciennes et cette science des mathématiques qui contribuèrent à former, en lui, une facilité de travail et une rectitude de jugement qui le distinguèrent, plus tard, d'une manière si éminente.

Quelque temps après, M. MARTEAU, devenu recommandable par ses succès classiques, fut promu à un emploi de régent au collège d'Hazebrouck. Là, tout en exerçant le professorat qui lui était confié, il se livra avec assiduité à l'étude du droit. Il revêtit la robe d'avocat. Mais il quitta bientôt ce double ministère, et rentra dans l'administration départementale, où il ne tarda pas à devenir sous-chef, puis chef du bureau des travaux publics.

C'est en 1824 qu'il obtint la place de secrétaire en chef de la mairie de Lille. Dans cette nouvelle carrière, il apporta, avec les trésors de son instruction, les connaissances pratiques qu'il avait acquises dans les bureaux administratifs. La tâche était rude; une ville aussi grande, aussi populeuse que celle de Lille, a des affaires nombreuses et souvent d'une importance majeure; il fallait pourvoir à toutes; M. MARTEAU n'y faillit point; il se dévoua tout entier aux intérêts de la cité, à un labeur sans relâche, aux veilles de tous

les jours; il fit preuve constamment, dans l'exercice de ses fonctions et dans la discussion des matières ardues et difficiles qu'il était appelé à traiter, d'une justesse d'appréciation et d'une capacité supérieures, encore relevées par une modestie et une probité des plus rares.

Mais cette activité incessante lui fut fatale. Sa constitution, ruinée par l'excès du travail, était depuis plusieurs années gravement altérée, lorsqu'il fut subitement atteint d'une maladie qui s'annonça, dès son début, sous de sinistres présages et qui, bientôt, se compliqua d'une congestion cérébrale à laquelle il succomba. Il n'était âgé que de 58 ans!

Sa mort a produit une vive et pénible sensation dans toute la ville; c'est que chacun a senti l'étendue de la perte que faisaient et l'administration municipale, et les habitants accoutumés de trouver en lui un intermédiaire plein d'obligeance et d'aménité, lorsqu'ils avaient quelques affaires à traiter avec les chefs de la commune.

Sa dépouille mortelle a été accompagnée au champ du repos par la municipalité tout entière, par l'élite de la population et par ses nombreux amis, jaloux de rendre un dernier hommage à ses talents administratifs et à ses vertus privées.

DE PRÉSEAU.

Marie-Louis-François-Marguerite De Préseau d'Hujemont était fils unique de Jacques-Marguerite De Préseau, chevalier, seigneur de Dompierre et d'Hujemont, prévôt général de la maréchaussée du Hainaut, du Cambrésis et des pays d'entre Sambre et Meuse et d'outre-Meuse; et de dame Marie-Catherine-Angélique De Colnet du Houis. Il naquit à Dompierre, le 14 novembre 1770, et fut élevé à Saint-Germain-en-Laye, par sa tante, Jeanne De Préseau, dame d'Orsinval, près du Quesnoy, épouse de M. Anne-Louis-Joseph Racellin, écuyer, grand-maître des eaux et forêts, qui habitaient l'un des appartements du château royal. Destiné à suivre la carrière militaire, De Préseau fut placé à l'école de Brienne; il en sortit fort jeune pour entrer dans le régiment de dragons d'Orléans, où, en 1777, il était sous-lieutenant de remplacement. Peu de temps après, il fut nommé à la grande vénerie de France, écuyer de madame Elisabeth, sœur du roi Louis XVI. Il était capitaine dans le même régiment quand la révolution éclata. Généralement aimé et estimé à cause de son aménité et de ses bonnes manières, il fut un des derniers officiers du corps que les soldats forcèrent d'abandonner leur poste. Alors,

ne trouvant plus de sécurité sur le sol natal, il se vit forcé d'émigrer, et prit du service dans le régiment des dragons russes de l'armée dite *des princes*, qu'il quitta au bout de quelques années. En 1796, se trouvant à Boetcholt, petite ville de Prusse, et réduit à faire usage, pour vivre, de tous ses talents, il enseigna à la fois la langue française et l'escrime ; plus tard, il se livra au commerce qu'il continua jusques vers 1800, époque où il rentra en France, après avoir épousé madame Aldegonde, baronne de Voorst. A la mort de son père, arrivée le 28 messidor an VIII, sa fortune se trouvait quelque peu compromise ; ses biens étaient en quelque sorte dans l'abandon. De retour, et fixé au château d'Hujemont, M. De Préseau s'attacha avec une active persévérance à rétablir ses affaires de famille et à améliorer ses propriétés négligées. Il fit surtout de nombreuses plantations d'arbres fruitiers et de haute futaie, qui font aujourd'hui l'admiration publique. Regardé à juste titre comme l'un des principaux agronomes de la contrée, il fut nommé membre correspondant de la société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, et membre de la société d'agriculture de l'arrondissement.

Dans toutes les positions où il se trouva, il se fit toujours remarquer autant par son zèle pour le bien public que par sa probité et son désintéressement. Après avoir servi son pays comme membre du conseil d'arrondissement et du conseil général, il fut élu député du département du Nord, en 1823. Il s'acquitta de cette haute mission en homme de conscience et, chose rare, il mérita la reconnaissance unanime de ses commettants, qui, à l'expiration de son mandat, tentèrent, sans succès, de le déterminer à accepter une nouvelle candidature.

M. De Préseau mourut en son château d'Hujemont, le 12 juin 1842, généralement regretté et emportant la réputation méritée d'homme de bien. Dernier rejeton mâle des De Préseau d'Hujemont, en lui s'éteignit cette branche. Il ne laissa que deux filles, dont l'aînée, alliée à la famille de Colnet, succomba à la fleur de l'âge, et l'autre, mariée à M. d'Erp, habite actuellement la demeure paternelle.

STATISTIQUE MORALE.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1842, à la délivrance de vingt-une médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 1,110 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à quatre-vingt-deux individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1842, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés à 160,237 fr. 23 cent.

Pour les hospices, à	600	»
Pour les bureaux de bienfaisance, à	97,684	23
Répartis entre 15 communes, dont 5 de l'arrondissement de Lille; — 6 de Dunkerque; — 1 d'Hazebrouck; — 1 d'Avesnes; — 1 de Cambrai, et 1 de Douai.		
Pour les fabriques d'églises, à	61,953	»
TOTAL	160,237	23

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1842.

34 fraudeurs de tabac; — 151 vagabonds, mendiants, gens sans aveu; — 188 individus à défaut de papiers réguliers, ou de passeports; — 228 condamnés; — 96 déserteurs, retardataires ou insoumis; — 29 condamnés libérés ayant enfreint leur ban; — 188 individus en vertu d'un mandat d'amener; — 157 prévenus de vol; — 12 d'attentat à la pudeur; — 3 d'émission de pièces

fausses ; — 37 de voies de fait ; — 41 de délits forestiers ; — 3 d'infanticide ; — 2 de faux en écriture privée ; — 4 de viol ; — 14 d'assassinat ; — 21 d'escroquerie ; — 7 de banqueroute frauduleuse ; — 7 d'incendie ; — 2 d'empoisonnement ; — 18 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 17 pertubateurs du repos public ; — 10 individus atteints d'aliénation mentale ; — 3 abandon d'enfants ; — 19 faux témoignage.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de..	1,284
Il a été, en 1841, de..............................	1,175
Différence en plus en 1842........................	107

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1842, de 104 ; ce chiffre présente, sur celui de 1841, une différence en moins de 26.

De ces 104 suicides, 20 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 9 dans celui d'Hazebrouck ; — 27 dans celui de Lille ; — 10 dans celui de Cambrai ; — 16 dans celui d'Avesnes ; — 7 dans celui de Douai ; — 15 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 5 en janvier ; 12 en février ; 11 en mars ; 11 en avril ; 13 en mai ; 8 en juin ; 13 en juillet ; 10 en août ; 5 en septembre ; 3 en octobre ; 7 en novembre ; 6 en décembre.

Les mois de février, mars, avril, mai, juillet et août sont ceux où les suicides ont été plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 77 hommes, dont 2 de moins de 20 ans ; 11 de 20 à 30 ans ; 19 de 30 à 40 ans ; 14 de 40 à 50 ans ; 13 de 50 à 60 ans ; 18 de 60 à 80 ans ; 17 femmes, dont 4 de 30 à 40 ans ; 7 de 40 à 50 ans ; 2 de 50 à 60 ans ; 4 de 60 à 80 ; 1 fille de 17 ans, et 9 militaires de 21 à 29 ans.

Des 104 suicidés, 50 se sont noyés ; 25 se sont pendus ; 14 se sont brûlé la cervelle ; 10 se sont coupé la gorge ; 4 se sont empoisonnés ; 1 s'est jeté par la croisée.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1842 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS DE DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	TOTAUX.
Fermes	1	»	1	1	1	1	»	5
Maisons	6	6	15	20	16	15	31	109
Granges	1	1	6	23	13	8	6	58
Ecuries	»	1	2	18	4	2	4	31
Fournils	»	2	2	1	4	2	»	11
Meules de paille	»	2	1	1	1	2	3	10
Meules de blé	5	1	2	4	»	4	2	18
Meules de colza	»	»	»	»	»	2	»	2
Meules de fèves	»	»	1	»	»	»	1	2
Moulins	»	1	4	»	»	1	»	6
Chaumières	»	1	6	6	11	4	15	43
Fabriques	»	»	2	»	»	»	1	3
Etables	1	»	»	6	»	6	»	13
Sécheries	»	»	2	»	»	»	»	2
Chantier	»	»	»	»	»	»	1	1
Incendies attribués à la malveillance	2	1	2	7	1	6	2	21

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissements, 60 cantons et 661 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissement,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	58	id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	118	id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	67	id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.
		TOTAUX....	60		661	

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAL des contributi directe pour 18
Baisieux.	L.	Lannoy.	1849	1878	29	»	18578
Baives.	A.	Trélon.	324	320	»	4	3260
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	1164	1156	»	8	15567
Banteux.	C.	Marcoing.	728	752	24	»	5932
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	484	480	»	4	5410
Bantouzel.	C.	Marcoing.	925	957	32	»	7889
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	393	395	2	»	8430
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	996	1073	77	»	10001
Bauvin.	L.	Seclin.	972	1083	111	»	9358
Bavay.	A.	Bavay.	1650	1601	»	49	16196
Bavinchove.	H.	Cassel.	1003	960	»	43	12001
Bazuel.	C.	Le Catteau.	1167	1216	49	»	13239
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	766	778	12	»	8414
Beaufort.	A.	Maubeuge.	967	1063	96	»	9551
Beaumont.	C.	Le Catteau.	716	798	82	»	5253
Beaurain.	C.	Solesmes.	377	396	19	»	2592
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	651	591	»	60	5993
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	306	332	26	»	3492
Beauvois.	C.	Carnières.	968	1060	92	»	6853
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	395	381	»	14	5249
Bellignies.	A.	Bavay.	712	710	»	2	7898
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	245	228	»	17	2711
Bergues.	Dk.	Bergues.	5968	6045	77	»	68009
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2128	2099	»	29	21884
Bermerain.	C.	Solesmes.	1203	1228	25	»	8869
Bermeries.	A.	Bavay.	383	394	11	»	5795
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	1688	1744	56	»	19190
Bersillies.	A.	Maubeuge.	204	200	»	4	2704
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	565	600	35	»	7179
Bertry.	C.	Clary.	1829	2141	312	»	9486
Béthencourt.	C.	Carnières.	1095	1132	37	»	9752
Bettignies.	A.	Maubeuge.	160	184	24	»	3990
Bettrechies.	A.	Bavay.	345	348	3	»	4722
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	481	524	43	»	7891
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	870	950	80	»	9720
Beuvry.	D.	Orchies.	2038	1964	»	74	19589
Bévillers.	C.	Carnières.	1005	1031	26	»	8022
Bierne.	Dk.	Bergues.	496	515	19	»	14984
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	532	503	»	29	6009
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1823	1808	»	15	23153
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	383	404	21	»	6319
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1975	1938	»	37	17006
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	1014	1045	31	»	11785
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1708	1740	32	»	27258
Bondues.	L.	Turcoing.-S.	2851	2925	74	»	29748

NOMS DES

es.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Germe.	Layez.	Lebeau.	Planchon.
	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévost.
	Carnoye.	Mercier.	Renon.	Remont.
	Dupret.	Ghesquier.	Cotteau.	Erchinger.
	Cuvelier.	Vestel.	Paix.	Delbarre.
	Mazingue.	Dorlencourt.	Danican.	Midavaine, Rocquet.
	Pauquet.	Cailliez.	Jenicq.	Deghaye.
	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
	Caron.	Derez.	Leroy.	Dubroux.
rigode.	Desquiens.	Gabide.	Delecourt.	Caulier.
	Panien.	Detourmignies.	Copin.	Lacroix.
	Parsy, Pecqueur.	Laurent.	Panckoucke L.	Carré, Prevost.
	N..., N...	Balligand.	Staincq.	Liber, Jacquot.
mont.	Clerbaux.	Gombert.	Behague.	Pollet.
	Jenard, Gravis.	Delattre.	A. Fiévet.	Daubresse, Gripon.
	Lepeuple.	Quiquempoix.	A. Delaunoy.	Barthelier.
	Debavelaere.	Dewaele.	Faveau.	Dehaezenberghe.
	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Lenys.
r.	Butin, Delebois.	Cateaux.	Cogniart.	Delannoy, Gruson.
usche.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
	Masson.	Froment.	Fromont.	Legris.
	Brassenr.	Dillies.	Delecourt.	Courier, Catteau.
	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
	Roger.	Lambelin.	Lemaire.	Denneulin.
sart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Lebeau.	Mayeux.
	Busset.	Lefranc.	Leroy.	Dufour.
	Cordonnier.	Peunequin.	Delegrange.	Coisne.
	Carpentier.	Dupire.	Peugnies.	Lacheret.
	Pillion.	Pollin.	A. Fiévet	Depret.
	Dumarquet.	Dupuis.	Luce.	Haccart.
ille.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Delplanque.
	Basquin.	V. Inchy.	Lamorinière.	Normand.
	Detourbe.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
	Miroux.	Gombert.	Fromont.	Serret, Dusart.
n,	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lienard.
	Montiez.	Barbieux.	Lemaire.	Lambert.
	Evrard.	Lefebvre.	Houzé.	Dumat.
	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Marion.
	Dufranne.	Devred.	Richir.	Blavier.
	Villain, Vallez.	Joly.	Millet-Telier.	Couvez.
	Lefebvre.	V. Niergnies.	François.	Boufflers.
	Bavcourt.	Holuin.	Hennet.	Lienard.
	Lemaire.	Montay.	Hennet.	Aubry.
	Choffart.	Lecardez.	Gellé.	Roty.
l.	Lotthé, Bieswal.	Roumeux, Dehaene	Decoussemacker.	VanlerbergheCortequisse

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTA
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	de contrib direc pour 1
Baisieux.	L.	Lannoy.	1849	1878	29	»	1857
Baives.	A.	Trélon.	324	320	»	4	326
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	1164	1156	»	8	1556
Banteux.	C.	Marcoing.	728	752	24	»	593
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	484	480	»	4	541
Bantouzel.	C.	Marcoing.	925	957	32	»	788
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	393	395	2	»	843
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	996	1073	77	»	1000
Bauvin.	L.	Seclin.	972	1083	111	»	9358
Bavay.	A.	Bavay.	1650	1601	»	49	1619
Bavinchove.	H.	Cassel.	1003	960	»	43	1200
Bazuel.	C.	Le Catteau.	1167	1216	49	»	1323
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	766	778	12	»	841
Beaufort.	A.	Maubeuge.	967	1063	96	»	9551
Beaumont.	C.	Le Catteau.	716	798	82	»	5253
Beaurain.	C.	Solesmes.	377	396	19	»	259
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	651	591	»	60	5993
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	306	332	26	»	349
Beauvois.	C.	Carnières.	968	1060	92	»	685
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	395	381	»	14	524
Bellignies.	A.	Bavay.	712	710	»	2	789
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	245	228	»	17	271
Bergues.	Dk.	Bergues.	5968	6045	77	»	68009
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2128	2099	»	29	218
Bermerain.	C.	Solesmes.	1203	1228	25	»	886
Bermeries.	A.	Bavay.	383	394	11	»	579
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	1688	1744	56	»	1919
Bersillies.	A.	Maubeuge.	204	200	»	4	270
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	565	600	35	»	717
Bertry.	C.	Clary.	1829	2141	312	»	948
Béthencourt.	C.	Carnières.	1095	1132	37	»	975
Bettignies.	A.	Maubeuge.	160	184	24	»	399
Bettrechies.	A.	Bavay.	345	348	3	»	472
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	481	524	43	»	789
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	870	950	80	»	97
Beuvry.	D.	Orchies.	2038	1964	»	74	19589
Bévillers.	C.	Carnières.	1005	1031	26	»	80
Bierne.	Dk.	Bergues.	496	515	19	»	149
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	532	503	»	29	60
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1823	1808	»	15	2315
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	383	404	21	»	631
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1975	1938	»	37	1700
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	1014	1045	31	»	1178
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1708	1740	32	»	2725
Bondues.	L.	Turcoing.-S.	2851	2925	74	»	2974

NOMS DES

…laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
…i.	Stien.	Deberckem.	Behague.	Delcour.
…rt.	Moreau.	Bultez.	Cautel.	Carpentier.
…yne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Daramondt.
…	Chopin.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
…	Bernard.	Basuyau.	Delcroix.	Sourmais.
…urt.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
…ennes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Guertimont.
…din.	Lesnes.	Tranchant.	Pierart.	Gorisse.
…re.	Bottelle.	Méplaux.	Panckoucke L.	Lamory.
…	Marchant.	Tréhout.	Crapez.	Caille, Delbauve
…ert.	Trassaert.	Deman.	Merchier.	Devynck.
…set.	Vérin.	Lecq.	Lempereur.	Deglarge.
…lle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
…ourt.	Leprohon.	Dhaussy.	Duménil.	Leclercq.
…in.	Boulet.	V. Inchy.	Lamorinière.	Leclercq.
	Dhaussy.	Wasson.	Froment-Sartiaux.	Bisiaux.
	Cuniot.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
…baulx.	Trouillet.	N.....	George.	Barbier.
…mez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Bodin.	Bricout.
	Dupont.	Martin.	Parent.	Marissal.
	Lerat.	Delvallée.	Crapez.	Quetille.
	Wallerand.	Dennetières.	George.	Colmant.
…emacker.	Vermullen, Kien.	Vandeputte.	Heiwyn.	»
	Paul.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
…d.	Regnault.	Cousin.	Derquenne.	Darcheville.
…se.	Postiaux.	V.Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
…sine.	Mornave.	Regniez.	Chardot.	Cupers.
…l.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
…r.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Delbey.
	Basquin.	Druesnes.	François.	Pierard.
	Voisin.	Minaux.	Lamorinière.	Bourdon.
	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Foulon.	Landragin.
…baix.	Reumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
…d.	Herlacq.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Prissette.
	Rachet.	Prevost.	A. Fiévet.	Basely.
…it.	Delegrange.	Comond.	Cotteau.	Graveline.
	Dupont.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Viéville.
	David.	Victoor.	Legrand.	Ryckebusch.
…ité.	Paresys.	Knockaert.	Legrand.	Desaffre.
…re.	Lefer.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
…eau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
…en.	Mélis.	Vinckel.	Lecœuche	Weens, Huyghe.
	Beulque.	Minne.	Leblond.	Vandieste.
…ut.	Liévin.	Cousin.	Leurs.	Neut.
…quiel, ✱.	Leroux, Lecat.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Luton.

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTA… de
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	contrib… direc… pour…
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	800	776	»	24	1079
Bouchain.	V.	Bouchain.	1148	1401	253	»	2436
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	411	410	»	1	1006
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	2231	2255	24	»	3548
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	2527	2474	»	53	2671
Bourghelles.	L.	Cysoing.	1121	1154	33	»	1059
Boursies.	C.	Marcoing.	811	819	8	»	1179
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	1917	1912	»	5	1585
Bousies.	A.	Landrecies.	1665	1772	107	»	1309
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	635	620	»	15	619
Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	318	298	»	20	420
Boussières.	A.	Berlaimont.	173	214	41	»	318
Boussières.	C.	Carnières.	773	824	51	»	718
Boussois.	A.	Maubeuge.	352	362	10	»	563
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	1900	1873	»	27	1641
Bouvines.	L.	Cysoing.	548	551	3	»	616
Briastre.	C.	Solesmes.	788	841	53	»	1095
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	769	736	»	33	636
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	912	938	26	»	1017
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	407	405	»	2	617
Bruay.	V.	Valencien.-N.	1966	2089	123	»	188
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	6 9	683	4	»	740
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r. d.	2156	2695	539	»	1510
Brunémont.	D.	Arleux.	573	598	25	»	366
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	403	421	18	»	416
Bugnicourt.	D.	Arleux.	729	760	31	»	1011
Busigny.	C.	Clary.	2359	2425	66	»	1793
Buysscheure.	H.	Cassel.	875	865	»	10	1037
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	1636	1713	77	»	2125
Cagnoncle	C.	Cambrai-Est.	838	860	22	»	1043
Cambrai.	C.	Cambrai.	17846	20141	2295	»	13099
							13574
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	866	895	29	»	1443
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	1449	1490	41	»	1359
Cantaing.	C.	Marcoing.	709	710	1	»	1021
Cantin.	D.	Arleux.	806	832	26	»	1958
Capelle.	C.	Solesmes.	315	330	15	»	514
Capinghem.	L.	Armentières.	328	305	»	23	416
Cappelle.	L.	Cysoing.	1437	1538	101	»	1435
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	1046	1064	18	»	1707
Carnières.	C.	Carnières.	1426	1489	63	»	1383
Carnin.	L.	Seclin.	438	454	16	»	495
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	1759	1802	43	»	2573
Cassel.	H.	Cassel.	4495	4410	»	85	3722
Catillon.	C.	Le Catteau.	3201	2327	»	874 (*)	3141

(*) Cette différence provient de la séparation du hameau de la Groise érigé en comm

	NOMS DES			
...és.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...me.	Vanneufville.	Devulder.	Deberdt.	Spillemaecker.
	Cogé.	Dalennes.	Minne.	Couvez-Bourgeois.
	Carlier.	Dernoncourt.	Estassin.	George.
	Tettart.	V. Bourbourg v.	Nepveur.	Vandewalle, Govart
...tre.	Deschodt, Descrobernes.	Delautre.	Nepveur.	Machet, Bodel.
...rt.	Lecocq.	Bussières.	Gellé.	Leturcq.
	Marcheux.	Vaillant.	Daullé.	Falempin.
	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Delbart.
	Marsy.	Mariage.	Dhaisne.	Maréchal, Gosse.
	Henry.	Duez.	Renon.	Bever, Quertin.
	Potiez.	V. Brillon.	Guislain.	Haeart.
	Forest.	Blanchart.	François, X.	Derombies.
	Vitoux	Durot.	Millet-Tellier.	Moulin.
	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Rabonniaux.
...x.	Fontenier.	Dehot.	Danican.	Crunelle.
...ime.	Mulier.	Roget.	Gellé.	Thieree.
	Dubuisson.	Goutières.	Debert-Beauvais.	Malart.
	Martin.	Moreau.	Guislain.	Hennocq.
...ese.	Waesely nck.	Cornette.	Fleurynck.	Turpin.
	Charley.	V. Vokleringhove	Lorenzo.	Jourdain.
...ille.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
	Deffontaine.	Broux.	Taillier.	Dubus.
	Lemerre.	Becquet.	Baligand.	Boulone, Lesage.
	Leconte.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
	Deghave.	Lavechin.	Pluchart.	Locoge.
	Mailly.	Gamelin.	Peugniez.	Perus.
	Chalenton	Dubot.	Hodin.	Noiret, Druon.
	Cooche.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
	Lefebvre.	Dhaussy.	Th. Bonnay.	Moriaux.
	Lenglet.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daullez
	Petit.	Piquet.	De Pancy.	Pluvinage.
	Cornillot.	Vandaele	L. Panckouche.	Verdier.
...rigode.	Fievet.	Remi.	Behague.	Delbassée.
	Dailliez.	Demaret.	Fruchet.	Mallet.
	Tantart	Quiquempoix.	Desmede.	Drécourt.
	Varet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guiller.
	Ridez.	V. Lomme	De Maizieu.	Herreng.
	Poutrain.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout.	Marquilly.
	Legrand	Lansel.	Th. Bonnay.	Rose.
	Berte.	Derchies.	L. Panckouche.	Fauvenne.
	Bavaux ...iew.	Danjou	Estassin.	Prennele.
	... Deboosschoewer.	Acmont.	Dehytspotter.	Desaet, Deros.
	Marchant Douw	This.	Leblond.	Portez, Minaux.

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTAL du contrib… dir… pour…
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	
Catteniéres.	C.	Carnières.	863	918	55	»	752
Caudry.	C.	Clary.	3193	3318	125	»	2097
Caullery.	C.	Clary.	626	717	91	»	372
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	673	709	36	»	955
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	300	339	39	»	259
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1958	2031	73	»	241
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	980	1042	62	»	893
Chemy.	L.	Seclin.	400	418	18	»	576
Chéreng.	L.	Lannoy.	1295	1291	»	4	1117
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	75	73	»	2	117
Clary.	C.	Clary.	2170	2233	63	»	1604
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	461	502	41	»	45
Cobrieux.	L.	Cysoing.	409	416	7	»	352
Colleret.	A.	Maubeuge.	999	1096	97	»	1172
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	5418	5161	»	257	4771
Condé.	V.	Condé.	5297	5103	»	194	5956
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	455	460	5	»	129
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1533	1703	170	»	1832
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	187	208	21	»	604
Cousolre.	A.	Solre-le Chât.	1186	1427	241	»	128
Coutiches.	D.	Orchies.	2112	2150	38	»	213
Craywick.	Dk.	Gravelines.	266	293	27	»	635
Crespin.	V.	Condé.	1188	1257	69	»	1841
Crévecœur.	C.	Marcoing.	1946	2022	76	»	3172
Crochte.	Dk.	Bergues.	757	734	»	23	1097
Croix.	A.	Landrecies.	482	508	26	»	460
Croix.	L.	Roubaix.	1456	1574	118	»	1360
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	781	794	13	»	1353
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	882	916	34	»	1319
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	366	381	15	»	445
Cysoing.	L.	Cysoing.	2707	2746	39	»	2781
Damousies.	A.	Maubeuge.	239	266	27	»	295
Dechy.	D.	Douai-Sud.	1321	1380	59	»	1523
Dehéries.	C.	Clary.	52	50	»	2	129
Denain.	V.	Bouchain.	3200	5144	1944	»	4017
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	2158	2125	»	33	2174
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	250	262	12	»	268
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	411	422	11	»	444
Doignies.	C.	Marcoing.	817	818	1	»	1110
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	998	1004	6	»	1353
Douai.	D.	Douai.	19173	3203	4030	»	14966 15004
Douchy.	V	Bouchain.	1515	1558	43	»	1789
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	840	918	78	»	955
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	250	275	25	»	513

NOMS DES

s:	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Dumont.	Jaclin.	François.	Lentier.
	Denimal, Messager.	Brassart.	Lamorinière.	Lecluselle, Bracq.
	Vitou.	Canyn.	François.	Vitou.
L.	Dhordain, F.	Pagniez.	Th. Bonnay.	Colentier.
	Daniel.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
	Duhem.	Joire.	Coguiard.	Bonnel.
n.	Wambecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
	Caby.	Caudrelier.	Paix.	Fauwergue.
	Duquesnoy.	Leroy.	Béhague.	Dujardin.
	Bultieaux.	V. Obrechies.	Duménil.	Lefèvre.
	Piette.	Maréchal.	François.	Cardon.
t.	Lernould.	Monier.	George.	Begrand.
ge.	Wauquier.	Vercrusse.	Gellé	Leignel.
	Becquet.	Herbage.	Renon.	Comtesse.
	Herrengt, N...	Reniez.	Messéan.	Capron, Béhague.
	Pureur, Caudron.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Bavay.
naynck.	Vanpoperynghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
	Malo, Cagniard.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Fevin.
	Hette.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
	Henry.	Genain.	Renon.	Lançon.
é.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
	Watré.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
y.	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Chevalier, Lespringard
	Desmoutiers.	Mocq.	Dumoties.	Prince, Dhouailly.
ke.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
	Godon.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
y.	Ducroquet.	Dutriez.	De Coupigny.	Vandamme.
	Lemaire.	Lamorisse.	Luce.	Anicot, Aluze.
	Gosselin.	Prévost.	Desilve.	Coppin.
	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
	Fievet, Depienne.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Duthoit.
	Alavoine.	Nacfer.	Duménil.	Jouniaux.
	Flament.	Potteau.	Dupret.	Derveaux, Lefebvre
	Furgéro.	V. Malincourt.	Dutemple.	Lemaire.
l.	Boisseau, Dehove.	Bonte.	Broquet.	Tetard, Coupe.
ersch.	Vandermersch Hip.	Mallarme.	Denorguet.	Delesalle, Lemahieu.
	Lefrancq.	V. Dimont.	Duménil.	Dannel.
	Bartez.	Doise.	Duménil.	Lequeux.
	Lourdeau.	Lecerf.	Daullé.	Rossignol.
	Druart.	Dupont.	Colas.	Pagnier, Fontaine.
	Bois.	V. Page 184.	Cavrois.	Chuquet.
	Delval.		De Nuncques.	Ferron, Crombet.
	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Dinaux, Bridoux.
	Demoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Daquet.
	Blackaert.	Dewaine.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTA[L] de contrib[utions] dire[ctes] pour
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	23808	27047	3239	»	1418 / 1447
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	708	717	9	»	98
Ecaillon.	D.	Douai-S.	607	669	62	»	79
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	164	180	16	»	14
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	303	314	11	»	39
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	154	145	»	9	26
Eecke.	H.	Steenvoorde.	1215	1218	3	»	160
Elincourt.	C.	Clary.	1491	1539	48	»	97
Elesmes.	A.	Maubeuge.	464	443	»	21	70
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	45	49	4	»	61
Emmerin.	L.	Haubourdin.	1206	1292	86	»	80
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E	1680	1696	16	»	113
Englos.	L.	Haubourdin.	356	341	»	15	39
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	1771	1749	»	22	219
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1741	1703	»	38	179
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	872	875	3	»	113
Erchin.	D.	Arleux.	496	502	6	»	85
Eringhem.	Dk.	Bergues.	641	676	35	»	116
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	244	237	»	7	34
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	2010	2059	49	»	266
Erre.	D.	Marchiennes.	948	957	9	»	75
Escarmain.	C.	Solesmes.	1005	1092	87	»	90
Escaudain	V.	Bouchain.	1226	1621	395	»	184
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	1382	1458	76	»	139
Escaupont.	V.	Condé.	627	706	79	»	65
Escobecque.	L.	Haubourdin.	277	280	3	»	36
Esnes.	C.	Clary.	1344	1467	123	»	162
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	1893	1927	34	»	208
Esquerchin.	D.	Douai-O.	603	610	7	»	86
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	1645	2181	536	»	313
Estaires.	H.	Merville.	6657	6825	168	»	659
Estourmel.	C.	Carnières.	625	637	12	»	63
Estrées.	D.	Arleux.	969	979	10	»	92
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	308	314	6	»	40
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	2060	2183	123	»	304
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	439	471	32	»	95
Etrun.	C.	Cambrai-E.	557	579	22	»	46
Ewars.	C.	Cambrai-E.	524	530	6	»	45
Faches.	L.	Lille-S.-E.	1883	2047	164	»	185
Famars.	V.	Valencienn.-S.	546	597	51	»	94
Faumont.	D.	Orchies.	1457	1507	50	»	143
Favril.	A.	Landrecies.	807	827	20	»	115
Féchin.	D.	Arleux.	1155	1126	»	29	83
Feignies.	A.	Bavay.	1769	1846	77	»	208

NOMS DES			
Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Delattre.	Delaeter.	Gouget.	»
N...	Deconynck.	De Montépin.	»
Spanneut.	Bollengier.	Denabrif.	Bosé.
Legrand.	Muguez.	Tailliar.	Boulanger.
Meunier.	V. Solrinnes.	George.	Lefrancq.
Depret.	V. Limont-Font.	Debaillencourt.	Delcambre.
Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	Debaillencourt.	Delforge.
Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
Delattre.	Appourchaux.	Dutemple.	Marliot.
Favarcq.	Michel.	Foulon.	Pouplier.
Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette, Petit
Cazier.	Desplanques.	Follet.	Pottier.
Vaille.	Pierchon.	Riquet.	Michaux.
Delaval.	Laumondays.	Lefevre.	Carrilier.
Picavez.	Delesalle.	Lefevre.	Leclercq.
Favier.	Colliot.	Lemaire.	Leperre.
Moutié.	Forest.	Cautel.	Otelard.
Jouvenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Manisse.
Menneboo.	Venant.	Leurs.	Buyck.
Delepierre.	V. Hallennes.	Lefevre.	Baillieux.
Messéau.	Lefils.	Cogniard.	Cousin.
Delin.	Locquet.	Truchet.	Cotton.
Devaux.	Bailleul.	Derquenne.	Léonard.
Dhenain.	Lefebvre.	Lebarbier.	Lehut.
Doremus.	Crépy.	Th. Bonnay.	Dugimont.
Alglave.	Noclercq.	Bruneau.	Senecq.
Mathelin.	V. Radinghem.	Lefevre.	Ghesquier.
Rubin.	Hutin.	Hodin.	Drecq.
Deswarte.	Coudewylle.	Dutil.	Drieux.
Sébert.	V. Cuincy.	Luce.	Carlier.
Houvenaghel.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
Duflos, Deroy.	Dourlers.	Ducatez.	Dhainie, Goudezeune.
Dassonville.	»	François.	Basquin.
Delbart.	Cateau.	Desuède.	Daghiaux.
Bernier.	Lavechin.	Pluchart.	Duquesnoy.
Maton.	Saudemont.	Bévenot.	Bosquette, Evrard.
Lambour.	Pamart.	Desilve.	Docquiert.
Tachon.	Franck.	Lebeau.	Cardon.
Salez.	Macherie.	Delcroix.	Potiez.
Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Wilmot.
Goffart.	Duvinage.	Fromont.	Richard.
Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
Marcoux.	Leclercq.	Descamps.	Warocquier.
Haine.	Chalant.	Peugniez.	Volkerick.
Riche.	Louguet.	Lion.	Gray, Fromont.

NOMS des communes	de l'arrondissement	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	D	[illegible]		
[illegible]	A.	[illegible]		
[illegible]	L.	[illegible]		
[illegible]	L.	[illegible]		
[illegible]	D.	[illegible]		
[illegible]	L.	L[illegible]		
[illegible]	H.	[illegible]		
[illegible]	A.	[illegible]		
[illegible]	V	[illegible]		
[illegible]	V.	[illegible]		
[illegible]	L.	H[illegible]		
[illegible]	C.	[illegible]		
[illegible]	V.	V[illegible]		
Haussy.	C.	S[illegible]		
Ha[illegible]-lieu	A.	[illegible]		
Hautmont	A.	M[illegible]		
Havel[illegible]y.	V.	Bo[illegible]		
Haverskerque	H.	Me[illegible]		
Haynecourt.	C	Ca[illegible]		
Hazebrouck.	H.	Ha[illegible]		
He[illegible]	A.	Le Q.		
H[illegible]s[illegible]es	V	Bouch[illegible]		
H[illegible]mmes	L.	Lille-N		
Hem	L.	Lannoy		
Hem-Lenglet	C.	Cambrai O.		
H[illegible]es	V.	Condé.		
Her[illegible]es	L.	La Bassée		
Her[illegible]	V.	Valenciennes-S.		
H[illegible]	L.	Seclin.		
H[illegible]zeele	Dk.	Wormhoudt.		
H[illegible]strud	A.	Solre-le-Chât.		
He[illegible]	Dk.	Bourbourg.		
Hondeghem	H.	Hazebrouck-N	[illegible]	
H[illegible]dschoote.	Dk.	Hondschoote.	[illegible]	
H[illegible]	A	Bavay.	[illegible]	
Honnechy.	C.	Le Cateau.	[illegible]	
H[illegible]necourt.	C.	Marcoing.	14[illegible]	
H[illegible]rdain	V.	Bouchain.	120[illegible]	
Hornaing	D.	Marchiennes.	91[illegible]	
Houdain.	A.	Bavay.	865	
Houplin.	L.	Seclin.	1143	
Houplines.	L.	Armentières.	[illegible]	
Houtkerque	H.	Stee[illegible]rde	1346	
Hoymille	Dk	Bergues.	[illegible]	
Illies	L	La Bassée	[illegible]	14

NOMS DES

…ints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Leduc.	Lamorinière.	Vallez, Dhaussy.
Panien.	Ramond.	Delaloude.	Trannoy, Toyon.
	Legrand.	Pierart.	Cordier.
	Lecuyer.	Tretan.	Blanchart.
	Douai.	Riquet.	Delattre.
	Depoorter.	Deroubaix.	Verlée.
	Gerin.	Denabrif.	Wallart
	Denis.	Jenicq.	N....
Joye.	Delahaye.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
	»	Leblond.	Leveque.
	Labon.	Dislère.	Lefebvre, Bouez.
	Lebon.	Lion.	Hanicq.
	Becuwe.	Devémy.	Dengremont.
	Labey.	Cuvelier.	Quef.
	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre, Desailly.
	Mallet.	Cotteau.	Descarpentries, Fabre.
Froment.	Desse.	Descamps.	Henry, Drombies.
	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
	Arnould.	W. Fievet.	Herbaux.
	Anselot.	Bévenot.	Baille.
	V. Flers.	Luce.	Demarest.
…rcrette.	Wallez.	Joveneau.	Lenne, Kirchner.
	Lahaye.	Dumetz.	Legrand, Choteau.
	Agache.	A. Delannoy.	Desmarest, Bauduin
	Delessue.	Lorenzo.	Persyn.
	Lamoyse.	Dutil.	Dequidt.
	Lefrançois.	W. Fievet.	Jonville.
	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
	Verbecque.	Delegrange.	Watrelos.
	Tilmant.	Dupont.	Delcroix, Théfoin.
	Blondeau.	Dumotiez.	Wartelle, Prouveur
	…lcroix.	Cauderlier.	Saladin, Denis.
	…iz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
	…on.	Bonnet.	Guilluy, Jouanneaux.
		Panckoucke fils	Momont
		Hennet.	Fromont.
		Dupret.	Rincheval.
		Delecourt.	Delobel.
		George.	Haudry.
		Cautel.	Florentin.
		…Minne.	Dieuleau.
		…din.	Levêque.
		…	Dhennin.
		…ouglie.	

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTA[L]
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	de[s] contrib[utions] dire[ctes] pour l[…]
Inchy.	C.	Le Câteau.	1575	1580	5	»	102
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	3557	3732	175	»	244
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	959	1000	41	»	97
Jeumont.	A.	Maubeuge.	729	826	97	»	83
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	1005	998	»	7	80
Killem.	Dk.	Hondschoote.	1377	1373	»	4	160
La Bassée.	L.	La Bassée.	2485	2475	»	10	251
LaFlamengrie.	A.	Bavay.	411	403	»	8	27
La Gorgue.	H.	Merville.	3238	3223	»	15	281
(1) La Groise.	C.	Le Câteau.	»	1093	»	»	123
Lallaing.	D.	Douai-N.	1612	1692	80	»	108
La Longueville.	A.	Bavay.	1198	1188	»	10	174
Lambersart.	L.	Lille-O.	966	1026	60	»	194
LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	925	1126	201	»	1658
Lambres.	D	Douai-O.	782	739	»	43	173
Landas.	D.	Orchies.	2405	2360	»	45	226
Landrecies.	A	Landrecies.	3679	4111	432	»	440
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	403	408	5	»	49
Lannoy.	L.	Lannoy.	1392	1481	89	»	100
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	656	602	»	54	65
Lauwin-Planq.	D	Douai-O.	477	523	46	»	68
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	6015	6880	865	»	68
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2230	2191	»	39	265
Lécluse.	D.	Arleux.	1639	1691	52	»	112
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	1461	1530	69	»	218
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	719	704	»	15	95
Leers.	L.	Launoy.	1991	2225	234	»	134
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	293	279	»	14	46
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	623	589	»	34	62
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	3281	3922	641	»	356
Lesdain.	C.	Marcoing.	964	1070	106	»	84
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	991	1032	41	»	175
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	767	884	117	»	132
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	3120	3314	194	»	50
Lesquin.	L.	Seclin.	1180	1213	33	»	171
Leval.	A.	Berlaimont.	498	507	9	»	65
Lewarde.	D.	Douai-S.	1163	1146	»	17	105
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	1136	1160	24	»	75
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	411	416	5	»	261
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	1113	1194	81	»	66
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	585	601	16	»	81
Ligny	C.	Clary.	1577	1676	99	»	142
Ligny	L.	Haubourdin.	129	145	16	»	14
Lille.	L.	Lille.	72005	72537	532	»	434 4516 468

(1) Hameau qui dépendait de Catillon, érigé en commune en 1841.

NOMS DES

…res.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Basquin.	Leduc.	Lamorinière.	Vallez, Dhaussy.
…se.	Fievet, Panien.	Ramond.	Delaloude.	Trannoy, Toyon.
…au.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier.
	N.....	Lecuyer.	Tretan.	Blanchart.
	Dutrieux.	Douai.	Riquet.	Delattre.
…e.	Lagatie.	Depoorter.	Deroubaix.	Verlée.
…r.	Rose.	Gerin.	Denabrif.	Wallart
	Dubot.	Denis.	Jenicq.	N....
	Lequien, Joye.	Delahaye.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
	Leblon.	»	Leblond.	Leveque.
…rozon ✻	Williatte.	Lebon.	Dislère.	Lefebvre, Bouez.
…n.	Prevot.	Lebon.	Lion.	Hanicq.
…e.	Selosse.	Becuwe.	Devémy.	Dengremont.
	Duthoit.	Labey.	Cuvelier.	Quef.
	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre, Desailly.
	Dubois.	Mallet.	Cotteau.	Descarpentries, Fabre.
…e.	Ancelet, Froment.	Desse.	Descamps.	Henry, Drombies.
	Mazingue.	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
	Thieffry.	Arnould.	W. Fiévet.	Herbaux.
…e.	Hédon.	Anselot.	Bévenot.	Baille.
…s.	Cauchy.	V. Flers.	Luce.	Demarest.
…t.	Caffeau, Morcrette.	Wallez.	Joveneau.	Lenne, Kirchner.
…t.	Roseau.	Lahaye.	Dumetz.	Legrand, Choteau.
	Leclercq.	Agache.	A. Delannoy.	Desmarest, Bauduin
…andt.	Debroucker.	Delessue.	Lorenzo.	Persyn.
	Sename.	Lamoyse.	Dutil.	Dequidt.
	Desprets.	Lefrançois.	W. Fievet.	Jonville.
	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
	Leroy.	Verbecque.	Delegrange.	Watrelos.
	Brabant, Blondet.	Tilmant.	Dupont.	Delcroix, Théfoin.
	Douchez.	Blondeau.	Dumotiez.	Wartelle, Prouveur
…er.	Vitrant.	Delcroix.	Cauderlier.	Saladin, Denis.
…er.	Gilles.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
	Parsy, Olivier.	Bouillon.	Bonnet.	Guilluy, Jouanneaux.
	Damide.	Nollet.	Panckoucke fils	Momont
	Wiars.	Fontaine.	Hennet.	Fromont.
	Penin.	Pottier.	Dupret.	Rincheval.
	Wardavoir.	Bonnier.	Delecourt.	Delobel.
	Bierent.	Decaudin.	George.	Haudry.
	Rigaumont.	Coppée.	Cautel.	Florentin.
	Prouveur ✻.	Denoyelle	Minne.	Dieulean.
…ck.	Soyez.	Lefebvre.	Hodin.	Levêque.
	Wicart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
	Roussel, ✻, Richebé, ✻, N...., Bommart, N....	V. page 285.	Dujardin.	-
			Dibos, ✻.	»
			De la Bouglie.	»

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOT… d… contrib… dire… pour
Limont-Fontaine	A.	Maubeuge.	504	492	»	12	472
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	3681	3592	»	89	3273
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	683	699	16	»	998
Loffre.	D.	Douai-S.	186	161	»	25	471
Lomme.	L.	Haubourdin.	2181	2309	128	»	2438
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	573	617	44	»	774
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	1408	1440	32	»	2039
Loon.	Dk.	Gravelines.	1662	1733	71	»	2410
Loos.	L.	Haubourdin.	1891	3404	1513	»	2544
Lourches.	V.	Bouchain.	739	2816	2077	»	6139
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	568	636	68	»	8755
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	1060	1067	7	»	11663
Louvil.	L.	Cysoing.	626	734	108	»	5286
Louvroil.	A.	Maubeuge.	727	722	»	5	7545
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	907	882	»	25	11604
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1072	1171	99	»	8444
Maing.	V.	Valencienn.-S.	1571	1573	2	»	18542
Mairieux.	A.	Maubeuge.	485	494	9	»	6083
Malincourt.	C.	Clary.	910	958	48	»	9594
Marbaix.	A.	Avesnes-S	890	975	85	»	9959
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	454	354	»	100	5851
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	2614	2848	234	»	25267
Marcoing.	C.	Marcoing.	1490	1631	141	»	15837
Marcq.	D.	Arleux.	488	529	41	»	9405
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	3348	3586	238	»	4127
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	389	410	21	»	522
Maresches	A.	Le Quesnoy-O.	761	810	49	»	687
Maretz.	C.	Clary.	2107	2314	207	»	1556
Marly.	V.	Valencienn.-E.	1106	1113	7	»	2191
Maroilles.	A.	Landrecies.	2183	2192	9	»	4147
Marpent.	A.	Maubeuge.	502	548	46	»	460
Marquette.	L.	Lille-O.	1366	1461	95	»	1353
Marquette.	V.	Bouchain.	1657	1772	115	»	1523
Marquillies.	L.	La Bassée.	1135	1149	14	»	899
Masnières.	C.	Marcoing.	1507	1603	96	»	1538
Masny.	D.	Douai-S.	874	907	33	»	1287
Mastaing.	V.	Bouchain.	742	788	46	»	1025
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	6363	7431	1068	»	6116
Maulde.	V.	St.-Amand r.g.	1341	1245	»	96	862
Mauroy.	C.	Le Catteau.	725	772	47	»	396
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	969	1027	58	»	845
Mecquignies.	A.	Bavay.	945	996	51	»	606
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	1002	1007	5	»	1201
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	732	783	51	»	1004
Merris.	H.	Bailleul-S.-O	1257	1277	20	»	1464

	NOMS DES			
...ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...	François.	Legrand.	Debaillencourt.	Lemire.
...re.	Venant, Lepers.	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux, Deltour
...t.	Jouveneaux.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.
...nd.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont
...	Six.	Saumade.	De Malézieu.	Cocrette.
...er.	Saingier.	Meurillon.	Devémy.	Aberlant.
...nacker.	Banraet.	Leps.	Vanwormhout.	Raeckelboom.
...m.	Landron.	Accart.	Demarle.	Pruvost, Panier.
...el.	Duvernay.	Lemahieu.	Bailleul.	Odent.
...det.	Cartry.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Grattepanche
...u.	Gravis.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
	Watremez.	Moreau.	Dupont.	Delettre.
...e.	Doignie.	Delemer.	Gellé.	Narguet
...	Frémy.	V. Hautmont.	Quivy.	Viton.
	N....	Verstavel.	Dewitte.	Wils.
...chin.	Echevin.	Henno.	W. Fiévet.	Meurisse.
	Lefebvre.	Bricourt.	De Chertemps.	Jesupret, Derquenne.
	Manfray.	V. Élesmes.	Foulon.	Cagnieaux.
...on.	Watelle.	Havot.	Dutemple.	Delbart.
...nd.	Wery.	Courtin.	Colas.	Juniet.
...	Lesens.	V. Rieulay.	Danican.	Dubois.
...er.	Thery, Rocquet.	Messager.	Danican.	Regembal, Cocquet...
...	Dufresnoy.	Salez.	Legrand.	Harfaux.
	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
...	Despatures, Leroy.	Midavaine.	De Coupigny.	Rogez, Delos.
...llier.	Geerssen.	Lépine.	Gallois.	Dequidt.
...m.	Suèur.	Pluchart.	Pierart.	Maliet.
...rte.	Dégardin.	Hilst.	Copin.	Gabet.
...e.	Monchicourt.	Dupuis.	Desilve.	Luciez, Pattignies.
...er.	Lecohier.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Vendois.
...cart.	Denaigre.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
...é.	Salembier.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
...t.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Ségard, Vabont.
...art.	Brunel.	Descamps.	Huyghe.	Leroy.
...	Bail.	Malvoisin.	Dumotiez.	Maillot.
	Laurent.	Dubrule.	Tailliar.	Laurent.
...	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Consille.
...n.	Bayart, N....	Bevenot.	Quivy.	Delgorge, Foret.
...s.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
...e.	Lagouche.	Copin.	Copin.	Leriche.
...x.	Hulin.	Lesage.	Leblond.	Laoche.
...F.	Gerin, Is.	Lemaire.	X. François.	Bourlard.
...re.	Detourmignaies.	Fromentel.	Lemaire.	Gauttier.
...ille.	Thys.	Devos.	Leurs.	Hugoo.
...er.	Osten.	Debaudt.	Deberdt.	Hubert.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOT d contri dir pour
Merville.	H.	Merville.	6258	6282	24	»	6213
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	2514	2506	»	8	2935
Millam.	Dk.	Bourbourg.	825	858	33	»	1476
Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	540	569	29	»	584
Mœuvres.	C.	Marcoing.	883	895	12	»	933
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	599	608	9	»	697
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	413	437	24	»	704
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	896	986	90	»	821
Monchecourt.	D.	Arleux.	700	729	29	»	1171
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	807	889	82	»	9221
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	1707	1783	76	»	19226
Montay.	C.	Le Câteau.	348	369	21	»	6586
Montigny.	C.	Clary.	856	959	103	»	705
Montigny.	D.	Douai-S.	806	850	44	»	8908
Montrécourt.	C.	Solesmes.	320	306	»	14	387
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4127	3975	»	152	3071
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	105	123	18	»	190
Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	1220	1185	»	35	944
Mouchin.	L.	Cysoing.	1213	1245	32	»	1398
Moustier.	A.	Trélon.	263	275	12	»	362
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	1954	2045	91	»	1576
Naves.	C	Cambrai-E.	989	1000	11	»	924
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	1466	1486	20	»	1164
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	193	209	16	»	153
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	646	701	55	»	502
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	2065	2250	185	»	1507
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	709	834	125	»	6866
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	627	666	39	»	790
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	1896	1997	101	»	1645
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	3379	3451	72	»	3572
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	471	524	53	»	638
Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	1571	1845	274	»	9764
Nomain.	D.	Orchies.	2323	2324	1	»	32200
Noordpeene.	H.	Cassel.	1442	1384	»	58	18527
Noyelles.	A.	Berlaimont.	491	508	17	»	10454
Noyelles.	C.	Marcoing.	584	589	5	»	8130
Noyelles.	L.	Seclin.	411	427	16	»	3937
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	678	731	53	»	8893
Obies.	A.	Bavay.	1110	1171	61	»	8246
Obrechies.	A.	Maubeuge.	289	297	8	»	2912
Ochtezeele.	H.	Cassel.	541	503	»	38	8814
Odomez.	V.	Condé.	252	306	54	»	3525
Ohain.	A.	Trélon.	1025	1107	82	»	6696
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	143	158	15	»	3198
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	2786	3308	522	»	29049

NOMS DES

…ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
…ghe.	Delassus, Boudville, ✻.	Deloux.	Vermersch.	Roussel, Pruvost.
…te.	Plouvier, Bacrot.	Baelde.	Baelde.	Desvigne, Heusele.
…1.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Vanneufville.
…ant.	Evrard.	V. Hasnon.	Guislain.	Hève.
…oy.	Labalette.	Remy.	Daullé.	Carpentier.
…ie.	Druez.	Delvallée.	Debaillencourt.	Bernier.
	Bisiaux	V. Maing.	De Chertemps.	Claisse.
…n.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.
…	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Villette, Parent.
…	Delemar.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Debuigne.
…	Gruyelle.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
	Danjou.	Mascret.	Joveneau.	Taine.
…au.	Obled.	Lequin.	François.	Hutin.
…t.	Fauqueux.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
…e.	Desvignes.	V. Saulzoir.	Gaffet.	Dhaussy.
…	Boddaert, Becquart.	Berten.	Iserby.	Paresys, Levecque.
…	Morchain.	V. Tilloy.	Delcroix.	Hocquet.
…on.	Lietar.	Dame.	Baligand.	Delmotte.
…	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
…t.	Canard.	V. Baives.	Cautel.	Crouy.
	Lecroard.	Delcruyelle.	Delesalle.	Ovlaque.
…ine.	Lemaire.	Bury.	Th. Bonnay.	Lefebvre.
…	Dedours.	Cousin.	Leroy.	Valckenaert.
…engt.	Leroy.	Honoré.	X. François.	Gray.
…	Capelle	Cauderlier.	Pavot.	Cattelain.
…n.	Glorieux.	Desrainne	Thurin.	Biscop.
…ge.	Morel.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Lambert.
…t.	Cauchy.	Vaillant.	Broquet.	Noulet.
	Locquet.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot, père et fils.
…rris.	Romon, Faveur.	Bollengier	Rouzé-Duflos.	Lemaire, Derancy.
…ge.	Briez.	Broutin	François.	Demailly.
…r.	Dumetz.	Maréchal.	Dumetz.	Fromond, Dufernez.
…	Wacquier.	Desmarescaux	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
	Blondé	Leturgie.	Merchier.	Bateman.
…	Boutteau.	Boulinguez.	Cauderlier	Gomez.
…	Cureur.	Fleurquin.	Legrand.	Cany.
…ste.	Debuchy.	Bonduelle.	Follet.	Robert.
…a.	Chatelain.	Lefranc.	Richir.	Fontaine.
…urt.	Deghaye.	Selliez.	X. François.	Dupont.
…	Julien.	Danou.	Duménil.	Lefevre.
…	Vangreveleynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lefevre.
…st.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
…au.	Delcourte.	Dupont.	Desroches.	Jonequin, Divry.
…	Tambrun.	V. Hérin.	Parent.	Guigand.
…e.	Plichon, Bavay.	Bliecq.	Queeq.	Finet, Sodoyez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTA[L] de[s] contrib[utions] dire[ctes] pour [...]
Felleries.	A.	Avesnes-N.	1738	1753	15	»	164[...]
Fenain.	D.	Marchiennes.	1920	1942	22	»	129[...]
Ferin.	D.	Douai-S.	626	627	1	»	957[...]
Féron.	A.	Trélon.	639	655	16	»	1056[...]
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	1161	1217	56	»	1505[...]
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	718	753	35	»	572[...]
Fives.	L.	Lille-N.-E.	1563	1846	283	»	2958[...]
Flaumon et Wand.	A.	Avesnes-N.	422	435	13	»	568[...]
Flers.	L.	Lannoy.	1769	2074	305	»	1223[...]
Flers.	D.	Douai-O.	922	947	25	»	1855[...]
Flesquières.	C.	Marcoing.	810	801	»	9	844[...]
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	1205	1182	»	23	1386[...]
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	1885	1861	»	24	1708[...]
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	3471	3574	103	»	2811[...]
Floursies.	A.	Avesnes-N.	233	240	7	»	422[...]
Floyon.	A.	Avesnes-S.	1469	1453	»	16	1672[...]
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	1040	1070	30	»	1117[...]
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	1198	1182	»	16	1022[...]
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	1475	1582	107	»	1579[...]
Forenville.	C.	Cambrai-E.	67	78	11	»	370[...]
Forest.	L.	Lannoy.	694	722	28	»	370[...]
Forest.	A.	Landrecies.	1456	1590	134	»	1117[...]
Fourmies.	A.	Trélon.	2450	2634	184	»	1786[...]
Fournes.	L.	La Bassée.	1437	1431	»	6	1801[...]
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	479	443	»	36	659[...]
Frelinghien	L.	Armentières.	2237	2185	»	52	2577[...]
Fresnes.	V.	Condé.	3693	4109	416	»	3744[...]
Fressies.	C.	Cambrai-O.	851	800	»	51	644[...]
Fressin.	D.	Arleux	806	786	»	20	977[...]
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	1948	1946	»	2	2293[...]
Fromelles.	L.	La Bassée.	1348	1399	51	»	1297[...]
Genech.	L.	Cysoing.	1124	1112	»	12	914[...]
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	460	479	19	»	517[...]
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	1522	1681	159	»	1569[...]
Glageon.	A.	Trélon.	1211	1240	29	»	1011[...]
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	1836	1838	2	»	1733[...]
Gœulzin.	D.	Arleux.	968	998	30	»	956[...]
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	723	766	43	»	771[...]
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	2960	2980	20	»	2135[...]
Gondecourt.	L.	Seclin.	1588	1622	34	»	1626[...]
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	889	900	11	»	645[...]
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	2142	2202	60	»	1639[...]
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	1108	1170	62	»	1269[...]
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	4542	5357	815	»	3785[...]
Gruson.	L.	Lannoy.	398	397	»	1	559[...]

…aires.	NOMS DES Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes champêtres.
…une.	Ravaux.	Desforges.	Vandermarcq.	Hazard, Dieu.
	Beffe.	Herlemont.	Truchet.	Leclercq.
…r.	Wattel.	Lecœuvre.	Desuède.	Jouvenaut.
	Bourgeois.	Liermain.	Staincq.	Godimus.
…le.	Desenfans	Minguet.	Lebrun.	Liénard.
	Huftier.	Dupont.	Lebrun.	Plumat.
	Lecron.	Vandeville.	Cuvelier.	Vanmoeter.
	Carnoye.	Kesten.	Houzé.	Savoye.
	Briffaux.	Chrétien.	Cuvelier.	Houzé.
	Dehours.	Destombes.	Luce.	Raoult.
	Sénéchal.	Dennetières.	Legrand.	Chauwin.
	Vanacker.	Réant.	Baelde.	Boone.
	Lefebvre.	Raout.	Baligand.	Mériaux, Decatoire.
	Larose, Lespagnol.	Legrain.	Courtin.	Delhaye, Mortelette
Alex.	Renon, Auguste.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
	Houssin.	Delattre.	Bevenot.	Marion.
	Pottier.	Faidherbe.	Descamps.	Baudry, Vanderpert.
…lin.	François.	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
	Dinoir.	Crepin.	Truchet.	Dauquigny.
	Herbert.	V. Seranvillers.	François.	Harduin.
	Petit.	Dubar.	Delecourt.	Hachin.
…ne.	Millot.	Coupé.	Dhaisne.	Vilain.
	Foucamprez.	Lancelle.	Staincq.	Prince, Bertaux.
	Mulier.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
	Levêque.	Locqueneux.	Pluchart.	Mounier.
	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
	Decamp, Dorvillez.	Taffin.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
…lier.	Lefebvre.	Humez.	Lebeau.	Villette.
	Després.	Fournet.	Peugniez.	Taisne.
	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils	Duflos.
	Leuridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
…tre.	Caby.	Merlier.	Delannoy.	Martinache.
	Regnaud.	V.Louvign.-Q.	Dupont.	Dhourdin.
	Provoost.	Ruyssen.	Fonteyne.	Decoutter.
	Detrait.	Dazin.	Desroches.	Dourniaux.
	Scheercousse.	Delessue.	Debrock.	Doutrelant, Baert.
	Parsy.	Lecomte.	Desuède.	Deloffre.
	Destrié.	Poulet.	Foulon.	Lebeau.
	Lhussier, Jouglet.	Lambert.	Pluchart.	Payen-Rousseau.
…nier.	Delmotte.	Jaclin.	Paix.	Fauvergue.
…rd.	Sonnet.	Ducatillon.	Carron.	Lucas.
	Bridoux.	Bourlet.	Carron.	Jonglet.
…re.	Morael.	Deduytsche.	Gallois.	Bal.
	Decarpentry, Lesur.	Gobrecht.	Demarle.	Daullé, Lemaître.
	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION.				TOTAl des contribu direct pour l
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	
Guesnain.	D	Douai-S.	497	493	»	4	82[illegible]
Gussignies.	A.	Bavay.	441	471	30	»	4[illegible]
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	505	513	8	»	86[illegible]
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	4240	4264	24	»	31[illegible]
Hamel.	D.	Arleux.	550	575	25	»	62[illegible]
Hantay.	L.	La Bassée.	472	460	»	12	39[illegible]
Hardifort.	H.	Cassel.	554	552	»	2	9[illegible]
Hargnies.	A.	Berlaimont.	481	516	35	»	554[illegible]
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	3059	3389	330	»	166[illegible]
Haspres.	V.	Bouchain.	2701	2846	145	»	1913[illegible]
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	2345	2419	74	»	3353[illegible]
Haucourt.	C.	Clary.	425	488	63	»	52[illegible]
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	502	563	61	»	9241
Haussy.	C.	Solesmes.	2722	2870	148	»	2349[illegible]
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	390	406	16	»	7267
Hautmont.	A.	Maubeuge.	900	934	34	»	12009
Haveluy.	V.	Bouchain.	653	687	34	»	679[illegible]
Haverskerque.	H.	Merville.	1933	2018	85	»	1384[illegible]
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	513	530	17	»	10321
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	7674	7574	»	100	853[illegible]
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	532	570	38	»	311[illegible]
Hélesmes.	V	Bouchain.	849	887	38	»	7765
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	666	732	66	»	9327
Hem.	L.	Lannoy.	2070	2107	37	»	2388[illegible]
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	738	773	35	»	6288
Hergnies.	V.	Condé.	2359	2820	461	»	15926
Herlies	L.	La Bassée.	1065	1046	»	19	121[illegible]
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	877	963	86	»	89[illegible]
Herrin.	L.	Seclin.	319	339	20	»	407[illegible]
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	1843	1797	»	46	23930
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	403	410	7	»	3452
Holque.	Dk.	Bourbourg.	407	398	»	9	4768
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	1425	1419	»	6	18345
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	3903	3915	12	»	45666
Honhergies.	A.	Bavay.	1072	1030	»	42	16600
Honnechy.	C.	Le Catteau.	1025	1170	145	»	7693
Honnecourt.	C.	Marcoing.	1422	1484	62	»	15904
Hordain	V.	Bouchain.	1201	1322	121	»	11822
Hornaing.	D.	Marchiennes.	947	971	24	»	11002
Houdain.	A.	Bavay.	865	878	13	»	1388[illegible]
Houplin.	L.	Seclin.	1143	1248	105	»	10955
Houplines.	L.	Armentières.	2070	2050	»	20	26230
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	1346	1332	»	14	15896
Hoymille.	Dk.	Bergues.	505	552	47	»	10414
Illies.	L.	La Bassée.	1338	1419	81	»	1543[illegible]

	NOMS DES			
...ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs	Gardes-champêtres.
..rt.	Poulet.	Reytier.	Dupret.	Coupez.
...straulx.	Wibaille.	Despretz.	Jenicq.	Cordier, Delhaye.
..que.	Potier.	Becuwe.	Bailleul.	Bodeux.
..ter.	Ollivier, Danset.	Roussel.	Thurin.	Pollet, Loridan.
..nghien.	Leclercq.	V. Arleux.	A. Delannoy.	Depreux
..	Mortelecque.	N...	Denabrif.	Hemery.
..aert.	Baelen.	Lesecq.	Carlier.	Vanhove.
..	Happlencourt.	Blas.	X. François.	Rousseau.
..is.	Delrot, Delcroix.	Hédon.	Guislain.	Dauverchain, Legrand.
..	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Mercier, Cacheux.
..	Degrise.	Dhalluin.	Bailleul.	Dô.
..in.	Langrand.	V. Esnes.	Hodin.	Seigniez.
..	Basnau.	V. Thiant.	Broquet.	Langlet.
..	Leclercq, Tondeur.	Roget.	Gaffet.	Crouwy, Lefebvre.
..	Pierart.	V. Avesnes.	Houzé.	Canevas.
..rt.	Leroy.	Vallez.	X. François.	Lespilette.
...	Parent.	Pierchon.	Parent.	Parent.
..	Cappoen.	Leclercq.	Leblond.	Meurillon.
..rs.	Herbert.	Degruson.	Cl. Bonnay.	Delache.
..werck.	Prevost, Pouvillion	Debreyne.	Smagghe.	Ampen, Degroote.
..	Vinois.	Plez.	Pavot.	Dreumont.
..	Brassart.	Delforge.	Lebarbier.	Tetard.
..	Leclercq, J.-B.	Duthoit.	Delecourt.	Debuigne.
..oix.	Leclercq, Aug.	Deltour.	W. Fievet.	Dupire.
..	Lamendin.	Tartulier.	Lebeau.	Foveau.
..es.	Dupriez.	Ducz.	Guillerand.	Bezin, Jurion.
..iart.	Debeaulaincourt.	Bussières.	Huyghe.	Coy.
..ple.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
..m.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Leclercq.
	De Kester.	Decraemer.	Dehorter.	Vandenkerckhove.
	Charlet.	Engels.	George.	Lion.
	Cleuet.	Cailleau.	Bourgois.	Beck.
..e.	N....	Deblonde.	Duvet.	Beugin.
..ère.	Vercamer, Zoete.	Vandenbussche.	Salomez.	Vermeersch, Dericke.
	Marin.	Fiebeux.	Deroubaix.	Stiévenart.
..-Blutte	Cotteaux-Lemaitre.	Manet.	Copin.	Malezieux.
..ir.	Waxin.	Delebarre.	Carron.	Labbé.
..	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet.	Fontaine.
..	Godon.	Garçon.	Truchet.	Moné.
..q.	Colmant.	Largillière.	Crapez.	Gérard, Carton.
..	Lienart.	Néauport.	Paix.	Leprêtre.
	Brame.	Tribonte.	Fliniaux.	Bataille.
..	Bailleul.	Dejonghe.	Carlier.	Baelen.
..	Thuilliez.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
..	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Romon.

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTA[L]
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	des contrib[utions] direc[tes] pour [...]
St. Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	1355	1602	247	»	29879
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	2157	2327	170	»	13001
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	1147	1100	»	47	14028
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	1473	1653	180	»	10669
St.-Waast.	A.	Bavay.	625	638	13	»	8738
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	548	642	94	»	6189
Salomé.	L.	La Bassée.	746	811	65	»	9399
Saméon.	D.	Orchies.	1760	1706	»	54	15554
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	385	410	25	»	7435
Santes.	L.	Haubourdin.	1483	1556	73	»	17297
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	558	546	»	12	4458
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	979	994	15	»	8330
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	382	392	10	»	6032
Saultain.	V.	Valenciean.-E.	800	874	74	»	13333
Saulzoir.	C.	Solesmes.	2213	2227	14	»	16794
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	1699	1707	8	»	22861
Seclin.	L.	Seclin.	2954	3086	132	»	39693
Selvigny.	C.	Clary.	749	686	»	63	5648
Semeries.	A.	Avesnes-N.	711	701	»	10	9741
Semousies.	A.	Avesnes-N.	300	311	11	»	3249
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	786	791	5	»	7367
Sequedin.	L.	Haubourdin.	587	593	6	»	8298
Séranvillers.	C.	Carnières.	605	570	»	35	5835
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	578	552	»	26	7499
Sin.	D.	Douai-N.	2857	2949	92	»	29791
Socx.	Dk.	Bergues.	769	761	»	8	12240
Solesmes.	C.	Solesmes.	4997	5295	298	»	45478
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	2559	6645	86	»	21307
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	219	220	1	»	2384
Somain.	D.	Marchiennes.	2535	2544	9	»	18067
Sommaing.	C.	Solesmes.	505	535	30	»	4335
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	648	665	17	»	9243
Staple.	H.	Hazebrouck-N	1130	1131	1	»	14768
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	2090	2039	»	51	18777
Steene.	Dk.	Bergues.	845	837	»	8	15056
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	4023	3863	»	160	45119
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	4784	4789	5	»	51776
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	576	560	»	16	7994
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	951	895	»	56	11103
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	1386	1329	»	57	19465
Templemars.	L.	Seclin.	811	836	25	»	8661
Templeuve.	L.	Cysoing.	2886	3024	138	»	38396
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	624	591	»	33	11891
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	2076	2226	150	»	23706
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	953	998	45	»	13526

NOMS DES

...res.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
[illegible]	Durieux.	Carette.	Desilve.	Lallemand, Defourmantel
...neux ✻.	Fontaine.	Ledent.	Joveneau.	Teillet, Réal.
...tier.	Gantois.	Plaetevoet.	Boidin.	Colbaert.
	Maret.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Pamart.
...rre.	Étienne.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
	Lasne.	Dorchies.	Pavot.	Grumelart.
	Lemaire.	Beccue.	Denabrif.	Beghin.
...t.	Herbomez.	Simon.	Cotteau.	Doby.
	Dureux.	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Regniez.
...e.	Wibeaux.	Dassonville.	Pivion.	Delevallée.
[illegible]	Gressier.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
...t.	Dupont.	Blaise.	Duménil.	Houssin.
...nt.	Lenclud.	Foucart.	Hennet.	Lambert.
[illegible]	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Loucheux.
...gne, Ant.	Boulogne, F.	Coullemont.	Gaffet.	Lacroix, Plichon.
...ste, ✻.	Lengrand.	François.	Desilve.	Houzé, Fosse.
...tier.	Labbe, Duriez.	Plaetevoet.	Paix.	Lagache, Martin.
...iz.	Vilain.	Richez.	Hodin.	Delhay.
...l.	Dequesne.	Duquesne.	Vandermarcq.	Huget.
...aux.	Aughuit.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
...re.	Basset.	Deleau.	Pierart.	Pluchart.
[illegible]	Despatures.	Palliez.	Bailleul.	Houzé.
[illegible]	Senez.	Queva.	François.	Carpentier.
...an.	Justice.	Attuyt.	Dewitte.	Boddaert.
...art, ✻.	Annache, Goulois.	Dumet.	Dislère.	Leveque, Delattre.
...tier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Geslot.
...t.	Réal et Ménard.	Jourdain.	Froment-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
...che.	Thieuleux, Cowez.	Gérard.	George.	Tellier, Mulquin.
[illegible]	Heuclin.	Lemaire.	George.	Duhain.
✻.	Lesens, Bataille.	Carpentier.	Truchet.	Prevost, Frisa.
[illegible]	Lespagnol.	Ghyselinck.	Derquenne.	Lespagnol.
...re.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Locae, Vanhersel.
	Vanbremersch.	Hidden.	Duvet.	Debadts.
...onne.	Lyoen.	Porreye.	Iserby.	Dehaudt.
...rt.	Debavelaere.	Storme.	Faveau.	Fournier.
[illegible]	Serlooten, Haeu.	Vandevelde.	Rouzé.	Pourmenté, Louwers
[illegible]	Charlet, Delaval.	Houcke.	Rouzé-Duflos.	Montagne, Haverland.
...sch.	Rooses.	Desmedt.	Deberdt.	Wils.
[illegible]	Balligand.	Danverchain.	Colas.	Botteau, Robilliard.
...rt.	Meurisse.	Millot.	Haca.	Largillière.
	Gossart.	Lefebvre.	Follet.	Lemoine.
...n.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Despretz.
...dt.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Detrez.
...rs.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
...part.	Fontaine.	Descarpentries.	De Chertemps.	Dromby.

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTA des contribu direct pour 1
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	1187	1207	20	»	12756
Thivencelles.	V.	Condé.	508	568	60	»	7403
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	782	793	11	»	8737
Thun.	V.	St-Amand r.g.	1109	1138	29	»	5717
Thun-Levêque.	C.	Cambrai-E.	678	742	64	»	8702
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	882	865	»	17	8833
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	266	308	42	»	4911
Tilloy.	D.	Marchiennes.	514	520	6	»	6722
Toufflers.	L.	Lannoy.	619	712	93	»	6171
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	19966	22503	2537	»	201328
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	502	499	»	3	4424
Trélon.	A.	Trélon.	1850	1915	65	»	24959
Tressin.	L.	Lannoy.	422	441	19	»	4506
Trith-S.-Léger	V.	Valencienn.-S.	1768	1799	31	»	20552
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	1902	1942	40	»	14684
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	430	428	»	2	6757
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	19489	21343	1854	»	156333
							169001
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	1116	1156	40	»	10142
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	1098	1145	47	»	8356
Vendeville.	L.	Seclin.	444	482	38	»	4772
Verchin et Maugré	V.	Valencienn.-S.	1194	1231	37	»	14120
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	1771	1727	»	44	21997
Vertain.	C.	Solesmes.	1011	1036	25	»	8996
Vicq.	V.	Condé.	844	890	46	»	6986
Viesly.	C.	Solesmes.	2526	2653	127	»	18897
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	3552	3482	»	70	33601
Vieux-Condé.	V.	Condé.	3865	4386	521	»	22421
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	330	352	22	»	4845
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	912	870	»	42	10789
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	939	981	42	»	9555
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	449	446	»	3	7402
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	170	143	»	27	3802
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	1338	1382	44	»	12281
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	2028	2051	23	»	14152
Villers-Outréau.	C.	Clary.	2568	2594	26	»	11897
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	886	959	73	»	10483
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	1484	1507	23	»	15745
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	1329	1362	33	»	13582
Vred.	D.	Marchiennes.	1141	1190	49	»	4881
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	933	913	»	20	15729
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq.	682	723	41	»	7975
Walincourt.	C.	Clary.	1837	1929	92	»	14811
Wallers.	A.	Trélon.	516	511	»	5	4254

NOMS DES

...ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ā.	Gobrecht.	Verhille.	Leblon.	Willery.
e.	Lenglet.	Dhainaut.	Bruneau.	Gosset.
	Boutry.	Gadenne.	Chardot.	Macquart.
t.	Hourdeau.	Gourdin.	Baligand.	Bourdon.
ie.	Boulet.	Vassart.	Delaloude.	Weexteen.
	Guidez.	Dubois.	Delaloude.	Raout.
	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Capon.
›ant.	Delavigne.	V. Brillon.	Danican.	Houdart.
ınque.	Fin.	Devisscher.	W. Fievet.	Deffrennes.
.ye.	Masurel, Jonglez-Wattel.	Leleu. Deregnaucourt.	H. Nepveur.	Destombes, Lebourcq.
rille.	Havez.	Dumortier.	Lemaire.	Facq.
ıoy.	Dorchis.	Larsonneur.	Desroches.	Bourgeois, Landouzy.
ye.	Mullier.	V. Ascq.	Béhague.	Demouveaux.
ırt.	Dupas.	Decaudin.	Fromont.	Oliveau, Thieulet.
reur.	Lempereur.	Griffon.	Lamorinière.	Boittiaux.
	Steen.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
✻.	Debaillieneourt.	V. page 287.	Pigalle.	Doisy, Gosset.
	Delcourt-Dubois.		Sain.	Menneveux.
r.	Doison.	Bourgeois.	Pavot.	Roger.
ple.	Druesnes.	Dehaine.	Derquenne.	Boucly.
	Leclercq.	V. Lesquin.	Follet.	Pinte.
sy.	Gabelle.	Blondel.	Richir.	Lenne.
lin.	Duthoit.	Musin.	Devémy.	Lambin.
n.	Bauduin.	Lair.	Gaffet.	Dewasme.
l.	Coquelet.	Brasselet.	Quecq.	Carpentier.
ıx.	Canonne, Watremez	Soufflet.	Delsart-Beauvais.	Grassart.
ı.	Lagersie, Bouquet.	Ruyssen.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
ch.	Lesueur, Dupas.	Drumez.	Guillerand.	Rousselot, Armény.
ote.	Minaire.	V. Boussières.	X. François.	Derombies.
	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chrétienot, Doué.
y.	Haca.	Huart.	Dupont.	Maricelle, Gilliard.
rt, ✻.	Delille.	V. Monchecourt	Peugniez.	Villette.
Campeau.	Poulain.	V. Somain	Truchet.	Bourgois.
	Gilleron.	Leisne	Delaloude.	Delcroix, Dambrine.
	Denis.	Lesage	Carron.	Cadoux.
fils.	Marlier, Boulogne	Collet.	Dutemple.	Desenne.
	Deltour.	Bécar.	Legrand.	Colpart, Lecocq.
itier	Monier.	Coquelet.	Pierart.	Guery.
ıx.	Jourdain.	Choquet.	Tretan.	Mathieu.
es.	Houzeaux.	Vaureust.	Tailliar.	Legrand, Poquet.
ıerckhove.	Blanckaert.	Declerck.	Lorenzo.	Dewaele.
s	Delbruyère.	Delehaye.	Chardot	Davril.
ıier	Taisne-Fancheux.	Portier.	Dutemple.	Proye, Roussiez.
art.	Beaurent.	Hannoteau	Cautel.	Duval.

NOMS			RECENSEMENT DE LA POPULATION				TOTAUX des contributions directes pour 1842.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	au 1.er janvier 1837.	au 1.er janvier 1842.	Différence en plus.	Différence en moins.	
Wallers.	V.	Valencienn.-N	2926	2942	16	»	26278
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	650	672	22	»	8581
Wambaix.	C.	Carnières.	643	656	13	»	7794
Wambrechies.	L.	Lille-O.	3403	3571	168	»	45927
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	764	809	45	»	5497
Wannehain.	L.	Cysoing.	362	428	66	»	4662
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	665	700	35	»	7916
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	792	832	40	»	7313
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	2574	2589	15	»	29255
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	327	289	»	38	4860
Warnêton-Sud	L	Quesnoy-s.-D.	107	120	13	»	3289
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	705	767	62	»	7233
Wasquehal.	L.	Roubaix.	1672	1758	86	»	18901
Watten.	Dk.	Bourbourg.	1116	1200	84	»	15378
Wattignies	A.	Maubeuge.	230	240	10	»	2922
Wattignies.	L.	Seclin.	2031	2183	152	»	14345
Wattrelos.	L.	Roubaix.	7300	7864	564	»	46216
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain	187	206	19	»	3027
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	550	555	5	»	6010
Wavrin.	L.	Haubourdin.	2672	2818	146	»	24367
Wazemmes	L.	Lille-S.-O.	6932	7963	1031	»	88560
Waziers.	D.	Douai-N	886	894	8	»	11357
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	545	510	»	35	6677
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	1683	1725	42	»	14684
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	884	1006	122	»	10570
Wicres.	L.	La Bassée.	249	256	7	»	4259
Wignehies.	A.	Trélon.	2134	2297	163	»	15813
Willems.	L.	Lannoy.	1905	2088	183	»	13095
Willies.	A.	Trélon.	495	516	21	»	2988
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	1370	1445	75	»	18201
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt	3895	3828	»	67	47357
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	408	420	12	»	3823
Wylder.	Dk.	Bergues	344	357	13	»	4354
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	1805	1875	70	»	25988
Zermezeele.	H.	Cassel.	430	432	2	»	6759
Zuydcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	318	294	»	24	1812
Zuytpeene.	H.	Cassel.	941	932	»	9	15016

NOMS DES

...aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...ux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
...an.	Rauwel.	Mantel.	Duvet.	Herreman.
...ecuisse.	Banse.	Crépin.	François.	Galièque.
	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Lefebvre
...uvent.	Lesur.	Lansel.	Danican.	Houdart, Hacart.
...ebault.	Bernard.	V. Bachy.	Gellé.	Durieu.
...ux.	Dremaux.	Lebon.	Pluchart.	Delcourt.
...st.	Leveque.	Ravaux.	Pluchart	Delcourt.
...nois.	Vandenbussche et Brygoo.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
...acq.	N.....	V. Deûlémont.	Messéau.	Descamps.
...em.	N.....	V. Deûlémont.	Messéan.	Mille.
...eur.	Steux.	Lavechin.	Brasselet.	Dufour.
...rimbry.	Cocheteux.	Merlin.	De Coupigny.	Blanc.
...art-Leys.	Hellebois.	Becquaert.	Bourgois.	Fossaert.
...oye.	Lefrancq.	V. Damousies.	Duménil.	Jouniaux.
...u Maisniel	Waymel.	Geeraert.	Follet.	Fournier.
...emieux.	Agache, Mullier.	Seingier.	Leconte.	Meurisse, Plouvier.
...nsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Robart.
...re.	Tondeur.	V. Wasnes-au-B	Brasselet.	Boubert.
...orte.	Pecquart, Beaurepaire.	Gadenne.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
...tte	Soins, Paillot.	Cadet.	Bonnet.	Mollet, Cornille.
...lin.	Dupas.	Chavatte.	Dislère.	Lemaire.
...n.	Reumeaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrocq.
...alande.	Duflo.	Roussel.	Messéan.	Debay.
...l.	Debreyne.	Vanbever.	Fleury.	Vandewalle.
...bart.	Debarge.	N....	Huyghe.	Leroy.
...rgny.	Pieton.	Gillon.	Staincq.	Jouniaux, Flament.
...ny.	Delsalle.	Prince.	Behague.	Watteaux.
...e.	Cuisset.	V. Liessies.	Cautel.	Beccu.
...aert.	Bocket.	Bernast.	Carlier.	Lievin.
...kaert.	Cornette, Vasseur.	Caillié.	Dezwarte.	Bremme, Favresse.
...nter.	Vergriete.	Cappelaere.	Bourgois.	Hedin.
...yttère.	Verrièle.	Outtier.	Debreyne.	Renou.
...aecke G.	Vanhaecke-Dufou.	Leurèle.	Dutil.	Denys.
...peck.	Dehaene.	Pauwels.	Campagnie.	Lannoye.
...oulam.	Jacquemet.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
...immen.	Verdonck.	Maerten.	Merchier.	Berteloot.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.



